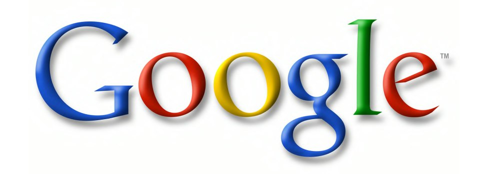
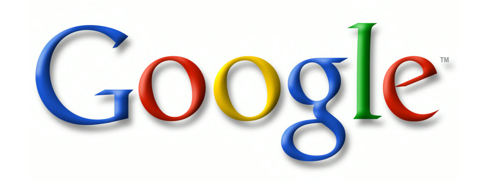
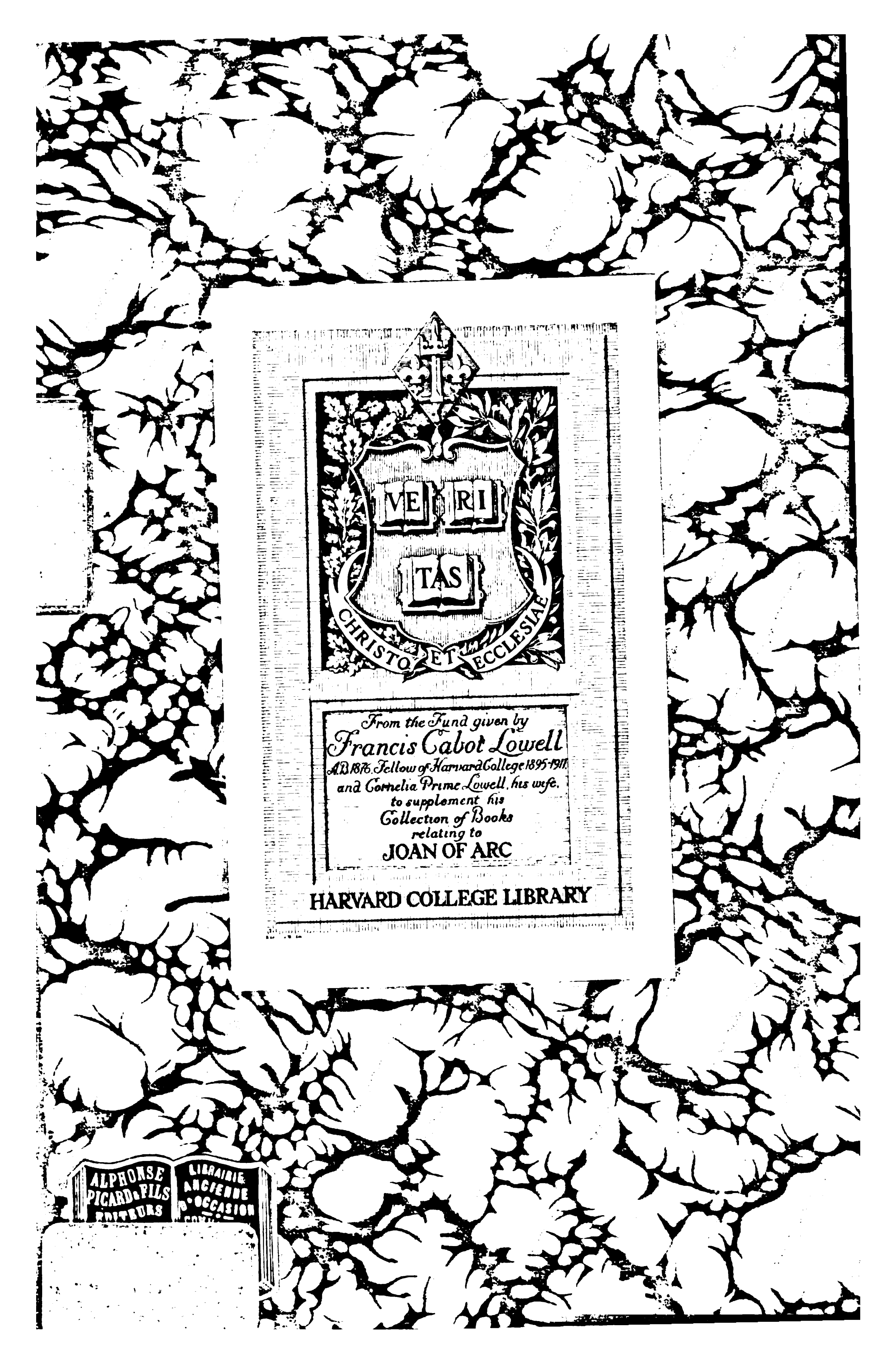
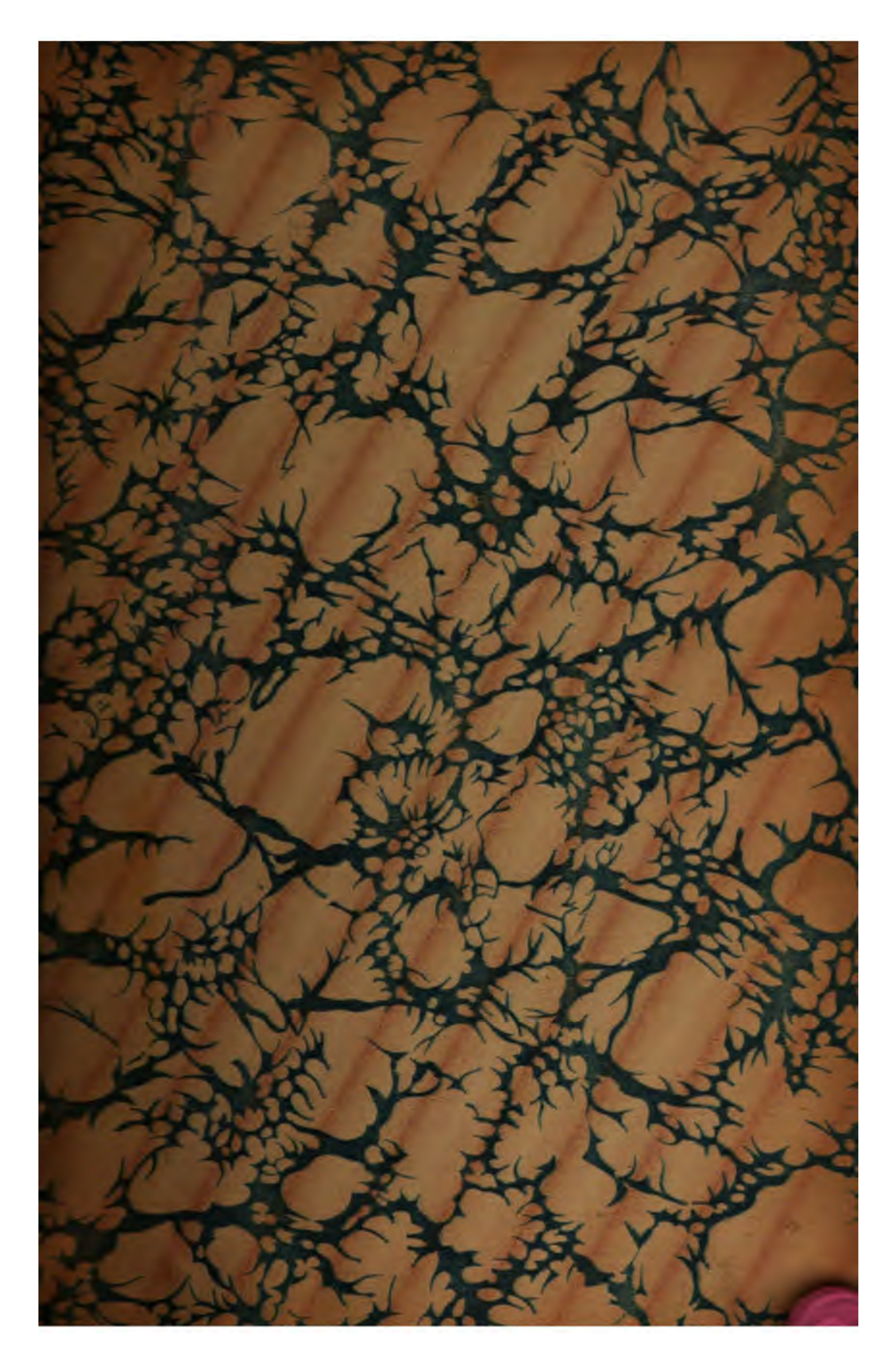





VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876. Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY
ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION



BULLETIN

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ

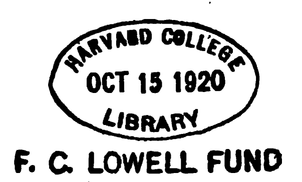
par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
de Clermont-Ferrand.

DEUXIÈME SÉRIE

1891

CLERMONT-FERRAND
M. BELLET ET FILS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
Avenue Centrale, 4.

1891


HARVARD COLLEGE
OCT 15 1920
LIBRARY

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 8 Janvier 1891

— A deux heures quinze minutes, M. le Dr Dourif, président, déclare la séance ouverte et procède au dépouillement de la correspondance.

Par une lettre du 6 décembre, M. le général de Champvallier fait connaître que son éloignement de Clermont le détermine à donner sa démission de membre titulaire.

M. Sauret, membre correspondant, écrit, à la date du 29 décembre, que son âge et sa santé ne lui permettent plus de faire partie de l'Académie.

— M. le Président annonce la mort de M. Gautié, membre titulaire, et exprime, à cette occasion, les regrets de notre compagnie.

— En raison des nouvelles vacances qui viennent de se produire dans ses rangs, l'Académie est d'avis que le nombre des membres titulaires à élire le 22 janvier doit être porté de deux à trois.

— M. le Président signale les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. Berthoule, membre correspondant, fait hommage de l'étude sur les Lacs d'Auvergne qu'il a publiée dans la *Revue des sciences naturelles appliquées.*

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

— M. C. Truchot donne lecture de son travail sur la transmission électrique de l'énergie. — Renvoyé au Comité de publication.

— M. le capitaine Jaubert lit une poésie intitulée : *la Rose mousseuse.*

— La séance est levée à trois heures et demie.

OUVRAGES REÇUS

Actes de l'Académie de Bordeaux — 3e série ; 1887-1888.

Journal des Savants — novembre et décembre 1890.

Mémoires et Compte rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils — octobre 1890.

Procès-verbaux des séances de la Société des Ingénieurs civils — 21 novembre, 7 et 19 décembre 1890.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère — août-septembre-octobre 1890.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure — tome VIII ; 2e livraison ; 1890.

Bulletin de la Société d'horticulture du Puy-de-Dôme — 3e trimestre 1890.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest — 2e et 3e trimestres 1890.

Les Lacs de l'Auvergne, par Amédée Berthoule. (Extrait de la *Revue des Sciences naturelles appliquées*, année 1890.)

Séance du 22 Janvier 1891

— La séance est ouverte à trois heures.

M. Dourif, président, constate que 23 membres seulement

étant présents, il ne peut être procédé aux élections incrites à l'ordre du jour.

— MM. l'abbé Chardon, de Vissac et T. d'Aurelle déposent sur le bureau une proposition ainsi conçue :

« Les soussignés demandent qu'une commission soit nom-
» mée pour étudier les modifications qu'il y aurait lieu d'intro-
» duire dans le règlement, en ce qui concerne les élections. »

M. Mège exprime le désir que la commission dont il s'agit soit composée de cinq membres.

L'Académie adopte cette proposition ainsi que l'amendement de M. Mège.

— Sont désignés pour faire partie de la Commission de révision du règlement : MM. Boyer, Chaudessolle, Jaloustre, Mège et l'abbé Randanne.

— La séance est levée à trois heures et demie.

NOTES SCIENTIFIQUES

Transmission électrique de l'Energie

En voyant circuler si facilement dans les rues de Clermont les voitures du Tramway, qui se mettent en marche ou s'arrêtent docilement, qui obéissent à un signe de leur conducteur, sans qu'on puisse voir à priori quelle puissance les anime, on se demande d'où vient cette force prodigieuse et soumise qui les entraîne. Ni chevaux, ni vapeur, ni fumée, rien qu'un peu de bruit, quelques rouages à peine visibles, et c'est tout. Cependant, le soir, on aperçoit des étincelles qui jaillissent des roues ; on devine tout de suite que la fée Electricité a passé par là ; c'est un Tramway électrique.

Ce n'est pas que l'on soit bien avancé quand on a dit : c'est l'Électricité qui fait marcher le Tramway. Et qu'est-ce donc que l'Électricité ? Nous n'en savons à peu près rien.

Cependant, si, malgré les recherches de Maxwell, de Kerr, de Hertz, etc., nous ne connaissons pas encore la nature intime de l'Electricité, nous connaissons ses propriétés, nous savons la produire à volonté, la mesurer, calculer à l'avance ses effets, et cela suffit.

D'ailleurs, l'Électricité n'est qu'une des formes de l'Énergie, comme la Chaleur, comme le Travail mécanique.

L'Energie, suivant l'expression du Dr Yung, c'est la puissance que possède un corps matériel de vaincre une résistance qui s'oppose à son mouvement ; c'est le pouvoir d'accomplir un travail, sous une forme quelconque. Elle est dite *cinétique,* lorsqu'il s'agit de l'énergie que possède un corps en mouvement ; *potentielle,* quand elle représente le travail que peut exécuter un corps si les circonstances le lui permettent.

Un boulet de canon agit sur l'obstacle qu'il renverse par son énergie cinétique; un poids soutenu par une corde possède une énergie potentielle qui restera latente jusqu'au moment où la corde sera coupée, et permettra au poids de tomber.

Nous ne pouvons pas créer de l'Énergie pas plus d'ailleurs que nous ne pouvons en détruire la moindre partie. De même que, en parlant de la matière, Lavoisier a pu dire : « Dans la Nature, rien ne se perd, rien ne se crée, » nous pouvons dire aujourd'hui que l'Énergie, quelle que soit sa forme, est indestructible, si ce n'est par la Puissance Infinie qui seule a pu la créer. C'est un axiome qui est comme la pierre angulaire sur laquelle s'appuie en toute sécurité la science de l'Énergétique.

Mais si nous ne pouvons pas créer de l'Énergie, du moins il nous est possible de l'utiliser, de la transformer, de la transporter.

Une chute d'eau, par exemple, représente une certaine quantité d'Énergie mécanique, égale au produit du poids d'eau multiplié par la hauteur de la chute. Rien de plus simple que

d'installer une turbine, une roue, qui recevront cette Énergie, et la rendront utilisable, en actionnant un outil quelconque au moyen d'engrenages ou de courroies. L'Énergie aura ainsi été transmise et utilisée à quelques mètres de distance.

Un morceau de charbon représente de même de l'Énergie potentielle, qui, libérée lors de sa combustion, donnera de l'Énergie calorifique. Celle-ci, à son tour, pourra être transformée en une quantité équivalente de travail mécanique, par l'intermédiaire d'une machine à vapeur ou à air chaud.

Mais la puissance hydraulique n'est ainsi transportable que dans des limites restreintes, et l'on voit habituellement les usines s'installer au pied des chutes d'eau. Et l'on voit surtout, ce qui est assurément regrettable, bien des chutes importantes non employées, parce qu'elles ne sont pas facilement accessibles.

Il y a donc intérêt à transporter l'Énergie là où elle est utile. Bien plus, en généralisant la question, il y a intérêt à pouvoir distribuer l'Énergie en un certain nombre de points distincts. Et l'importance de cette distribution se comprendra d'autant mieux que, même dans le cas où l'on aura recours à une machine à vapeur, il y aura évidemment avantage à produire la force par une grande machine, au lieu d'employer plusieurs petits moteurs, plus coûteux et dépensant plus de combustible à proportion.

Comment transporter l'Energie à distance?

Il n'y a pas à s'occuper des engrenages.

Il faut même laisser de côté les arbres de couche ; car un calcul simple montre qu'un arbre de diamètre uniforme, et de trois kilom. de long, ne pourrait être actionné par l'une de ses extrémités, parce que la résistance due au frottement, malgré le meilleur graissage, serait supérieure au couple de torsion qu'il pourrait supporter sans se rompre.

Il reste encore la transmission par câbles ;

— pneumatique ;

— hydraulique ;

— électrique.

1° Les courroies ne sont assurément utilisables que pour de petites distances ; mais Hirn, comme on le sait, a imaginé d'employer des câbles métalliques, circulant à grande vitesse sur des poulies à gorge d'un grand rayon, et, grâce aux propriétés particulières de ces câbles télédynamiques, il a pu transmettre un mouvement à des distances considérables. Cependant on ne pourrait guère citer d'applications allant au delà de quelques centaines de mètres, quoique à la rigueur ce système soit possible pour des distances de plusieurs kilomètres.

D'après M. Béringer (1), on pourrait obtenir pour une

distance de	100	500	1000	5000	10000	20000 m.
un rendement de	0,96	0,93	0,90	0,60	0,37	0,13

2° Si l'on emploie l'air comprimé, comme cela a lieu à Paris (système Popp), et dans quelques villes d'Angleterre, on peut transporter assez loin et distribuer assez facilement l'énergie ; toutefois l'installation des tuyaux qui doivent débiter un volume notable d'air à une pression assez élevée est coûteuse, et la nécessité de réchauffer l'air à son entrée dans la machine complique un peu le système, et augmente la dépense. De plus les fuites sont toujours à craindre, et viennent diminuer le rendement.

3° La transmission hydraulique, qui consiste à refouler de l'eau sous une forte pression (50 atmosphères en général), dans une conduite analogue à la précédente, présente certains avantages et certains inconvénients. Sans parler des fuites qui ont une grande importance, en raison du petit volume d'eau employé, les moteurs hydrauliques présentent le grand défaut d'absorber le même volume d'eau, qu'ils tournent à vide ou à pleine charge, de sorte que le rendement est déplorable quand ils n'accomplissent pas leur maximum de travail.

4° Enfin l'emploi de l'électricité pour la transmission de l'énergie, le dernier venu, mérite que nous nous y arrêtions un peu plus longtemps.

(1) Béringer, *Etude critique du transport de l'énergie par l'électricité* ; J. Springer, Berlin, 1883.

Nous retrouvons encore les trois parties essentielles de tout transport de force : la génératrice, machine dynamo-électrique actionnée par la vapeur ou par l'eau, qui produit le courant; le fil conducteur qui le transmet; et la réceptrice, ou moteur électrique, qui le reçoit et régénère une partie de l'énergie primitivement dépensée.

Mais les avantages de ce système sont grands. On peut obtenir de la génératrice qu'elle n'absorbe de force qu'à proportion du courant qu'elle fournit. Le moteur, de son côté, n'exige de courant qu'autant qu'on lui demande de travail; et quant au fil conducteur, quelle facilité de pose, par sa légèreté, sa souplesse, comparativement aux câbles télédynamiques ou aux tuyaux. Il reste froid, inerte, tout en transmettant une force considérable; on peut le tenir à la main, le déplacer, sans qu'il cesse d'accomplir sa fonction. Il est propre, ne produit ni bruit ni odeur, ne présente pas de danger d'explosions ou de fuite. Enfin, et ceci a bien son importance, le rendement d'un tel système est assez élevé, et peut même, théoriquement du moins, être aussi élevé qu'on le désire.

Si on ajoute qu'une même génératrice peut actionner, indépendamment les uns des autres, un grand nombre de petits moteurs, que ces moteurs démarrent, s'arrêtent par le simple jeu d'un commutateur, sans nécessiter une mise en marche comme les moteurs à gaz, que le même circuit peut en même temps alimenter des lampes électriques, on comprendra la faveur dont jouit la transmission électrique de l'énergie, et ses applications de plus en plus nombreuses.

On ne peut cependant pas dire à priori que la transmission électrique de l'énergie doive dans tous les cas être préférée aux autres modes dont nous avons parlé, du moins au point de vue de l'économie; car, en dépit des avantages de ce système, la question du prix de revient a souvent une importance capitale.

Il faut évidemment tenir compte du rendement propre à chaque méthode et des frais de premier établissement, pour comparer leur valeur relative.

C'est ce qui a été fait, et M. Béringer donne les tableaux suivants :

Rendement commercial

DISTANCE DE TRANSMISSION en mètres	SYSTÈME Electrique	Hydraulique	Pneumatique	Par câbles
100	0 69	0 50	0 55	0 96
500	0 68	0 50	0 55	0 93
1000	0 66	0 50	0 55	0 90
5000	0 60	0 40	0 50	0 60
10000	0 51	0 35	»	0 36
20000	0 32	0 20	»	0 13

Capital de premier établissement. — Coût d'installation en francs par cheval-vapeur.

PUISSANCE MAXIMA TRANSMISE EN CHEVAUX	SYSTÈME de transmission	DISTANCE EN MÈTRES 100	500	1000	5000	10000	20000
5	Electrique	1875	1950	2025	2700	3550	5250
	Hydraulique	1025	1660	2425	8950	15250	32000
	Pneumatique	1825	2410	5250	15000	27250	51500
	Par câble	162 50	775	1525	7625	19000	30500
10	Electrique	1300	1350	1400	1925	2575	3850
	Hydraulique	750	1125	1625	5500	10400	20150
	Pneumatique	1500	1800	2200	5325	9225	17000
	Par câble	127 50	575	1175	5775	11500	23125
50	Electrique	1000	1025	1050	1375	1725	2500
	Hydraulique	400	525	750	2275	4250	8125
	Pneumatique	775	900	1050	2200	3675	6625
	Par câble	45	180	350	1725	3400	6800
100	Electrique	800	825	875	1125	1975	2175
	Hydraulique	350	500	700	2200	4100	7750
	Pneumatique	650	750	850	1675	2725	4800
	Par câble	27 50	107 50	210	1025	2025	4050

Prix en francs d'un cheval-heure, obtenu à la Station réceptrice

PUISSANCE maxima transmise. CHEVAUX	SYSTÈME DE TRANSMISSION	PUISSANCE FOURNIE PAR MACHINE A VAPEUR TRANSMISE A UNE DISTANCE DE :						PUISSANCE HYDRAULIQUE TRANSMISE A UNE DISTANCE DE :						PRIX du cheval produit par machine à vapeur à la Station réceptrice
		100m.	500m.	1000m.	5000m.	10000m.	20000m.	100m.	500m.	1000m.	5000m.	10000m.	20000m.	
5	Electrique	0,225	0,233	0,241	0,287	0,329	0,520	0,035	0,036	0,037	0,044	0,052	0,084	0,380
	Hydraulique	0,250	0,284	0,315	0,652	1,050	1,900	0,029	0,038	0,048	0,138	0,250	0,479	
	Pneumatique........	0,270	0,296	0,330	0,525	0,953	1,672	0,040	0,047	0,058	0,127	0,240	0,445	
	Par Câble..........	0,113	0,145	0,188	0,545	1,040	2,270	0,011	0,019.	0,030	0,125	0,250	0,486	
10	Electrique	0,198	0,207	0,214	0,253	0,310	0,485	0,027	0,028	0,029	0,036	0,047	0,071	0,263
	Hydraulique.........	0,238	0,255	0,279	0,508	0,770	1,430	0,025	0,030	0,037	0,095	0,154	0,317	
	Pneumatique........	0,254	0,269	0,287	0,448	0,625	1,040	0,035	0,038	0,044	0,088	0,142	0,397	
	Par Câble	0,112	0,138	0,170	0,450	0,850	1,910	0,009	0,017	0,025	0,096	0,191	0,400	
50	Electrique	0,187	0,194	0,199	0,228	0,274	0,425	0,023	0,024	0,026	0,029	0,031	0,055	0,102
	Hydraulique.........	0,163	0,170	0,180	0,290	0,421	0,780	0,015	0,018	0,022	0,046	0,076	0,143	
	Pneumatique........	0,202	0,211	0,218	0,287	0,354	0,530	0,022	0,024	0,028	0,044	0,065	0,108	
	Par Câble	0,108	0,118	0,130	0,254	0,451	1,110	0,009	0,011	0,013	0,038	0,072	0,161	
100	Electrique	0,179	0,185	0,191	0,218	0,263	0,408	0,020	0,022	0,023	0,026	0,032	0,050	0,102
	Hydraulique.........	0,162	0,170	0,178	0,287	0,415	0,684	0,016	0,017	0,019	0,043	0,072	0,114	
	Pneumatique........	0,200	0,204	0,209	0,263	0,310	0,450	0,022	0,023	0,024	0,036	0,048	0,083	
	Par Câble..........	0,107	0,114	0,122	0,221	0,383	0,973	0,008	0,010	0,011	0,028	0,048	0,119	

Ceci montre que, soit au point de vue du rendement, soit au point de vue des frais d'installation, la transmission par câbles et la transmission électrique sont les plus économiques, l'une jusqu'à deux kilomètres, l'autre à partir de cette distance.

Quant aux systèmes hydrauliques et pneumatiques, ils ne peuvent évidemment être employés que dans des cas spéciaux, comme pour le percement des tunnels où l'aération est produite par l'air qui a agi sur les perforatrices, ce qui dispense d'installer un appareil d'aérage indépendant de la force motrice.

Les chiffres donnés par M. Béringer sont d'ailleurs relativement défavorables à l'électricité, car les prix de revient des dynamos ont bien baissé depuis 1883, et leur rendement s'est amélioré. De sorte qu'à fortiori la transmission électrique de l'énergie s'impose aujourd'hui, toutes les fois que la distance dépasse 1,500 mètres.

Cette conclusion ressort également du tableau suivant, extrait de la *Revue industrielle des Mines*, publiée récemment.

Prix du cheval-heure transmis

TRANSMISSION	10 CHEVAUX TRANSMIS A		50 CHEVAUX TRANSMIS A	
	1000m	5000m	1000m	5000m
Electrique.....	221	264	207	237
Par Câbles....	177	469	135	265
Pneumatique..	298	466	229	299
Hydraulique...	290	529	187	302

Mais laissons de côté les applications variées que l'industrie peut faire de ce système, et étudions en particulier son utilisation pour la traction mécanique des tramways.

Pour fixer les idées, et pour donner plus de couleur locale

à cette étude, admettons qu'il s'agisse de la ligne Royat-Montferrand.

La distance à parcourir est d'environ sept kilomètres et les rampes peuvent atteindre jusqu'à 5 °/₀ sur une portion notable du trajet.

Il est évident d'abord que la traction animale doit être rejetée. En effet, un petit calcul montre que la vitesse obtenue sur la rampe de Royat serait dérisoire.

Supposons qu'il faille remorquer sur cette ligne de Royat une voiture de tramway à trente-cinq places, construite assez légèrement pour ne peser que 2000 kilos, à vide, et par suite 4500 kilos au plus à charge complète (les tramways de Paris pèsent, vides, 3000 kilos, et les voitures électriques sont beaucoup plus lourdes encore).

On peut admettre que le tirage en palier, sur une voie de tramway bien entretenue, est à peu près de 1 p. 100 ; de sorte que l'effort nécessaire pour remorquer notre véhicule chargé s'élèvera à 45 kilos. Pour une vitesse moyenne de douze kilomètres à l'heure, soit 3^m 30 par seconde, cela correspond à un travail de 148 kgm. 5 par seconde. Deux chevaux attelés à cette voiture devraient donc développer chacun 74 kgm. 25, ce qui représente près d'un cheval-vapeur. C'est bien la limite de l'effort que beaucoup de chevaux ne pourraient atteindre. Toutefois, on a constaté, par des mesures dynamométriques directes, que les chevaux des tramways de Paris arrivent à produire jusqu'à 90 kgm. par seconde ; mais ce sont des animaux remarquables, ne travaillant que quelques heures par jour, et nourris en conséquence.

Mais si nous considérons maintenant cette même voiture sur la rampe de 5 p. 100 qui conduit à Royat, nous trouvons qu'il faudrait six fois plus de force pour maintenir la vitesse de douze kilomètres à l'heure.

En effet, chaque tonne transportée s'élevant de 50^{mm} par mètre parcouru, exige un travail de 50 kgm. Ce qui fait, pour 4500 kilog. et pour une vitesse de 3^m 30 par seconde, un travail de $4{,}5 \times 50 \times 3{,}30$ qui s'ajoute au travail de trac-

tion en palier. Soit en tout 45 × 3,30 + 45 × 5 × 3,30 ou 45 × 6 × 3,30, c'est-à-dire six fois le travail en palier.

Or, on ne peut assurément pas atteler plus de quatre chevaux, et ces quatre chevaux ne pourraient pas soutenir en montant un effort aussi considérable qu'en plaine ; de sorte que la vitesse serait réduite à quatre kilomètres au plus.

Autrement dit, un moteur mécanique s'impose.

Ce moteur ne pourra être une machine à vapeur.

L'expérience a montré que les petites locomotives ne sont pas économiques, et présentent de sérieux inconvénients, bruit, fumée, échappement de vapeur, arrêts et démarrages moins prompts, etc.

On peut en dire autant des systèmes à air comprimé ou à eau chaude (locomotives sans foyer), peu employés d'ailleurs.

Il ne reste donc qu'à choisir entre la traction par câbles et la traction électrique.

L'emploi d'un câble présente assurément bien des avantages ; un câble sans fin circule dans un caniveau ménagé entre les deux rails, il est supporté par des galets, et s'enroule à la station de départ sur une ou plusieurs grandes poulies, mises en mouvement par une machine à vapeur fixe.

Chaque voiture porte une sorte de pince qui s'introduit dans une rainure du caniveau et va saisir le câble ; pour mettre la voiture en mouvement, le conducteur serre la mâchoire terminale, le câble est pincé, et le véhicule est entraîné. On obtient ainsi une marche assurée, quelle que soit la charge de la voiture et l'état de la voie ; la vitesse est parfaitement constante, ce qui n'est pas toujours un avantage ; il n'y a pas le moindre danger pour les voyageurs. Mais, à côté de cela, il faut dire que le câble peut et doit s'user assez rapidement et qu'il coûte assez cher, il faut compter aussi avec l'ennui et l'arrêt forcé qu'entraîne sa rupture et son remplacement. De plus, le rendement est faible, pour peu que le trajet dépasse deux kilomètres. Aussi, et malgré la récente

installation du tramway funiculaire de Belleville, à Paris, pourrons-nous dire que ce système n'est pas à prendre en sérieuse considération. Il paraît d'ailleurs que plusieurs lignes funiculaires d'Amérique, où elles sont assez répandues, sont ou vont être transformées en lignes électriques.

C'est qu'il n'en est plus de même avec la traction électrique, et nous pouvons caractériser un des points qui différencient les deux systèmes en disant que plus le câble électrique est gros et lourd, et moins il absorbe de force, à l'inverse du câble télédynamique. D'autre part, on peut augmenter le rendement du système électrique sans augmenter à proportion la dépense d'installation.

Examinons maintenant avec quelques détails chacune des parties qui constituent le tramway électrique.

Nous laisserons de côté, bien entendu, la voie qui ne présente, en général, rien de particulier, et peut être exactement la même que pour un tramway à traction animale ou à vapeur. Disons cependant que le retour du courant se fait ordinairement par les rails, et que parfois (mais c'est exceptionnel) les deux rails sont isolés l'un de l'autre, afin qu'ils puissent servir de conducteurs pour le courant à l'aller et au retour.

Il nous suffira d'étudier la dynamo génératrice du courant, la voiture portant le moteur ou réceptrice, et la ligne qui les réunit.

Nous n'avons pas la prétention de pouvoir, en quelques lignes, décrire la dynamo dans ses détails et d'en faire la théorie, même abrégée; d'ailleurs, nous pouvons supposer que les propriétés générales des machines électro-magnétiques sont connues, et en particulier le principe de leur réversibilité. De même qu'une dynamo produit de l'énergie électrique en absorbant une certaine quantité de travail (énergie mécanique), de même un moteur produit du travail en absorbant une quantité correspondante d'énergie électrique.

Rappelons cependant que l'énergie électrique s'exprime

sous la forme d'un produit de deux facteurs : l'intensité du courant et la force électro-motrice ou différence de potentiel. $T = EI$, E et I étant donnés en volts et en ampères, le travail correspondant est exprimé en watts, et on sait que 1 kgm. = g watts ($g = 9,808$).

D'autre part, un circuit électrique oppose une certaine résistance au passage du courant, et la f. é. m. capable de faire passer un courant I à travers une résistance R, a pour valeur $E = R I$ (loi de Ohm). Enfin, ce courant I échauffe le conducteur qu'il traverse, et la quantité de chaleur ainsi dégagée est égale à $k R I^2$ (loi de Joule).

Ceci posé, résumons rapidement les conditions théoriques de fonctionnement d'une transmission électrique de l'énergie.

On sait qu'une dynamo, tournant à une vitesse donnée et constante, et reliée à un circuit déterminé, engendre une certaine quantité d'énergie électrique, qui est, comme nous l'avons dit, égale au produit de la f. é. m. E_1 développée par l'intensité I du courant obtenu.

Mais la résistance intérieure de la dynamo ayant une valeur (soit r_1) qui, quoique faible, n'est pas négligeable, une portion de cette f. é. m. totale est employée à faire circuler le courant I dans cette résistance, de sorte qu'il ne reste qu'une différence de potentiel e_1 disponible aux bornes de la machine. On a évidemment

$$E_1 - e_1 = r_1 I.$$

La ligne a de son côté une résistance ρ qui absorbe aussi une partie de e_1, de sorte qu'il reste seulement e_2 aux bornes du moteur. On a de même

$$e_1 - e_2 = \rho I.$$

Enfin le moteur reçoit le courant I, et tourne. Il développe alors une force contre-électromotrice E_2, telle que la différence entre e_2 et E_2 soit capable précisément de faire circuler I à travers la résistance r_2 du moteur. C'est-à-dire que

$$e_2 - E_2 = r_2 I.$$

D'où nous pouvons déduire que la génératrice produit un travail électrique total $T_1 = E_1 I$; que le travail disponible

aux bornes, c'est-à-dire à l'entrée de la ligne, est $t_1 = e_1 I$; que la ligne absorbe un travail égal à $\tau = (e_1 - e_2) I$; que le moteur absorbe un travail total $t_2 = e_2 I$ et qu'enfin il restitue un travail, mesuré en électricité, égal à $T_2 = E_2 I$.

De sorte que le rendement d'une pareille transmission est égal à

$$\frac{T_2}{T_1} = \frac{E_2}{E_1}$$

Ce qui veut dire que le rendement sera d'autant meilleur que la f. é. m. du moteur sera plus voisine de celle de la génératrice, et qu'il atteindrait l'unité si ces deux f. é. m. pouvaient devenir égales. Mais il est clair que cela n'est pas possible, tant que l'intensité du courant n'est pas nulle. Toutefois, on approchera d'autant plus près de cette condition de haut rendement que I sera plus petit, puisque la perte de f. é. m. dépend uniquement de I, pour un circuit de résistance donnée. Comme, d'autre part, on peut obtenir la même somme d'énergie en augmentant E et en diminuant I, pourvu que EI reste constant, il s'ensuit qu'on peut théoriquement obtenir un rendement aussi élevé qu'on veut.

Il ne faut pas perdre de vue cependant qu'il ne s'agit jusqu'ici que du rendement électrique, et que ce qui importe au fond, c'est le rendement commercial, c'est-à-dire le rapport entre la force mécanique produite par le moteur, et la force mécanique absorbée par la génératrice.

Or, les frottements, les vibrations, les étincelles aux balais, etc., sont des causes de déperdition de force, et pour produire le travail électrique $E_1 I$ dont nous sommes partis, il faut dépenser sur l'arbre de la génératrice une puissance mécanique plus considérable. Hâtons-nous d'ajouter que les dynamos sont actuellement fort bien construites, et que les pertes dont il est question ne dépassent pas 10 0/0 et souvent s'abaissent même à 4 ou 5 0/0 de la puissance totale.

De même le moteur qui reçoit l'énergie électrique $e_2 I$ en absorbe une portion pour tourner, même à vide, et le reste seul est disponible. Il est vrai que les pertes sont encore assez

faibles, et dans de bonnes conditions de fonctionnement ne dépassent pas 10 0/0 non plus.

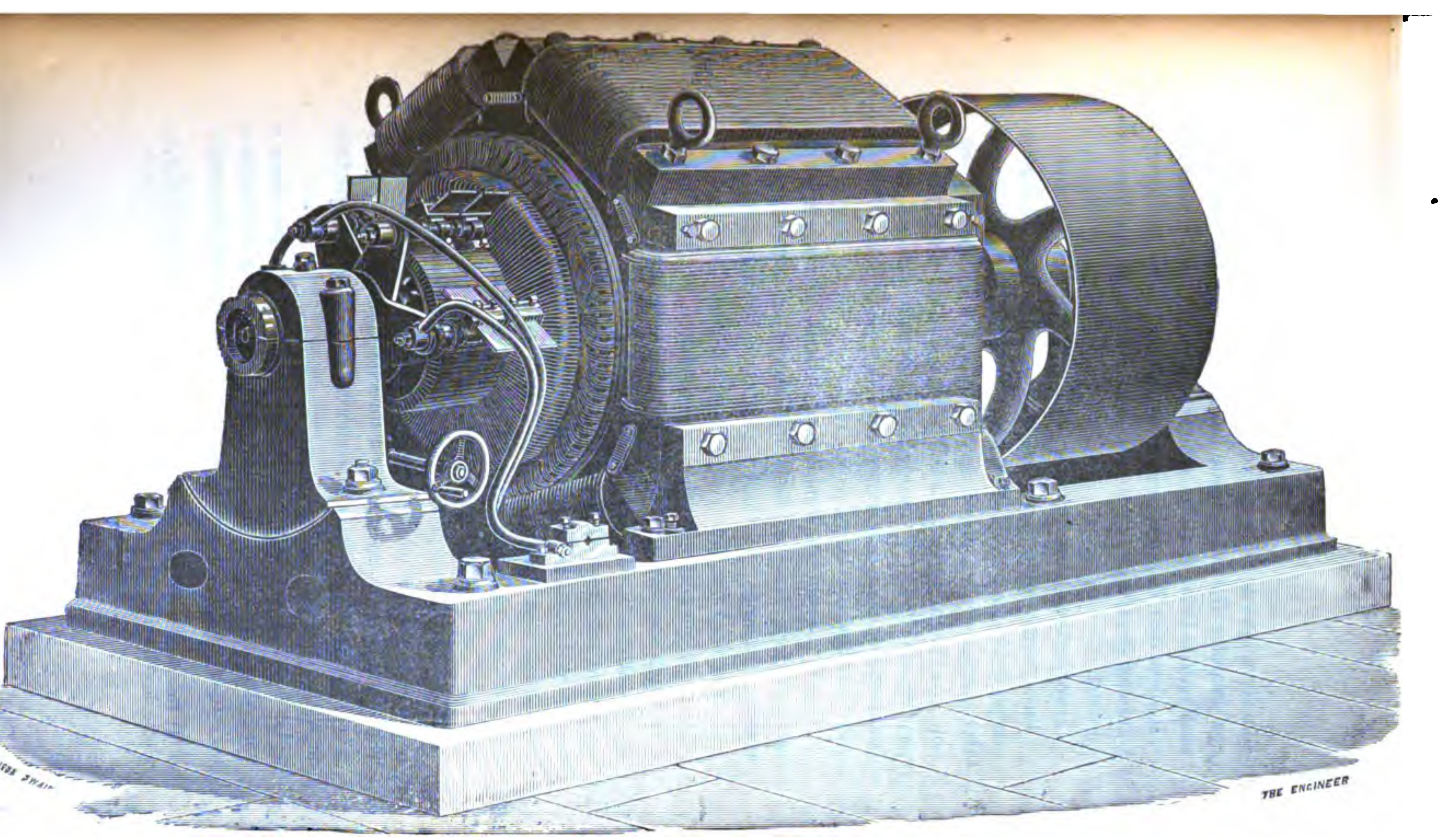
Mais il n'en résulte pas moins cette conséquence très importante, et que bien des auteurs n'ont pas signalée comme elle le mérite ; c'est que la conclusion précédente n'est plus exacte, et qu'on ne peut augmenter le rendement au delà d'une certaine limite. Autrement dit, et nous allons le montrer, il y a, pour une installation donnée, un rendement maximum qu'on ne peut dépasser, mais qu'il faut essayer d'atteindre, en choisissant I et par suite E convenablement.

En effet, si on essaye d'augmenter la vitesse du moteur, en le déchargeant partiellement, le courant diminue, tandis que E_2 augmente, de sorte qu'il peut arriver, et qu'il arrive un moment où le faible courant qui circule est juste suffisant pour entraîner le moteur à vide, vaincre les résistances passives, mais sans effectuer aucun travail utile ; il en résulte que si le rendement électrique a augmenté, le rendement commercial est tombé à O. Au contraire, si on charge de plus en plus le moteur, jusqu'à ce qu'il s'arrête, on voit que E_2 diminue et s'annule, tandis que I augmente. Mais alors le moteur étant arrêté, n'accomplit plus de travail utile, et le rendement est encore nul. Donc, entre ces deux cas extrêmes, il doit y avoir une vitesse pour laquelle le rendement commercial est maximum.

Ce rendement peut atteindre cependant une valeur assez élevée, et on a obtenu pratiquement 60 et même 70 0/0 sur une ligne peu résistante.

Mais, dans la majorité des cas, on ne peut guère dépasser 50 0/0, parce qu'il est difficile d'avoir exactement la vitesse calculée, et que la transmission ne fonctionne pas ordinairement à pleine charge.

Il faut dire d'ailleurs que ce rendement de 50 0/0 est encore bien satisfaisant, si on remarque qu'une transmission ordinaire par courroies et poulies, telles qu'elles existent dans les ateliers de construction mécanique, n'a souvent pas un rendement supérieur. De sorte qu'à la rigueur, la transmis-



Machine dynamo, système Thury, de 160 chevaux, employée comme génératrice au Tramway électrique de Clermont-Ferrand.

sion électrique de l'énergie pourrait s'appliquer non seulement aux grandes distances, pour lesquelles elle est sans rivales, mais encore là où la distance ne serait que de quelques mètres.

Il n'est rien de plus simple maintenant que de décrire le tramway électrique, et de se rendre compte de son fonctionnement.

Transportons-nous à l'usine située près de Montferrand.

La dynamo génératrice est une machine Thury à 6 pôles ; elle peut développer 75000 watts à 375 tours par minute, soit 150 ampères sous une différence de potentiel de 500 volts. Son rendement atteint 92 0/0 ; ce qui veut dire que pour produire ces 75000 w. mesurés en énergie électrique, elle absorbe une énergie mécanique égale à $\frac{75000 \times 100}{92}$ ou 81520 w., soit 110 chevaux (1).

Mais le courant est loin d'être constant ; il varie brusquement parfois, lorsque plusieurs voitures démarrent ou s'arrêtent ensemble ; il tombe parfois à 30 ampères, pour remonter à 130 ou 140.

Aussi la génératrice est-elle à excitation séparée, c'est-à-dire que son champ magnétique est entretenu au moyen d'une autre petite dynamo, débitant 30 ampères à 75 volts, et actionnée par une machine à vapeur spéciale. On obtient ainsi plus de facilité dans le réglage, et la dynamo est moins sujette aux à-coups.

Cette génératrice est actionnée au moyen d'une courroie par une machine à vapeur horizontale, tournant à 50 tours par minute et capable de produire jusqu'à 150 chevaux. Un régulateur agissant sur la détente maintient sa vitesse constante.

Il n'y a rien de particulier à dire de cette machine à vapeur, non plus que de la chaudière semi-tubulaire qui l'alimente de vapeur.

Le courant est lancé dans la ligne aérienne qui longe la voie, depuis Montferrand jusqu'à Royat, après avoir traversé un ampère-mètre, qui en indique à chaque instant l'intensité.

(1) Une deuxième machine, plus puissante encore, vient d'être installée à côté de celle-ci.

Le conducteur aérien est formé d'un tube creux à section rectangulaire, en cuivre rouge, fendu longitudinalement à sa partie inférieure, et qui pèse 0^{kg} 800 par mètre. Il est suspendu à un câble en fil de fer, de 0^{m}022 de diamètre, pesant 1 kilogramme par mètre, et soutenu lui-même par une série de potences espacées de 40 à 80 mètres, sur lesquelles il s'attache par l'intermédiaire d'isolateurs en porcelaine.

Dans ce conducteur creux ainsi disposé, glisse une sorte de navette métallique, qui, au moyen d'un petit câble de cuivre, conduit le courant à la voiture, d'où il retourne à la dynamo par les roues et les rails.

La résistance moyenne de ce circuit est d'environ 1 ohm ; mais on comprend qu'elle varie notablement suivant la distance des voitures à l'usine, et surtout suivant l'état de sécheresse ou d'humidité de la terre et des rails.

Cette résistance peut paraître assez élevée, surtout si l'on remarque que pour laisser passer 150 ampères, elle exige 75 volts (en admettant que le travail réparti sur toute la ligne soit concentré en son milieu, ce qui n'est pas trop éloigné de la vérité). Ce qui veut dire qu'il y a plus de 15 chevaux perdus en échauffement du conducteur dans ces conditions.

Mais il ne faut pas oublier qu'un pareil conducteur coûte déjà un prix fort élevé, et que l'intérêt et l'amortissement d'un conducteur moins résistant, mais plus lourd, pourrait bien contre-balancer et au delà la dépense de quelques chevaux économisés sur l'échauffement de la ligne.

D'ailleurs cette question mérite d'être étudiée de près, et sir W. Thomson, G. Forbes et d'autres ont donné des formules qui permettent de calculer les dimensions les plus économiques à donner au câble conducteur dans une pareille installation.

Il est presque inutile de dire que ce câble doit être bien isolé, et qu'il faut vérifier de temps en temps cet isolement, afin d'éviter que des déperditions ne viennent diminuer le rendement et surcharger la génératrice.

Les voitures actuellement en service contiennent 30 places, et pèsent avec leur moteur 4500 kilogrammes, soit près de

7 tonnes avec les voyageurs. Les deux essieux sont accouplés par des bielles, afin de profiter de toute l'adhérence possible. Cela est nécessaire pour éviter le patinage dans les rampes. L'un de ces essieux est actionné par le moteur électrique dont nous allons parler.

Chaque voiture est munie d'un moteur, ou dynamo réceptrice, monté en série, et calculé pour absorber 30 ampères sous 500 volts en marche normale. Il est installé sous le châssis de la voiture, et actionne l'un des essieux au moyen d'un arbre intermédiaire et d'engrenages à dents obliques, pour diminuer le bruit. La dynamo tourne 12 fois plus vite que l'essieu moteur.

Ce moteur absorbe donc, en pleine marche et à vitesse normale, une puissance de 15000 watts, soit environ vingt chevaux électriques. En admettant que son rendement atteigne 80 °/₀, et cela n'est pas exagéré, on voit qu'on dispose de près de seize chevaux effectifs. Cette puissance n'est certainement pas dépensée dans les parties horizontales de la voie, mais elle est facilement atteinte sur la rampe de Royat.

Mais comment peut-on modérer cette puissance, diminuer la vitesse, arrêter ou démarrer la voiture ?

Il est certain qu'il serait imprudent de fermer le circuit sans précaution sur le moteur au repos ; car, à ce moment, sa force contre-électro-motrice étant nulle, et sa résistance faible, le courant atteindrait une intensité énorme, qui pourrait chauffer outre mesure les fils et détériorer la machine.

Il faut absolument introduire des résistances supplémentaires dans le circuit, au moment où on le ferme, de manière à réduire le courant autant qu'il est nécessaire.

Cela est obtenu au moyen d'un rhéostat à douze touches, placé sur la plate-forme, sous la main du conducteur. Chaque touche est reliée à une résistance en fil de fer, installée au-dessus de la voiture. De sorte qu'en amenant la manette du rhéostat en contact avec les touches 2, 3, 4..., 12, on supprime 1, 2, 3..., 11 résistances du circuit. On comprend que l'on peut ainsi faire passer un courant suffisam-

ment réduit pour produire le démarrage lentement et sans choc brusque. Puis, une fois la voiture en mouvement, l'intensité du courant diminuant à mesure que la vitesse augmente, on le renforce jusqu'à ce qu'on obtienne la vitesse voulue.

A-t-on remarqué la facilité remarquable que présente le tramway électrique pour le démarrage, même en pleine rampe ? Il est certain qu'une locomotive à vapeur ou à air comprimé se comporterait tout autrement, et qu'elle ne partirait qu'avec plus de difficulté et de lenteur. Cela résulte d'une propriété précieuse, spéciale aux moteurs électriques montés en série.

En effet, l'effort mécanique qui tend à faire tourner le moteur ne dépend absolument que de l'intensité du courant qui le traverse, qu'il soit en repos ou en mouvement, et est sensiblement proportionnel à cette intensité. Comme le courant est maximum quand le moteur est au repos, et peut être deux ou trois fois plus grand qu'en marche normale, on voit que l'effort au démarrage sera toujours largement suffisant, bien que la résistance au départ soit elle-même plus grande qu'en marche.

Il ne suffit pas de pouvoir graduer la vitesse obtenue, il faut pouvoir reculer, faire machine en arrière. Les voitures sont symétriques, d'ailleurs, et ne se retournent pas.

On y arrive d'une façon très simple, non pas en renversant le courant dans le moteur, ce qui ne changerait pas le sens de sa rotation, mais bien en l'inversant seulement dans l'anneau induit. Ce qui se fait au moyen de quatre balais, servant, deux à deux, à tour de rôle, et disposés de manière à produire cette inversion. Le changement de position des balais se fait en quelques secondes, une fois la voiture arrêtée, aux deux extrémités du parcours.

Enfin, deux freins indépendants sont prêts à modérer la vitesse de la voiture, et ils sont assez puissants pour que cette vitesse ne puisse devenir trop grande sur les pentes considérables du parcours.

En résumé, cette installation présente un caractère de sim-

plicité remarquable ; il suffit, en somme, d'une génératrice, d'une réceptrice, d'un câble pour les relier, et d'une série de résistances auxiliaires pour régler la vitesse. De sorte que le conducteur se familiarise en quelques heures avec son attelage, et n'a absolument aucune préoccupation autre que celle de surveiller la voie et de donner quelques coups de trompe pour avertir les passants et les voitures.

Assurément, on ne saurait méconnaître les avantages d'un système aussi simple, aussi peu compliqué, et M. Claret a certainement eu raison de l'adopter ; il y avait d'ailleurs assez d'autres difficultés à vaincre, en raison de la nouveauté de cette installation.

Mais cette étude ne serait pas complète si nous ne disions un mot des perfectionnements que l'on pourrait apporter pour améliorer le rendement et augmenter le nombre des voitures actionnées par la génératrice. Il y aurait bien pour cela quelques complications à introduire, mais on peut espérer que les dispositions ingénieuses qui seront imaginées par la suite laisseront à la manœuvre des voitures la même facilité.

Et d'abord, il faut bien dire que l'emploi des résistances de réglage dont nous avons parlé entraîne forcément une certaine perte d'énergie.

Si, en effet, on est obligé de conserver une portion de ces résistances dans le circuit, pour modérer la vitesse en palier, ces résistances chaufferont et absorberont une quantité d'énergie qui n'est pas négligeable.

Il en résulte qu'au point de vue économique, on se trouve conduit à supprimer, autant que possible, ces résistances et à marcher à plein courant, une fois la voiture lancée. Comme l'effort de traction est sensiblement indépendant de la vitesse, et que, par suite, l'effort de torsion à développer dans le moteur reste constant (en dehors du démarrage), il en résulte que l'intensité du courant reste aussi constante. De là, cette conséquence très remarquable que la dépense de l'énergie que fournit la génératrice est la même pour toutes les allures (en palier) de la voiture.

Mais si l'économie veut que la vitesse de la voiture soit portée à son maximum, encore faut-il que cette vitesse ne soit pas exagérée, sans quoi l'emploi des résistances s'imposerait, et la perte d'une certaine quantité d'énergie serait inévitable.

Heureusement, les moteurs électriques jouissent de la propriété, dont nous avons parlé déjà, de développer une force contre-électromotrice croissante avec la vitesse, de sorte que le courant diminue quand cette vitesse augmente. Aussi, dès que la vitesse de la voiture tend à s'accroître, l'intensité du courant diminue, et, par suite, le couple de torsion; celui-ci cesse donc bien vite d'être supérieur à l'effort de traction nécessaire ; autrement dit, la vitesse ne s'accroit que fort peu, lors d'une diminution dans la résistance au roulement, et l'usage du rhéostat est ainsi fort restreint en pratique.

Si, au contraire, pour une raison quelconque, la résistance vient à augmenter, la vitesse se réduit un peu, mais aussitôt le courant augmente par le fait même, ainsi que le couple moteur. Il y a donc une sorte de réglage automatique qui fait que le moteur prend plus ou moins de courant suivant le travail qu'il a à accomplir, sans que la vitesse varie beaucoup.

Mais si l'on peut conclure de là que le système précédemment décrit est parfaitement suffisant pour une voie en palier, il n'en est plus de même lorsqu'il se présente des rampes comme celle de Royat.

En effet, tandis que la voiture qui monte absorbe un courant considérable, et voit sa vitesse un peu diminuée, celle qui descend doit être retenue par un frein puissant, et une grande quantité d'énergie est ainsi gaspillée en pure perte.

Ne serait-il pas à propos de pouvoir récupérer une portion au moins de cette énergie, de manière à diminuer le travail total de la génératrice ? Ce problème, à peu près insoluble s'il s'agissait d'une machine à vapeur, ou d'un autre moteur, peut parfaitement être abordé dans le cas d'un tramway électrique, et cela sans organe nouveau. Le moteur électrique, capable de fournir du travail en absorbant un courant, pourra à volonté

absorber du travail pendant la descente, et fournir un courant proportionnel, qui viendra s'ajouter au courant de la génératrice et la soulagera d'autant.

Or, que faut-il pour cela ? Au lieu de couper le circuit, en descendant, on laissera le moteur relié au conducteur, mais on aura soin d'augmenter sa f.é.m. de manière qu'elle atteigne ou au besoin dépasse la différence de potentiel qui existe entre le câble et le sol ; il fonctionne alors comme dynamo et utilise l'énergie que les freins devraient absorber.

Cet effet sera obtenu, d'une part, en laissant la vitesse augmenter un peu, dans la limite du possible, et, d'autre part, en augmentant la puissance du champ magnétique du moteur. On serait conduit ainsi à compliquer un peu le moteur, dont le poids serait augmenté de 10 0/0 environ ; il faudrait aussi avoir un rhéostat spécial pour régler à volonté le champ magnétique. Mais, et les expériences de Sprague à Richmond paraissent le démontrer, on arriverait à récupérer 25 ou 30 0/0 au moins de la force perdue dans les descentes, et ce résultat vaut bien qu'on essaie de l'obtenir.

Qu'il nous soit permis, en terminant, d'émettre un vœu.

Clermont est la première ville, en France, qui ait été dotée d'un tramway électrique dont l'importance, le fonctionnement et aussi le succès ne laissent rien à désirer.

Or, maintenant que Clermont est ainsi relié à Royat, on songe à relier Royat au puy de Dôme, par un chemin de fer à crémaillère.

Pourquoi n'établirait-on pas un chemin de fer à crémaillère à traction électrique ?

La chose est fort possible, à tous les points de vue. C'est dire que si elle n'est pas faite, elle se fera, et notre beau pays d'Auvergne aura ainsi la gloire d'être encore le premier dans la voie du progrès.

Prof^r Charles Truchot.

Pour le Comité de publication de l'Académie :
Le Secrétaire adjoint, T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 2537

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 Février 1891

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. le Dr Dourif.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Par une circulaire en date du 15 décembre 1890, M. le Directeur des Beaux-Arts fait connaître les conditions d'admission à la 15e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements ;

La société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, Lettres et Arts, envoie le programme de ses concours en 1891 ;

La *Revue scientifique du Bourbonnais*, la Société des archives historiques de Saintonge et le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* demandent à échanger leurs publications avec celles de notre compagnie. — Renvoi au Comité de publication.

— M. le Secrétaire perpétuel donne la nomenclature des ouvrages reçus.

Hommage est fait à l'Académie :

Par M. Valentin Smith, membre honoraire, de deux nouveaux fascicules de *la loi Gombette ;*

Par M. Chanson, membre correspondant, d'une notice sur l'inscription MILE ARTIFEX de l'église St-Julien de Brioude.

— Le Secrétaire-adjoint lit le procès-verbal de la séance du 22 janvier. — Adopté.

— M. le Trésorier rend compte de sa gestion pendant l'année 1890 et expose ses prévisions pour 1891.

MM. le Dr Fouriaux, Rouchon et Vimont sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes.

— M. H. des Roziers commence la lecture d'un travail sur Delille et Chamfort ; mais, à la demande de M. le Président, il veut bien interrompre cette communication pour permettre de procéder aux élections et à la discussion du rapport sur la révision du Règlement.

— L'Académie décide qu'il y a lieu de nommer quatre membres titulaires et de réserver la cinquième vacance actuellement existante.

— Sont élus membres titulaires, dès le premier tour de scrutin :

MM. Charles Truchot ;
Bernet-Rollande ;
de Clérambault ;
le Dr Dubest.

Par un second vote et également au premier tour de scrutin, sont élus membres correspondants :

MM. Albert Longy, à Issoire ;
Stanislas Pilinski, graveur à Paris ;
Teillard, architecte de la ville de Clermont.

— Au nom de la Commission nommée dans la dernière séance, M. Mège présente un rapport sur les modifications à introduire dans le Règlement en ce qui concerne les élections.

M. le Président consulte l'Académie pour savoir si elle approuve en principe l'opportunité de réviser le Règlement.

Cette question ayant été résolue affirmativement à l'unani-

mité des vingt-sept membres présents, chacune des conclusions du rapport est discutée et mise aux voix séparément.

Par suite, le Règlement se trouve ainsi modifié :

Art. 15. — *Ajouter après le 2e §* : La séance extraordinaire consacrée aux élections étant obligatoire pour les membres titulaires, un des cinq jetons de présence auxquels chacun d'eux a droit dans l'année demeurera exclusivement affecté à cette séance.

Art. 20 *(nouvelle rédaction)*. — L'Académie s'occupe de nominations une fois par an, sauf dans les cas d'urgence déterminés par le Président.

Art. 21 *(nouvelle rédaction)*. — Les membres titulaires ont seuls voix délibérative.

Art. 22 *(nouvelle rédaction)*. — Les membres honoraires et les membres correspondants ont voix consultative.

Art. 29 *(nouvelle rédaction)*. — Pour procéder, une première fois, à l'élection, le vote exprimé de vingt membres est nécessaire.

Art. 30 *(nouvelle rédaction)*. — Le candidat doit réunir, dans cette première séance, un minimum de 16 voix et la majorité absolue des votes exprimés.

Art. 31 *(nouvelle rédaction)*. — Il ne peut être fait dans une séance d'élection plus de trois tours de scrutin pour chaque ordre de candidatures.

Art. 32 *(nouvelle rédaction)*. — Lorsque ces trois tours de scrutin ne donnent pas de résultat, l'élection est remise à la séance suivante. Dans ce cas, elle est définitivement acquise à la majorité absolue, à la condition toutefois qu'il y ait un minimum de vingt votes exprimés.

Art. 43 *(nouvelle rédaction)*. — Le suffrage de vingt membres ayant droit de vote est nécessaire pour valider une première délibération sur tout sujet qui intéresse l'Académie.

— L'Académie décide que le rapport de M. Mège sera publié dans le *Bulletin*, comme annexe au présent procès-verbal.

Par M. Valentin Smith, ... a suite
veaux fascicules de *la loi* ... ain
Par M. Chanson, m...
l'inscription MILE ART... ien
— Le Secrétaire ...
du 22 janvier. — ... quatre heures.
— M. le Tr...
l'année ...
M...

OUVRAGES REÇUS

... scientifique du Bourbonnais, par M. Ernest Olivier — 3e année, 1891, nº 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — année 1890, nº 3.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans — 2e, 3e et 4e trimestres 1890.

La loi Gombette, 13e fascicule, 1890 — *Appendice*, 14e fascicule.

Bulletin des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique — octobre, novembre, décembre 1890.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Loire — année 1890 ; 2e livraison ; avril, mai, juin.

Bulletin de La Diana — octobre-décembre 1890.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers — année 1890 (7 livraisons).

Le Gay-Lussac ; Revue des Sciences — 4e année, nº 11.

Notice sur l'inscription MILE ARTIFEX *de l'église Saint-Julien de Brioude*, par M. Maurice Chanson. (Extrait du *Moniteur de Brioude*, 25 janvier 1891.)

Revue des travaux scientifiques — tome X, nos 5, 6, 7 et 8.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse — 9e série, tome II ; 1890.

Société d'histoire naturelle de Toulouse — 23e année, 1889 — *Bulletin trimestriel* — juillet-août-septembre 1889.

Le graphite et les combustibles minéraux de la région pyrénéenne, par M. Caralp, de Toulouse.

Mémoires et Compte rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils — novembre et décembre 1890.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne — année 1889 ; 43e volume.

Bulletin du Comité des travaux historiques, section des Sciences économiques et sociales — année 1890, nº 1.

ort. . . . . 5048 f. 60

ıs, exer-
. . . . 25 15
1890. 8 »
r-
28 20
19 05 — 190 20
80 10
70

» »

238 80

90

COMPTE DES R

EFFECTUÉES POUR LE COMPTE D

Du 6 Février 1890 au 5 Fév.

Messieurs,

Suivant la méthode que vous avez [illegible] approbation, j'ai l'honneur de vous soumettre [illegible] ci-après, le résumé des comptes de l'Académie [illegible] 1891.

Le premier de ces tableaux est le mouvement [illegible] comptes rendus annuels ; le second, en vous [illegible] recettes et de dépenses pour l'exercice [illegible] exactement que possible notre situation [illegible]

TABLEAU A. — Mouvement des Fonds [illegible] *au 5 Février 1891*

(a) **ENTRÉES OU RECETTES**

I. **Encaissement des Cotisations**
antérieures à l'Exercice 1890. . . [illegible]
de l'Exercice 1890. . . . . [illegible]
Droits de diplôme. . . . . [illegible]

II. **Intérêts**
(A) du Fonds de réserve : coupons d'avril [illegible] et Octobre 1890, Janvier 1891, [illegible] départementales 3 %. . . . . [illegible]
(B) des Fonds libres déposés à la Société générale. . . . . [illegible]

III. **Subventions**
(A) Encaissement de la subvention [illegible] département du Puy-de-Dôme, [illegible] de l'Exercice 1890. . . . . . [illegible]
(B) Encaissement de l'allocation du Ministère [illegible] truction publique et des beaux-arts [illegible] la publication des lettres [illegible] Biauzat. . . . . [illegible]

IV. **Vente de jetons Lecoq.** . . . . .

A reporter . . [illegible]

— En raison de l'heure avancée, la suite de la lecture de M. des Roziers est renvoyée à la prochaine séance.

— M. François Boyer offre à l'Académie l'inventaire des Archives de la ville de Riom. — Renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à quatre heures.

OUVRAGES REÇUS

Revue scientifique du Bourbonnais, par M. Ernest Olivier — 3e année, 1890 et 1891, no 1.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — année 1890, no 3.

Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans — 2e, 3e et 4e trimestres 1890.

La loi Gombette, 13e fascicule, 1890 — *Appendice*, 14e fascicule.

Bulletin des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique — octobre, novembre, décembre 1890.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Loire — année 1890; 2e livraison; avril, mai, juin.

Bulletin de La Diana — octobre-décembre 1890.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers — année 1890 (7 livraisons).

Le Gay-Lussac; Revue des Sciences — 4e année, no 11.

Notice sur l'inscription MILE ARTIFEX *de l'église Saint-Julien de Brioude*, par M. Maurice Chanson. (Extrait du *Moniteur de Brioude*, 25 janvier 1891.)

Revue des travaux scientifiques — tome X, nos 5, 6, 7 et 8.

Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse — 9e série, tome II; 1890.

Société d'histoire naturelle de Toulouse — 23e année, 1889 — *Bulletin trimestriel* — juillet-août-septembre 1889.

Le graphite et les combustibles minéraux de la région pyrénéenne, par M. Caralp, de Toulouse.

Mémoires et Compte rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils — novembre et décembre 1890.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne — année 1889; 43e volume.

Bulletin du Comité des travaux historiques, section des Sciences économiques et sociales — année 1890, no 1.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
Du 5 Février 1891

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES
EFFECTUÉES POUR LE COMPTE DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT
Du 6 Février 1890 au 5 Février 1891

Messieurs,

Suivant la méthode que vous avez bien voulu sanctionner par votre approbation, j'ai l'honneur de vous soumettre, dans les deux tableaux ci-après, le résumé des comptes de l'Académie pendant l'exercice 1890-1891.

Le premier de ces tableaux est le mouvement des fonds entre les deux comptes rendus annuels; le second, en vous exposant les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice prochain, vous présentera aussi exactement que possible notre situation active et passive.

TABLEAU A. — Mouvement des Fonds, *du 6 Février 1890 au 5 Février 1891.*

(a) ENTRÉES OU RECETTES

I. **Encaissement des Cotisations**			
antérieures à l'Exercice 1890	2226 »	3759	»
de l'Exercice 1890	1503 »		
Droits de diplôme	30 »		
II. **Intérêts**			
(A) du Fonds de réserve : coupons d'Avril, Juillet et Octobre 1890, Janvier 1891, des rentes départementales 3 °/₀	509 »	510	38
(B) des Fonds libres déposés à la Société générale	1 38		
III. **Subventions**			
(A) Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme, sur les fonds de l'Exercice 1890		400	»
(B) Encaissement de l'allocation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour la publication des lettres de Gaultier de Biauzat		1000	»
IV. **Vente de jetons Lecoq**		»	»
A reporter		5669 f.	38

	Report	5669 f. 38
V. **Vente de volumes des Mémoires et livraisons du Bulletin**		» »
VI. **Abonnements au Bulletin mensuel**		» »
	Ensemble	5669 38
Excédant au 6 février 1890	Espèces en caisse. . 84 05 Fonds libres à la Société générale. . 359 27	443 32
	Total des entrées ou recettes	6112 f. 70

(*b*) **SORTIES OU DÉPENSES**

I. Frais d'impression.

(A) *Mémoires de l'Académie*. Impression du 1er fascicule (2e série), Gaultier de Biauzat, tome I, par M. Francisque Mège. Vingt-et-une feuilles à 55 fr.	1155 »	
Couverture (prix à forfait)	12 »	1206 10
Brochage de deux cent trente exemplaires à 0,17 l'un	39 10	
Impression du 2e fascicule (2e série), Gaultier de Biauzat, tome II. Vingt-cinq feuilles et demie à 55 fr.	1402 50	
Couverture	12 »	1453 60
Brochage	39 10	
Impression du 3e fascicule (2e série) Avitacum, par M. l'abbé Crégut. Huit feuilles et demie à 55 francs	467 50	
Couverture	12 »	497 90
Brochage de deux cent trente exemplaires à 0,08 l'un	18 40	
(B) *Bulletin mensuel :* Les dix livraisons (1 à 10) de 1889		1026 »
(C) *Imprimés divers :* Lettres de convocation, Listes de candidats, Registre à souche pour distribution des Mémoires, Tirage à part du nouveau Règlement		65 »

II. Traitements des Agents de l'Académie.

M. Poiret, agent comptable, son traitement pour 1889	250 »	
M. Poiret, son traitement pour 1890	250 »	800 »
M. Bellard, appariteur, son traitement pour 1889	150 »	
M. Bellard, son traitement pour 1890	150 »	
III. **Frais de Séance publique**		» »
A reporter		5048 f. 60

	Report		5 048 f. 60
IV. Frais divers.			
(a) Frais de recouvrement des cotisations, exercice 1889	25	15	
Id id exercice 1890	8	»	
(b) Frais de bureau et correspondance, exercice 1889	28	20	
Id id exercice 1890	19	05	190 20
(c) Loyer annuel du local des Archives, 1890	80	10	
(d) Caisse, emballage et envoi au Ministère des 1[er] et 2[e] fascicules des *Mémoires*	17	70	
(e) Dépenses extraordinaires : transport de volumes au local des archives	12	»	
V. Réparation et entretien du mobilier			» »
Total des dépenses			5 238 80
Excédant des recettes sur les dépenses... Espèces en caisse	781	65	
Fonds libres à la Société générale	92	25	873 90
Total égal aux recettes			6 112 f. 70

TABLEAU B. — Situation au 5 Février 1891.

(A) **Actif immobilisé.**

I. 509 francs de rente départementale 3 p. 100, valeur au cours d'achat		10 972 50
N.-B. Au cours du 4 février 1891 (95.40) les titres de l'Académie représentent un capital de 16 186 20.		
II. Fonds du monument de Vercingétorix :		
Bons de la Société générale, à cinq ans (échéances diverses) portant intérêts à 4 1/2 %, coupons au 10 mars 1891 attachés	3 200 »	
Espèces en caisse	128 85	3 328 85
III. Jetons de la fondation Lecoq : quatre cent soixante-deux jetons, à 3 fr. 15 c. l'un		1 455 30
IV. Volumes déposés aux Archives, suivant inventaire à ce jour		mémoire
Total, sauf mémoire		15 756 f. 65

(B) **Recettes et dépenses de l'Exercice prochain.**

Recettes prévues :

I. Cotisations à recouv. Exercices antér. à 1890	70 »	
Exercice 1890	932 »	1 002 »
Cotisations prévues pour 1891		2 200 »
II. Subvention départementale		400 »
III. Intérêts du fonds de réserve		509 »
A reporter		4 111 f. »

Report.	4111 f.	»
IV. Vente de jetons Lecoq.	»	»
V. Vente de volumes des Archives.	25	»
VI. Abonnements au Bulletin mensuel.	60	»
	4196 fr.	»
Disponible à ce jour..	873	90
Total des prévisions de recettes.	5069 f.	90

Dépenses prévues :

I. *Impressions.* Impression du Bulletin mensuel (10 livraisons de 1890, (facture non encore présentée) approximativement.	900	»
Impression du Bulletin, 1891 (vingt feuilles à 55 f.). .	1100	»
Impression du IVe fascicule, Saint-Amable, par M. Bernet-Rollande, votée par le Comité de publication, environ douze feuilles.	700	»
Impressions diverses.	80	»
II. Traitement des Agents de l'Académie, 1891.	400	»
III. Frais de séance publique.	80	»
IV. Frais divers.	200	»
V. Entretien et réparation du mobilier.	50	»
Total des prévisions de dépenses.	3510 f.	»
Excédant des prévisions de dépenses.	1559 f.	90
permettant l'impression, au cours de l'exercice 1891, d'un Vme fascicule de vingt feuilles, soit.	1100	»
et laisant pour l'imprévu une réserve de.	459	90
Total égal.	1559	90

Je n'ai donc pas été trop téméraire, Messieurs, en vous indiquant l'année dernière que la subvention de 1000 francs, qui nous était annoncée par le Ministre de l'Instruction publique, pour la publication du beau travail de M. Mège, nous enlèverait pour l'avenir toute préoccupation au sujet de nos finances.

Je me félicite de ce résultat, auquel je n'ai pris d'autre part que d'avoir à l'enregistrer ; mais m'appropriant une parole célèbre, j'oserai, si vous me le permettez, dire à mes laborieux collègues : Représentants de l'Auvergne savante et studieuse, vous pouvez désormais travailler en paix.

Clermont-Ferrand, le 5 Février 1891.

Le Trésorier de l'Académie,

Cirice TEILLARD.

Rapport présenté par M. Francisque Mège au nom de la Commission de révision du Règlement

Messieurs,

Vous vous rappelez ce qui s'est passé à notre dernière séance du 22 janvier. Convoqués pour procéder à des élections, nous n'avons pu atteindre le nombre fixé de votants ou, pour parler le langage du jour, le *quorum* de vingt-cinq membres exigé par le Règlement; et, après deux heures passées à attendre des retardataires qui ne sont pas venus, nous avons dû nous séparer sans avoir pu ouvrir le scrutin.

C'est là un fait regrettable à tous égards et de nature à compromettre, s'il se renouvelait, non seulement la dignité, mais l'existence même de notre Société.

L'Académie en a jugé ainsi. Une commission de cinq membres a été désignée pour rechercher les moyens d'éviter le retour d'une pareille obstruction, en révisant au besoin tous les articles du Règlement relatifs au mode de votation. Cette commission s'est réunie, et c'est le résultat de ses délibérations que je viens vous faire connaître.

Plusieurs propositions étaient en présence. L'une prônait le vote par correspondance, une autre le vote par mandataire. Une troisième se prononçait pour l'application d'une amende aux membres qui ne se rendraient pas aux convocations.

Ces trois moyens, ces trois remèdes ne nous ont pas paru susceptibles de produire l'effet curatif désiré.

Le *vote par correspondance* n'est en usage que dans des sociétés ouvertes, très nombreuses, dont les membres, en nombre non limité, sont disséminés sur tous les points du territoire français et dans l'impossibilité d'assister à des réunions convoquées à dates plus ou moins régulières. Dans ces sociétés, d'ailleurs, ce genre de vote n'est mis en pratique que pour l'élection du Bureau, les sociétaires étant admis sur une présentation, ou sur leur simple adhésion, sans scrutin.

Notre Société est une société fermée, à nombre restreint et limité. Nous nous recrutons par voie d'élection. Nous habitons tous la même province. Nos réunions ont lieu périodiquement, à jours déterminés d'avance; et, d'après nos traditions, elles sont remplies par des lectures, des conférences, des causeries, par des échanges de communications et par des discussions, pour la plupart intéressant spécialement l'Auvergne. A défaut de l'assistance personnelle aux séances, assistance qui établit entre tous les membres une sorte d'union confraternelle favorable aux études de chacun d'eux, il semble que notre Société n'aurait pas de raison d'être.

Nos conditions d'existence étant donc tout à fait différentes de celles des sociétés qui emploient le vote par correspondance, ce mode de procéder ne peut nous convenir. Il nous occasionnerait d'ailleurs un surcroît de dépenses onéreux pour notre budget et ne pourrait se prêter à des tours de scrutin renouvelés consécutivement dans une même séance.

Le *vote par mandataire* ou par procuration ne nous a pas paru plus acceptable. Il encourt en partie les mêmes reproches que le vote par correspondance. Comme lui, il porte atteinte à l'assiduité aux séances. Comme lui, il nécessitera des opérations assez compliquées de transmission, de dépouillement et de vérification, lesquelles risquent beaucoup d'être négligées ou pratiquées sans les soins nécessaires. De plus, ce n'est pas un vote éclairé, un vote sincère.

Si un sociétaire donne son mandat en blanc, il abdique toute liberté et se soumet aux caprices plus ou moins raisonnés, plus ou moins justifiés de son mandataire. S'il donne un mandat circonscrit, déterminé, un mandat impératif, c'est alors le mandataire qui a les mains liées et qui se trouve dans l'impossibilité de tenir compte de considérations entrevues *in extremis* ou des explications ou incidents de la dernière heure, et cela malgré la certitude où il peut être que l'opinion de son mandant serait absolument modifiée et retournée par la connaissance de ces considérations, explications ou incidents.

Et puis, en cas d'application, comment régler cette représentation par mandataire? Nombre de difficultés apparaissent. Pour ne parler que de quelques-unes, de quelle manière devra être libellé le mandat? Dans quelle forme devra-t-il en être justifié? Ou encore, faudra-t-il annuler un vote acquis si, ultérieurement, on vient nous dire et nous prouver qu'un mandataire a contrevenu aux intentions formelles de son mandant? etc. A un autre point de vue, ne pourra-t-il pas arriver que, bien des membres mettant à profit ce commode système des procurations, le nombre des assistants aux séances ne diminue progressivement et ne se trouve parfois réduit à quelques-uns, et que même la discussion, la lutte électorale ne soit un beau jour circonscrite — pourquoi pas? — entre deux champions seulement, représentant des camps opposés, un Horace et un Curiace?

En somme, nous croyons que si le vote par mandataire était adopté pour nos élections, il s'étendrait bientôt à toutes les délibérations quelconques, et que les membres de l'Académie arriveraient peu à peu, par une pente fatale, à se désintéresser des séances et des questions qui y sont traitées. Ce serait à bref délai la mort de notre institution.

Quant à l'application d'une *amende*, pour ne pas dire d'un *pensum*, à ceux des sociétaires qui n'assisteraient pas aux séances d'élection, il nous a semblé que c'était là un moyen peu sérieux, d'une pratique délicate et difficile, que nous devions laisser à l'usage des collégiens et des délinquants.

Tout bien examiné, votre commission a cru devoir s'arrêter à un moyen qui, s'il n'est pas sans inconvénients, paraît au moins le plus simple, le moins compliqué. Il consiste : 1° à abaisser de vingt-cinq à vingt le *quorum* ou nombre des membres dont la présence est nécessaire pour valider l'élection ; et 2° (ceci, à titre de sanction ou d'attraction pour ainsi dire) à appliquer tout spécialement à la séance particulièrement consacrée aux élections un des cinq jetons de présence auxquels chacun des membres de l'Académie a droit dans le cours d'une année.

Notre mission embrassant tout ce qui a trait aux élections, nous avons cru aussi devoir vous proposer une modification qui depuis longtemps est désirée et réclamée par la grande majorité d'entre nous. Cette modification n'est autre que le retrait du droit de vote abusivement et illogiquement conféré jadis aux *membres honoraires de droit*, c'est-à-dire aux membres dont l'Académie, à ses débuts, avait cru prudent de se ménager l'appui, en attachant un privilège honorifique aux hautes fonctions qu'ils occupaient dans le département. A ces membres, comme vous le savez, l'Académie est le plus souvent assez indifférente. N'étant en Auvergne qu'en passant, sans intention de s'y fixer, ils se soucient en général médiocrement des questions d'histoire et de science locales, et, quoique régulièrement convoqués, n'assistent presque jamais à nos séances. Il est arrivé cependant que quelques-uns, cédant à des sollicitations intéressées, ont usé par aventure, dans des séances d'élections principalement, du privilège de vote qui leur était attribué par nos anciens règlements ; et, parfois leur intervention, basée sur une connaissance imparfaite de notre milieu, de nos usages, de nos traditions, est venue influer désagréablement sur nos décisions et porter préjudice au bon fonctionnement de notre Société. C'est pour prévenir le retour de pareils inconvénients que nous vous proposons de modifier l'article 21 du Règlement, en réservant aux membres titulaires *seuls* le droit de prendre part aux différents scrutins. Il n'est pas question, bien entendu, d'enlever aux hauts fonctionnaires, membres honoraires par déférence, le droit qui leur a été attribué, dès l'origine, d'assister et de prendre part aux séances de l'Académie. Nous serons d'autant plus heureux de les recevoir que, s'ils répondent à nos invitations, ce sera une preuve qu'ils s'intéressent à nos travaux et qu'ils sont avec nous en parfaite communion de goûts et de tendances d'esprit.

Si vous adoptez les conclusions de notre rapport, Messieurs, il sera nécessaire d'introduire dans les articles 15, 20, 21, 22, 29, 30, 31, 32 et 43 du Règlement, certaines modifications dont voici le texte :

. . . .

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Etude sur Delille et Chamfort

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, un poète et un littérateur se firent une grande place dans le monde des lettres et dans celui de la plus haute société parisienne. Leurs œuvres occupèrent les esprits les plus distingués de l'époque. Elles furent admirées par les uns, vivement critiquées par les autres. Aujourd'hui, sauf les plus belles, elles sont un peu délaissées. Pourquoi ?

Deux reproches ont été adressés au poète ; on a trouvé qu'il manquait d'originalité, on a dit ensuite qu'il n'avait rien créé. Est-ce bien vrai ?

Son début dans la carrière littéraire fut marqué par une traduction célèbre. Voltaire en fut d'autant plus émerveillé qu'il avait cru qu'elle était impossible, et le grand Frédéric la proclama *l'œuvre du siècle la plus originale.* Ce sont ses propres expressions. Certes voilà deux juges d'une compétence exceptionnelle. Eh bien ! ils accordèrent à l'ouvrage un remarquable cachet d'originalité. Le premier reproche est donc au moins contestable. Voyons le second. Il ne créa rien, dit-on ! il fut cependant chef d'école et il porta le genre descriptif à un tel degré de perfection qu'aucun de ses successeurs n'a pu s'élever jusqu'à lui.

D'ailleurs tout le monde reconnaît qu'il fut un versificateur de premier ordre, et il avait un sentiment si vif de la poésie, il lisait si merveilleusement les vers que l'un de ses critiques s'écria, après l'avoir entendu : *Quel Dupeur d'oreilles !*

Le littérateur se fit remarquer par une verve endiablée, un esprit vif et mordant et des accès de misanthropie sans repentir.

Les détracteurs du poète ont écrit qu'il n'avait jamais pu faire un poème et l'un d'eux a décidé que dans le panthéon poétique il ne siègerait que parmi les demi-Dieux (1).

Le littérateur a été encore plus maltraité. Diderot le comparait à un *petit ballon dont une piqûre d'épingle faisait sortir un vent violent.* Le critique d'alors le plus redouté, le fameux *Grimm,* lui reprochait « *d'être vain, pétri de petits riens, de* » *petites misères, d'être ignorant et confiant à proportion,* » d'être en un mot de cette pâte mêlée dont il résulte des en- » fants de vingt à vingt-cinq ans assez déplaisants mais » qui pourront avoir quelque mérite à quarante ans. »

Mirabeau, le grand orateur parlementaire, lui trouvait *une tête électrique.* Châteaubriand l'avait connu dans sa jeunesse et en avait fait un grand éloge. Plus tard, il changea complètement d'avis. « Je rétracte, dit-il, dans toute la maturité de » mon âge ce que j'ai dit de cet homme. Il me serait impos- » sible de concevoir mon premier jugement si je ne me souve- » nais de l'espèce d'empire qu'exerçait sur moi toute renom- » mée littéraire (2). »

Enfin, dans nos temps modernes, Sainte-Beuve lui a refusé toute originalité poétique. « Il n'a imprimé sur moi, dit-il, que » l'idée de la causticité et d'une méchanceté envieuse (3). »

Il est facile de voir par tous ces jugements que le caractère de l'homme nuisit singulièrement au talent du littérateur. Pourtant un de ses contemporains, son ami, son commensal, le Breton Ginguené en a fait le modèle d'un *cœur sensible, d'un esprit élevé, d'un caractère fier,* dit-il, *comme il faut l'être quand on est pauvre, mais honnête, généreux et aimant le bien.* Il est vrai que le biographe qui rapporte cette opinion

(1) De Pongerville.

(2) *Essai sur les Révolutions*, t. I, p. 341, Garnier frères, Paris, 1861.

(3) *Causeries du lundi*, t. IV, p. 539, Garnier frères, Paris, 1865.

n'a pas l'air de la croire bien exacte, puisqu'il la fait suivre de cette réflexion : « *Le bon Ginguené se peignait lui-même en* » *faisant ce portrait.* » Il faut reconnaître que si la vérité se trouve du côté du nombre, l'isolement de l'éloge par Ginguené donne raison à l'opinion contraire à la sienne. Au surplus il faut se rappeler que Ginguené désavoua comme n'émanant pas de lui, les diatribes insérées dans *la feuille villageoise* à la rédaction de laquelle il avait collaboré avec le littérateur dont nous parlons.

Ces appréciations contradictoires tiennent peut-être au temps et aux circonstances dans lesquelles ces deux écrivains se firent une réputation. La société se composait alors d'un monde frivole et corrompu, susceptible d'engouement et d'antipathie. Les femmes y dominaient ; elles distribuaient les couronnes aux hommes de lettres, et tout naturellement leurs préférences étaient pour les auteurs spirituels, aimables, gais, bien élevés, tandis que les esprits moroses, infatués d'eux-mêmes, caustiques, déplaisants, selon le mot de Grimm, n'obtenaient que des succès contestés.

C'est la vie de deux enfants de l'Auvergne que nous allons essayer d'esquisser. Nous trouverons entre eux quelques ressemblances, mais de nombreuses différences au point de vue des doctrines, des mœurs, surtout du caractère. Le poète s'appelait Jacques Delille, — le littérateur Sébastien Roch Nicolas, plus connu sous le nom de Chamfort qu'il se donna, dit-il, pour mieux se présenter dans le monde (1).

Selon nous, tous deux entrèrent dans la vie par une porte dérobée, celle des enfants illégitimes. Pour Delille ce n'est pas douteux : ce ne l'est pas davantage à nos yeux pour Chamfort.

(1) Sur ce changement de nom, on raconte l'historiette que voici : Un jour, le duc de Créqui rencontre Chamfort et lui dit : « Pourquoi avez-vous changé de nom ? L'homme d'esprit est l'égal de tout le monde. — Eh ! monsieur le duc, répond Chamfort, vous en parlez bien à votre aise ! Supposez qu'au lieu de vous appeler « le duc de Créqui, » vous vous appeliez « monsieur Criquet. » — Entrez dans un salon et vous verrez si l'effet sera le même ! »

Ce qui semble autoriser quelques hésitations pour ce dernier, c'est qu'on trouve dans les archives de la mairie de Clermont un acte de baptême dans lequel un enfant du sexe masculin, né en 1741 comme Chamfort, est inscrit sous les prénoms et nom de Sébastien-Roch Nicolas, comme enfant légitime d'un sieur Nicolas, négociant dans cette ville. Voilà bien des coïncidences favorables au doute. Mais si on les prenait en considération pour faire de Chamfort un enfant légitime, elles conduiraient à des suppositions que nous n'avons pas le droit de faire et qui ne serviraient pas, d'ailleurs, si on les pressait, à prouver la légitimité de l'enfant.

Au surplus, il résulte de renseignements recueillis sur les lieux, et dont plusieurs sont dus à l'obligeance d'un homme instruit et distingué (1), que la mère de Chamfort était originaire du village de Montrodeix (2) et possédait au village de Theix (3) une petite maison vendue par Chamfort lui-même à une famille Astier qui en est encore propriétaire. Cette maison existe toujours; mais elle est complètement inhabitée. Personne dans le pays ne peut dire si la mère de Chamfort était mariée à un négociant de Clermont (4), ni si elle a toujours habité sa montagne. Ce qui est incontestable c'est que l'enfant n'a jamais eu de rapport avec son père et que Chamfort s'est toujours considéré comme ne devant qu'à sa mère seule les soins donnés à son enfance.

Il n'est donc pas possible, en l'état des choses, d'infirmer l'opinion qui a fait jusqu'à présent de Chamfort un enfant naturel.

(1) M. Franck Chauvassaigne, conseiller général du Puy-de-Dôme et maire de St-Genès-Champanelle.

(2) Montrodeix est une petite montagne sur le sommet de laquelle on voit encore quelques ruines d'un ancien château féodal. Elle est aux pieds du puy de Dôme et le village est à sa base.

(3) Theix est un village de la commune de St-Genès-Champanelle, il possède une petite succursale dans cette commune.

(4) Dans son *Guide illustré de l'Auvergne*, M. A. Tardieu dit : Chamfort né, dit-on, à Theix. (Enfant naturel de Mme Dauphin de Montrodeix, dame de Theix). D'où lui est venu ce dernier renseignement ? Il ne l'indique pas.

Les biographes de Delille disent qu'il vint au monde à Aigueperse, le 22 juin 1738 ; — double erreur que nous allons essayer de rectifier.

Il existe également dans les archives de la ville de Clermont un acte de baptême relatif à Delille. Mais celui-là, curieux à plus d'un titre, renferme sur l'enfant des indications positives. Il en résulte péremptoirement que Delille est né le 27 mai 1738, à six heures du soir, et qu'il n'a été baptisé que vingt-cinq jours après sa naissance, le 22 juin suivant. L'acte de baptême nous fait comprendre la cause de ce retard ; mais il ne dit pas où est né l'enfant.

Il est donc manifeste que les biographes ont pris la date du baptême pour celle de la naissance. Leur seconde erreur est aussi clairement établie. Qui leur a dit que l'enfant était né à Aigueperse ? Les registres de l'état civil de cette commune ne renferment rien de relatif à Delille. Il en est de même des titres concernant les anciennes familles de la ville, rassemblés par M. Rollet-Beaufort, membre du Conseil des Anciens, parvenus à M. Salneuve, décédé sénateur du Puy-de-Dôme, et laissés par lui à M. de la Codre, notaire à Aigueperse (1). Dans le pays on croit que Delille est né au village de Sardon (2). Quelques personnes du département ont dit qu'il était né à Tournebize, aux environs de Pontgibaud. Enfin un érudit (3), fort au courant de notre histoire locale, a cru que l'enfant était né à Clermont, rue de l'Ecu. S'il fallait choisir entre ces diverses opinions, nous donnerions la préférence à la première. Voici pourquoi : il résulte de l'acte de baptême que le père et la mère naturels de l'enfant habitaient à Aigueperse et appartenaient à deux grandes familles de la ville. La famille de la jeune mère avait une campagne à Sardon. Sardon est à une grande proximité d'Aigueperse, les jeunes gens pouvaient

(1) Merci à M. de la Codre qui a eu l'obligeance de nous donner ces renseignements.

(2) Sardon est une petite succursale du canton d'Aigueperse.

(3) M. Bouillet.

donc aisément s'y rencontrer. Si la jeune fille avait pu y dissimuler sa grossesse, elle pouvait espérer d'y cacher son accouchement.

Mais nous en convenons, ce choix n'est encore qu'une hypothèse, et il faut reconnaître que, même aujourd'hui, on ne sait pas d'une manière certaine où est né Delille.

Ce que l'acte de baptême permet d'affirmer, c'est que le père naturel voulait légitimer l'enfant par un mariage subséquent et que les parents de la jeune mère lui opposèrent une résistance absolue (1). Il crut qu'il pourrait la vaincre en faisant insérer leurs noms et celui de leur fille dans l'acte de l'état civil de l'enfant ; en conséquence il adressa au curé de Notre-Dame du Port une déclaration dans laquelle il faisait l'aveu de sa paternité et nommait la mère et ses parents ; il le pria en même temps de baptiser l'enfant. Chose bizarre ! le père ne comparut pas. Le curé ne se crut pas autorisé à donner à l'enfant le nom patronymique du père ; mais il inséra intégralement dans l'acte du baptême la déclaration qu'il avait reçue. La servante et le domestique du curé furent la marraine et le parrain de l'enfant. Le domestique s'appelait *Jacques* Usclade, il donna son prénom à l'enfant. D'où vint à ce dernier son nom patronymique de Delille ? La tradition rapporte qu'il fut emprunté à un petit îlot de la rivière de Sioule, dépendant de la propriété de Tournebize, près de Pontgibaud, dont nous avons déjà parlé (2).

Les efforts du père naturel n'eurent donc aucun résultat. La mère ne reconnut jamais son enfant. Le père mourut un an après l'acte du baptême. Il laissa à l'enfant une pension viagère

(1) On se demande, en vérité, sur quoi cette résistance était fondée. Le jeune homme était avocat en Parlement. Son père, conseiller du duc d'Orléans, était procureur général au bailliage de la duché-pairie de Montpensier. Sa mère descendait par les femmes de la famille du chancelier de l'Hospital. Il y avait même, on le croit dans le pays, des liens de parenté entre les deux familles.

(2) Cette propriété appartenait à la famille de la mère naturelle de l'enfant.

de cent écus. Ce fut le seul héritage que reçut Delille de ceux qui lui avaient donné le jour. Nous pouvons donc dire que Delille et Chamfort se trouvèrent placés à leur entrée dans le monde dans les mêmes conditions d'infériorité sociale, sans nom, sans famille, sans fortune. Ils n'eurent qu'à compter sur eux-mêmes pour leur existence et pour leur avenir.

Heureusement pour eux la providence leur avait départi à l'un et à l'autre de brillantes facultés intellectuelles. Celles de Chamfort étaient peut-être même supérieures à celles de Delille. Il y avait en effet chez lui plus de jet, plus de verve, de vivacité d'esprit, quelque chose de plus personnel et de plus saisissant.

Mais en revanche il y avait chez Delille plus de culture intellectuelle, plus d'instruction, un talent plus mesuré, plus flexible, plus agréable. Le caractère surtout établissait entre eux la dissemblance la plus essentielle.

Chamfort était orgueilleux, inquiet, mécontent de tout et de tous, ombrageux, irascible, violent, plein de fiel et d'une raillerie amère qui tournait aisément au pamphlet.

Delille au contraire était l'homme du monde souriant toujours, réservé, prudent, plein de gaîté, de saillies spirituelles, aimant la société, fort aimé d'elle, surtout de celle des femmes à la mode et des grands seigneurs, un peu banal peut-être, mais craignant les hostilités et suivant le vent, ce qui faisait dire de lui à Marmontel

............avec son air enfant
Il sera toujours du parti triomphant.

Comment s'écoula leur enfance en Auvergne ? Il nous est impossible de le dire pour Chamfort. Resta-t-il avec sa mère ou avec les parents de sa mère dans les villages de la montagne du puy de Dôme ? Fut-il confié par elle à des ecclésiastiques qui se chargèrent de sa première éducation ? Ce qui pourrait nous le faire croire c'est que ce fut un docteur de Navarre (1) qui obtint pour lui une demi-bourse au collège des Grassins, à Paris.

(1) Nommé Morabin.

Nous ne sommes pas dans la même ignorance pour Delille. Ses premières années se passèrent dans ce village de Chanonat qu'il a chanté dans ses vers (1), il s'en est toujours souvenu et on ne l'y a pas oublié. On garde encore le souvenir de la petite chambre dans laquelle il était logé. On montre la petite table établie dans l'embrasure de la fenêtre et sur laquelle il travaillait. Le curé du village fut son premier maître. L'élève était gai, docile et appliqué ! On raconte qu'un jour pendant qu'il était penché sur sa petite table il entendit derrière lui le frôlement d'une robe de soie, il se retourne vivement et s'écrie en voyant s'avancer une dame vers lui : Oh ! voilà ma mère ! Evidemment on lui avait parlé d'elle, mais il ne la connaissait pas ; il ne l'avait jamais vue (2). Etait-ce bien sa mère ? Que lui dit-elle ? Que fit-elle pour lui ? Rien, il n'y eut pas d'autres visites.

Mais l'enfant abandonné, grandit, devint illustre, et un jour la bourgade de Chanonat s'énorgueillit de la gloire de son poète. Elle voulut lui ériger un monument. Le cœur en fit tous les frais. Sur une modeste fontaine élevée au milieu de la place publique on grava les cinq vers que voici :

A notre illustre nourrisson,
A Delille, enfant d'Apollon,
Nous consacrons cette fontaine ;
Ce sont les eaux de l'Hippocrène,
Puisqu'elles coulent sous son nom.

Le temps ne les a pas encore effacés entièrement. Chamfort les aurait trouvés détestables et il n'aurait pas eu tort de les critiquer. Pour nous, messieurs, qui nous occupons moins de la valeur du don que de la pensée du donateur, nous disons aux habitants de Chanonat : « C'est bien ce que vous avez fait ! »

(1) O riant Chanonat ! O fortuné séjour !

(2) Cette anecdote nous a été racontée par M. l'abbé Bellaigue de Bughas, chanoine de la cathédrale de Clermont. L'un des curés de Chanonat, un homme distingué, l'abbé Verdier, disait la tenir du curé qui vivait du temps du séjour de Delille dans cette localité.

Lorsque Delille et Chamfort furent arrivés à l'âge de commencer des études sérieuses, ils furent envoyés dans les grands collèges de Paris. Delille entra au collège de Lizieux ; il y fit de rapides progrès. Très jeune encore, il fut admis par la voie du concours au professorat. On le nomma d'abord maître élémentaire à Beauvais ; puis il devint professeur à Amiens. Ce fut dans cette ville qu'il composa son discours sur l'éducation. D'Amiens il vint à Paris comme professeur de troisième au collège de la Marche. Il se fit donc par son travail et sa bonne conduite une carrière dans l'enseignement.

Chamfort réussit médiocrement dans ses débuts au collège des Grassins, il ne se révéla qu'en troisième. Mais à partir de cette classe, il eut de grands succès. En rhétorique, il remporta neuf prix sur les dix décernés alors par l'Université. Nous croyons même qu'il obtint les dix l'année d'après.

Mais sa situation fut troublée par une faute que les biographes ont appelée une étourderie de jeunesse. Il fallait qu'elle fut grave puisqu'elle motiva sa sortie du collège. Que fit-il de sa liberté ? Jeté sur le pavé de Paris, sans ressource, il prit le premier poste qu'il trouva et devint *dernier* clerc d'un procureur qui en fit en même temps le précepteur de son fils. Mais cette situation blessa son orgueil et il en sortit bientôt pour entrer aussi comme précepteur dans une maison plus riche et mieux posée. Il n'y resta pas longtemps, une nouvelle faute le fit congédier. Chamfort, d'après Grimm, avait une jolie figure, un extérieur séduisant, l'élégance de son âge. Il abusa de ses avantages physiques, et il obtint dans cette maison dit spirituellement Sainte-Beuve, des succès « qui *n'avaient* » *rien de littéraire et qui dérangaient le bon ordre domestique.* »

Le voilà donc une seconde fois à la recherche d'une position sociale. Il prit un grand parti et se laissa entraîner en Allemagne par un riche habitant de Liège, venu momentanément à Paris, et qui en fit son secrétaire.

Que se passa-t-il entre eux ? Chamfort toujours ombrageux crut s'apercevoir que le Liégeois spéculait sur lui ; il revint à Paris. Etonnés d'un si prompt retour, ses amis lui

en demandent la cause : « Il n'y a rien, leur répondit-il, « à » quoi je sois moins propre qu'à être Allemand. » C'était une saillie spirituelle et mordante ; mais qu'allait-il devenir ? Il était pauvre et sans espoir, lorsqu'on vint lui proposer une petite place à la *Revue encyclopédique*. Il accepta avec empressement et il eut bien raison, car elle le mit dans sa voie ; ce fut par les lettres en effet qu'il trouva la fortune et la gloire.

Il débuta au théâtre par une comédie qui fut représentée, le 3 avril 1764, à la Comédie Française, elle eut du succès et le fit connaître. Quelques temps après, il envoya l'éloge de Molière à l'Académie, qui l'en récompensa par un prix mérité. Ses productions littéraires se multiplièrent et lui ouvrirent les portes des salons où se faisaient les renommées. Les critiques même dirigées contre lui le mirent de plus en plus en relief. Il continua ses œuvres dramatiques, donna une nouvelle comédie au Théâtre Français ; et, en 1776, s'essaya dans la tragédie. L'œuvre plut à Marie-Antoinette ; elle fit accorder à Chamfort une pension de douze cents livres sur les menus (1), et le prince de Condé en fit le secrétaire de ses commandements aux appointements de deux mille livres par an. Ce ne fut pas tout ; en 1781, on lui donna à l'Académie Française le fauteuil laissé vacant par la mort de La Curne de Sainte-Palaye, et presqu'en même temps le comte de Vaudreuil le fit agréer comme secrétaire par madame Elisabeth.

Il fut donc, on le voit, comblé, sous l'ancien régime, par les faveurs de la Cour, celles de la plus haute aristocratie et des corps savants. Nous verrons bientôt qu'elle fut sa reconnaissance pour tous ses bienfaiteurs.

La vie de Delille avait été moins accidentée, plus agréable et plus douce. Depuis la publication de sa traduction des *Géorgiques* de Virgile, Voltaire s'était mis à la tête de ses admirateurs. A son insu, il le fit nommer membre de l'Académie Française. Louis XV refusa de ratifier l'élection sous le prétexte que le poète était trop jeune pour recevoir un pareil

(1) On appelait menus la somme donnée au roi pour ses menus plaisirs.

honneur ; mais ce ne fut qu'un retard de deux ans, car après ce délai, Delille fut nommé académicien en remplacement de la Condamine. Son discours de réception fut fort applaudi.

La Harpe voulut à son tour contribuer à l'élévation du professeur. « N'est-il pas étonnant, s'écria-t-il un jour, qu'un » homme d'un si grand mérite fasse la classe de troisième au » collège de la Marche et soit obligé par cette position de dicter » des thèmes aux enfants ? » Il se mit donc en campagne et parvint à faire nommer Delille professeur de poésie latine au collège de France.

C'était donc uniquement à ses œuvres, c'est-à-dire à lui-même, qu'il devait ces derniers triomphes. On savait qu'il était sans fortune. Un prince du sang, le comte d'Artois, homme d'esprit et fin appréciateur des lettres, lui fit donner le beau bénéfice de l'abbaye de St-Séverin, d'une valeur de trente mille livres de rente.

Ces hautes distinctions, ces grands témoignages d'estime et de sympathie, n'enlevèrent rien à ses habitudes laborieuses ni à son extrême modestie. Plus que jamais il fut entouré, choyé dans les salons qui se le disputèrent. Les plus amères critiques ne purent l'émouvoir, il les mit au contraire souvent à profit pour se corriger lui-même. Sainte-Beuve raconte que l'aigre Rivarol ne put jamais lui arracher, dit-il, un hémistiche malin.

Cet heureux naturel lui valut de puissantes amitiés. Le comte de Choiseul-Gouffier l'emmena avec lui en Grèce d'abord et puis dans son ambassade à Constantinople. Le merveilleux spectacle des rives du Bosphore transporta d'admiration le poète. Il y puisa l'inspiration de son livre de l'imagination. Tous les jours il allait contempler ces rives adorables. On trouve dans une lettre à l'un de ses amis de Paris, cette jolie phrase : « Je déjeûne tous les matins en Asie, je soupe tous les soirs en Europe. »

Tels furent les événements de la vie de ces deux hommes illustres jusqu'à la Révolution de 1789. Tous deux devaient beaucoup aux hommes du régime déchu. La Révolution fit

perdre à l'un et à l'autre leurs protecteurs, leurs pensions, leurs bénéfices, leurs honneurs, leurs charges. Ils retombèrent dans leur première pauvreté. Mais, dans ce grand bouleversement social, chacun d'eux suivit sa nature. Chamfort embrassa avec ardeur les idées nouvelles. Delille resta fidèle à ses amis. La pauvreté le condamnait à la plus humble retraite. Il se consola de son infortune par les beaux vers que voici :

Je fus pauvre longtemps sans accuser les Dieux,
Je fus riche un moment, sans être plus heureux ;
Je me vis entouré de jouissances vaines,
D'un luxe embarrassant, de tracas et de peines.
A mon premier état le destin m'a rendu ;
J'avais bien peu gagné, j'ai donc bien peu perdu.

Chamfort se mit immédiatement en rapport avec les hommes nouveaux en renom. Un jour, Siéyès vint lui demander un titre pour une brochure politique à laquelle il attachait une grande importance. Peu de temps après, Chamfort rencontre le comte de Lauraguais et lui dit : « Je viens de faire » un ouvrage. — Comment ? répond le comte, un livre ? — » Pas si bête, réplique Chamfort ; j'ai fait le titre d'un livre et » je l'ai donné au puritain Siéyès qui pourra le commenter » tout à son aise. Mais il aura beau faire, *on ne se souviendra* » que du titre. — Et quel est ce titre, demande le comte ? — » Le voici : Qu'est-ce que le Tiers-Etat ? Tout. — Qu'a-t-il ? ». Rien. »

On sait que le titre de la brochure de Siéyès fut un peu modifié ; mais Chamfort avait eu raison. On se souvient toujours du titre ; qui donc lit encore la brochure ?

Les railleries plaisaient toujours à Chamfort ; mais sa philosophie supportait impatiemment les privations. Il demanda une position à ses nouveaux amis. Madame Roland lui fit obtenir la place de conservateur de la bibliothèque nationale. Mais là aussi la malignité habituelle de son langage (1) lui sus-

(1) Tout le monde connaît sa définition de la fraternité révolutionnaire. « Sois mon frère ou je te tue. »

cita des hostilités. Il fut dénoncé, arrêté. Incarcéré, mais bientôt relâché ; il n'en fut pas moins profondément ulcéré de ce qu'il considérait comme une indignité envers lui.

Delille aussi fut dénoncé et conduit devant les terribles comités. Ce n'était pas étonnant. Son nom, ses œuvres, ses relations, ses antécédents devaient le rendre suspect, et puisqu'il se tenait à l'écart, il conspirait. Renvoyé devant le tribunal révolutionnaire, il allait être condamné à mort, lorsque du fond de l'auditoire s'élève la voix d'un ouvrier maçon qui lui était inconnu et qui dit aux juges : « Il ne faut pas tuer tous » les poètes ; il est même utile d'en garder quelques-uns pour » chanter nos victoires ! » Cette plaidoierie toucha les juges et Delille fut sauvé. Désormais on ne se souvint de lui qu'aux approches de la fête de l'être suprême.

Chamfort fut moins heureux. Au mois d'avril 1794, il est l'objet d'une nouvelle dénonciation. Qn'a-t-il fait ? ou plutôt qu'a-t-il dit ? On vient l'arrêter chez lui. Sa tête s'exalte, il demande à entrer un moment dans son cabinet, et il se tire un coup de pistolet qui lui fracasse le haut du nez et lui crève l'œil droit, mais ne le tue pas ; il saisit un rasoir, cherche vainement à se couper la gorge, se frappe au cœur de son arme, se fait une profonde blessure au jarret, pousse un cri et tombe en syncope; il est littéralement couvert de sang. On parvient à le ranimer. « Je veux mourir libre, dit-il à ceux qui l'entou» rait, si vous m'entraînez en prison, j'achèverai ce que j'ai » commencé. » Chose étrange, on parvint à peu près à le guérir, mais une rechute se produisit et entraîna sa mort le 17 avril de cette année 1794. Il était âgé de cinquante-trois ans.

Que dire de cet épouvantable suicide ? Ce ne fut ni par amour de cette belle et grande chose qui s'appelle la liberté, ni après avoir lu le Phédon, que cet homme extraordinaire voulut se donner la mort. Il était athée (1), égoïste, superbe,

(1) Dans son livre des *Caractères et Anecdotes*, on trouve à la page 230 du tome II de ses œuvres, cette déclaration : « Les athées sont meilleure

plein de lui, d'une extrême violence, et quand il eut repris ses sens, il n'eut qu'une idée, celle de *mourir libre,* c'est-à-dire de n'être pas confondu pêle-mêle avec les nombreuses victimes traînées chaque matin à l'échafaud et prises indistinctement dans tous les rangs de la société.

Détournons nos yeux de cet horrible drame et revenons à Delille.

Il était toujours à Paris et n'avait pas voulu suivre ses amis à l'étranger ; selon lui l'émigration était une faute. Mais le séjour de la capitale devenait de plus en plus dangereux même pour les plus inoffensifs et les plus retirés. Les hétacombes se multipliaient sans cesse, et par la guerre sourde que se faisaient les hommes ambitieux du pouvoir, il était facile de prévoir qu'on touchait à des temps plus orageux. Delille songeait donc à se retirer en province lorsqu'il fut mandé au comité révolutionnaire de son quartier. Le président lui dit qu'on allait célébrer dans une grande fête civique l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, votées par la Convention ; qu'il fallait des chants sacrés pour cette auguste cérémonie et qu'on avait eu l'idée de les lui demander. Ce n'était pas une prière, c'était un ordre. Delille accepta. Peu de jours après, il apporta les huit vers que voici :

O vous qui de l'Olympe usurpez le tonnerre,
Des éternelles lois renversez les autels,
Lâches oppresseurs de la terre
Tremblez ! vous êtes immortels !

Vous, du malheur victimes passagères
Sur qui veillent d'un Dieu les regards paternels
Voyageurs d'un moment aux rives étrangères
Consolez-vous ; vous êtes immortels ! (1)

C'était de beaux vers ; c'était une action plus belle encore.

» compagnie pour moi, disait M. D... que ceux qui croient en Dieu. A la » vue d'un athée, toutes les demi-preuves de l'existence de Dieu me viennent à l'esprit. — A la vue d'un croyant, toutes les demi-preuves contre » son existence se présentent à moi en foule. »

(1) Œuvres complètes de Delille, poésies fugitives. Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme.

L'allusion était à peine voilée. Mais jeter dans la même strophe l'anathème aux bourreaux et des consolations aux victimes, n'était-ce pas une imprudence héroïque ? Le président ne se méprit pas sur le péril et ne voulut pas le partager. « C'est » bien, c'est bien, dit-il au poète, le moment n'est pas venu » de publier ces vers ; on vous fera connaître plus tard le » jour convenable, » et les vers furent mis de côté. — On sait que la fête de l'Etre suprême eut lieu le 20 prairial an II, (8 juin 1794). Elle ne donna pas ce qu'en avait espéré Robespierre. Ni aux Tuileries, ni au Champs de Mars, le grand pontife ne trouva pas les adulations qu'il attendait. « Au con- » traire, dit M. Thiers, son orgueil avait blessé tout le » monde, des sarcasmes étaient venus pendant la fête à ses » oreilles. Le lendemain il se rend au comité de salut public » et exprime sa colère contre les députés qui l'avaient outragé. » Il n'est pas soutenu ; on l'accuse par les pompes de la veille » de faire rétrogader la Révolution. Rétrograder, dit-il ! ex- » trêmement irrité, et il montre un projet de loi qu'il vient » de rédiger avec Couthon et qui tend à rendre le tribunal » révolutionnaire encore plus meurtrier (1). »

C'était cette atroce loi de colère et de vengeance du 22 prairial an II. Elle précipitait en effet la marche de la justice révolutionnaire. — Plus d'instruction préalable, — plus de semblant de défense devant le tribunal. — Une simple constatation d'identité suffisait pour une condamnation capitale et une exécution immédiate. Car cette loi de cannibales ne portait qu'une seule peine, la mort.

Paris n'était plus habitable, il fallait fuir. Delille n'attendit pas le 9 thermidor. Il parti pour les Vosges et se retira à St-Dié, patrie de la femme qui l'avait suivi dans tous ses voyages. Il y séjourna un an, puis passa en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et ne rentra à Paris qu'après six ans d'absence, en 1801, quelques auteurs disent en 1802. Il vint reprendre sa place à l'Institut et son petit appartement au collège de

(1) Thiers, *Révolution Française*, t. VI, p. 119. Furne et C°, Paris.

France. Il retrouva quelques-uns de ses anciens amis et renoua avec eux d'affectueuses relations. Mais les infirmités de l'âge se faisaient sentir, il était vieux et aveugle. L'empereur lui offrit cependant de hautes distinctions ; quoique pauvre, il les refusa. Une seule récompense fut accordée aux œuvres de sa vieillesse et lui fut très sensible. Marie-Joseph Chénier s'honora en lui faisant donner un prix pour son poème de l'*Imagination* et ses traductions de l'*Énéide* et du *Paradis perdu* (1).

Avant de mourir, il voulut laisser son nom à la femme qui avait été la compagne de sa vie ; il épousa, comme il l'appelait, son Antigone. Elle le tyrannisa bien un peu tout en étant attentive et dévouée. Le ménage n'était pas riche. Ses ressources étaient rares, elles venaient surtout du travail du pauvre aveugle. Ses vers étaient fort recherchés ; chacun d'eux se payait cinq francs. Madame Delille ne voulait en perdre aucun. Pour mieux les conserver, elle tenait en son absence son mari sous clef. Un jour Daru et Parceval de Grand'Maison vinrent rendre visite à Delille. Sa femme était sortie. Ils frappent à la porte et se font connaître : « Attendez un moment, leur répond Delille, » elle est sortie, mais elle va rentrer. » Ils attendirent et entrèrent. La conversation s'engage, elle intéresse Delille ; il y prend part et cite des vers de Racine. Madame Delille ne peut y tenir, elle se lève et va dire à l'oreille de son mari : « Mais » taisez-vous donc, ces messieurs retiendront vos vers et ils » vous les voleront. — Parbleu, ma chère, dit tout haut » Delille, si ce sont des voleurs de vers, ils ne me » voleront que des vers de Racine. » Les deux visiteurs ne purent s'empêcher de rire et Delille fit comme eux.

Il conserva jusqu'à la fin sa bonne humeur et sa gaieté naturelle. Mais sa santé s'affaiblissait sensiblement, les attaques d'apoplexie devenaient fréquentes ; il succomba à la cinquième, le 1er mai 1813, à l'âge de 75 ans. Chamfort, quoique plus jeune que lui de trois ans, était mort dix-neuf ans avant lui. Comparons son existence à celle de Delille. Il nous semble qu'il peut sortir de ce parallèle un utile enseignement.

(1) Marie-Joseph Chénier ne lui était pas sympathique.

Toux deux avaient un talent remarquable, mais leur caractère était bien différent. Le talent fait briller les hommes, le caractère les fait aimer ou haïr. Il ne dépend pas de nous d'avoir des facultés intellectuelles plus ou moins éminentes, mais il est tout à fait en notre pouvoir d'en faire un usage plus ou moins utile, plus ou moins honorable. La responsabilité de l'homme exige qu'il reste maître de lui et lutte sans relâche contre ses mauvais penchants. C'est cette lutte qui fait son véritable mérite et c'est son caractère qui en marque le triomphe.

Il y eut entre Delille et Chamfort toutes les dissemblances qui séparent la douceur de l'emportement, la modestie de l'orgueil, la modération de l'excès, et l'amour des hommes de la misanthropie.

Delille eut de nombreux amis ; nous n'en connaissons que deux à Chamfort, — sa mère et Ginguené. La conduite de Delille fut toujours régulière, pure, estimable, — son travail consciencieux, soutenu. Chamfort ne sut rester nulle part, il commit presque partout des fautes graves, et au lieu de s'en repentir il s'en irrita contre son prochain. Enfin Delille traversa impunément et non sans gloire cet affreux régime de la Terreur, à Paris, au milieu du gouffre, tandis que Chamfort y laissa la vie par le plus affreux suicide.

Mais c'est dans Chamfort lui-même qu'il faut aller chercher les véritables traits de sa physionomie. « Il faudrait, disait-il, » que les auteurs se peignissent dans leurs écrits, afin qu'on » pût conclure de leurs ouvrages que l'auteur est ce qu'il pa- » raît être (1). » Eh ! bien suivons ce mode d'appréciation pour bien juger ces deux hommes.

Dans toutes ses œuvres, Delille nous apparaît comme un homme honnête, juste, bon, aimable, sensible, aimant le beau, le bien et le vrai. — Chamfort au contraire laisse dans ses ouvrages les plus sérieux l'empreinte de son immense or-

(1) *Maximes et pensées*, chap. VII, t. II, p. 83, de l'édition de ses œuvres de 1812. Paris, Maradan.

gueil, des tortures de son esprit, des vices de son cœur, de sa mauvaise nature.

Lisez ses *Pensées et Maximes*, ses *Caractères et Anecdotes;* qu'y trouvez-vous? une interminable série de sentiments haineux, jaloux, vénimeux, anti-sociaux, anti-moraux, un besoin de dénigrement universel.

Voulez-vous savoir quelle est la philosophie qu'il préfère? Voici sa réponse : « La meilleure philosophie, relativement au » monde, est d'allier à son égard le sarcasme de la gaîté » avec l'indulgence du mépris (1). »

Voulez-vous connaître sa morale? — « Jouis et fais jouir » sans faire de mal ni à toi ni à personne, voilà, je crois, toute » la morale (2). »

Comment il juge cette société du XVIIIe siècle, qui l'a si bien traité? « C'est une foire, un tripot, une auberge, un bois, » un mauvais lieu et des petites maisons, c'est tout ce qu'elle » est tour à tour pour la plupart de ceux qui la compo- » sent (3). »

Quelle est sa reconnaissance pour ses bienfaiteurs? « Tout » bienfait, dit-il, qui n'est pas cher au cœur est odieux; il » faut l'en chasser ou le fouler aux pieds. — Il y a peu de » bienfaiteurs qui ne disent comme Satan : *Si cadens adora-* » *veris me* (4). »

Voici ses idées sur la providence et sur l'immortalité de l'âme :

« Quelqu'un disait que la Providence était le nom de » baptême du hasard; quelque dévot dira que le hasard est le » sobriquet de la Providence. »

Et sur l'immortalité de l'âme : « J'ai lu je ne sais dans quel » voyageur que certains sauvages de l'Afrique croient à l'im- » mortalité de l'âme, sans prétendre expliquer ce qu'elle de-

(1) *Maximes et pensées*, chap. I, t. II, p. 9. Edition déjà citée.
(2) *Id.* chap. IV, t. II, p. 63.
(3) *Id.*, chap. III, p. 34.
(4) *Id.*, chap. V, p. 61 et 63.

» vient. Ils la croient errante, après la mort, dans les brous-
» sailles qui environnent leur bourgade et la cherchent
» plusieurs matinées de suite ; ne la trouvant pas, ils aban-
» donnent ces recherches et n'y pensent plus. C'est à peu
» près ce qu'ont fait nos philosophes et avaient de mieux
» à faire (1). »

Sur la morale chrétienne, c'est encore pis : « Pour les
» hommes vraiment honnêtes et qui ont de certains principes,
» les commandements de Dieu ont été mis en abrégé sur le
» portique de l'abbaye de Thélème : Fais ce que tu vou-
» dras ! (2) »

Enfin voici sa doctrine sur le suicide : « Les rois et les prê-
» tres en proscrivant la doctrine du suicide ont voulu assurer
» la durée de notre esclavage ; ils veulent nous tenir enfer-
» més dans un cachot sans issue (3). »

Voulez-vous connaître ce qu'il pense de son caractère? Il s'exprime ainsi :

« Ma vie entière est un tissu de contrastes apparents avec
» mes principes. Je n'aime point les princes et je suis attaché
» à une princesse et à un prince. On me connait des maximes
» républicaines et plusieurs de mes amis sont revêtus de dé-
» corations monarchiques. J'aime la pauvreté volontaire et
» je vis avec des gens riches. Je fuis les honneurs et quelques-
» uns sont venus à moi. Les lettres sont ma seule consola-
» tion et je ne vois point de beaux esprits et je ne vais pas à
» l'Académie. Ajoutez que je crois les illusions nécessaires à
» l'homme et je vis sans illusions. Je crois les passions plus
» utiles que la raison et je ne sais plus ce que c'est que les
» passions. Ce que j'ai appris, je ne le sais plus et le peu que
» je sais encore, je l'ai deviné (4). »

Voilà comment il faut juger Chamfort par ses écrits et

(1) *Maximes et pensées*, chap, I, t, II, p. 7.
(2) *Id.*, chap. V, — p. 63.
(3) *Id.*, chap. VIII, p. 93.
(4) *Id.*, chap. V, p. 66 et 67.

d'après ses idées sur lui-même. Intelligence supérieure, esprit vaste et puissant, capable de grandes choses, mais d'un orgueil indomptable (1), d'un caractère insociable et bizarre; il s'est peint lui-même dans un ouvrage rempli de mauvaises pensées.

S'il avait eu le caractère de Delille, il aurait eu une existence plus digne et plus douce, une fin moins lugubre, une mémoire plus honorée.

Quelle est la conclusion à tirer de cette étude?

C'est que le caractère exerce une très grande influence sur les destinées humaines.

H. Burin des Roziers.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, 1891. — Les séances de la 15e session seront tenues, à Paris, dans la salle dite de l'Hémicycle à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, du mardi 19 au vendredi 22 mai inclusivement. La séance générale aura lieu le samedi 23 mai dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

En raison de la date d'ouverture de la session, un sursis est accordé pour l'envoi des mémoires. Les manuscrits seront reçus à la Direction des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, jusqu'au 1er avril inclusivement. Passé ce délai, aucun travail ne pourra être soumis à l'examen du Comité.

Les cartes d'invitation et les lettres de parcours sur les

(1) « L'orgueil n'aime point. C'est encore là un de ses caractères. Il est le père de la haine, de l'envie, de la violence, de la fausse sécurité, de l'endurcissement. » De Lamennais. — Réflexion sur le chapitre IX, livre III, de l'*Imitation de Jésus-Christ*, 18e édition. Paris, Ambroise Bray, rue des Saints-Pères, 1861.

chemins de fer ne seront envoyées qu'aux personnes nominalement désignées par MM. les Présidents des Sociétés des départements et aux membres non résidents et correspondants du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, qui auront exprimé l'intention formelle de prendre part à la session.

Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront parvenir à la Direction des Beaux-Arts avant le 15 avril au soir, terme de rigueur.

L'envoi de ces imprimés aux ayants droit sera fait du 15 avril au 1er mai.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 2573

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 Mars 1891

— La séance est ouverte à deux heures quinze minutes.

M. le Dr Dourif, président, fait le dépouillement de la correspondance.

MM. Charles Truchot, Bernet-Rollande, de Clérambault et le Dr Dubest, nommés membres titulaires ; MM. Albert Longy et Stanislas Pilinski, nommés correspondants, envoient leurs remerciements à l'Académie.

Par une circulaire en date du 15 février, M. le Directeur des Beaux-Arts notifie diverses mesures relatives à la 15e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. — Cette circulaire est renvoyée au Comité de publication pour être insérée le plus tôt possible dans le *Bulletin*.

— M. le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages reçus.

M. le comte de Dienne, membre correspondant, fait hommage du volume qu'il vient de publier sous le titre : *Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789*.

— M. Vimont présente le rapport de la Commission des comptes.

Ce rapport conclut :

1° A l'approbation des comptes de 1890 et du budget de 1891 ;

2° A un vote de remerciements à l'adresse de M. le Trésorier.

Il émet, en outre, le vœu qu'à l'avenir les fonds provenant du legs Monthyon soient portés, dans les comptes de l'Académie, sous une rubrique qui rappelle leur origine.

Ces conclusions et ce vœu sont adoptés à l'unanimité.

— M. le Président constate que la date d'hier, 4 mars 1891, coïncide avec le 50e anniversaire de la nomination de M. le Dr Victor Fleury en qualité de membre titulaire.

Sur la demande unanime des membres présents, M. le Président veut bien se charger de transmettre à M. Fleury les félicitations de l'Académie.

— M. le Dr Plicque fait une communication au sujet d'une statue monumentale de Mercure qu'il a découverte récemment dans des fouilles pratiquées près de Lezoux.

— M. H. des Roziers achève la lecture de son étude sur Delille et Chamfort. — Renvoyée au Comité de publication.

— M. le colonel Poupon lit un travail sur l'orientation des globes terrestres. — Renvoyé au Comité de publication.

— En raison des vacances de Pâques, la réunion d'avril, qui devrait avoir lieu le jeudi 2, est renvoyée au jeudi suivant, 9.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789, par M. le comte de Dienne — Paris, 1891.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers — tome IVe (année 1890).

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère — novembre-décembre 1890.

Bulletin de l'Académie du Var — nouvelle série ; tome XV (2e fascicule) ; 1890.

Bulletin de la Société d'horticulture du Puy-de-Dôme (4e trimestre 1890).

Bulletin de la Société des Études du Lot — tome XIIe, 1er fascicule, 1887 ; tome XIVe, 3e fascicule, 1889 ; tome XVe, 1er, 2e, 3e, 4e fascicules.

Le Tonkin financier, son avenir, étude économique — Paris, 1891.

Revue scientifique du Bourbonnais — no 2 ; février 1891.

Revue des langues romanes — tome IVe ; avril-mai-juin 1890.

United States Geological Survey — Ninth Annual Repart, 1887-88.

Rapport de la Commission des comptes pour l'année 1890

MESSIEURS,

Vous avez déjà pu juger, lors de la lecture du rapport de notre Trésorier, de l'état satisfaisant des finances de l'Académie, état dû au soin parfait et au bon ordre avec lesquels elles sont gérées. L'examen des pièces annexées au rapport, les détails et explications fournis n'ont fait que confirmer cette appréciation.

L'année 1890 a présenté un excédent de recettes sur les dépenses de 873 fr. 90 cent. Les prévisions, relativement aux dépenses obligatoires pour 1891, laissent sur les recettes prévues un excédent libre de 1559 fr. 90 cent., lequel pourra suffire à l'impression d'un fascicule de 20 feuilles coûtant 1100 fr., tout en gardant pour l'imprévu une réserve de 459 fr. 90 cent.

La subvention de 1000 fr. accordée par le Ministre de l'Instruction publique pour aider à l'impression des *Lettres de Gaultier de Biauzat* a contribué pour une large part à amener cette situation favorable.

L'état de choses le permettant maintenant, et après avoir entendu l'avis du Trésorier, votre Commission a pensé qu'il n'y avait plus lieu de retarder une mesure qui a déjà été approuvée et décidée en principe par l'Académie : c'est de porter désormais dans ses comptes, sous un titre spécial et en la distinguant du reste de son avoir, la somme représentant le legs qu'elle a reçu de M. de Monthyon.

Comme conclusion, la Commission d'examen des comptes vous propose d'approuver dans son entier le compte de gestion du Trésorier, en y joignant les remerciements et les félicitations qui lui sont dus à bien juste titre pour la sollicitude et le soin qu'il apporte dans ses utiles fonctions.

ED. VIMONT,
Rapporteur.

NOTES SCIENTIFIQUES

Orientation des Globes terrestres

« *Similia similibus docentur.* »

Les cadrans solaires, jadis si répandus, ont fait leur temps. C'est à peine si nos programmes d'enseignement font encore mention de cette science de la gnomonique qui fut jadis en honneur, à l'époque où les horloges et les montres étaient inconnues ou fort rares. Je n'entreprendrai pas de ranimer un culte éteint. Qu'il me soit seulement permis d'exprimer le regret que cette science, qui fut une branche importante de l'astronomie, soit tombée à peu près dans l'oubli, car ses principes, toujours vrais et immuables, sont comme la préface naturelle de toute étude sur la mécanique générale de l'univers. Un cadran solaire, quel qu'il soit, ne constitue-t-il pas, au point de vue des phénomènes du mouvement diurne, une *véritable leçon de choses* qui vaut bien les théories plus ou moins abstraites sur la matière ? Le crayon, la plume, la craie, ne parleront jamais mieux à l'intelligence d'un élève que ce simple appareil qui emprunte la collaboration directe du soleil, en lui faisant tracer lui-même sa marche apparente dans le ciel.

Pour mon compte, ce n'est pas la lecture des traités d'astronomie ou de cosmographie qui m'a mis sur la voie de l'orientation des globes terrestres ; cette idée m'a été directement suggérée par la simple observation de quelques cadrans solaires, et particulièrement du cadran équatorial. C'est le principe même de la construction de ce cadran qui, en effet,

constitue le point de départ de la théorie que je vais exposer.

Tout le monde sait que le cadran équatorial (dit aussi équinoxial), se compose d'un *style* parallèle à l'axe du monde, et d'une *table* perpendiculaire au style et par conséquent parallèle au plan de l'équateur. Les lignes horaires tracées sur la table, s'entre-croisent au pied de la tige et font entre elles un angle constant de 15°. L'heure vraie ou heure solaire est marquée par l'ombre du style qui, se déplaçant suivante la marche apparente du soleil, met une heure à passer d'une ligne à une autre. Or ce cadran, comme les autres d'ailleurs, ne fournit généralement que des indications locales. Il fait connaître les heures du jour pour le lieu où il se trouve. Ce sont bien aussi les mêmes pour toutes les villes situées sur son méridien, mais encore faut-il connaître celles-ci. Quant aux autres points du globe, un calcul est nécessaire pour déterminer leur horaire d'après celui du cadran.

D'autre part le cadran équatorial ne donne aucune idée d'un phénomène très intéressant, celui du déplacement ou mouvement angulaire du cercle de démarcation d'ombre et de lumière, d'où résultent les alternatives et les variations du jour et de la nuit sur la surface de notre planète.

Or il existe, à mon avis, un moyen de compléter, ou si l'on veut, de perfectionner le cadran équatorial, de telle sorte que les lacunes que je viens de signaler soient facilement comblées. Ce moyen est très simple, si simple qu'en vérité on a peine à concevoir que jusqu'à présent personne n'y ait songé. A cet égard, ce n'est pas tant mon opinion personnelle que j'exprime, que celle de plusieurs savants, dont le nom fait autorité dans les sciences et qui ont bien voulu me faire connaître que l'idée de l'orientation des globes terrestres est aussi *nouvelle* qu'*ingénieuse* et destinée à *rendre de grands services* à l'*enseignement pédagogique*.

C'est à ce dernier titre surtout que je me féliciterai de l'avoir conçue.

Il s'agit tout bonnement de substituer à la table du cadran équatorial, un globe terrestre ou globe géographique, pareil à ceux qui sont en usage dans les écoles.

Ordinairement ces globes sont montés sur un pivot ou axe, tantôt vertical, tantôt incliné de 23° 27′ sur l'horizon, disposition vicieuse, car tel quel, ce globe *ne représente pas la position réelle de la terre dans l'espace, par rapport au lieu où il se trouve.*

Supprimez cet axe, et imaginez que vous enfiliez la sphère dans la tige du cadran, en observant de placer le méridien ou cercle de longitude du lieu où vous êtes dans le plan vertical mené par la méridienne. Vous avez sous les yeux le *globe orienté,* c'est-à-dire identiquement placé comme la terre elle-même ; tous les détails représentés sur sa surface, continents, mers, cercles de longitude et de latitude, déjà semblables nécessairement aux divisions correspondantes de notre planète, sont en outre *semblablement placés.* Or, en vertu de ce principe mathématique qui énonce que deux figures (surfaces ou volumes) semblables, semblablement placées. sont éclairées suivant les mêmes lois par un faisceau de rayons lumineux parallèle dirigé sur elles, le soleil éclairera la sphère du cadran *de la même façon qu'il éclaire la terre, reproduisant même sur elle les variations de son mouvement apparent.*

La théorie est vraie, quelle que soit la différence des volumes. Considérez une sphère grosse comme une noix et une terre volumineuse comme le soleil, la loi est constante, en vertu du parallélisme des lignes homologues, et de celui des rayons lumineux émis.

Qu'en résulte-t-il ? D'abord cette considération générale, qu'on se trouve avoir sous les yeux, dans un champ de quelques centimètres, l'aspect d'ensemble de la plupart des phénomènes du mouvement diurne qui nous entourent, mais dont nous ne pouvons jamais saisir la concordance ni l'harmonie merveilleuse, par cette simple raison que l'immense étendue de la scène qu'ils embrassent rend nos sens impuissants à les

apprécier, ensuite, une série d'observations particulières, qu'il s'agit maintenant d'énumérer successivement, précieuses indications qui vont ressortir du dispositif si élémentaire dont il vient d'être question.

Voici, sans contredit, la plus importante ; c'est par elle que je crois devoir commencer :

1° *Mouvement angulaire du cercle de démarcation d'ombre et de lumière.*

Placez le globe orienté au soleil, à un moment quelconque. L'hémisphère tourné vers l'astre sera éclairé, l'autre sera dans l'ombre. Le cercle de démarcation aura telle ou telle inclinaison, par rapport à la ligne des pôles, selon telle ou telle hauteur méridienne du soleil.

Or, puisque le globe est placé comme la terre et que, sur l'un comme sur l'autre, les plans des cercles de démarcation sont certainement parallèles, on verra sur la petite sphère le mouvement ou déplacement angulaire de l'ombre s'effectuer comme il a lieu sur la planète. Cette ombre couvrira ou découvrira peu à peu certains continents, certaines villes indiquées sur la surface, au *même moment* qu'elle couvre ou découvre les *mêmes points* sur la terre. La ligne ou courbe d'ombre passant à un moment donné par tels et tels lieux, fera connaître à la fois tous ceux pour lesquels le jour naît ou la nuit arrive. Et avec un peu d'habitude, on saura, au jugé, indiquer combien pour tel point, il y a encore d'heures de jour ou d'heures de nuit.

Les observations seront particulièrement intéressantes à certaines époques, telles qu'aux équinoxes et aux solstices. Aux équinoxes, quelle que soit l'heure du jour, le cercle de démarcation coupe nettement en deux les deux calottes polaires. Son axe de rotation étant la ligne des pôles, il coïncide successivement avec tous les méridiens. Au solstice d'été, l'axe de rotation a dévié de 23° 27'. Toute la calotte du pôle nord

reste découverte, toute la journée, tandis que la calotte opposée reste obscure. Le phénomène est inverse au solstice d'hiver. Ces observations qui concordent nécessairement avec la réalité des faits, sont à la portée de tout le monde. Un enfant peut les faire, et s'instruira probablement mieux de cette façon que par les procédés pédagogiques ordinaires.

Ce n'est pas tout. La longueur des jours varie suivant les époques et suivant les latitudes. Pour un parallèle donné, à tel jour de l'année, si l'on désire savoir le rapport du jour à la nuit, il suffira de comparer la *quantité angulaire* de ce parallèle qui est éclairée avec celle qui est dans l'ombre. Ces deux quantités sont constantes pendant 24 heures. La division des cercles de latitude en degrés, facilitera ce calcul, puisqu'on sait que 15° représentent une heure de temps. On voit déjà qu'aux équinoxes, pour toute la terre, la portion éclairée est égale à la portion obscure, d'où l'égalité des jours et des nuits. Qu'au solstice d'été, la partie obscure au pôle nord est nulle, d'où l'absence de nuit, état qui dure six mois, puisque l'ombre ne s'étend pas jusqu'à ce point, pendant toute cette période.

2° *Points du lever et du coucher du soleil, pour le lieu d'observation ou un lieu quelconque.*

On sait que le soleil *paraît* décrire dans le ciel des cercles parallèles à l'équateur, et que la longueur des jours pour un point du globe se mesure par le temps qui s'écoule entre le moment où l'astre paraît à l'est sur l'horizon de ce point, et celui où il disparaît à l'ouest, au-dessous de cet horizon. Rappelons qu'en astronomie, l'horizon d'un lieu n'est pas le plan tangent à la terre en ce lieu, mais le plan du grand cercle parallèle à ce plan tangent, et passant par le centre du globe.

Traçons sur notre sphère le cercle d'horizon du point où

nous sommes. Il coupera à 90°, de part et d'autre, tous les cercles de latitude qu'on aura représentés dans la zone torride, d'un tropique à l'autre, cercles qui représentent les parallèles de la marche du soleil. Les intersections obtenues représenteront les points du lever et du coucher de l'astre pendant l'année, pour le lieu d'observation.

En prenant un autre point sur le même méridien, et traçant aussi son horizon, on obtiendra d'autres intersections avec les parallèles, qui seront aussi pour ce lieu les points du lever et du coucher de l'astre. A mesure qu'on considérera un point de plus en plus rapproché du pôle, les parallèles seront de plus en plus obliques sur l'horizon ; la corde de segmentation des parallèles, joignant les points d'intersection, sera de plus en plus courte, accusant ainsi une inégalité de plus en plus grande entre les jours et les nuits. Pour l'horizon du cercle polaire, elle sera réduite à un point, au solstice d'été. Pour le pôle, son horizon étant constamment parallèle à tous les cercles de la marche du soleil, les points du lever et du coucher seront toujours nuls.

3° *Heures du lever et du coucher du soleil.*

Le globe orienté permet de déterminer directement, sans calcul, les heures du lever et du coucher du soleil pour tous les points compris dans l'hémisphère, au-dessus de l'horizon du lieu d'observation.

Ce résultat forme la conséquence, pour ainsi dire le corollaire de l'observation qui précède. Il s'obtient par la détermination de *l'horaire universel* pour laquelle on procède ainsi qu'il suit :

De même que sur le cadran équatorial, le méridien d'origine ou *plan horaire initial,* sur le globe orienté, est celui qui passe par le lieu d'observation. Sa notation angulaire étant 0°, on le trouve tout tracé pour toutes les localités qui sont sur le méridien de Paris, celui-ci, comme on le sait, étant géné-

ralement adopté comme méridien originel, pour le calcul des longitudes.

Pour tout lieu en dehors de ce méridien, et pour lequel le tracé d'un grand cercle n'existerait pas, il est nécessaire de l'effectuer, et cela d'une façon très apparente, en raison de son importance.

Si les autres méridiens déjà tracés sur le globe, sont distants l'un de l'autre de 15° (ou de 30°), à partir du méridien initial, ils conviendront, tels quels, pour la lecture de l'horaire. Sinon il faudra, par telle méthode qu'on voudra, dessiner sur la sphère les fuseaux horaires, en y ajoutant, inscrite sur l'équateur, la notation des degrés et des heures. Pour les degrés, la notation vers l'est comme vers l'ouest sur chaque méridien, sera, à partir de 0° : 15°, 30°, 45°, 60°, etc., jusqu'à 180°, si les fuseaux sont de 15°, ou 30°, 60°, 90°, etc. Si les fuseaux sont de 30° (nous les supposerons de 15°). Quant à l'horaire, le méridien initial marquant midi, les autres vers l'est porteront 1 h., 2 h., 3 h., 4 h., etc., et ceux vers l'ouest, 11 h., 10 h., 9 h. Il conviendra de noter cet horaire en *chiffres romains,* j'expliquerai tout à l'heure pourquoi.

Cet horaire est insuffisant. Il fait connaître en effet quelle heure il est sur tel ou tel plan horaire quand il est midi au plan horaire d'origine, mais il n'indique pas, *à la simple lecture,* quelle heure il est au lieu d'observation quand il est midi sur tel ou tel plan horaire. C'est ce qu'il importe surtout de savoir.

Il est vrai qu'un calcul facile permet de la déterminer, car l'heure cherchée est précisément égale au complément à 12 de l'horaire indiqué en chiffres romains. Mais nous voulons que les enseignements fournis par le globe orienté soient à la portée de tout le monde, même d'un enfant. Il faut donc *inscrire* cet horaire complémentaire sur la sphère même, et de préférence sur le parallèle du lieu d'observation, puisqu'il s'applique particulièrement à un point de cette latitude.

L'horaire du lieu se présentera donc ainsi sur les plans ho-

raires : 11 h., 10 h., 9 h., 8 h., etc., vers l'est ; 1 h., 2 h., 3 h., 4 h., etc., vers l'ouest.

On se servira ici des chiffres arabes, pour éviter la confusion.

Nous avons maintenant le moyen de connaître *les heures* du lever et du coucher du soleil, pendant toute l'année, pour le lieu où nous sommes. A un jour donné, connaissant la déclinaison du soleil, c'est-à-dire le parallèle qu'il décrit dans le ciel, il suffira de considérer quel est le plan horaire passant par l'intersection de ce parallèle avec l'horizon. La notation en chiffres arabes, de ce plan, vers l'est, sera l'heure du lever de l'astre. Celle vers l'ouest indiquera le coucher. Il va sans dire que si l'intersection a lieu entre deux plans horaires, les heures cherchées seront intermédiaires entre celles de ces deux plans.

Au moment où le soleil se lève, il est midi pour le méridien passant par l'intersection. Même heure pour le point opposé, quand le soleil se couche.

Nous ne tenons pas compte de l'effet de la réfraction atmosphérique, qui n'a d'importance que pour des calculs de précision.

Si maintenant, prenant un point quelconque sur notre méridien initial, nous traçons son horizon, nous aurons de même les heures du lever et du coucher qui s'y rapportent, les plans horaires n'ayant pas changé.

Si nous considérons un lieu sur un autre méridien, en rapportant d'abord les plans horaires à ce méridien, et en traçant son horizon, nous obtiendrons encore un nouvel horaire de lever et de coucher.

Ainsi, comme il a été dit plus haut, on peut connaître les heures du lever et du coucher du soleil pour tous les lieux compris dans l'hémisphère au-dessus de l'horizon du lieu d'observation.

On remarquera du reste que toutes ces indications s'ob-

tiennent par un simple tracé de quelques lignes sur la sphère, sans qu'il soit nécessaire que le soleil l'éclaire.

Quel est le cadran solaire, ou tel ou tel système présentant un pareil ensemble de renseignements ?

4° *Le globe orienté, cadran solaire universel et cadran lunaire.*

Nous allons maintenant faire, pour ainsi dire, entrer en scène le soleil lui-même, pour nous guider dans nos recherches subséquentes.

On sait que, sur le cadran équatorial, l'heure du midi *vrai* est déterminée par le moment où l'ombre du style couvre le plan horaire initial, ou méridienne du lieu.

Plantons sur différents points du méridien d'origine du globe orienté, des tiges fines, de vulgaires épingles, si l'on veut, de façon que leur direction soit *bien normale* à la surface ; à l'heure du midi vrai, toutes les ombres de ces tiges seront alignées sur le cercle qui les supporte.

L'heure de chaque plan horaire, à cet instant, sera indiquée par la notation en chiffres romains. Et comme toutes les villes qui sont sur le même méridien ont le même horaire, on saura donc alors celui de n'importe quel point de l'hémisphère qu'on considère.

Fixons sur les autres plans horaires, à droite et à gauche du premier, autant de tiges que nous voudrons, normales aussi à la surface. A l'heure de midi du lieu où nous sommes, les ombres de ces tiges sont en dehors du plan horaire, soit à droite, soit à gauche, suivant l'orientation. Mais pour chacune d'elles il y a eu ou il y aura dans la journée un moment précis où son ombre a couvert ou couvrira son méridien. C'est l'heure de midi pour ce méridien. Or, chacun d'eux portant inscrit, en chiffres arabes, l'horaire du lieu d'observation qui correspond à son midi, *on connaîtra cet horaire toute la jour-*

née. Ce sera aussi l'horaire de toutes les villes situées sur le méridien d'origine. Il est clair que cet horaire connu permettra de déterminer celui des autres plans.

Si on plante une tige au pôle nord, comme tous les méridiens viennent se couper sur ce point, on a là un véritable cadran équatorial, mais ayant sur l'autre l'avantage de donner l'horaire pour toutes les villes à la fois, puisque l'ombre du style parcourt successivement tous les méridiens sur lesquels ces villes sont inscrites. Ce cadran, qui complète ou mieux qui contrôle les précédentes indications, fonctionne du 20 mars au 22 septembre. Pour les autres six mois, c'est le pôle sud qu'il faut utiliser.

Ainsi, nous avons à notre disposition, au moyen du globe orienté et de quelques épingles, un cadran solaire dont les observations présentent d'autant plus d'intérêt, qu'elles se trouvent constamment corroborées et confirmées par celles que fournit déjà le mouvement angulaire du cercle de démarcation d'ombre et de lumière, car il y a nécessairement une harmonie parfaite entre tous ces phénomènes, dérivant de la même cause première, qui est la marche apparente du soleil dans le ciel.

Je dirai même que, grâce à ce système, on pourra utiliser, dans une certaine mesure, les mouvements particuliers à notre satellite, en employant la sphère comme cadran lunaire. En effet, sachant que la lune retarde d'environ 48′ par jour sur le soleil, en multipliant par ce nombre la date de la lunaison, on a à cette date le retard du passage au méridien. Donc, quand la lune passe au méridien du lieu, moment indiqué par l'ombre lunaire du style, l'heure qu'il est est celle du retard. Quand la lune passera au méridien de 2 heures, l'heure sera le retard plus 2 heures, et ainsi de suite.

Quand on a une certaine habitude d'observation, on détermine la date de la lunaison, au simple aspect de la forme du disque.

5° *Le globe orienté employé comme boussole.*

Il existe certainement plusieurs appareils que l'on emploie comme boussole, et qui ont pour base le principe essentiel des cadrans. Il est cependant utile de mentionner que le globe orienté partage aussi cette propriété, ayant même sur la plupart des autres systèmes l'avantage de la simplicité, de la commodité et du bon marché. On peut en effet préparer une boule aussi petite qu'on voudra, se contenter même de la moitié supérieure, qui aura alors le plan de l'horizon pour base ou méplat. Avec une ou deux épingles, on aura tout ce qu'il faut pour s'orienter aux alentours de sa localité, dans un rayon de vingt à trente lieues.

En plaçant la boule ou calotte sur une surface horizontale, plantant une épingle sur le plan horaire qui marque l'heure qu'il est, et faisant pivoter le système jusqu'à ce que l'ombre de la tige couvre le méridien, on trouvera la direction du nord. — La connaissance de la marche de la lune permettra de se diriger la nuit, d'une façon analogue — quand l'étoile polaire ne sera pas visible.

6° *Détermination directe de la déclinaison du soleil.*

Supposez que, à un jour donné, le soleil parcoure le parallèle du 10° de latitude nord, c'est-à-dire que sa déclinaison nord soit de 10°. Ce jour-là, au moment de son lever, non seulement il sera midi pour le point situé à l'intersection du 10° parallèle et de l'horizon du lieu d'observation, mais encore l'astre *sera au zénith* des habitants de ce point. A mesure que le soleil montera dans le ciel, il marquera midi et passera au zénith successivement pour tous les points situés sur le 10e parallèle. Il en sera ainsi jusqu'à son coucher. Si donc on plante des tiges ou épingles tout le long de ce parallèle, sur les plans horaires, ces tiges, à l'heure de midi de chaque plan, ne *donneront pas d'ombre* sur ce plan, ni sur le

parallèle, puisque, à cet instant, le soleil se trouve sur la verticale du lieu, ou prolongement de la tige.

C'est là un fait d'une exactitude rigoureuse, que confirme l'expérience, pour n'importe quel parallèle compris entre les tropiques, le jour où le soleil le parcourt. Aux équinoxes, la déclinaison est 0°. L'astre suit le plan de l'équateur. Toutes les ombres des tiges fixées sur ce plan coïncident avec lui, diminuant peu à peu de longueur, devenant nulles, ou réduites à un point, puis grandissant de nouveau, en raison de la hauteur méridienne.

Sur les autres parallèles, en dehors du point sans ombre, les ombres des tiges font un angle avec la direction du cercle, parce que les tiges devant être normales à la surface de la sphère, si on les prolongeait à l'intérieur, elles aboutiraient non au centre de leur parallèle, mais au centre de figure, ou centre de sphère.

De ce qui précède, nous concluons *que la déclinaison du soleil sera indiquée, toute l'année, par le cercle de latitude, entre les tropiques, sur lequel un style planté sur un plan horaire, à l'heure de midi de ce plan, ne donnera pas d'ombre*. Le plan horaire marquant midi est facile à trouver, au moyen des notations dont il a été parlé. Il suffira donc de promener un instant le style le long de ce plan, jusqu'au point ou l'ombre est nulle.

Voilà donc encore un moyen de trouver, et cette fois avec la collaboration directe du soleil, les points du lever et du coucher de l'astre, sur notre horizon, et par suite les heures qui s'y rapportent, sans avoir besoin de consulter les tables de déclinaison. Réciproquement, connaissant la déclinaison par les tables, on trouvera facilement le point zénithal. Il sera évidemment à l'intersection du parallèle de la déclinaison et du cercle méridien marquant midi.

On y arrivera aussi par le moyen empirique suivant : Fixez un fil au style du lieu d'observation. A un moment quelconque du jour, tendez ce fil de façon qu'il forme le prolongement

de la ligne d'ombre. Le point où le fil viendra couper le parallèle de la déclinaison sera le point zénithal, pour ce moment.

Voilà donc les éléments de la cosmographie rendus pour ainsi dire matériels et visibles, puisque ce qui les constitue ne se présente plus à l'état de théorie abstraite, mais à celui d'observation directe. Le soleil se charge lui-même de tracer sous les yeux le *graphique* de sa marche apparente dans le ciel, en nous montrant, sur une petite sphère, tous les phénomènes du mouvement diurne, tels qu'ils s'accomplissent sur la terre.

Je pense qu'on ne pourra pas reprocher à cette sorte de jouet astronomique d'être compliqué. Tout au plus un enfant serait-il arrêté un instant par la question de l'orientation, l'inclinaison à donner à l'axe du globe exigeant une certaine attention.

Je me hâte d'aller au-devant d'une observation critique à ce sujet en faisant connaître un procédé d'orientation tout à fait élémentaire.

Il n'est pas nécessaire que le globe qu'on veut employer ait un axe. Supposez votre sphère orientée, c'est-à-dire ayant sa ligne des pôles parallèle à l'axe du Monde. L'angle de cette ligne avec le plan d'horizon représente la hauteur du pôle sur l'horizon de la terre, pour le lieu où vous êtes. — C'est le même angle que celui de la latitude.

Dans ces conditions, le cercle d'horizon de la sphère est horizontal, et le point d'observation est à l'extrémité supérieure du diamètre perpendiculaire à l'horizon, c'est-à-dire vertical. — *L'antipode* de ce point est à l'extrémité inférieure du diamètre. Il représente par conséquent le point mathématique sur lequel il faut équilibrer la sphère pour que la ligne des pôles soit inclinée à la hauteur du pôle du Monde.

Décrivez donc, sur la sphère, autour de l'antipode, une circonférence telle qu'elle coïncide avec le pourtour d'un socle

creux quelconque, coupe, bol, verre, sébile, etc., que vous placerez sur une table bien horizontale. Le globe étant équilibré sur cette base fixe aura l'inclinaison voulue. Il ne restera plus qu'à diriger son axe vers le nord, en plaçant le méridien du lieu dans le plan vertical de la méridienne, opération facile puisque ce lieu étant au sommet même de la sphère est déjà dans un plan vertical.

On suppose nécessairement que l'on a déjà, sur la table, la direction de la méridienne. A la rigueur, on peut encore s'en passer, surtout quand il ne s'agit que de démonstrations générales et élémentaires, en employant le procédé indiqué au chapitre : *Le globe orienté employé comme boussole.* On obtiendra un résultat d'autant plus exact qu'on aura mieux tenu compte des tables de l'équation du temps, pour ramener le midi moyen ou des horloges au midi vrai ou solaire.

Ces tables de l'équation du temps peuvent du reste se résumer en deux mots, ainsi qu'il suit :

1° Retard de l'heure vraie sur l'heure moyenne :
Hiver. — Maximum 16 minutes.
Eté. — Maximum 6 minutes.
2° Avance de l'heure vraie sur l'heure moyenne :
Printemps. — Maximum 4 minutes.
Automne. — Maximum 16 minutes.

Le maximum de retard ou d'avance est au milieu de chaque période.

Quand le système des fuseaux horaires, depuis longtemps à l'étude, sera appliqué, il faudra modifier les tables de l'équation du temps.

Mais l'heure vraie qu'indique le globe orienté restant toujours invariable, et par conséquent la base constante des calculs astronomiques, ainsi que des observations cosmographiques, l'utilité de cet appareil sera toujours aussi la même, et la jeunesse de nos écoles continuera de trouver dans son emploi un passe-temps à la fois instructif et agréable.

Il a été question, dans ces derniers temps, d'un projet de monument gigantesque à élever à Chicago, à propos de l'exposition universelle de 1892. Il s'agirait d'un globe terrestre colossal de 300^{m} de diamètre, sur lequel figureraient tous les détails de la géographie de la terre. Des plans et des dessins de ce projet ont été publiés. On a pu les voir dans plusieurs revues scientifiques. (Exemple : *Cosmos*, 22 nov. 1890.) Or, chose curieuse ! il n'est venu à aucun des inventeurs de ce monument, l'idée si simple de ***l'orienter***, **de le faire voir aux** visiteurs de l'exposition tel qu'est la terre elle-même dans l'espace, par rapport à la ville où il doit être.

On a figuré cette sphère montée sur un axe vertical, le pôle nord en haut, l'équateur horizontal, ce qui est un véritable contre-sens.

Il sera impossible de suivre sur la surface de ce globe les phénomènes si intéressants d'ombre et de lumière solaire, dans leurs rapports intimes avec la géographie terrestre.

Ce fait singulier n'est-il pas un argument péremptoire en faveur de la nouveauté de l'idée que j'ai développée dans les pages qui précèdent ?

Le *Cosmos,* qui avait bien voulu déjà, il y a quelques mois, ouvrir ses colonnes à une première communication que je lui avais faite sur la théorie du globe orienté, a accueilli avec le même empressement et une égale bienveillance les observations particulières que je lui ai adressées sur le monument de Chicago, et en a adopté toutes les conclusions.

Nous ignorons si le projet américain sera maintenu.

S'il en est ainsi, pouvons-nous du moins espérer qu'il sera tenu compte de notre critique ?

Certes, cette consécration universelle et grandiose du principe astronomique si simple et si peu connu, qui a fait l'objet de ce modeste travail, serait la récompense la plus flatteuse des efforts tentés pour sa vulgarisation.

Clermont-Ferrand, 1er mars 1891.

Colonel Poupon.

NOTE ADDITIONNELLE

Le présent travail était terminé quand a été promulguée la loi qui unifie les heures en France et en Algérie.

Loin de penser que ce changement important introduit dans notre régime horaire puisse modifier les observations que j'ai développées, je crois, au contraire, qu'il est de nature à faire encore mieux ressortir l'utilité de celles-ci. Le globe orienté étant une variété du cadran solaire, n'a pas la prétention de marquer l'heure moyenne que donnent les horloges ; il permet de connaître, de *mesurer* l'écart qui existe entre le temps moyen et le temps vrai. Jusqu'à présent cet écart, pour un lieu donné, ne dépassait pas la limite de 15 à 16 minutes. Par suite de l'unification de l'heure sur un fuseau d'environ 12 degrés, l'écart sera plus considérable. Il atteindra jusqu'à 44 minutes sur certains points.

Cette constatation, facile à faire, se trouvera corroborée par les observations directes faites sur le globe orienté, et donnera naturellement un plus grand poids aux critiques qui ont été soulevées à propos de la nouvelle loi égalitaire.

C^el P.

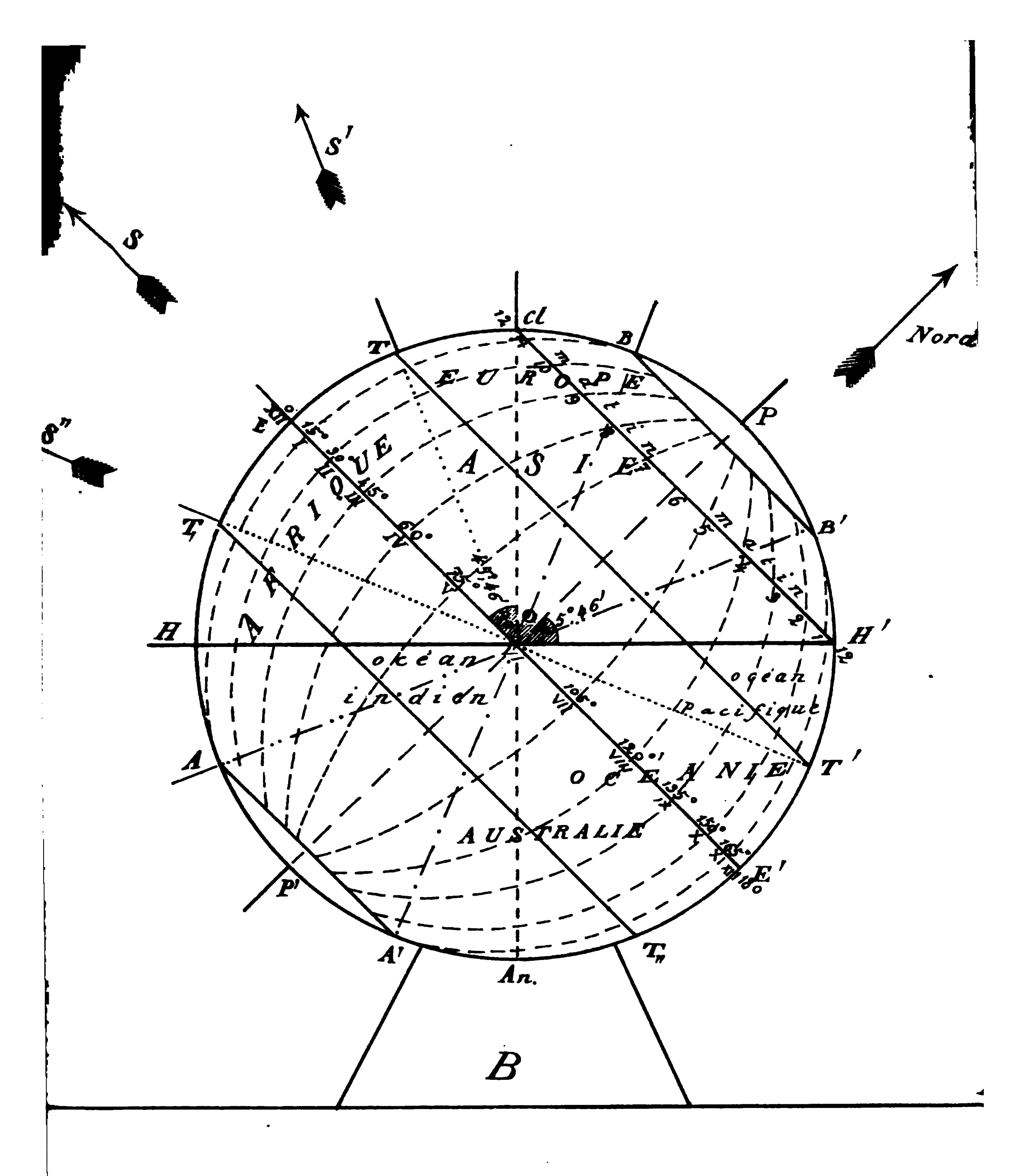
Légende explicative de la Figure

X Y — Direction de la Méridienne.
B — Base ou socle supportant le globe.
Cercle P E P′ E′ — Méridien de Clermont.
Cl — Position de Clermont sur la sphère, à 45° 46′ de l'Equateur.
An — Antipode de Clermont, sur lequel le globe est équilibré.
P P′ — Ligne des pôles, projection de l'horizon de l'Equateur et du cercle de démarcation d'ombre et de lumière aux équinoxes, à l'heure de midi de Clermont.
A B′ — Projection de l'horizon du Tropique boréal et du cercle de démarcation d'ombre et de lumière, au solstice d'été, à l'heure de midi de Clermont.
A′ B — Projection de l'horizon du Tropique austral et du cercle de démarcation d'ombre et de lumière, au solstice d'hiver, à l'heure de midi de Clermont.
T, T′ — Projection de l'horizon du Cercle polaire boréal.
E E′ — Projection de l'Equateur, horizon des deux pôles.
H H′ — Projection de l'horizon de Clermont.
B B′ A A′ — Cercles polaires.
T T′, T, T″ — Cercles tropicaux.
Cl H′ — Parallèle de la latitude de Clermont.
P, B, Cl, T, E, T,, H, A, P′ — Styles plantés sur le Méridien.
S, S′, S″ — Directions du soleil aux équinoxes ou aux solstices, donnant lieu aux points sans ombre en E, T, T,.
— Angle Cl O E, latitude de Clermont, 45° 46′ = Angle P O H′, hauteur du pôle.
Chiffres romains sous l'Equateur : horaire des plans, correspondant au midi de Clermont.
Chiffres arabes sur l'Equateur — Degrés de longitude.
Chiffres arabes sous le parallèle de Clermont : horaire de Clermont au midi des plans horaires.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 2601



ASPECT d'un GLOBE TERRESTRE

Orienté à Clermont-Ferrand.

Vu en Projection Orthographique

sur le plan Méridien de la Ville

Le point de vue est à l'Est.

Se reporter à la légende explicative.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 Avril 1891

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. le Dr Dourif.

— M. le Président fait part à l'Académie de la perte si sensible qu'elle vient d'éprouver en la personne de M. Euryale Fabre, son secrétaire perpétuel. Il rend compte de la cérémonie des obsèques, au cours de laquelle il a pris la parole au nom de notre Compagnie, et annonce que M. Maurice Chalus veut bien se charger de la rédaction d'une notice biographique.

— Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance et de l'énumération des ouvrages reçus.

Une circulaire de M. le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique notifie, à la date du 18 mars, les conditions d'admission au 29e congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à la Sorbonne, du 19 au 23 mai prochain.

M. le Dr Fleury écrit à l'Académie pour la remercier des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa nomination au titulariat.

La Société archéologique du Midi, à Toulouse, demande à échanger ses publications avec celles de notre Compagnie. — Renvoi au Comité de publication.

M. Berthoule, membre correspondant, envoie, à titre d'hommage, le travail qu'il vient de publier, dans la *Revue des Sciences naturelles appliquées,* sous le titre : « La Thonara de Sidi-Daoud. »

M. Everat offre également le discours qu'il a prononcé le 26 juillet 1890, à distribution des prix de l'institution Sainte-Marie de Riom. Ce discours est le résumé de la lecture que M. Everat se propose de faire à la présente séance.

— M. Alluard fait remarquer que le premier jeudi de mai coïncidant avec la fête de l'Ascension, il y a lieu de choisir une autre date pour la prochaine séance. — L'Académie décide qu'elle se réunira le jeudi 14.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance du 5 mars.

Au nom du Comité de publication et au sujet de l'étude lue, à cette séance, par M. H. des Roziers, sur Delille et Chamfort, M. Mège rappelle que, dans son n° 1 de l'année 1881, le *Bulletin* de l'Académie a publié, comme paraissant être véritablement l'acte de naissance de Chamfort, un extrait des registres de la paroisse Saint-Genès de Clermont. Cette pièce constate que l'enfant né le 6 avril 1740 et baptisé, le même jour, sous les noms de « Sébastien-Roch Nicolas, » était « fils *légitime* de François Nicolas, marchand épicier, et de Thérèse Croizet, son épouse, de cette paroisse, » et que son parrain fut Sébastien-Roch Terreyre, serrurier, et sa marraine Catherine *Chanoine,* femme à Bonnet Gautier, de la paroisse de Saint-Pierre.

M. Mège ajoute que, depuis la publication, dans le *Bulletin,* de cet acte de baptême — dont une copie a été retrouvée dans les papiers de Chamfort aux Archives nationales — aucun document nouveau le contredisant n'a été produit.

M. le Président donne acte des observations qui précèdent et met aux voix le procès-verbal qui est adopté.

— M. A. Vernière fait une communication à propos d'une inscription qu'il a remarquée sur un chapiteau provenant de

l'église d'Ennezat et déposé au Musée de Clermont. Cette inscription se rapporte à celles signalées par M. de Lasteyrie à l'Académie des inscriptions — M. Vernière rédigera, sur ce sujet, une note qui sera insérée dans le *Bulletin.*

— M. A. Bellaigue de Bughas annonce qu'il vient de découvrir un procès-verbal de tenue d'arrière-ban, à Riom, en 1587. — M. Bellaigue de Bughas est invité à publier ce document dans le *Bulletin.*

— M. Everat donne lecture d'une partie de son étude sur le monastère Sainte-Marie de Riom et Jeanne-Charlotte de Bréchard.

— La séance est levée à quatre heures quinze minutes.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de l'Académie nationale de Caen — 1890.

Mémorial des Fêtes d'Alais — octobre 1889.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques — année 1890, n° 4.

Rentrée solennelle des Facultés des Sciences et des Lettres — du 3 novembre 1890.

Revue historique et archéologique du Maine — tome 27ᵉ, année 1890, 1er semestre, et tome 28ᵉ, second semestre.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives — pour 1891.

Bulletin des Bibliothèques et des Archives — année 1889, n° 3.

Annales de la Société d'agriculture du département d'Indre-et-Loire — tome LXX, année 1890 (12 numéros).

Société des Ingénieurs civils — Annuaire de 1891.

Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts — 1er fascicule, 1891.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques — année 1890, n° 3.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais — tome IX, n° 143, 3ᵉ et 4ᵉ trimestres 1890.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise — tome XIV, 2ᵉ partie.

Les Mammifères de la France, par A. Bouvier — Paris, 1891.

Journal des Savants — janvier et février 1891.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère — tome XLII[e], janvier 1891.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse — tome IX, année 1890, 4[e] trimestre.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire — année 1890 (tome X); 3[e] livraison, juillet-août-septembre.

Le Gay-Lussac, Revue des Sciences — 4[e] année, 1889.

Mémoires de la Société des Ingénieurs civils — janvier et février 1891.

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris — 1[re] année, n° 1; janvier 1891.

Société d'agriculture du Puy-de-Dôme : Bulletin trimestriel de la Société — 1[er] trimestre 1891.

Annales de la Société académique de Nantes — vol. 1[er] de la 7[e] série; 1890, 2[e] semestre.

La Thonara de Sidi-Daoud, par M. Amédée Berthoule — (Extrait de la *Revue des Sciences naturelles*, n° 3, 5 février 1891.)

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Charte concernant deux livres se trouvant à Chabreuge en 1421

La charte publiée ici fait partie des archives de Clermont et, d'après sa place, nous l'avons rangée dans le fonds de Montferrand. Son objet ne concerne ni l'une ni l'autre des deux villes, mais nous donnerons toutefois plus loin une explication vraisemblable de sa présence à Montferrand. Voici un bref résumé des faits en ressortant. Le seigneur de Chabreuge, près Brioude, Guillaume Lurin, ainsi croyons-nous pouvoir traduire le latin *Lurini*, possédait, vers 1421, deux manuscrits, le *De proprietatibus rerum* et les *Métamorphoses d'Ovide*. Ces deux livres avaient sans doute une certaine valeur, car le dauphin d'Auvergne, Béraud III, voulut les voir. La négociation fut conduite par son procureur général,

Armand Ariste. Les livres lui furent confiés pour être portés au dauphin, mais, auparavant, il dut, par une obligation notariée, s'engager à rendre à Guillaume Lurin ou les manuscrits ou la somme de 300 livres. Cette somme paraît représenter l'évaluation de Guillaume Lurin. Elle est relativement élevée et permet de supposer dans ces livres un mérite artistique et peut-être des miniatures. Dans ses *Études historiques et archéologiques sur les châteaux féodaux d'Auvergne* (fascicule VI, Vodable), M. Emile Mallay a publié un acte daté de Chillac, 24 février 1420 (probablement 1421 n. st.), où Béraud III reconnaît avoir reçu les deux livres ci-dessus nommés d'Armand Ariste et de son chevaucheur, à lui, le dauphin, envoyés à Chabreuge pour acheter des robes, des tapisseries et des livres. M. Mallay a publié cette pièce d'après les extraits pris par Dulaure dans les archives de Montferrand : nous n'y avons point retrouvé l'original. Mais, pour en revenir à nos livres, ils ne furent point vendus et réintégrèrent la bibliothèque de Chabreuge ; comme un acte notarié avait constaté leur sortie, un acte notarié constata leur rentrée : c'est celui donné ci-dessous. Guillaume Luriny reconnaît avoir reçu ces livres d'Armand Ariste et le tient quitte des 300 l. dues au cas de leur non restitution. Cet acte est, en réalité, fort simple ; mais il est, à première vue, un peu compliqué dans sa rédaction par ceci : Armand Ariste, procureur du dauphin, ne comparut pas en personne ; il fut remplacé, lui aussi, par un procureur, un clerc de Blesle, nommé Jean Gayet.

Il y a peu de chose à ajouter à cette analyse. Le dauphin de notre charte est Béraud III, le fils de ce Béraud II, dit le Grand, mêlé à toutes les guerres des Anglais, de Jean le Bon à Charles VI, et entre temps à une expédition contre les Mores. Béraud III fut le dernier de sa race ; sa fille Jeanne, mariée après sa mort à Louis de Bourbon, comte de Montpensier, lui survécut peu de temps ; mais le dauphiné d'Auvergne, grossi alors de la seigneurie de Mercœur, ne devait point échapper aux Bourbons. Anne Dauphine sœur de Béraud III et femme

du duc Louis II de Bourbon, recueillit l'héritage de sa nièce et ses enfants en jouirent après elle. A la différence de son père, Béraud III n'a point d'histoire. Il se maria deux fois et mourut quatorze jours après son second mariage, le 28 juillet 1426. Baluze n'en dit guère davantage. Notre charte nous le montre amateur de livres, un trait de caractère à ne point négliger, les autres manquant.

Chabrol indique un Guillaume Thurin comme seigneur de Chabreuge, en 1529 (*Coutumes d'Auvergne,* t. IV, p. 150). Il s'agit évidemment de notre Guillaume Lurin ou d'un successeur son homonyme, et l'on doit désormais corriger la forme Thurin. Cette famille ne se continua pas à Chabreuge très longtemps après. Dès la fin du XV[e] siècle, elle y était remplacée par la famille du Puy. Les du Puy, bien connus dans l'histoire de la province d'Auvergne, furent, pendant de longues années, gardes du sceau royal établi à Montferrand. Cette circonstance nous fournit l'explication promise au début de cette note et donne une raison de la présence de notre charte dans les archives de Montferrand. Antoine du Puy étant seigneur de Chabreuge et garde du sceau de Montferrand, une pièce des archives privées de Chabreuge a pu se mêler à celle de sa chancellerie ; cette solution de ce petit problème semble assez satisfaisante ; en tous cas, nous n'en voyons point d'autre de plus plausible.

Les deux livres dont il est question sont bien connus. Le *De proprietatibus rerum,* œuvre du franciscain anglais Barthelemy de Glanvil, du commencement du XIV[e] siècle, jouit d'une grande réputation au moyen-âge. L'auteur y traite de Dieu, des anges, de l'âme et du corps, et s'efforce, paraît-il, de fondre ensemble les idées de Platon et d'Aristote. Sa popularité se maintint quelque temps, car il fut un des premiers livres imprimés. Quant à Ovide, on sait trop combien il était en faveur au moyen-âge pour s'y arrêter.

Il n'y a donc rien à apprendre sur ces livres en eux-mêmes, mais si nous les considérons non au point de vue de leur contenu, mais de l'exemplaire spécial faisant l'objet de

la charte, on pourrait y trouver de l'intérêt. Il s'agit évidemment de manuscrits d'un certain mérite ; la négociation dont ils furent l'objet, les précautions dont elle fut entourée, le prouvent suffisamment. Peut-être sont-ils arrivés jusqu'à nous ; peut-être, et c'est l'excuse de cette publication, quelque bibliothécaire lisant ces lignes reconnaîtra-t-il les manuscrits du seigneur de Chabreuge parmi les trésors dont il a la garde. Il existe à la Bibliothèque de Clermont (Ms 172) un très beau manuscrit du *De proprietatibus rerum ;* un de ses propriétaires les plus anciens, d'après l'écriture, est, au dernier feuillet, désigné par l'initiale G ; malgré tout notre désir, nous ne traduirons point ce G par Guillelmus Lurini.

E. T. C.

Universis presentes litteras inspecturis et audituris, Poncius Fornerii, cancellarius ac tenens sigillum regium olim in prepositura Langiaci constitutum, salutem in Domino. Noveritis, quod coram dilecto nostro Durando Alghar, clerico, fideli notario dicte curie jurato et a nobis ad hec omnia universa et singula que sequntur audienda et recipienda, vice et auctoritate nostris, specialiter misso et destinato et cui quo ad illa eadem omnia comisimus, adhucque tenore presentium litterarum comittimus totaliter vices nostras, personaliter constitutus nobilis vir dominus Guillelmus Lurini, miles, dominus de Cabrologio sponte, scienter ac provide confessus fuit et in veritate coram dicto notario recognovit, presente ad hec Johanne Gayeti, clerico ville Blasilie, procuratore et nomine procuratorio sapientis discretique viri magistri Armandi Ariste, procuratoris generalis nobilis et sapientis viri domini, domini Delphini Arvernie, comitis Claromontis ac de Sacrocesare dominique terre Mercorii et pro ipso magistro Armando Ariste procuratorio nomine ejusdem recipiente et solempniter stipulante ; quemquidem Johannem Gayeti dictus miles confessus fuit esse verum et legitimum procuratorem ejusdem magistri Armandi et habere super hoc ab eodem speciale

mandatum; et in veritate recognovit dictus miles et cum dictus magister Armandus Ariste teneretur et esset efficaciter obligatus penes dictum militem ad sibi reddendum et restituendum duos libros, videlicet unum librum vocatum *De proprietatibus rerum* et alium librum vocatum *Metamorfozeos* sive *Ovide* aut summam trecentium librarum turonentium bone monete pro eisdem, prout plenius contineri dicebatur in quibusdam litteris per magistrum Bernardum Grenozii, notarium Brivate receptis. Hinc est quod hodierna die dictus dominus Guillelmus Lurini, miles preffatus, certus et certifficatus dictos libros per dictum magistrum Armandum fore captos et receptos, pro eosdem dicto domino Delphino portando, ipsosque libros per eumdem prefato domino redditos et traditos fuisse, sponte sua ac provide idem miles predictum magistrum Armandum in et de promissione et obligatione ad comodum prefati militis in et super premissis factis exhoneravit et nichilominus de dictis libris et summa trecentium librarum, de quibus in litteris predicte obligationis sit mentio ac omnibus et singulis aliis, que idem miles a predicto magistro Armando petere poterat, ratione et occasione predictorum, quittavit, ipsumque et suos de eisdem quittos esse et permanere voluit et concessit, pactum perpetuum, sollempne, validum et expressum faciens dictus miles quittator preffatus de non petendo ex nunc in antea ab eodem magistro Armando Ariste quittato nec a suis aliquid in et de predictis quittatis et quolibet eorumdem; et nichilominus promisit dictus miles quittator preffatus reddere et restituere eidem magistro Armando Ariste dictas litteras obligatorias penitus cancellatas incontinenter que quod easdem repererit seu invenerit. Quibus sicactis promisit dictus miles quittator sub ypotheca et obligatione omnium bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentium et futurorum et juravit super sancta Dei evangelia se omnia et singula in litteris presentibus contenta attendere, tenere, complere, facere et perpetuo observare et in contrarium de cetero non facere, dicere nec venire, seque non fecisse, dixisse nec facturum aut dicturum esse aliquid a

modo, quominus contenta in litteris presentibus habeant et obtineant perpetuam et indissolubilem firmitatem ; ac se eciam dictus miles quittator reddere et restituere de suo proprio reffundereque et resarsire predicto magistro Armando Ariste quittato et suis omnia et singula dampna, sumptus, missiones, decoustamenta, interesse et expensas, que, quos et quas preffatum magistrum Armandum Ariste quittatum, sive suos, facere aut sustinere contingerit premissorum et cujuslibet eorumdem occasione. Et renunciavit dictus miles quittator in hoc facto cum juramento suo exceptioni dicte quittationis non facte nec concesse, ut dictum est, et exceptioni omnium et singulorum aliorum premissorum non factorum nec concessorum modo et forma predictis, doli et in factum actioni, conditioni et sine causa et omni juri scripto et non scripto, canonico et civili omniumque usui, usatgio (1), consuetudini ac privilegio cuicumque, jurique dicenti generalem renuntiationem non valere, nisi precesserit specialis. Et voluit et expresse concessit idem miles quittator, se et suos posse et debere compelli a nobis vel ab illo qui fuerit loco nostri et per quemcumque alium judicem eccliasticum vel secularem per captionem, venditionem et distractionem omnium bonorum suorum, mobilium et immobilium, presentium et futurorum et sine monitione et licentia dicte curie precedentibus, ad predicta omnia et singula in litteris presentibus contenta, prout et quemadmodum per eumdem militem sunt acta, facta, promissa et concessa, attendenda, tenenda, complenda et perpetuo observanda, privilegio et aliis in contrarium facientibus quibuscumque non obstantibus. In quorum premissorum testimonium ad rellationem dicti notarii nobis premissa omnia et singula fideliter refferentis vice et auctoritate nostris sic coram eo acta fuisse et concessa, testibus hiis presentibus domino Guillelmo Besseira presbitero, Michaele Marcelli carpentatore de Massiaco et Johanne Malboherii clerico dicti loci, cui vero notario dicteque ejus rella-

(1) Le texte porte *usagtio*.

tioni sic ab eo nobis facte de premissis fidem plenariam adhibentes, hiis presentibus litteris dictum, quod tenemus, sigillum duximus apponendum. Actum et datum die vicesima tercia, mensis aprilis, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo primo.

D. ALGHARII (notarii ?).

(Le sceau manque.)

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

La Rose mousseuse

C'était durant le soir de la création.
Les cieux étaient plongés dans l'admiration ;
Le globe radieux, comme un enfant agile,
Se balançait gaîment sur son axe mobile,
Et dans l'azur des mers contemplait sa grandeur,
Sa beauté virginale et pleine de fraîcheur,
Ses champs fleuris, ses prés émaillant sa ceinture,
Ses superbes forêts formant sa chevelure,
Ses sources murmurant sous des rocs tapissés
De mousse verdoyante et de lierre enlacés !...
Et partout s'élevaient au sein de la lumière
La paix et le bonheur : cette grâce première,
Don qu'à sa créature a fait le Créateur
Pour que l'homme, ici-bas, adorât son auteur !

Or, détaché de sa phalange
Pour porter un ordre du Ciel,
Au Paradis terrestre, un ange
Passait en ce jour solennel,

De ses regards purs et modestes,
Jaillissaient des rayons célestes ;
Et la fleur, devant ces traits d'or,
Pénétrant comme une caresse,
Emue et palpitant d'ivresse,
Se relevait plus belle encor !

Et lui, l'archange magnanime,
Allait à travers ce jardin,
Confondant sa grâce sublime
Avec la beauté de l'Eden,
Quand une rose ravissante
Lui dit d'une voix languissante, —
Car les fleurs parlaient autrefois ;
Mais quand la Justice éternelle
Punit la faute criminelle,
Toutes demeurèrent sans voix !... —

Cachant l'orgueil dans la prière :
« Beau séraphin, lui dit la fleur,
» Toi qui répands paix et lumière,
» Oh ! prends pitié de ma douleur !
» Partout les herbes m'envahissent,
» Et déjà mes feuilles jaunissent !...
» Oh ! venge-moi de cet affront !...
» Laisse tomber de ta prunelle,
» Comme une plume de ton aile,
» Ton divin regard sur mon front !...

» Je verrai, sous son influence,
» S'accroître encore ma beauté ;
» Et je pourrai, dans le silence,
» Célébrer de Dieu la bonté ;
» Et le doux zéphir qui voltige
» Et balance ma frêle tige,

» Au Ciel portera mon encens !
» Daigne m'exaucer, ô bel ange !
» Mon bonheur sera sans mélange
» Comme mes vœux reconnaissants. »

Avec un sourire adorable
Qui fit tressaillir tout l'Eden,
L'ange lui dit : « Fleur ineffable,
» Sois la reine de ce jardin ! »
A ces mots, de sa main divine
Il prend la mousse la plus fine
De ce parterre éblouissant,
Et doucement il la dépose
Sur le calice de la rose
Qui devient mousseuse à l'instant.

Et depuis, tout lui rend hommage.
Sa vue attire tous les cœurs :
Le lis lui-même, en son langage,
Reconnaît ses charmes vainqueurs...
Sa présence anime une fête ;
De l'amour elle est l'interprète ;
Elle inspire la volupté ;
Et si son parfum nous entraîne,
C'est que la rose est vraiment reine
Par la grâce et par la beauté !

L. Jaubert.

*
* *

La flore pliocène d'Auvergne. — A signaler, dans la livraison de décembre 1890 de la *Revue de Lille*, une intéressante étude de M. N. Boulay, intitulée « La Flore pliocène dans la vallée du Rhône. » Nous en extrayons le passage suivant, qui a trait à notre pays :

« En 1873, à la suite des recherches de M. Rames, M. de Saporta vint annoncer, à la grande surprise des géologues et des botanistes, que toute une flore gisait sous les cendres vomies par l'ancien et gigantesque volcan du Cantal au début de la dernière éruption (1).

» Dans le Puy-de-Dôme, au-dessus de Murols, le lac Chambon en est au moins à sa deuxième édition. A l'époque pliocène, il y avait là un premier lac dans la vase duquel s'empilaient les feuilles des arbres voisins. A une certaine époque, les éruptions des volcans d'alentour remplirent le lac de cendres, puis le disloquèrent et en relevèrent les débris dans la masse des collines auxquelles s'adosse maintenant le hameau de Varennes. On retrouve une cinquantaine d'espèces dans ces tufs volcaniques délayés et stratifiés de l'ancien lac Chambon. »

* * *

LES MONNAIES AUVERGNATES DES ÉPOQUES GAULOISE, GALLO-ROMAINE ET MÉROVINGIENNE. — Une récente publication du Comité des travaux historiques et scientifiques, — *la Numismatique de la France*, par M. A. de Barthélemy, — contient, sur les monnaies auvergnates, d'intéressants renseignements que nous croyons devoir résumer.

L'importation dans la Gaule des premières monnaies en or peut être datée, puisqu'elles procèdent des statères de Philippe II de Macédoine (359-336). Ce prince fit frapper une quantité considérable de pièces, au type du quadrige, souvenir de ses triomphes aux jeux olympiques. On imita dans toute l'Asie les statères macédoniens, qui étaient désignés sous la dénomination de *philippes,* comme nous disons aujourd'hui *louis* ou *napoléons* pour indiquer les pièces d'or.

M. de Barthélemy estime que les *philippes* arrivèrent en

(1) De Saporta, *Forêts ensevelies sous les cendres éruptives de l'ancien volcan du Cantal.* Ann. sc., nat., 5e série, t. XVII, p. 403.

Gaule par Marseille, qui était le grand entrepôt entre l'Orient et l'Occident. En tout cas, ils y furent accueillis avec une certaine faveur. « Les premières imitations sont assez fidèles, mais peu à peu les graveurs de coins, plus ou moins habiles, altérèrent leurs modèles et arrivèrent à produire, à la longue, des types tellement défigurés, que, si on n'étudie pas attentivement la suite des pièces progressivement dégénérées, on ne peut deviner que certaines pièces gauloises en or procèdent de statères macédoniens.

« .....La plus ancienne et la plus active fabrication de *philippes* gaulois a été chez les Arvernes ; il est très probable que c'étaient ces pièces que Luern, père de Bituitus, jetait à ses sujets lorsqu'il sortait pompeusement sur son char, au IIe siècle avant J.-C. »

Après la conquête de la Gaule, il se produisit ce fait, commun à tous les pays soumis aux Romains, que le titre de *libera* ou de *socia* donna à la cité une autonomie d'où résultait le droit de frapper monnaie. C'est ainsi que s'explique l'existence de pièces gallo-romaines portant le nom : *arverni.*

En terminant son étude de l'époque gauloise, M. de Barthélemy cite, parmi les monnaies de l'Aquitaine qui semblent devoir être attribuées aux *arverni* : les pièces en or aux légendes ATAV, CAMVLO, CAS, VERCINGETORIXS ; les pièces en argent, avec IIPOMIIDI, PICTILVS, EPAD ; les pièces en bronze, avec CVNVANOS, DONNADV, IIPOS, BRIGIVS.

Quant aux monnaies de l'époque mérovingienne, M. de Barthélemy publie une liste des noms de lieux et d'hommes qu'elles présentent. Dans cette nomenclature se trouve la mention suivante :

« Arvernus. Ariraudus, Aribald, Austrodo, Beregiselus, Buefuni, Eblinius, Eodicius, Hildoaldus, Malineobus, Maximus, Pario, Risi, Sesoaldo, Sesovaldo, Sicoleno, Teodicius, Victoria. ».

Il n'est pas inutile de noter, en passant, qu'à la tête de chaque atelier de *monetarii* de l'époque mérovingienne, se trouvait un directeur, *primicerius*, qui mettait son nom sur la monnaie afin de lui donner une garantie de bon aloi.

*
* *

Le style roman auvergnat dans l'ouest de la France. — Dans ses *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* (1), M. J. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, a consacré un chapitre spécial à l'influence du style roman auvergnat sur la construction de plusieurs églises de l'ouest de la France.

Complétant les observations d'archéologues distingués et s'autorisant des travaux de nos compatriotes, MM. Mallay et Bouillet, l'auteur démontre que l'église Saint-Hilaire de Poitiers, avec ses coupoles à huit pans empruntées à la Cathédrale du Puy, avec ses chapelles en nombre pair, et avec ses modillons à copeaux, présente les caractères propres à l'architecture auvergnate. Il rappelle, à ce propos, qu'à l'époque des invasions normandes, les reliques de saint Hilaire avaient été transportées de Poitiers au Puy, et qu'à l'époque romane, une petite partie de ces reliques fut rapportée à Poitiers.

D'autres églises romanes de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres sont non seulement de style auvergnat, mais d'origine auvergnate. Cette dernière assertion est basée sur des faits historiques :

Sainte-Gemme, en Saintonge, a été édifiée par trois moines, Artaud, Théodard et Robert, envoyés de la Chaise-Dieu, en 1079, par l'abbé Durand.

A Parthenay-le-Vieux, ce sont encore des moines de la Chaise-Dieu qui, pour le compte de leur ordre, ont rebâti

(1) Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par la Société française d'archéologie. — Paris, Ernest Thorin, éditeur, 1890.

l'église, vers 1150, et c'est à eux, ou à leurs imitateurs, que l'on doit, dans le voisinage, les églises de Sainte-Croix de Parthenay, de Secondigny, Champdeniers, le Tallud, Fenioux, Allonne et Germond, — ces six dernières remarquables par leurs clochers octogonaux qui constituent des exceptions dans le Poitou.

M. Berthelé signale également, comme appartenant à l'école auvergnate, les églises de Charroux (Vienne), la Caillère (Vendée), Lichères (Charente) et Saint-Eutrope de Saintes. Celle-ci eut pour architecte Benoît, *senior quidam..... Benedictus nomine, artifex,* qui travaillait une quinzaine d'années environ après l'arrivée en Saintonge des constructeurs de Sainte-Gemme. N'est-il pas intéressant de remarquer que de tout temps saint Eutrope, évêque de Saintes au IIIe siècle, a été vénéré d'une manière particulière en Auvergne, et qu'une paroisse de Clermont a porté son nom jusqu'à ces dernières années?

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 2644

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 14 Mai 1891

— La séance, présidée par M. de Vissac, vice-président, est ouverte à deux heures vingt minutes.

— Communication est donnée :

1° d'une lettre de M. le Dr Dourif, président, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour et annonçant que M. l'abbé Guélon, membre titulaire de notre Compagnie, a été récemment nommé correspondant de l'Académie royale héraldique de Pise et de l'Académie tibérine de Rome ;

2° d'une circulaire de M. le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique, notifiant que l'ouverture du 29e congrès des Sociétés savantes est remise au 22 mai.

— M. Vimont énumère les publications reçues par l'Académie.

M. L. Jalenques fait hommage d'une brochure qu'il vient de publier sur la question sociale.

M. le Dr Nivet offre deux rapports : l'un, dont il est l'auteur, et qui concerne l'assainissement de l'Hôtel-Dieu de Clermont ; l'autre, auquel il a collaboré avec M. le Dr Ledru, et qui a pour objet la construction d'un pavillon des accouchements dans les jardins dudit Hôtel-Dieu.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance du 9 avril. — Adopté.

— M. Maurice Chalus donne communication de la notice qu'il a consacrée à M. Euryale Fabre. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Everat achève la lecture de son étude sur le monastère Sainte-Marie de Riom et Jeanne-Charlotte de Bréchard. — Ce travail est également renvoyé au Comité de publication.

— M. le capitaine Jaubert lit une poésie intitulée : *L'Ange de la terre.* — Renvoi au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

22 planches en couleurs (vases panathénaïques).

Smithsonian report — U. S. national museum, 1888.

Id. Board of regents, 1888.

Revue des travaux scientifiques — tome X, nos 9 et 10.

Bulletin de la Société d'horticulture du Puy-de-Dôme — 1er trimestre 1891.

Bulletin des Antiquaires de la Morinie — 157e livraison, janvier, février, mars 1891.

Mémoires de l'Académie d'Arras — 2e série, tome XXI, 1890.

Société des Ingénieurs civils — Mémoires et compte rendu des travaux : mars 1891 ; — Procès-verbaux des séances des 6 mars, 3 et 17 avril 1891.

Mémoires de la Société d'agriculture et des Arts de Seine-et-Oise — 3e série, tome XXIV, 1891.

Numismatique de la France, par A. de Barthélemy — 1re partie : *Époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne.*

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie — 4e série, 4e volume, et 4e fascicule, même volume, année 1890.

Bulletin de La Diana — tome VI, no 1, janvier-mars 1891.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — année 1890, no 4.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère — tome XLIIe, février 1891.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin — tome XXXVIII (tome XVI de la 2e série).

Bulletin de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme — 2e trimestre 1891.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine — tome VIII, 3e et 4e trimestres de 1890.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou — 1890, nº 2.

Rapport sur la construction d'un pavillon des accouchements dans les jardins de l'Hôtel-Dieu de Clermont, par les Drs Ledru et V. Nivet.

Rapport sur l'assainissement de l'Hôtel-Dieu de Clermont, par le Dr Nivet.

Etude sur la Question sociale, par Louis Jalenques, avocat, docteur en droit — Clermont, 1891.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. EURYALE FABRE

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Par M. Maurice CHALUS

Membre de l'Académie

MESSIEURS,

Depuis notre réunion du 5 mars, nos regards s'abaissent ici devant une place restée vide. — La mort a frappé dans nos rangs, et c'est précisément sur l'un des membres les plus distingués de notre Compagnie que s'est portée son atteinte.

Le 24 mars dernier, notre ville, réunie dans un sentiment de deuil général, accompagnait à sa dernière demeure votre Secrétaire perpétuel.

M. Euryale Fabre venait de succomber à une courte maladie, sans que les secours de la science, les soins les plus

éclairés, aient pu laisser concevoir à sa famille et à ses nombreux amis le moindre espoir de le conserver plus longtemps.

Des voix éloquentes se sont élevées sur sa tombe, pour lui rendre un hommage suprême et lui adresser un dernier adieu. J'ai le périlleux honneur de venir, après elles, suivant le traditionnel usage établi parmi nous, vous rappeler tous ses titres à notre reconnaissance et à notre affectueuse sympathie.

M. Michel-Euryale Fabre est né à Ambert le 9 mai 1809.

Il appartient donc à cette génération puissante qui trouva certainement les germes de toute la valeur dont elle a donné la preuve, dans la grandeur des événements témoins de sa naissance.

C'est l'heure la plus glorieuse peut-être de cette épopée qui, sans précédent dans notre histoire, restera probablement sans exemple.

Nous sommes, en effet, aux instants mémorables de la vie nationale où la France, enfin arrachée aux mains débiles et corrompues de directeurs incapables, paraît avoir oublié l'époque de la tourmente générale et des criminels excès.

Uniquement tournées contre les ennemis du dehors, les armes françaises semblent avoir enfermé la victoire dans les plis de nos drapeaux, et nos annales, où se trouvaient déjà inscrits, comme pour fêter la transmission du siècle, les noms du pont d'Arcole et d'Héliopolis, de Rivoli et des Pyramides, ajoutent chaque jour de nouveaux titres à ces pages absentes dans la vie des autres peuples.

L'empereur, enivré de triomphes inouïs, s'attardait malheureusement à l'entrevue d'Erfurt où il renouvelait, au milieu d'un parterre de rois, les splendeurs que François Ier étala jadis au camp du Drap d'or.

Malgré la puissance de son génie, il oubliait, hélas ! qu'envers ceux qui abusent de ses faveurs, la fortune incline à retirer ses dons. Après avoir offert au monde émerveillé le spectacle de succès inconnus dans l'histoire, il préparait celui de profondeurs que l'abîme avait également ignorées jusque-là.

Un de nos honorables collègues, M. Arnaud, en prononçant ici l'éloge de M. Martha-Beker, dont je suis heureux de saluer, en passant, la mémoire vénérée, a retracé en termes saisissants cette époque si troublée, lorsqu'il raconte la mission que le général comte Beker de Mons remplissait à la Malmaison auprès de l'empereur, prisonnier de ses fautes et des intrigues ourdies par un gouvernement provisoire, tout disposé, s'il n'eût rencontré devant lui la volonté de l'opinion publique, à rééditer à son profit les plus mauvais jours de la révolution.

Comme beaucoup de ses contemporains, M. Fabre se sentit attiré, dès son enfance, vers les hautes études et la préparation d'un brillant avenir.

L'éducation avait développé rapidement ses qualités si précieuses ; il voulait s'adonner aux sciences exactes et entrer à l'Ecole polytechnique, où l'appelait sa vocation. Mais la destinée devait lui refuser la joie d'obéir à ses préférences : son père, titulaire respecté d'une des études de notaire les plus importantes de notre ville, rêvait de trouver en son fils le continuateur de son œuvre.

D'un esprit élevé, porté vers le bien par toutes les aspirations du cœur, M. Fabre n'hésita pas à sacrifier au vœu paternel ses aspirations et ses espérances ; il entra à la Faculté de Droit de Paris et, après de brillants examens, fut nommé notaire à la résidence de Clermont, en remplacement de son père, démissionnaire en sa faveur.

Le 1er juillet 1834, il prêta serment en cette qualité devant le Tribunal de première instance de notre ville. Le 16 décembre 1879, après quarante-cinq ans d'exercice, il résigna ses fonctions, et, le 1er avril 1882, un décret du Président de la République lui conféra le titre de notaire honoraire.

Une parole plus autorisée que la mienne a dit comment il a rempli sa longue carrière. Sa merveilleuse intelligence, appliquée à l'étude du droit et à la pratique des affaires, devait donner les résultats qu'elle eût produits sur toute situation où il lui aurait plu de la mettre en œuvre. Son étude, l'une des

plus considérables de notre ville, se faisait remarquer par l'ordre et la méthode qui régnaient dans sa marche quotidienne. Ami de ses clients, tous assurés de trouver en lui un guide sûr et éclairé, investi de la confiance légitime de ses confrères respectueux envers leur doyen, de la parfaite correction de ses rapports, de la bienveillance toujours témoignée aux jeunes collègues, M. Fabre avait vu de bonne heure l'estime s'éveiller autour de son nom. Il a emporté à juste titre la réputation d'un modèle d'activité, de science des affaires et de l'honneur professionnel.

Dans les temps de calme et de prospérité, aux jours heureux, où le mérite personnel reste le premier titre aux situations déférées par le libre suffrage, la place d'un homme de la valeur de M. Fabre devait se trouver nécessairement marquée dans les Conseils de la cité.

Plusieurs fois déjà ses collègues l'avaient appelé à siéger dans les rangs de la Chambre de discipline, et ensuite à présider ses délibérations.

C'est alors qu'il fut sollicité de prêter aux affaires municipales le concours de sa haute expérience.

Il apparaît pour la première fois à l'Hôtel-de-Ville le 14 mai 1862, élu le second de la liste, et prête serment comme adjoint au maire, en vertu d'un décret impérial du 2 avril de la même année.

Le 23 juillet 1865, il est réélu conseiller municipal au premier tour, et, le 30 août suivant, maintenu dans ses fonctions d'adjoint.

Il les a remplies sans interruption jusqu'au 6 septembre 1870, refusant de se séparer de ses collègues, brutalement frappés par la main d'une révolution choisissant, pour remplir cet office, les heures douloureuses que traversait la patrie.

Il résulte des procès-verbaux officiels que, pendant tout le temps de son administration, M. Fabre n'a pas manqué une seule séance du Conseil municipal.

Collaborateur dévoué d'un chef qu'entourait justement la

faveur populaire, il mettait sans ménagements au service de ses devoirs administratifs toutes les qualités de dévouement, d'activité et de savoir-faire que lui avait prodiguées la nature.

Esprit clairvoyant, d'une rapidité et d'une sûreté de jugement vraiment extraordinaires, la solution des questions les plus délicates lui apparaissait dès le premier examen. Orateur disert, élégant, toujours maître de lui, il n'apportait au Conseil que des questions bien préparées, savait les présenter avec la clarté et la précision qui caractérisent le véritable administrateur. La discussion lui était facile, il s'y montrait toujours le *vir prestantissimus atque dicendi peritus ;* sa repartie était vive, mais toujours courtoise, et l'adversaire, dominé par la supériorité de son argumentation, le charme enjoué dont il savait entourer ses réponses, lui pardonnait le plus souvent d'avoir eu gain de cause.

Le souvenir du passage de M. Fabre à la mairie de Clermont s'impose par de véritables services, des améliorations sensibles et l'assiette, au moment de l'interruption de son mandat, d'une position budgétaire (transmise, du reste, par la municipalité précédente) qui serait un véritable âge d'or pour les contribuables de nos jours.

Maintenant que nous avons parlé de l'homme d'affaires et de l'homme public, j'ai hâte d'arriver au moment où, enfermé dans mon rôle, je raconterai la vie de notre éminent collègue, uniquement envisagé comme légiste, homme de lettres, poète, demandant à chaque heure d'un loisir disputé au fardeau des affaires et au tumulte des charges publiques, le droit de révéler à tous son amour de l'étude, le repos qu'il cherchait dans le culte des belles-lettres et même celui des muses.

C'est, Messieurs, le privilège de l'homme d'élite que de trouver dans les satisfactions intellectuelles le délassement légitime des exigences, souvent lourdes à porter, rencontrées sur sa route. Nous en avons vu de nombreux exemples parmi les membres de cette Assemblée dont nous avons eu à déplorer la perte, et nous saluons ces goûts délicats chez les vété-

rans que nous sommes heureux et fiers de compter parmi nous.

M. Fabre a donné bien des preuves de cette diversité de productions littéraires qu'autorise chez l'homme le plus occupé la facilité de l'assimilation et la puissance du travail.

Le 18 novembre 1847, il était élu membre de l'Académie de Clermont et s'y faisait remarquer rapidement par des travaux de premier ordre.

Son *Aperçu sur le régime hypothécaire*, publié en novembre 1847, au moment de son entrée parmi nous, est une œuvre magistrale. Il analyse avec la plus haute compétence les origines, les causes et le fonctionnement de l'hypothèque ; mais c'est surtout dans son ouvrage sur l'*Institution du notariat* que le légiste et l'écrivain se révèlent tout entiers.

L'auteur remonte aux origines de la propriété elle-même ; il indique que la communauté primitive des biens subit d'abord l'abolition de la mise en commun des meubles, et donne comme exemple les usages établis chez les anciens Scythes partageant les troupeaux et les objets mobiliers, tandis qu'ils laissent indivises les terres, les forêts et les prairies, pour étendre bientôt à ces immeubles eux-mêmes l'idée de division d'où est née la reconnaissance de la propriété particulière.

De ce principe découle tout naturellement la transmission qui devait, à son tour, nécessiter l'existence d'une convention et amener la création d'un instrument destiné à en assurer les conséquences.

De là l'institution des scribes née chez les Hébreux et les Egyptiens, à laquelle remonte celle des notaires d'aujourd'hui.

Il faut suivre M. Fabre au milieu de ces recherches commencées à la Genèse, arrêtées aux dernières décisions législatives intervenues sur la matière, pour se faire une juste idée de la somme de connaissances acquises et de travail dépensé représentée par cet ouvrage.

Il contient l'exposé de la législation depuis les lois de Moïse

et des douze tables jusqu'aux discussions dans lesquelles le comte Réal, aux côtés de Teilhard, de Portalis, de Bigot-Préameneu, de Cambacérès et de Lebrun, défendait l'institution que voulait asservir le premier consul.

Enfin M. Fabre termine son remarquable travail par l'énumération de toutes les lois, décrets et ordonnances dont le but, depuis le 2 nivôse an VII jusqu'à l'ordonnance du 3 mai 1843, a été le développement progressif des fonctions, objet non seulement de son étude, mais, il le dit à plusieurs reprises, de sa légitime fierté.

Ne perdons pas de vue que, tard venu aux idées qu'il exprime, après quatorze ans d'exercice, notre honorable collègue a reporté sur la profession qu'il exerce l'ardeur d'abord réservée à des études plus brillantes. Lorsqu'il a publié ce premier ouvrage, M. Fabre avait quarante ans. Il était dans la force de l'âge. Son expérience acquise se manifeste dans toute sa maturité; et, bien que le sujet soit aride en apparence, le lecteur se passionne en parcourant ces pages admirablement écrites, émaillées à chaque instant de documents, de citations et de recherches historiques, véritable brevet d'érudition.

Nos doyens d'âge, Messieurs, se rappellent probablement l'accueil fait à ce beau livre. L'Académie doit se trouver honorée de le posséder dans ses archives.

Lors des funérailles imposantes faites à M. Fabre, l'honorable M. de Bénac disait, en parlant de lui :

« Il semblait se reposer en changeant d'occupation. »

Cette affirmation, si bien placée après l'énumération que votre Président venait de faire de ses travaux à l'Académie, se retrouve tout naturellement sous ma plume, lorsque je rencontre, à la date du 4 juin 1874, l'étude présentée par notre honorable collègue sur les *Lettres de Pline.*

Depuis quatre ans il n'est plus convié aux affaires publiques, mais il est encore titulaire de sa charge, devenue de plus en plus importante. Elle n'absorbe pas tout son temps; et c'est dans une étude de la plus haute portée philosophique

qu'il nous faut reconnaître le légiste érudit, l'écrivain souple et élégant de 1849.

M. Fabre, en analysant les œuvres du grand citoyen dont s'honorait la Rome ancienne, laisse voir, certainement à son insu, que s'il a été l'homme bienveillant, l'ami fidèle et serviable que nous avons connu, la nature, en le comblant de tous ses dons, ne lui avait pas refusé l'aisance et la justesse dans la critique. Si sa vie tout entière s'est écoulée au service de la philanthropie la plus dévouée, qu'il en soit justement loué, Messieurs, car il suffit d'un rapide regard sur l'ouvrage dont je vous parle, pour se convaincre que l'esprit d'analyse et d'une juste appréciation des hommes et de leurs actes ne lui faisait pas défaut.

Les deux citations suivantes, choisies par M. Fabre quatre ans après son retour à la vie privée, n'en sont-elles pas une preuve manifeste ?

Parlant de la fermeté de Pline dans ses accusations contre Cartus, il relève de lui cette courageuse apostrophe :

« Tant mieux si mon éloquence et mon énergie deviennent » redoutables, pourvu que ce ne soit qu'aux méchants. »

« Les mêmes sentiments, dit M. Fabre, font de Pline l'implacable et audacieux adversaire de toute perversité, de toute intrigue ; aussi son mépris contre Régulus éclate en ces termes :

« Les méchants ont toujours plus de persistance pour » accomplir leurs mauvais desseins, que les bons pour s'y » opposer ; car si l'ignorance inspire la hardiesse, le savoir et » l'honnêteté nous laissent dans la timidité et l'incertitude.

» Ainsi l'honnête homme est paralysé par sa modestie, et le pervers affermi par son audace.

» Cette vérité si pratique, continue M. Fabre, a toujours été une des causes des disputes et des guerres civiles qui se renouvellent malheureusement encore chez tous les peuples, sans autres motifs que l'ambition personnelle d'agitateurs égoïstes.

» Aussi Pline se plaint-il avec énergie de la réputation si

aisément usurpée par des orateurs de carrefour, qui, sans autre talent que leur audace, doublée de lieux communs et de mots sonores, parviennent à séduire les foules, dans les temps de crise politique.

» C'est pourquoi il renverse pour les discoureurs la définition de Caton, en les désignant par ces mots :

» *Vir malus, dicendi imperitus.* »

» Sa fermeté, d'accord ici avec sa dignité personnelle, se retrouve dans sa réponse à Pompée Falcon, qui lui demande s'il doit continuer de plaider pendant qu'il est tribun :

» Pour moi, lui écrit-il, j'ai préféré rester le tribun de tous
» mes concitoyens que d'être l'avocat de quelques-uns. »

Je trouve ensuite une remarque qui n'est pas sans révéler chez notre collègue un moment d'amertume.

Il rappelle l'audacieuse énergie de Pline qui va jusqu'à l'imprudence, en écrivant à l'empereur Adrien :

« Est-il rien de plus indigne que de voir un condamné sié-
» ger parmi des juges? un homme flétri par le Sénat appelé
» à y prendre place? Mais ces raisons ne frappent pas la
» foule. Malheureusement on ne pèse pas les voix, on les
» compte; et il ne faut pas s'attendre à rien de sérieux des
» assemblées nombreuses où l'égalité du pouvoir ne peut
» produire que l'égalité du désordre. »

Après avoir donné la traduction de ces lignes, dans lesquelles on pourrait voir un rapprochement, M. Fabre s'empresse d'ajouter :

« Je traduis sans me prononcer sur cette grave question, quoique nous comptions encore aujourd'hui les voix, car le but de mon étude n'est pas de rechercher si les fruits du suffrage universel sont aujourd'hui plus ou moins satisfaisants que sous l'empereur Adrien. »

Ici semble disparaître pour M. Fabre toute impression de mélancolie. Il ne choisit plus, jusqu'à la fin de son œuvre, que les passages empreints d'humour et de gaieté, dans la correspondance du narrateur séduisant qu'il s'est donné la mission d'étudier.

Il raconte, en de charmants détails, l'histoire du dauphin d'Hippone et la donne comme un modèle du style descriptif :

« Des enfants luttent à la nage dans un étang qui communique à la mer. Le plus hardi s'est avancé trop au loin dans les flots. Un dauphin survient qui joue avec l'enfant ; il le précède, le suit et tourne alternativement autour de lui, le prend enfin sur son dos, le remet à l'eau, le reprend et, partant comme une flèche, l'emporte tremblant en pleine mer ; mais il vient bientôt rendre son cavalier au rivage et à ses compagnons. »

Nous ne pouvons suivre plus loin cette intéressante critique sans nous exposer à commettre un abus de vos instants. — Citons donc, en terminant, quelques-unes des vérités que M. Fabre emprunte à son auteur aimé, et qui appartiennent à la philosophie de la vie humaine :

« Obligez souvent, refusez une fois, et votre obligé ne se souviendra que du refus. »

« Les passions qu'il est aisé de satisfaire sont toujours sans ardeur. »

« Les hommes sont toujours plus disposés à s'éloigner de leur devoir en secret qu'en public. »

Aussi un blâme sévère des douleurs exagérées qui s'étalent en public, dans ces mots adressés à Régulus.

Ce fastueux Romain avait fait immoler sur la tombe de son fils ses chevaux de chasse et d'attelage, ses chiens, ses perroquets, ses merles et jusqu'à ses rossignols, comme si ces sacrifices pouvaient adoucir la perte d'un enfant.

« *Nec dolor erat ille sed ostentatio doloris !* » s'écrie Pline.

C'était en effet l'ostentation de la douleur, car une nature plus délicate, moins vaniteuse et plus sensible eût conservé avec soin tous ces serviteurs, comme des souvenirs du défunt.

Cependant M. Fabre ne peut se résoudre à se séparer encore de son auteur favori. Il veut ajouter au tribut d'admiration déjà acquitté envers lui, et trouve que le plus bel éloge

dont il soit susceptible est de rappeler son désintéressement, son mépris des richesses, et la rigoureuse conscience avec laquelle il se soumet à l'exécution de testaments nuls de par la loi.

A cette occasion, il écrit à Maximus : « Sabina m'a choisi » pour son héritier, en faisant un legs à l'une de ses esclaves » qu'elle oublie d'affranchir. J'exécute le legs et j'affranchis » l'esclave, étant d'avis qu'un testateur peut négliger les for- » malités de la loi, lorsqu'il choisit un honnête homme pour » son héritier. »

Saturninus le fait aussi son légataire universel, en laissant 400,000 sesterces à sa ville natale. D'après les lois alors en vigueur, qui ne rendaient bénéficiaire d'un testament que celui personnellement désigné par la formule sacramentelle : *Heres meus esto,* le legs était nul, une ville n'étant pas considérée comme une individualité. — Mais Pline l'exécuta, en disant :

« Si l'on ne considère que le droit, le legs est nul ; mais si » l'on veut respecter la volonté du défunt, il est régulier et il » faut l'exécuter. »

C'est sur ces belles paroles que nous allons fermer les *Lettres de Pline.* Comme vous le voyez, Messieurs, l'étude de notre regretté collègue est à la hauteur des ouvrages déjà analysés devant vous ; et si les premiers vous ont révélé dans la plus large mesure, la jeunesse du talent et l'étendue du savoir, vous estimerez, comme moi, que le philosophe et le penseur ont aussi conquis des droits à vos suffrages.

J'ai commis la faute de m'attarder malgré moi sur ces sujets intéressants. Je suis donc obligé de ne vous dire que quelques mots de la note présentée à l'Académie par M. Fabre, dans la séance du 10 mai 1883.

Elle n'a pas pour sujet la chaste Romaine, gardienne vigilante de son honneur, et qui ne put survivre à l'outrage reçu de Sextus Tarquin. Sa douleur et son suicide l'ont rendue célèbre ; l'histoire a conservé son nom, sans avoir pu révéler qu'à Rome ou ailleurs elle ait eu des imitatrices.

de la divinité ; en proclamant que Lucrèce avait dit vrai dans sa démonstration de l'existence de l'âme et de son immortalité, il affirmait peut-être, sans le vouloir, que lui aussi était un fidèle et un convaincu parmi les croyants.

C'est ce que vous prouvera mieux que ma faible parole, la fin dont j'aurai à vous parler dans un instant, et que le collègue distingué, appelé par vos suffrages à l'honneur de vous présider, a décrite sur sa tombe, en termes que vous ne sauriez oublier.

L'Académie doit encore à M. Fabre des comptes rendus annuels où la facilité du langage le dispute à la richesse et à l'enjouement de l'esprit. Je n'ose les aborder, de peur de retomber dans l'erreur déjà lourde que j'ai commise, en ne sachant pas me borner. J'ai trop abusé peut-être de votre bienveillante attention. Du reste, les redire serait le seul moyen de les louer dignement. Je me contente de les rappeler au souvenir de nos aînés et de les signaler à l'attention des jeunes collègues qui ne les ont pas entendus.

Les hautes fonctions de votre secrétaire perpétuel ne l'empêchaient pas de vous communiquer le résultat de ses travaux, ni même de concourir aux charges accidentelles qui peuvent nous incomber.

En deux circonstances, de nouveaux noms étant venus s'ajouter aux pages, hélas ! trop nombreuses de notre nécrologe, M. Fabre remplit la mission dont vous avez bien voulu me charger envers lui.

La première est un hommage rendu à M. Bertrand, du Pont-du-Château, cet homme de bien, sympathique à tous, portant si dignement parmi nous un nom qui, soit dans les rangs, soit à la tête de l'Académie, avait depuis longtemps confirmé le vieil adage :

Bon sang ne saurait mentir.

La seconde est un chef-d'œuvre de l'art de dire et de bien dire. Si je ne m'abuse, l'insertion que j'en ai retrouvée à

notre *Bulletin* m'a paru modifiée. Jamais peut-être M. Fabre n'avait montré dans une pareille mesure jusqu'où peuvent aller les ressources de l'écrivain.

Nous sommes arrivés, vis-à-vis de notre regretté collègue, à l'heure si pénible de la séparation.

J'ai dit plus haut qu'en appréciant le grand littérateur de la Rome païenne, M. Fabre avait laissé deviner que, bien qu'issu d'une époque où les autels à peine restaurés n'avaient pas encore vu le retour à la ferveur s'épanouir à leurs pieds, il était trop sagace pour que la pensée de la vie future n'ait pas hanté bien des fois son esprit.

Jamais il n'avait perdu de vue que, si l'homme peut se dire le maître de l'heure expirée, à Dieu seul appartient le droit de déterminer, dans sa toute-puissance, s'il verra s'écouler tout entière celle qui vient de commencer.

Frappé au soir de la vie, il reconnut bien vite le Dieu de miséricorde en Celui dont il avait reçu tant de biens.

Ni la palme du philosophe, ni l'auréole du penseur ne vinrent alors s'offrir à son imagination.

Sans ostentation, comme aussi sans faiblesse, il s'inclina devant la main souveraine arrêtant le parcours de son dernier lustre. Lorsque, au moment où se brisent tous les liens d'ici-bas, lui apparut son redoutable signe, il n'avait rien négligé pour entourer son âme de la douce quiétude qu'au-dessus de la foi qui la soutient, les rayons de l'espérance illuminent de leurs radieux éclats.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

LE CATALOGUE DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CLERMONT. — Dans le numéro de mars 1890 du *Journal des Savants,* M. B. Hauréau s'occupe du tome XIV du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.* Voici quelques-unes des observations qu'il formule au sujet de la partie de ce volume consacrée à la bibliothèque de Clermont :

« Les manuscrits latins auraient été moins rares à Clermont-Ferrand si les Carmes de cette ville n'avaient pas vendu la meilleure partie des leurs au marquis de Seignelay, et si les Dominicains de la même ville ne s'en étaient pas laissé dérober d'autres au profit du même seigneur, dont le bibliothécaire, le docte Baluze, aimait encore mieux, il faut bien le dire, voler que payer. Ces manuscrits ne sont pas, à la vérité, perdus, puisqu'ils figurent aujourd'hui sur les rayons de notre Bibliothèque nationale ; mais nous reconnaissons à la ville de Clermont le droit de les regretter. Ceux qui lui restent ont été scrupuleusements décrits par M. C. Coudere, et c'est aux notes de ce jeune savant que nous allons prendre la liberté d'en ajouter plusieurs.

» Nous éprouvons d'abord quelque satisfaction en rencontrant, sous le N° 11, après un commentaire estimé sur Jérémie, les mots qui suivent : *Sufficiant hæc ad expositionem Lamentationum Jeremie, quæ de Patrum fontibus hausi ego Gilebertus, Autisiodorensis ecclesiæ diaconus.* Ce diacre d'Auxerre est Gilbert, surnommé l'Universel, et à qui les bibliographes anglais avaient disputé le commentaire dont il s'agit ici pour l'attribuer à Gilbert Crispin, abbé de West-

minster, mais les auteurs de l'*Histoire littéraire* avaient protesté contre cette attribution, alléguant en faveur de l'Auxerrois le témoignage d'un manuscrit de Saint-Aubin où se lisait aussi l'expresse déclaration que nous venons de reproduire (1). Voici leur protestation confirmée par un manuscrit de saint Allyre qu'ils ne connaissaient pas...

» Nous corrigeons, au N° 33, une erreur légère. Le sermon prononcé devant le pape Alexandre III, au concile de Tours, ne peut être de Geoffroy d'Auxerre, secrétaire de saint Bernard, qui n'était pas un personnage d'assez haut rang pour être chargé de porter la parole en cette occasion solennelle. Ce sermon est d'Arnoul, évêque de Lisieux, et plusieurs fois on l'a publié sous son nom.

» Sous le N° 39, nous voyons un recueil d'homélies dont M. Couderc n'a pas reconnu l'auteur. La seule qu'il indique est certainement de Maurice, évêque de Paris... Celles qui suivent sont-elles de la même plume? Cela semble probable. On aurait ainsi, dans le N° 39 de Clermont, un exemplaire incomplet de cette *Summa sermonum* que le nom de Maurice a mise en honneur...

» Les *Moralités* anonymes qu'offre le numéro suivant sont extraites des commentaires de Jacques de Lausanne sur l'Ecriture sainte. Jacques de Lausanne, qui mourut en 1321, n'a pas commenté l'Ecriture suivant la méthode des anciens exégètes. C'est un moraliste qui, dans toute narration ou maxime du texte sacré, trouve la matière de quelque digression sur les mauvaises pratiques de ses contemporains...

» Les sermons anonymes que confirme le N° 41, sont peut-être aussi de Jacques de Lausanne...

» L'ouvrage intitulé *Pharetra* dans le N° 42 est, assure le P. Bonelli, de saint Bonaventure. Tel est aussi l'avis de Sbaraglia. Ce n'est certes pas Albert le Grand... Avec plus de sûreté, nous nommons l'auteur de l'ouvrage anonyme qui, dans le N° 100, est intitulé : *Compendium Summae confes-*

(1) *Histoire litt. de la France*, t. XI, p. 240.

sorum. La *Somme des Confesseurs* est du Dominicain Jean de Fribourg et le *Compendium* de son confrère Guillaume de Cayeux. M. Lajard, parlant de ce *Compendium* (1), dit n'en avoir pu découvrir que trois exemplaires. En voilà donc un quatrième, autrefois conservé chez les Dominicains de Clermont.

» M. Couderc n'a pas connu l'auteur du libelle contre les Patarins, qu'il mentionne au fol. 131 du N° 153. Nous ne le connaissons pas non plus, et c'est un de nos regrets. Ce libelle, publié par Martène dans le tome V, c. 1705, de son *Thesaurus*, est, en effet, très intéressant. Mais nous avons à faire encore une addition au catalogue de M. Couderc. Il s'agit du commentaire sur les épîtres de saint Paul, qu'il nous signale au feuillet 69 du N° 241. Ce commentaire est d'un théologien fameux, au XII[e] siècle, mais dont la renommée n'a pas été durable, Anselme de Laon... »

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XXVI, p. 565.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 2661

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 Juin 1891

— A deux heures trente minutes, M. le Dr Dourif, président, déclare la séance ouverte et procède au dépouillement de la correspondance :

Par une lettre du 20 mai, M. le Dr Ledru envoie sa démission de membre titulaire et exprime le désir d'être nommé membre honoraire. — L'Académie décide que la démission recevra son effet à la fin de l'année courante, et que la candidature à l'honorariat sera transmise à la Commission des élections pour 1892 (art. 27 du Règlement);

M. le Dr Fleury s'excuse de ne pouvoir assister à la séance;

La Société française d'archéologie fait connaître le programme du Congrès qu'elle tiendra, dans les départements du Jura et du Doubs, du 16 au 26 juillet, et qui sera suivi d'une excursion en Suisse.

— Au nom du Commandant d'Aurelle-Montmorin, M. T. d'Aurelle dépose sur le bureau plusieurs documents concernant Rigault d'Aurelle et la répression du brigandage en Auvergne, au commencement du XVIe siècle. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Vimont donne lecture d'une notice biographique sur M. J.-B. Bouillet, membre de l'Académie et fondateur du Musée de Clermont. — Renvoi au Comité de publication.

— M. l'abbé Randanne lit la première partie de son travail sur un évêque de Clermont au VIe siècle (*Saint Avit Ier et les Origines de N.-D. du Port*).

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de statistique et de législation comparée — 15e année, janvier 1891.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux — 1891.

Société des Ingénieurs civils — Résumé des séances des 1er et 15 mai 1891.

Travaux de l'Académie de Reims — 85e volume, année 1888-89, tome Ier.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine — tome XXXVI.

Congrès archéologique de France — LVe session, à Dax et Bayonne, en 1888.

Revue des langues romanes — 4e série, tome V, janvier-février-mars 1891.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou — année 1890, n° 3.

Société des Antiquaires de l'Ouest — Bulletin du 4e trimestre 1890.

Journal des Savants — mars et avril 1891.



Vue de la Vallée du Mont-Dore & de J.B.B.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX DE J.-B. BOUILLET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND

C'est une excellente coutume des sociétés académiques que le soin pieux qu'elles ont de charger un de leurs membres de rappeler, dans une brève notice, la vie et les travaux de ceux qu'elles ont perdus. Elles en conservent ainsi la mémoire, en fixent le souvenir ; plus encore, en inscrivant dans leurs annales les services rendus, les œuvres diverses de celui qui n'est plus, elles y impriment en quelque sorte leur marque. Le patrimoine d'une académie est-il autre chose que la réunion des travaux de tous ceux qui lui ont appartenu ? Ainsi, tout en payant sa dette à un collaborateur, elle se trouve constituer ses propres titres de noblesse.

Mais cela est encore d'une utilité plus générale. Où trouverait-on de guides plus sûrs pour le biographe, de renseignements plus certains pour les bibliographies ? Ces notices, insérées dans les publications des Sociétés savantes, ne présentent-elles pas des conditions de vérité, d'exactitude qu'on ne trouverait que rarement et difficilement ailleurs ? Elles sont l'œuvre d'hommes dont la vie s'est trouvée plus ou moins mêlée à l'existence de ceux dont ils parlent et, de plus, parfaitement à portée de se renseigner, de s'enquérir,

autant qu'il est besoin. Qui pourrait être mieux informé ? On voit combien il importe, en telle occurrence, que, tout en restant succinct, on s'efforce d'être exact et complet autant que possible.

Nous nous sommes inspirés de ces réflexions dans ce rapide exposé de la vie et des travaux de M. Bouillet, l'un des membres les plus actifs, les plus assidus, les plus laborieux de notre Académie, et envers laquelle il professait les sentiments les plus dévoués. C'est à l'œuvre qu'on connaît l'artisan. Celle de notre regretté confrère a été considérable.

Jean-Baptiste Bouillet naquit le 24 avril 1799 à Cluny, département de Saône-et-Loire. Sa première enfance se passa auprès de ses grands parents maternels, à l'ombre des ruines de la célèbre abbaye qui a rendu illustre le nom de cette petite ville. Il perdit de bonne heure son père qui était établi à Charolles. Sa mère, devenue veuve, le rappela auprès d'elle. Ayant perdu une partie de sa fortune, ne pouvant faire les frais d'une éducation plus coûteuse, elle dut se borner à confier l'instruction de son fils au maître d'école local. Il ne put donc être question pour lui de collège, ni de grec et de latin. Vers l'âge de treize à quatorze ans, on le fit entrer chez un avoué. Mais il trouva là un genre de vie et de travail qui ne convenait guère à ses aptitudes physiques et morales. Vint l'année 1815 et les désastres qui marquèrent la fin de l'empire ; animé du plus pur patriotisme, bien qu'il eût à peine seize ans, il voulut absolument participer à la défense de son pays. Il s'engagea dans le régiment des pontonniers de la jeune garde, où il avait un parent de sa mère officier. Mais bientôt la Restauration amena son licenciement, et ainsi se termina son service militaire.

Ce fut à peu près à cette époque qu'il vint résider à Clermont. Il y était appelé par un oncle, M. Jacques Charolais, lequel, après avoir rempli l'emploi de directeur général des postes de l'armée de Vendée, avait été nommé à celui de directeur des postes dans le chef-lieu du Puy-de-Dôme ; mais

il fut destitué par le gouvernement de la Restauration comme libéral. Alors commença pour Bouillet une existence nouvelle, toute d'étude et de labeur acharné. Il travailla sans se laisser rebuter par aucune difficulté et malgré les obstacles qu'il rencontrait, à compléter son éducation demeurée si imparfaite. Il apprit ainsi l'italien et l'anglais, et se livra aussi à l'étude du latin, dont la connaissance lui était indispensable pour pouvoir se livrer aux goûts qui se développaient en lui de plus en plus. Il lui fallut certainement une grande force de volonté et une prodigieuse activité pour arriver à suffire aux études variées qu'il entreprit. M. Charolais, en effet, avait fondé une maison de banque à laquelle il avait attaché son neveu. Ce n'était donc que dans les courts moments de liberté que lui laissait un travail journalier de bureau qu'il lui était loisible de s'occuper de ses études et de ses travaux favoris, et force lui était de prendre sur les heures consacrées au repos.

Par suite de ses fonctions de directeur des postes, M. Charolais s'était trouvé en rapport avec un savant illustre, Ramond, alors préfet du département. Il s'était créé entre eux des liens d'amitié qui persistèrent depuis et se continuèrent entre leurs familles. Ces relations avec l'éminent physicien et géologue contribuèrent, sans doute, sinon à faire naître, du moins à encourager chez Bouillet le goût de la science géologique, qui fut l'objet de plusieurs de ses publications ultérieures.

Les belles découvertes de Cuvier sur l'origine et la nature des fossiles avaient donné une grande impulsion aux études géologiques ; une nouvelle branche de la science, la Paléontologie était fondée. L'Auvergne prit une part importante à ce remarquable mouvement scientifique. On se jeta avec une ardeur incomparable vers la recherche et l'étude des débris d'animaux d'une autre époque. On ne rêvait plus que fossiles, ossements, squelettes. Les de Laizer, les Devèze de Chabriol, les Jobert, les Croizet étaient en première ligne sur le

champ de bataille. Le célèbre gisement de Perrier fut trouvé et d'autres encore. On chercha, on fouilla. Chaque découverte d'ossements était un événement. C'était à qui ferait les plus belles trouvailles, à qui l'emporterait sur ses émules, à qui dépasserait ses rivaux. On y mettait une passion, une ardeur... ! On enrôlait à l'envi des équipes de terrassiers. On allait même, jusqu'où peut atteindre la passion scientifique, on allait jusqu'à se dérober mutuellement les produits des fouilles. Chacun soudoyait en secret les ouvriers des autres pour se faire livrer les plus beaux morceaux. Mais ne les condamnons pas trop et songeons que le péché était partagé. Tout le monde était un peu coupable au même degré ; il y avait compensation ; ce n'était qu'un prêté pour un rendu. Seulement, il arrivait ce résultat remarquable que les collections amassées par chacun étaient plutôt composées par les produits des fouilles faites pour le compte des autres, que par le fruit des propres fouilles de leur possesseur. C'est égal, c'était un beau moment pour l'Auvergne !

Bouillet, naturellement, n'avait pas été un des derniers à se jeter dans la mêlée scientifique, et n'y avait pas apporté une moindre ardeur. Le résultat fut la première publication qu'il ait livrée à la presse. Nous voulons parler de l'*Essai géologique et minéralogique sur la montagne de Boulade,* qui parut en 1827, dans le format in-f° et accompagné de 30 planches, fait en collaboration avec M. Devèze de Chabriol.

Ce n'était pas un mince début qu'un volume de cette importance. Ajoutons cette particularité que les planches de fossiles furent lithographiées, sur les dessins de M. de Chabriol, par Bouillet lui-même. Ce livre servit de prélude à beaucoup d'autres, car notre collègue était infatigable et travailla jusqu'aux derniers temps de sa vie. Il possédait, du reste, les qualités physiques et morales nécessaires pour pouvoir soutenir une telle activité. Robuste et d'une force musculaire remarquable, d'une constitution à toute épreuve, il supportait sans peine les plus grandes fatigues, les marches les plus

longues et les plus pénibles. Un exemple fera juger de cette résistance physique. Voici ce que nous tenons de lui-même. N'ayant que le dimanche à lui, forcé d'être de retour pour le repas du soir, car son oncle n'entendait pas raison sur cet article, et ne tolérait pas qu'il se crût en droit de ne point figurer ce jour-là à la table de famille, il lui arriva bien des fois de partir à pied, à minuit, pour Pontaumur, et, sans s'arrêter, après avoir passé plusieurs heures à explorer les environs, à récolter des échantillons de roches et de minéraux, il repartait, sans prendre de repos, chargé de vingt à trente kilos de pierres, et était de retour à Clermont à l'heure voulue. Or, à un tel fardeau, il faut encore ajouter le poids des lourds marteaux dont il était muni dans toutes ses excursions. L'absolue véracité de l'homme ne permet aucun doute sur la réalité du fait. Mais il nous en reste encore un témoignage, en dehors des récits des contemporains.

Ce témoignage, c'est une lithographie, dessinée d'après nature, à l'insu de Bouillet, par Louis Ramond, le neveu du préfet Ramond (1). Cette lithographie, dont tous les détails sont très fidèles, bien que faite par badinage, est un vrai portrait plutôt qu'une charge ou une caricature, et le représente dans sa tenue de voyageur naturaliste, avec tout un attirail de sacs et de marteaux. On lit au dessous du dessin : Vue de la vallée du Mont-Dore et de J.-B. B... (Jean-Baptiste Bouillet), avec la date de 1832. La vallée du Mont-Dore est, en effet, légèrement esquissée dans le fond, telle qu'elle apparaît du sommet du puy Gros, où le portrait fut exécuté, tandis qu'on absorbait l'attention du modèle à l'aide d'une discussion scientifique soulevée à dessein. Bouillet n'eut connaissance de la plaisanterie qu'en recevant des exemplaires de la lithographie.

Cet équipement étrange, ce long marteau, ces sacs bourrés

(1) Nous en donnons une reproduction fac-simile en tête de la présente notice.

d'échantillons, faisaient souvent prendre Bouillet en voyage pour toute autre chose que ce qu'il était, par les naïfs campagnards qui le rencontraient ainsi harnaché. Un jour qu'il était en excursion et s'apprêtait à franchir l'Allier sur un pont, il aperçoit sur ledit pont un rassemblement de personnes. Il court en connaître la cause. C'était une femme qui se noyait et à laquelle les assistants ne pouvaient porter secours. Habile nageur, prêt à tous les dévouements, il n'hésite pas un instant, se débarrasse de son sac, de son attirail de géologue, se précipite du haut du pont dans la rivière, et a la joie de ramener la femme saine et sauve sur la rive. Puis il endosse sans retard son sac, reprend son marteau, et continue sa route sans plus de cérémonie, laissant au soleil le soin de sécher ses vêtements. Et voici que quelques jours après il lut dans le journal qu'une femme qui se noyait dans l'Allier avait été sauvée par *un maçon de la Creuse* qui ne s'était pas nommé. Quant à lui il n'avait eu garde de se vanter de la chose, la trouvant toute simple.

Cette vigueur faisait que Bouillet était un compagnon fort commode en campagne pour les géologues moins robustes et plus délicats. Fier de sa force, et d'ailleurs obligeant de son naturel, il se chargeait volontiers de porter, outre sa part de minéraux, celle de ceux qui l'accompagnaient.

En 1827, un autre homme qui, étranger par sa naissance à l'Auvergne comme lui, allait aussi faire de cette province, devenue sa patrie adoptive, l'objet des travaux de toute sa vie, Henri Lecoq était venu s'établir à Clermont où on l'avait appelé pour professer l'histoire naturelle. La conformité des goûts et des études fit naître entre Bouillet et Lecoq une liaison d'amitié qui ne se démentit jamais et les amena à collaborer à diverses reprises. En 1829, parut la *Topographie minéralogique du département du Puy-de-Dôme,* œuvre de Bouillet seul, dont il donna une nouvelle édition en 1854. Cet ouvrage important et fort utile ne pouvait être que le fruit d'une somme considérable de recherches. Il donna, en 1830,

avec Henri Lecoq, les *Vues et coupes des principales formations géologiques du département du Puy-de-Dôme,* publication accompagnée d'un atlas de planches coloriées et dont chaque exemplaire était complété par une série d'échantillons minéralogiques. L'année suivante, ils publièrent, comme suite à ce travail, dans le même format et absolument dans les mêmes conditions, le *Coup d'œil sur la structure géologique et minéralogique du groupe des Monts-Dore.*

La même collaboration produisit encore, en 1831, l'*Itinéraire du département du Puy-de-Dôme.* Pour apprécier ce volume, il faut songer qu'il était, pour notre pays, le premier du genre, et que les auteurs avaient dû tout tirer de leur propre fond, le voyage de Legrand d'Aussi, seul sur la matière, ne pouvant compter sérieusement. C'était un grand service rendu au pays et aux voyageurs désireux de le visiter.

Toutes les publications suivantes furent faites sans collaborateur. En 1832, parut l'*Itinéraire historique et minéralogique de Clermont à Aurillac.* Ici, on voit apparaître les aptitudes multiples de Bouillet; l'archéologie commence à se montrer à côté des sciences naturelles. Il avait cependant déjà fait imprimer deux opuscules sans grande importance traitant de questions numismatiques, dont l'un avait été lu à l'Académie, en 1828.

Mais voici qu'avec l'année 1833, l'Auvergne est témoin d'une nouvelle recrudescence d'ardeur scientifique. Une théorie, aujourd'hui oubliée, eut le privilège de passionner les esprits, nous voulons parler de la fameuse question dite des cratères de soulèvement. Fondée sur des faits insuffisamment observés, ou plutôt peut-être observés avec des idées préconçues, cette hypothèse avait cela de singulier que les exemples qu'on présentait à l'appui, offraient des dispositions absolument différentes de ce qu'enseignait la théorie et qu'on prétendait y trouver. Aussi, si elle avait recruté de nombreux partisans, n'avait-elle pas moins d'adversaires. Un congrès

scientifique est organisé à Clermont. Naturellement la discussion du jour devait y tenir une large place. L'Auvergne, avec ses terrains volcaniques où l'on croyait rencontrer des spécimens des cratères de soulèvement, était un champ de bataille favorable. L'Académie prit une part importante à ces assises de la science, et on se souvient encore du déjeuner que, mêlant *utile dulci*, ses membres offrirent à ceux du congrès, au bord du cratère du puy de Pariou. Il va sans dire que Bouillet joua un rôle important dans ce congrès, qu'il prit une bonne part dans la lutte et se lança au beau milieu de l'arène. Nous n'avons pas besoin de dire que la discussion eut le résultat habituel des discussions, c'est-à-dire que chacun garda son opinion et s'y ancra plus ferme que devant.

La description historique et scientifique de la Haute-Auvergne et le *Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles de l'Auvergne*, marquèrent les années 1835 et 1836. Après cela commence une nouvelle phase. On a déjà vu que l'histoire naturelle seule ne suffisait pas à la curiosité et à l'activité prodigieuse de Bouillet. Désormais, délaissant un peu les questions scientifiques, c'est d'archéologie et d'histoire qu'il s'occupe surtout. Dans ses voyages, dans ses excursions géologiques, il avait des occasions fréquentes d'observer des faits archéologiques, il n'avait pas négligé de recueillir à l'occasion, de rechercher même les débris antiques de toutes sortes, les monnaies, poteries, bronzes, etc. Il en avait réuni une collection importante.

Le *Guide du voyageur à Clermont et dans ses environs*, qu'il publia en 1836, renferme déjà beaucoup d'indications historiques et archéologiques, et sa prédilection pour ce genre d'études allait s'affirmant de plus en plus. En 1838, il fait paraître sa *Promenade archéologique de Clermont à Bourges*. Enfin, en 1840, il entreprenait la publication des *Tablettes historiques de l'Auvergne*. Ce recueil périodique considérable, consacré à l'histoire et à l'archéologie de notre province, se

continua pendant huit années. Les événements politiques de 1848 furent cause qu'il cessa de paraître, le département ayant cessé la subvention qu'il avait accordée depuis la fondation du recueil.

Les *Tablettes* contiennent un nombre considérable de travaux, dont beaucoup fort étendus, fournis par les érudits du pays. Ce fut un vrai service rendu aux études historiques et archéologiques en Auvergne. Des documents précieux, restés inédits, y furent imprimés pour la première fois. Nous citerons le *Manuscrit dit d'Issoire,* si précieux pour l'histoire des guerres religieuses et de la Ligue en Auvergne ; les *Mémoires sur cette province,* non moins intéressants, par les intendants de Mesgrigny, d'Ormesson et Ballainvilliers. Bouillet y inséra aussi une de ses œuvres les plus importantes, la *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme.*

Les *Tablettes historiques* sont accompagnées de nombreuses planches dont plusieurs sont non seulement dessinées, mais gravées par Bouillet lui-même. Il ne faut certes pas chercher dans celles-ci un caractère artistique, ni même une exécution bien habile ; mais elles n'en renferment pas moins nombre d'indications fort utiles et rendent de sérieux services.

Il faisait paraître en même temps sa publication la plus considérable, le *Nobiliaire d'Auvergne,* pour lequel un érudit, un membre de notre Académie dont la modestie égalait le mérite et dont la grande compétence en la matière ne peut être niée, lui fournit de très nombreux documents. Ce ne fut que sur les refus réitérés de M. le baron de Sartiges d'Angles que Bouillet renonça à faire figurer le nom de celui-ci sur le titre du Nobiliaire. Quelques années plus tard, il y ajouta un utile complément, le *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne.*

Nous n'énumèrerons pas ici toutes les publications subséquentes de Bouillet. On les trouvera en appendice à la suite de la présente notice. Néanmoins, nous ne pouvons passer sous silence l'*Album auvergnat,* volume imprimé avec luxe, enrichi de neuf gravures où figurent les principaux costumes

du pays. Il y a recueilli les airs de danses locales, les bourrées, montagnardes chantées, toujours avec les airs notés, les cantiques, noëls, et enfin un choix de poésies en patois d'Auvergne. On voit que, toujours pionnier infatigable, il ne laissa jamais échapper l'occasion de recueillir tout ce qui pouvait intéresser notre province, dans quelque genre que ce fût.

En publiant la statistique monumentale, en recueillant les objets d'antiquité et d'archéologie, en recherchant et en récoltant ceux-ci avec persévérance, Bouillet n'obéissait pas simplement à un sentiment égoïste de collectionneur. Il entrevoyait une grande œuvre à accomplir; il songeait à une fondation qui lui sera un éternel honneur. Cette pensée entra en voie d'exécution à la fin de l'année 1842.

En 1739, un arrêté du préfet du département constitua une *Commission* (1) *pour la recherche et la conservation des monuments historiques*. Cette Commission songea tout d'abord à préparer la formation d'un musée. Le 25 novembre 1842, elle désigna Bouillet comme conservateur du futur musée. Une souscription fut organisée qui fournit une faible somme, des allocations furent votées par le Conseil général et le Conseil municipal de Clermont, des dons furent provoqués, enfin, un local provisoire, pris en location. Bouillet réunit dans ce local les tableaux et objets d'antiquité qu'on avait déjà pu recueillir. Ce n'était pas une sinécure qu'il avait prétendu accepter, Dès le moment qu'il fut établi conservateur, il se mit à l'œuvre, et il suffit seul à accomplir la tâche. On ne peut lui dénier l'honneur d'être le vrai fondateur du Musée de Clermont, qui certainement n'existerait pas sans lui. Ajoutons que le premier fond d'antiquités fut en grande partie constitué avec ce qui avait été jusqu'alors sa collection propre et particulière, qu'il abandonna généreusement tout entière.

(1) Elle était composée de MM. Gonod, président; Thévenot; Emile Thibaud; Mallay, archiviste; P. P. Mathieu; J.-B. Bouillet, secrétaire.

Nous croyons devoir d'autant plus insister sur cette dernière circonstance, que ce don de sa collection, fait par lui modestement, sans ostentation, on peut dire sans la moindre réclame, n'est guère connu du public et risquerait d'être oublié. Une telle libéralité, un service d'importance comme la fondation du Musée, ne serait-ce pas un motif plus que suffisant pour qu'on en conserve le souvenir en donnant le nom de J.-B. Bouillet à une rue de la ville ? Il y a là un réel oubli à réparer.

J.-B. Bouillet fit partie de l'Académie depuis le 19 mars 1831. Démissionnaire le 9 janvier 1834, il fut réélu le 1er février 1838. Ce fut un académicien modèle. Son assiduité aux séances, vertu qui n'est pas très commune chez les membres des Sociétés savantes de province, était exemplaire. C'était une satisfaction pour lui que de se dire qu'il n'avait pas manqué *une seule fois* aux assemblées. Aussi quelle désolation quand, dans une de ses dernières années, un beau jour, un oubli, un fatal oubli, le seul du reste qu'il eût jamais à se reprocher, fut cause qu'une réunion eut lieu où il n'assista pas ! Il en fut presque inconsolable.

Bouillet était d'une humeur serviable, agréable compagnon, sincère, plein de franchise et de droiture. C'était avant tout l'homme du devoir, rien n'aurait pu le faire dévier de ce qu'il croyait être la droite voie. Peut-être même pouvait-on trouver qu'il était un peu trop tout d'une pièce. Quand on possède de grandes qualités, il n'est guère facile de se garder toujours de pousser un peu à l'excès. L'esprit de ténacité et de persévérance qui lui avait permis de triompher des obstacles, de suppléer, au milieu de conditions peu favorables, à une instruction primaire rudimentaire, l'habitude prise de se raidir devant les difficultés, ajoutons-y l'esprit de conscience qu'il apportait dans toutes ses opinions, tout cela faisait qu'il mettait parfois dans les discussions une certaine âpreté, un peu d'obstination même, qu'enfin il admettait difficilement la contradiction. Mais aussi, d'un

autre côté, quelle sûreté dans ses relations, quelle chaleur et quel dévouement dans ses amitiés !

Bouillet avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance du 28 avril 1847.

Cependant l'âge venait ; quelle que fût la force de son tempérament, il ne pouvait échapper à la loi commune. Il succomba le 28 décembre 1878, après une longue vie de labeur et toute remplie d'œuvres utiles, aux suites d'une affection inflammatoire chronique qui le minait depuis quelque temps et qui fut aggravée par un accident. On peut dire qu'il mourut sur la brèche, car, au moment de son décès, il se trouvait inscrit à l'ordre du jour de la plus prochaine séance de l'Académie, pour une lecture où il devait combattre les conclusions d'un de ses confrères, sur une question archéologique intéressante. Ce fut, jusqu'au bout, une carrière bien remplie.

Ed. VIMONT.

Liste des travaux publiés par J.-B. Bouillet

Essai géologique sur la montagne de Boulade, par Devèze de Chabriol et Bouillet. *Clermont-Ferrand*, 1825-26, in-f°, planches.

Notice lue à l'Académie de Clermont-Ferrand, le 12 mars 1827, par M. Bouillet (sur la découverte de médailles romaines dans la commune de Saint-Beauzire). — Tome I des *Annales de l'Auvergne*.

Topographie minéralogique du département du Puy-de-Dôme. *Clermont-Ferrand*, 1829, in-8°, planches.

Id., seconde édition. *Clermont-Ferrand*, 1854, in-8°.

Vues et coupes des principales formations géologiques du département du Puy-de-Dôme, avec la description des roches qui les composent, par Lecoq et Bouillet. *Clermont-Ferrand*, 1830, in-8° et atlas oblong. Ouvrage accompagné de huit boîtes renfermant deux cents échantillons des roches et minéraux décrits.

Coup d'œil sur la structure géologique et minéralogique des Monts-Dore, accompagné de la description et des échantillons des substances minérales qui les composent, par Lecoq et Bouillet. *Paris-Clermont*, 1831, in-8°, planches.

Itinéraire minéralogique et historique de Clermont à Aurillac par Massiac, Saint-Flour, Chaudesaigues, Murat, etc. *Clermont-Ferrand*, 1832, in-8°.

Catalogue des coquilles terrestres et fluviatiles recueillies dans le département du Puy-de-Dôme. 1er mai 1832. — Tome V des *Annales de l'Auvergne.*

Catalogue des espèces et variétés de mollusques terrestres et fluviatiles, vivants et fossiles, de la Haute et Basse Auvergne. *Clermont-Ferrand*, 1836, in-8°.

Itinéraire du département du Puy-de-Dôme, contenant l'indication : des principales formations géologiques, des volcans anciens et modernes, des lieux remarquables par les anciens monuments que l'on y rencontre, etc.; par MM. Lecoq et Bouillet. *Clermont-Ferrand*, 1831, in-8°, carte.

Guide du voyageur à Clermont-Ferrand, dans sa banlieue et dans les localités les plus remarquables du département du Puy-de-Dôme. *Clermont-Ferrand*, 1836, in-18, planche.

Promenade archéologique de Clermont à Bourges par Montferrand, Riom, Néris, Montluçon et Saint-Amand. Deuxième édition. *Clermont-Ferrand*, 1839, in-18, carte. — La première édition avait paru dans le quatrième volume du *Bulletin monumental*, publié par A. de Caumont.

Tablettes historiques de l'Auvergne. *Clermont-Ferrand*, 1840-47, in-8°, huit volumes.

Mémoire concernant la province d'Auvergne, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne, en 1697-1698, par Lefèvre d'Ormesson, intendant. Publié par J.-B. Bouillet. *Clermont-Ferrand*, 1845, in-8°.

Etat de l'Auvergne en 1765, présenté à M. de Laverdy, contrôleur général des finances, par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne. Publié par J.-B. Bouillet. *Clermont-Ferrand*, 1846, in-8°.

Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme. Deuxième édition. *Clermont-Ferrand*, 1846, in-8° avec atlas oblong. — La première édition a paru dans le volume de 1845 des *Tablettes historiques*.

Nobiliaire d'Auvergne. *Clermont-Ferrand*, 1846-53, in-8°, sept volumes, planches.

Observations sur le projet de rectification de la route royale n° 89. *Clermont-Ferrand*, 1846, in-8°, carte-pièce.

Annales de la ville d'Issoire, manuscrit inédit sur l'histoire des guerres religieuses en Auvergne aux XVIe et XVIIe siècles, accompagné de notes. Publié par J.-B. Bouillet. *Clermont-Ferrand*, 1848, in-8°.

Théorie de l'école de peloton et des évolutions les plus nécessaires de l'école de bataillon, à l'usage de la garde nationale. *Clermont-Ferrand*, 1848, in-8°, planche, pièce.

Album auvergnat, bourrées, montagnardes, noëls et poésies en patois d'Auvergne ; illustré de gravures représentant des danses et scènes villageoises, où se trouvent reproduits les costumes les plus remarquables du département du Puy-de-Dôme. *Moulins*, 1853, grand in-8°, avec airs notés.

Dictionnaire des lieux habités du département du Puy-de-Dôme. *Clermont-Ferrand*, 1854, in-8°.

Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant 1789. *Clermont-Ferrand*, 1857, in-8°, planche.

Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, facilitant la recherche du nom des familles auxquelles appartiennent les armoiries peintes, sculptées, gravées, etc... *Clermont-Ferrand*, 1857, in-8°, planche.

Note sur différents objets antiques découverts à Clermont. (Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1860.)

Notice, lue à l'Académie de Clermont-Ferrand, sur les estampilles ou noms de potiers observés sur les vases gallo-romains découverts en Auvergne. *Clermont-Ferrand*, 1864, in-8°.

Notice sur le papier-monnaie émis en Auvergne de 1790 à 1793. (Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1865.)

Recherches sur l'hôtel des monnaies de Clermont. *Clermont-Ferrand*, 1866, in-8°, pièce.

Antiquités gallo-romaines découvertes au village de Manson le 12 janvier 1873. Rapport fait à l'Académie de Clermont, avec planches. (Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1873.)

Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge du département du Puy-de-Dôme. *Clermont-Ferrand*, in-8°.

Nouvelles observations sur la montagne de Gergovia. *Clermont-Ferrand*, 1875, in-8°.

Note sur le camp de Chazaloux. (Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1878.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Inscription gravée sur un chapiteau de l'église d'Ennezat

L'église d'Ennezat (Puy-de-Dôme) est classée comme monument historique. Dans la nef, qui appartient au XIe siècle (Mallay : *Classification des églises du diocèse de Clermont*, p. 70), on voit plusieurs chapiteaux remarquables. Ils ont été moulés pour le Musée de Cluny, et des exemplaires de ces moulages ont été déposés au musée lapidaire de Cler-

mont-Ferrand. En dehors de l'intérêt artistique qui peut s'attacher à ces chapiteaux, l'un d'eux mérite un examen spécial depuis la communication qui a été faite par M. de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'Ecole des Chartes, dans la séance du 3 mai 1890, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Voir *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne,* 1890, n° 9.)

Le savant membre de l'Institut y a donné le texte d'une inscription énigmatique gravée sur un chapiteau de l'église de Saint-Julien de Brioude par la comparaison qu'il en a établie avec celle qui figure sur un chapiteau de la basilique de Notre-Dame du Port, à Clermont, et par le rapprochement des scènes qui y sont représentées. Ces deux inscriptions portent une sentence contre l'usurier.

C'était l'habitude des architectes, au moyen-âge, de décorer les chapiteaux de sujets variés. Parmi ceux qui leur étaient familiers, revenait fréquemment la figuration des vices auxquels l'homme est enclin. L'usure était de ce nombre. C'était au prêt à intérêt, réprouvé alors par l'Eglise, que l'on donnait ce nom.

Le mal devait être endémique et sévir un peu partout ; puisqu'après l'avoir vu stigmatisé à Saint-Julien et à Notre-Dame du Port, nous allons rencontrer encore la même condamnation à Ennezat.

Là, le chapiteau est plus historié. Sur la face principale, celle du milieu, un homme nu, au cou duquel est suspendue une grosse bourse, et qui a les jambes repliées, est tenu aux chevilles et aux poignets par deux personnages cornus, à peine vêtus d'un pagne barbelé, qu'il est facile de reconnaître pour des diables. Sur la face latérale, à gauche, un quatrième personnage, aussi sommairement vêtu que les précédents et dont les membres inférieurs se terminent par des griffes, déploie un phylactère. La banderolle, après avoir recouvert la nudité de toutes ces figures, est retenue, de la main gauche, par un cinquième personnage représenté assis sur

l'autre face latérale et qui, de la main droite, trace avec un style la phrase suivante :

CANDO VSVRAM ACCEPISTI OPERA MEA FECISTI.

Sous les genoux du patient est placé un vase à embouchure étroite et ronde aux flancs duquel on lit, sur une première ligne, MVNERA, et au-dessous, DIV... Les dernières lettres de ce mot sont frustes ; mais elles sont indiquées par les premières. Est-ce là une tirelire, ou bien l'écritoire dans laquelle le malicieux scribe a trempé son style ?

Cando pour *quando*. L'erreur est de peu d'importance ; le lapicide d'Ennezat a eu le ciseau plus sûr que ses confrères de Brioude et de Clermont. *Lorsque tu as pratiqué l'usure, tu as fait mon affaire.* Pour qu'il n'y ait point de doute sur ce qu'il a voulu représenter, il ajoute : *Munera divitiarum. Voilà la récompense des richesses.* Cette fois-ci, rien n'est moins discutable, et cette inscription viendrait puissamment corroborer la thèse de M. de Lasteyrie, si elle avait besoin de l'être.

Que le personnage nu et ailé, à la bouche grande ouverte, du chapiteau de Brioude ne soit pas le damné que quelques-uns ont voulu y voir ; qu'il soit le héraut symbolique, préconisateur du jugement prononcé contre l'usurier, peu importe. Comme dans les deux inscriptions dont nous venons de parler, dans celles que ses mains soutiennent, il s'agit d'usure, de ce vice qui était encore si invétéré plus de cent ans après l'époque probable de la pose du chapiteau de l'église de Saint-Julien, que le pape Alexandre IV crut devoir l'anathématiser dans une bulle donnée à Anagni, le 31 juillet 1259, et dont voici le texte :

« Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis capituli ecclesiæ Brivatensis ad Romanam Ecclesiam nullo medio pertinentis, Claromontensis diœcesis, salutem et apostolicam benedictionem. Ad audientiam apostolatus nostri pervenit quod nonnulli clerici et laïci villæ Brivatensis, diœ-

cesis Claromontensis, propriæ salutis immemores, quasi hoc eis liceat, exercere manifeste non verentur usuras. Quorum quidam proprias possessiones vendentes, earum pretium publice deputant questui usurarum, non attendentes qualiter utriusque testamenti pagina condempnentur. Nos igitur a morbo hujus modi pravitatis animarum soluti provideri volentes : universitati vestræ per apostolica scripta mandamus quatenus universos manifestos usurarios in eadem villa, in qua spiritualem et temporalem jurisdictionem obtinere dicimini comorantes, quod ab hujusmodi usurarum exactione desistant, et ea quæ per eamdem pravitatem extorserunt, eis a quibus extorsata fuerunt, restituant. Clericos, monitione præmissa, per censuram ecclesiasticam, laïcos vero per pœnam in Lateranensi concilio contra usurarios debitam, appellatione remota, cogatis.

» Datum Anagnie ij Kal. Augusti, pontificatus nostri anno quinto. »

Cette bulle est tirée d'un recueil composé de plusieurs actes émanés du saint-siège et relatifs à la collégiale de Brioude, qui fait partie de l'importante collection de documents anciens de M. l'abbé Souligoux.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

GUILLAUME LURIN, CHAMBELLAN DU DUC DE BERRI. — M. Bernet-Rollande nous a communiqué quelques renseignements sur Guillaume Lurin, l'un des principaux personnages de la charte publiée dans le numéro d'avril dernier du *Bulletin de l'Auvergne*. Ces renseignements sont d'autant plus intéressants qu'ils contribuent à éclairer l'objet même de la charte. Guil-

laume Lurin était chambellan du duc de Berri : dès lors, la présence à Chabreuge de livres de prix s'explique d'elle-même.

Voici la note de M. Bernet-Rollande :

« En 1412, Jean de Berry avait fait retirer de sa sainte chapelle de Bourges divers joyaux..., missels..., etc., qu'il destinait, disait-il, à une chapelle fondée en Auvergne « par son amé et féal chambellan, Guillaume Lorin. »

Raynal : *Histoire du Berry,* t. II, l. VI, ch. 3, p. 477, 478.

En 1413 ou 1414, entre autres libéralités à divers de ses familiers, le duc donna « à Guillaume Lurin, varlet de chambre..., 300 livres tournois. »

Les comptes de l'Hôtel du duc de Berry, par le comte de Toulgoet Treanna. (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre,* XVII. v. 1889-1890, p. 133, etc.)

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 2698

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 Juillet 1891

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes.

— M. le Dr Dourif, président, donne la nomenclature des ouvrages reçus.

M. Alexandre Bruel, membre correspondant de l'Académie et sous-chef de section aux Archives nationales, fait hommage d'un volume qu'il vient de publier sous le titre : *Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne aux XIIIe et XIVe siècles (nouvelle série).*

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance précédente. — Adopté.

— M. l'abbé Attaix donne lecture d'un travail qu'il a consacré à la situation matérielle des églises de campagne avant la Révolution. — Renvoyé au Comité de publication.

— M. l'abbé Randanne continue la lecture de son étude sur un évêque de Clermont au VIe siècle.

— La séance est levée à trois heures trente minutes.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise, de 1885 à 1890 — Tome XIV, 1891.

*Visites des monastères de l'ordre de Cluny de la province d'Auvergne aux XIII*e *et XIV*e *siècles*, par Alexandre Bruel. Paris, 1891.

Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Marne — Année 1890.

Revue des travaux scientifiques — Tome X, n° 11.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère — Mars-avril 1891.

Recueil de publications de la Société havraise — 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1890.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure — 225e cahier; 129e année; 3e et 4e trimestres 1890.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'ouest de la France — Tome I, n° 1; 1891.

Société des Ingénieurs civils : Mémoires et compte-rendu des travaux — Avril 1891; Résumé de la séance du 5 juin 1891.

Album Caranda (suite). — Les fouilles de 1890 à Saint-Audebert.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne — Année 1890; 44e volume.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Rigault d'Aurelle et la répression du brigandage en Auvergne, au commencement du XVIe siècle

(*Archives du château de la Barge*)

Le passage des troupes dans les campagnes, le logement et le cantonnement du soldat chez l'habitant, soit au retour d'une campagne, soit lors des changements de garnison, ne se sont pas toujours effectués avec la régularité et l'ordre que l'on se plaît à reconnaître aujourd'hui chez presque toutes les nations civilisées. Des instructions très précises, que l'on complète sans cesse, règlent actuellement les conditions dans lesquelles doivent se faire ces différentes opérations ; le contact des soldats avec l'habitant des villes et des campagnes est réglementé dans ses moindres détails ; chacun connaît ses droits et ses devoirs ; rien n'est laissé à l'imprévu ; aussi peut-on dire que le passage et le séjour d'une troupe dans une ville sont une véritable fête pour les habitants.

Il n'en a pas été toujours ainsi : le soldat a longtemps été regardé comme un être à part, comme une espèce d'Attila qui ne laissait derrière lui que ruine et dévastation.

Dans ses *Propos rustiques,* Noël du Fait, un magistrat breton du XVIe siècle, qui occupait ses loisirs à écrire ses impressions sur ce qu'il avait vu, nous a donné, sous une forme humoristique, un tableau saisissant de la panique et de l'affolement qui se produisaient dans un village, aussitôt que le

guetteur du beffroi avait annoncé l'arrivée dans le pays d'une bande de soldats :

« Quel spectacle alors et quelle fuite précipitée ! quel affolement des pauvres gens ! L'un jette au puits ses ustensiles, l'autre a sa crémaillère attachée à sa ceinture, son chaudron sur sa tête, son pot à lessive en une main, son soulier en l'autre, courant de toute sa vitesse vers un bois pour y cacher tout son ménage. Tel charge sa poêle à châtaignes sur son épaule, et cache huit onzains dans le gousset cousu de son pourpoint ; emportant avec lui quelques victuailles, il s'enfuit vers la prochaine paroisse, disant qu'au moins les soudards n'auront pas tout ! D'autres chassent devant eux leur bétail, bœufs et vaches portant entre leurs cornes force bassins, lanternes, fusils, entonnoirs, bâtons ferrés par les deux bouts. Les femmes sont plus encore embesognées à ces mille préparatifs de fuite faits en hâte, et où passe tout leur attirail de travail et de toilette. Quelle désespérée furie ! Les langues n'en vont pas moins : M'amye, mettez-moi cecy, s'il vous plaît, en votre faisceau. — Ma commère, dépêchons-nous. — Une telle scène n'est d'ailleurs que le prélude d'autres scènes plus horribles et de la dévastation des campagnes pour longtemps ruinées (1). »

C'est un tableau pris sur le vif, et d'un comique qui ne serait pas sans succès sur un théâtre ; mais il n'est que le prélude de tableaux plus affreux. Où le soldat pillard a passé, il ne reste plus rien : tout est à feu et à sang. C'est la ruine et la désolation pour de nombreuses années. Sans doute, ces soudards ne vont pas toujours jusqu'à imiter ces reîtres hongrois, ces « empistolés au visage noirci » qui, d'après Barthelemy Sastrow, bourgmestre de Stralsund en 1578, coupaient aux enfants les mains et les pieds, et les arboraient à leurs chapeaux en guise de panaches ; mais il n'était pas rare de

(1) *Revue des Deux-Mondes* : « Un magistrat breton au XVIe siècle. » Henri Baudrillat. 1er mars 1889.

voir commettre les crimes et les cruautés les plus horribles, de voir torturer des hommes pour leur faire dire où ils avaient enfoui leurs trésors. Aussi comprend-on que l'autorité royale ait profité du premier moment de répit qui se présentait, pour assurer la tranquillité du pays.

Louis XII, que l'histoire a surnommé à juste titre le *Père du peuple*, ne pouvait manquer de s'adonner avec cœur à cette mission si louable. Dès son avénement au trône, le successeur de Charles VIII envoya des ordres sévères dans toute la France pour mettre fin à ces exactions. Les pouvoirs les plus absolus furent donnés à ses commissaires dans les provinces, pour assurer aux habitants des villes et des campagnes le repos auquel ils avaient tant de droit après les misères sans nombre par lesquelles ils avaient passé lors de la guerre de cent ans.

Rigault d'Aurelle (1), chevalier, seigneur de Villeneuve, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, sénéchal d'Agenois et de Gascogne, fut chargé de faire exécuter, en Auvergne et dans les pays limitrophes, les ordonnances royales.

C'était l'époque où, suivant un vieux docteur poméranien, il fallait, quand il était question de procès, se munir de trois sacs, l'un pour l'argent, un autre pour les actes et le troisième pour la patience. Louis XII savait que Rigault d'Aurelle n'était pas homme à s'embarrasser d'un pareil bagage. Aussi lui confia-t-il le soin de purger le pays, par tous les moyens possibles, des nombreux pillards qui le parcouraient, mettant tout à feu et à sang.

Déjà, le 10 juillet 1498, Rigault avait reçu l'ordre de convoquer les francs-archers du bas pays d'Auvergne pour les conduire en Bourgogne, au seigneur de Baudricourt.

Cette commission est datée de Paris ; la voici *in extenso :*

(1) Rigault d'Aurelle était fils de Pierre d'Aurelle, seigneur de Villeneuve, et de Delphine d'Aurelle de Colombine. — Nous avons adopté, pour le nom de d'Aurelle, l'orthographe qu'emploie actuellement la postérité de Léonet, frère cadet du père de Rigault.

« Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à notre ami et féal conseiller et chambellan, Rigault Doreille, chevalier, nostre maistre dostel et bailli de Chartres, salut et délection. Comme pour résister aux entrepreinses que nos ennemys pourraient faire en nos pays et duché de Bourgongne, soit besoing et chose nécessaire y donner ordre par puissance d'armes, et pour ce faire est bien requis et expédient faire tenir tous prêts et en ordre, en leurs maisons, les francs-archers de notre royaume, et entre autres ceux du bas pays d'Auvergne dont vous avez la charge, pour iceulx faire vivre en bon ordre et police, les mener et conduire en notre dit pays de Bourgongne, où, par notre amé et féal conseiller et chambellan le seigneur de Baudricourt, gouverneur du dit pays, sera ordonné : Savoir vous faisons que, pour la bonne, singulière et entière confiance que nous avons de votre personne et de vos sens, vaillance, expérience, bonne conduite et dilligence, vous mandons et commectons par ces présentes que, incontinent et en toute dilligence, vous transportez en notre dit bas pays d'Auvergne, et illec appelez nos procureurs esleus et autres nos officiers ordinaires du dit pays, assemblez et faictes mectre sus, lever et choisir les francs-archiers de chacune des paroisses, villes et villages d'iceluy pays et personnages non payant tailles au dessus de quarante sols tournois par an, bons et puissants arbalestriers, les plus beaux jeunes hommes fort hardis et experts aux faits de la guerre que faire se pourra, ainsi que l'on a accoutumé faire d'ancienneté. Et ce fait, chargez et ordonnez bien expressément, de par nous, à tous et chacuns les dits francs-archiers, qui ainsi seront par vous mis sus et choisis, desquels vous ferez incontinent leurs monstres, sous peine de confiscation de corps et de biens, ils se tiennent tous prêts, chacun en sa maison, pour partir et nous venir servir en notre dit pays de Bourgongne et ailleurs où besoing sera, ainsi qu'il vous sera mandé et fait savoir par nous ou par le dit gouverneur de Bourgongne, en les advertissant que nous les ferons payer, chacun d'eulx, durant qu'ils seront en notre service à leurs

monstres, à la raison de quatre livres tournois par moys, et vingt livres tournois pour le capitaine; et à ce faire souffrir et obéir, contraingnez ou faictes contraindre, par toutes voyes en tel cas accoutumés, royaument et de faict, les paroissiens des lieux où ils seront demeurans et à les mectre en bon et suffisant habillement de corps et de guerre, jusques à la valeur pour une foys de seize livres tournois, tant seulement pour ceulx qu'il fauldrait habiller à nouvel; c'est à savoir, pour brigandine cent sols tournois, salade trente-cinq sols tournois, arbaleste garnye de traits cinquante sols tournois, espée et dague trente sols tournois, hocqueton vingt sols tournois, chausses vingt sols tournois, pourpoint quinze sols tournois, soliers, chemises bonnes et chapeau vingt sols tournois, et pour les mener au partir de la paroisse trente sols tournois, qui font en tout la dite somme de seize livres tournois, et à la moindre charge et foulte de notre peuple que faire se pourra, sans ce que, par nos capitaines, nos lieutenants généraulx ou particuliers, aucune chose soit exigée soubs ombre de certaines exactions et pilleries par ce devant levées indûment pour droits de fourrier, droits de monstre, droits d'entrer et d'issue, au retour de leurs voyages et durant iceulx, lesquelles exactions et pilleries nous avons de tous points défendues et abolies, défendons et abolissons par ces présentes en manière que, soubs quelque couleur que ce soit, ne soit sur les dits francs-archiers aucune chose leuvée et prinse, en faisant au surplus faire leur hocqueton jusqu'à la somme dessus dite de vingt sols tournois et au dessoubs au rabais, pour le soulagement de notre peuple, et aussi garder et entretenir les dernières ordonnances faictes sur le fait des dits francs-archiers. Touttefois, nous entendons que si, aux paroisses où se lèveront les dits francs-archiers, ny avait aucuns personnages propices pour servir de la qualité de ceulx qui payent quarante sols tournois de taille et au dessoubs par an, que en ce cas vous puissiez prandre et recevoir des personnages à ce propices qui pourraient payer au dessus de la dite somme de quarante sols tournois,

pourvu que les dits personnages payeront la portion de leur taille de ce qu'elle pourrait monter outre les dits quarante sols tournois par an ; et pareillement entendons, pour le soulagement de notre peuple, que, en faisant habiller les dits francs-archiers, que nos dits capitaines, nos officiers esleus feront préalablement dilligence deulx enquerir en et par les paroisses quels habillements ils ont encore en nature du retour de leurs voyages du temps passé et les habillements qu'ils trouveront encore estre en nature et estat de pouvoir servir sans les renouveller, qu'ils les facent employer et servir sans rien exiger de nouvel pour cette cause sur le peuple ; et aussi qu'ils remontent et renouvellent les habillements qu'ils verront estre requis à remonter et renouveller, le tout à la moindre dépense que faire se pourra, et sans ce que les cappitaines puissent contraindre les paroisses de faire nouveaulx habillements tant qu'il s'en trouvera des vieils propices pour servir, car tel est notre plaisir.

» De ce faire nous avons donné et donnons plein pouvoir, autorité, commission et mandement espécial, mandons et commandons à tous nos procureurs esleus et autres, nos justiciers, officiers et subgects et à chacun d'eulx si comme à lui appartiendra, que à vous, vos commissaires et depputés en ce faisant, obéissant et entendant dilligemment, prestent et donnent conseil, confort, ayde et prisons si mestier est et de par vous et requis en sont. Donné à Paris, le dixième jour de juillet, l'an de grâce 1498, et de notre règne le premier.

» Par le Roy, les seigneurs de Gyé (1), maréchal de France, du Bouchage (2) et autres présents.

» Duplessis. »

C'est une véritable mobilisation qui est décrétée en Conseil du Roi. Chacun a des devoirs bien tracés et bien définis. Les procureurs et les officiers du Roi doivent réunir et choisir

(1) Pierre de Rohan,

(2) Imbert de Bastarnay.

les francs-archers parmi les plus beaux hommes et les plus experts aux faits de la guerre; les paroisses ont à fournir l'habillement et l'armement, estimés comme première mise, à la somme de seize livres tournois; cependant elles ont la facilité d'utiliser les anciens effets qui pourraient se trouver disponibles, à la condition toutefois qu'ils soient en état de faire encore un bon service de guerre. Enfin, le commissaire du Roi est chargé de passer la revue de tout ce monde et de diriger ensuite le détachement sur la Bourgogne.

Nous ne connaissons pas la suite qui fut donnée à ces ordres; mais, quelques années plus tard, nous trouvons Rigault d'Aurelle chargé d'une nouvelle mission à Suze, en Piémont.

Le renvoi dans leurs foyers des soldats qui revenaient d'une campagne, donnait presque toujours lieu à de nombreuses plaintes. L'habitude qu'avaient prise ces hommes de traiter en pays conquis les contrées dans lesquelles ils avaient fait la guerre les amenait nécessairement à traiter souvent de la même manière leur propre pays, lorsque les compagnies auxquelles ils appartenaient rentraient en France après licenciement. Enivrés par les succès qu'ils avaient remportés, par la gloire dont ils s'étaient couverts, les soldats n'obéissaient alors qu'avec peine à leurs chefs; la discipline n'existait plus; le service de l'intendance n'était pas là pour assurer la nourriture pendant la route; et cependant il fallait bien se procurer des vivres. La maraude régnait dans tout son éclat. Malheur au paysan qui ne s'empressait pas de donner satisfaction aux nombreuses demandes qui lui étaient faites! Le soldat faisait main basse sur tout ce qu'il trouvait; les villages étaient pour ainsi dire pris d'assaut; nulle résistance n'était possible: les pillards avaient pour eux le nombre, la force primait le droit.

Il fallait à tout prix faire cesser cet état de choses; et pour cela il convenait, tout d'abord, de tracer à chaque com-

pagnie rentrant en France, un itinéraire bien déterminé dont il lui serait défendu de s'écarter sous les peines les plus sévères. C'était le premier pas que l'on faisait vers la création des gîtes d'étapes. Par ce moyen, on pouvait régler la marche des détachements de manière à ne pas faire supporter toujours par les mêmes villages les charges énormes qu'elle devait occasionner; mais il ne suffisait pas que l'on imposât ainsi aux compagnies les chemins qu'elles auraient à suivre, les localités par lesquelles elles auraient à passer, il fallait aussi songer à leur nourriture. Il n'était pas question encore d'avoir, tout le long du chemin, des fournisseurs attitrés qui seraient tenus de subvenir à la nourriture du soldat : le service de marche n'était pas encore organisé, les commissaires aux guerres n'étaient pas encore créés. Le soldat devait s'adresser aux consuls des villages pour obtenir les vivres qui lui étaient nécessaires. Cette manière de faire s'imposait, mais elle n'était pas sans présenter de graves inconvénients.

A la moindre opposition, à la moindre résistance du consul, la compagnie s'emparait du magistrat assez téméraire pour lui résister, et prenait ensuite de force tout ce qui était à sa convenance. La résistance était impossible, les habitants n'étaient ni assez nombreux, ni assez puissamment armés pour défendre leurs biens, souvent même leurs personnes; le village était à la merci de la compagnie. Pour remédier à cet état de choses, il convenait de fractionner la bande armée en un très grand nombre de détachements. On répartissait ainsi les charges sur un plus grand nombre de localités, on diminuait en même temps l'effectif des hommes à nourrir, et enfin, en affaiblissant le détachement, on lui enlevait toute tentation d'user de sa force et de ses armes pour donner satisfaction à ses désirs.

L'expédition d'Italie venait de prendre fin, les nombreuses compagnies qui avaient été levées à cette occasion allaient rentrer en France; il fallait régler le retour à travers le pays, de manière à éviter les plaintes qui s'étaient produites

dans des circonstances analogues. Rigault d'Aurelle reçut l'ordre de se transporter immédiatement à Suze pour procéder au rapatriement de toutes ces troupes. La commission et les instructions suivantes lui furent adressées à ce sujet par Louis XII, au mois de juin de l'an 1508 :

« Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à notre amé et féal conseiller et maistre dostel ordinaire Rigault Doreille, chevalier, seigneur de Villeneuve, salut et délection. Comme pour faire passer oultre jusques en leurs maisons les gens de pié et de cheval, tant du pays de Guyenne, Gascoigne, Espaignoles, de Languedoc que autres gens de guerre, qui présentement retournent et reviennent delà les monts, les conduire et faire conduire jusque sur les limytes et confins de leurs quartiers et maisons, leur despartir et ordonner les chemins qu'ils auront à faire et tenir, et les faire vivre en bon ordre et police durant leur dit chemin, au bien et soulaigement de nos subgects, soit besoin commectre quelque bon et notable personnage, souffisant, dilligent, expérimenté et ydoine, et sachant certainement que très bien et loyamment le saurez faire et vertueusement en ensuivant notre vouloir et intention, Nous, à ces causes, voulons, vous mandons et commandons et expressement enjoignons que, incontinent et en la plus grande dilligence que possible vous sera, vous vous transportez en la ville de Suze en Pyémont, et en icelle recevez les dits gens de pié et autres gens de guerre quels qu'ils soient, et les départez par telles bandes et compagnies que verrez estre nécessaire et après les baillez aux commissaires à ce par vous ordonnés, avecques le chemin, par escript signé de vous, qu'ils devront faire pour par iceluy les mener et conduire, et les faictes passer aller et tirer oultre par les pays de Savoye, Dauphiné que autres lieux villes et contrées que adviserez, en commandant et ordonnant de par nous aux cappitaines, lieutenants, chefs de chambre et gens de pié, qu'ils ne facent aucune oppression, forces, violence, larrecins, concussions ou autres maulx et voyes de fait à nos dits

subgects ni autres, sur peine de la hart ; mais qu'ils payent et vivent raisonnablement à la moindre charge et foulte du peuple que taire se pourra, en faisant par chacun jour quatre lieues pour le moins sans demeurer ou séjourner en aucun lieux ou logis plus d'une nuyt tant seulement, soit en villes ou autres lieux quels qu'ils soient. En outre de ce, signiffiez aux dits commissaires notre vouloir et intention et leur ordonnez semblablement que ainsi le facent faire aux dits cappitaines, lieutenants et chefs de chambre sur peine de sen prendre à eulx. Et si aucuns des dits gens de guerre sont ou estaient refusans de ce faire et désobeyssans et faisans le contraire, et commectaient aucuns maulx, pilleries, forces ou violences, faictes faire des délinquans et désobeissans promptement telle et si griefve pugnition que verrez au cas appartenir et en manière que ce soit exemple à tous autres, en appelant les autres à votre ayde, et leur commandant de par nous vous accompagner, suivre et assister en manière que justice et pugnition soit faite des coupables selon l'exigence des cas, et que, moyennant votre bonne et deue correction et pugnition, nos dits subgects en puissent estre soulagés. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir commission et mandement espécial, mandons et commandons à tous justiciers, officiers et subgects que à vous, vos commis et depputés en ce faisant soit obéys, prestent et donnent conseil, confort, ayde et prison se mestier est et par vous requis en sont, car tel est notre plaisir. Donné à Crémyeu le dix-huitième jour de juing, l'an de grâce mil cinq cents et huit, et de notre règne le onzième.

» Par le Roy,

» Robertet. »

« Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à notre amé et féal conseiller et maistre d'hôtel ordinaire, Rigault Doreille, seigneur de Villeneuve, salut et délection. Comme présentement nous ayons esté advertis que les gens de pié qui sont sur les champs venant de delà les monts, ainsi que nous

avons ordonné, se soyent mys à grant trouppes et compagnies, à moyen de quoy, s'ils venaient ainsi puissants et ensemble en grand nombre, ils pourraient plus aisément commettre sur notre pauvre peuple plusieurs maulx, pilleries, rançonnements et austres voyes de fait à leur voulonté, et ainsi faire à notre peuple plus grand foulte et oppression qu'ils ne feraient en venant à eulx retirant par petites bandes chacun en sa maison, à quoy pour le soulaigement de notre dit peuple est très-requis y remédier et promptement pourveoir, Nous, à ces causes, voullons et vous mandons très-expressément que les dits gens de pié vous despartez et faictes marcher par dizaines tant seulement, et par icelles dizaines les faictes conduire, vivre et passer ainsi que par autres nos lettres vous avons mandé, en leur ordonnant et baillant, par escript signé de vous, leur passe port et le chemin qu'ils auront à faire, en manière que en leur dit passaige ne puisse avoir désordre, pillerie ne rançonnements, mais qu'ils vivent doucement et amiablement ainsi qu'il appartient. Et affin que ainsi soit fait, mandons et commandons et expressément enjoignons à tous nos justiciers, officiers et subgects par les juridictions desquels il conviendra passer aux dits gens de pié que, à la venue diceulx et en leur faisant apparoir du dit passe port signé de vous, et passant par dizaines, comme dit est, ils leurs baillent et administrent vivres raisonnablement, par façon qu'ils naient cause de faire aucune pillerie, rançonnement ou autres voyes de fait, et que à leur faulte inconvénient ne leur en puisse advenir, en leur ordonnant et commandant de par nous, sur peine de la hart, qu'ils aient à vivre en la forme dessus dite, en faisant chaque jour quatre ou cinq lieues pour le moins et ne séjourner en un logis plus d'une nuyt ; car tel est notre plaisir. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, auctorité, commission et mandement espécial, mandons et commandons à tous justiciers, officiers et subgects que à vous en ce faisant soit obéy.

» Donné à Lyon, le vingt et neuvième jour de juing,

lan de grâce mil cinq cents et huit, et de notre règne le onzième.

» Par le Roy,
» ROBERTET. »

Comme on le voit, Louis XII avait à cœur de diminuer, autant qu'il était en son pouvoir, les charges de la guerre qui pesaient sur le peuple. Défense est faite aux compagnies, sous les peines les plus sévères, de rançonner les villages qu'elles auraient à traverser. Ordre leur est donné de se fractionner en détachements d'une dizaine d'hommes, de faire au moins quatre lieues par jour et de payer les vivres dont elles auraient besoin. Les capitaines, les officiers de tous grades sont personnellement responsables de l'exécution de ces prescriptions.

L'armée était recrutée, en grande partie, au moyen de gens qui faisaient de la profession des armes un véritable métier, qui ne vivaient que pour et par la guerre; aussi fallait-il compter avec eux lorsque la paix venait à leur donner des loisirs. C'était alors un chômage forcé pendant lequel ils n'avaient aucuns moyens d'existence ; il fallait bien cependant vivre ; de là à se réunir par bandes et à rançonner les habitants des campagnes et quelquefois même des villes, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut bientôt fait. D'une extrémité à l'autre de la France, ce ne fut qu'un cri général d'indignation.

L'Auvergne n'échappa pas à cette calamité publique ; des bandes de pillards, de vagabonds, de gens sans aveu circulaient dans les campagnes, jetant partout la terreur et la ruine. L'autorité royale s'en émut, et, le 31 janvier 1512 (année 1513), ordre fut donné à Rigault d'Aurelle de faire cesser cet état de choses dans la province. L'ancien commissaire du Roi à Suze était alors sénéchal d'Agénois. Voici la lettre et les instructions qui lui furent adressées à ce sujet par le roi Louis XII :

« Monsieur de Villeneuve, je vous envoye une commission pour chasser ces pillars, vaccabons et gens sans adveu qui se sont assemblés au Bas-Pays Dauvergne et tiennent les champs, vivant sur le peuple et faisant plusieurs grant forces, violences et opressions. Et pour ce, je vous prie, sur tout le service que jamais faire me désirez, que vous exécutez la dite commission ravement (1) et vertueusement en faisant faire justice et pugnition de ceulx que verrez estre affaire telle que ce soit exemple à tous aultres, en manière que la dite pillerie cesse. Et ne veuillez faire faulte, car vous ne me sauriez faire service ni plaisir plus agréables.

» Et adieu, Monsieur de Villeneuve, qu'il vous ait en sa garde. Escrit à Bloys le deuxième jour de février.

» Loys.

» Robertet. »

Commission du Roi

« Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nostre amé et féal conseiller et maistre dostel ordinaire Rigault Doreille, chevalier, seigneur de Villeneuve, sénéchal d'Agenois : salut et délection. Comme avons esté advertis que ung grand nombre de gens vaccabons et sans adveu se sont mis sus en grosses compagnies en plusieurs lieux et endroits de notre Royaume, tenans les champs, vivans sur le pauvre peuple et faisans plusieurs forces, violences, oppressions, pilleries, larcins et autres graves maulx et excès à la grant charge et foulte de notre dit peuple et subgects, et mesmement au Pays du Bas-Auvergne ; savoir vous faisons que, voulant et désirant à ce donner provision, ainsi qu'il est requis pour le devoir de justice, bien, repos et soulaigement de nos dits subgects, confiant à plain de votre personne et de vos sens, souffisance, loyauté, expérience et grande dilligence, vous avons commis, ordonné et depputé, commectons, ordonnons

(1) Bravement.

et depputons par ces présentes à chasser et faire chasser et vuyder hors du dit pays les dits vaccabons, gens sans adveu, pillars et autres de la condition dessus dite. Sy vous mandons et enjoignons que incontinent vous transportez au dit pays, et illec en toute dilligence chassez et faictes vuyder diceluy lesdits vaccabons, pillars et gens sans adveu, et de ceux que vous trouverez coulpables et qui auront fait aucun cas dont il soit requis faire faire justice, faictes les pendre et en faire la justice et la pugnition telle qu'il appartiendra, nonobstant opposition ou appellations quelconques, pour lesquelles ne voulons estre différé, en manière que ce soit justice aux aultres. Et pour ce faire, faictes assembler des gentils hommes et autres gens du dit pays, en telle nombre que adviserez, en manière que la force et auctorité nous en demeure. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, auctorité, commission et mandement espécial, mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subgects que à vous, en ce faisant, obéissent et entendent dilligemment, prestent et donnent conseil, confort, aide et prisons si mestier est et requis en sont ; car tel est notre plaisir. Donné à Bloys, le dernier jour de janvier l'an de grâce mil cinq cents et douze, et de notre règne le quinzième.

» Par le Roy,

» ROBERTET. »

En exécution de ces prescriptions, Rigault d'Aurelle dispersa les bandes de pillards qui rançonnaient la province, et assura, à travers le pays, le passage des compagnies qui avaient pris part à la campagne de Navarre.

C[te] D'AURELLE MONTMORIN,
Commandant au 92e régiment d'infanterie.

(A suivre.)

La situation matérielle des églises de campagne avant la Révolution

On est porté naturellement à croire que l'église de campagne, où se concentrait, avant la Révolution, la vie morale et politique de nos villages, était alors riche et bien dotée. Pourtant il n'en allait pas ainsi, et on doit reconnaître au contraire combien était précaire la situation qui lui était faite. Nous ne recourrons pas, pour l'établir, aux données générales de l'histoire, difficiles à découvrir au fond des champs, mais à quelques documents que nous avons glanés çà et là, sans y penser, dans notre canton. Il s'agit moins, d'ailleurs, pour nous, en cette circonstance, de faire étalage d'érudition que de nous acquitter un peu envers notre savante Académie.

L'église de campagne, avant 1789, est fort pauvre. On ne peut s'en étonner, car elle est réduite à ses seules ressources, et ces ressources sont minimes. D'abord, elle n'a plus à compter sur les libéralités du château voisin : jadis, à l'époque où la religion florissait, le seigneur, de retour de la croisade ou de quelque expédition sainte, dotait et peut-être même bâtissait l'église ; la noble châtelaine, du moins, prenait plaisir à l'enrichir et à la parer ; mais, maintenant, le vent de scepticisme et d'impiété qui souffle en France a éteint dans le cœur des hôtes des manoirs la flamme vive de la foi, le feu ardent de la charité chrétienne ; les seigneurs ne s'intéressent plus à l'église de leur village ; il leur importe peu qu'elle soit riche ou pauvre ; ce n'est que de loin en loin qu'ils la visitent, par manière d'acquit ; et puis, les temps sont durs, ils sont personnellement fort en peine de maintenir l'ancien état de leur famille. S'il en reste de mieux intentionnés et qui n'aient pas encore aliéné les domaines de leurs ancêtres, ils ne résident pas à la campagne ; séduits par l'attrait des honneurs et des plaisirs, ils ont quitté la province pour venir habiter Paris

ou Versailles ; ils font de rares apparitions dans leurs terres, et, aussitôt leurs fermes levées, ils ont hâte de repartir. Le duc de Bouillon ne sait pas le chemin d'Ennezat ; le prendrait-il une fois par hasard, que l'église serait à coup sûr sa dernière préoccupation. Si les nobles de cette époque avaient eu le moindre souci des intérêts religieux, ils n'auraient pas laissé tomber en ruines les chapelles de leurs maisons de campagne, qui dépérissaient, comme au château de Palerne ou au domaine du Pérou, faute de quelques réparations.

Délaissées de la noblesse, nos églises ne recevaient rien non plus des roturiers et des laboureurs. Le peuple gardait fidèlement les pieuses croyances des aïeux ; la foi s'épanouissait, sous les toits obscurs de l'humble village, en une magnifique floraison de vertus patriarcales et chrétiennes ; nos paysans aimaient leur église, qui était tout pour eux, sous la voûte de laquelle ils participaient à la double vie du catholicisme et de la patrie ; mais que pouvaient-ils en sa faveur, pauvres et chargés d'ordinaire d'une nombreuse famille ? A la vérité, on aimait encore, avant de mourir, à faire certains legs à l'église pour le repos de son âme ; à s'assurer, par des fondations saintes, des *libera*, des *de profundis*, des *saluts*, des messes à perpétuité. Mais on s'adressait de préférence aux grandes églises des abbayes et des chapitres, où l'on croyait trouver de plus sérieuses garanties pour l'exécution fidèle de ses dernières volontés. La collégiale d'Ennezat, par exemple, jouissait de riches et nombreuses fondations : les unes, léguées par Anne de Beaufort, veuve de Godefroy de la Tour-d'Auvergne, dame de Mongascon, Joze, Bouillon et du château d'Ennezat, à l'intention du repos de l'âme de Jeanne de la Tour, dame de Carignan, sa fille ; les autres, instituées par la plupart des familles riches du voisinage. Au contraire, l'église de Saint-Laure possédait à peine une dizaine de quartelées de terre pour douze messes, dont six avaient été léguées par un laboureur, Jean Courseyras, et quatre par un ancien curé de la paroisse, Jean Boyer. Les

titres de ces fondations, déposés à la sacristie, furent brûlés sur la place publique pendant la Révolution.

Enfin, nos églises de villages ne bénéficiaient pas même des revenus des confréries qui semblaient de droit leur appartenir. Les confréries étaient des associations pieuses, dotées par les fidèles et jouissant de faveurs spirituelles. Il y avait, dans l'église d'Ennezat, cinq confréries : du Saint-Sacrement, avec un revenu fixe de 14 livres 10 sols par an, non compris le casuel ; de la Nativité de Notre-Dame, d'un revenu de cinq à six septiers de froment ; de l'Assomption, d'un revenu de deux septiers deux quartes de froment ; de Notre-Dame de Pitié, d'un revenu de 34 livres destinées à la célébration des messes de fondation et de deux *saluts ;* de Saint-Blaize, d'un revenu de six quartes quatre coupes de froment. Des associations analogues existaient dans les autres églises du voisinage : il était naturel qu'elles concourussent à l'entretien de l'église paroissiale ; mais le directeur ne l'entendait pas ainsi et disposait à son gré des revenus de la confrérie, de telle sorte que la chapelle particulière de l'association pouvait avoir surabondance d'ornements et de parures, et le maître-autel manquer du nécessaire. Il subsiste des vestiges de ces singuliers usages dans les paroisses du Marais, et, tout récemment encore, les bailesses d'une église voisine ne craignaient pas, en vertu de la tradition, de s'arroger le casuel et de réduire le curé à une extrême portion congrue.

Il faut en dire autant des vicairies ou chapellenies qui pouvaient exister dans les églises paroissiales : leurs revenus profitaient aux seuls titulaires, dont la présence, d'ailleurs, suscitait parfois plus d'un embarras au curé de la paroisse.

Les églises de campagne ne possédaient donc que ce qui leur appartenait en propre, le plus modeste patrimoine. Chaque église, même la plus humble, selon les ordonnances des conciles du moyen âge, était dotée au moins de douze arpents de terre : on n'avait eu garde d'aller contre cette sage prescription. Ainsi, dans ce canton, l'église des Martres avait un revenu de sept septiers de froment et de sept livres tournois ;

on payait chaque année dix septiers de blé à celle d'Entraigues. Les curés d'Ennezat, de Varennes, Saint-Ignat touchaient une somme à peu près équivalente ; ils étaient, selon l'appellation usitée, curés à portion congrue. On entendait par portion congrue la part de revenus que le gros décimateur, à qui appartenaient les dîmes de l'église, payait au curé qui la desservait. La portion congrue, sauf des variations accidentelles et passagères, était de trois cents livres, c'est-à-dire valait à peu près dix septiers de blé. On pourrait se demander en passant quel était, de ces deux modes de paiement, de la levée directe des dîmes ou de la portion congrue, le plus avantageux pour le curé et son église. Bon nombre préféraient de beaucoup être à portion congrue. Leur préférence s'explique facilement : les années mauvaises, où les orages avaient anéanti les récoltes, la dîme du pasteur était compromise, et de là survenaient entre le curé et les paroissiens des conflits regrettables. Au contraire, le curé à portion congrue touchait toujours intégralement son traitement ; les plaintes partaient alors quelquefois du principal décimateur, qûe ne payaient point les tenanciers. Dans ce cas, le payement de la portion congrue lui devenait très onéreux, d'autant plus qu'il avait encore à sa charge les grosses réparations de l'église. Il s'en faut donc que nos églises de campagne soient à cette époque prospères et florissantes. Les procès-verbaux des visites pastorales des évêques nous les dépeignent humides, couvertes d'une couche épaisse et verdâtre de salpêtre, sans bancs ni chaises, étroites, incommodes, sans ornements, munies d'un ostensoir de 20 fr., de ciboires et de calices en étain, d'une seule paire de burettes ébréchées, en plomb ; et, à l'extérieur, embarrassées et obstruées par les habitations des paysans qui les avoisinent et les entourent. Il n'est peut-être pas une seule église de campagne qui n'ait eu besoin depuis d'être restaurée. Le mal fut consommé par la Révolution ; mais il datait de plus loin, certainement. Voici l'inventaire du mobilier de l'église de Chappes, extrait des registres de la commune, en date du mois de février 1793 :

Le tout consiste, savoir : 1° les vases sacrés, en un soleil, un calice et sa patène, en un ciboire, le tout en argent ; 2° les ornements, en quatre chasubles mauvaises de différentes couleurs, galons faux, deux chapes mauvaises, galons faux ; 3° le linge, en quatre surplis ou aubes, treize nappes bonnes ou mauvaises ; 4° le cuivre, en dix ou douze livres, composées de chandeliers ou lampes. Rien n'est plus sommaire et plus commun ; peut-être que les fidèles, prévoyant l'imminente spoliation de l'église, en avaient-ils soustrait les objets de valeur. Ce n'est là qu'une supposition : la Révolution devait porter le dernier coup à nos églises et achever leur ruine. On peut aisément se représenter l'état affreux où elles gisaient au lendemain de la tempête : pillées, ruinées, mutilées, il fallait tout reprendre, tout refaire dans ces pauvres églises. Que de difficultés ne durent pas rencontrer, pour y rétablir le culte sacré d'une manière décente, les curés de ce malheureux temps qui avaient échappé à la mort et de retour de l'exil ! difficultés qu'ils surmontèrent à force de désintéressement et de générosité, et dont le souvenir arrachait à Mgr de Dampierre ces paroles de reconnaissance et d'admiration : « C'est » à Dieu seul que nous rapportons les biens immenses qui » se sont opérés. Les églises dépouillées ont été réparées et » ornées (1). »

La condition précaire de l'église était commune au presbytère. Les 250 livres qui restaient au curé de sa portion congrue, après le paiement de cinquante livres au fisc royal, et le maigre casuel qu'il pouvait percevoir, ne devaient guère l'enrichir, ou plutôt suffisaient tout juste à le défendre de la misère ! Voici, proche de l'église, à côté du cimetière, une humble demeure couverte en chaume, un peu plus élevée, d'un aspect un peu meilleur que les habitations voisines des laboureurs : c'est le presbytère, où réside le pasteur, le chef de la paroisse. A cet aspect modeste répond, à l'intérieur, le plus vulgaire ameublement ; le confortable et le luxe bril-

(1) Mandement à l'occasion du Rituel, 1833.

lent par leur absence : ce n'est ni de l'époque, ni dans les moyens du maître de la maison ; il règne ici une simplicité tout apostolique. Voici qui peut nous en donner une idée : en 1804, les municipaux de Saint-Laure, voulant aménager à leurs frais le presbytère pour leur futur curé qu'ils réclamaient avec impatience, se souvenant peut-être de ce qu'ils avaient vu chez leur ancien pasteur, dressèrent le devis approximatif suivant du mobilier curial :

1°	Un lit pour le succursalier et une couchette pour sa domestique, montant	50 l	»
2°	Une table et une douzaine de chaises. . . .	70 l	»
3°	Huit draps de lit.	96 l	»
4°	Un foyer.	24 l	»
5°	Deux douzaines de serviettes.	60 l	»
6°	Quatre nappes.	20 l	»
7°	Six couverts, étain ou fer.	4 l	»
8°	Batterie de cuisine.	12 l	»
9°	Une table de cuisine et six chaises. . . .	29 l	»
10°	Poterie et vaisselle de terre.	4 l	»
11°	Deux douzaines d'assiettes, trois plats de faïence, deux pots à eau.	8 l	50
12°	Une lampe et un chandelier, l'un et l'autre en cuivre.	6 l	»
13°	Une armoire sapin pour la cuisine.	15 l	»
14°	Une maie en chêne portée sur des tréteaux.	12 l	»
15°	Une armoire pour la chambre du succursalier.	4 l	»

Ainsi se composait, il y a cent ans, le mobilier d'un curé à portion congrue. Le menu du repas devait être à l'avenant du service de table, c'est-à-dire simple et rustique. Le clergé d'alors s'en accommodait parfaitement : les anciens du sacerdoce qui ont vécu assez avant dans ce siècle, et qui s'étaient formés à l'école des héroïques prêtres de la Révolution, nous les avons vus fidèles à leur primitive simplicité. Dans une promenade de vacances, avide de l'air frais et pur des bois

et des bruyères, nous dirigeâmes nos pas vers la gracieuse et verdoyante chaîne des monts de Riom : nous l'eûmes bientôt franchie, longeant les sentiers des cratères éteints et parsemés de coudriers et d'airelles de la Nugère et de Paugnazet. Bientôt, du milieu de belles prairies, arrosées de sources abondantes et discrètes, surgit au-devant de nous la flèche élancée d'une église de montagne ; nous allons sans détour chez le curé de la paroisse : c'était un beau vieillard de 86 ans, de haute taille, pliant sous le poids des années, à la parole douce et bienveillante, de principes rigides et austères, non jansénistes, d'ailleurs, tenant très bien sa paroisse, serrant un peu la bride à tout le monde. Il vivait heureux sous un toit de chaume qui était frais l'été, chaud l'hiver, attenant à l'église. En avant du presbytère s'ouvrait le cimetière, à peine clos d'une muraille en pierres sèches, tapissé et fleuri, à cette époque de l'année, de toutes les herbes de la Saint-Jean. Le vénérable pasteur nous reçut avec la politesse et la courtoisie qui caractérisaient l'ancien clergé ; il nous fit de bonne grâce les honneurs de son église, avouant modestement qu'il n'avait pu, l'ayant reçue pauvre, mieux la munir : depuis, un nouveau curé, plus jeune et zélé, l'a restaurée et embellie. De l'église on revint au presbytère : nous nous assîmes à une table cordiale et hospitalière, frugale et champêtre. On aime à parler du temps de sa jeunesse : le vieillard nous entretint des prêtres d'avant la Révolution : ils ignoraient, disait-il, les délicatesses du clergé d'aujourd'hui. Dieu sait pourtant si les raffinements hantent les presbytères actuels ! Il faisait comme le vieillard d'Horace : *Laudator temporis acti, se puero, censorque minorum.* A vrai dire, cependant, nos devanciers ne jouissaient pas même de la médiocrité dorée tant vantée du poète latin, si on s'en rapporte au grand évêque de Clermont, Massillon, qui écrivait au surintendant des finances Orry que, si on exigeait de ses prêtres certains arrérages qu'ils n'avaient pu payer, on ne manquerait pas de réduire à n'avoir pas de pain la plupart de ses curés à portion congrue ; ce qui n'empêcha pas l'inflexible ministre de pres-

crire la saisie du temporel dans quelques presbytères. De tout temps, il n'y a pas eu que des roses pour l'Eglise.

Telle était la situation matérielle des églises de campagne avant la Révolution. Leur condition modeste et précaire réclamait un changement : le clergé en comprenait la nécessité. Sous l'empire de cette conviction, les évêques poursuivaient déjà depuis longtemps une répartition plus équitable des biens ecclésiastiques, et les curés appelaient de tous leurs vœux une amélioration sensible des conditions d'existence de leurs églises. Le clergé de la sénéchaussée de Clermont, réuni en mars 1789, demandait, par l'article VI de son cahier, la suppression de tous les petits bénéfices, chapellenies ou vicairies, au profit des églises paroissiales ; et lorsque les curés, députés aux Etats-Généraux, se séparant, le 12 juin 1789, de la Noblesse et du Haut Clergé, passèrent du côté du Tiers qui leur promettait la réforme des abus, on ne peut douter qu'ils n'aient eu en vue de procurer enfin à leurs pauvres églises la décence et la dignité. Leurs espérances furent déçues et les ruines s'amoncelèrent : les curés du XIX[e] siècle ont mis près de cent ans à refaire leurs églises, à réparer les outrages du passé. Savoir ce que l'avenir insondable nous réserve encore de triste et de lamentable ! Mais une inébranlable persuasion nous anime et nous soutient : quoi qu'il arrive, il y aura toujours, pour la gloire de Dieu et le salut de la Patrie, des cœurs fidèles qui aimeront, des mains généreuses qui tiendront ouvertes nos églises de campagne !

B. ATTAIX.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 2776

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 Août 1891

La séance est ouverte à deux heures trente minutes, sous la présidence de M. le Dr Dourif.

— M. d'Aurelle, secrétaire adjoint, s'étant excusé par lettre de ne pouvoir assister à la séance, M. Jaloustre, invité à le remplacer, donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 juillet dernier. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

— M. le Président fait le dépouillement de la correspondance.

La Société des Sciences naturelles de l'Ouest demande à faire échange de ses publications avec celles de l'Académie. Cette demande est renvoyée au Comité de publication.

La Société des Antiquaires de Picardie envoie un bon pour retirer le cinquième fascicule de l'Album archéologique publié par la Société, chez M. Chassonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, 47, à Paris. Ce bon sera remis à M. le Secrétaire adjoint pour faire le nécessaire.

— M. le Président annonce la mort de M. Annet Tallon, membre titulaire et ancien président de l'Académie, décédé, à Riom, le 3 juillet, et rend compte de la cérémonie des obsèques à laquelle notre Compagnie était représentée par son vice-président, M. de Vissac.

M. le Président annonce également la mort du général de Champvallier, ancien vice-président de cette Académie. Il exprime les regrets de la Compagnie et donne une courte notice biographique qui sera insérée dans le Bulletin.

— Mention est faite d'une décision qui aurait dû figurer dans le procès-verbal de la séance d'avril : M. le capitaine Noir, membre titulaire démissionnaire, a, sur sa demande, été inscrit comme membre correspondant.

— M. le Président fait part à l'Académie de la distinction qui vient d'être accordée à l'un de ses membres, M. Amédée Berthoule, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— M. Alluard donne lecture d'une lettre qu'il a adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, au sujet des travaux qui vont être exécutés au puy de Dôme, pour l'installation d'un chemin de fer à crémaillère allant de Royat au sommet de la montagne.

Il exprime le vœu que l'Académie intervienne auprès du Conseil général pour une protection efficace de l'Observatoire et des ruines découvertes à l'entour.

L'Académie, consultée, accède d'autant plus volontiers au vœu exprimé par M. Alluard, que les remarquables trouvailles archéologiques faites au sommet du puy de Dôme sont dues à son initiative, et ont été opérées sous sa direction.

La lettre de M. Alluard est renvoyée au Comité de publication pour être insérée dans le Bulletin.

— La parole est donnée à M. l'abbé Randanne, pour la suite et la fin de sa lecture sur *Saint Avit et les origines de Notre-Dame du Port.*

— M. le colonel Poupon communique un travail intitulé : *Un peu de statistique locale.*

— La séance se termine par une *Excursion archéologique à Cordès*, par M. l'abbé Guélon.

— Le procès-verbal de la présente séance, qui est levée à quatre heures, est immédiatement rédigé, lu et adopté.

OUVRAGES REÇUS

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année 1889-1890.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie — 4e série; tome I; 1891.

Société agricole des Pyrénées-Orientales — 32e vol.; 1891.

Mémoires de l'Académie de Nimes.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France — tome I; n° 2; 1891.

Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts — table des dix premiers volumes; 1891.

Société des Antiquaires de l'Ouest — Bulletin du 1er trimestre 1891.

Journal des Savants — mai et juin 1891.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Loire — 4e livraison de 1890 (octobre, novembre, décembre) et 1re livraison de 1891 (janvier, février, mars).

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques — année 1891; n° 1.

Revue des travaux scientifiques — tome XI; nos 1 et 2.

Mémoires et Compte rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils — mai et juin 1891.

Résumés des séances de la Société des Ingénieurs civils — (juin et juillet 1891; 4 fascicules).

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Rigault d'Aurelle et la répression du brigandage en Auvergne, au commencement du XVIe siècle

(*Archives du château de la Barge*)

(Suite et fin.)

Mais, si le commissaire du Roi se montrait inflexible vis-à-vis des soldats lorsqu'ils opprimaient le peuple, il eut également à cœur de leur faire donner tout ce qui leur était nécessaire et de leur faire rendre justice toutes les fois qu'ils se trouvaient dans leur droit.

C'est ainsi qu'il fut amené à sévir contre les habitants de la Roche-Blanche et du Crest pour s'être opposés au passage d'un détachement de soldats, qui étaient venus leur demander des vivres. C'est une page de l'histoire de notre province qui est restée jusqu'à ce jour inconnue.

Rigaud d'Aurelle va lui-même nous relater les faits qui se sont passés et les circonstances dans lesquelles ils se sont produits. La pièce que nous citons est du 27 février 1512 (1513 nouveau style) :

« Rigault Doureille, chevalier, baron de Villeneuve, seigneur du Chier, conseiller et maistre dostel ordinaire du Roy notre sire, et son sénéchal Dagénois et commissaire en ce pays Dauvergne sur les gens de guerre, pillars et vaccabons. Comme il soit ainsi que jay chassé quelques bandes ors du

pays et pris les cappitaines prisonniers, et autres bandes desparti par dizènes et par sixènes, pour eulx retirer le droit chemin en leurs maisons, et affin que ne foullassent le pays, et à ceulx, que j'ai despartis, leur ay baillé lettres de passaige pour pouvoir passer et vivre sous les conditions contenues, que leur ay baillées à mes dites lettres pour passer. Entre autres ay desparti une bande qui estait sous Jehan de Chaslus, seigneur du dit lieu, lequel de Chaslus, et la dite bande venaient du service du Roy, du royaume de Navarre, et avaient lettres du baron de Lussa, soubs qui ils étaient en ceste guerre de Navarre ; par laquelle lettre ledit de Lussa baillait pouvoir au dit de Chaslus de mener les gens qui estaient du cartier du Bas, jusques à Saint Porcien, et là qu'ils se départissent. Touttefois moy estant àdverti que le dit de Chaslus et la dite bande estaient arrivés en Auvergne et estaient au cartier de Brivade, envoyé en dilligence pour garder la foulle du pays, pour les despartir, comme javais fait des austres, et fis faire commandement de par le Roy, au dit de Chaslus et à la dite bande de eulx despartir ; et le dit de Chaslus vint devers moy pour me montrer son pouvoir qu'il avait de les mener ensemble jusques à Saint-Porcyen, et nonobstant cela et en ensuyvant le vouloir du Roy et ma commission, les contraingnez à despartir, et en fer le département et leur baillez lettre de dix en dix et au dessoubs de pouvoir passer, longer et vivre soubs les dites conditions contenues en mes dites lettres. Et par le pouvoir de ma commission mandois et commandois de par le Roy à tous nobles, justiciers, officiers et subjects du Roy qu'ils laissassent passer les compagnons qui venaient du service du Roy par dizènes et par sizènes et en la sorte que les avois despartis sans leur donner aucun destourbier ne empêchement, mais les laisser passer et vivre comme dist est. Or, est ainsi que jay esté adverty et ai eu plainstes d'aucuns des dits compagnons et du dit de Chaslus leur cappitaine que javois despartis qui avaient lettres de moy pour tirer leurs chemins en leurs maisons vers Bloys d'où ils étaient et pour pouvoir passer et

vivre comme dist. Et ma esté faicte la dite plaincte que nonobstant ce que les dits compaignons estaient longés à Vaires qui est de la justice de Monton, sont venus les consuls, manans et habitans de la Roche et du Crest en grant nombre et assemblés embastonnés au dit lieu de Vaires pour meurtrir, tuer et affoler les dits compaignons nonobstant la lettre de seureté qu'ils avaient de moy par laquelle commandois de par le Roy de les laisser bouger et passer, et en desdegnant le commandement du Roy et mesprisant moy et ma commission, les dits consuls et habitans de la Roche et ceux de Vaires ont meurtry et blessé les dits compaignons jusques à la mort et dont y en a desja ung mort d'un cop de tret et d'autres qui sont en article de mort ; et avecques ce les destroussèrent et pillarent de leurs bastons et arbalestes et autres choses, qui est un grant cas et malveillance et de grant importance de faire ainsi une assemblée et venir contre ce que le Roy a ordonné, de dépouiller et dembastonner, meurtrir et tuer les gens de guerre qui veignent du service du Roy et ayant lettre de pouvoir passer, et ne faire compte de notre lettre, qui est mespriser la commission du Roy. Et avecques ce, est un grant mal et une grande conséquence pour ce pays Dauvergne que dorénavant, quant je vouldrais faire ce qui ma esté mandé par le Roy pour les despartir par dizènes et par sizènes pour soulager le pays, sachant ce bruit ne se vouldront plus despartir, ne se fieront plus de ma dite lettre de passage, et vouldront aller tous ensemble, pillant et foullant le pays, comme ils ont fait par cy devant et qu'ils ont fait jusques à ce que jay eu la commission du Roy qu'il ma envoyée pour soullager son peuple. Parquoy un si grant cas, comme cest celui y cy, y requiert destre fait une prompte pugnition sur les dits habitans de la Roche et de de Vaires, pour prandre au corps et pugnir sur le champ tous ceulx qui ont esté en ceste assemblée et autres consentans à faire ces meurtres et désobéissance au Roy et à moi comme son commissaire ; et pour ce faire, suis cuidé (1) aller moy

(1) Décidé.

mesme au dit lieu de la Roche et de Vaires pour en faire la dite pugnition telle qu'il en soit exemple à tous autres. Toutefois ay voulu devant que assembler gens pour venir avecques moy pour les aller prandre, ay voulu encore mynformer mieulx et plus au font. Parquoy, pour ce faire et fère bonnes informations, est besoing dy connaitre deux personnages notères et entendus et voysins delà. Ay entendu que maistre Pierre Marnat, de Monton, et maistre Anthoine Ralier du dit Monton sont gens de bien notères clercs et lettrés et mesmement que le dit Vayres est situé en la justice de Monton ; parquoy par cette présente mande et commande de par le Roy au dit Marnat et au dit Anthoine Ralier qu'ils se transportent, incontinent et en dilligence, au dit lieu de Vaires fère les informations et de là, par la vertu de mon pouvoir et commission et par le pouvoir que je leur baille par ces présentes, qu'ils si transportent au lieu de la Roche, du Crest et que là, ils fassent les informations sur les choses susdites, tant du mauvais role et assemblée, meurtres, blessements, bastonements, destroussements et pillements des dits gens de guerre et de linfraction de la commission du Roy et de mes lettres et à toutes autres choses concernant en ceste matière, et mesmement si les dits de Vayres sont de la terre et justice de la Roche ne quieul besoing estait que ceulx de la Roche vinsent fère ce grant cas, vu que les gens de guerre nestaient en leur justice, que quant ores ils fussent allés en le dit Roche ils les devaient longer et donner à vivre pour une nuyt, ainsi que le Roy voulait et que ma commission le portait. Car à Clermont, à Montferrand et à Riom nont pas fait ainsi ; car quant les meilleures villes Dauvergne lauraient fait, ce qu'ils nont garde de faire, ils en seraient pugnis si griesvement que seront ceula de la Roche s'ils lont fait. Parquoy, comme dist, besoignez bien et dilligemment en cette affaire sans y espargner personne, contraingnez et faites contraindre tous ceux que verrez que besoing en sera pour jurer et déposer. Et pour ce faire, vous donnons plain pouvoir et auctorité de besoigner en cette affaire tant ainsi qu'il est requis de faire.

Mandons à tous justiciers, officiers et tous subjects du Roy que en ceste affaire vous hobéissent, et en témoing de ce, jay signé ces présentes de mon seing manuel cy mis, et scellé de mon sceau à mes armes, ce vingt septième jour de février lan mil cinq cent et douze.

» Rigault DOURELLE. »

Il semblerait, d'après ces instructions, que justice allait être rendue et que les soldats de la compagnie de Chalus auraient bientôt la satisfaction de voir punir les gens qui les avaient si lâchement attaqués ; mais ils avaient compté sans la mauvaise volonté des deux personnages qui avaient été chargés de l'enquête au sujet de cette aggression. Plus d'un mois se passa sans aucun résultat. Rigault d'Aurelle n'était pas d'un caractère à attendre plus longtemps : le 14 avril, un ordre de poursuites fut lancé contre les sieurs Marnat et Ralier :

« Rigault Doreille, chevalier, baron et seigneur de Villeneuve et du Chier, conseiller et maistre dostel ordinaire du Roy, notre sire, son sénéchal Dagenois, et bailly des montagnes Dauvergne, commissaire pour le Roy au pays Dauvergne sur tous gens de guerre, pillars, vaccabons et tous autres gens sans adveu, au premier sergent ou autre personnage sur ce requis, salut. Comme puis naguère avons trouvé et fait prandre prisonniers au lieu de la Salvetat, Jehan Arnault, dit Perien, et Pierre Roy, dit Sauver, conduisant certaines gens de guerre, et la minute de linformation et procès contre eulx, fait bailler à maistre Anthoine Rallier, notaire du lieu de Monton, près le dit lieu de la Salvetat, auquel depuis avons donné charge et commission de faire autres informations contre les habitans des lieux de la Roche, du Crest et de Vaires touchant les grans excès et maléfices par eux commis es personnes des gens qui estaient de la bande du sieur de Chalus venant du service du Roy de la guerre de Guyenne et de Navarre, lesquels avons despartis

par dixaines et sixaines et leur avons donné pouvoir et commission d'aller et passer par ainsi le dit pays Dauvergne ; et deppuis le sieur Rallier na tenu compte ne voulu nous rendre la minute de linformation et procès faits contre les dits Arnault et Roy, ainsi les dits Rallier et Marnat nont voulu ne tenir compte faire les dites informations et procès faits contre les dits habitants es dits lieux de la Roche et Vaires touchant les dits excès par eulx commis es personnes des dits gens de guerre que avions despartis et avaient de nous commission pour passer les dits pays et et eulx aller droit en leurs maisons, combien que deça les avons fait sommer, requérir et commander le faire. Pour ce, en vertu de notre commission, vous mandons et commandons que preigniez et saisissiez au corps le dit Rallier et lamener prisonnier du Roy au chasteau du Roy à Montferrand ou à notre chasteau de Villeneuve ; et, si trouver appréhender ne le pouvez, adjournez le à comparaître en personne par devers nous au dit Villeneuve, à certain brief jour, pour nous respondre sur ce sy dessus. Aussi adjournez le dit Marnat à comparoire en personne ; à peine de cinq cens livres contre eulx et chacun deulx au Roy à appliquer et destre réputés rebelles et désobéissans au Roy. De ce faire vous donnons pouvoir et commission par ces présentes, par lesquelles mandons et commandons à tous les justiciers et subgects du Roy à vous en ce faisant estre obéi. Donné sous nos scel et nos armes et seing manuel le quatorzième jour davril, lan mil cinq cent et treize.

» Rigault Dourelle. »

Qu'advint-il de ce mandat d'amener et quelle suite fut donnée à cette affaire de Vaires, de la Roche et du Crest ? Nous l'ignorons complètement.

La même année, Louis XII envoie encore de nouvelles instructions à son commissaire spécial au pays d'Auvergne, pour mettre fin à toutes les exactions qui se produisaient, presque journellement, dans la province, malgré toute la surveillance qu'on y exerçait. Le Roi prescrit à Rigault

d'Aurelle de chevaucher le pays d'Auvergne, Haut et Bas, et sa sénéchaussée d'Agénois et de Gascogne, et de faire publier à son de trompe que ordre est donné, sous peine de la hart, à tous les gens des ordonnances, de payer tous les vivres qu'ils consomment et de rentrer dans leurs garnisons. Quant aux gens sans aveu qui seraient trouvés pillant dans les campagnes, le commissaire du Roi a ordre d'en faire justice. Force doit rester à la loi; aussi Rigault d'Aurelle a-t-il pleins pouvoirs pour réunir des troupes, dans le cas où les bandes qu'il y aurait lieu de disperser seraient trop nombreuses et trop fortes .La commission du Roi est datée de Vincennes, le 14 juin ; elle fut signée en conseil du Roi.

Voici cette pièce *in extenso :*

« Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à notre amé et féal conseiller et maistre dostel ordinaire Rigault Doureille, chevalier, baron de Villeneuve, sénéchal Dagénois et de Gascoigne, salut et délection. Comme nous avons esté advertis que, soubs ombre de bruit et émotion de guerre qui a couru et court de présent en notre royaume, plusieurs mauvais garçons adventuriers et gens sans adveu se sont mis et mectent sus, par bandes et assemblée, vivant sur notre peuple et faisant à iceluy plusieurs maulx, insolence, pillerie et rançonnements. Pareillement y a plusieurs gendarmes et archers de nos ordonnances qui, en chevauchant par païs ou sous ombre deulx venir en leurs garnisons et monstre, menant avecques eulx grand train de gens et de chevaulx, dont y en a aucune fois la plupart qui ne sont leurs gens ni serviteurs, mais seulement advoués par eulx, font aussi plusieurs maulx et pilleries à notre peuple, tiennent les champs sans payer leurs écots et séjournent dans les villages avec leurs gens et chevaulx en enfreignant et contrevenant à nos ordonnances, à la grande charge, foulte et opprétion de notre dit peuple, dont plusieurs clameurs et doléances nous ont esté et sont faites chacun jour, et pourraient cy après estre à notre grant regret et déplaisir, si provision ny est sur ce par nous

donnée. Savoir faisons que nous, ce considéré et la bonne et parfaite et entière confiance que avons de votre personne et de vos sens, loyauté, conduite, expérience et diligence ; pour ces causes, vous avons donné et donnons par ces présentes povoir, autorité, commission et mandement espécial de chevaucher le pays Dauvergne haut et bas et votre sénéchaussée Dagenois et Gascoigne, et regarder et vous enquérir diligemment si en iceulx y a aucuns des dits gens de guerre de pied ou de cheval, de quelque estat ou conditions qu'il soit, tant de nos ordonnances que autres, tenant les champs et vivant sur notre dit peuple et subgects, sans payer ou leur faisant les dits maulx et insolence, larcins, pilleries, batteries et rançonnements ; et mettre par tous les meilleurs moïens que vous pourrez et saurez à faire cesser la dite pillerie ; corriger et punir rigoureusement ceux que ainsi vous trouverez mal vivant ; et faire crier et publier, si mestier est, à son de trompe et cry publicq es dit païs Dauvergne et sénéchaussée Dagenois et Gascoigne et lieux accoutumés de faire publications que tous gens de guerre de nos ordonnances aient à eulx retirer incontinent en leur garnison, sans séjourner plus hault dune nuyt, en chacun logis, sur peine de la hart, en païant les vivres qu'ils prendront au taux et prix de nos ordonnances dernièrement par nous faictes que voullons en cest endroit qu'ils gardent et observent, desquelles, pour ce faire, vous avons fait bailler un double signé de notre main. Et en tant que touche les gens de pié, tant ceulx qui sont du nombre des ordonnances nouvellement mis sus que autres, comme adventuriers, vaccabons et gens qui se seraient assemblés à petit ou grand nombre, vivant sur notre dit peuple et subjects sans païer, de les deppartir et sepparer et leur faire faire commandement de par nous, sur peine de la hart et confiscation de corps et biens, que, incontinent et sans délay, ils aient à eulx retirer en leurs maisons et quartiers, ou à leurs arts, mestiers et industries, s'ils en ont, trois à trois, ou quatre à quatre, sans eulx assembler en plus grand nombre, ne vivre sur notre dit peuple, à la charge, foulte et

oppression dicelluy, sur les dites peines. Et si vous trouvez en votre povoir et limite, aucuns des dits gens, pillars, vaccabons et faisans maulx et rançonnement à notre dit peuple, ou vivant sur iceluy sans païer, soient gens de nos dites ordonnances ordinaires, adventuriers ou autres, prenez les ou faites prendre ou saisir au corps réaument et de faict pour en faire ou faire faire si grande, cruelle, rigoureuse et estroite justice et pugnition que les autres y preignent exemple ; le tout en ensuyvant nos ordonnances sur ce dernièrement faictes, lesquelles aussi nous entendons et vous mandons que vous faictes entretenir, observer et garder à ceulx de nos dits gens de guerre qui tiendront garnison et se trouveront chevauchant ès dites fins et limites de votre dit povoir, en procédant contre les dits malfaiteurs et infracteurs de nos dites ordonnances et de ces présentes, et chacun deulx sommairement, jusqu'à sentence deffinitive et exécution dicelle inclusivement et nonobstant opposition ou appellation quelconque pour lesquelles nous voulons estre différé ; et si les dessus dits gens de guerre de cheval et de pié et vaccabons estaient en trop grosses bandes, et que vous ne fussiez assez fort pour les prendre et saisir, nous vous avons donné et donnons povoir et auctorité, par ces dites présentes, de mander à tous les justiciers et officiers estant de votre dite sénéchaussée et païs Dauvergne, nobles et subgects à nos ban et arrière ban et comunaultés des villes et pays dicelle charge, qu'ils aient à eulx assembler en tel nombre que adviserez et venir devers vous pour vous accompagner et aider à mettre à exécution notre dit présents voloir et intention, en manière que la force et auctorité vous en demeure et que les dits pilleries, maulx et dommages puissent cesser au bien, repos et soulaigement de notre dit peuple et subgects, en habandonnant les dits gens de pié, vaccabons et autres faisant les dits maulx, insolences et pilleries et leurs biens, comme ennemys cappitaulx déclarés contre nous et la chose publique. de notre dit royaume ; et généralement de faire et faire faire par vos commis et depputés à ce, en toutes les choses dessus dites, cir-

constances et deppendances, tout ce que vous verrez et cognoistrez estre à faire au bien de nous, des dits païs conservation et soulaigement de notre dit peuple ; en mandant par ces mesmes présentes à tous nos justiciers, officiers et subgects, que à vous, vos dits commis et depputés, en ce faisant ils aient à obéir et faire obéir es choses dessus dites et leurs circonstances et deppendances et prestent et donnent conseil, confort, aide et prison si mestier est et requis en sont.

» Donné au boys de Vincennes, le quatorzième jour de juing, l'an de grâce mil cinq cents et treize, et de notre règne le dix-septième.

» Par le Roy, en son conseil, auquel Messeigneurs les ducs de Vallois, Dalençon et Dalbanye, les sires Dorval, Delatremoille, Delapalice, et grant maistre de France Dubouchage, Demontmorency, Deschanetz, Dechampdenier, Deboysy, les gens des finances et autres estaient.

» GÉDOYN. »

(Parchemin avec sceau.)

Le 2 novembre de la même année, Louis XII renouvelle encore les mêmes instructions. La commission est datée de Corbie ; elle est conçue à peu près dans les mêmes termes que celle du mois de juin ; il nous a paru dès lors inutile de la reproduire. Nous nous contenterons de donner deux lettres de Rigault d'Aurelle au sujet de l'application de ces mesures.

La première est du 3 janvier 1514 : c'est un pouvoir donné à Pierre Decarbonnet, dit Pérusse, à Jehan de Quincy et à Jehan Blanchard, serviteurs de Rigault d'Aurelle, de se transporter au devant d'une bande de trois cents hommes qui traverse l'Auvergne, et de s'enquérir de la manière dont elle se comporte.

La seconde est du 16 avril de la même année. Le commissaire du Roi ne pouvant, par suite de maladie, se conformer aux ordres qu'il avait reçus, et s'assurer par lui-même de la bonne conduite des bandes qui traversent le pays, charge le

lieutenant, le procureur et le greffier du village de Neschers, d'assurer les vivres et le logement à quatre hommes d'armes et à huit archers de la compagnie du capitaine de Fontrailles, qui sont de passage dans cette localité.

Les deux pièces sont assez curieuses, elles portent la signature de Rigault d'Aurelle; les voici :

« Rigault Dourelle, chevalier, baron de Villeneuve et seigneur du Chier, conseiller et maistre dostel ordinaire du Roy, notre sire, et son sénéchal Dagenois et de Gascongne et commissaire en ce pays Dauvergne sur tous gens de guerre, pillards et vaccabons qui pourroient estre en ce pays Dauvergne ; par vertu de la commission du Roy à moy adressée, donne pouvoir et auctorité à Pierre Decarbonnet, dit Pérusse, à Jehan de Quincy et à Jehan Blanchard, mes serviteurs, de eulx transporter au devant d'une bande de gens de pié, du nombre denviron trois cents, quon ma dit qui sont traversants es dit païs Dauvergne, tenant les champs, et sçavoir à eulx à cause de quoy ils tiennent les champs sans commission expresse du Roy ; et sils veoient quils se soient mal gouvernés, tenant les champs et oppressant le peuple, sans commission, cappitaine ou adveu, que les dits Pérusse, Quincy et Blanchard assemblent des gens tant nobles, gens de villes que communaultés, en façon, qu'ils soient les plus forts pour prendre les dits trois cents hommes de pié ; et sils se mettent en défense, donner leur défense, quelque chose qu'ils puissent avoir, à ceulx qui les pourront prendre et les prendre tous et metre en bonnes prisons, villes ou châteaux, là où ils adviseront, affin que après, par moy en soit faicte la pugnition telle que sera advisé, et selon le cas quils auront desservi. Aussi, s'ils trouvent qu'ils soient gens qui viennent du service du Roy, leur faire commandement, sur peine de leurs vies, quils se deppartent, c'est à sçavoir quatre à quatre, six et six, et selon le pays delà où ils seront ; et que les dits Perusse, Quincy et Blanchard les deppartent, et en cas de reffus, les prendre prisonniers, comme dessus est dit, et

qu'ils sen aillent en leurs maisons, à bonnes journées, sans plus eulx assembler, sur peine destre pendus et étranglés. Mandons et commandons à tous justiciers, officiers, nobles, grandes villes et communaultés que, en faisant ceste dite commission, ils obéissent aux dits Pérusse, Quincy et Blanchard tant deulx assemblés, se par eulx requis en sont, que de leur donner conseil, confort et ayde et prisons si mestièr est. Faict à Villeneuve, soubs mon seing manuel, et scel de mes armes icy mis, le troisième jour de janvier l'an mil cinq cents et treize.

» Rigault DOURELLE. »

« Rigault Dourelle, chevalier et seigneur de Villeneuve et du Chier, conseiller et maistre dostel ordinaire du Roy, nostre sire, sénéchal Dagenois et de Gascoignhe, et commissaire pour le Roy au pays Dauvergne sur toutes gens des ordonnances du Roy tant y estant en garnison que y passant et sur toutes aultres gens de guerre tant de pié que de cheval ; comme il a plus au Roy menvoyer les ordonnances quil a faictes dernièrement, signées de sa main, et commission expresse pour les faire entretenir à ses gens darmes estant de ces ordonnances, estant en garnison en Auvergne ou chevauchant le pays ; et pour ce, que, à cause de ma maladie, ne mest possible de chevaucher le pays ny aller parmy les garnisons, pour donner ordre au faict du vivre des dites gens darmes ; que en aultres choses jay esté adverty qu'il y a quatre hommes darmes et huit archers de la compagnie de feu Monsieur de Fontrailles, que Dieu abseulve, longés à Neschiers et que est besoing à mon adsence y commectre gens notables et de bonne expérience, pour le faict de leurs vivres que autres choses, estre informé de maistre Loys Vigouroux, lieutenant, Pierre Pélisson, procureur, Jacques Rousset, greffier, du dit Neschiers, à eulx ensemble et à chacun deulx après qu'ils ont heu prins le serment entre mes mains, et en la présence du chef de la dite bande, de bien et loyaulement fornir et faire fornir sans souls ombre de ce,

faire nulle exaction et tout en ensuyvant les ordonnances du Roy sur ce faictes, à moi envoyées par le Roy et despéchées le 14ᵉ jour de juing l'an mil cinq cent et quatorze. Donne pouvoir et auctorité aux dessus dits et à chacun deulx, de pouvoir besoigner à mon adsense selon le contenu en ma dite commission et les dites ordonnances du Roy, en tant que touche le fournissement des vivres qui sont nécessaires pour les dits gens darmes qui sont longés pour ceste heure au dit Neschiers ; en y gardant que sil ny avait suffisance de vivres au dit Neschiers pour les chevaux des dits gens darmes, que eulx et un chacun deux, si n'estaient ensemble en la ville, puissent faire venir des vivres des villages contenus au rolle que leur ai baillé, signé de ma main, en y procédant à la tauxation diceulx vivres sellon et ensuivant les dites ordonnances, et des aultres choses que vous verrez bonnes et raysonnables y porrez besoigner et des choses dobteuses me porrez advertir. Mandons et commandons par la vertu de mon pouvoir et commission à tous justiciers, officiers, nobles, gens de ville et de plat pays que, en faisant et exerçant ceste présente commission, ils vous aiént à obéir. En témoing de ce, j'ai signé ces présentes de mon seing manuel et fait sceller du sceau à mes armes, le 16ᵉ jour d'août l'an mil cinq cent et quatorze.

» Rigault DOURELLE. »

Comme on le voit, Rigault d'Aurelle a joué, au commencement du XVIᵉ siècle, un rôle important dans notre province.

Successivement conseiller et maître d'hôtel ordinaire des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Iᵉʳ, il fut toujours regardé par eux comme un homme d'une grande énergie et d'une haute intelligence des affaires ; aussi fut-il chargé de nombreuses missions diplomatiques auprès des puissances étrangères, et notamment auprès de l'empereur Maximilien d'Autriche, qui l'avait en telle estime qu'il voulut être le parrain d'un de ses enfants, Maximilien d'Aurelle. Peut-être un jour publierons-nous les lettres et instructions qui lui

furent données par Louis XII au moment où il fut envoyé auprès de l'empereur Maximilien comme ministre plénipotentiaire pour traiter de la paix projetée par la France et l'Empire avec la république de Venise.

Pour le moment, nous nous en tiendrons à la publication des quelques pièces qui précèdent et qui se rapportent plus spécialement à l'histoire de l'Auvergne.

Retiré, sur la fin de sa vie, dans son château de Villeneuve-Lembron, qu'il avait fait rebâtir, le vieux maître d'hôtel avait fait graver sur une des portes, la fière inscription : *Par cy passe Rigault*. Par cy passa Rigault, aurait-on dû lire, comme témoignage de reconnaissance, sur la porte principale d'un grand nombre de villes et de villages dont il avait assuré la sécurité.

Juin 1890.

C[te] D'AURELLE MONTMORIN,
Commandant au 92e régiment d'infanterie.

Une excursion archéologique à Cordès (1)

LE SITE

Située à quelques kilomètres d'Orcival, dans la direction du Nord et en face de la commune de Saint-Martin-de-Tours, la propriété de Cordès est composée d'un château féodal, de terres, prés, forêts et vaines pâtures. Elle comprend actuellement une étendue d'environ 350 hectares. Son altitude moyenne est de 900 mètres. On a dit, avec raison, qu'elle

(1) Faite le 23 juin 1891 par MM. le comte Amédée de Bourmont, administrateur du Polybiblion, le chanoine Louis Cosquer, l'un des membres les plus distingués du Chapitre de Quimper, et l'abbé P.-F. Guélon, curé.

était une des plus agréables résidences du département du Puy-de-Dôme.

Mais nous ne sommes plus au moyen âge. Nous convenons sans peine que c'est un lieu enchanteur pour les mois d'été. Il doit en être tout autrement quand les rafales et les tourmentes de neige règnent dans les vastes landes plus ou moins accidentées qui s'étendent de la base des monts Dômes à la banne d'Ordenche et aux vallées de Rochefort, Laqueuille, Pontgibaud, Tauves et les plateaux du Limousin.

Aussi bien, excursionniste d'un jour, nous prions nos savants confrères de nous permettre de leur rappeler ce qui nous a le plus frappé au point de vue de l'art et pourrait attirer l'attention des archéologues sur les trésors que renferme encore ce fief aujourd'hui inhabité, mais fort bien entretenu par ses propriétaires actuels, Madame la comtesse Martha Beker de Mons et Monsieur le comte de Bonnevie de Pogniat.

LES POSSESSEURS DU FIEF

Ce fief qui, en sa qualité de châtellenie, avait droit de justice haute, moyenne et basse, fut possédé pendant quatre siècles, depuis 1268, par les seigneurs du Puy-Saint-Gulmier et autres terres, de la maison de Chalus, qui existe encore. Le 24 mai 1659, il fut vendu avec les terres d'Orcival, Saint-Martin-de-Tours et Voingt par Gilbert de Chalus, baron d'Orcival et de Cordès, à Emmanuel d'Allègre. Cette terre passa ensuite à la maison d'Harcourt par le mariage du maréchal François, duc d'Harcourt, avec la petite-fille du maréchal Yves d'Allègre. Cinq ans après la mort de ce dernier, le 19 février 1755, Pierre Grangier, avocat au Parlement de Riom, en devint acquéreur par licitation au Châtelet, à Paris, et au prix de 100,000 livres. Pierre Grangier fut anobli par une charge de secrétaire du roi. Sa dernière descendante, Madame la baronne de Cordès, a vendu le château et la terre de Cordès, le 14 mai 1873, à M. le comte Martha Beker de

Mons, l'un des maîtres les plus autorisés de l'Académie de Clermont, et dont le souvenir est encore vivant parmi nous (1).

L'AVENUE, LES CHARMILLES ET LES JARDINS

C'était le mardi 23 juin. Après avoir quitté la route d'Orcival à Clermont, nous arrivons bientôt par une pente douce au parc. Nous passons sous des arbres de haute futaie, près de fontaines à formes antiques, puis nous tournons brusquement à droite. En face de nous se présente une longue avenue surmontée, à droite et à gauche, par ces charmilles de huit à neuf mètres d'élévation qui n'ont guère leurs semblables qu'à Versailles. Encore, pour celui qui n'a pu les comparer, l'avantage reste-t-il à celles de Cordès.

Ces charmilles entourent deux jardins carrés qui précèdent l'entrée et la cour du château. L'avenue, creusée en contrebas jusqu'à l'entrée de la cour, fait que ces jardins forment terrasse. Le célèbre André Le Nôtre fut appelé à Cordès vers l'année 1695 par le maréchal Yves d'Allègre pour tracer les allées nombreuses et les carrés qui sont un vrai labyrinthe avec leurs charmilles trois fois séculaires. Malgré le temps qui détruit tout, on admire encore l'harmonieuse distribution faite par le maître et maintenue jusqu'à ce jour par les différents possesseurs de Cordès.

N'oublions pas de rappeler que les instruments dont se servit Le Nôtre sont conservés au musée de Clermont.

LE CHATEAU

A l'entrée de la cour d'honneur, l'avenue est traversée, à une hauteur d'environ trois mètres, par un large pont en pierre qui relie entr'eux les deux jardins et sert de passage

(1) Arch. départ. *Chap. d'Orcival*. — Chabrol, t. IV, *Coutumes d'Auvergne*.

soit pour aller de l'un à l'autre, soit pour descendre dans la cour.

De prime abord, cet édifice ne semble pas répondre à l'attente du visiteur, écrasé qu'il est par la végétation et le caractère grandiose des arbres et arbustes qui l'environnent de trois côtés. Un rapide examen de l'ensemble a bientôt fait disparaître cette première impression.

Le château a été modifié à plusieurs époques. Il est composé d'un corps de logis flanqué, à l'Ouest, d'un donjon en pierres de taille, coupé à plusieurs pans et surmonté d'un campanile qui porte la cloche d'alarme. Ce donjon sert d'escalier. Il à une porte doublée d'une forte grille en fer avec des dents qui lui servent de défenses. C'est un ouvrage de ferronnerie qui est à noter.

Mais la vraie façade regarde le Nord et domine une vaste prairie. Elle est flanquée, à ses extrémités, de deux tours. Des meurtrières règnent sous la toiture dans toute sa longueur.

Le château est couvert en pierres.

Le donjon, les tours circulaires et la grille à dents de fer semblent appartenir à la première moitié du xve siècle. Tout cet ensemble de constructions ne manque pas de style.

Le corps de logis qui sert de remises et d'écuries n'offre rien de remarquable.

Ayant pu jeter à peine un coup d'œil sur les vastes jets d'eau qui, malheureusement, ne fonctionnaient pas au moment de notre excursion, mais qui, dit-on, rappellent également ceux de Versailles par l'élévation et l'abondance de leurs ondes claires et limpides comme le cristal, nous visitons sans plus tarder la salle à manger et la chapelle. Pour nous ce fut un vrai régal.

LA SALLE A MANGER

On entre par la porte du donjon. Après avoir tourné court à droite, on pénètre dans une vaste salle à trois croisées sur

la façade et avec vue très étendue. C'est un rectangle décoré dans le style Louis XV. Au fond de la salle, une console avec deux vases en marbre est entourée de fauteuils de l'époque. A la base des croisées, on remarque d'autres vases en marbre. Les chevrons du plancher sont simplement peints. Sur les murailles, cinq panneaux forment tout le décor des encadrements. Ils représentent les quatre saisons. C'est un artiste de talent et habile qui les a peints à la fresque. Il est difficile de ne pas reconnaître la touche italienne, surtout florentine.

En commençant par le Nord, le premier panneau renferme deux amours jouant du luth, pendant qu'un autre souffle et renverse un de ses compagnons. Dans le second panneau, des amours s'occupent à faire la moisson, d'autres portent des rateaux et des faux, d'autres fauchent. Au troisième panneau, une jeune femme offre des raisins à un silène. Dans le quatrième, des amours pressent des raisins sur un pressoir, mais ils goûtent un même temps les raisins qu'ils n'ont pas encore versés. Au cinquième panneau, on voit quatre amours qui se précipitent en agitant des brandons.

Une large cheminée en marbre blanc fait face à la console du fond. On remarque au milieu deux écussons accolés. Celui de droite est des Grangier. Il porte *de gueules à la grange d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.* Il est surmonté d'une couronne de comte. L'écusson de gauche porte : *une croix d'argent sur un pointillé d'or.* Le métal sur métal est contraire aux règles du blason. Nous craignons d'être induit en erreur. Les supports sont : *deux lions hissant au naturel.*

La plaque de la cheminée a également deux autres écussons. Celui de droite porte : *une croix au naturel avec une Vierge de même.* Sur l'écusson de gauche, on voit : *au premier et au quatrième, une licorne rampante ; au deuxième et au troisième, une tête de More ou d'enfant bouclé.* Tous les deux sont surmontés d'une couronne de marquis. Il n'y a aucun support.

LA CHAPELLE

A l'angle de la salle, entre la console et une croisée, on pénètre dans deux petites pièces basses voûtées dont la dernière est comprise dans une tour. C'est la chapelle. Elle est de forme oblongue avec voûte surbaissée. Une verrière, placée au Midi, l'éclaire d'une manière très satisfaisante et permet d'examiner en détail le groupe en marbre blanc très pur qui surmonte le tombeau de l'autel dans toute la largeur de la pièce. Tous les personnages sont de demi-grandeur.

Au milieu de l'autel est la Vierge en pleurs, tenant Notre-Seigneur expiré sur ses genoux. On lit au-dessous et sur deux lignes cette invocation :

Virgo per tuas lacrimas
Alacrum defendito stirpem.

Ces vers se rapportent à ce qu'on lit dans l'*Armorial du Forez*, par P. Gras (Saint-Etienne, 1874), page 3 :

« D'Alègre — Feudataires du Forez au XIIe S.

» De... à la croix de... sceau de 1257. — *Alias* de gueules » semé de fleurs de lys d'or et plus tard par alliance » avec Tourzel — de gueules à la tour d'argent accostée de » six fleurs de lys d'or. — Peint sur un plafond à la Batie. »

Au côté de l'Evangile est saint Laurent, diacre et martyr, avec son gril. Au-dessous :

Divus Laurencius.

Au côté de l'Epître est saint Yves, patron des avocats. Au-dessous :

Divus Yvo.

La Vierge, saint Laurent et saint Yves forment le groupe de marbre qui est sur l'autel. Ce sont évidemment des portraits de famille (1).

(1) Dans le *Campo sancto* de Gênes, en Italie, à la première galerie de gauche en entrant, on voit un superbe mausolée en marbre de Carrare, composé de six personnages de demi-grandeur, comme ceux du groupe de

De chaque côté de l'autel, deux anges, placés sur des consoles adossées au mur, ont les yeux ouverts et fixés vers la Vierge. Ils complètent l'ensemble de ce beau travail.

L'exécution en est aussi soignée que correcte. Les draperies des vêtements semblent indiquer toute une famille de robe. Ajoutons que les inscriptions sont en lettres romaines et qu'il n'y a aucune peinture.

En face de ce groupe, c'est-à-dire de l'autel et sur le mur opposé, on voit un Père éternel avec la boule ou globe terrestre à droite, et bénissant de la bénédiction grecque, ayant deux doigts ouverts et deux doigts fermés, de la main gauche.

Voilà un travail d'art fort remarquable. Nous avons vainement cherché la signature de son auteur et la date de son exécution. Faut-il le rapporter à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe? Peut-être. Faut-il l'attribuer aux Grangier et à la fin du XVIIIe siècle ? Nous ne le pensons pas.

Il n'a pas été possible de voir les autres appartements habituellement fermés, notamment le grand salon qui, dit-on, renferme des meubles anciens et modernes de grand prix, des tableaux de maîtres et d'autres ouvrages d'art fort estimés.

Ayant signalé ce trésor archéologique, nous espérons que quelqu'autre plus compétent et plus heureux voudra nous en donner une description intéressante et complète. Volontiers et à sa louange, nous répéterons alors le vers du cygne de Mantoue :

Hos, ego, versiculos feci, tulit alter honores.

L'abbé P.-F. Guélon,

Membre titulaire de l'Académie de Clermont-Ferrand,
Membre correspondant de l'Académie royale héraldique italienne (Pise),
Membre correspondant de l'Académie pontificale Tibérine (Rome).

Cordès. Ce sont les portraits d'un riche négociant français, mort dans cette ville qu'il habitait, de son épouse, à genoux devant ce corps inanimé, et de leurs quatre enfants, deux fils et deux filles. Les enfants représentent quatre anges aux quatre angles du groupe. *Note personnelle de voyage en 1877.*

NOTES SCIENTIFIQUES

Un peu de statistique locale

Je m'entretenais dernièrement du siège de Gergovie, par Jules César, avec un jeune homme qui semblait se récrier sur le chiffre de cent mille guerriers que, d'après l'histoire, Vercingétorix avait réunis autour de lui sur la montagne célèbre. Cette armée, à son avis, n'aurait pu tenir sur cet espace restreint. Qu'on juge de sa surprise, lorsqu'à l'aide d'un calcul des plus élémentaires, je lui démontrai successivement :

1° Que, sur le plateau supérieur seul, on pouvait assembler une armée quatre à cinq fois plus considérable ;

2° Que la montagne tout entière de Gergovie, de sa base au sommet, est assez vaste pour que la moitié de la population de la France puisse y tenir, à raison d'un individu par mètre carré de surface.

En effet, on voit déjà facilement que le plateau supérieur étant un rectangle de 1,500 mètres de longueur sur 600 mètres de largeur, sa surface est de 1,500 × 600 = 900,000 mètres carrés.

A la rigueur, on pourrait donc y rassembler près d'un million d'hommes ; mais 450,000, ayant chacun deux mètres carrés d'espace, y seraient à l'aise.

La place de Jaude, dont les Clermontois sont fiers, à juste titre, serait contenue plus de quarante fois sur le plateau, puisqu'elle mesure 260 mètres sur 80, et qu'elle a par suite une surface de 20,800 mètres carrés.

Voyons maintenant quelle est la surface de la montagne dans son ensemble.

On peut considérer celle-ci comme un tronc de cône dont la base inférieure repose sur la plaine environnante, et dont la base supérieure est le plateau, ou emplacement de l'oppidum gaulois.

D'après la carte de l'Etat-major, la base inférieure a pour le moins 15 kilomètres de tour, soit un rayon d'environ 2,500 mètres.

La surface du plateau est équivalente à celle d'un cercle qui aurait à peu près 530 mètres de rayon.

La hauteur de la montagne, comprise entre les deux bases, est de 350 mètres. Le côté représentant la pente doit, d'après les chiffres ci-dessus, avoir 2,025 mètres.

D'après la formule connue de la surface d'un tronc de cône, la surface cherchée sera égale à : 3,1416 × 3030 × 2025 = 19,276,000 mètres carrés en nombre rond. En y ajoutant la surface du plateau ou 900,000 mètres carrés, on obtient un total supérieur à 20 millions.

Remarquez que nous ne tenons pas compte des inégalités du terrain qui, comme on le sait, est profondément mouvementé en tous sens, ce qui constituerait encore une plus-value pour l'étendue disponible.

Conclusion : La moitié de la population de la France pourrait tenir sur la montagne de Gergovie, à raison d'un mètre carré par habitant.

Voilà, on en conviendra, un chiffre qui frappe l'imagination, et qu'il peut être intéressant de retenir. Tout le monde, du reste, est à même d'en vérifier l'exactitude.

En continuant, dans cet ordre d'idées, des calculs analogues, j'ai mis en évidence d'autres chiffres non moins curieux à connaître.

En voici, par exemple, concernant le puy de Dôme. Ils nous aideront à nous faire une idée plus exacte de l'importance, on peut même dire de l'énormité de cette masse.

En ne considérant que la portion du puy de Dôme qui

s'élève au-dessus de la plaine environnante, on voit qu'elle représente assez bien un cône. Sa base, à l'altitude de la plaine, c'est-à-dire à 1,000 mètres, a environ 8 kilomètres de tour, soit un rayon de 1,300 mètres. La hauteur verticale jusqu'au sommet est de 450 mètres. La longueur de la pente est à peu près de 1,370 mètres.

La surface du cône sera exprimé par $3,1416 \times 1300 \times 1370 = 5,600,000$ mètres carrés en nombre rond. En tenant compte des ondulations ou plissements des pentes, on a un total de 6 millions de mètres carrés, espace sur lequel tiendrait le sixième de la population de la France — à noter, en cas de déluge.

Autre calcul : veut-on savoir quelle partie de la population de Clermont pourrait tenir, assise et à l'aise, sur les pentes du cratère du Pariou?

La circonférence du cratère est de 900 mètres. Rayon 150 mètres. La profondeur est de 90 mètres. La longueur de la pente sera alors 175 mètres. Cela donne pour la surface :

$3,1416 \times 150 \times 175 = 72,000$ mètres carrés en nombre rond.

A raison de deux mètres carrés par personne, presque tous les habitants de notre ville pourront s'asseoir, sans se gêner, sur les gradins naturels de cette vaste arène. Nous pouvons même y mettre toute la population, car les enfants ne combleront même pas les vides. Nous sera-t-il donné de voir, de notre vivant, quand le chemin de fer ou tramway du puy de Dôme sera parachevé, une série de trains à nombreuses voitures venir déposer, au pied du célèbre volcan, tous les Clermontois, venant assister, dans ce cirque grandiose, à une fête extraordinaire imaginée par quelque comité !

A-t-on jamais réfléchi aux dimensions de l'espace qui serait suffisant pour contenir *toute* la population du globe, qui est de 1,600,000,000 (un milliard six cents millions) d'habitants ?

Tracez, autour de Clermont, un carré de 40 kilomètres ou

10 lieues de côté, ou, si vous préférez, une circonférence de 22 kilomètres et demi de rayon.

Tous les habitants du globe tiendront dans ce carré ou dans ce cercle, à raison d'un mètre carré par individu ! — Car 40 kilomètres au carré ou 40,000 × 40,000 font un milliard six cents millions.

Il suffirait d'un petit globe de 11 à 12 kilomètres de rayon pour y mettre la même population, dans les mêmes conditions.

Pour en finir avec cette statistique qui, à première vue, semble fantaisiste, et qui est cependant exacte, nous dirons : Le globe que nous habitons a une surface d'environ 500 trillions de mètres carrés, sur lesquels il y a à peu près un trillion et quart de mètres carrés de continent. Si l'on pouvait répartir également la population sur cette étendue, chaque habitant jouirait d'un espace de 780 mètres carrés pour s'y mouvoir. Il y a donc encore de la place sur notre planète pour beaucoup de nos semblables. Il semble cependant que nous nous y trouvions déjà assez nombreux, car, à en juger par ce qui se passe, la moitié au moins gêne l'autre.

Clermont, 1er août 1891.

Colonel Poupon.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

A PROPOS D'UN PROJET DE CHEMIN DE FER AU SOMMET DU PUY DE DÔME. — M. Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Clermont et fondateur de l'Observatoire du puy de Dôme, a adressé la lettre suivante à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

« Clermont-Ferrand, le 5 août 1891.

» Monsieur le Ministre,

» J'ai l'honneur de vous informer que deux sociétés viennent de faire étudier le tracé d'un chemin de fer à crémaillère, allant de Royat au sommet de la montagne du puy de Dôme. Ce sont :

» 1° La Compagnie nationale des chemins de fer à voie étroite, dont le président est M. Prevet, député de Seine-et-Marne ;

» 2° La Compagnie Claret, qui a établi, d'une manière très heureuse, des tramways à traction électrique entre Clermont, Royat et Monferrand.

» Ces deux Compagnies rivales doivent, dans quelques jours, saisir de leur projet le Conseil général du Puy-de-Dôme, afin d'obtenir l'autorisation de le mettre à exécution.

» Il est donc urgent de se préoccuper des conséquences qui en résulteront pour l'Observatoire météorologique du puy de Dôme.

» Lorsqu'en 1871, j'ai créé cet établissement, en prévision de ce qui arrive aujourd'hui, j'ai fait exproprier, pour cause d'utilité publique, tout le sommet de la montagne du puy de

Dôme. Le terrain exproprié a été déterminé par un plan horizontal situé à quarante mètres au-dessous du sommet. La surface qu'il découpe et qui appartient à l'Observatoire est de six hectares. En dehors de son périmètre, la forme et l'inclinaison du sol ne permettent de bâtir qu'à dix mètres plus bas, c'est-à-dire à cinquante mètres au-dessous du point culminant de la montagne.

» Ces précautions ont été prises dans le but de protéger nos instruments de science de la fumée des cheminées des hôtels qui pourraient s'établir là, et de les soustraire au voisinage des promeneurs et des importuns.

» Néanmoins, plusieurs fois il a été question de défendre, par de vastes et profonds fossés ou par des grilles de fer, les bâtiments de l'Observatoire et les ruines du temple gallo-romain qui attirent tant de curieux. En effet, les touristes y ont commis souvent des dégradations de toute sorte en beaucoup d'endroits. Des moulures de chapiteaux, des marches même du temple ont été brisées à coups de marteau ; de plus, des appareils de physique ont été cassés ; il a fallu les protéger d'une manière toute spéciale.

» Il est vrai que, suivant les évaluations de l'architecte chargé de diriger les fouilles et astreint par ses fonctions à rester dehors toute la journée au milieu de ses ouvriers, vingt à vingt-cinq mille touristes environ ont fait chaque année l'ascension du puy de Dôme, en 1875, 1876 et 1877, c'est-à-dire un peu avant et un peu après l'époque de l'inauguration de l'Observatoire. Quel en sera le nombre quand des locomotives de montagne y transporteront à bon marché et rapidement les voyageurs? Parfois, ce sera la foule. Comme au Righi, ou sur d'autres montagnes de la Suisse, on aura à se défendre non seulement des curieux, mais aussi des petits marchands qui envahiront le sommet du puy de Dôme.

» Quant à la Compagnie qui obtiendra du Conseil général l'autorisation de construire un chemin à crémaillère, ne pourrait-on pas lui imposer l'obligation de protéger par quelques travaux l'Observatoire d'abord, puis les ruines du temple

gallo-romain, et même tout le terrain qui est la propriété de l'Etat? Si nous avons eu la bonne fortune de nous emparer, au nom de la science, de la cime du puy de Dôme, avant l'industrie privée, il ne faudrait pas que celle-ci nous en chassât en la rendant inhabitable.

» Il y a là un danger à éviter, danger susceptible de compromettre l'avenir de ma création. Aussi était-il de mon devoir de vous le signaler, Monsieur le Ministre, en vous priant d'intervenir au plus tôt.

» Des intérêts difficiles à concilier vont se trouver en présence : ceux d'un grand établissement scientifique qui demande un certain isolement, et ceux de nombreux touristes qu'on ne satisfera jamais, si on ne les laisse pas atteindre le point culminant de la montagne où la vue embrasse un tour d'horizon complet.

» Il importe d'étudier dès aujourd'hui cette nouvelle situation ; sinon, on peut, avant quelques années, se trouver en face de difficultés impossibles à résoudre, à moins de consentir à des sacrifices capables d'arrêter le développement du premier Observatoire de montagne qui ait été créé, et dès lors pénibles à accepter.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, etc.

» *Le fondateur de l'Observatoire météorologique du puy de Dôme,*

» ALLUARD. »

Dans sa séance du 28 août, le Conseil général du Puy-de-Dôme, saisi de la question par une lettre de M. le Président de l'Académie, a, d'un avis unanime, pris en considération les observations et la demande de protection présentées par M. Alluard.

NÉCROLOGIE

LE GÉNÉRAL DE CHAMPVALLIER. — Un journal de Clermont publie les lignes suivantes, à la date du 5 août 1891 :

« Nous apprenons la mort du général Dumas de Champvallier qui, pendant longtemps, a habité notre ville comme colonel du 36e d'artillerie, d'abord, puis en qualité de général commandant la 13e brigade d'artillerie. C'est lui, on s'en souvient, qui prit une large part à la construction de l'Ecole d'artillerie ainsi qu'à l'établisssement du polygone de la Fontaine-du-Berger, sans oublier l'arsenal des Gravanches.

» Les obsèques de M. le général de Champvallier, commandeur de la Légion d'honneur, ont eu lieu avant-hier, à Champagne-Mouton (Charente), au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

» Sorti de l'Ecole polytechnique comme officier d'artillerie, il y revint plus tard en qualité de professeur. La guerre de Crimée le trouva capitaine, et c'est avec le grade de chef d'escadron qu'en 1870 il fit partie de l'armée de Metz.

» M. de Champvallier laisse deux enfants : un fils qui est lieutenant au 21e chasseurs, à Limoges ; une fille mariée à M. Noir de Chazournes, capitaine d'artillerie, à Lyon. »

Nous devons ajouter que M. le général de Champvallier appartint à l'Académie de Clermont, en qualité de membre titulaire, de 1884 à 1890, et qu'il fut choisi comme vice-président de cette société, pour la période 1886-1887.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 2817.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 Novembre 1891

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes.

M. le Dr Dourif, président, procède au dépouillement de la correspondance :

M. Edouard Goutay écrit, à la date du 28 octobre, que, sa santé ne lui permettant pas d'assister aux séances, il donne sa démission de membre titulaire et demande à être inscrit comme correspondant ;

Par une lettre du 2 novembre, M. de Clérambault, appelé par ses fonctions à résider à Beauvais, exprime le désir que son titre de membre titulaire soit changé en celui de membre correspondant.

Ces deux démissions sont acceptées. MM. Goutay et de Clérambault seront inscrits comme correspondants, à dater du 1er janvier 1892.

M. le Directeur du Secrétariat au Ministère de l'Instruction publique fait connaître le programme des questions soumises aux délégués des Sociétés savantes en vue du congrès de 1892 ;

M. G. Lafon demande des renseignements sur les ruines et l'Observatoire du puy de Dôme. — M. Alluard veut bien se charger de répondre à M. Lafon ;

M. H. Champion, éditeur à Paris, propose, en son nom personnel, l'échange du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* contre un exemplaire des publications de notre Société. — Renvoi au Comité de publication.

— M. le Président donne ensuite la nomenclature des ouvrages reçus depuis le 6 août.

M. Castel, inspecteur général des mines et membre correspondant de l'Académie, a fait hommage de la notice nécrologique qu'il a consacrée à M. du Souich, inspecteur général des mines.

— M. Vimont signale la façon défectueuse dont les publications appartenant à l'Académie sont transférées à la Bibliothèque de la ville, et propose de confier ce service à un agent de la Bibliothèque. — Adopté.

— M. de Vissac dépose sur le bureau un livre intitulé : *Silhouettes du palais,* et offert par l'auteur, M. Michel Salomon, originaire de Riom.

M. de Vissac rend compte de cet ouvrage et, de concert avec M. Bernet-Rollande, demande que le nom de M. Salomon soit inscrit sur le registre des candidatures. — Adopté.

— A propos du procès-verbal de la séance du 6 août, où il est dit que les remarquables trouvailles archéologiques faites au sommet du puy de Dôme sont dues à l'initiative de l'Académie, M. Alluard rappelle que « les premiers travaux de terrassements qui ont mis à découvert les ruines du temple gallo-romain à la cime du puy de Dôme ont été entrepris par le Directeur de l'Observatoire, et aux frais de cet établissement, lorsqu'il en a commencé la construction. »

— Le même membre se plaint de ne pas avoir reçu le dernier numéro du *Bulletin*. Il regrette, en outre, que cette publication paraisse tardivement et ne mentionne ni la mise

en distribution des fascicules des *Mémoires,* ni les dates des séances. — Ces diverses observations sont renvoyées au Comité de publication.

— MM. Mège, l'abbé Guélon et le Dr Fouriaux sont désignés par M. le Président pour faire partie de la commission des candidatures.

— M. Jaloustre fait une lecture sur un livre de raison rédigé par un bourgeois de Clermont au XVIIe siècle.

Le travail de M. Jaloustre est renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, tome XVIII, 4e livraison — Statuts de la même Société.

Publications du Comité des travaux historiques et scientifiques :

1° *Bulletin historique et philologique*, année 1891, nos 2-3 ;

2° *Bulletin archéologique*, année 1891, n° 1 ;

3° *Bulletin de la Section des Sciences économiques et sociales*, année 1890, n° 2 ;

4° *Revue des travaux scientifiques*, tome X, n° 12, et tome XI, nos 3 et 4.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, 40e année, nouvelle série, 158e livraison ; avril, mai, juin 1891 ; tome VIII.

Les Chartes de Saint-Bertin, publiées par l'abbé Daniel Haigneri — Saint-Omer, 1891.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, tome XLII ; 1891, mai-juin.

L'Intermédiaire des chercheurs, n° du 10 septembre 1891.

Notice nécrologique sur M. du Souich, inspecteur général des mines, par M. Castel — Paris, 1891.

Les Silhouettes du Palais, par Paul Delair (Michel Salomon) — Paris, Dentu, 1891.

Annual report of the Smithsonian institution, july 1889.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1890, CXLIe année, 5e série, tome VIII.

Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis — 3e série, tomes IV et V, années 1889-90.

Annales de la Société académique de Nantes, vol. 2e de la 7e série ; 1891, 1er semestre.

Bulletin de la Société de médecine légale de France, tome XI, 2e partie.

Revue des langues romanes, 4e série, tomes IV (juillet à septembre 1890) et V (d'avril à juin 1891).

Discours de MM. Gaston Boissier et Léon Bourgeois, au Congrès des Sociétés savantes (mai 1891).

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, tome I, no 3 ; 1891.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, tome XXXVII, année 1890.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4e série, tome IX, années 1888 et 1889.

Bulletin de la Diana, avril-septembre 1891, tome XI, nos 2 et 3.

Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne, 2e série, tome VI, année 1890.

Bulletin de la Société d'agriculture de Douai, années 1887 et 1888 (2 fascicules).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome X, no 144, 1er trimestre de 1891.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 2e série, tome II (VIIe de la collection).

Procès-verbaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, XV, du 27 juin 1887 au 15 mars 1891.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, tome XXII.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, année 1890, no 4.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1891.

Journal des Savants, nos de juillet et août 1891.

Bulletin de la Société d'horticulture du Puy-de-Dôme, 2e trimestre 1891.

Société des Ingénieurs civils : Mémoires et Compte rendu des travaux, 5e série, 44e année, 7e, 8e et 9e cahiers ; Résumé des séances des 7 août, 2 et 16 octobre 1891.

Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 5e série, tome X, Mémoires 1889.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Livre de raison d'un bourgeois de Clermont au XVII[e] siècle

---

On appelait jadis *Livre de raison* le livre de comptes, *liber rationum*, dans lequel les chefs de famille avaient coutume d'inscrire non seulement les dépenses de leur maison, mais encore les principaux incidents de leur vie domestique, les faits marquants dont ils étaient les témoins oculaires et qui survenaient dans le lieu qu'ils habitaient.

L'intérêt que présentent de semblables documents semblait avoir échappé jusqu'ici aux chroniqueurs et aux historiens, lorsque M. Charles de Ribbe publia, il y a quelques années, un remarquable ouvrage intitulé : *Les Familles et la Société en France avant la Révolution* (1), ouvrage entièrement écrit d'après des livres de raison recueillis en Provence (2).

La chronique d'Etienne Mège (ou Medicis), les mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy, les mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois de la même ville, successivement édités par notre savant confrère, M. Augustin Chassaing, ont, dans ces derniers temps, ainsi que quelques autres publications de ce genre faites dans le Limousin, mis merveilleusement en relief la valeur de ces documents, tant pour l'histoire locale que pour l'histoire générale. Malheureusement de telles trouvailles sont rares, et si certaines contrées ont été exception-

(1) Paris, Albanel, 1874. 2 vol.

(2) Voir, dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1[er] septembre 1873, un excellent article de M. Geffroy sur *Les Livres de raison de l'ancienne France*, à propos de la publication de M. Ch. de Ribbe.

nellement favorisées sous ce rapport, en Auvergne, selon la remarque de M. Tamizey de Laroque, dans son *Essai bibliographique des Livres de raison*, pas un de ces Mémoires de famille n'a encore été imprimé.

Et cependant, comme le disait naguère, au sein de l'Académie de Clermont, notre érudit et excellent ami M. Antoine Vernière, combien de ces livres doivent exister dans notre pays ! Combien doivent être enfermés dans les archives particulières ou dans les dépôts publics (1) !

C'est aux Archives du département du Puy-de-Dôme, dans le fonds du Bureau des finances de Riom, qu'a été découvert le Journal dont nous allons nous occuper. Comment ce document intime se trouve-t-il dans des papiers publics ? A la suite de quelles circonstances est-il venu échouer au Bureau des finances ? Nous ne savons et nous ne pouvons que répéter un mot connu, mais très vrai : *Habent sua fata libelli !*

Nous ne publierons pas ce Journal *in extenso*. Sa reproduction intégrale ne présenterait, en effet, qu'un médiocre intérêt, car c'est surtout un Journal de chiffres, et de chiffres presque toujours les mêmes. Il suffira, pour donner une idée de son contenu, de fournir quelques extraits, de relever les faits locaux, de mentionner les événements historiques semés çà et là à travers les chiffres. Nous reproduirons textuellement ces passages, et, en même temps, nous recueillerons avec soin tous les renseignements pouvant jeter quelque lumière sur la manière de vivre et les mœurs de l'époque.

*
* *

On l'a dit souvent, rien n'est éloquent comme des chiffres. La comptabilité de sa maison, écrite par ce bourgeois de Clermont, confirme absolument ce dire. On voit tout de suite, dans la régularité de cette tenue de livres, une vie calme,

(1) A. Vernière, *Les Livres de raison*, Bulletin de l'Auvergne, 2e série, n° 6, juin 1890.

unie et droite, une de ces bonnes et honnêtes existences de la bourgeoisie d'ancien régime, existences bien équilibrées, sagement pondérées, inaccessibles à toute fièvre d'ambition, à tout vain désir de fortune exagérée et rapide.

Le rédacteur de ce Mémorial appartient à l'une de ces vieilles familles où, dès la plus tendre enfance, on s'imprégnait d'ineffaçables sentiments de droiture, de justice et d'honneur; sentiments qui étaient de véritables traditions, inviolables et sacrées, et comme l'héritage fondamental que les générations se transmettaient successivement, sans en rien retrancher, sans en rien aliéner. L'histoire de quelques-uns de ces foyers d'autrefois serait certainement digne d'être racontée. On y trouverait de précieux enseignements, de hautes leçons de direction morale; mais notre intention n'est pas actuellement de faire une semblable étude. Nous n'établirons même pas la moindre généalogie, car les renseignements nous manquent pour cela : nous nous contenterons de compulser le vieux registre conservé aux Archives du Puy-de-Dôme (1).

André Blau, tel est le nom du bourgeois de Clermont qui va nous initier à ses affaires domestiques, au moyen de son Livre de raison.

Fils d'un conseiller au Présidial, André Blau naquit dans notre ville en l'année 1631. C'est lui-même qui nous l'apprend à la première page de son Journal : « Le jour de ma naissance fut le 19e du mois d'aoust de l'an 1631. » Appartenant à la robe, il n'abandonna point celle-ci et se fit avocat. Plus tard, il succéda à son père, dans la charge de conseiller au Présidial. Le 9 février 1662, « il fiança Jacqueline Bourlin, et épousa dans l'église des Religieuses bénédictines de Clermont, environ les 10 heures du matin. »

Sa femme, fille de Michel Bourlin et de Jeanne Dufraisse, appartenait à une famille de marchands et de procureurs qui était originaire de Riom, mais dont une branche était venue

(1) Fonds du Bureau des finances de Riom, liasse 4.

se fixer à Clermont. De cette branche est sorti Antoine-Jean-André Bourlin du Maniant, né à Clermont en 1762, mort à Paris en 1828, comédien et auteur dramatique.

La première dépense que relate le Livre est l'étrenne donnée par le gendre aux valets du beau-père, le jour du mariage. « Ce jour-là, écrit le nouveau marié, je donnai aux » domestiques de M. Bourlin, pour étrennes, trois pistoles. » C'est donc en entrant en ménage que notre avocat a entrepris la tenue de son Journal, et nous allons trouver là tout le détail des dépenses d'une noce bourgeoise, au XVIIe siècle :

« 1662. — Le 25 février, payé aux violons, pour ma nopce ou bal de fiançailles.	60	liv.
» Le 8, pour les rubans de ma noce.	22	»
» Pour collation de ma noce.	96	»
» A M. Dufraisse, marchand, pour les habits de noce de ma femme.	280	»
» A M. Mabru, aussi marchand.	57	»
» A ma femme, pour sa jupe blanche.	50	»
» Le 16 octobre, à Gazier, pâtissier. . . , . . .	110	»

Voici maintenant quelques indications sur le prix de certains articles de ménage, achetés cette même année 1662 :

« Une douzaine de serviettes.	10	liv.	»	»
» Une armoire de sapin.	3	»	»	»
» Une paire de gants.	»	»	15	sols.
» Quatre flambeaux.	9	»	»	»
» Trois livres de sucre.	»	»	37	»

Si l'on considère que la valeur et la puissance de l'argent étaient au moins trois fois plus grandes en ce temps-là qu'aujourd'hui, il résulterait de ce qui précède qu'un demi-kilogramme de sucre valait, en 1662, environ 2 francs de notre monnaie.

Pour le prix des vêtements, voici des chiffres non moins précis :

« Acheté 10 aunes de droguet, à 18 sols l'aune, pour habiller mon laquais, ci.	9	liv.

» Le 3 septembre, pris chez M. Dufraisse, pour

m'habiller, 3 aunes et demie de drap d'Espagne, à 22 liv. l'aune, ci. . . . . 66 liv.

» Le 7, payé à Me Guillaume, mon tailleur, pour la façon, ci. . . . . 6 »

Certaines dépenses, que nous relevons sur les premiers feuillets du Livre, feraient supposer que le mari de Jacqueline Bourlin avait quelque faiblesse pour le tapis vert :

« 1662. — Le 9 novembre, perdu un souper, ci. 6 liv. » »

» Le 6 décembre, perdu au jeu, ci. . . . . . . 15 » » »

» Le même jour, perdu un souper, ci. . . . . 4 » 10 s.

Hâtons-nous de dire que maître Blau, s'il avait conservé ce défaut de sa vie de garçon, se corrigea promptement une fois en ménage, car nous ne trouvons plus aucune inscription de ce genre dans son Journal, et nul doute que ce scrupuleux comptable n'eût pas manqué de marquer encore ses pertes au jeu, si, prenant d'héroïques résolutions, il n'avait absolument renoncé à ses anciens errements. Certainement M. Blau ne jouait plus : nous le voyons, peu après, acheter *Le Chrétien intérieur,* 28 sols ; *Les Méditations du P. Barry sur les Evangiles,* en 3 volumes, 6 liv. 15 sols. Ce sont, d'ailleurs, les seuls achats de livres que nous ayons trouvés mentionnés dans tout le registre.

Nous voici au 1er janvier 1663. L'usage de donner des étrennes n'avait pas encore, il faut croire, pris d'énormes proportions, car le chiffre des dons octroyés en cette circonstance par notre bourgeois, s'élève modestement à la somme de 4 livres 10 sols.

Le 23 janvier 1663, après une lutte acharnée et pleine de péripéties, les Jésuites, installés à Montferrand, ayant enfin obtenu leur transfert à Clermont, firent leur entrée dans cette ville, malgré le parti janséniste, qui avait pour chef l'illustre Domat. M. Blau n'oublie pas de mentionner ce fait mémorable :

« 1663. — Les Pères Jésuites furent établis le 20 janvier, en cette ville de Clermont, par M. de Choisi, intendant, MM. Vigier, Galoubie et Depreux, échevins. »

En tournant le feuillet, nous lisons ce qui suit :

« Le 26 février, collation de ma femme aux voisines. 15 s. »

Et un peu plus loin :

« Le 11 avril, ma femme a eu compagnie et pour la collation dépensé. . . . . 1 liv. » »

» Le 27, pour la collation des dames. . . » » 50 s. »

Mme Blau, comme on le voit, réunissait chez elle, de temps à autre, ses voisines et amies, et la collation offerte aux invitées n'occasionnait pas une dépense ruineuse. On charmait ces réunions en jouant sur l'épinette les menuets et gavottes en vogue, car Mme Blau possédait dans son salon cette vénérable ancêtre de notre piano actuel, à preuve les 10 livres qui figurent au Journal pour l'artiste qui avait rafraîchi les peintures ornant l'instrument.

* * *

Le 8 mars 1663, naquit le premier enfant des époux Blau, « la petite Anne, » qui eut pour parrain son grand-père maternel, et pour marraine sa grand'mère, Mme Blau.

Le 23 février 1664 survint Antoine, qui mourut le 24 avril suivant.

Le 30 mars 1665 fut baptisé Gérard, que M. Carmentrand, son oncle, et Mme Blau, sa grand'mère, tinrent sur les fonts baptismaux.

Puis c'est une fille, Claude, qui vient au monde le 28 décembre 1666 ; le 20 août 1668, un fils, Thomas ; l'année suivante, le 24 novembre, une autre fille, Gabrielle ; le 14 avril 1672, Jacqueline, morte le 30 juin de la même année ; le 4 juillet 1674, Pierre, qui meurt en nourrice à Romagnat, le 28 du mois de sa naissance.

Nous reprendrons en 1677 la série des naissances. En attendant, mentionnons deux faits locaux notés dans le Livre : le premier, à la date du 13 février ; le second, du 25 septembre 1665 :

« Aujourd'hui, 13e febvrier, jour des provisions, est arrivé

un accident par un jeune homme qui, par une foiblesse d'esprit, fust prendre le calice d'un prestre qui disoit la messe à l'autel de Notre-Dame, dans la Cathédrale de ceste ville, et, le voulant tirer par violence de la main du prestre, il se répandit par terre du précieux sang de Nostre-Seigneur. Qu'il veuille avoir pitié de nous et nous pardonner nos péchés, en nous faisant miséricorde ! »

« Le 25 septembre, Messieurs des Grands-Jours arrivèrent en ceste ville vers les 4 heures du soir. MM. les eschevins, après les avoir été complimenter à Sainct-Pourçain, furent les recevoir, le jour de leur arrivée, dans la plaine de Ladoux. Je fus un de ceux qui les accompagnoient. MM. les eschevins les haranguèrent. Ensuite les marchands, à cinquante pas ; après eux, le comte du Pont-du-Chasteau, accompagné de la grande noblesse, mais en petit nombre, et ce pour cause (1), les harangua. M. le président de Novion, président de ladite Chambre, mit pied à terre, et il ne fit point autre compliment. Après, MM. du Présidial le haranguèrent ; le Bailliage de Montferrand ayant pris leur piste, ils furent contents d'advancer.

» Le lendemain, samedi, MM. des Grands-Jours firent l'ouverture dans la Cour des Aydes, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit dans la Cathédrale, dite par M. l'Evesque et embellie de toute la solennité de nostre Cathédrale. Ladite messe fust dite à l'autel de Nostre-Dame.

» Nous logeasmes au logis un de ces Messieurs, nommé Le Feuvre La Fabière (2). »

*
* *

En 1669, M. Blau perd sa sœur, M[me] Esparvier, et il écrit sur son Journal cette note émue : « Le premier jour d'aoust,

(1) Les Grands-Jours étaient, en effet, spécialement dirigés contre la noblesse qui, en majeure partie, avait pris la fuite à l'approche des juges.

(2) Le nom de M. de La Fabière se trouve dans les Mémoires de Fléchier.

ma bonne et chère sœur Esparvier est morte sur les 4 heures du matin. Je prie Nostre-Seigneur de tout mon cœur qu'il lui fasse miséricorde. Elle a été enterrée le lendemain, vendredi 2, dans le tombeau de nos aïeux, en l'église du Port. Le jour de sa mort est la fête des liens de saint Pierre. Je prie Dieu qu'il l'ait délivrée le mesme jour des liens de ses péchés, comme il l'a détachée de la terre, et que la sainte Vierge avec tous les saincts Anges, dont nous faisions la feste le jour de l'enterrement, la reçoive dans son sainct paradis. »

Chaque année, de 1663 à 1672, le rédacteur du Livre totalise les dépenses de sa maison, et voici les chiffres que nous relevons :

1663, 700 l. 23 s.; — 1665, 634 l. 16 s.; — 1666, 632 l. 5 s.; — 1669, 546 l. 12 s. 9 d.; — 1670, 352 l. 3 s. 3 d.; soit, en moyenne, 575 livres en chiffres ronds, c'est-à-dire 1,800 à 2,000 francs de notre monnaie. Heureux temps ! où, avec 150 francs par mois, on faisait bonne figure dans la société ; où, avec le traitement d'un très modeste commis de notre époque, on tenait, même chargé d'une nombreuse famille, le haut du pavé dans la capitale de sa province !

Il est vrai que notre bourgeois était logé dans sa propre maison (l'ancien hôtel de Ludesse, rue du Port) ; il est non moins vrai qu'il récoltait son vin dans ses vignes d'Aubière ; que le fermier de son domaine de Montferrand lui fournissait, en redevances, un certain nombre de gélines (poules) et de pigeonneaux ; mais il ne reste pas moins acquis que, grâce à la simplicité des mœurs de nos ancêtres, grâce à la modestie de leurs goûts et de leurs besoins, on vivait, il y a deux cents ans, avec le quart de ce qu'il faut aujourd'hui pour mener une existence non pas luxueuse, mais à peine convenable.

Citons encore quelques dépenses qui marquent bien le prix des choses, tout en nous éclairant sur les mœurs de nos ancêtres :

« 1670. — Le 7 janvier, acheté deux bouteilles de muscat, ci. » » 40 sols.

» Deux livres d'huile d'olive, à 6 sols

la livre, ci.	»	»	12	sols.
» Une paire de pigeonneaux, ci. . . .	»	»	3	»
» Le 1er jour de mars, donné un repas pour lequel j'ai dépensé, ci.	»	»	50	»
» Le 16, donné à ma femme, pour la dépense de la maison, suivant mémoire qu'elle m'a fourni, ci.	30 liv.		»	»
» Pour des sabots, pour deux des enfants, ci.	»	»	5	»
» Acheté 3 aunes de droguet, à 20 sols l'aune, pour habiller mon fils cadet, ci.	3	»	»	»

*
* *

En 1671, le 20 août, M. Blau perd l'un de ses enfants, sa fille Gabrielle, et il mentionne ainsi cet événement sur son Livre : « Ce samedi, 20e aoust 1671, N.-S. a fait miséricorde à un de mes enfants, la petite Gabrielle, l'ayant appelée à lui, sur les 10 heures du matin, par une mort fort souffrante pour cette enfant. Je prie N.-S. qu'il reçoive ses souffrances en satisfaction de mes péchés. Les frais de son enterrement m'ont cousté 5 livres pour MM. du Chapitre du Port, et 20 sols pour la bière. »

Le 6 du mois suivant, une autre mort met la famille en deuil : « Ma fille Claude, écrit le rédacteur du Mémorial, est morte de la petite vérolle. Elle a beaucoup souffert. Elle étoit âgée de 4 ans et demi. N.-S. veuille recevoir ses souffrances en satisfaction de mes péchés. »

Le médecin qui avait donné ses soins aux enfants de M. Blau était M. Bompard, alors fort en renom dans notre province (1). Le prix de ses visites n'était cependant pas, ainsi que le prouve le Journal, à la hauteur de la réputation de ce docte

(1) Jean Bompard, docteur en médecine, est mort à Clermont le 23 juillet 1717, à l'âge de 83 ans. Il fut enterré le même jour dans l'église des Carmes.

praticien, car nous lisons, à la date du 2 octobre 1671 : « Payé à M. Bompard, médecin, pour toutes ses visites, soit pour mes enfants, soit pour moi, jusqu'à fin septembre, ci. 9 liv. »

En 1673, encore une note funèbre : « Le 25 février, nous avons fait faire un service pour l'âme de mon frère le jeune, mort de fièvre et dysenterie dans la ville où il étoit en garnison, cavalier dans la compagnie du chevalier de La Barge. La nouvelle fut de sa mort le 24 du mois de janvier dernier. »

En 1674, convocation du ban (1) : « Le samedi, 29 du mois de septembre, l'assemblée générale du ban fut convoquée à Riom par ordre de M. le duc de Bouillon, gouverneur de cette province, après quelques contestations de la part du sénéchal de cette ville (de Clermont) avec celui de Riom. Le 3e ban de la Sénéchaussée partit, conduit par M. le sénéchal de Riom, et le nostre partit le 1er octobre de la présente année, conduit par M. le marquis du Pont-du-Chasteau. Quelques-uns de nos MM. les gentilshommes ont servi au ban, mais en petit nombre, car quasi tous donnèrent des hommes à leur place. »

* * *

Reprenant le cours des événements intimes et journaliers, nous arrivons au 1er janvier 1675, date à laquelle nous voyons encore figurer le chiffre des étrennes. Loin de progresser, ce chiffre diminue dans de notables proportions :

« Pour les étrennes des servantes, ci. . . . 15 sols. »

Quinze sols pour au moins deux filles de chambre (car M. Blau emploie le pluriel), ce qui fait que chacune a reçu sept ou huit sous ! Et les servantes ne quittaient point la maison ! Et l'on dira que ce temps-là n'était pas le bon vieux temps ! Supposez un instant que notre donneur d'étrennes revienne en ce monde et tente aujourd'hui de renouveler ses

(1) Le ban était, comme l'on sait, la réunion des vassaux directs du roi pour le service militaire.

largesses : quel cri d'indignation et d'horreur n'entendrions-nous pas s'élever des profondeurs des cuisines ! Quelle levée d'anses de paniers, à faire mourir d'effroi toute la race bourgeoise !

Quelques pages plus loin, c'est le nom d'un artiste clermontois qui apparaît. Le 15 décembre, M. Blau fait marché avec le sieur Bonamour, peintre, pour l'exécution « d'un pot » de fleurs, afin d'orner le dessus de porte de sa chambre. » Il lui donne, pour ce faire, une livre et demie d'huile et trente-cinq sols.

Nous avons dit un peu plus haut que la série des naissances reviendrait en 1677. Voici, en effet, ce que nous trouvons au Journal : « Le 1er février 1677 est née ma fille, autre Gabrielle, entre 7 et 8 du matin. Son parrain a été M. le président Delayre, mon oncle, et Mlle Laporte, sa marraine. »

Et plus loin : « Le 16e du présent mois de septembre 1681, nous est né un fils entre 4 et 5 du matin. Il a été baptisé le 17. Son parrain a été M. Dufraisse le jeune, marchand de soye, et ma fille a tenu la place de sa tante, femme de mon frère l'avocat au Conseil. Il a eu nom Etienne. »

Cet enfant, mis en nourrice à Aubière, mourut le 31 janvier 1682, ainsi que le constate cette note :

« 1682. — Le 31 janvier, Dieu a fait miséricorde au petit Etienne, mon enfant, qui est mort sur les 4 heures du matin. Je l'ai fait enterrer dans ce lieu d'Aubière, dans la chapelle de Saint-Roch, le même jour, sur les 4 heures du soir. »

Le « petit Etienne » était le dixième enfant des époux Blau. De ces dix enfants, cinq étaient encore vivants en 1683 : Anne, Antoine, Gérard, Thomas et Gabrielle. Les enfants grandissant, les dépenses croissaient. Anne, l'aînée, était en pension chez les Religieuses Visitandines, au prix de huit livres par mois ; les garçons suivaient les cours du Collège alors tenu par les Jésuites. Il fallait nourrir, habiller, entretenir la famille et, en même temps, garder un certain rang dans la cité. Cependant les revenus de la maison ne suivaient pas la marche ascendante des dépenses ; un jour, le rédacteur

du Journal écrit cette phrase où percent tout à la fois un vrai découragement et un touchant abandon à la Providence :

« 1683, 1er juin. — Je n'écris plus ni la dépense de la maison, ni même les habits ni les souliers de la famille, attendu que cela augmente tellement et vient si souvent, qu'il n'y ait que Dieu seul qui me fasse la grâce d'y fournir. »

Au mois d'octobre de cette même année 1683, Thomas Blau, que l'on destinait aux ordres et qui était alors âgé de quinze ans, partit pour Toulouse, avec l'intention d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Son père marque ainsi ce départ : « Aujourd'huy, 3e octobre, mon très cher fils Thomas est parti pour Tolose, avec son obédience, pour entrer dans la Compagnie des Pères Jésuites. Je crois que ce voyage, avec les habits, linge et autres choses, me coûtera environ 200 livres. Je prie N.-S. de tout mon cœur de lui donner l'esprit d'une bonne et sainte vocation, et la grâce de persister dans un si bon dessein. Il a été conduit à Billom par le Rév. Père Pagès, recteur du Collège de Clermont, au R. P. Allemant, provincial, pour lors de visite à Billom. »

La vocation ne persista point chez Thomas Blau. Il revint plus tard à Clermont, après avoir achevé ses études à Toulouse, et partit ensuite pour Paris. Il épousa Mlle Broichot de Saint-Paul qui, le 18 janvier 1708, dans la maison de son beau-père, à Clermont, mit au monde un garçon, dénommé Louis-Antoine, dont son grand-père a mentionné la naissance sur son Mémorial. Voici l'acte de baptême que nous avons relevé sur les registres paroissiaux de Notre-Dame du Port, à la Mairie de Clermont : « Le 18e jour de janvier 1708 a été baptisé Louys-Antoine de Blau, fils naturel et légitime de Thomas de Blau, écuyer, et de dame Marie Broichot de Saint-Paul, né le mesme jour, à 7 heures et demie du matin. A esté parrain Annet Lacombe, de la paroisse de Saint-Cassy, qui a déclaré ne savoir signer, de ce enquis, tenant la place de Son Eminence Mgr Louys-Antoine de Nouailles, cardinal de la sainte Eglise romaine, archevesque de Paris, duc de Saint-Cloud et pair de France ; et marreyne Françoise Coussière,

de la paroisse de Saint-Cassy, soussignée, tenant la place de Mme Delarge, duchesse de Lauzun.

» Signé : Françoise COUSSIÈRE ; — A. OMERIN, vicaire. »

En 1686, Anne Blau, l'aînée des enfants du rédacteur du Livre, épousa un Riomois, Imbert de Parades, avocat en Parlement. Ce mariage est ainsi noté au registre : « Aujourd'huy, second jour de may, j'ai fiancé ma fille avec M. de Parades. Je prie N.-S. qu'il bénisse leur mariage. La collation ou le repas me couste près de 100 livres. »

Les deux fiancés se trouvant parents au degré prohibé, il fallut demander des dispenses à Rome, et le mariage fût retardé de plus d'un mois. La bénédiction nuptiale leur fut donnée seulement le 16 juin suivant, dans l'église de Saint-Laurent, par M. Charles, curé de Notre-Dame du Port.

Cette même année 1686, le 26 septembre, mourut « d'une fièvre contraire » la dernière née des enfants Blau, la jeune Gabrielle. Elle fut enterrée dans l'église du Port, « au tombeau des aïeux, » où, deux ans auparavant, était descendu Antoine Blau, père de notre bourgeois, qui, d'ailleurs, n'a pas oublié de noter ce décès :

« Le 26e avril de la présente année 1684, mon père, Antoine Blau, est décédé sur les 6 heures du matin, âgé de 81 ans, 10 mois et quelques jours. N.-S. veuille avoir pitié de son âme ! »

A la date du 9 janvier 1677, M. Blau avait également marqué la mort de sa mère :

« Le 9e du mois de juin 1677, ma bonne mère, Antoinette Delayre, est décédée entre 10 et 11 de la nuit du samedi au dimanche. Je prie le bon Dieu qu'il ait pitié de son âme. Elle a été enterrée au Port, dans le tombeau de nos aïeux. Elle avait 65 ans depuis le 25 novembre dernier. »

Nous lisons, à l'une des pages du Mémorial, que les Blau avaient, à des dates anciennes, fondé trois messes dans l'église de Notre-Dame du Port, lesquelles messes se célébraient « à l'autel du Saint-Crucifix, chaque premier vendredi des mois de janvier et juin, et la troisième, appelée messe de Notre-

Dame, au maître-autel et avec musique, ayant été fondée par Madeleine de Rechinchard, aïeule des Blau. Les deux premières messes du prix de 5 livres chacune, et la troisième de 6 livres. »

Après avoir marqué le décès de sa fille Gabrielle, en 1686, M. Blau signale, l'année suivante, en 1687, la naissance de son petit-fils, Jean de Parades, à la date du 21 mars. L'enfant fut baptisé le lendemain, dans l'église du Port, et eut pour parrain son bisaïeul paternel, Jean Véron, greffier en chef de l'élection, et pour marraine sa bisaïeule maternelle, Jeanne Dufraisse. « Que N.-S. lui fasse la grâce, écrit M. Blau, de vivre en bon chrétien, et d'aimer la solitude comme le saint dont il porte le nom. ».

Le 21 mai 1694, Mme de Parades eut un autre enfant, une fille, dénommée Marguerite, qui fut tenue sur les fonts baptismaux par « Mme l'avocate générale Delayre. »

Cette même année, le 10 novembre, Gérard Blau « fiança » Mlle Françoise Basin, et le mariage s'accomplit, le 27 du même mois, à Saint-Amant, « après minuit, aux Pères Récollets. M. le vicaire célébra le mariage. »

*
* *

Les années 1692, 1693 et 1694 furent pour notre pays de France, et particulièrement pour notre pays d'Auvergne, de sombres et douloureuses années.

Nos armes, il est vrai, brillaient au dehors d'un éclat incomparable ; le maréchal de Luxembourg, pour tous les drapeaux enlevés à l'ennemi, méritait le glorieux surnom de « tapissier de Notre-Dame, » selon le mot de Mme de Sévigné ; on chantait tous les jours des *Te Deum* dans les églises ; mais, comme l'a écrit Voltaire, on périssait de misère au bruit des chants de victoire.

La détresse, amenée par des armements continus, par l'aggravation des impôts, par de mauvaises et insuffisantes

récoltes, la détresse fut immense pendant ces années néfastes.

Nous avons publié, en 1878, dans les Mémoires de l'Académie de Clermont, le Journal d'un bourgeois de Besse qui donne de navrants détails sur ces époques lamentables. A son tour, le Livre du bourgeois de Clermont apporte son témoignage aux récits qui ont été faits des malheurs de ce temps.

Partout, en Auvergne, se multipliaient les prières et les manifestations religieuses, afin d'obtenir du ciel la cessation de tant de maux. Dans la capitale de la province, notamment, il y eut, en l'année 1692, deux grandes processions, dont M. André Blau nous a laissé le compte-rendu :

« 1692. — Aujourd'huy, 25e aoust, jour de saint Louis, on a fait au subjet des maladies populaires, de la guerre, et de l'indisposition du temps, une procession générale et extraordinaire où ont adcisté MM. du Séminaire et toutes les paroisses, comme la Cathédrale, et y ont porté les châsses de chacune leurs saincts. »

« Et aujourd'huy lundi 20e jour d'octobre de la présente année mil six cent nonante douze, on a faict une procession solennelle et extraordinaire au subjet des maladies populaires, de l'indisposition du temps et de la guerre. L'on a sorti l'Image de Notre-Dame Soubterraine, avec toute la magnificence possible de toute la ville et lieux circonvoisins. L'Image fut sortie le dimanche précédent après vespres, et exposée dans le chœur du chapitre de N.-D. du Port, hors de la soubsterraine, par M. Genès, doyen du chapitre du Port. MM. de la Cathédrale sont venus en procession, accompagnés des trois chapitres des églises collégiales (1). Il faut remarquer qu'il y eust contestation entre MM. de la Cathédrale et MM. du Port. Ces derniers prétendoient, attendu le privilège de l'Image qu'ils ont dans leur église, d'estre exempts d'aller prendre MM. de la Cathédrale, conformément à l'usage. Mais il intervint jugement de MM. du Présidial

(1) Le Port, Saint-Genès et Saint-Pierre.

qui donnèrent la prééminence en faveur de MM. de la Cathédrale, lesquels produisirent un titre par lequel les trois chapitres collégiaux sont obligés de se rendre à la Cathédrale, même en processions extraordinaires. Tous les religieux y adcistèrent : Augustins, Minimes, Capucins, Carmes, Cordeliers, Jacobins. MM. du Séminaire, les trois Collégiales, la Cathédrale, tous en procession, furent au Port. M. Julien, chantre de la Cathédrale, officiant et portant la Saincte Croix, y dit la grand'messe, à l'issue de laquelle la procession se fit, sortant par la porte du Champet. MM. du Port, au nombre de huict, portaient l'Image. Ces huict estoient MM. Crespat, Blau, Sebrier, Monsnier, Pommier, Pascal et Bastiste (1). Les quatre qui se relayoient portoient quatre flambeaux de cire blanche. Il y avoit des gardes tout autour de l'Image ; chasque chapitre portoit sa relique : MM. de la Cathédrale celle de sainct Bonnet, MM. du Port, outre l'Image, celle de sainct Avict, MM. de St-Genès, sainct Geneix, MM. de St-Pierre sainct Pierre. L'Image de la Vierge estoit portée immédiatement après ces trois reliques et celle de la Croix portée par M. le chantre. L'on passa par devant les Hospitalières, de là devant les Carmes déchaussés ; l'on remonta à la croix des chemins de Montferrand, où l'on donna la première bénédiction par M. le Chantre avec la Saincte Croix qu'il portoit ; de là on passa au dessoubs des Jacobins, l'on monta à la Croix Morel, devant les Bernardines, au dessoubs des Capucins, de là devant le jardin de M. Portal, au moulin des Pauvres, de là en Jaudes, où l'on donna la mesme bénédiction, de là on passa au dessus du Séminaire (2) et l'on rentra par la porte de Champet. J'ai oublié d'adjouter que l'indisposition de l'air estoit si contraire que l'on pouvoit à peine espérer de vendanger. MM. des Compagnies y estoient tous en corps et MM. les Eschevins. Il y avoit environ six vingt (120) filles ou

(1) On remarquera que le narrateur n'en nomme que sept.

(2) Le Séminaire était alors à l'extrémité de la rue actuellement dénommée rue Sidoine-Apollinaire.

femmes pieds nus, couvertes de linge blanc, qui accompagnoient l'Image, laquelle demeura exposée tout le jour jusques après vespres, et toute la ville y fust tout ce jour-là. *Consolatrix afflictorum, ora pro nobis! Meretrix nostra, ora pro nobis!* »

* * *

« Nos pères, a écrit de Tocqueville, n'avaient pas le mot d'*individualisme*, que nous avons forgé pour notre usage, parce que de leur temps il n'y avait pas, en effet, d'individu qui n'appartînt à un groupe et qui pût se considérer absolument seul; mais chacun des mille petits groupes dont la société française se composait ne songeait qu'à lui-même. C'était, si je puis m'exprimer ainsi, une sorte d'individualisme collectif, qui préparait les âmes au véritable individualisme que nous connaissons (1). »

Chaque groupe, chaque corporation songeait tellement à lui-même, à sa seule personnalité, que le moindre soupçon d'atteinte au plus mince de ses privilèges, faisait partir en guerre toute la compagnie, et la guerre se perpétuait avec des rancunes incroyables. Rien, même dans les circonstances les plus graves, n'était capable d'atténuer l'âpre et chatouilleux orgueil des corporations, qu'elles fussent civiles ou religieuses. Alors que toute une population gémissait sous le poids de maux accablants, le Chapitre de la Cathédrale de Clermont, nous venons de le voir, n'oubliait pas que les chanoines du Port devaient venir le quérir pour la procession, et comme ces derniers faisaient mine de vouloir rompre avec l'usage, la Cathédrale envoyait aussitôt du papier timbré. Chaque membre du groupe, pris en particulier, était certainement disposé, dans ces pénibles épreuves, à se dévouer, à donner du sien, mais dès que le Chapitre est réuni en corps,

(1) A. de Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, p. 143.

tout sentiment d'abnégation personnelle disparaît : il n'y a plus que l'honneur et le droit de la Compagnie.

Voici encore une autre preuve non moins frappante de ces rivalités, de ces contestations de préséance ; nous la trouvons également dans le Journal de notre bourgeois.

Le 18 décembre 1692, François Bochard de Saron-Champigny, évêque de Clermont, successeur de Mgr Gilbert de Vainy d'Arbouze, faisait son entrée solennelle dans la capitale de l'Auvergne. Suivant l'antique tradition, l'évêque, nouvellement nommé, séjournait quelque temps, avant son installation, dans l'abbaye des Bénédictins de Saint-Allyre. Au jour fixé pour sa réception, il sortait en procession du monastère pour se rendre à la Cathédrale.

Les échevins et toutes les autorités civiles et militaires allaient l'attendre à la porte du faubourg des Gras, et l'accompagnaient jusqu'au grand escalier, à la porte occidentale de la basilique. Les échevins avaient le droit de marcher aux côtés du prélat, mais seulement jusqu'au bas de l'escalier. Là se trouvait le Chapitre de la Cathédrale qui, après que le chantre avait harangué l'évêque, faisait jurer à celui-ci de respecter les droits et privilèges des chanoines. L'évêque était ensuite introduit dans l'église, précédé par le Chapitre (1).

Lors de l'installation de Mgr Bochart de Saron, les échevins émirent la prétention d'accompagner le prélat jusque dans le sanctuaire, mais le Prévôt de la Cathédrale, qui était pour lors M. d'Arbouze, s'y opposa par voies de fait, nous dit M. Blau, et les échevins furent contraints de céder. On voit d'ici la bagarre que durent occasionner « les voies de fait » employées par M. le Prévôt qui, ardent défenseur des droits du Chapitre, ne craignit pas d'user d'arguments *ad hominem,* sans doute pour varier un peu les genres de discours dans cette cérémonie officielle.

Le Journal mentionne dans ces termes l'incident que nous rapportons :

(1) Voir Michel Cohendy, *Entrée des Evêques.*

« *Entrée de Mgr l'évesque François Bochart de Champigny.* — Aujourd'huy dix-huictième jour de décembre, Mgr l'évesque a faict son entrée. Il y eust quelques petites contestations entre MM. de la Cathédrale et MM. les échevins. Ces derniers ayant accompagné l'évesque depuis leur compliment faict à la porte du fauxbourg, c'est-à-dire un peu plus advant dans le fauxbourg, suivant l'usage, jusqu'aux degrés des Gras, prétendirent, après la cérémonie qui se faict en cet endroit, de l'accompagner dans l'église et d'avoir le droit d'être à sa gauche. M. le Prévost de la Cathédrale s'y opposa par voies de faict et les empescha de marcher en leur place. M. d'Arbouse, prévost; mess. Julien de la Borye et Dufraisse, marchand de soye, eschevins. On n'a pas décidé le différend. »

*
* *

Les années 1693 et 1694 furent aussi rigoureuses, sinon plus désastreuses encore, que l'année 1692. M. Blau note avec effroi la cherté des grains et des denrées, lors de la terrible famine qui désola l'Auvergne pendant plus de dix-huit mois :

« Il y a environ un an, écrit le chroniqueur, à la date du 8 avril 1694, que le pain s'est vendu jusqu'à 3 sols la livre. Le vin qui s'est vendu autrefois 2 liards la quarte, s'est vendu 25 sols et jusqu'à 30 sols la quarte; l'huile de noix s'est vendue et se vend présentement 12 sols. Tout cela nous enseigne visiblement la colère de Dieu. *Væ nobis qui peccavimus!* Sans parler de la guerre et des autres malheurs. »

Au printemps de 1694, la détresse est extrême ; les récoltes s'annoncent mal; la situation semble désespérée : les autorités religieuses et civiles décident qu'on sortira de nouveau, dans une procession solennelle, la statue de Notre-Dame du Port. Voici comment le Journal raconte les circonstances qui précédèrent et accompagnèrent la cérémonie :

« Aujourd'huy dimanche neufviesme jour du présent mois

de mai 1694, on a faict semblable procession généralle que celle qui fust faicte cy devant, le lundi vingtiesme jour d'octobre 1692, si ce n'est que le tour ne fust pas si grand. Le subject pour lequel on a sorti la mesme Image saincte et miraculeuse, honorée dans la soubterraine de Nostre-Dame du Port, n'estoit que trop présent et pressant, vu les maladies populaires des pauvres qui de toutes parts meurent dans nos rues, à nos portes, quelque secours qu'on n'aye pas cessé d'apporter, par le zèle de Monseigneur l'évesque (1) qui a adcisté à cette procession et y a faict tout l'office, et par la charité de tous les habitants et de tout le corps de ville. Néanmoins, la cherté du bled étant venue à ce point que de se vendre trente livres et plus le septier de seigle, et estant mesme dans le danger d'en manquer, la sécheresse estant tout-à-fait grande, en sorte que l'on gémissoit dans l'appréhension d'une récolte apparemment fort médiocre, et les accablements des impots au subject de cette funeste et longue guerre (2) nous faisant sentir les effects en la juste colère de Dieu irrité contre nous. Toutes ces raisons obligèrent à faire ceste procession générale avec la saincte et miraculeuse Image de la Saincte Vierge, laquelle, par un miracle visible, a commencé à nous faire ressentir les effects de son pouvoir et de sa bonté, car on a remarqué que du mesme jour qu'on délibéroit de sortir la saincte Image, il commença à pleuvoir: c'estoit deux ou trois jours auparavant la procession. Mais ce qui a été cogneu par tous les habitants, et ce que nous avons veu clairement, c'est qu'il pleuvoit un peu un moment avant que l'Image sortît de l'église, l'air ayant esté, toute ceste matinée, fort sombre et couvert, et dans le moment que l'Image sortit de l'église, la pluye cessa et le ciel étant devenu serein et excellent par un beau soleil qui se leva, tout le temps de la procession fut très beau, jusqu'à l'après disner, qu'une douce pluye qui dura toute l'après midi nous fit

(1) François Bochart de Saron-Champigny.

(2) La guerre de la Ligue d'Augsbourg.

cognoistre visiblement que notre bonne Mère, refuge des pécheurs, s'estoit rendue favorable aux prières de quelques bonnes âmes. Ne cessons d'avoir recours à Elle ; c'est la Mère de miséricorde ; Elle est toute puissante, mais demandons-lui sur toutes choses nostre conversion. »

En cette même année 1694, à la date du 25 juin, nous lisons :

« Les petits pains, qu'on appelle communément miches, se vendent trois sols pièce. Le seigle 38 livres, le froment 42 livres. L'on frémit d'écrire ces choses, qui nous font voir la cholère de Dieu irrité par nos péchés. »

Cinq ans plus tard, en 1699, la statue de Notre-Dame du Port, d'après ce que nous apprend M. Blau, fut encore sortie de la Souterraine et promenée à travers la ville. Comme précédemment, nous copions textuellement le Journal :

« Le 6e de septembre 1699, l'on a sorti l'Image de la saincte Vierge que l'on ne sort jamais qu'avec miracle, et on l'a sortie à cause de la grande sécheresse qui nous menaçoit de la perte de tout le vin de la province. Cependant, par le pouvoir de la très saincte Vierge, toute remplie de miséricorde, l'on a recueilli abondance de vin, et du meilleur que l'on peust recueillir. Ayons toujours en Elle notre recours. La procession fut faicte avec les mesmes cérémonies des précédentes. »

*
* *

Après la procession de 1699, nous ne voyons plus aucun fait d'histoire locale consigné dans le Livre de comptes. Seuls quelques événements de famille sont notés çà et là. Ainsi, à la date du 25 avril 1694, se lisent les lignes qui suivent :

« M. Blau de Leistant (*sic*), mon oncle, est mort, ce jour, d'une rétention d'urine avec une fiebvre continue, dans l'espace de trois jours, s'étant trouvé mal dans la nuit du jeudi

au vendredi. Dieu veuille avoir pitié de son âme et lui faire miséricorde (1) ! »

Le 27 mai de cette même année, mourut, à l'âge de 81 ans, Mme Bourlin, belle-mère de notre bourgeois.

Enfin, la mort de son frère le chanoine est notée à la date du 14 août 1701.

Les dépenses de la maison sont assez régulièrement inscrites jusqu'au milieu de l'année 1716, mais les dernières pages du Journal sont écrites d'une main mal assurée ; les mots sont à peine lisibles ; on voit que celui qui tient la plume est sur le point de la laisser tomber pour toujours.

Le 1er octobre 1707, un nouveau laquais entre à la maison. Son gage est fixé à 11 livres par an, « plus l'usage de l'habit. »

Un peu plus loin, l'achat d'une livre de tabac est marquée pour la somme de 3 livres 2 sols.

Le 3 janvier 1708, trois citrons et « une orange de Portugal » sont payés 8 sols ; une bouteille d'eau-de-vie, vingt sols ; trois mains de papier, 5 sols 3 deniers.

Fidèle à ses habitudes d'ordre et d'exacte comptabilité, M. Blau est mort, on peut le dire, penché sur son Livre-journal, en écrivant, d'une main défaillante, ses suprêmes dépenses, car les dernières lignes sont du mois d'août 1716, et celui qui les traçait mourut le 4 octobre suivant. Voici son acte de sépulture que nous avons retrouvé dans les registres paroissiaux de l'église du Port, conservés aux archives municipales de notre ville :

« Le 4e jour du mois d'octobre de l'année mil sept cent seize a été enterré dans le cimetière de cette église André Blot, bourgeois, habitant de cette paroisse du Port de cette ville de Clermont, décédé ce matin à quatre heures, âgé de 85 ans, muni des sacrements. Ont été présents au dit

(1) Après la mort de son père, Jacques Blau, époux de Marie Torvie, porta le titre de sieur de l'Etang. Ce domaine n'est pas sorti de la famille Blau. Il appartient aujourd'hui à M. Victor Rougane.

enterrement Pierre Pourrat, sacristain de cette église, et Jean Villevaud, soussignés. » — Signé : Pourrat, Villevaud, Fargeix, vic.

Le nom de Blau n'existe plus, croyons-nous ; mais la famille de notre bourgeois n'est pas éteinte, elle est encore très honorablement représentée en Auvergne.

Et maintenant que nous avons fermé ce vieux Livre de raison après l'avoir feuilleté et suivi page à page, quelle conclusion en tirer, quel enseignement, quelle leçon en dégager ? Nombreuses assurément seraient les considérations suggérées par la lecture de ce document, mais nous ne voulons en exposer qu'une seule : sur l'importance qu'attachaient nos pères aux traditions familiales.

Nous venons de le voir, c'était avec un soin jaloux que se conservait jadis le souvenir de tous les événements intimes et domestiques : l'esprit de famille, l'amour du sol natal se maintenaient ainsi vivaces de générations en générations.

Les traditions du foyer ont été, il n'en faut pas douter, la large base sur laquelle la bourgeoisie française a assis l'édifice de sa fortune ; ses dernières conquêtes, en 1789, ont leurs fondements dans le travail et l'épargne, dans les patients efforts de tout son passé.

Cette épargne et ces efforts, le Journal de M. Blau nous les montre dans toute leur intégrité. Nous trouvons là le secret de l'énergie morale que donne l'abnégation d'une vie austère et recueillie, énergie calme et soutenue, seule capable d'accomplir les grandes œuvres et d'atteindre tous les sommets.

Sans concentration, pas de puissance d'expansion, telle est la loi de toute force au moral comme au physique, et si le Tiers-Etat est devenu tout, selon le mot de Sieyès, c'est qu'il a vécu longtemps dans la pauvreté et le renoncement.

Comprenant admirablement l'unité de vie du genre humain, c'est-à-dire les grandes lois de l'hérédité, nos pères ne soupçonnaient pas qu'on pût dire un jour : « Qu'y a-t-il de com-

mun entre ce qui est et ce qui fut (1) ? » Ils étaient convaincus de cette vérité que ce qui a été, a préparé ce qui existe ; ils savaient que ce qui fut a façonné les mœurs non seulement de la société privée, c'est-à-dire de la famille, mais encore les mœurs de la société publique, les mœurs de la nation.

Toute la puissance de la tradition réside dans le sentiment du respect : « Honore ton père et ta mère, afin de vivre longtemps sur la terre. » Ce grand commandement est toute la loi de la tradition en son principe. Les peuples, comme les familles, vivent de cette injonction divine. C'est elle qui leur donne le souffle puissant qui les anime et les vivifie, le souffle de toutes les générations disparues mais toujours vivantes dans le cœur de leurs descendants qui se souviennent.

Grâce à ses habitudes héréditaires d'ordre et d'administration intérieure, dont le Livre du bourgeois de Clermont nous donne les preuves irréfutables, la bourgeoisie française se trouva prête, à une époque mémorable, pour le gouvernement du pays. Elle avait alors toutes les forces, cette bourgeoisie : abnégation et dévouement, amour passionné de la justice, patriotisme ardent, parce que depuis des siècles elle puisait ses vertus dans le culte du foyer domestique.

Elie Jaloustre.

(1) Rapport de Robespierre sur le culte de l'Etre suprême, du 28 floréal an II.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 2987

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 Décembre 1891

— A deux heures vingt minutes, M. le Dr Dourif, président, déclare la séance ouverte.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance et à l'énumération des ouvrages reçus.

La Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France propose un échange de publications. — Renvoi au Comité de publication.

Hommage est fait à l'Académie :

1° Par M. F. Boyer, membre titulaire, des huit premières feuilles imprimées de son *Inventaire des Archives de la ville de Riom antérieures à 1790 ;*

2° Par M. le Dr Plicque, membre titulaire, d'une brochure qu'il a publiée récemment, à l'occasion du Concours agricole e Lezoux, sur *le Mercure des potiers arvernes.*

M. Bielawski, membre correspondant, envoie des listes de ›uscription à l'ouvrage qu'il fait paraître sur *les Tourbières la Tourbe d'Auvergne.*

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance du 5 novembre. — Adopté.

— M. Vimont demande que le Bureau se réunisse, à l'issue de la présente séance, pour arrêter diverses mesures concernant les ouvrages déposés à la Bibliothèque de Clermont. — Adopté.

— MM. de Vissac et Bernet-Rollande présentent comme candidat à la correspondance, M. Félix Artance, maître de chapelle à Riom, lequel fait hommage de deux de ses compositions : *Chant de gloire* et *Oraison dominicale*.

Après avoir entendu M. de Vissac dans son exposé de l'œuvre de M. Artance, l'Académie accueille favorablement la candidature dont il s'agit.

— Au nom de la Commission des candidatures, M. le D[r] Fouriaux lit un rapport concluant à l'ajournement des élections au titulariat et à la correspondance.

M. Vimont propose de nommer une Commission qui serait chargée d'étudier la question du recrutement de l'Académie.

M. de Vissac est d'avis que le meilleur moyen d'assurer ce recrutement consiste à procéder le plus tôt possible à l'élection des correspondants.

M. d'Aurelle fait observer qu'actuellement il n'y a que deux inscriptions pour la correspondance, mais que plusieurs candidatures sont annoncées comme devant se produire prochainement.

M. le Président met aux voix la proposition de M. Vimont. Après une épreuve douteuse, l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de nommer une Commission spéciale.

— La parole est donnée à M. A. Vernière, qui lit un travail sur *Savaron considéré comme érudit*. — Renvoyé au Comité de publication.

— M. T. d'Aurelle fait une communication au sujet d'une épidémie qui éclata, en France, dans le courant de l'année

1510, et qui, d'après les détails donnés par l'historien Mézeray, avait tous les caractères de la maladie actuellement connue sous le nom d'influenza.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Le Mercure des potiers arvernes au Concours agricole de Lezoux, par le Dr A. P. — Clermont, 1891.

Inventaire sommaire des archives de la ville de Riom antérieures à 1790, par F. Boyer. (Séries AA, BB et commencement de CC.)

Chant de gloire en l'honneur du Bienheureux Chanel, et l'*Oraison dominicale*, compositions musicales, par Félix Artance.

Actes de l'Académie de Bordeaux — 3e série, 51e année, 1889.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, tome XLII — 1891, juillet-août.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure — 226e cahier, 130e année, 1er trimestre 1891.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, tome XLVI.

Bulletin agricole de la Société d'agriculture, sciences et arts du Nord, années 1889 et 1890.

Mémoires de la même Société — 2e série, tome XV, 1878-1880, 2e partie, et 3e série, tome II, 1886-1888.

Travaux de l'Académie de Reims — 86e volume, année 1888-89, tome II.

Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen — 2e série, tome XII, 1re partie.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers — 2e série, tome XV, 1re livraison.

Bulletin de la Société d'horticulture du Puy-de-Dôme — 3e trimestre 1891.

L'Intermédiaire des Chercheurs, no du 25 novembre 1891.

Journal des Savants, nos de septembre et octobre 1891.

Société des Ingénieurs civils (Résumé des séances des 6 et 20 novembre 1891).

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Quelques pages d'ethnographie rétrospective

LES PAYSANS DES ENVIRONS DU MONT-DORE A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

L'histoire des classes rurales a été faite par des écrivains distingués dont quelques-uns honorent l'Auvergne (1). Le sujet était digne de leurs études ; ils ont été dignes de leur sujet.

Nous n'avons pas la sotte idée d'ajouter un chapitre à leurs ouvrages. Nous n'écrivons que quelques pages d'ethnographie rétrospective pour les opposer, au nom de la vérité historique, à un portrait de fantaisie qui défigure indignement les paysans de nos chères montagnes des environs du Mont-Dore.

Ce portrait date de la fin du xviiie siècle. Il est l'œuvre d'un personnage qui parvint, à l'aide de ce qu'il appelait *sa chère et native exubérance,* à se faire une certaine célébrité. A cette époque, beaucoup d'hommes se haussaient sur leurs pieds pour se faire voir. Celui dont nous allons parler se fit remarquer, dit un de ses biographes, par les travers de son esprit et de son caractère. C'était un gentilhomme provençal. Il s'appelait le marquis Victor de Mirabeau. Possédé de toutes

(1) M. Doniol.

les ambitions, d'une outrecuidance exceptionnelle, cœur sec, esprit faux, écrivain sans talent ni mesure, il croyait être doué de toutes les aptitudes. De là une série de publications plus vides et plus étranges les unes que les autres. Il fit, comme Olivier de Serres, un livre sur l'agriculture, un sur la population, comme les économistes anglais, un sur les droits de l'homme, comme Jean-Jacques Rousseau, un sur la science politique qu'il accusait Montesquieu de n'avoir qu'entrevue (1). Enfin, il s'affubla du titre de l'ami des hommes, lui qui exerça sur sa famille la plus odieuse tyrannie. Il faut ajouter qu'il écrivit, comme Cicéron, un traité des devoirs et vécut en dehors de ses devoirs les plus sacrés (2). Il affecta surtout une extrême sensibilité pour les souffrances des classes rurales, non pas à l'exemple de Massillon et de Bernard de Ballainvilliers, mais à sa manière, avec ce que les latins appelaient *simulata mollitia animi* et ce que nous nommons en France *sensiblerie* (3).

Un jour, ce philanthrope, doublé du philosophisme alors à la mode, eut l'idée de décrire la fête votive du Mont-Dore et d'y mettre en scène les paysans des environs. Voici son récit : « C'est, dit-il, un dimanche de juillet 1777. Les *sauvages* des- » cendent en torrent de la montagne, le curé avec étole et » surplis, la justice en perruque, la maréchaussée le sabre

(1) Un jour, Gustave III, roi de Suède, faisait devant lui l'éloge de l'*Esprit des lois*. Le marquis de Mirabeau osa lui répondre : « Sire, les rêve- » ries surannées de Montesquieu ne sont plus estimées que dans quelques » cours du Nord. »

(2) On a pu dire avec raison qu'il gouvernait ses enfants à coups de lettres de cachets et précipitait ses proches dans une foule de « malheurs. » On sait qu'il soutint contre Marie de Vassan, sa femme légitime, une lutte acharnée pendant quinze ans, tandis qu'il établissait effrontément la dame de Pailly, sa concubine, dans sa maison de campagne *du Bignon*, près de Nemours.

(3) Nous donnons tous ces détails pour bien faire connaître le marquis de Mirabeau, suivant ainsi le précepte de Montaigne : « Quand on juge » d'une action particulière, dit-il, il faut consulter plusieurs circons- » tances et l'homme tout entier qui l'a produite avant la baptiser. » *Essais*, livre II, chapitre 11, page 213 ; édition Firmin Didot, Paris, 1838,

» à la main, gardant la place avant de permettre aux
» musettes de commencer. La danse est interrompue un
» quart d'heure après par la bataille. Les cris, les sifflements
» des enfants des débiles et autres assistants les agacent
» comme fait la canaille quand les chiens se battent. Des
» hommes affreux ou plutôt des bêtes fauves, couverts de
» sayons de grosse laine, avec de larges ceintures de cuir
» piquées de clous de cuivre, d'une taille gigantesque,
» rehaussés de gros sabots et se levant encore pour regarder
» le combat, trépignent avec progression, se battent les flancs
» avec leurs coudes, la figure hâve et couverte de longs
» cheveux gras, le haut du visage pâlissant et le bas se déchi-
» rant pour ébaucher un rire cruel et avec une sorte d'impa-
» tience féroce (1). » Telle est la description de la fête !

Quelle jolie kermesse ! quel tableau saisissant ! quelle unité dans la scène ! Le curé, la justice, la maréchaussée, les musettes, les sauvages comprenant les enfants les débiles et des hommes affreux, tout concourt au même but : frapper l'attention du lecteur. Mais c'est dans le spectacle de la bataille qu'il faut chercher la pensée de l'auteur. La bataille est, comme on le dit aujourd'hui, *le clou de la fête*. Aussi la maréchaussée se garde bien d'intervenir. La rixe fait la joie de tous les assistants. Les enfants crient, les débiles (le mot est du marquis) sifflent. C'est leur manière d'applaudir. L'intérêt du combat transforme les hommes valides en bêtes fauves. Ils veulent tout voir, et pour ne perdre aucun détail, malgré leur taille gigantesque et la hauteur de leurs sabots, ils s'allongent encore de toutes leurs forces. Alors ils trépignent avec progression (encore une expression du marquis), se battent les flancs avec leurs coudes, et, saisis d'une impatience féroce, ils se déchirent le bas du visage pour ébaucher un rire cruel ! Vraiment, on se croirait dans le pays des Peaux-Rouges ! Ce n'est pas tout ; il semble que le marquis veut encore rendre hideux nos paysans. Il leur donne de longs

(1) Lucas-Montigny, correspondance du marquis de Mirabeau.

cheveux malpropres, le teint hâle, le visage pâle. Quel est donc son but ? Le croirait-on ? S'il se rend coupable d'exagération, il ne faut en accuser que sa philanthropie. Ce qu'il veut, c'est de montrer à quel degré d'abrutissement la misère a conduit nos paysans. Aussi se hâte-t-il de s'écrier :

« Et ces gens-là paient la taille ? et l'on veut encore leur » enlever leur sel ? Et l'on ne sait pas ce qu'on dépouille, ce » qu'on croit gouverner, ce qu'à coups d'une plume noncha- » lante et lâche (de qui veut-il parler ?), on croira jusqu'à la » catastrophe *affamer* toujours impunément ? Pauvre Jean » Jacques, me disais-je, qui t'enverrait, toi et ton système, » copier de la musique chez ces gens-là, aurait bien dure- » ment répondu à ton discours ? »

Nous voulons bien croire qu'une aussi vive indignation est sincère et mérite les éloges que décerne au marquis, pour ses phrases humanitaires, l'un des esprits les plus distingués de notre temps (1).

Mais nous ne pouvons laisser passer, sans protester au nom de la vérité historique, une aussi fausse appréciation des mœurs, du caractère et des habitudes de nos paysans des environs du Mont-Dore. Le marquis écrivait manifestement, selon nous, sous l'empire du parti pris et avec l'*exubérance* habituelle de son imagination. Si bien qu'il est permis de se demander s'il a vu réellement une fête au Mont-Dore? Dans tous les cas, nous avons pour le confondre et détruire son œuvre les témoignages les plus autorisés.

Durant les trois quarts du XVIIIe siècle, et par conséquent avant 1777, l'Auvergne fut gouvernée par des intendants de police et de finances d'un grand mérite, ils étudiaient et connaissaient à merveille les populations confiées à leurs soins. Leurs rapports officiels renfermaient les appréciations les plus exactes et les plus sûres sur leurs administrés ; ils en ont donné la véritable physionomie. Les souffrances des

(1) M. Taine, de l'Académie française : *Les Origines de la France contemporaine*, t. I, p. 451. Hachette, Paris, 1879.

classes inférieures excitaient douloureusement leurs sympathies. Deux d'entre eux, Lefebvre d'Ormesson et Bernard de Ballainvilliers, eurent le courage de joindre leurs doléances à celles de Massillon qui les avaient précédées. Sur quoi s'appuyaient-ils les uns et les autres pour se faire écouter ? Sur l'intérêt dû à nos paysans pour des qualités absolument opposées aux mauvais instincts que leur a prêtés le marquis.

Massillon devint évêque de Clermont en 1717 ; il mourut en 1742, et, par conséquent, resta vingt-cinq ans à la tête de son diocèse. Il en visitait une partie chaque année, et nous avons bien le droit d'en conclure qu'il était mieux renseigné que le marquis. Que disait-il au premier ministre de nos paysans ? « Ils sont très malheureux sans qu'il y ait de leur » faute ; le travail le plus dur et le plus opiniâtre ne peut les » défendre de la misère ; ils sont dignes du plus tendre » intérêt. »

Les rapports des intendants opposent une contradiction encore plus péremptoire aux calomnies du marquis. Voici leurs jugements sur les populations rurales des montagnes occidentales de la Basse-Auvergne : « Les paysans de cette » région, disent-ils, sont plus vifs et plus industrieux que » ceux de la Limagne ; il y a chez eux plus d'ouverture d'es- » prit, plus d'intelligence ; mais ils sont paresseux. Le paysan » de la Limagne tire peu de fruit de son travail et tombe dans » une extrême pauvreté. Celui de la montagne se soutient » mieux. Il est beaucoup plus pécunieux par son commerce » de bétail et de fromage. » Tel est le langage de d'Ormesson.

Bernard de Ballainvilliers si éclairé, si sage, si bien instruit des hommes et des choses de l'Auvergne, où il était resté neuf ans (1), explique pourquoi on a pu croire que les montagnards des environs du Mont-Dore étaient paresseux. « Le climat de ces régions glacées les empêche de vaquer » aux travaux agricoles pendant six ou sept mois de l'année ; » le sol y est couvert de neige. Pour se soustraire à un si

(1) De 1758 à 1767. Il mourut à Clermont de la petite vérole.

» long chômage, ils émigrent et vont demander du travail » et quelques profits au Poitou, à l'Anjou, à la Touraine, à la » Normandie et à la Bretagne, et ils en rapportent de quoi » payer l'impôt et secourir leurs familles. »

Voilà, ce nous semble, des sauvages qui ressemblent assez bien à des hommes civilisés. Sans le tableau du marquis, on les qualifierait volontiers de braves gens et de bons pères de famille, fort dévoués à leurs devoirs.

Qui faut-il croire du marquis ou de Ballainvilliers ? Si nous donnons la préférence au dernier, il nous sera permis de dire que nos paysans valaient mieux que leur détracteur. Au lieu de vivre cyniquement comme lui dans l'adultère, ils pratiquaient sincèrement la fidélité conjugale, si bien que dans un rapport au contrôleur général, Ballainvilliers raconte qu'ils laissaient toujours leurs femmes enceintes lorsqu'ils partaient pour l'émigration. C'étaient donc de bons maris et d'excellents citoyens.

Sous le rapport du caractère, deux reproches leur ont été adressés par les intendants et le marquis s'en est emparé contre eux.

« Leur esprit est vif et fort délié, a dit un intendant ; mais il est dur et grossier. » Un autre intendant leur reprochait *un peu de sauvagerie*. Le marquis en fait des *bêtes féroces*.

Nous n'avons pas à contredire les assertions officielles des intendants ; elles émanaient des juges les plus compétents et les plus impartiaux. Soit ! nous accordons que nos paysans manquaient d'aménité et de politesse ; qu'ils avaient des formes dures, grossières, même un peu sauvages. Mais sous cette enveloppe inculte (1), les intendants reconnaissaient la finesse de leur esprit, leur intelligence et leur activité. D'ailleurs, leur rudesse s'expliquait par les aspérités de leur vie. Pour nous convaincre de la vérité de cette observation étu-

(1) ....Ingenium ingens
Inculto latet hoc sub corpore...
(Horace, livre 1er, 2e satire, vers 33 et 34.)

dions leurs habitudes intimes et pénétrons dans leurs demeures. C'est au foyer domestique que l'homme se laisse aller sans déguisement à sa véritable nature.

Leurs maisons présentaient presque partout le même type. Placées ordinairement sur des sites élevés, disséminées en hameaux ou groupées en villages, elles différaient peu par leurs dimensions et se ressemblaient presque toutes par leur distribution intérieure. On y retrouvait ce que les anciens appelaient les *angustiæ domi*. Une seule pièce pour la famille et tous ses besoins ; — à la suite de cette pièce, et séparée par une simple cloison en bois ou en pisé, l'étable pour tous les animaux domestiques — telle était la distribution de l'habitation qui n'avait qu'un rez-de-chaussée et un grenier à foin au-dessus. Une large cheminée avec un manteau élevé le plus souvent en chêne servait à la préparation des aliments et à l'aménagement du laitage, la principale et quelquefois l'unique ressource de nos paysans. Les meubles étaient rustiques et peu nombreux. Une grande table, flanquée de chaque côté d'un banc et munie d'un tiroir à coulisse renfermant le pain du repas, constituait le réfectoire. Le dortoir occupait dans toute sa longueur la muraille latérale en face de celle où s'ouvraient une petite fenêtre et la porte extérieure de la maison. Les lits ressemblaient aux alvéoles d'une ruche d'abeilles. Placés à la suite les uns des autres, mais séparés par des clôtures en bois de tous les côtés, excepté celui par lequel on y accédait, ils formaient autant de petites cellules affectées à chaque habitant du logis. Pour y parvenir il fallait monter sur de longs coffres en bois blanc qui les précédaient et dont les uns servaient de pétrin les autres de garde-robes séparés en petits compartiments dans lesquels chacun déposait son linge et ses hardes. D'amples et de longues pièces d'étoffe de laine, appelées dans le pays *pentes et rideaux,* isolaient la couchette et la mettaient à l'abri des regards indiscrets.

Mais ce qui était triste et pourtant inévitable., c'est que ce dortoir devenait une infirmerie en cas de maladie sans cesser

d'être occupé par les gens valides qui ne pouvaient même pas le quitter si le malade venait à mourir. Quelle en était la cause ? Et comment la faire cesser ? Des charges écrasantes pesaient sur nos paysans. Leurs travaux de l'été étaient insuffisants pour y faire face. En hiver, il fallait aller demander de l'occupation à des climats plus doux ; ils émigraient. Mais, à leur retour, leurs petits bénéfices étaient absorbés d'avance par les besoins de la famille et le paiement des sommes dues à l'Etat ou à leurs maîtres. Ils ne pouvaient donc pas agrandir leurs demeures ; ils n'y restaient pas moins avec bonheur et s'y attachaient d'autant plus qu'ils y étaient nés. En leur absence, leurs femmes et leurs filles s'occupaient des soins du ménage et des animaux. La bonne tenue de la maison faisait leur gloire. Des piles de draps bien blancs s'étalaient sur le ciel de chaque lit, et le devant de chaque couchette se faisait remarquer par une toile blanche qui se détachait des couvertures et n'était qu'une portion de l'un des draps du lit. La couchette se composait d'une paillasse, d'une couette et d'un traversin garnis chez les plus pauvres de feuilles de hêtre sèches ou de plumes d'oie, chez les plus riches de deux draps de lit en toile de chanvre et de lin du pays et de couvertures dont la principale était un gros couvre-pieds piqué d'étoupe ou de laine.

On voit que si le défaut d'argent paralysait la marche de ces populations vers les améliorations de la vie matérielle, elles n'en avaient pas moins le sentiment et s'efforçaient d'y parvenir.

Malheureusement, elles manquaient de ferveur pour la propreté. Il faut bien avouer que si nos paysans n'étaient pas des tas de fumier ambulants, comme le disait *Arthur Young* des servantes d'auberge du Périgord, un assez grand nombre d'entre eux sentaient horriblement le bouc, comme le Gorgonius d'Horace (1). Mais n'est-il pas juste d'accorder à ce défaut le béné-

(1) Pastillos Rufilus olet, Gorgonius hircum.
(Horace, 2e satire, livre II, vers 27.)

fice des circonstances atténuantes? Ils passaient la plus grande partie de leur temps dans des étables sans litière, parce qu'il leur fallait toute la paille de leurs seigles pour l'entretien du toit en chaume de leurs maisons. Leurs bestiaux, imprégnés de bouse et d'urine, exhalaient des odeurs fétides et les communiquaient aux vêtements et surtout aux pieds de ceux qui les soignaient.

Mais, chose digne de remarque! ni le voisinage de l'étable, ni l'exiguïté de la demeure, ni l'accumulation des personnes et des services divers dans le même appartement ne rendaient ces habitations malsaines. Les populations rùrales des environs du Mont-Dore étaient au contraire pleines de vigueur et de santé.

Les hommes sans être des géants, comme le disait le marquis, étaient de belle taille, fortement constitués, nerveux, robustes, durs à la fatigue, si bien que beaucoup d'entre eux, attirés par l'appât du gain, allaient remplir, en Espagne, pendant l'hiver, plusieurs de ces métiers que les fiers Castillans trouvaient au-dessous d'eux. Tel est le rapport d'un intendant.

Les femmes étaient plantureuses comme la liberté d'Auguste Barbier (1). Leurs forces physiques leur puissante organisation les rendaient propres aux fonctions principales de leur existence, l'abondante procréation des enfants, la suppléance de leurs maris pendant leur absence, et une part active aux travaux des champs pendant les beaux jours. Attachées à leurs devoirs d'épouses et de mères, une nombreuse famille ne les effrayait pas. — La race montagnarde était

(1) « C'est que la liberté n'est pas une comtesse
» Du noble faubourg Saint-Germain;
» Une femme qu'un cri fait tomber en faiblesse,
» Qui met du blanc et du carmin.
» C'est une forte femme, aux puissantes mamelles,
» A la voix rauque, aux durs appas,
» Qui, du brun sur la peau, du feu dans les prunelles,
» Agile et marchant aux combats... » etc.

(Barbier, Iambes.)

prolifique ; les doctrines maltusiennes les auraient révoltées.

D'ailleurs les filles de la montagne ne manquaient pas d'attraits. Vives, intelligentes, alertes, de complexion amoureuse, elles ne négligeaient rien de ce qui pouvait attirer les regards sur elles. Si elles ne devaient qu'à la nature la régularité de leurs traits, la fraîcheur de leur teint, la beauté de leur visage, c'était à l'art qu'elles demandaient les embellissements de leur parure. Leur costume assez compliqué mettait en relief leurs avantages. On l'a dessiné plus d'une fois, mais sans dire en quoi il consistait. Sa description nous semble mériter d'être connnue. Elle sera une nouvelle preuve des fausses appréciations du marquis.

La coiffure de nos paysannes avait dû leur coûter plus d'une combinaison. Elle se composait d'une natte enfermée, au sommet de la tête, dans une petite bourse d'une étoffe très mince. Leurs cheveux étaient de si belle qualité que les perruquiers de Clermont venaient aux foires de la montagne les couper sur place et les acheter au prix de petits coupons de dentelles, de soie ou de velours. Un bandeau de toile blanche festonnée, brodée ou garnie d'un liseré de dentelle, encadrait leur visage. Il était surmonté d'une coiffe en étamine noire très mince et appelée *scot* dans le pays. Cette coiffe se relevait sur les deux côtés de la tête tandis qu'elle pendait sur la nuque. Tout cet échafaudage était consolidé par un cercle en laiton artistement ouvragé, appelé *serre-malice*, d'une largeur de quatre centimètres environ, et retenu à ses deux extrémités par une courbure légèrement rétrécie. Les filles d'Eve ne s'offusquaient pas le moins du monde d'une appellation satirique à l'adresse de leur esprit féminin. — Un corset fortement busqué dessinait leur taille et en faisait ressortir la grâce et la flexibilité. Un beau fichu en laine ou en soie et de couleur un peu voyante recouvrait leur poitrine. La suprême élégance était d'en orner la bordure d'une belle dentelle entre les deux seins. Une large bande d'indienne nommée *baverette* ou *baveire* recouvrait l'estomac. Enfin

des jupes d'étoffe de laine en hiver de couteline en été sur lesquelles s'étalaient un beau tablier de couleur gaie donnaient à la tournure de la femme toute sa valeur. Il ne faut pas oublier la décoration des bras et du cou. Les manches du corset ne dépassaient pas l'avant-bras. Elles avaient trois plis servant de poches dans lesquelles étaient déposés les objets précieux, tels que le chapelet, les médailles, quelque monnaie. Les jeunes filles y mettaient les gages d'une foi secrètement jurée. A partir du coude, le bras était enveloppé d'un vêtement élégant bordé de velours ou de soie ; il s'appelait *amadis* et descendait jusqu'au poignet. Le cou était orné d'un petit ruban de velours au bout duquel était suspendue une croix en acier, en argent ou en or, suivant la fortune de la fille ou de la femme ; on lui donnait le nom de saint-esprit.

Tout cela était destiné à attirer l'attention de la foule et surtout de la jeunesse. Il s'y mêlait évidemment un peu de coquetterie. La coiffe noire faisait valoir le bandeau blanc en dentelle. Le bandeau blanc donnait un nouvel éclat à la fraîcheur du teint. Les cheveux relevés laissaient paraître les lignes et la largeur du front. La vivacité des yeux, la douceur du regard, le charme du sourire, une belle dentition due à la pureté des eaux et à l'alimentation du lait complétaient la puissance de l'empire de la femme. Le costume séyait si bien à celles qui savaient le porter qu'un jour, sous la Restauration, la duchesse de Berry, faisant une saison au Mont-Dore, remarqua sous les fenêtres de son hôtel, dans une fête donnée en son honneur, une charmante jeune paysanne de la Tour-d'Auvergne (1), la fit monter et la pria, après avoir admiré sa toilette, de lui en faire faire une absolument semblable. Inutile de dire que la jeune fille et le fournisseur furent généreusement récompensés. La duchesse, en rentrant à la cour se présenta ainsi déguisée à Louis XVIII, alors à Fontainebleau. Le roi feignit de ne pas la reconnaître et lui

(1) Elle s'appelait Antoinette Madœuf et était du village de St-Pardoux.

adressa un compliment comme il savait si bien les faire. La duchesse en fut ravie.

En vérité, si cette population féminine de nos montagnes appartenait à la classe des sauvages du marquis, un civilisé délicat, et peut-être le marquis lui-même, aurait pu prendre aisément son parti de rester quelque temps au milieu d'elle.

Les hommes pour lesquels les femmes faisaient tant de frais étaient des bêtes fauves très apprivoisées. Il fallait les voir les jours de fêtes ou de foires. Si les vieux s'occupaient moins de leur toilette, les jeunes y donnaient tous leurs soins. On peut affirmer hardiment que, ces jours-là, les cheveux de nos paysans n'étaient pas gras ou graisseux, pour mieux parler que le marquis. Ils étaient au contraire bien peignés, bien lissés, et fermés dans une tresse terminée par un petit sachet pendant derrière leurs épaules. Leur tête était couverte d'un chapeau en feutre commun à larges bords avec un petit ruban de velours dépassant un peu les ailes. Les traits de leurs visages étaient fortement accentués. Leur parole était vive, abondante, saccadée, ce qui pouvait la rendre un peu dure. Elle devenait insinuante et douce si l'homme voulait plaire. Cette différence de ton avait pu faire dire aux intendants que nos paysans avaient l'*esprit fin, vif et délié.*

L'habillement ne se composait pas seulement de la casaque et de la ceinture à clous de cuivre dont parle le marquis qui, d'ailleurs, donne improprement le nom de *sayon* à cette casaque. Le sayon était un vêtement militaire que nos paysans, si hostiles à la vie du soldat, n'avaient jamais eu l'envie d'imiter. Ils tenaient le leur d'une très ancienne origine. C'était le *sagum* ou la *saie* propre aux Gaulois et dont parle César dans ses *Commentaires*. Leur saie était un long habit à col droit, ne se boutonnant jamais sur la poitrine. A chaque pan une poche recouverte et ornée de boutons en os ou en métal renfermait le mouchoir et les objets d'une certaine valeur. L'élégance de la saie tenait à une garniture de boutons s'étageant sur toute la longueur du côté droit du vêtement.

Le cou, nu en été, prenait en hiver une cravate en laine.

part à la joie publique. Nos paysans étaient charitables et religieux. Les affamés du marquis n'étaient donc encore qu'une fable de son invention.

Mais nous n'aurions fait qu'une ethnographie incomplète si nous ne disions pas qu'à la séance du 3 décembre 1787, le membre de l'Assemblée provinciale d'Auvergne chargé du rapport sur le bien public constatait que le paysan auvergnat était *constant par caractère, mais méfiant par expérience.* Cette remarque était vraie. Elle s'appliquait surtout aux paysans des environs du Mont-Dore. Elle explique pourquoi, après la révolution de 1789, ils conservèrent si longtemps leurs habitudes, leurs habitations, leur costume.

Reconnaissons que depuis vingt ans surtout, tout s'est singulièrement transformé. La coiffe noire a disparu pour faire place au chapeau à fleur et même à plume. La toilette de nos paysannes suit de près celle de nos dames à la mode. L'habillement des hommes est entré dans la même voie. Les maisons sont devenues plus spacieuses et plus aérées. L'ardoise commence à remplacer le chaume. Ces grandes améliorations matérielles attestent les bienfaits du nouvel état social. Plaise à Dieu que nos paysans d'aujourd'hui se défient par expérience de ces *nouvelletés* qui conduisent aux idées chimériques et bouleversent les Etats les mieux policés !

Ajoutons qu'au XVIIIe siècle un assez grand nombre d'ecclésiastiques et de petits fonctionnaires locaux se recrutaient déjà dans les rangs de nos populations rurales ; et qu'enfin l'émigration, le commerce avec le Midi, et nos provinces de l'Ouest avaient réveillé chez elles le goût et le besoin d'une certaine culture intellectuelle. En voici un exemple pris entre plusieurs autres :

Il y a dans la commune de Saint-Donat, qui fait partie du canton de la Tour d'Auvergne, un village qui s'appelle *La Nugérolle.* Il est situé dans une petite plaine ouverte à tous les vents et dominée par le pic de Sancy.

Là, vivait, à la fin du XVIIIe siècle, un paysan actif, intelligent, possesseur d'une petite propriété territoriale et chef

d'une nombreuse famille. Il s'adonnait au commerce, voyageait beaucoup ; et s'il avait su lire et écrire, il aurait pu se créer une certaine fortune. Il ne voulut pas laisser ses enfants dans une pareille ignorance. L'aîné annonçait de bonnes dispositions ; il l'envoya dans la petite ville de Bort (1) étudier chez des religieux, probablement les Minimes qui y étaient alors établis. L'enfant répondit aux espérances du père. Deux ou trois ans après, il revint tout radieux au village. Ses maîtres avaient découvert, dit-il, dans un vieux livre, l'étymologie du nom de *La Nugérolle*. Ce nom voulait-il dire une *petite noix ?* Peut-être. Mais il ne désignait pas le fruit du noyer. Grand ébahissement du père. Que signifie-t-il donc ? demanda-t-il à son aîné. Mon père, répondit l'enfant, c'est le nom d'une petite glande qui se trouve dans l'épaule de nos veaux. Le père admira beaucoup la science de son fils ; il voulut en faire un vétérinaire ou un prêtre. Mais, hélas ! les mauvaises chances commerciales étaient survenues et la gêne était au logis. Il fallut retirer l'enfant de Bort. De plus, l'impôt n'était pas payé. L'impitoyable collecteur avait fait saisir les meubles. La dîme, les redevances seigneuriales, les poursuites des créanciers allaient accabler le négociant malheureux. A bout de ressources, il quitta le pays, emmenant avec lui tous les siens en Espagne. Là, le fils aîné se mit au service d'un curé qui lui fit reprendre ses études. Parvenu à l'âge de vingt ans, il se fit commerçant dans une mérindade (2) de la haute Navarre ; et, avant la mort de son père, il avait fondé dans la ville de Tudela (3) une maison de commission et de vins.

Plaçons, en terminant, l'histoire vraie de nos paysans des environs du Mont-Dore en face du récit fabuleux du marquis

(1) Bort est une petite ville assez commerçante, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ussel (Corrèze).

(2) Mérindade est une circonscription judiciaire administrée par une espèce de sénéchal ou de bailli, appelé en Espagne *mérino*.

(3) Tudela est une ville de la haute Navarre, sur l'Ebre ; son territoire est fertile en bon vin.

de Mirabeau, et demandons-nous si Pascal (1) n'a pas eu raison de dire que « la vanité est si ancrée dans le cœur de » l'homme qu'un soldat, un goujat, un cuisinier, un décrot- » teur se vante et veut avoir ses admirateurs. » Pascal ajoute malicieusement : « Les philosophes eux-mêmes en veulent. » Le marquis de Mirabeau écrivait pour en avoir.

H. Burin des Roziers.

(1) Pascal, *Pensées*, article 11, III, page 251. Edition Hachette, Paris, 1879.

LISTE DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE

CLERMONT-FERRAND

Pendant l'année 1891

Membres composant le Bureau

Président : M. le Dr DOURIF.

Vice-Président : M. DE VISSAC.

Commissaires : MM. TEILHARD DE CHARDIN (Emm.) et l'abbé CHARDON.

Trésorier : M. TEILLARD (Cirice).

Secrétaire perpétuel : M. FABRE.

Secrétaire adjoint : M. D'AURELLE (Théophile).

Membres du Comité de publication

MM. JALOUSTRE, MÈGE, ROUCHON, TEILHARD DE CHARDIN (Emmanuel), VIMONT, le Trésorier et le Secrétaire adjoint.

Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.

M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

Mgr l'Evêque de Clermont.

M. le Général commandant le 13e corps d'armée.

M. le Premier Président de la Cour de Riom.

M. le Procureur général de la Cour de Riom.

M. le Président du Tribunal civil de Clermont.

M. le Président du Tribunal de commerce.

M. le Recteur de l'Académie universitaire.

M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.

M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Membres titulaires

MM.

Thibaud (Emile), ancien peintre sur verre ; 2 mai 1839.

Fleury (le Dr), directeur honoraire de l'Ecole de médecine ; 4 mars 1841.

Nivet (le Dr), professeur honoraire à l'Ecole de médecine ; 31 mai 1842.

Fabre, ancien notaire ; 18 novembre 1847.

Jusseraud (Eugène), ancien ingénieur des mines de Brassac ; 8 janvier 1852.

Girard (le Dr), conseiller général, à Riom ; 2 décembre 1858.

Tallon (Annet), ancien maire de Riom ; 1er décembre 1859.

Chaix de Lavarène (l'abbé), curé de la Cathédrale ; 15 janvier 1863.

Vimont, bibliothécaire de la ville ; 18 janvier 1866.

Alluard, doyen honoraire de la Faculté des sciences ; 16 janvier 1868.

Dourif (le Dr), professeur à l'Ecole de médecine ; 21 janvier 1869.

Chalonnax, professeur de sculpture ; 20 janvier 1870.

Plasse (l'abbé), chanoine ; 18 janvier 1872.

Chardon (l'abbé), vicaire général ; 18 janvier 1872.

De Vissac, avocat à Riom ; 20 mars 1873.

Julien, professeur à la Faculté des sciences ; 2 juillet 1874.

De Chazelles, anc. préfet, conseiller général ; 18 janv. 1877.

Ledru (le Dr), directeur de l'Ecole de médecine ; 18 janvier 1877.

Jaloustre (Elie), licencié en droit ; 3 mai 1877.

François Boyer, à Volvic ; 3 mai 1877.

Kessler, chimiste ; 16 janvier 1879.

Huguet (le Dr), professeur à l'Ecole de médecine ; 15 janvier 1880.

Plicque (le Dr), à Lezoux ; 13 mai 1880.

Reigneaud (Paul), juge suppléant à Riom ; 13 mai 1880.

Magaud d'Aubusson, docteur en droit ; 3 février 1881.

Teillard (Cirice), ingénieur civil ; 19 janvier 1882.

Arnauld (Marcelin), docteur en droit, à Artonne; 19 janvier 1882.

De Chabrol (le comte), ancien député, à Riom; 1er juin 1882.

Randanne (l'abbé), supérieur des missions diocésaines; 1er juin 1882.

Teilhard de Chardin (Emmanuel), ancien élève de l'Ecole des chartes; 18 janvier 1883.

Chalus (Maurice), banquier; 15 janvier 1885.

Raynaud (l'abbé), supr du Petit-Séminaire; 15 janvier 1885.

Vignancour, docteur en droit, avocat; 15 janvier 1885.

Mège (Francisque); 28 janvier 1886.

Rouchon, archiviste du département; 28 janvier 1886.

Everat, docteur ès-lettres, avocat à Riom; 28 janvier 1886.

Guélon (l'abbé); 28 janvier 1886.

D'Aurelle (le vicomte Théophile); 28 janvier 1886.

Teilhard de Chardin (Joseph); 20 janvier 1887.

De Nervo (le baron), à Olliergues; 3 février 1887.

Roget-Petitjean, avocat; 3 février 1887.

Chaudessolle (Félix), avocat; 19 janvier 1888.

Goutay (Edouard), licencié en droit; 19 janvier 1888.

Vernière (Antoine), avocat à Brioude; 3 mai 1888.

Burin des Roziers, président de chambre honoraire à la Cour de Paris; 3 mai 1888.

Hospital (le Dr); 3 mai 1888.

Poupon, lieut.-colonel de cavalerie en retraite; 3 mai 1888.

Fouilhoux (l'abbé), directeur des missions diocésaines; 3 mai 1888.

Deschamps (le Dr Albert), à Riom; 3 mai 1888.

Attaix (l'abbé), docteur ès-lettres, curé d'Ennezat; 4 avril 1889.

Goyon (Charles), docteur en droit, avocat à Riom; 4 avril 1889.

Langlais, agréé-licencié, à Clermont; 4 avril 1889.

Noir de Chazournes, capitaine d'artillerie; 4 avril 1889.

Fouriaux (le Dr), professeur à l'Ecole de médecine; 16 janvier 1890.

Faure (Régis), ingénieur civil, 16 janvier 1890.

Truchot (Charles), chargé de cours à l'Ecole de médecine ; 5 février 1891.

Bernet-Rollande, ancien magistrat, avocat à Riom ; 5 février 1891.

De Clérambault, conservateur des hypothèques à Riom ; 5 février 1891.

Dubest (le Dr), à Pont-du-Château ; 5 février 1891.

Membres correspondants

MM.

Aressy, ancien principal à Thiers.

Aurelle-Montmorin (le comte d'), commandant breveté au 92e.

Barella, docteur en médecine, à Bruxelles.

Barrière (Léopold), ancien receveur de l'enregistrement, à Clermont.

Bellaigue de Bughas, ancien consul général, à Gray.

Bellard, professeur de dessin au lycée Saint-Louis, à Paris.

Berthoule, secrétaire général de la Société d'acclimatation, à Paris.

Bertrandy (Léonce), archiviste du département de Seine-et-Oise, à Versailles.

Biélawski, percepteur, à Issoire.

Bonafous, ancien professeur de Faculté.

Bonnal, à Paris.

Bostbarge (l'abbé), curé de St-Genès-les-Carmes, à Clermont.

Boucomont, docteur-médecin, à Royat.

Boudet (Marcellin), président du tribunal de Saint-Flour.

Breghot du Lut (Francisque), à Lyon.

Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.

Castel, inspecteur général des mines.

Chabau (l'abbé), à Aurillac.

Chabrol (Ulysse), à Clermont.

Chanson (Maurice), homme de lettres, à Lyon.

Chassaing, archiviste paléographe, juge au Puy.

Chouet, médecin militaire.

Christophle (Franc), docteur en droit, avocat à Issoire.
Claussmann, organiste de la Cathédrale de Clermont.
Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièvre).
Crégut (l'abbé), curé de Rouilhas-Bas.
Danglard (l'abbé), professeur à la Faculté catholique de Paris.
Delmas, curé de Vic-sur-Cère (Cantal).
Delort, professeur au collège d'Uzès (Gard).
Desdevizes du Dézert, professeur à la Faculté des lettres de Caen.
Dienne (le comte de), au château de Cazidéroque (Lot-et-Garonne).
Dumoulin, sous-intendant militaire en retraite.
Dupré-Lassalle, ancien conseiller à la Cour de cassation.
Durif, juge de paix à Aurillac.
Farge, ancien élève de l'Ecole des chartes, attaché au ministère des affaires étrangères.
Faucon (Maurice), archiviste paléographe.
Finot, chimiste.
Fischer, professeur.
Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.
Fredet, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de Clermont.
Garnier (du Cantal), homme de lettres.
Gérardin, professeur au collège Chaptal.
Germain (Pierre), attaché à l'administration des télégraphes.
Giraud, pharmacien, à Dijon.
Gonnard, ingénieur civil, à Lyon.
Gonod d'Artemare (E.), chimiste, à Clermont.
Gourdon de Genouillac.
Grasset, archéologue à Varzy (Nièvre).
Grassi (Mariano), à Catane (Sicile).
Gruey, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.
Guillemot (Antoine), naturaliste, à Thiers.
Imberdis (Victor), ancien magistrat, à Paris.
Jaccoud, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat à Clermont.
Jaubert, capitaine en retraite.

*

Jaubert, médecin militaire.
Kerkhove-Varent, docteur en droit.
Kühnoltz, docteur en médecine, à Montpellier.
Labruyère, maire à Montfaucon (Haute-Loire).
Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.
Larfeul (de), vice-président du tribunal civil de Moulins.
Lausser (l'abbé), prof. de philosophie au collège d'Aurillac.
Laval, à Bordeaux.
Lavaud de Lestrade (l'abbé), professeur au grand-séminaire de Montferrand.
Le Blanc (Paul), à Brioude.
Leboucher, ancien professeur de physique à la Faculté des sciences de Caen.
Lefort-Seguin, pharmacien-chimiste, à Paris.
Legrand, docteur-médecin, à Paris.
Lesueur, avocat, à Riom.
Le Touzé (Charles), économiste, à Paris.
Liron d'Airolles.
Longy, docteur en médecine, à Eygurande (Corrèze).
Longy (Albert), à Issoire.
Marc (Gabriel), hommes de lettres, à Paris.
Masson (Frédéric), ancien bibliothécaire au ministère des affaires étrangères.
Mazeron du Pradeix, au château de Folmont (Lot).
Meillet, capitaine d'artillerie, sous-directeur de la manufacture d'armes à Tulle.
Michel (Adolphe), hommes de lettres.
Mignot, docteur en médecine.
Mirande (Dominique), homme de lettres, à Aurillac.
Mosnier (Henry), sous-directeur de l'Imprimerie nationale, à Paris.
Mowat, archéologue, à Paris.
Nolhac (de), Pierre, conservateur au Musée de Versailles.
Peghoux (Michel), artiste peintre, à Clermont.
Perroud, recteur, à Toulouse.
Pilinski (Stanislas), graveur, à Paris.

Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.
Pomel, directeur de l'Ecole sup^re des sciences, à Alger.
Pommerol, docteur en médecine, conseiller général, à Gerzat.
Poulbrière (l'abbé), directeur du petit-séminaire de Servières (Corrèze).
Rames, géologue, à Aurillac.
Ribeyre (Félix), publiciste, à Paris.
Robert (Félix), au Puy.
Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.
Saint-Poncy (le comte de), ancien préfet, à Paris.
Sémallé (le vicomte René de), à Saint-Jean-d'Heurs.
Sergeot (l'abbé), ancien professeur au grand-séminaire de Bordeaux, curé aux Pradeaux, près Issoire.
Tardieu (Ambroise), à Herment.
Teillard, architecte de la ville de Clermont.
Tixier (l'abbé), chapelain de St-Louis des Français, à Rome.
Torsiac (Adrien de), avocat, à Clermont.
Trincard, expert-géomètre, à Cournon.
Vannaire, docteur en médecine, à Gannat (Allier).
Vial, officier d'état-major.

Membres honoraires élus

MM.

Abbadie (d'), membre de l'Institut.
Bardoux, ancien ministre, sénateur.
Blanchard (Emile), membre de l'Institut.
Borson, général de division.
Daubrée, membre de l'Institut.
Desnoyers, bibliothécaire au Jardin des plantes, à Paris.
Durand (Vincent).
Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.
Henry, à Londres.
Janssen, membre de l'Institut.
Kerkhove (de), président de l'Académie de Belgique.
Legoyt, secrétaire de la Société de statistique, à Paris.
Mercier de Lacombe, ancien député.

Nansouty (de), général, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, à Bagnères-de-Bigorre.
Nourrisson, membre de l'Institut.
Paillard, ancien Préfet du Puy-de-Dôme.
Parieu (Esquirou de), ancien ministre, membre de l'Institut.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut.
Quatrefages (de), membre de l'Institut.
Ragon, ancien inspecteur général de l'Université.
Ragona, directeur de l'Observatoire de Modène (Italie).
Richard (du Cantal), ancien député.
Saporta (de), naturaliste, à Aix (Bouches-du-Rhône).
Smith, ancien conseiller à la Cour de Paris.
Tallon (Eugène), ancien député, à Lyon.
Verneuil, membre de l'Académie de médecine.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE

DE CLERMONT-FERRAND

---

1. Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.
2. Amiens (Somme), Académie.
3. *Id.* Société des Antiquaires de Picardie.
4. *Id.* Société linnéenne du Nord de la France.
5. Angers (Maine-et-Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.
6. Arras (Pas-de-Calais), Académie.
7. Auxerre (Yonne), Société des sciences historiques et naturelles.
8. Beauvais (Oise), Société académique.
9. Besançon (Doubs), Académie.
10. Béziers (Hérault), Société archéologique, scientifique et littéraire.
11. Bordeaux (Gironde), Académie.
12. Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
13. Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
14. *Id.* Académie des sciences, arts et belles-lettres.
15. Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
16. Cambrai (Nord), Société d'émulation.
17. Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
18. Chambéry (Savoie), Académie.
19. Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles.
20. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société d'horticulture et de viticulture.

21. Dijon (Côte-d'Or), Académie.
22. Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.
23. Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.
24. Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
25. Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.
26. Lyon (Rhône), Académie.
27. *Id.* Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
28. *Id.* Société littéraire, historique et archéologique.
29. Le Mans (Sarthe), Société historique et archéologique du Maine.
30. Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.
31. Mende (Lozère), Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
32. Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.
33. Montbrison (Loire), Société de La Diana.
34. Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.
35. Moulins (Allier), Société d'émulation.
36. Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.
37. Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.
38. Nevers (Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
39. Nîmes (Gard), Académie.
40. Orléans (Loiret), Société archéologique de l'Orléanais.
41. *Id.* Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
42. Paris (Seine), Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont.
43. *Id.* (cité Rougemont, 10), Société des ingénieurs civils.
44. Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.
45. Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
46. Reims (Marne), Académie.

47. Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.
48. Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.
49. Rouen (Seine-Inférieure), Académie.
50. Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
51. Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
52. Saintes (Charente-Inférieure), Société des archives historiques de Saintonge.
53. Saint-Quentin (Aisne), Société académique.
54. Toulon (Var), Société académique du Var.
55. Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.
56. *Id.* Académie des sciences, etc.
57. *Id.* Société d'histoire naturelle.
58. Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.
59. *Id.* Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
60. Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
61. Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.
62. Vitry-le-Français (Marne), Société des sciences et arts.

---

63. Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.
64. Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.
65. Metz (Lorraine), Académie.
66. Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
67. Moscou (Russie), Société impériale des naturalistes.
68. Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

Pour le Comité de publication de l'Académie :

Le Secrétaire adjoint, T. D'AURELLE.

TABLE DES MATIÈRES

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3062.

BULLETIN

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ

par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

DEUXIÈME SÉRIE

1892

CLERMONT-FERRAND
M. BELLET ET FILS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
Avenue Centrale, 4.

1892

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 Janvier 1892

— La séance est ouverte, à deux heures quinze minutes, sous la présidence de M. le Dr Dourif.

— Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

— M. le Président communique une circulaire, en date du 15 décembre 1891, par laquelle M. le Directeur des Beaux-Arts notifie les conditions d'admission à la 16me session des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui coïncidera, en 1892, avec la réunion des Sociétés savantes.

M. Vimont fait connaître les ouvrages adressés à l'Académie.

M. F. Boyer offre les feuilles 9 et 10 de son inventaire des archives de la ville de Riom.

— Sont présentés comme candidats à la correspondance :

1° Par MM. le Dr Dourif et E. Teilhard de Chardin : M. G. Tardif, ingénieur civil, auteur de deux notes manuscrites sur *les tapisseries de Maringues* et *le sceau de Blainet Loup ;*

2° Par MM. les Drs Dourif et Fouriaux : M. Léon Bertrand, docteur en médecine, à la Bourboule, auteur d'une thèse sur *une épidémie de fièvre typhoïde à Tauves ;*

3° Par MM. Goyon, de Vissac et Bernet-Rollande : M. Marmoiton, procureur de la République à Riom, auteur de deux pièces de vers *(Gaëtan* et *Hommage à l'Empereur de Russie);*

4° Par MM. Vignancour et Chaudessolle : M. Casimir Pajot, docteur en droit, avocat à Clermont, auteur d'une thèse pour le doctorat (droit romain : *procuratio in rem suam ;* droit français : *la clause sauf encaissement) ;*

5° Par MM. Cirice Teillard et E. Teilhard de Chardin : M. René Culhat du Chamond, licencié ès-lettres (section d'histoire), auteur d'une étude sur l'*Américanisme en France ;*

Et 6° par MM. T. d'Aurelle et C. Teillard : M. Numa de Chilly, chef de bataillon breveté au 105e régiment d'infanterie, auteur d'un livre sur l'*Espionnage.*

Les titres de ces candidats sont exposés par MM. le Dr Dourif, Vignancour, C. Teillard et T. d'Aurelle. — L'Académie décide que les noms de MM. Bertrand, de Chilly, Culhat du Chamond, Marmoiton, Pajot et Tardif seront immédiatement inscrits sur le registre spécial.

— M. le Président, d'accord avec la Commission des candidatures, propose de tenir une séance extraordinaire le jeudi 21 janvier, afin de procéder :

1° Au renouvellement du Bureau ;

2° Au vote sur l'admission des candidats à la correspondance actuellement inscrits ;

3° Au vote sur une demande tendant à conférer l'honorariat à un membre titulaire démissionnaire.

Cette proposition est adoptée.

— M. F. Boyer rappelle que M. le général Cambriels, récemment décédé, a pris une part active aux travaux de l'Académie, à l'époque où il commandait, à Clermont, le 13e corps d'armée.

— M. E. Teilhard de Chardin ayant bien voulu céder la parole à M. H. Burin des Roziers, ce dernier lit un travail intitulé : *Quelques pages d'ethnographie rétrospective. — Les paysans des environs du Mont-Dore à la fin du XVIIIe siècle.* — Renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures trente-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Collection de documents inédits sur l'Histoire de France : — Chronique d'Amadi et de Strombaldi, par Mas-Latrie.

Fables, par L.-A. Bourguin.

Expéditions scientifiques du Travailleur *et du* Talisman ; — *Brachiopodes*, par P. Fischer et D.-P. Oelhert.

Mémoires de l'Académie de Dijon — années 1890-1891.

Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg — 3e série, tome VI.

Mémoires et Compte rendu des travaux de la Société des Ingénieurs civils — novembre 1891.

Société des Ingénieurs civils (Résumé de la séance du 4 décembre 1891).

Id. (Résumé de la séance du 18 décembre 1891).

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou — année 1891, n° 1.

Séance du 21 janvier 1892

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes.

M. le Dr Dourif, président, constate la présence de trente et un membres titulaires.

— Le procès-verbal de la séance du 7 janvier est lu et approuvé.

— MM. l'abbé Guélon et Vimont demandent que le nom de M. Dulier, agent-voyer en chef en retraite, soit ajouté à la liste des candidats à la correspondance. M. Dulier est l'auteur d'un travail qui a paru dans le Bulletin de l'Académie.

Cette proposition est adoptée.

— M. Francisque Mège prend la parole et dit qu'il a su que plusieurs membres de l'Académie se proposaient de le porter à la Vice-Présidence. Il ajoute qu'il a été grandement touché de cette marque d'estime et de sympathie, mais que, plus encore aujourd'hui qu'il y a deux ans, sa mauvaise vue lui interdit toute candidature, et il prie ses collègues de ne pas écrire son nom sur leurs bulletins de vote.

— Il est procédé aux divers votes qui font l'objet de la présente séance.

BUREAU DE L'ACADÉMIE

Sont élus, au premier tour de scrutin :

Président : M. Marc de Vissac ;

Vice-président : M. Francisque Mège ;

Trésorier : M. Cirice Teillard ;

Secrétaire adjoint : M. Théophile d'Aurelle ;

Au deuxième tour :

Commissaire : M. l'abbé Randanne ;

Au troisième tour :

Secrétaire perpétuel : M. Emmanuel Teilhard de Chardin.

Le vote pour la nomination du second commissaire n'ayant pas donné de résultat, cette nomination est renvoyée à la prochaine séance.

— Au premier tour des deux scrutins qui suivent, sont élus :

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. le Dr Léon Bertrand ;
le commandant de Chilly ;
R. Culhat du Chamond ;

MM. Dulier;
Marmoiton;
C. Pajot;
F. Artance;
G.-A. Tardif;
M. Salomon.

MEMBRE HONORAIRE

M. le Dr Ledru.

— La séance est levée à trois heures cinquante minutes.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Les Evêques auxiliaires en Auvergne et en Velay antérieurement au XVIIIe siècle

Jamais les évêques français n'ont gardé la résidence autant qu'à l'époque où nous vivons. Les usages modernes veulent que, sauf de très rares exceptions, ils se renferment dans leurs fonctions ecclésiastiques. Il n'en était pas de même autrefois. Sous l'ancienne monarchie, à maintes reprises, un grand nombre d'entre eux tint les charges les plus importantes de l'Etat, auxquelles les avaient appelés leur science et leur vertu (1). Occupés dans les conseils du roi, délégués aux assemblées générales du clergé, ou employés à des missions diplomatiques, ces prélats étaient contraints de s'en rapporter, pour la direction de leurs diocèses, à des vicaires de leur choix, et de confier l'administration de sacrements réservés aux évêques à des personnages revêtus du caractère épiscopal, dont ils réclamaient aussi l'assistance lorsque les infirmités ou la maladie leur interdisaient d'agir eux-mêmes.

Dès les premiers temps de l'Eglise, on semble avoir prévu ces empêchements par la création de chorévêques, ou évêques

(1) Même en ce siècle-ci, sous le premier Empire, le cardinal Fesch fut ambassadeur près le Saint-Siège, et Mgr de Pradt, archevêque de Malines, ambassadeur à Varsovie. En 1814, Mgr Courtois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, représenta la France à la cour de Rome. Sous la Restauration, Mgr Frayssinous et Mgr Feultrier, évêque de Beauvais, furent ministres des cultes.

de second ordre (1). Mais cette institution était tombée en désuétude. Le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, fit ressortir cette lacune et indiqua, par son dixième Canon, le moyen d'y remédier (2). « Comme il arrive souvent, y est-il dit, que les évêques, à raison de leurs occupations multiples, de leurs infirmités, des invasions belliqueuses, ou pour d'autres causes..., ne peuvent suffire, par eux-mêmes, à administrer au peuple la parole de Dieu, surtout dans les vastes diocèses dont la population est disséminée...; nous ordonnons que, dans les églises cathédrales ou autres conventuelles, on établisse des hommes capables que les évêques puissent avoir, comme aides et coopérateurs, non seulement pour la prédication, mais encore pour entendre les confessions, enjoindre les pénitences, et pour tout ce qui intéresse le salut des âmes. »

A cet effet, on choisissait le plus ordinairement un savant religieux, ou, quelquefois, un chanoine distingué par son érudition et son éloquence. La nomination était notifiée à la cour de Rome, et celle-ci, après information canonique, conférait à l'élu le titre d'un évêché *in partibus infidelium,* c'est-à-dire d'un ancien siège situé en pays infidèle. Il restait à investir le titulaire, par le sacre, de la plénitude du sacerdoce et à l'installer.

Ces auxiliaires étaient appelés *suffragants,* mais le mot n'avait pas alors le même sens que de nos jours; et il importe de ne pas les confondre avec les coadjuteurs. Ce titre entraîne

(1) *Caii Sollii Sidonii Apollinaris opera*, lib. 4, epist. 11.

(2) ... Unde cum sæpe contingat, quod episcopi propter occupationes multiplices, vel invaletudines corporales, aut hostiles incursus, seu occasiones alias..., per se ipsos non sufficiunt ministrare populo verbum Dei, maxime per amplas diœceses et diffusas..., præcepimus tam in cathedralibus, quam in aliis conventualibus ecclesiis viros idoneos ordinari, quos episcopi possint coadjutores et cooperatores habere, non solum in prædicationis officiis, verum etiam in audiendis confessionibus, et penitentiis injugendis, ac cæteris quæ ad salutem pertinent animarum. (LABBE et COSSART, *Sacrosancta concilia*, t. XI, pars I, col. 161-164; Concilium Lateranense IV.)

le droit de succession. Le seul coadjuteur inscrit aux fastes religieux de l'Auvergne est Mgr Boyer, qui maintenant préside aux destinées de l'Eglise de Clermont, le vénérable pontife dont les traits se retrouvent dans l'image tracée d'un autre évêque par un de ses plus illustres prédécesseurs : « Multa in te genera virtutum, Papa beatissime, écrivait saint Sidoine à Novetius, munere superno congesta gaudemus, siquidem agere narraris sine superbia nobilem, sine invidia potentem, sine superstitione religiosum, sine jactantia litteratum, sine asperitate constantem, sine popularitate communem (1). »

Les annales des diocèses de Clermont, de Saint-Flour et du Puy contiennent les noms de plusieurs de ces dignitaires. Il n'est pas indifférent, croyons-nous, de les grouper, de les classer et d'attirer sur eux l'attention. Pareille recherche a été opérée pour le Limousin par un prêtre érudit autant qu'il est modeste, M. l'abbé Poulbrière. Nous ferons à son œuvre (2) plus d'un emprunt ; car si, d'habitude, ces suppléants demeuraient attachés à un évêque, ce n'était pas toutefois d'une façon tellement étroite qu'ils ne pussent pas encore rendre service ailleurs. A telle enseigne que le peuple, dans son langage imagé, les appelait évêques *portatifs* (3).

Plus d'une fois, des pasteurs ayant, eux-mêmes, un troupeau à régir sont venus prêter leur concours à leurs frères d'Auvergne ou du Velay empêchés ou absents (4). Ce n'est pas d'eux que nous voulons parler. Leur histoire a été écrite.

(1) Lib. 8, Epist. 13.

(2) *Les évêques auxiliaires en Limousin.* (Tulle, Crauffon, 1890, 8°.)

(3) In multis civitatibus Episcopi non residentes dant vicariatum suum cuidam religioso episcopo qui vulgariter appellatur Episcopus portativus, qui confert ordines Episcopi. (BALUZE, *Historia Tutelensis*, p. 247.)

(4) Entre autres faits de cette nature, un des plus importants à signaler est la visite que Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, fit, en 1284, d'une partie du diocèse de Clermont. (BALUZE, *Miscellanea novo ordine digesta opera ac studio Joannis Dominici Mansi*, Lucæ, apud Vincentium Junctinium, f° ; tom. I, p. 267 et seq. : *Acta visitationis provinciarum Burdegalensis et Bituricensis a Simone, archiepiscopo Bituricensi, ab anno Christi 1284 usque ad annum 1291.*)

Nous réservons ces quelques pages aux auxiliaires gratifiés seulement d'un titre *in partibus infidelium.*

Le premier évêque suppléant signalé par les historiens, dans le diocèse de Clermont, est **Thomas,** évêque d'*Ascalon* (1). Il consacra, le 29 juin 1229, l'église du couvent des cordeliers de Montferrand. Fodéré (2) le dit suffragant de Robert de La Tour. Or, ce prélat avait quitté, en 1227, le siège de saint Austremoine pour occuper celui de saint Pothin, et il avait été remplacé par Hugues de La Tour, sous l'épiscopat duquel le *Gallia Christiana* (3) place, avec plus d'exactitude, cette consécration.

Quelques années avant le démembrement du diocèse de Clermont, et alors que Quézac ne faisait pas encore partie de celui de Saint-Flour, la nouvelle église de cette paroisse fut consacrée, le 20 mai 1313, par un évêque nommé **Jean,** dont le siège n'est pas relaté dans l'acte qui fut dressé à cette occasion (4).

Il faut laisser courir une période de plus d'un siècle pour rencontrer un autre auxiliaire, **Odon,** *episcopus Athonensis in Arabia* (5), qui consacra l'église de l'abbaye de Sainte-Claire d'Aigueperse, le 26 juin 1425, sur le consentement à lui donné par Martin de Charpaigne, le 29 novembre 1424 (6).

(1) *Ascalonensis, Ascalonitanus,* Ascalon en Syrie. Evêché transféré à Bethléem par les croisés.

(2) Fodéré, *Narration historique et topographique des convens de l'ordre de S. François, et monastères S. Claire, érigez en la province anciennement appellée de Bourgongne, à présent de S. Bonaventure,* page 332. (Lyon, Pierre Rigaud, 1619, 4°.)

(3) *Gallia Christiana,* tome II, col. 276, D. (Paris, Imprimerie Royale, 1720).

(4) Abbé J.-B. Chabau, *Pèlerinages et sanctuaires de la Sainte Vierge dans le diocèse de Saint-Flour,* p. 335. (Saint-Flour, F. Boubounelle, 1888, 8°.)

(5) Sans doute *Athanassum,* Athanassi, dans la Phrygie Pacatiane. — De fausses lectures rendent souvent difficile l'identification de ces sièges.

(6) *Gallia Christiana,* t. II, col. 418, E.

L'église des cordeliers du Donjon fut, rapporte Fodéré, « parachevée et sacrée l'an 1453 sous le vocable de S. François par R. P. N..., Evesque de Bersabée, suffragant de Clairmont, pource que Martin Evesque du lieu ne faisoit pas sa résidence en son Evesché, qui estant Prélat d'un esprit relevé, Jean Duc de Berry l'avoit prins pour son Chancelier, et par le judicieux conseil duquel il se conduisoit en tous ses affaires qui estoient très-urgents à cause des guerres que les Anglois faisoient contre le Roy Charles VII son nepveu, et l'Evesché d'Autum, rière laquelle est le bourg du Donjon pour lors se treuvant vacante (1). » Le nom de ce suffragant était **Jean Chauvin.** D'abord religieux franciscain, il passa, en 1434, avec l'autorisation du pape Eugène IV, dans l'ordre de Cîteaux. A la demande de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, dont il était le chapelain, il fut nommé abbé de Montpeyroux, au diocèse de Clermont, en vertu d'une bulle du même souverain pontife, datée du 15 novembre 1434. Puis, grâce à la faveur du même prince, le pape Nicolas V le créa *évêque de Bersabée* (2), par une bulle du 16 août 1448. Il mourut le 10 novembre 1467 (3).

Pendant les années 1459 et 1460, **Mathieu**, *episcopus Nizeriensis* (4), visita plusieurs archiprêtrés du diocèse de Clermont pour Jacques de Comborn (5).

Bertrand d'Audigier ou **Albigey,** *évêque de Bethléhem* (6), religieux cordelier, bénit l'église du monastère des cordeliers

(1) *Gallia Christiana*, p. 728.

(2) Bersabée, en Palestine.

(3) *Gallia Christiana*, t. II, col. 400, D.

(4) *Nizeriæ*, Nisyri, Niceriæ, dans l'île d'Icarie, aujourd'hui Nicaria ou Nicouri.

(5) Archives départementales du Puy-de-Dôme, G-II, 94. — Obligeante communication de M. l'abbé Fouilloux, directeur des Missions Diocésaines de Clermont-Ferrand.

(6) En 1110, le pape Pascal II ayant érigé la ville de Bethléhem en évêché, Guillaume IV, comte de Nevers, légua à ses évêques des biens situés près de Clamecy. C'est là qu'ils se réfugièrent lorsqu'ils eurent été chassés de Terre-Sainte. En 1379, il y eut séparation du siège et du titre : le siège était

de Vic-le-Comte, le 3 octobre 1484, comme suffragant de Charles Ier de Bourbon, évêque de Clermont. Il l'était, en 1481, de Julien de La Rovère, évêque de Mende (1). Il fut ensuite transféré au siège de Darci ou Darie (?).

Par délégation spéciale du Siège apostolique, **Gérard Gobaille,** *évêque de Darie* (2), suffragant de Charles II de Bourbon, confirma, dans le palais épiscopal de Clermont, l'élection de Jacques de Saint-Nectaire, prieur de Sainte-Gemme, comme abbé de la Chaise-Dieu (3). Elu, le 8 août 1492, évêque de Paris, Gérard mourut avant d'avoir été institué, le 11 septembre suivant. Il fut inhumé à Notre-Dame de Paris, sous une tombe plate de cuivre où l'on voyait ses armes : *Une fasce chargée de trois...., accompagnée de trois étoiles de...* (4).

Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, eut pour auxiliaire « un certain **Laurent.** Le nom du siège qu'il occupait est difficile à lire, mais il figure dans des lettres de collation d'ordres et de tonsure conservées aux archives de l'abbaye de Saint-Allyre. Il remplissait les fonctions épiscopales en 1505, 1510 et 1515. Même en 1516, *sede vacante,* il fit, avec la licence du chapitre, une ordination dans la cathédrale de Clermont. » Ainsi parle le *Gallia Christiana* (5). Les auteurs

en France, le titre en Italie. Le roi Charles VI leur accorda, en février 1413, les prérogatives dont jouissaient les évêques de France. En 1428, le siège et le titre furent réunis. Ces prélats avaient le droit d'exercer toutes les fonctions épiscopales dans la chapelle de Notre-Dame, près de Clamecy ; mais ils s'employaient ordinairement à soulager les prélats infirmes ou empêchés. De cette manière, ils se procuraient des pensions et des gratifications qui suppléaient à la modicité de leur revenu.

(1) *Gallia Christiana*, t. II, col. 294, D. — Baluze, *Histoire généal. de la Maison d'Auvergne*, t. I, p. 340. — Fodéré, *Op. cit.*, p. 886. — Fisquet, *La France pontificale*, Nevers-Bethléhem, p. 157.

(2) *Dariensis* ou *Daonensis*, Daoniæ, Daonium, en Thrace.

(3) *Gallia Christiana*, t. II, col. 295, B ; 348, A.

(4) Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, nos 3008, 6811. (Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, 8o.)

(5) Tom. II, col. 296, B.

de ce savant ouvrage, eux-mêmes, ne sont pas impeccables ; car s'ils avaient rapproché les lignes précédentes de celles qu'ils ont écrites sur Pierre du Peschin, abbé d'Artonne, ils auraient trouvé la désignation du siège de Laurent. « Sous cet abbé, rapportent-ils, le 1er avril 1514, octave de l'Annonciation, le R. P. *episcopus Lauducensis* (1), suffragant de Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, consacra les autels de Notre-Dame de Pitié et des SS. Blaise et Paterne dans l'église d'Artonne, près de la grande porte (2). » Le 31 août 1505, il avait fait la consécration de l'église du monastère des cordeliers de Saint-Projet, paroisse de Neuvic, au diocèse de Limoges (3).

Pierre d'Albo, qui a été l'objet d'une très intéressante étude de M. l'abbé Poulbrière (4), portait le nom d'un village des environs de Mauriac (Cantal) où, sans doute, il était né (5). Il fut d'abord religieux franciscain, docteur en décrets et professeur de théologie. Une pièce des archives départementales du Puy-de-Dôme (6) le qualifie d'Episcopus Abscalonensis et le *Gallia Christiana* lui donne le titre, tantôt d'Ep. Stabilonensis, tantôt celui d'Ep. Ascalensis, tantôt celui d'Ep. Ascalonensis (7). Ce dernier doit prévaloir. Mais ce n'est pas seulement le nom du siège de cet évêque qui a été défiguré. Le chanoine Audigier (8) et un récollet de Tulle (9) l'appellent Pierre Le Blanc. Il n'est pas jusqu'à son véritable prénom qui n'ait été converti en celui de Jean. Aussi, M. l'abbé Poul-

(1) *Lauducensis?*

(2) Tome II, col. 398, B.

(3) Abbé Poulbrière, *Les évêques auxiliaires en Limousin*, p. 6.

(4) *Semaine religieuse du diocèse de Tulle*, 27 juillet 1889, pp. 477-480.

(5) *Idem.* « ... par un évesque portatisf qui estoit, selon le dict. de la ville de Mauriac, lequel se fasoit nomme Mosser Pe de Albo... »

(6) Fonds du chapitre de Notre-Dame de Montferrand, cote I, no 58.

(7) Tome II, col. 297, A; 378, B; 538, D; 674, B.

(8) Audigier (le chanoine P.), *Histoire manuscrite de la ville de Clermont*, fol. 281 recto. (Bibl. Nat., Mss. Franç., no 11436.)

(9) *Loc. cit.*

brière a vraiment tort de s'excuser d'une légère erreur. Il a été trompé par les précédents écrivains. Quant à ceux-ci, le *Quandoque bonus dormitat Homerus* n'est-il pas de tous les temps ?

Le suffragant de Thomas du Prat s'appelait donc **Pierre d'Albo** et il était *évêque d'Ascalon*. En 1520, il consacra les autels de la Vierge, de saint Cyprien, de saint Pierre, de sainte Catherine et de saint Roch dans l'église d'Artonne, au diocèse de Clermont. Le 29 décembre de la même année, il prêta son concours à François de Lévis, évêque de Tulle, et fit la même cérémonie pour l'église paroissiale de Darazac et deux de ses autels. Toujours en 1520, mais probablement à des dates antérieures, il sacra l'église des cordeliers de Tulle et celle d'Ayen, au diocèse de Limoges (1). Le 14 mars 1522, il procéda à la consécration de celle de Saint-Angel (2), qui était alors de ce diocèse, où il remplit le même office dans l'église de Curemonte, le 12 décembre suivant. Les anciennes archives de l'abbaye de Saint-Allyre établissent qu'en cette année, malgré ce séjour en Limousin, Pierre d'Albo n'avait pas cessé d'être suffragant de l'évêque de Clermont, Thomas du Prat.

« Comme il estoit homme de teste, dit le chanoine Audigier, son frère le cardinal du Prat l'employoit souvent à des affaires de conséquence qui l'obligeoient [d'] estre quelquefois esloigné de la province ; c'est pourquoy on luy permit d'avoir des suffragans pour avoir l'œil sur ce qui se passoit

(1) Le 30 avril 1528, à St-Germain-en-Laye, Henri, roi de Navarre..., vicomte de Limoges, et Marguerite de France, sœur unique du roi, vicomtesse de Limoges..., notifient au juge, procureur, etc., de leur châtellenie d'Ayen (Corrèze), la concession accordée par eux à leur cher et bien-amé Guillaume de Montfrebeuf, écuyer, sieur de La Chabrolie, leur vassal et sujet..., d'un droit de sépulture dans l'église d'Ayen, en récompense des services rendus à cette église par ledit sieur de Montfrebeuf, qui en avait été parrain au moment de la consécration faite « puis sept ans en ça ou environ par Révérend Père en Dieu Jehan (*sic*) Dalbo, evesque portatif et suffragant de l'evesque de Lymonges. » (*Sigillographie du Bas-Limousin*, p. 305.)

(2) Abbé Poulbrière, *Les églises de Saint-Angel et de Meymac*, p. 14, note. (Tulle, Crauffon, 1880, 8°.)

dans son diocèse et pour faire les fonctions épiscopales. En 1522, on trouve qu'il avoit pour suffragant Pierre, évesque d'Ascalon, et, en 1525, Pierre Le Blanc, chanoine de Clermont, auquel dans la mesme année les chanoines de l'église cathédrale donnèrent permission de faire des leçons tous les jours à une heure après midy, sur l'Ecriture, dans l'église de S.-Nicolas qui est dans le cloistre (1). » Le *Gallia Christiana* date cette autorisation du 21 juin 1525. Il est impossible de douter aujourd'hui qu'il ne s'agisse ici du même personnage, devenu chanoine de Clermont après avoir été relevé de ses vœux monastiques.

Le 2 juillet 1527, Pierre d'Albo consacra l'église collégiale de N.-D. de Montferrand « dans son ensemble et intégralité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec les statues et autels non déjà bénis et consacrés, et les autres édifices qui en dépendent. » Il fixa l'anniversaire de cette dédicace au 9 septembre, lendemain de la Nativité de la Vierge (2). L'instrument original de cette consécration, signé du prélat consécrateur, est muni de son sceau, sur lequel figurent un écu appendu à une crosse, et, autour, la légende : S. P. DE. ALBO. ASCALONENS. EPS. L'écu, dont les pièces ne sont pas très nettes, semble porter : en chef, deux étoiles et, en pointe, un oiseau tenant un anneau dans son bec (3).

En 1531, Pierre d'Albo était mort, ainsi que le prouve le texte d'une minute de notaire recueillie et possédée par M. l'abbé Poulbrière.

(1) *Les églises de Saint-Angel et de Meymac.* — *Gallia Christiana*, t. II, Inst., col. 101, A et B.

(2) Il résulte d'une note précédente qu'il était alors d'usage d'avoir des parrain et marraine dans ces cérémonies. Pour cette église, le parrain fut : Jean Pradal, professeur de droit et lieutenant général au bailliage de Montferrand ; la marraine : Anne Morel, sa belle-sœur. Assistèrent comme témoins : Maître Christophe Régin, licencié en droit, lieutenant particulier au bailliage de Montferrand ; Bernardin Roy, consul de ladite ville ; Jean Charrier, notaire et lieutenant général de ladite ville ; Olivier Bonhomme, Malos et plusieurs autres.

(3) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds du chapitre de Notre-Dame de Montferrand, cote I, n° 58.

André Tixier, évêque de Ros, en Cilicie, *episcopus Rosensis* (1), était cordelier et il résidait au Puy, lorsqu'il devint suffragant de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, en 1531 (2). L'année suivante, il fit la visite de ce diocèse. Il est aussi qualifié de suffragant de l'évêque de Saint-Flour dans une sentence, sur laquelle nous reviendrons plus loin, rendue, le 15 janvier 1544, entre lui et le chapitre de Saint-Julien de Brioude. Le 7 septembre 1552, il consacra l'église de Salers (3), alors du diocèse de Clermont ; et, au cours d'une nouvelle visite pastorale, il se trouva le mardi, 8 novembre de la même année, à l'abbaye de Manglieu, venant de la paroisse de Condat, près Montboissier (4). Il transporta ses services, temporairement sans doute, au diocèse de Limoges, où il donna des tonsures, dans cette ville, le 27 juillet 1553, et les ordres mineurs, le 25 août suivant, dans l'église de Treignac (5).

Depuis plus de vingt années, Joachim d'Estaing occupait le siège de Clermont, et il y en avait déjà cinq qu'il était aveugle, lorsqu'il se pourvut d'un suppléant. Dans cette intention, il se rendit à Paris en 1635, s'aboucha avec **André de Sauzea** ou **de Sauzay,** évêque de Bethléhem, et signa avec lui un compromis que nous donnerons, in extenso, à l'appendice, parce que ces sortes d'actes sont rares et curieux (6).

L'évêque de Clermont ne vivait pas en parfaite intelligence avec le chapitre de sa cathédrale. Les démêlés, au dire de

(1) *Rossi*, *Rhossi*, *Rhosi*, Rosea, en Cilicie. C'est le titre que portait, naguère encore, Mgr Jourdan de La Passardière.

(2) *Gallia Christiana*, t. II, Inst., col. 101, D et E.

(3) *Dict. stat. et hist. du Cantal*, t. V, p. 189.

(4) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Fonds de l'Evêché, sac 5e, cote 36. — Autre communication de M. l'abbé Fouilloux.

(5) Abbé Poulbrière, *Les évêques auxiliaires en Limousin*, p. 14.

(6) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Insinuations ecclésiastiques, reg. 34, fol. 68 verso et suiv. — Nous devons la connaissance de cette pièce importante à une nouvelle et gracieuse obligeance de M. l'abbé Fouilloux. — Voir à l'appendice, no 1.

Pierre Audigier, « furent poussés si avant que les chanoines ayant refusé l'entrée de leur église à messire André Suassé, évesque de Bethléem, qui y venoit dans le dessein de faire la cérémonie de donner les ordres, Joachim, outré de ce refus, fit enfoncer les portes avec un bélier, ayant auparavant une ordonnance pour cette exécution de M. le lieutenant général Girard (1). »

Mais qui était André de Sauzéa? Voici ce qu'en rapporte Fisquet : « Peut-être neveu du précédent évêque par sa mère, et né en Montbrison en Forez ; il était recteur du collège d'Autun, à Paris, lorsqu'il fut nommé évêque de Bethléhem par Charles, duc de Nevers, après la mort de Jean de Clèves. Le roi confirma cette nomination, et le Saint-Siège expédia les bulles le 23 octobre 1623. Sacré, le 18 février de l'année suivante, dans la chapelle de Notre-Dame, dans le cloître de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, par Alphonse de La Croix, évêque de Grenoble, assisté de Raphaël de Bologne, évêque de Mégare, coadjuteur de Digne, et de Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, il consacra lui-même, le 2 juillet 1630, le grand autel de la chapelle haute de ce cloître. Cinq ans après, la pauvreté le poussant à conférer les ordres sacrés à tous ceux qui s'adressaient à lui, bien qu'ils ne fussent point munis de lettres démissoires de leurs propres evêques, il en résulta un procès. Cité par Dominique Séguier, évêque d'Auxerre, à la barre des prélats qui siégeaient dans l'assemblée générale du clergé de France tenue en 1635, André invoqua l'exemple suivi par ses prédécesseurs depuis quatre cents ans, dépeignit sa pauvreté sous des couleurs aussi vives que vraies, et promit de renoncer à son siège si on lui accordait une pension de quatre cents livres. En cette même année 1635, André remplissait les fonctions d'évêque suffragant ou auxiliaire de Joachim d'Estaing, évêque de Clermont. Il fit son testament le 24 juillet 1643 et

(1) *Histoire manuscrite de la ville de Clermont*, fol. 299 verso. (Bibl. Nat., Mss. Franç., n° 11486.)

légua trois cents livres à l'hôpital de Bethléhem à la condition qu'une messe y serait célébrée chaque jour. Mort à Paris, le 13 avril 1644, André du Sauzay fut inhumé dans l'église des Grands-Augustins (1). »

Les Sauzea portaient : *d'azur à trois fasces d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules brochant sur le tout.*

Grâce à un arrière-neveu de l'évêque de Bethléhem, M. Octave de Viry, le bienveillant érudit forézien, il nous est permis de rectifier et de compléter cette biographie. André de Sauzea, fils d'Antoine, lieutenant du bailli d'Annonay, et de Madeleine de Montchal, serait né dans cette ville en 1578. On le trouve qualifié doyen de l'église cathédrale de Belley le 31 janvier 1606. Le 24 décembre 1641, il fonda le collège d'Annonay, et il était encore recteur de celui d'Autun, à Paris, lorsqu'il mourut, non le 13, mais le 16 avril 1644.

L'évêque de Clermont dut alors chercher un autre suppléant. Le 16 juillet 1645, il traita avec le sieur Manis, bourgeois de Lyon, pour l'obtention du brevet et des bulles à procurer au P. Louis Manis, récollet, son fils, qui se proposait de remplacer M. de Sauzea comme suffragant. Ces démarches n'eurent point de résultat, et le P. Barthélemy de Bagnols, provincial des récollets, présenta à Mgr d'Estaing un autre de ses religieux, le P. Chérubin, lecteur en théologie (2). Celui-ci s'appelait **Jean de Mallevaud.** Il appartenait à une famille noble (3) et il était originaire de Bellac, dans la basse Marche. Pierre Barge, marchand bourgeois de la ville de Thiers, intime ami de son père (4), passa un compromis avec l'évêque de Clermont, à Mauzun, le 28 juin 1646, sur le chapitre des émoluments à servir au futur auxiliaire.

(1) *La France pontificale*, Nevers-Bethléhem, p. 161.

(2) Arch. départ. du Puy-de-Dôme. Fonds du Secrétariat de l'Evêché, liasse 11, cote 20.

(3) Abbé Leclerc, *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, t. III, p. 148, et t. IV, p. 304.

(4) Bibliothèque de Clermont, Imprimés : Auvergne, 1203 et 1204.

Ils furent fixés à mille livres. Quelques jours après, le 4 juillet, par un nouveau contrat, il fut stipulé que cette pension cesserait du moment que « le dit sieur de Mallevaud serait pourvu des prébendes, canonicats, cures, vicairies, etc..., de pareille valeur et serait réduite à proportion du revenu de ces bénéfices. » Le brevet accordé par la reine régente fixa cette pension à seize cents livres ; mais elle fut réduite, d'un commun accord, à douze cents, le 7 septembre 1648. Le 7 décembre de la même année, la cour de Rome délivra au récollet les bulles pour l'évêché d'Aulonne (1), vacant par la mort d'Etienne Paris. Jean de Mallevaud dut être bientôt sacré et installé ; car, le 17 juillet 1649, il reçut commission pour la visite de l'archiprêtré de Mauriac (2). Pierre Mondières étant venu à décéder, le 13 ou 14 avril 1650, le nouveau suffragant fut pourvu de la cure de Saint-Genès de Thiers, « et prébende y annexée » par le chapitre de cette église, à la demande de Mgr l'évêque. Le revenu en était évalué à deux mille deux cents livres.

Joachim d'Estaing mourut le 11 septembre suivant. Son frère, Louis, fut appelé à lui succéder, le 6 février 1651. Ce prélat, d'une santé robuste, n'éprouvait pas le besoin d'employer un auxiliaire. Il refusa de servir la pension de Jean de Mallevaud, qui s'était démis de la cure de Thiers, non pas tant, peut-être, parce que c'était un bénéfice inférieur qui ne pouvait pas être tenu par un évêque, mais parce qu'il n'en avait pas la paisible possession. Cette cure, en effet, était devenue vacante pendant un des mois réservés aux *gradués*, et trois d'entre eux essayaient de faire valoir leurs droits. L'évêque d'Aulonne prétendit que Louis d'Estaing avait été nommé « sous charge de pension. » Il fit saisir les revenus de l'évêché de Clermont et emprisonner un des fermiers. Il s'en suivit un procès. Le défendeur motiva son refus de payer sur ce que son suffragant ne résidait pas dans le diocèse auquel il

(1) *Aulonеæ*, Aulona ou Valona, en Epire.

(2) Arch. départ. du Puy-de-Dôme, *loc. cit.*

était attaché. Jean de Mallevaud, il est vrai, habitait ordinairement Paris, au collège des Bons-Enfants, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il était allé prêter son assistance à l'évêque de Limoges et avait consacré, dans son diocèse natal, deux églises de récollets, celle du Dorat, le 24 août 1651, et celle d'Aubusson, le 5 septembre de la même année (1). En 1653, il avait prêché l'octave du Saint-Sacrement à Saint-Eustache, l'une des plus célèbres chaires de la capitale. Plusieurs arrêts du Parlement ne purent pas mettre un terme à ce litige ; enfin, le 20 mars 1656, les membres de l'assemblée générale du clergé chargèrent l'archevêque d'Arles et l'évêque de Séez d'accorder les évêques de Clermont et d'Aulonne sur leurs différends. Le 9 septembre, il fut fait un règlement définitif entre messire Jean de Mallevaud et maître Louis Ogier, secrétaire et fondé de pouvoir de Mgr Louis d'Estaing. Le suffragant ne fut plus astreint à la résidence d'une part, et, de l'autre, sa pension fut réduite à neuf cent cinquante livres.

L'évêque d'Aulonne, paraît-il, était favorable au jansénisme et toujours prêt à approuver les livres du parti. Il figure effectivement au nombre des prélats qui, en 1669, donnèrent une approbation scandaleuse au Rituel de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, malgré la condamnation de ce livre par un bref du pape Clément IX, le 16 avril 1668 (2).

Jean de Mallevaud mourut, âgé de soixante-treize ans, le 4 mai 1682, à Aix-en-Provence, où il avait été appelé par le cardinal Grimaldi (3). « Il était employé aux fonctions épiscopales de ce diocèse, dit la *Gazette* du 22 mai, ainsi qu'en plusieurs autres de ce royaume pendant trente-quatre ans d'épiscopat, et il avait toujours servi très utilement l'Eglise. » Par son testament, il fondait, à Bellac, une maison

(1) *Les évêques auxiliaires en Limousin*, p. 15.

(2) Dom Prosper Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 22.

(3) Dufraisse (le chanoine), *L'origine des Eglises de France*, p. 517.

des Sœurs de Rouen, qui s'y installèrent, le 30 avril 1683 (1). Il fut le dernier suffragant attitré des évêques de Clermont ; et si, depuis lors, on rencontre à leur place quelque autre évêque, son aide fut seulement passagère.

Le diocèse de Saint-Flour, distrait de celui de Clermont en 1317, existait déjà depuis plus de deux siècles lorsque y apparut pour la première fois, à notre connaissance, un évêque auxiliaire. C'était un religieux cordelier du couvent du Puy. Il s'appelait **Antoine Pascal.** Il était *évêque de Ros,* près Venise (2), ainsi qu'on peut lire dans le *Livre de Podio,* d'Etienne de Médicis (3), publié par M. A. Chassaing, juge au tribunal du Puy. Ce très érudit magistrat, pour lequel l'histoire du Velay n'a plus de secret, a bien voulu nous apprendre qu'Antoine Pascal appartenait à la famille seigneuriale du Pertuis (4).

Le 31 janvier 1524, le suffragant de Louis de Joyeuse arriva, avec sa suite, dans l'église d'Azerat, près d'Auzon. Il la visita, puis il réclama à Antoine de Flaghat, prieur et seigneur du lieu, le repas *(pastum integrum)* qu'il disait être dû à l'évêque de Saint-Flour pour droit de visite. Le prieur répondit que « comme ses amis il les recevait et leur ferait bonne chère ; » mais qu'il ne les acceptait pas s'ils prétendaient faire acte d'autorité épiscopale. Cette visite, ajoutait Antoine de Flaghat, pouvait être exercée en vertu seulement d'un indult du Saint-Père, parce que l'abbaye de la Chaise-Dieu, dont le prieuré d'Azerat était membre, était exempte de toute juridiction ordinaire de l'évêque de Saint-Flour et

(1) *Les évêques auxiliaires en Limousin*, pp. 15 et 16.

(2) Le titre du cartulaire d'Azerat, que nous allons citer, le qualifie d'évêque de Rosonier. Effectivement, on trouve en Dalmatie, c'est-à-dire non loin de Venise, *Rosonii*, Rhisanæ, Rosonensis, aujourd'hui Rosano.

(3) Aug. Chassaing, *Le Livre de Podio ou Chroniques d'Etienne Médicis*, t. 1, p. 304. (Le Puy, Marchessou, 1869-1874, 4°.)

(4) Canton de Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire).

d'autres évêques. Que, pour cette cause, il ne les recevrait pas, et ne donnerait pas le *pastum* demandé à cette occasion (1).

Le 22 mai de la même année, Antoine Pascal consacra l'autel de saint Jean-Baptiste, dans l'église de l'abbaye des chanoines réguliers de Pébrac (2). Le 28 août 1529, il était au couvent des cordeliers du Puy. En 1533, il dirigea la confection du terrier du commandeur de Saint-Victor en Auvergne, ordre de Saint-Antoine de Viennois, à raison du prieuré du Pertuis en Velay. On y trouve la reconnaissance de Jean Pascal, seigneur du lieu, qui était vraisemblablement le frère de cet évêque (3). Nous le rencontrerons à Brioude en 1537. D'après le *Gallia Christiana* des Frères Sainte-Marthe, il aurait été suffragant, en 1540, d'Antoine de Levis-Châteaumorand, archevêque d'Embrun (4); enfin, en 1543, il donna la bénédiction abbatiale, du consentement de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, à Gabrielle de La Roche-Aymon, abbesse de l'Esclache (5).

Le diocèse de Saint-Flour fournirait un faible appoint à cette nomenclature, s'il n'avait pas existé sur son territoire une collégiale immédiatement soumise à l'Eglise romaine. En vertu de la bulle d'exemption accordée, en 1119 (6), par le pape Calixte II et confirmée par ses successeurs, Innocent II, Clément IV et Alexandre IV, le chapitre noble

(1) Archives départementales de la Haute-Loire; Fonds de l'abbaye de la Chaise-Dieu, Cartulaire d'Azerat, nº 87, fol. 112 : Instrument au sujet du droit de pasture. — Voir à l'appendice, nº 2.

(2) *Gallia Christiana*, t. II, col. 430, E.

(3) Ce terrier fut reçu par Mº Jean Doron, notaire royal du Puy. C'est le registre des archives départementales du Rhône, coté provisoirement : H 2234.

(4) T. I, p. 284, col. 1. (Paris, 1656, in-fol.)

(5) *Gallia Christiana*, t. II, col. 408, A.

(6) Chaix de Lavarène, *Monumenta Pontificia Arverniæ*, p. 150.

de Brioude avait le droit de faire conférer, dans les limites de sa juridiction, les sacrements de l'ordre et de la confirmation, bénir les saintes huiles et consacrer les autels par tout évêque catholique qu'il lui plairait d'en prier. Il est donc naturel de comprendre les titulaires de sièges *in partibus infidelium*, appelés pour ces causes par les chanoines de Saint-Julien, au nombre des évêques auxiliaires qui ont rempli les fonctions épiscopales en Auvergne. Ceux dont la mémoire est restée sont : **Hugues,** *évêque de Tabarie* (1), qui consacra, en 1320, deux autels dans l'église de Saint-Jean de Brioude, l'un en l'honneur de la Bienheureuse Marie, et l'autre en l'honneur de saint Georges.

Henri, *évêque de Laodicée* (2), vicaire général de l'archevêque de Lyon. Il vint conférer, dans la ville de Brioude, les ordres majeurs et mineurs, le samedi après la Pentecôte de l'an 1324 (3).

Bertrand de l'Isle, de l'ordre des frères-mineurs, *episcopus Equinensis* (4), consacra l'église du couvent des cordeliers de Brioude, le 15 août 1411. Il la fit paver en 1421 (5).

Jean de Pressuris, évêque de Troie, suffragant de l'évêque du Puy, célébra pontificalement la messe à l'autel de Saint-Julien et consacra les saintes huiles le jeudi saint,

(1) *Tabarie*, forme vulgaire du mot *Tibériade*, aujourd'hui Tabarieh, en Syrie.

(2) *Laodicée*. Il a existé plusieurs évêchés de ce nom ; nous ignorons quel est celui dont Henri était titulaire.

(3) *Breviarium Brivatense* (Clermont, Jacquard, 1654), Préliminaires. — *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. III, p. 258.

(4) *Equinensis?* sans doute *Equiliensis*, aujourd'hui Jesolo, dans la Marche de Trévise.

(5) Fodéré, *Op. cit.*, p. 635. — De Combres de Laurie, *Histoire manuscrite du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude*, fol. 171 recto. — Fournier-Latouraille, *Curiosités héraldiques de l'arrondissement de Brioude*, p. 35 (Brioude, Gallice, 1855, 8°).

13 avril 1503. Il sera question plus loin de ce prélat et de son successeur, **Etienne de Pressuris**, qui vint aussi à Brioude, en 1524 (1).

Antoine Pascal, évêque de Ros, auxiliaire de l'évêque de Saint-Flour, exerça des fonctions épiscopales dans cette ville, en 1537 (2).

Un autre suffragant, **André Teyssier**, que l'on a vu plus haut, voulut agir de même. Comme il ne s'était pas muni préalablement de l'autorisation expresse du chapitre, il survint un procès que cet évêque perdit, devant le bailliage de Montferrand, le 8 janvier 1544.

La même année, **Christophe d'Alzon**, évêque de Troie, suffragant de l'évêque du Puy, se rendit une première fois à Brioude (3). De plus, le 6 février 1548, il donna la tonsure cléricale dans l'église de Saint-Julien.

Le 16 juillet 1617, **Robert de Barthelot** ou **Berthelot**, évêque de Damas (4), suffragant de l'archevêque de Lyon, admit à la profession religieuse neuf novices du prieuré de Lavaudieu dans la collégiale de Brioude, où il conféra la tonsure, le 25 juillet suivant.

(A suivre.) A. VERNIÈRE.

(1) Pièces de procédure qui font partie de nos papiers.

(2) Idem.

(3) Idem.

(4) Damas, en Syrie.

Sceau de Blainet Loup, seigneur de Beaunes, chevalier

Ce sceau en bronze a été trouvé récemment dans les environs d'Aigueperse.

La plaque de métal, ronde, porte, au dos, et en saillie sur lui de 16 millimètres, un appendice découpé et repercé d'un trèfle vers la circonférence : elle a 53 millimètres de diamètre, et son épaisseur, de 3 millimètres sur les bords, va augmentant jusqu'à la nervure, où elle atteint 5 millimètres.

Disposant de cette épaisseur, le graveur a pu fouiller profondément le métal, qui a conservé ses arêtes vives.

C'est un sceau du type équestre. Le chevalier, dressé sur ses étriers, la face entièrement masquée par le heaume, le bouclier au bras et l'épée haute, fond sur l'ennemi. Le cheval, pressé par l'éperon, galope vers la droite, les jambes de devant légèrement repliées ; l'ample draperie dont il est couvert, flotte et laisse voir la sangle maintenant la selle.

Le heaume de Blainet, cimé d'une tête de loup, son écu au loup passant, comme aussi la housse, ornée de loups, dont le destrier est caparaçonné, font allusion aux armes du chevalier. Les le Loup portaient « d'azur au loup passant d'or. » (Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. 3.)

Par-dessus le haubergeon, dont les mailles lui couvrent le cou, les bras et le haut des cuisses, Blainet Loup porte une sorte de pourpoint orné de broderies, sans manches, et s'arrêtant à la ceinture. Ses jambes sont protégées par l'armure à plates. L'épée à deux tranchants, longue et effilée pour les coups d'estoc, porte au pommeau une chaîne qui va s'attacher sous l'aisselle du cavalier. C'est le costume de guerre du chevalier à la fin du quatorzième siècle.

Cette composition, où apparaissent déjà la vie et l'imitation de la nature, se détache sur un fond ouvragé, orné de guir-

landes qui sont enlevées avec hardiesse et légèreté. Dans le bas, entre les jambes du cheval, un reptile, à tête monstrueuse, semble ajouter ses menaces à celles du guerrier.

Autour du sceau, dans l'intervalle compris entre deux cercles concentriques, coupée par le casque et l'épée du chevalier, la tête et les jambes du cheval, qui empiètent sur cet espace, se lit la légende en minuscule gothique :

: SEEL : BL AI NET : LOUP : SEGN : DE BEAUNES : CHLR.

Blainet est un diminutif de Blain, prénom porté par un grand nombre des membres de la maison des le Loup, seigneurs de Beauvoir.

Blain Loup, sire de Beauvoir, maréchal du Bourbonnais, fut, dans la seconde moitié du quatorzième siècle, l'un des compagnons d'armes du duc Louis II de Bourbon : c'est à ce titre que son nom se trouve avec celui de son frère Bliombéris en maintes pages de la chronique du bon duc Loys. Il est désigné sous le nom de Bleynet Loup, chevalier, sire de Beauvoir, en 1378. (De Bettencourt, *Noms féodaux.*)

Plus tard, Jean Ier, duc de Bourbon, ayant été fait prisonnier à Azincourt, sa femme, Marie de Berry, administra le duché, de 1415 à 1428. Elle avait pour sénéchal Blain le Loup, qui, transigeant en cette qualité avec les religieux de Souvigny au sujet de la justice de cette ville, s'intitule *Bleniloux* (Blain Loup) *seign. de Beauvoir et Marenchat* (Mérinchal), *conseiller et chambellan de M. le Duc et son mareschal et sénéchal du Bourbonnais*, et termine: « donné à Souvigny sous notre scel en l'absence du scel de la sénéchaussée... le 11me jour de février l'an mil cccc vingt et trois. » *(Ancien Bourbonnais,* t. 2, p. 30, tiré du *Thesaurus Silviniacensis.)*

Enfin, Blain ou Bleyvet Loup, sénéchal d'Auvergne, en 1427, par son mariage avec Louise, fille de Géraud III, seigneur de Rochefort, fit entrer dans sa maison la terre de Préchonnet, qui y resta jusqu'en 1640. (Tardieu, *Dictionnaire du Puy-de-Dôme.)*

Reste à expliquer la qualification de seigneur de Beaunes

que prend notre chevalier. Il ne peut être question ni de Beaune, commune de Saint-Genès-Champanelle, dont Pierre de Giac était seigneur à la fin du quatorzième siècle et au commencement du quinzième ; ni de Beaune, commune de Murols, qui appartenait au sire de Murol, à la même époque.

Il s'agit donc de Beaune, près Montmarault, en Bourbonnais, dans le voisinage du château de Beauvoir. A la fin du seizième siècle, le baron de Beauvoir était encore seigneur de Louroux de Beaune. (Nicolas de Nicolay, *Générale description du Bourbonnais.)*

30 novembre 1891.

G.-A. TARDIF.

MÉLANGES

NOUVELLES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

LES LIVRES DE COUTHON. — Sous ce titre : *Inventaire des Bibliothèques de quatre condamnés*, la revue historique *la Révolution française* a publié, dans son numéro du 14 décembre 1891, un article de M. Germain Bapst, relatif aux bibliothèques de Louis XVI, de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon, confisquées au profit de la nation comme tous les biens des condamnés et des émigrés.

L'inventaire de la bibliothèque de Couthon est conservé aux Archives nationales, sous la cote F^{17}, 1198, nº 21.

Voici ce qu'en dit M. Germain Bapst :

« Couthon est celui des quatre condamnés dont la biblio- » thèque est la moins riche. De passage à Paris, comme ses » collègues, il ne possède guère que les *Vies des hommes* » *illustres* de Plutarque, les œuvres complètes de Montaigne, » de Montesquieu et de Rousseau, *l'Europe illustrée* de » Dreux du Radier, des gravures et le *Roman comique* de » Scarron.

» Le fonds principal de cette bibliothèque est constitué par » des cartes de géographie de la France, des principales » villes et de plusieurs provinces ainsi que d'Allemagne. » Enfin, il reçoit les périodiques et les publications officielles, » la collection des décrets et des principaux journaux de » l'époque.

» Il est assez curieux de constater, par l'importance des » documents géographiques de la bibliothèque de Couthon, » qu'il devait avoir l'humeur plus voyageuse que Robespierre » et Saint-Just. Le fait est d'autant plus curieux que, comme

» l'on sait, Couthon était complètement impotent, étant
» paralysé des deux jambes. »

L'Inventaire du mobilier trouvé au domicile du conventionnel Couthon à Clermont, les 13 et 14 brumaire an III, inventaire reproduit dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne* du mois de mars 1886, constate l'existence d'un certain nombre de cartes et de volumes, dont il ne donne d'ailleurs pas les titres. Voici comment il s'exprime :

« Art. 60. — Quatre étuis en papier vert contenant des » petites cartes départementales, estimés 15 livres. — Cet » article a été porté à l'administration du district qui payera » les quinze livres ci-contre, en ayant besoin pour les diffé» rentes opérations qui nécessitent des connaissances locales.

» Art. 65. — Différentes gravures relatives à l'affaire de » Madame Lamotte...

» Art. 104. — ... Avons examiné le nombre des volumes » qui formaient la bibliothèque ; avons vu qu'il pouvait y en » avoir environ cinq cents, soit livres de droit, d'histoire et » autres et en différents formats, lesquels seront portés à la » Bibliothèque nationale.

» Art. 128. — Un rouleau de cartes géographiques ; réservé » pour la Bibliothèque.

» Art. 183. — Un tas de livres in-folio, soit de droit et » autres, au nombre d'environ cent-vingt volumes, et plu» sieurs liasses de procédures en vieux papiers qui nous ont » paru d'aucune valeur. »

F. M.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3166.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 Février 1892

— La séance est ouverte à deux heures quinze minutes.

Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 janvier qui est adopté sans observation.

Les élections pour le renouvellement du Bureau se trouvant ainsi validées, M. le Dr Dourif, président sortant, remercie ses collègues d'avoir facilité sa tâche pendant les deux années qui viennent de s'écouler, et cède le fauteuil à son successeur, M. Marc de Vissac.

M. de Vissac prononce une allocution dans laquelle il exprime sa gratitude à l'Académie.

— Il est procédé au vote pour la nomination du second commissaire.

M. Vimont est élu.

— M. le Président fait le dépouillement de la correspondance :

MM. Culhat du Chamond, Pajot, Tardif et Artance, nommés membres correspondants, et M. le Dr Ledru, nommé membre honoraire, envoient leurs remerciements à l'Académie ;

Par une circulaire en date du 1er février, M. le Directeur des Beaux-Arts notifie les dispositions concernant la 16e réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui aura lieu, à Paris, du 7 au 10 juin 1892 ;

Le Comité institué près l'ambassade d'Espagne, à Paris, adresse le programme de diverses fêtes ou solennités, à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique.

— M. le Secrétaire perpétuel rend compte des envois qui sont parvenus à l'Académie depuis le 7 janvier.

M. Boyer offre les fascicules 11 à 13 de son *Inventaire des Archives de la ville de Riom.*

— M. le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne d'un de ses membres honoraires, M. le comte de Quatrefages.

— A propos d'une publication de M. le baron de Vinols relative au patois du Velay, M. Vernière présente quelques observations sur les critiques que l'auteur adresse aux habitants de l'Auvergne.

— M. le Trésorier fait l'exposé de sa gestion en 1891 et de ses prévisions pour 1892.

MM. le Dr Dourif, l'abbé Fouilhoux et Rouchon sont désignés comme membres de la Commission de vérification des comptes.

— M. Vimont signale un article du *Petit Journal* sur un projet de statue de Vercingétorix à Clermont.

— Au nom du Comité de publication, M. E. Teilhard de Chardin fait un rapport verbal au sujet de documents provenant des archives de la ville de Saint-Flour et envoyés par M. Marcellin Boudet.

Pour éviter que la publication d'autres travaux ne soit arrêtée, le Comité propose que l'impression des documents en question soit faite par feuilles séparées et dans la mesure des ressources restant disponibles après l'impression des fascicules ordinaires des Mémoires. — Adopté.

— M. E. Teilhard de Chardin donne communication de plusieurs chartes concernant Pons de Chapteuil.

M. Vernière lit les principaux passages d'une étude sur les évêques suffragants ou auxiliaires en Auvergne.

Les travaux de MM. Teilhard et Vernière sont renvoyés au Comité de publication.

— La séance est levée à quatre heures.

OUVRAGES REÇUS

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy — tome XXXIV, 1878-1889.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers — 11e année, 69e, 70e, 71e, 72e, 73e, 74e et 75e livraisons.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais — tome XXIV.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie — Histoire de l'Académie et Tables des matières des quarante-deux premiers volumes (1 volume) ; et 4e série, tome III.

Revue des langues romanes — 4e série, octobre-novembre-décembre 1890, tome XXXIV de la collection.

Extrait des travaux de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure — 227e cahier, 130e année, 2e trimestre 1891.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Lozère — tome XLII, 1891, septembre-octobre.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie — 40e année, nouvelle série, 159e livraison (juillet à septembre 1891), tome VIII.

Revue des travaux scientifiques — tome XI, nos 7 et 8.

Journal des Savants — nos de novembre et décembre 1891.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure — tome VIII, 3e livraison.

Bulletin de la Diana — octobre-décembre 1891, tome VI, no 4.

L'Intermédiaire des Chercheurs — no du 10 janvier 1892.

Envois de la *Smithsonian institution :*

Sept catalogues ou listes ;
Enlogy on prof. A. Dallas Bache ;
The scientific education of mechanics and artizans ;
New species of north american coleoptera, part. I ;
List of the coleoptera of north america, part. I ;
Meteorological observations made at Providence, R. I ;
Discussion of the magnetic and meteorological observations, part. II ;
Account of a tornado near new harmony, Ind.

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES
DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT
Du 5 Février 1891 au 4 Février 1892

MESSIEURS,

L'aridité des chiffres que j'ai à vous présenter ne comporte pas d'autre développement que leur exposé lui-même. Je me bornerai à une seule indication, qui est toute à l'honneur de l'Académie : pour la première fois depuis que je suis investi du mandat que vous avez bien voulu, il y a quelques jours, me confirmer dans des conditions qui méritent toute ma gratitude, l'état des cotisations à recouvrer, dressé à la fin de 1891, ne comprenait aucune cotisation antérieure à cet exercice.

Les tableaux ci-dessous vous présenteront le résumé de notre situation :

TABLEAU A. — Mouvement des Fonds, *du 5 Février 1891 au 4 Février 1892.*

(a) ENTRÉES OU RECETTES

I. **Encaissement des Cotisations**				
antérieures à 1891	994	»	2 528	»
de l'Exercice 1891	1 509	»		
Du droit de diplôme	25	»		
II. **Intérêts**				
(A) du Fonds de réserve : coupons d'Avril, Juillet et Octobre 1891, Janvier 1892, Rente départementale	509	»	512	05
(B) des Fonds libres à la Société générale	3	05		
III. **Subventions**				
Encaissement de la subvention allouée par le Conseil général du Puy-de-Dôme, sur les fonds de l'Exercice 1891			400	»
IV. **Vente de jetons Lecoq** (1 jeton)			4	»
V. **Vente de volumes des Mémoires et livraisons du Bulletin**			20	45
VI. **Abonnements au Bulletin mensuel**			120	»
VII. **Comptes d'ordre.** — Rabais au Mémoire Bellet				30
Ensemble			3 584	80
Excédant au 5 février 1891 — Espèces en caisse	781	65	873	90
Fonds libres à la Société générale	92	25		
Total général des entrées ou recettes			4 458 f.	70

(*b*) **SORTIES OU DÉPENSES**

I. Frais d'impression.

(A) *Mémoires de l'Académie*. Impression du 4e fascicule (2e série, 1891), Saint Amable, par M. Bernet-Rollande. Quinze feuilles à 55 fr. . .	825 »	869 20
Couverture imprimée (à forfait).	12 »	
Brochage de deux cent vingt-cinq exemplaires à 0,14 l'un.	32 20	
(B) *Bulletin mensuel :*		
Dix livraisons de 1890.		1 027 25
(C) *Imprimés divers :*		
Convocations, bandes, etc.		126 »
		2 022 45

II. Traitements des Agents de l'Académie.

M. Poiret, agent comptable, son traitement pour 1891.	250 »	400 »
M. Bellard, appariteur, son traitement pour 1891.	150 »	

III. Frais divers.

Recouvrement de cotisations.	23 20	166 55
Frais de bureau et correspondance.	28 85	
Loyer des Archives (1891).	80 »	
Affranchissement du Bulletin.	17 50	
Caisse et envoi au Ministère, dépôt légal et échanges.	17 »	
Total des dépenses.		2 589 »
Excédant des recettes sur les dépenses. . . — Espèces en caisse. . .	1 263 60	1 869 70
Fonds libres à la Société générale. .	606 10	
Total égal au montant des recettes.		4 458 f. 70

TABLEAU B. — Situation au 4 Février 1892.

(A) **Actif immobilisé.**

I. 509 francs de rente départementale 3 p. 100, valeur au cours d'achat.		10 972 50

N. B. — Cette somme comprend pour partie, jusqu'à concurrence d'une somme que nous n'avons pu déterminer faute de documents, le legs fait à l'Académie par M. de Monthyon. La valeur des rentes représente, au cours du 4 février 1892 (95.65), un capital de 16 561 90.

II. Fonds du monument de Vercingétorix :		
Bons de la Société générale, à cinq ans (échéances diverses) portant intérêts à 4 1/2 % l'an, coupons au 10 mars 1892 attachés . . .	3 400 »	3 474 15
Espèces en caisse.	74 15	
III. Jetons de la fondation Lecoq : quatre cent soixante-un jetons, à 3 fr. 15 c. l'un.		1 452 15
IV. Volumes déposés aux Archives, suivant inventaire.		mémoire
Total, sauf mémoire.		15 898 f. 80

(B) **Recettes et dépenses de l'Exercice prochain.**

Recettes prévues :

I. Cotisations à recouvrer. Exercice 1891	845	»
Cotisations prévues pour l'Exercice 1892	2 000	»
II. Subvention départementale, sur les fonds de l'Exercice 1892	400	»
III. Intérêts du fonds de réserve	509	»
IV. Vente de jetons Lecoq	»	»
V. Vente de volumes et livraisons du Bulletin	20	»
VI. Abonnements au Bulletin mensuel	20	»
	3 794 fr.	»
Disponible à ce jour	1 869	70
Total des prévisions de recettes	5 663 f.	70

Dépenses prévues :

I. Impression du Bulletin de 1891. Mém. Bellet.		1 117		
II. Impression du Bulletin de 1892	1 100	1 180		
Imp. divers, convocations, etc.	80			
III. Traitement des Agents de l'Académie		400		
IV. Frais divers, correspondance, recouvrement de cotisations, etc.		200		
V. Entretien et réparation du mobilier		50		
VI. Frais de séance publique		80		
VII. Loyer du local des Archives pour 1892		80		
Total des prévisions de dépenses			3 107	»
Excédant			2 556	70
permettant, pour 1892, l'impression d'un volume de quarante feuilles	2 200	»		
et laissant, pour l'imprévu, une somme de	356	70		
Total égal			5 663 f.	70

Ces chiffres suffisent pour permettre d'affirmer que le développement des travaux de l'Académie ne sera pas entravé, jusqu'à nouvel ordre, par l'état de ses finances.

Clermont-Ferrand, le 4 Février 1892.

Le Trésorier de l'Académie,
CIRICE TEILLARD.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Les Evêques auxiliaires en Auvergne et en Velay antérieurement au XVIIIe siècle

(Suite et fin)

On a pu déjà le remarquer : au quinzième et au seizième siècle, les évêques gardaient peu la résidence. Aussi, est-ce à cette époque qu'on rencontre une série ininterrompue de trois suffragants des évêques du Puy.

Geoffroy de Pompadour joignait à l'honneur d'être le successeur de saint Georges, le titre de grand aumônier de France, et, rapporte le Frère Théodore, « la considération de la nécessité où le mettoit sa charge de rester à la Cour obligea de lui créer un suffragant, nommé Jean de Pressuris, pour tenir sa place au Velay, sous le titre *in partibus* de Troye-la-Grande (1), c'est-à-dire de cette ville dont l'embrasement, peut-être imaginaire, a donné de l'occupation à tant de plumes (2). »

Jean de Beulenc *alias* **de Pressuris,** qu'Odo de Gissey qualifie de « personnage singulièrement affectionné aux ordres religieux (3) », était chapelain et chanoine de Notre-

(1) C'est ainsi que l'on désignait autrefois Troie, en Troade, pour la distinguer de Troyes en Champagne. — « MCXXXII : Obiit apud Altam Tumbam (*leg.* Cumbam) domnus Henricus, quondam *Magne Troie* episcopus. » (*Albrici Trium-Fontium chronic.*, ap. PERTZ, *Monum. Germ. Scriptor.*, t. XXII, p. 930.)

(2) *Histoire de l'église angélique de Notre-Dame du Puy*, p. 374. (Le Puy, Antoine Delagarde, 1693, 8°.)

(3) *Discours historique de la très ancienne dévotion de Nostre-Dame du Puy*, p. 498. (Le Puy, François Varoles, 1644, 8°.)

Dame du Puy, bachelier ès-droits et grand vicaire de Geoffroy de Pompadour. Il assista, le 18 septembre 1493, à la bénédiction d'une chapelle fondée, à Bas-en-Basset, par le notaire Chanut, en l'honneur de Notre-Dame de Pitié et de saint Jean (1). Le 28 novembre 1498, il consacra un grand autel de pierre dans l'église des Salles, village situé sur la rive droite de la Loire, entre Bas et Monistrol (2). Le 1er novembre 1501, il reconnut, devant un grand concours de peuple, les reliques de saint Guillaume, archevêque de Bourges, conservées dans l'église de Saint-Léger, près Sembadel (3). L'évêque de Troie, on l'a vu plus haut, vint consacrer les saintes huiles à Saint-Julien de Brioude, le 13 avril 1503. Il donna l'investiture de la cure de Riotord à Claude de Saint-Nectaire, le 23 avril 1505 (4). En 1511, il bénit l'oratoire de la porte des Farges, au Puy (5). Le 27 septembre 1513, il accorda quarante jours d'indulgence aux fidèles qui aideraient de leurs biens à la construction, sur le ruisseau d'Huédour, entre Saint-Etienne de Lugdarès et les Hubacs, d'un pont que ne pouvait pas bâtir, avec ses seules ressources, Etienne de Pauc, bailli de Borne, en Vivarais (6). En cette circonstance, et accidentellement, sans doute, Jean de Pressuris suppléait l'évêque de Viviers dans ces localités montagneuses, voisines du diocèse du Puy. Sans cela, nous ne nous expliquerions pas cette ingérence dont nous trouverons encore un autre exemple.

Il mourut, suivant le *Gallia Christiana* (7), un 1er mars.

(1) Charles Rocher, *Pouillé du diocèse du Puy*, Tablettes historiques du Velay, t. V, p. 112.

(2) *Idem*, t. IV, p. 527.

(3) *Idem*, t. VII, p. 280. — Jacques Branche, *La vie des Saincts et Sainctes d'Auvergne et de Velay*, p. 131. (Le Puy, Philippe Guynand, 1652, 8°.)

(4) Tablettes historiques du Velay, t. IV, p. 470.

(5) Aug. Chassaing, *Les chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, p. 280.

(6) C'est au savant abbé Payrard, curé doyen de Cayres, diocèse du Puy, que nous devons la communication d'une copie ancienne du titre original de cette concession d'indulgence. — Voir à l'appendice, n° 3.

(7) T. II, col. 735, C.

Ce dut être en 1515; car, au dire du Frère Théodore (1), il ne survécut guère à Geoffroy de Pompadour, qui décéda le 8 mai 1514.

Jean de Pressuris ou de Beulenc, s'il n'était pas originaire du Velay, y avait attiré une partie de sa famille. Il avait marié une de ses nièces, Antoinette de Beulenc, avec honorable homme Claude Tourton, de Monistrol-sur-Loire, le 11 juillet 1497 (2). Un des témoins de l'acte d'investiture de Claude de Saint-Nectaire fut Antoine de Beulenc, peut-être un de ses parents. Enfin, après lui, le titre d'évêque de Troie passa à son neveu Etienne, cordelier au couvent du Puy et maître en théologie.

Etienne de Pressuris était-il déjà vicaire général de l'évêque, Antoine de Chabanes, et présida-t-il, en cette qualité, les Etats de Languedoc qui se tinrent au Puy, le 31 mars 1519 (3)? C'est ce qu'on ne pourrait pas affirmer, mais qui est probable. Le 2 février 1520, il bénit, dans cette ville, l'oratoire de la fontaine de la Bidoire (4). Le 6 avril 1522, il releva les reliques de saint Agrève dans l'église dédiée à ce saint évêque (5), et, le lendemain, il bénit l'image de Notre-Dame qui se trouvait « au front » de la rue Chenebouterie (6). Le 31 mars 1524, à l'exemple de son oncle, il accorda quarante jours d'indulgence aux fidèles qui aideraient de leurs deniers Etienne de Pauc, bailli de Borne, à élever une croix, près de sa demeure, en tête du pont qu'il avait fait construire entre les Hubacs et Saint-Etienne-de-

(1) *Op. cit.*, p. 380.

(2) Tablettes historiques du Velay, t. IV, p. 527.

(3) *Histoire générale de Languedoc*, t. XI, p. 203. (Toulouse, Privat, 1889, 4°.)

(4) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, p. 291.

(5) *Idem*, t. I, p. 292. — Frère Théodore, *Op. cit.*, p. 380. — *Officia propria diœcesis Aniciensis*, pars autumnalis, p. 29. (Paris, Adrien Le Clère, 1858, 8°.)

(6) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, p. 279.

*

Lugdarès (1). La même année, l'évêque de Troie vint à Brioude remplir des fonctions épiscopales dans l'église de Saint-Julien. Le 25 juillet 1525, il bénit également le dévot oratoire bâti par les habitants de la rue Pannessac, au dehors de la porte de ce nom, en l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie (2). C'est encore lui qui, le 19 janvier 1527, procéda à la bénédiction du cimetière et de l'hôpital de St-Sébastien préparés, par les consuls de la ville, pour le logement et la sépulture des pestiférés (3). Et comme, à la suite de redoutables épidémies, il s'était formé une confrérie du saint martyr, de saint Christophe, de saint Antoine et de saint Roch, le suffragant d'Antoine de Chabanes accorda aux bienfaiteurs et confrères une indulgence de quatre-vingts jours, le 10 avril 1530. Le 26 mai suivant, il leur permit de construire une chapelle en ce lieu, appelé depuis clos Saint-Sébastien (4). Le 28 août 1529, comme le voulaient les lois alors en vigueur, il avait assisté, en compagnie d'Antoine Pascal, évêque de Ros, près Venise, et de Claude de Buriane, abbé de Doue, à l'exécution d'une sentence pour laquelle le bras séculier était venu en aide à l'autorité ecclésiastique, ainsi qu'il en a toujours été dans l'Eglise (5). Le 5 avril 1531, Etienne de Pressuris bénit

(1) Nous rappelons, avec plaisir, que cette communication nous vient de M. l'abbé Payrard. — Voir à l'Appendice, n° 4.

(2) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, p. 294.

(3) *Idem*, t. II, 211. — Gissey, *Op. cit.*, p. 502.

(4) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. II, pp. 215 et 216.

(5) « *Item*, ledit an MDXXIX, et le sabmedi, XXVIII° d'aoust, devant la muraille des Cordeliers, regardant le Breulh, sus ung chaffault, fust dégradé, par ses meffaicts, ung appelé messire Laurens Chasot, du Chambo vers Dunière, ainsi qu'il estoit requis, par deux Evesques et ung Abbé ; et furent ceux messire Estienne de Pressuris, cordelier, évesque de Troye, suffragant de Monsieur l'Evesque du Puy, messire Anthoine Pascalis, cordelier, evesque de Roze près Venise, du couvent du Puy, et l'Abbé de Doë. Et après les vestements sacerdotals à luy baillés et revestus, fut desrevestu et désapointé de l'ordre de prebstre, et lui baillarent un petit sayon de jaune comme ung aventurier, luy disant qu'il s'en allast pelerin à Sainct Jacques, faisant penitence des maulx qu'il avoit faicts. Lequel, en descendant ledit chaffault, fut happé par les Officiers de la Court Temporelle et mené en prison, et, troys heures après, bruslé au Martoret. » *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, p. 304.

le petit oratoire édifié, dans la ville du Puy, en haut de la rue Rochetaillade (1). On ignore l'époque de sa mort.

Après lui, le titre d'évêque de Troie-la-Grande fut porté par messire **Christophe d'Alzon.** Ce prélat appartenait à une famille du Puy qui remontait, peut-être, à André d'Alzon, docteur ou professeur de lois, clerc du roi, juge royal de Velay (1318-1325). Les d'Alzon tiraient leur nom d'un fief, leur berceau, *Alzo, Alzonium,* dont la prononciation locale a altéré la forme et qui s'appelle aujourd'hui « le moulin d'Eauzon, » commune de Vazeilles-Limandres (2).

Christophe d'Alzon n'était encore que chanoine de Saint-Vosy et official du Puy lorsqu'il participa, pour six livres tournois, le 19 novembre 1526, à la fondation de l'hôpital des pestiférés dont il a été parlé plus haut (3). Il présida l'assemblée des Etats de Languedoc, tenue à Clermont-l'Hérault, le 21 décembre 1527. Il était alors doyen du Puy et vicaire général, pour le spirituel et le temporel, d'Antoine de Chabanes (4). Dom Vaissete ne dit pas s'il était déjà évêque de Troie.

Le 8 décembre 1539, en qualité de suffragant de François de Sarcus, il bénit la cloche de la chapelle du clos Saint-Sébastien (5) et, le 20 mars 1540, l'oratoire de la place du Marthuret (6). En 1544, il vint, une première fois, remplir des fonctions épiscopales à Brioude. Il officia pontificalement, le 13 mai 1547, aux « exequies, triumphes et pompes funebres faicts au Puy pour feu de très-noble et eternele memoire François, roy de France (7). » Le 6 février 1548, il donna la tonsure dans l'église de Saint-Jean de Brioude.

(1) *Idem*, t. I, p. 337.

(2) La majeure partie de ces renseignements sur les d'Alzon sont dus à l'aimable obligeance de M. Aug. Chassaing, juge au tribunal civil du Puy.

(3) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. II, p. 208.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, t. XI, p. 225.

(5) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. II, p. 227.

(6) *Idem*, t. I, p. 388.

(7) *Idem*, t. I, p. 405.

La nuit du lundi saint, 15 avril 1549, d'insignes et audacieux malfaiteurs brisèrent en plusieurs morceaux le crucifix de la porte Saint-Gilles. Il faut lire les émouvants récits d'Etienne Médicis (1), du P. Odo de Gissey (2) et du Frère Théodore (3) pour bien se rendre compte de la douloureuse et profonde stupeur dans laquelle cet acte sacrilège plongea la religieuse population du Puy. L'évêque de Troie ordonna aussitôt une procession expiatoire à laquelle il assista. De plus, il concéda des indulgences à tous ceux qui réciteraient un *Pater* et un *Ave* en passant devant le crucifix neuf élevé à la place de l'ancien. Et, comme cette dévotion s'était accrue, il jugea bon d'étendre ces indulgences à plusieurs autres croix de la ville.

En 1557, il fit rééditer les *Statuta Synodalia* de Mgr de Sarcus (4), et, le 23 mars de la même année, il pourvut le nommé Claude Lanier d'un des canonicats de l'église de Retournac (5). Le Frère Théodore (6) veut qu'il n'ait pas survécu longtemps au triste événement de la porte Saint-Gilles et qu'il soit mort avant l'évêque du Puy, dont la fin arriva le 23 mars 1557. C'est une erreur ; le *Livre de Podio* nous apprend que Christophe d'Alzon fut inhumé, au sépulcre de ses ancêtres, dans l'église conventuelle des Pères cordeliers du Puy, le 23 juin 1558 (7). Il avait laissé pour héritier son neveu, noble Claude d'Alzon, sieur du dit lieu et de la Coste, près Saint-Germain-Laprade.

Christophe d'Alzon avait trois frères, nobles Guillaume, Gabriel et Adanet d'Alzon. (*Hôtel-Dieu du Puy, reg. de Raphaël Maurin, not., acte du 29 août 1558.*)

(1) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, p. 433.

(2) *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Nostre Dame du Puy*, p. 510.

(3) *Histoire de l'église angélique de Notre-Dame du Puy*, p. 390.

(4) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. II, p. 263, note.

(5) *Gallia Christiana*, t. II, col. 736, C.

(6) *Loc. cit.*

(7) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, p. 478.

Gabriel d'Alzon, frère de l'évêque de Troie, de son mariage avec Michelette de Chavagnac, eut quatre enfants : Claude, ci-dessus mentionné, héritier de son oncle, — Hugues, chanoine de Notre-Dame du Puy, — Christophe, — et Gabrielle, mariée à André Dujeune, ou plus exactement Lejeune *(Juvenis)*, seigneur de Montgiraud, docteur ès droit, d'abord conseiller puis lieutenant particulier à la Sénéchaussée du Puy, qui, par son testament du 30 juin 1586, établit une fondation perpétuelle de deux fleurs en orfévrerie (rose et marguerite), comme prix de vers latins et de prose latine à décerner annuellement aux écoliers du collège du Puy. (*Hôtel-Dieu, reg. de Pays, not., Trans. du 28 février 1573.* — ARNAUD, *Histoire du Velay*, II, 423.)

Cette famille d'Alzon portait : *De gueules, fretté d'or et semé de fleurs de lis du même dans les claires-voies.* Elle s'est éteinte, dans la seconde moitié du siècle dernier, à Chastanuel, paroisse de Jax, et à Vazeilles, près de Vieille-Brioude.

Nous avons été frappés, au cours des recherches opérées pour la réunion des matériaux de cette rapide étude, du grand nombre d'Auvergnats et de Vélaviens qui, soit en France, soit en d'autres contrées, sont parvenus aux honneurs de l'épiscopat. La fécondité des trois diocèses du Puy, de Clermont et de Saint-Flour ne s'est pas ralentie de nos jours, et la source n'est point encore tarie, nous en avons la ferme espérance. Quel magnifique monument on élèverait à la gloire du clergé de ces provinces par la publication de l'*Auvergne pontificale*, d'une part, et du *Velay pontifical*, de l'autre ! L'œuvre, si vaste qu'elle puisse paraître, n'est-elle pas faite pour tenter des plumes habiles et vaillantes ?

APPENDICE

I

Concordat entre Mgr Joachim d'Estaing et Mgr André de Sauzéa.

Pardevant Claude Caron et Estienne Le Roy, notaires gardenotes du Roy nostre sire en son Chastelet de Paris, soubssignés, fut

présent en sa personne Illustrissime et Révérendissime père en Dieu messire Joachim Destaing, évesque de Clermont, en Auvergne, conseiller du Roy en ses conseils, demeurant ordinairement en sondit évesché, estant de présant en ceste ville de Paris, logé à Saint-Germain-des-Prés-les-Paris, rue de Seyne, en la maison ou est pour enseigne la Bergerie, paroisse Sainct Sulpyce, disant ledit seigneur évesque qu'a cause de son incommodité et perte de vue il luy est difficile d'administrer dans son diocèse les ordres sacrés comme soubsdiacre, diacre et prestrise, consacrer les esglises et grands autels, quoy que pour le surplus des fonctions épiscopales tant de l'ordre que de la jurisdiction, depuis cinq années que son incommodité a continué il a tousjours exercé en personne toutes les fonctions requises et ordinaires, soit l'administration des moindres ordres, tonsures, confirmations et aultres bénédictions extraordinaires et simples, comme aussi toutes visitations des monastères et aultres lieux et esglises de son ressort, toutes lesquelles choses nonobstant sadite incommodité il a, grâces à Dieu, continuellement exercées et pratiquées en personne, et désire continuer à l'advenir et finallement toutte aultre direction, régime et conduite de son trouppeau sans qu'il soit besoing d'aultre suffrage ou ayde pour raison de ce, comme il est nottoire à ung chacun et particulièrement en ce que plusieurs de ses procédures, actes et réformations les plus importantes faittes, durant son incommodité ont esté louées, auctorisées et approuvés par plusieurs arrêts de la cour, néantmoins afin d'estre certain d'une assistance et soulagement pour touttes et quantes fois que ledict seigneur évesque de Clermont jugera à propos pour l'administration desdicts ordres sacrés ou consécrations majeures il a requis et prié affectueusement messire André de Sauséa, évesque soubs le titre de Bethléem, comme estant libre sans charge d'un clergé et d'un peuple notable, demeurant à Paris au collège du cardinal Bertrand dit d'Authun scis rue et paroisse Saint André des Arts, pour ce présent et comparant, luy voulloir donner l'employ de sa personne et fonctions cy dessus déclarées, ce qui auroit esté agréé par ledict seigneur évesque de Bethléem, et d'autant qu'il n'est pas juste que ledict seigneur évesque de Bethléem s'attache et oblige, comme il faict desaprésent audict employ et continue icelluy à ses propres coustes et despens, tant pour son voyage depuis son domicille de Paris jusques en la ville de Rion en Auvergne que de son retour audict Paris et séjour dans le diocèse dudict évesché de Clermont pour autant de temps que ledict seigneur évesque de Clermont jugera à propos de l'employer comme dict est, icelluy seigneur évesque de Clermont pour desdommager

ledict seigneur évesque de Bethléem a promis et c'est obligé par ses présentes de luy fournir pour la dépense et fraits de son voiage, conduicte, voitture et nourriture de luy son train et équipage la somme de deux cents livres tournois pour chacun voiage pour son retour dudict Rion audict Paris sans que ledict seigneur évesque de Clermont soit tenu de luy fournir aultre chose, et durant le séjour que ledict seigneur évesque de Bethléem fera dans ledict diocèse estant employé en fonctions et administration sus mentionnées ou aultres au cas que ledict seigneur évesque de Clermont se trouvast empesché ou incommodé d'aultres infirmités, icelluy évesque de Clermont sera tenu et promet de nourrir, loger ledict seigneur évesque de Bethléem son train et équipage par tout son diocèse, luy fournir et prester des ornements nécessaires et propres pour lesdictes fonctions, et pour le surplus de son entretènement et sallaire de ses domestiques ledict seigneur évesque de Clermont a accordé et accorde audict seigneur évesque de Bethléem oultre la nouriture comme dict est depuis son arrivée audict Rion jusque au jour qu'il partira dudict lieu, la somme de huict livres dix sols tournois par jour durant le temps que ledict seigneur évesque de Clermont vouldra l'employer, et moyennant ce, ledict seigneur évesque de Bethléem promet de quitter ses occupations ordinaires pour assister ledict seigneur évesque de Clermont, s'acheminer et faire voiage dans son diocèse touttesfois et quantes que ledict seigneur évesque de Clermont l'en priera, comme aussy ledict seigneur évesque de Bethléem s'est desparti et desparts de toutte aultre prétention, droicts et actions contre ledict seigneur évesque de Clermont et spéciallement de tous droicts et émolumens provenans de l'expédition des lettres d'ordres et aultres certificats à cause d'iceulx, déclarant se contenter des fournitures et apoinctemens cy-dessus spécifiés, et attendu que ledict seigneur évesque de Bethléem par le présent contrat se trouve engaigé audict seigneur évesque de Clermont pour l'adcister et servir en son diocèse a abandonné pour ce touts aultres emplois et occupations qu'il pourroit exercer ailleurs, en sorte que si ledict seigneur évesque de Clermont ne vouloit l'employer pour le moins un voiage chacque année, il en recepvroit du dommaige. Pour ceste cause il a esté accordé qu'en cas que ledict seigneur évesque de Clermont ne voulust et jugeast à propos de l'appeller en son diocèse et employer une fois l'année pour le moings, il sera tenu et promet de luy donner la somme de cent livres tournois, pour chacune année qu'il ne sera point appellé ou employé par ledict seigneur évesque de Clermont, et ce pour le désintéresser de la despense qu'il luy convient faire à se tenir prest et appareillé pour ledict

voiage, lorsqu'il en sera requis et adverty deux mois auparavant, en son logis et domicille de Paris succ déclaré, le tout tant et si longtemps que ledict seigneur évesque de Clermont sera possesseur dudict évesché, et si par une grâce spécialle et non attendue et bon plaisir de Dieu ledict seigneur évesque de Clermont venoit à recouvrer sa santé et liberté des yeux et de sa première vue, le présent contract et traité sera et demeurera pour lors nul et de nul effect comme non faict ne advenu, et les parties en tel estat quelles estoient auparavant icelluy, et pour l'exécution des présentes et despendances lesdictes parties ont nommé et esleu leurs domicilles irrévocables et perpétuels en ceste ville de Paris, scavoir ledict seigneur évesque de Clermont en la maison de M. [ ] Giry procureur en parlement [ ] Geoffroy Langevin paroisse S[t] [ ] et ledict seigneur évesque de Bethléem audict collège du cardinal Bertrand dit d'Authun ou il est demeurant devant déclaré, esquels lieux et domicilles ainsi eslus ils veullent, consentent et accordent que tous exploits des commandements, sommations et aultres actes de justice qui y seront faicts pour cause de ce soient de tel effect, force et vertu sy faicts étoient partant à leur personne et vrais domicilles, nonobstant changement de demeure, propriétaires ou locataires desdictes maisons esleues pour domiciles ; car ainsy tout le contenu cy dessus a esté esté expressément dict, convenu et accordé par et entre lesdictes parties en faisant et passant ces présentes qui aultrement n'eussent esté faictes ne passées, promettans et obligeans chacun endroit soy et renonceans...

Faict et passé à Paris en ladicte maison de la Bergerie ou ledict seigneur évesque de Clermont est aprésent logé, devant déclarée, après midi, l'an mil six cents trent-cinq, le vendredy quatorzième jour d'octobre, et ont lesdicts seigneurs évesques de Clermont et de Bethléem signé la minute de ces présentes aveq lesdicts notaires soubssignés, etc.

Caron et Le Roy.

II

Instrument au sujet de la visite de l'église d'Azerat.

A tous ceux qui ces presentes les lettres verront et orront Jaques Dupuy ecuyer, seigneur dudit lieu, garde et tenant le scel royal etabli aux contrats a Montferrand en Auvergne salut savoir faisons que pardevant notre amé Vidal Larchier clerc feal notaire juré dudit scel et de nous commis et destiné a ouir et recevoir le contenu en ces presentes auquel quant a ce nous avons commis nos force pouvoir et authorité.

Personellement etablis fr. Antoine Pascalys de l'ordre des Cordeliers soy disant eveque de Rosonien *(sic)* et suffragant de Monsgr l'eveque de St Flour accompagné de Mes Estienne Constantin soy disant lieutenant de l'official de St Flour et Guillaume Jabvre soy disant greffier et secretaire dudit eveque de St Flour et messire Pierre Sumeant prestre soy disant procureur par ledit frere lesquels sont venus au lieu et paroisse d'Azerat audevant la grande porte de l'eglise parrochiale dudit lieu et illec sont descendus et entrés dans ladilte eglise et a icelle eglise ont fait visitat et disoint icelle faire au nom dud. eveque de St Flour leurs chevaux etants devant ladilte eglise et incontinent ce fait sont allés à la porte du chateau et prieuré dudit liéu appartenant à noble et religieuse persone frere Antoine de Flaghat prieur et seigneur dudit lieu d'Azerat aussi illec present auquel ledit Paschalys eveque susdit ledit maitre Pierre Sumeant soy disant procureur dudit eveque de St Flour ensemble lesdits Constantin lieutenant et Jabre greffier etoint commis par Monsgr l'eveque de St Flour a faire les visitats dans son diocese et deja auroint fait la visitat à l'eglise parrochiale dudit Azerat laquelle ils avoint trouvé garnie et ornée ainsi que luy appartient et a requis audit nom comme procureur susdit audit de Flaghat prieur susdit illec present et en la presence desdits Paschalys Constantin et Jabre qu'il les eut à recevoir après ladilte visitat de ladilte eglise ainsi faite et donner *pastum integrum* qu'il disoit appartenir audit eveque de St Flour quand il visitoit et disoit estre tenu ledit prieur à ce.

Lequel dit de Flaghat prieur susdit leur a dit et repondu que comme ses amis il les recevroit et fairoit bonne chere mais comme visiteurs par ledit eveque dudit St Flour ne les recevroit point et qu'ils allassent la ou bon leur sembleroit lesquels ont dit et répondu audit de Flaghat prieur susdit qu'ils ne lugeroint pas autrement si n'est comme visiteurs dudit eveque de St Flour et illec ledit prieur a requis audit Sumeant son pouvoir et procuration qu'il disoit avoir dudit eveque de St Flour et ledit maitre Guillaume Jabre a dit et repondu qu'il l'avoit recue et l'avoit recue *(sic)* luy et ledit prieur luy a toujours requis icelle mais ne lont voulu montrer ni exhiber et ce fait ledit prieur a requis aussy audit frere Antoine Paschalys suffragant qu'il luy montrat son pouvoir et puissance qu'il avoit de pouvoir visiter en ledit eveché car ladilte visitat appartenoit à faire audit eveque de St Flour en propre persone pour icelle faire et aussi a dit que ledit Paschalys ne pouvoit le faire sans avoir *indultum* de notre St Pere le pape mais ledit Jabre a répondu audit prieur qu'il avoit recu ladilte procuration pouvoir

et puissance que ledit seigneur de St Flour avoit donné audit suffragant laquelle il auroit recu et quant à l'*indultum* de notre St Père le pape il n'en avait pas et toutefois ledit prieur a requis audit Paschalys montrer son pouvoir ce qu'ils nont fait ni voulu faire. Et outre ledit prieur leur a dit que labbaie de la Chaisedieu avec ses membres de laquelle abbaie ledit prieuré d'Azerat dont est question est dépendant sont et etoint exempts de toute jurisdiction ordinaire dudit eveque de St Flour et autre eveque par luy commis et qu'ils navoint aucun pouvoir ni jurisdiction sur ledit prieuré d'Azerat a cette cause ne les recevroit ni leur donneroit *pastum* à cause de laditte visilat car ses predecesseurs ni luy ne l'avoint jamais fait ni donné ledit *pastum* audit éveque de St Flour ses suffragans commis et deputes et qu'il en etoit exempt comme a justifié et fait apparoir par le double des privileges d'exempts de laditte abbaie de la Chaisedieu desquels leur fait prompte foy et lecture et leur dit que attendu laditte exemption il ne les recevroit ni donneroit *pastum* ni aussy à l'eveque de St Flour quand il visiteroit en persone car en est exempt ensemble ledit prieuré, dont des choses dessus dittes ledit Constantin a protesté des peines de droit et interests contre ledit prieur et en a requis instrument audit Me Guillaume Jabre et ledit de Flaghat prieur susdit en a requis instrument audit notaire sousigné de tout ce que dessus est dit que luy a été octroyé ces presentes en temoint desquelles choses dessus dittes nous à la relation dudit juré auquel ajoutons pleniere foy à ces dittes presentes avons fait mettre et apposer scel royal que tenons à Brioude établi presents par tesmoings appellés venerables persones messires Jean Chanbapat cure de Salliant, Jean Carry, Antoine Scaulgues, Jean Magaud aussi prestres habitans dudit Azerat, Mathieu Olier d'Auzon et plusieurs autres illec etant, fait le penultieme jour de janvier l'an mille cinq cent vint quatre et après signé Larchier. Collation faite dudit instrument par moy notaire sousigné ce requérant mademoiselle Louise de Claveson vicontesse de Lavieux, mère et procuratrice de Monsr. le prieur d'Azerat ; l'original est demeuré à madite demoiselle, fait à Aulzon le dernier jour de décembre mille cinq cent cinquante (1).

CHANDORAT.

III

Concession d'indulgences par Jean de Pressuris, évêque de Troie.

Joannes, miseratione divina Troyanensis episcopus, Reverendis-

(1) M. Lascombe, conservateur de la bibliothèque du Puy, a bien voulu transcrire, aux archives de la Haute-Loire, cette pièce qui nous a été signalée par M. Fournier-Latouraille.

simi in Christo patris et Domini Domini Gauffredi de Pompadorio Dei gratia Aniciensis episcopi et Vallaviæ comitis vicarius et suffraganeus, universis Christi fidelibus salutem in domino sempiternam. Quoniam nominis propositum ad bona declinare hiis augere toto posse optamus et illis nos [ ] qui devotionis causa ad spiritualia opera mentes incitant. Cum itaque honorabilis et discretus vir magister Stephanus Pauci, bajulus [ ] curiæ communis Bornæ diœcesis Vivariensis, devotione motus domini pontem lapideum in ripperia de Ortodorio, loco appellato Sancti Stephani de Luderesio, loco magis apto et convenientiori, ac itinere tendente de loco de Luderesio apud locum des Ubacs valde frequentato, et ob aquarum inundationem dum fieri contingit multum periculoso, construere erigere et ediffficare seu contrui erigi et ediffficari facere Deo dante disponat, quod comode et sine maxima bonorum suorum jactatione minime facere potest nisi Christi fidelium manus sint adjutores. Nos igitur animarum saluti de aliquo [ ] remedio providere optantes omnibus et singulis Christi fidelibus vere penitentibus et confessis, qui ad dicti pontis constructionem et ediffficationem de bonis a Deo sibi collatis manus adjutrices porrexerint quadraginta dies veræ indulgentiæ de injunctis sibi penitentiis pro qualibet vice misericorditer in domino relaxamus, mandantes omnibus et singulis nostræ diœcesis ecclesiarum rectoribus ubi libet in civitate aut alibi constitutis quatinus dicti pontis operarios et comissos (?), dum ipsos ad vos et ecclesias vestras declinare contingerit dum per vos missarum celebrabuntur sollemnia, ipsos vobis populo comissos recommendetis et exortetis adeo ut ipsi cum bonorum fructu operum vitam valeant adipisci eternam ; presentibus vero post unum annum presentium computandum minime valeturis. Datum Anicii sub sigillo curiæ spiritualis Aniciensis die vigesima septima mensis septembris anno domini millesimo quingentesimo decimo tertio.

IV

Autre concession d'indulgences par Etienne de Pressuris, évêque de Troie.

Stephanus, miseratione divina Troyacensis episcopus sacræque theologiæ doctor, Reverendissimi in Christo patris et domini Anthonii de Cabanis miseratione divina Aniciensis episcopi et Vallaviæ comitis suffraganeus et vicarius universis et singulis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino sempiternam. Admirabile signum sanctæ crucis quod erit in cœlo cum Dominus ad judicandum venerit, per quod ipse redemit mundum qui ligno perierat, et ad quod nos in hujus mundi pelago consti-

tuti surgente peccatorum nostrorum procella supplices recurrere debemus, hoc sane signum devotæ considerationis indagine contemplantes, et intra mentis nostræ archana revolventes quod in illo mundi salus pependerit ; quocirca dignum imo debitum recensemus ut sacratissimæ crucis hujusmodi miraculose signum prosequamur impendiis et indulgentiarum muneribus [ ] cum itaque sicut accepimus dilectus noster in Christo magister Stephanus Pauci bajulus de Borna devotione motus construi seu de novo nuper edifficari fecerit quamdam crucem lapideam ad honorem redemptoris Domini nostri Jesu Christi, sitam in via publica tendente de loco des Ubax ad locum Sancti Stephani de Luderes et prope domum ejusdem magistri Stephani Pauci in capite pontis ejusdem fluvii Huictdor nuncupati ibidem decurrentis Vivariensis diœcesis sitam, et ut devotionis causa ipsa crux ab incolis dictorum locorum et circumvicinis ac aliis per dictum pontem transientibus congruis frequentetur honoribus, et ut cuncti Christi fideles devotionis causa confluant ad eamdem, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, auctoritate dicti domini episcopi cujus in hac parte vices gerimus, totiens quotiens dictam crucem visitaverint et semel *Pater noster* et *Ave Maria* et *Credo in Deum* singulis diebus veneris qualibet hebdomada et singulis diebus dominicis ac diebus sanctæ crucis in mense maii et septembris, ob honorem Domini nostri Jesu Christi et sanctæ crucis ac virginis Mariæ ejus matris dicentibus ante eamdem crucem pro redemptionis nostræ salute et fidelibus defunctis ac jam dicto Stephano Pauci in remissionem peccatorum eorum devote dixerint quadraginta dies veræ indulgentiæ de injunctis eis penitentiis misericorditer in Domino relaxamus, presentibus perpetuis futurisque temporibus duraturis. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum presentes litteras fieri mandamus easque manu nostra propria subsignavimus sigillique nostri proprii jussimus et fecimus appensione communiri. Datum Anicii die penultima mensis marcii, anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo quarto, ibidem presentibus discreto viro magistro Philippo Vallati notario regio ac Petro Bras clerico et servitori ipsius reverendi patris Anicii habitatoribus.

S. E. Troyacensis generalis vicarius propria manu de mandato præfati dicti dni suffraganei : N...

A. Vernière.

Pour le Comité de publication :
Le Secrétaire adjoint de l'Académie,
T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3146.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 Mars 1892

— M. de Vissac, président, ouvre la séance à deux heures dix minutes.

Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

M. M. Salomon remercie l'Académie de l'avoir élu membre correspondant ;

L'Université de Modène fait part du décès de M. Domenico Ragona, directeur de l'Observatoire astronomique de cette ville ; — M. Ragona appartenait à notre Société en qualité de membre honoraire ;

L'Académie de Stanislas, à Nancy, communique le programme du prix Herpin à décerner en 1893 ;

Le vice-consul d'Espagne, à Vichy, demande à notre compagnie de prêter son concours au comité qu'il organise en vue de célébrer le 4e centenaire de la découverte de l'Amérique et d'honorer la mémoire de Christophe Colomb.

— M. le Secrétaire perpétuel fait l'énumération des ouvrages reçus.

— M. le Président annonce la mort de M. Valentin Smith, membre honoraire de l'Académie.

— M. le Dr Dourif présente des bijoux gallo-romains que M. le Dr Hospital vient de découvrir, en même temps que divers autres objets, dans des sépultures qui se trouvaient à l'asile du Bois-de-Cros. — M. le Dr Hospital veut bien se charger de rédiger une notice qui paraîtra dans le *Bulletin*, accompagnée de dessins de M. le Dr Dourif.

— M. l'abbé Chardon donne communication de la première partie d'un travail qu'il a consacré aux oiseaux de l'Auvergne.

— M. le Dr Dourif, au nom de la Commission des comptes, lit un rapport concluant à l'approbation de la gestion et des prévisions du Trésorier. — Adopté.

— M. E. Teilhard de Chardin propose de faire échange de publications avec plusieurs sociétés. — Le comité de publication est chargé de statuer sur cette question.

— La séance est levée à trois heures trente minutes.

OUVRAGES REÇUS

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise — tome XIV, 3e partie, 1891.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques — année 1891, no 2.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse — 9e série, tome III, 1891.

Rentrée solennelle des Facultés des Sciences, Lettres et Ecole préparatoire de médecine et pharmacie — 3 novembre 1891.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais — tome X, no 145, 1891.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — 1891, nos 2 et 3.

Revue scientifique du Bourbonnais — janvier et février 1892.

Bulletin de la Société d'Etude des Hautes-Alpes — janvier 1892.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère — novembre-décembre 1891.

Tenth. Annual report of the Director of the United States Geological survey part I : geology — part II : irrigation.

Revue d'Alsace — no de janvier-mars 1879.

Rapport de la Commission des comptes pour l'année 1891

Le lundi, 22 février, la Commission désignée par l'Académie pour examiner les comptes de l'année 1891, s'est réunie dans le local ordinaire des séances, en présence de M. l'abbé Randanne, commissaire de l'Académie.

Deux membres de la Commission étaient présents, M. l'abbé Fouilhoux et M. le Dr Dourif, qui a été désigné pour présenter un rapport à l'Académie.

M. le Trésorier ayant déposé le rapport qui a été lu en séance, a donné quelques explications et montré les pièces qui justifient les dépenses.

La situation étant parfaitement claire, nous ne pouvons que répéter les chiffres présentés par M. le Trésorier, d'où il résulte que, le total des recettes de 1891 étant de... 4458 70
et celui des dépenses de........................ 2589 »

nous possédons en caisse un reste de............ 1869 70

Partant de ce chiffre, M. le Trésorier a pu établir approximativement le budget de 1892, de telle sorte que la recette étant de.................................. 5862 40
et les dépenses de.............................. 3107 »
nous pouvons disposer de........................ 2755 40
ce qui permettra l'impression d'un volume de 40 feuilles qui coûtera..................................... 2200 »
il restera pour dépenses imprévues.............. 555 40

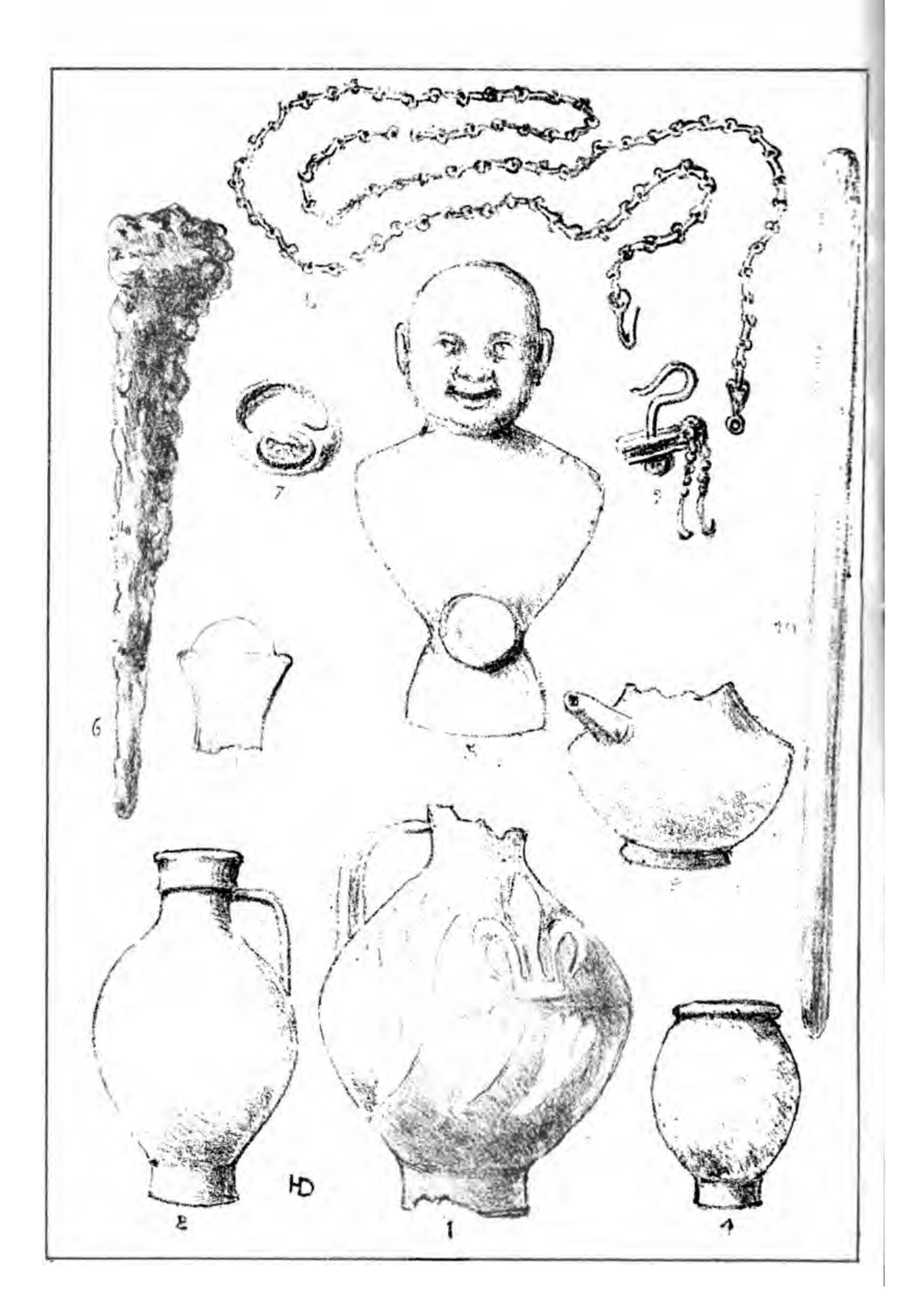
Total....... 2755 40

Ce résultat satisfaisant sera obtenu sans toucher à nos réserves dont le total est estimé à 15898 80. Nous pouvons même espérer grossir encore ce chiffre et entrevoir, pour un avenir malheureusement trop lointain, la réalisation d'un désir bien légitime, celui de pouvoir installer définitivement l'Académie dans un local qui lui appartienne.

En attendant cet heureux moment réservé à nos successeurs, nous vous proposons d'approuver les comptes présentés par notre Trésorier et de lui voter de chaleureux remerciements.

Le Rapporteur :

DOURIF.



6
7
5
HD
1

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Nouvelles recherches faites sur le territoire de Sainte-Marie par le docteur P. Hospital. — *Illustrations dessinées par le docteur Dourif.*

(Lu en séance de l'Académie de Clermont-Ferrand le 3 mars 1892)

« Au XIIIe siècle, il existait encore, à l'ouest de Clermont, » un débris du Bois-de-Cros (ou du Creux), reste de l'an- » tique forêt druidique de Chanturgue, qui, à l'époque cel- » tique, couvrait le monticule où s'éleva, plus tard, la ville » de Nemetum. Sur une partie de l'emplacement de ce bois, » est bâti, aujourd'hui, un hospice pour les aliénés des deux » sexes. Cette maison porte les titres d'Hospice de Sainte- » Marie de l'Assomption ou Asile Sainte-Marie. » (Amb. Tardieu. *Histoire de Clermont,* t. I, p. 450.)

Les auteurs du *Nobiliaire d'Auvergne* constatent qu'il a existé en Auvergne, plusieurs fiefs portant le nom de *Cros,* dont un près de Thiers, un autre près de Murat-le-Quaire, et le dernier, aux portes de Clermont, mais, on n'est pas fixé sur les possesseurs de ces fiefs, et on ne sait pas s'ils étaient membres d'une même famille dont le berceau reste à déterminer; de même qu'on ne peut dire quel seigneur de Cros, quittant le fief de ses aïeux, serait allé ailleurs créer une maison à laquelle il aurait donné son nom, comme on a vu un seigneur de Murol s'établir à Saint-Amant et donner son nom à la Maison-Forte qui y existait déjà. La généalogie indiquée par Amb. Tardieu, dans son *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme,* plus étendue que celle du *Nobiliaire d'Au-*

vergne, porte à croire qu'il en fut ainsi, et on peut même en déduire que l'abbaye de Saint-André a dû faire partie du même fief, dont elle aurait été détachée par Pierre de Chamalières, prévôt de la cathédrale de Clermont (de 1131 à 1154), la seigneurie de Chamalières étant, à cette époque, une des possessions de la famille de Cros.

Quoi qu'il en soit, le sol de l'établissement actuel a été occupé, depuis un temps très reculé, comme nous en avons eu fréquemment la preuve, et on peut dire sans présomption que le territoire de l'établissement d'aliénés de Sainte-Marie est décidément un sol béni pour les archéologues. On n'y donne pas un coup de pioche sans mettre à nu quelque curiosité. Depuis cinquante-six ans qu'on le fouille, on en a retiré un nombre considérable d'objets anciens. Mon père en avait recueilli quelques-uns, sans compter ceux qui ont été enfouis à nouveau ou qui ont passé inaperçus, à une époque où le goût du « *gallo-romain* » n'avait le degré d'intensité qu'il a acquis présentement. J'en ai, depuis vingt-cinq ans, recueilli un nombre fort respectable, et je suis convaincu qu'au moins pareille quantité a été livrée à l'extérieur, en catimini, par les serviteurs et ouvriers.

En 1885, je publiai, dans le *Bulletin de l'Académie,* un travail sur ces objets, intitulé : « *Recherches archéologiques faites sur le territoire de Sainte-Marie.* » J'y passais en revue les poteries, les marbres, pierres sculptées, métaux, os, moules, monnaies et autres bibelots anciens, que j'avais recueillis peu à peu, à mesure qu'on faisait des fouilles. On avait aussi retrouvé différentes conduites d'eau, en poterie, un aqueduc en plomb à grande section.

Depuis cette époque, les travaux n'avaient pas été de nature à favoriser ces sortes de découvertes; aussi, n'avait-on presque rien exhumé. Cet hiver ayant été employé à creuser des canaux d'irrigation et des substructions, on a trouvé quelques objets propres à intéresser la curiosité des amateurs d'antiquités, surtout au point de vue topique, ce sont les suivants :

A. Plusieurs sarcophages ou loculi, en plein enclos Des Forêts ; ils sont en pierre de domite, placés les uns à côté des autres ; un seul avec un couvercle composé de plusieurs dalles grossières ; ils sont remplis de terre dans laquelle on trouve quelques ossements épars et presque détruits, aucun objet, aucune médaille.

B. Un pot à anse, en terre grossière, d'environ un litre et demi de capacité, hauteur = $0^m,22$, — plus grand diamètre = $0^m,18$, — diamètre du fond = $0^m,105$, présentant sur son pourtour une ornementation en engobe blanche, rappelant des fleurs de lis, au nombre de quatre, peu solide, car il en manque une partie, et ce qui est resté se détache facilement avec l'ongle ; le pourtour de ces dessins, légèrement en relief, a préalablement été arrêté, par une ligne en creux, dans l'épaisseur, non cuite alors, de la paroi (Fig. 1).

C. Un autre vase à anse, plus petit et plus étroit, en terre moins commune, entier (Fig. 2).

D. Deux biberons en terre samienne effritée (Fig. 3).

E. Deux ou trois petits pots à onguents des plus ordinaires (Fig. 4).

F. Un buste de 13 cent. de haut, en terre blanche arverno-gauloise, représentant un très jeune enfant qui rit ; les pupilles sont indiquées au moyen du truc employé par les sculpteurs ; la figure, pleine d'expression, est vivante, très jolie pièce entière ; la tête a la grosseur d'un abricot (Fig. 5). Un buste semblable est figuré dans le catalogue du musée de Moulins, S° 672, pl. XIX, et indiqué P. 46, comme provenant de Vichy, où existait une fabrication considérable de bustes et statuettes en terre blanche ; telles sont ses dimensions : diamètre bi-pariétal = $0^m,04$; d. fronto-mentonnier = $0^m,05$; circonférence au-dessus des oreilles = $0^m,148$. On le désigne sous ce nom : « le rieur. »

Ces bustes, qu'on rencontre fréquemment dans les ruines et les sépultures antiques, n'étaient pas de simples objets de fantaisie destinés à égayer la vue, c'étaient des représentations d'une de ces innombrables divinités du paganisme dont

on plaçait la reproduction dans les tombeaux comme au foyer domestique.

« Parmi les dieux lares figurait le Ris, en latin *Risus*, » divinité à laquelle les Lacédémoniens avaient élevé des » statues comme au plus aimable de tous les dieux, à celui » qui fait tout l'agrément de la vie et tout l'adoucisssement » des peines et des travaux. Ses statues étaient toujours » placées auprès de celles de Vénus avec les Plaisirs et les » Amours. Les Thessaliens faisaient tous les ans des sacri- » fices célèbres à ce dieu. Pausanias et Apulée en font men- » tion. » (Moreri, *Dictionnaire historique.)*

Chateaubriand s'en est souvenu, comme l'indique ce passage de son *Itinéraire de Paris à Jerusalem :* « Il y avait à » Sparte une foule d'autels et de statues consacrés au Som- » meil, à la Mort, à la Beauté (Vénus Morpho), divinités de » tous les hommes ; à la Peur sous les armes, apparemment » celle que les Lacédémoniens inspiraient à leurs ennemis. » Rien de tout cela n'est resté, mais je lus sur une espèce de » socle ces quatre lettres : ΛΑΣΜ. Faut-il rétablir : ΓΕΛΑΣΜΑ » (Gelasma), serait-ce le piédestal de cette statue du Rire » que Lycurgue plaça chez les graves descendants d'Her- » cule ? L'autel du Rire subsistant seul au milieu de Sparte » ensevelie offrirait un beau sujet de triomphe à la philoso- » phie de Démocrite. »

G. Un sarcophage en plomb oxydé, épais de = 4^{mm}, situé au sud de l'enclos précité, à quelques pas du chemin, au-dessous de la terre végétale, dans une fosse taillée dans un gorgue assez dense (le mot *gorgue* désigne un terrain arénacé compact constitué soit par de la pouzzolane, soit par du sable provenant de la décomposition du granit ou des arkoses). Ce plomb se casse très facilement, à peu près comme du carton mouillé ; la cassure est cristalline. Les quatre angles sont réunis à soudure, pas de couvercle ; en plusieurs points, les bords sont déjetés en dehors ; ses dimensions sont considérables : longueur = 1^{m},80, largeur = 0^{m},40 aux deux bouts, profondeur = 0^{m},37 ; on dirait un bac-abreuvoir.

Autour du sarcophage, nous ramassons une trentaine de clous quadrilatères, énormes et très oxydés (Fig. 6); ils appartenaient à la bière extérieure en bois, dont les parois devaient être très épaisses, à en juger par la longueur des clous; sur l'un d'eux, on distingue encore quelques fibres ligneuses, qui, examinées au microscope, semblent avoir appartenu à un bois très dur. Quelques clous sont trouvés dans le sarcophage lui-même; ce sont, évidemment, ceux du couvercle de cercueil extérieur. L'intérieur est rempli de terre et de cailloux, le tout très dense. En enlevant avec beaucoup de soin ces matériaux, et en les tamisant, nous trouvons :

a. Un squelette entier, dont les os bruns rougeâtres sont très friables, ce qui annonce une antiquité reculée; c'est celui d'une jeune femme d'environ vingt-cinq ans, de très petite taille, à crâne dolicho-céphale.

b. Un anneau digital en or vierge, très ductile, bien conservé, de petites dimensions, un peu aplati par quelque tassement; sa forme est celle de la bague dite *chevalière;* il porte, enchatonnée, une pierre sigillaire vert foncé, en jade, sur laquelle est minusculement gravé en creux, un char attelé de deux chevaux au galop; sur le char, est un homme penché en avant, tenant, de la main gauche, les rênes, et de la droite, un bâton levé, en d'autres termes, c'est un *bige* avec *l'auriga,* armé du fouet ou *stimulus,* tel qu'on le voit représenté sur plusieurs monnaies grecques, sur les monnaies gauloises, imitées des *statères* d'or de Philippe de Macédoine, et sur les deniers d'argent, appelés *argentum-bigatum,* des plus anciennes monnaies romaines (Fig. 7).

La forme de l'anneau, dite chevalière, remonte à une très haute antiquité. Schlicmann a trouvé des bagues de cette forme dans le second grand trésor du palais de Mycènes. Celle qui a été figurée dans son ouvrage, avec le nº 219, page 220, est presque identique à la nôtre et indiquée avec la réflexion suivante : « La troisième porte un cachet, et l'intaille en est » trop archaïque pour n'être pas d'une époque antérieure à

» la conquête de la ville (468 ans avant J.-C. » — Le bige, tel qu'il figure sur le chaton de notre bague, a certainement été gravé plus tard, mais il peut bien être attribué au Ier siècle de notre ère ; époque où circulaient en Gaule beaucoup de pièces ornées de cette figure. Cette attribution ne saurait être contredite par la présence de ce bijou dans un cercueil de plomb qui aurait été contenu dans une caisse en bois, car lors même qu'on admettrait que ce genre de sépulture ne remonterait pas au delà du IVe siècle, on sait très bien que dans beaucoup de sépultures on a pu trouver des objets déjà anciens à l'époque de l'inhumation et on a de nombreux exemples de pierres antiques montées à toutes les époques.

c. Une chaîne en or jaune, en filigrane, admirablement faite et bien conservée, avec crochet et anneau, longue de 38 cent. et pesant = 1gr,250 ; c'est, à n'en pas douter, un collier de cou (Fig. 8).

d. Une boucle d'oreille, ou *inauris,* en or également, consistant en un carré, qui a, dans son milieu, une petite pierre verte, peut-être une émeraude, de forme cylindrique, et encore très polie ; et à ses deux angles supérieurs, deux pendeloques à pointes recourbées ; à l'autre face, le crochet lobulaire (Fig. 9).

e. Une aiguille, à pointe ébréchée, longue de 15 cent., en os, ressemblant à un manche de porte-plume : était-ce pour écrire, tricoter, ou placer dans les cheveux ? Mystère ; c'est le cas de dire : « *Grammatici certant* » (Fig. 10).

f. Un petit objet plat, en os (Fig. 11), qui n'est qu'un fragment d'un objet plus long, destiné, peut-être, à placer du fil.

Tous ces objets sont manifestement antiques, et remontent à l'époque gallo-romaine, sauf le vase no 1, qui, par sa matière et son ornementation, appartient probablement à cette période du moyen-âge où les dauphins d'Auvergne se faisaient enterrer dans l'église abbatiale de Saint-André. Quant au sarcophage en plomb, rien ne peut faire repousser l'hy-

pothèse de son origine gallo-romaine : outre la forme des bijoux, qui rappellent cette époque, l'usage des cercueils de bois et plomb y aurait été connu, bien que rarement employés, et seulement pour les personnages de marque. Remarquons, néanmoins, que M. Vimont, notre savant archéologue, tout en constatant l'intérêt qu'offrent ces objets, émet des doutes sur leur date : se basant sur la manière primitive dont ils sont fabriqués, et sur quelques autres observations, il n'en fait remonter l'époque qu'à l'origine du moyen-âge. Aucun vestige n'est venu aider à élucider la question, ni nous fixer sur les circonstances qui ont accompagné l'inhumation, et décidé qu'elle serait en ce lieu. Peut-être des fouilles ultérieures viendront-elles nous éclairer ?

En attendant, nous rappellerons que, dans son travail sur la chapelle de saint Vénérand (1), M. le Dr Dourif a signalé à l'Académie la découverte d'un cercueil en plomb, contenant les os d'une jeune femme, qui avait été placé dans la susdite chapelle, où on l'a trouvé en 1869, lorsque les religieuses Ursulines voulurent établir en cet endroit un caveau funéraire, dont on leur refuse maintenant la jouissance.

Dr Hospital.

(1) *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, n° d'avril 1889.

Le Président Jean Savaron, érudit, curieux, collectionneur, et ses rapports avec les savants de son temps

Dans ces grandes abbayes bénédictines, d'où sont sortis tant d'ouvrages importants aujourd'hui la gloire de nos bibliothèques, chaque cellule avait à sa porte une boîte ; et, lorsqu'un moine, toujours au courant de l'œuvre de son voisin comme le voisin l'était de la sienne, trouvait quelque note ou quelque citation profitable à son confrère, il la jetait dans la boîte d'à-côté ; à charge de revanche. C'était « le » communisme de la science, communisme charmant et inof- » fensif celui-là, où la force de l'individu allait augmenter » la force de tous (1).

Cette confraternité intellectuelle, qui a produit de si appréciables résultats, n'était pas le monopole des cloîtres ; elle existait en dehors et elle s'est perpétuée après eux. On peut même dire qu'elle a toujours été une monnaie courante dans le monde de l'érudition. Mais un tel échange s'opère rarement avec une égale réciprocité. Presque toujours le riche ou le fort y vient en aide à l'humble et au faible. Ainsi se sont passées les choses dans le cas présent.

Un des plus spirituels, et, pour sûr, un des plus bienveillants érudits contemporains, M. Tamizey de Larroque, l'éditeur si justement renommé des *Correspondants de Peiresc,* a sorti de ses portefeuilles, par une faveur spéciale, et m'a

(1) Ed. Drumont, *Mon vieux Paris : L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,* p. 152.

autorisé à publier deux lettres du conseiller au parlement de Provence à Jean Savaron.

Sans cette bonne fortune, l'idée ne me serait pas venue de suivre les rapports du docte président auvergnat avec la plupart des savants de son époque. Je me serais contenté de ce qu'en ont dit MM. Doniol et Conchon (1).

Ses relations avec le « grand amateur français du XVII[e] siècle (2) » m'ont inspiré le désir de pénétrer plus intimement dans cette existence de chercheur et de curieux.

D'après un Mémoire lu à la Société littéraire de Clermont, en 1754, par Bompart de Saint-Victor (3), et composé, dit l'auteur, sur un manuscrit latin anonyme, de quelques années postérieur à la mort du premier historien de la vieille cité arverne, Jean Savaron y vint au monde le 30 décembre 1566. Il était le second fils d'Antoine, conseiller en la cour des Aides de Montferrand, et de Jeanne d'Albiat. Il appartenait à une famille considérable qui, depuis plusieurs générations, avait joué un rôle à Clermont et qui ne devait pas briller d'un moindre éclat dans la ville de Lyon (4).

(1) H. Doniol, *Essai sur la vie et les ouvrages de J. Savaron* (L'art en province, 7e année, p. 217. — Tirage à part. — Moulins, Desrosiers 1843). — H. Conchon, *Etudes historiques et littéraires sur J. Savaron* (Annales scient., litt. et indust. de l'Auvergne, tome XIX, p. 273. — Tirage à part. — Thibaud-Landriot, 1846). — Parmi les autres études écrites sur ce personnage, et, en dehors des articles des recueils biographiques, il y a lieu de consulter une mercuriale prononcée à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Riom, le 4 novembre 1884, par M. Féry d'Esclands (Riom, Jouvet, 1884) et l'esquisse historique de M. Pierre de Saint-Victor, *Un Député aux Etats-généraux de 1614* (Paris, Société de Typographie, 1886).

(2) *Un grand Amateur français du* XVII[e] *siècle. Fabri de Peiresc*, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. *Etude suivie du Testament inédit de Peiresc* publié et annoté par Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut (Toulouse, Privat, 1889).

(3) Bibliothèque de Clermont: manuscrit n° 785, fol. 136.

(4) Cf: *Les Augustins de la Croix-Rousse*, par A. Grand, p. 65 et suiv. (Lyon, Waltener, 1889). Vers 1650, François Savaron, originaire de Clermont, fonda la chapelle de Saint-Nicolas de Tolentin dans l'église des religieux augustins réformés de la Croix-Rousse, et il y fut enterré.

Jean était encore en bas âge lorsqu'il perdit son père, le 10 février 1575. On saurait peu de chose de son enfance et de sa jeunesse, si, lui-même, il n'en avait pas retracé les phases successives dans la dédicace à son frère, François, des *Poèmes* de Sidoine Apollinaire (1). Au cours de cette épître, où la latinité accuse, un peu trop peut-être, l'influence du poète dont il commentait les œuvres, il rappelle à son aîné qu'après avoir grandis au même foyer, ils ont eu les mêmes maîtres à Clermont, à Billom et à Paris ; que, plus tard, à Bourges, sous la direction et le regard du grand Cujas, ils ont suivi, pendant les cinq années voulues, les cours de droit civil et de droit canonique ; que, rentrés dans leur patrie, ils ont été inscrits au barreau le même jour. « A cette époque, ajoute-t-il, où des opinions différentes animaient et armaient les frères l'un contre l'autre, le même esprit, la même volonté nous fit préférer le parti du roi et agir vigoureusement pour le bien public. » Les Savaron, en effet, avec la grande majorité des Clermontois, étaient restés royalistes malgré les vives exhortations de leur évêque, François de La Rochefoucaud, le frère de Randan, chef de la Ligue en Auvergne, où ce parti succomba presque définitivement à la bataille de Cros-Rolland, le 14 mars 1590, date de la victoire d'Ivry. Temporairement armés pour ces luttes intestines, François et Jean Savaron se hâtèrent de déposer le glaive et ne tardèrent pas à se marier. Ils épousèrent le même jour, 23 décembre 1590, deux sœurs, leurs parentes tant du côté paternel que du côté ma-

Par son mariage, il était devenu propriétaire, dans ce faubourg, d'un domaine d'une étendue de plusieurs hectares, encore connu de nos jours sous le nom de *clos Savaron*, et qui n'a pas cessé d'appartenir à ses descendants. Ceux-ci sont, à l'heure présente, MM. de Saint-Victor et de Gerphanion, petits-fils de François-Gabriel de Savaron, maréchal de camp des armées du roi, décédé à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 6 juillet 1840, ne laissant pas d'enfants mâles. — Voir aussi : *Les vieux châteaux du Lyonnais*, par M. A. Vachez ; 1re livraison, *Pizey et Vaudragon*.

(1) *Caii Sollii Apollinaris Sidonii carmina*. Ed. de 1609, p. 1.

ternel, Jacquette et Françoise de La Grillière (1), filles d'un cousin-germain de leur père et aussi cousines-germaines de leur mère. Ces frères, si unis par le sang, par le cœur et par les alliances, vécurent sous le même toit jusqu'au jour où, tandis que François continuait à exercer dans sa ville natale la charge de procureur du roi à la sénéchaussée, Jean fut pourvu de celle de conseiller au présidial de Riom. C'était sans doute, vers 1593, à la suite d'un voyage à Tours (2), et après qu'il eut atteint l'âge de vingt-cinq ans requis pour occuper des fonctions judiciaires.

Celles-ci ne furent pas assez absorbantes pour l'empêcher de s'adonner à ses goûts pour la littérature latine. Déjà il avait publié le texte des *Œuvres de Sidoine Apollinaire* (3), dédié au premier président Achille de Harlay, lorsqu'il fut appelé, en 1598, à la cour des Aides de Montferrand où il exerça durant six années, en qualité de conseiller et de garde du scel de cette juridiction. Le calme de cette nouvelle vie lui permit de surveiller la première édition, avec commentaires, des écrits du saint évêque de Clermont, parue en 1599 (4), et de préparer un texte de *Cornelius Nepos* plus complet que ceux connus jusqu'à ce jour. Ce petit volume fut imprimé en 1602 (Parisiis, ex officina Plantiniana, apud Hadrianum Perier, 1602). Il dut aussitôt devenir rare; car les notes dont il était accompagné furent insérées à la suite

(1) Françoise, femme de Jean Savaron, signait: *De la Grelière.* — Bompart de Saint-Victor *(loc. cit.)* dit que le nom patronymique des La Grillière était *Galoubie.* Ils se rattacheraient alors à cette famille importante à Clermont, et dont le souvenir ne survit aujourd'hui que par la dénomination d'un territoire voisin de la ville: Les Roches-Galoubie.

(2) Le n° 10382 des imprimés de la bibliothèque de Clermont porte, sur le titre, la signature de Savaron et, écrit de sa main: *Empt. Cæsaroduni Turonum VI Kal. Julii 1593.* — Voir aussi, à l'appendice, la lettre n° 1.

(3) *Caii Solii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi opera Jo. Savaronis studio et diligentia castigatius recognita.* (Parisiis, in officina Plantiniana, 1598.)

(4) *Caii Solii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi opera. Jo. Savaro Claromontensis in Montisferranda subsidiorum curia Senator et Vicancellarius, multò quam antea castigatius recognovit, et librum commentarium adjecit.* (Parisiis, ex officina Plantiniana, 1599.)

des œuvres de cet historien, publiées par Denis Lambin, en 1608 (1), et le chanoine Majour prétend n'avoir pas pu le trouver dans les bibliothèques des communautés ou des particuliers de Clermont (2).

Il avait aussi donné le *Traité des Confréries* (3), quand les charges de lieutenant-général en la sénéchaussée et de président au siège présidial de Clermont devinrent vacantes par la mort d'Antoine Dalmas. Son mérite le désignait; mais il n'était point riche, et ce fut à la sollicitation de grands personnages, admirateurs de sa science profonde, que le roi abaissa de moitié la finance exigée, à cette époque, pour l'obtention de ces offices. Le 25 septembre 1604, il fut pourvu de celui de président au présidial, quelques jours plus tard, le 3 octobre, de celui de lieutenant-général en la sénéchaussée (4).

Le 18 avril 1606, la reine Marguerite de Valois le nomma conseiller et maître des requêtes de son hôtel. Il était alors à Paris, où il faisait transcrire et collationnait, lui-même (5), des titres utiles à la sauvegarde des intérêts de cette princesse, qui lui avait confié l'intendance de ses affaires. Elle allait,

(1) *Corn. Nepotis, vulgo Æmilii Probi, de vita excellentium imperatorum græcorum ac romanorum. Cum commentariis Dionysii Lambini Monstroliensis auctis nuper et emendatis. Accesserunt commentarii adnotationes et notæ Gyberti Longolii, Hieronymi Magii et Joannis Savaronis, cum*, etc... (Francofurti, apud Claudium Marnium, et hered. Jo. Aubrii, 1608). — A la page 452 : « Jo. Savaronis Montisferrandi Senatoris et præfecti anuli notæ in Æmilium Probum de vita excellentium imperatorum. » Et à la page suivante : « Elenchus mss. et exemplarium quibus in hoc auctore emendando usi sumus. »

(2) Guillaume Majour, *Défense de feu M. Savaron*, p. 134 (Clermont, Boutaudon, 1702).

(3) *Traitté des Confrairies, par M. Jean Savaron, conseiller du Roy, général, et garde des seaux à la cour des Aydes de Montferrand* (Paris, Pierre Chevalier, 1604).

(4) Les lettres de provision de ces offices et le procès-verbal de la prestation de serment sont conservés aux mss. de la bibliothèque de Clermont, sous le n° 757.

(5) Cf. *Inventaire des livres qui se sont trouvez chez madame Savaron*, seconde liasse, 1re partie, n° 1 et suiv. (Bibl. de Clermont : mss. n° 636). — Voir à l'appendice.

après un long procès, être remise en possession du comté de Clermont ainsi que des baronnies de Latour et de la Chère. Elle en reçut, le 27 juin de cette même année, la reconnaissance de foi et hommage faite par une députation des officiers du présidial et des échevins de Clermont, que conduisait Savaron (1).

Ce fut probablement à cette occasion qu'il prononça un discours retrouvé parmi des notes et papiers autographes, qui m'ont été communiqués, avec la plus gracieuse libéralité, par MM. Bellaigue de Bughas, ses petits neveux (2). Il y montre, d'abord, que, grâce à Catherine de Médicis, la ville de Clermont tient le premier rang dans la province, puis il ajoute : « ... Tous ces bienfaits et munificences sont deues à la » Reyne, mère des Roys, laquelle après avoir tiré sa comté » de Clairmont de l'indue domination des Evesques auroyt » confirmé les droits d'assemblée et des consulats, changé les » Consuls en Echevins, donné son palais de Boulongne pour » le siège de la justice, ses tapisseries ; et comblé sa ville de » toutes sortes de bienfaits. Son nom et ses armes très » illustres illustrent vostre ville et se trouvent empreintes, » peintes et blazonnées, par tous les endroits nous les avons » consacrées, aux églises, au palais (3), maison publique et » portes de la ville, bref en tous lieux honorables. Nous » honorons et honorerons sa mémoire tant que nous aurons » mémoire de nous-mêmes ; elle est plus avant gravée dans » nos âmes que dedans nos rochers et pierres de Volvic pour » y demeurer éternellement. Nous sommes ses créatures, elle » a obligé nos pères, nous et nos postères à jamais... » Sava-

(1) Comte Léo de Saint-Poncy, *Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre*, t. II, p. 498.

(2) MM. Bellaigue de Bughas descendent de François Savaron. On verra, plus loin, que celui-ci avait hérité, par testament, des manuscrits les plus précieux de son frère.

(3) Une de ces pierres armoriées est au musée lapidaire de Clermont ; et Abraham Goelnitz, dans l'*Ulysses belgico-gallicus* (p. 650), rapporte l'inscription commémorative que les échevins avaient fait placer sur la porte du palais cédé, par cette reine, à la ville.

ron n'a pas été bon prophète; car il faut bien connaître l'histoire de la vieille cité, pour retrouver actuellement, dans le nom d'une de ses voies les plus désertes (la rue Halle de Boulogne), le souvenir des faveurs de cette reine, fille d'une La Tour d'Auvergne.

A peine rétablie en paisible jouissance de l'héritage maternel, la première femme d'Henri IV en transporta la propriété au Dauphin. Le 17 juillet 1606, elle envoya, pour lui rendre, à Saint-Germain-en-Laye, l'hommage des comtés d'Auvergne et de Clermont (1), Savaron et plusieurs députés de sa ville capitale. En cette circonstance, celui-ci reçut la confirmation de ses charges et fut nommé conseiller du roi. Il était encore à Paris au mois de novembre. Ce séjour et les fréquents voyages qu'il y fit, à diverses reprises, pour les affaires de la province, lui permirent de resserrer les liens d'amitié existant déjà avec les grands érudits; et, le cas échéant, d'en nouer de nouveaux.

Les origines de Clairmont parurent en 1607 (2). Au cours de l'année 1608, il publia le *Traité contre les Masques* (3) et il édita le petit livret *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii* (4). Il le dédia au cardinal De La Rochefoucaud qui n'avait point encore quitté le siège épiscopal de Clermont. Il dut se servir, surtout, du manuscrit des archives de l'église

(1) *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), publié, d'après les manuscrits originaux, par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy. (Paris, Didot, 1868.)

(2) *Les origines de Clairmont, ville capitale d'Auvergne, par M. Jean Savaron, Sr de Villars, conseiller du Roy, Président et lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont, et Maistre des requestes de la Royne Marguerite.* (A Clairmont, par Bertrand Durand, 1607.)

(3) *Traité contre les Masques, par M. Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du Roy, Président et lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et Siège Présidial à Clairmont, Maistre des requestes de la Royne Marguerite.* (Paris, Pierre Chevalier, 1608.)

(4) *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontii libellos duos auctoris anonymi qui vixit circa annum 950 nunc primum éditos. Jo. Savaro, regis consiliarius, præses et præfectus Arverniæ recensuit et notis illustravit.* (Paris, Ambroise Drouart, 1608.)

du Port ; car Dom Cl. Estiennot a constaté des variantes légères, insignifiantes pour la valeur du texte, entre celui qui a été imprimé et le codex de l'abbaye de Saint-Allyre (1).

Vers la fin de cette année survint un incident qui fut l'origine d'un procès où Savaron donna carrière à son humeur un peu ardente, et déploya toutes les ressources de sa science juridique. Voici le fait tel qu'il est rapporté « dans quelques » remarques faites en ce tems là par M. François Vidilhe, » chanoine de l'église de Clermont, témoin oculaire, trouvées » écrites de sa main parmi quantité de papiers touchant les » biens de sa succession (2). » — « Le 25 décembre 1608, » jour de Noël, à vespres, Mrs du Seneschal de cette ville, en » nombre de dix, à sçavoir Mr le Président Savaron, le lieu» tenant criminel Godivel, le lieutenant particulier Durand, » les conseillers Canques, Vaschier, Bouchart, Begon, Du» rant, l'avocat du Roi Vangon et le procureur du Roy Sava» ron ont pris rang aux stalles du chœur près le doyen » Thyerry, si bien que n'ayant voulu céder aux chanoines » qui estoient de ce costé, on a quitté le chœur et on a chanté » vespres au milieu de la nef avec complies, après laquelle » Mrs se sont assemblés dans le chapitre et ont voulu ne » plus tolérer tels actes et, pour y remédier, ont prié Mrs les » dignités, les bailes et l'official pour s'en ayder par conseil » et néant moins ordonné que les sacristains fermeroient le » chœur à clef et ni lairroient entrer personne que, au préa» lable Mrs ne soient entrés en leurs stalles et assis ; et le » chapitre se déclarat appellant comme d'abus et de juges

(1) D. Cl. Estiennot, Variæ lectiones ad libros duos de ecclesiis et altaribus quæ sunt in Claromonte, a Savarone et Labeo in Bibliotheca (t. II, pp. 707-727) editos. Ex ms. cod. Sanillidiano pervetusto. *Fragmentorum historiæ Aquitanicæ tomus* III, p. 4. (Bibliothèque Nationale, Mss. Lat., N° 12765.)

(2) G. Majour, *Apologie des chanoines de la cathédrale et des citoiens de la ville de Clermont*, p. 282. (Clermont, Boutaudon, 1713.) — Le chanoine Vidilhe mourut le 8 février 1658. Ces notes, réunies et transcrites par un contemporain, sont conservées à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Clermont, sous la cote I, 2.

» incompétans ; sur quoy est survenu un arrest par lequel » ledit chapitre est maintenu en tous ses droits, devoirs et » justice ; et néant moins, les chanoines et dignités placées, » est ordonné que aux hautes stalles quatre places seroient » baillées aux présidants, lieutenant général civil, lieutenant » général criminel et lieutenant particulier et à leur deffaut » aux plus quatres anciens conseillers (1). »

L'arrêt définitif sur ce débat de préséance fut rendu en la grand-chambre du parlement de Paris, le 14 juillet 1611, par M. de Verdun, premier président. La Martellière avait plaidé pour les chanoines, Mornac pour les officiers du présidial, Servin occupait pour le procureur général. La cour avait aussi entendu Savaron qui « contenta merveilleusement l'assistance par son éloquence et son savoir fort exquis (2). » A l'appui de sa thèse il ne manqua pas d'invoquer l'autorité de son auteur favori. Parmi les notes volumineuses, prises en vue de ce plaidoyer, on retrouve la phrase suivante : « C'est » pourquoy le dire de Sidoine, Evesque d'Auvergne, parlant » de Victorius, séneschal d'Auvergne, est fort à propos au » subjet de ceste cause : *Quem jure sæculari patronum, jure* » *ecclesiastico filium ; excolo ut cliens, ut pater diligo* (lib. VII, » ep. 17). C'est donc aux ecclésiastiques par les lois humaines » d'honorer les magistrats comme leurs patrons, et par droit » divin de les chérir comme leurs enfants. » N'y aurait-il pas lieu de faire un rapprochement entre l'opinion du saint évêque et celle du grand pontife qui maintenant préside aux destinées de l'Eglise universelle ?

(1) Pour plus amples détails sur ce mémorable conflit, voir : Plaidoyer faict par Monsieur Servin, avocat général du Roy en la Cour du Parlement, le 14 juillet 1611, en l'audience de la Grand'Chambre, en la cause d'entre les doyen, chanoine et chapitre de Clairmont, appelans d'une part ; et les officiers royaux de la Sénéchaussée d'Auvergne et siège Présidial de Clairmont, intimez d'autre. *Actions notables et plaidoyez de Messire Loys Servin, conseiller du Roy en son conseil d'Etat et son avocat général en sa cour de Parlement*, p. 397. (Rouen, Loudet, 1629.)

(2) *Les loix de la France promulguées sur la nécessité de controverses par les Arrêts du Parlement de Paris*, par Corbin, avocat au parlement ; Arrest 18, fol. 65.

La maturité de cet esprit puissant s'affirmait en même temps que sa fécondité. En 1609, parut la seconde édition des Œuvres de Sidoine Apollinaire (1). En 1610, il livra au public les traités *contre les Duels* (2) et de l'*Espée Française* (3). En 1611, une troisième édition de l'opuscule *contre les Masques* (4) et l'*Homélie de saint Augustin sur les Calendes de Janvier* (5) furent imprimées ; de même qu'une dissertation, à peu près introuvable aujourd'hui, sur ce sujet : *Les Lettres sont l'ornement des Rois et de l'Etat* (6). L'éminent écrivain se fût-il arrêté en si bonne voie, ces travaux divers suffiraient à lui assurer un rang distingué même en dehors des savants clermontois. Ceux-ci furent nombreux au XVII[e] siècle, on le sait, et les bénédictins se plaisent à le reconnaître (7).

(1) *Caii Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi opera. Jo Savaro Claromontensis, Regis Christianiss. consiliarius, præses et præfectus Arverniæ,..... secunda editio multis partibus auctior et emendatior.* (Parisiis, ex officina Plantiniana, 1609.)

(2) *Traicté contre les Duels avec l'édict de Philippes le Bel, de l'an 1306, non encore imprimé, par Maistre Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du roy, président et lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Clairmont.* (Paris, Adrien Périer, 1610.) — L'édit de Philippe le Bel, que ce titre annonce comme n'ayant pas été encore imprimé, l'avait été, en 1608, en tête des *Remontrances au roi* de Paul de Montbourcher, sous ce titre : *Traicté des Cérémonies et ordonnances appartenant à gaiges de batailles, etc....* (Paris, Guillaume Marette, in-8°.)

(3) *Traicté de l'Espée Françoise, par Maistre Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du Roy, Président et Lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial à Clairmont.* (Paris, Adrian Périer, 1610.)

(4) *Traité contre les Masques, par M. Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du roy, Président et Lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Clairmont.* (Paris, Adrian Périer, 1611.)

(5) *Homelia B. Augustini de Kalendis Januarii, venerandæ Sorbon. decretalis epistolâ, contra festum Fatuorum, nunc primum editæ, et notis inlustratæ. Adjectus est popularis tractatus contra larvas, hac III editione auctior, studio Joan. Savaronis, regis christianiss. consiliarii, præsidis et præfecti Arverniæ.* (Parisiis, Adrian Périer, 1611.)

(6) Paris, chez Jean de Bourdeaux, au Palais, et Jérémie Périer, à la place Dauphine. — « M. de l'Estoile dans ses *Mémoires pour l'Histoire de France* nous dit que le 21 septembre 1611, J. Périer lui donna un traité de son impression, fait par M. Savaron, *que les Lettres sont l'ornement des Rois et de l'Etat.* » (NICÉRON, *Mém. pour servir à l'hist. des hommes illlustres*, t. XVII, 89.)

(7) « ... Hoc tamen prorsus incognitum viris doctis, qui apud Claromon- » tem non pauci sunt. » (*Gallia Christiana*, t. II, col. 260.)

Chez Savaron, le zèle de l'érudit ne causait aucun préjudice à celui du magistrat toujours prêt à représenter dignement sa compagnie. Ses papiers renferment tout ou partie de discours adressés soit à un délégué de la reine Marguerite, soit à la marquise de Verneuil, lorsqu'elle revenait des bains du Mont-Dore, soit enfin au duc de Lorraine, gouverneur de la province. Comme chef du présidial, il mettait à profit chaque tenue des assises générales du pays d'Auvergne pour parler aux auxiliaires des tribunaux de leurs devoirs professionnels, ou leur retracer l'histoire de la famille judiciaire à laquelle ils appartenaient.

Tant d'occupations multiples avaient, il faut croire, altéré sa santé. Il ne fit rien paraître en 1612 et 1613. Le 24 octobre de cette dernière année, sentant, sans doute, ses forces défaillir, il rédigea son testament, page admirable sur laquelle nous reviendrons. Il y énumère ses ouvrages encore inédits et il en laisse les manuscrits à son frère François « pour qu'ils soient imprimés à Paris et dédiés au roi Louis XIII (1). » Mais il n'avait pas quarante-sept ans, l'âge eut bientôt raison de la maladie. Du reste, de nouveaux devoirs l'attendaient en même temps que d'autres luttes ; il n'entrait pas dans ses habitudes de s'y soustraire.

Le royal bon sens et la paternelle autorité d'Henri IV, la sage administration de Sully, n'étaient point parvenus à étouffer tous les ferments de discorde semés dans le royaume par les guerres civiles de la fin du XVIe siècle. On crut pouvoir parer aux dangers qui menaçaient la paix intérieure en convoquant les Etats-Généraux. Les villes et les provinces furent appelées à choisir leurs députés. L'éternelle rivalité de Riom et de Clermont saisit ce nouveau prétexte de se produire. Un arrêt provisoire du Conseil d'Etat régla que les lieutenants généraux aux deux juridictions occuperaient alternativement la place d'honneur (2). Dans un discours

(1) Bompart de Saint-Victor, *Loc. cit.*

(2) Arrest du Conseil d'Estat du Roy tenu à Nantes le xxiij^{e} jour

sur l'origine des assemblées des trois ordres, Savaron trouva encore le moyen de faire valoir les prétentions de sa ville natale. Il fut élu représentant du tiers état de la sénéchaussée de Clermont, et partit pour Paris où il se trouva, le 6 novembre 1614, à l'ouverture des Etats.

L'impétuosité de son caractère et l'ardeur de ses revendications se firent jour dès les premières séances. Ce fut, d'abord, dans un débat de priorité entre les députés d'Auvergne et ceux de Saint-Pierre-le-Moûtiers. « Il fut fait, dit l'historien Rapine (1), un très docte discours par led. Savaron, homme de grande érudition..... avec une profonde doctrine. » Un conflit inévitable, et de même nature, s'éleva entre Riom et Clermont (2). On résolut que leurs députés seraient ainsi enregistrés : « les lieutenants généraux des sénéchaussées du bas-pays d'Auvergne et autres députés. » Cet expédient laissait sans solution le litige entre les deux villes depuis si longtemps rivales (3).

d'Aoust 1614 sur les différends meus entre les Lieutenants Généraux des deus sénéchaussées du bas-pays d'Auvergne pour la préséence prétendue par eux en la convocāon des Estats provinciaux dudit bas-pays pour députer aux Généraulx, pour lequel les parties sont renvoyées au Parlement sur le principal et cependant, par manière de provision et pour cette fois seulement, est ordonné que le procureur du Roy au siège de Rion, laissant la main droite à celluy de Clairmont le premier jour de l'Assemblée qui se fera en la ville de Clairmont, portera la parole, laquelle Me Jean Savaron, lieutenant général à Clairmont, recevra et y fera response, tenant la main gauche et laissant la droite à Me Anthoine Demurat Lieutenant Gnāl à Riom ; et le jour suyvant que lad. assemblée sera convoquée le Procureur du Roy à Clairmont laissera la main droite à celui de Rion et portera la parolle qui sera receue par led. Demurat qui laissera la main droite aud. Savaron et sera lad. préséence continuée de jour à aultre alternativement. (Archives de la ville de Clermont. Inventaire Bunyer, page 8 recto.) — M. François Boyer nous a signalé aux archives de la ville de Riom, dont il publie l'inventaire en ce moment, un semblable arrêt sur les droits de préséance de ces magistrats aux assemblées pour l'assiette ou le répartement des tailles.

(1) Florimond Rapine, *Recueil très exact et curieux de tout ce qui s'est fait et passé de singulier et mémorable en l'Assemblée générale des Estats tenus à Paris en l'an 1614 et particulièrement en chacune séance du tiers ordre*, p. 65. (Paris, au Palais, 1651, 4°.)

(2) *Op. cit.*, p. 75.

(3) Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les causes de cette rivalité.

Les représentants du tiers état conférèrent à Savaron le mandat d'exposer leurs propositions aux deux premiers ordres et de les soutenir. Le 15 novembre, il prononça devant l'assemblée du clergé un discours contre la vénalité des offices (1). Il ne put faire accepter l'avis de ses commettants, et, deux jours après, il reçut la mission de porter leur requête à la régente. Il se rendit au Louvre où il parla principalement sur le droit de Paulette (2).

L'énergie de son langage avait offensé la noblesse, elle s'en plaignit au souverain le 20 novembre (3). Le clergé voulut s'interposer dans la querelle. L'évêque de Luçon, le futur cardinal de Richelieu, fut chargé de haranguer le tiers. Savaron lui répondit avec une grande fermeté d'allure. « Il ne » m'est rien échappé, dit-il, qui doive me soumettre à une » réparation..... Il y a plus de vingt-cinq ans que j'ai l'hon- » neur d'être officier du roi ; je l'ai servi en cour souveraine » avant d'être revêtu de la charge qu'il lui a plu de me » conférer. Cinq ans auparavant j'avais porté les armes, de » manière que j'ai le moyen de répondre à tout le monde, en » l'une ou l'autre profession (4). » L'incident n'eut pas de suite et fut clos par une déclaration, d'où ressortait que le tiers état n'avait pas eu l'intention de blesser la noblesse.

Le 10 décembre, Savaron demanda de réunir le présidial

Elles ont été, du reste, fort bien exposées dans l'excellente *Notice sur l'établissement de la sénéchaussée et du siège présidial de Clermont*, par M. J.-M. Vignancour. (Clermont, Bellet et fils, 1886.)

(1) *Op. cit.*, p. 115

(2) *Op. cit.*, p. 129. — La Paulette était le droit que les officiers de Judicature et de Finances payaient aux parties casuelles du Roi au commencement de chaque année, afin de conserver leur charge à leur veuve ou à leurs héritiers, sans quoi, en cas de mort, elle devenait vacante au profit du Roi.

Ce nom vient de Charles Paulet, secrétaire de la Chambre, qui a été le premier inventeur et le premier fermier de ce droit établi par édit de 1604. C'est sa fille, Mlle Paulet, que Voiture, Chapelain et Mlle de Scudéri ont tant célébrée.

(3) Rapine, *Op. cit.*, p. 135.

(4) *Op. cit.*, p. 137.

de Riom à celui de Clermont (1). L'affaire fut renvoyée au conseil du roi pour être étudiée, et il n'en fut plus question. C'est également ainsi que se termine de nos jours, après avoir passionné les esprits, plus d'un débat parlementaire.

Une difficulté plus grave s'éleva entre le clergé et le tiers état. Celui-ci avait inscrit en tête de ses cahiers « que le roi » de France ne tenait immédiatement sa couronne que de » Dieu ; qu'il n'y avait puissance en terre, quelle qu'elle fût, » qui eût droit au temporel du royaume, directement ou » indirectement..... » Telle était la manière de voir du député de Clermont. Elle lui avait valu des censures dont il s'était ému. La preuve en est dans une lettre qu'il écrivit à Papire Masson et qu'on pourra lire à l'appendice (2).

Le cardinal Duperron combattit le sentiment du tiers état ; il s'attacha à prouver qu'il contenait une hérésie. Savaron ne voulait pas l'admettre. Il avait la prétention de rester à la fois bon catholique et fidèle royaliste, et il profita, sans doute, d'une seconde audience, le 21 janvier 1615 (3), pour remettre au roi un mémoire justificatif intitulé : *L'Hérétique français*, que l'on retrouve dans ses papiers inédits.

La clôture des Etats Généraux eut lieu le 23 février 1615. L'attitude de Savaron dans cette assemblée a été très diversement appréciée. On peut croire néanmoins, sans être taxé d'une vaine témérité, que la surprise de cet intègre magistrat n'aurait pas eu de bornes, s'il lui eût été donné de voir, dans un avenir lointain, la trop subite mise en pratique de ses principes renverser cette royauté et cette religion, si chères à son cœur, et bouleverser si profondément les bases de la société française, que l'on chercherait encore, après un siècle écoulé, à la replacer sur de stables assises.

En 1614, Savaron fit imprimer deux nouveaux *traités contre les Duels* (4). Le succès de ces dissertations n'a rien de surpre-

(1) Rapine, *Op. cit.*, p. 178.

(2) N° 3.

(3) Rapine, *Op. cit.*, p. 369.

(4) *Traité contre les Duels avec les ordonnances et arrests du Roy*

nant à une époque où les combats singuliers étaient fort en honneur. Mais il est curieux de constater que, dans les bibliothèques publiques, ces opuscules sont, encore aujourd'hui, ceux des ouvrages du savant moraliste qui sont le plus fréquemment consultés.

Cependant la querelle entre le tiers état et le clergé avait franchi l'enceinte des Etats Généraux. L'opinion publique en était saisie. Savaron se jeta de nouveau dans la mêlée en publiant les *Traités de la Souveraineté du Roy et de son royaume* (1). Il y reprenait la thèse dont il avait été déjà le préconisateur. Vers le même temps il fit imprimer la *Chronologie des Etats Généraux* (2), puis le *Traité de l'annuel et vénalité des offices* (3).

Le dimanche, 13 décembre de cette année 1615, il adressa un compliment de bienvenue à Mgr d'Estaing, lors de son entrée dans sa ville épiscopale, et lui rappela toutes les gloires religieuses des maisons de Murols et d'Estaing.

L'activité de Savaron ne décroissait pas avec l'âge. Il soutint au sujet de la *Souveraineté du Roy* une longue et ardente polémique. Elle n'était pas éteinte lorsqu'il fit imprimer, en 1620, la *Sainteté du Roy Louis dit Clovis* (4), qui eut une

sainct Loys, par Jean Savaron .., etc. (Paris, Pierre Chevalier, 1614.) — *Discours abrégé avec l'ordonnance entière du Roy sainct Loys contre les Duels, par Jean Savaron..., etc.* (Idem.)

(1) *Traicté de la Souveraineté du roy et de son royaume. A Messieurs les Députez de la noblesse, par M. Jean Savaron, conseiller du Roi, Président, Lieutenant Général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial à Clairmont, et député aux Estats Généraux.* (Paris, Pierre Chevalier, 1615.) — *Second traicté de la Souveraineté du Roy. Au Roy Très-Chrestien Loys XIII, par M. Jean Savaron..., etc.* (Idem.)

(2) *Chronologie des Estats Généraux où le tiers estat est compris depuis l'an MDCXV jusques à CCCCXXII. Au Roy Très-Chrestien Louis XIII, par M. Jean Savaron, conseiller du Roy, Président, Lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial à Clairmont, et député aux Estats Généraux.* (Paris, Pierre Chevalier, 1615.)

(3) *Traicté de l'annuel et vénalité des Offices par M. Jean Savaron Conseiller du Roy, Président, Lieutenant général et député aux Estats Généraux. Au Roy Très Chrestien Louis XIII.* (Paris, Pierre Chevalier, 1615.)

(4) Paris, Pierre Chevalier, 1620, 4°. — Lyon, Nicolas Jullieron, 1622, 4°.

seconde édition, plus complète, en 1622, et les *De S[to] Gilberto Præmonstratensis ordinis apud Arvernos abbate collectanea* (1).

Le vendredi, 2 décembre 1621, au nom des officiers de la justice royale de Clermont, il harangua son sénéchal, le vicomte de Canillac, qui revenait du siège malheureux de Montauban; où il n'avait pas été tué, comme le rapportent les généalogies de la maison de Montboissier. Ce seigneur perdit la vie quelques mois plus tard, le 3 septembre 1622, devant Montpellier (2). Il laissait un fils, Guillaume, trop jeune pour lui succéder dans sa charge. Claude, frère du défunt, reçut commission du roi de remplacer son neveu jusqu'à la majorité de ce dernier. Savaron voulut faire la cérémonie de l'installation pour prononcer l'éloge du récipiendaire. Il y gagna une pleurésie, à laquelle il succomba le 27 novembre suivant.

Sa mort prit à Clermont le caractère d'un deuil public. Majour le rappelle, sur le témoignage du chanoine Vidilhe (3): *Ce mercredi, dernier novembre 1622, jour de S[t] André, on a enterré dans notre église cathédrale M[re] Jean Savaron, Présisident et Lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial à Clermont, Commissaire examinateur, où l'on a fait une oraison funèbre à sa louange dans le chœur après l'Evangile, où ont assisté tous les corps de la ville avec toutes les fréries, extrêmement dolents d'une si grande perte. Requiescat in pace.* Amen.

Savaron fut inhumé, non pas dans le chœur ou dans la sacristie de cette église, ainsi que l'ont avancé certains auteurs, mais dans l'un des bas-côtés, devant la chapelle de S[te]-Catherine (4), qui est la première de la nef, au midi. Elle porte encore aujourd'hui le même vocable.

(1) Paris, Bertrand Martin, 1620, 4°.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. XI, p. 976. (Toulouse, Privat, 1889.)

(3) Majour, *Apologie des chanoines de la cathédrale et des citoiens de la ville de Clermont*, p. 283.

(4) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Testament de François

Le tableau de cette existence, toute de labeur, a pu paraître un peu long. Ce n'a été cependant qu'une sorte de sommaire, et les gens qui seraient curieux de juger avec plus de sûreté le rôle politique et judiciaire de cet homme devront revenir à ses précédents biographes. Il était toutefois utile de mettre en relief les principaux traits du caractère de cette vigoureuse personnalité, avant d'aborder l'examen de ses rapports avec les savants de son époque.

Le jour où il donnait un livre au public, Savaron se faisait un devoir d'indiquer les sources auxquelles il avait puisé et de nommer les obligeants collectionneurs qui lui avaient ouvert les trésors de leurs bibliothèques. La preuve de cette probité littéraire ressort des notes sur Cornelius Nepos, où l'on voit que le docte magistrat avait mis à contribution, pour ce travail, les cabinets de Dupuy, de Giffen, de Papire Masson, de François Pithou et de Paul Pétau.

L'*Epistola lectori* de l'édition de 1599 des *Œuvres de Sidoine Apollinaire* montre l'étendue et l'importance des relations scientifiques de Savaron. Avant d'arriver à établir un texte irréprochable, il n'avait pas consulté moins de treize éditions anciennes et de quatorze manuscrits appartenant à Cl. Dupuy, à François Pithou, à Paul Pétau, à Amariton, à Bongars, à Scott, à Carion, à Lecomte et au président Fauchet. Il est à présumer que ces grands érudits communiquaient leurs précieuses copies à un confrère dont ils avaient le savoir en particulière estime.

Comme pour l'édition de 1598 des œuvres de l'évêque de Clermont, à la première page de celles de 1599 et de 1609, est inscrit le nom d'Achille de Harlay. Néanmoins chaque partie de l'ouvrage porte une dédicace spéciale. En tête du second livre figure le nom d'un autre magistrat, Auguste de Thou,

Savaron, Sr de Villards, conseiller du Roy au siège présidial d'Auvergne, reçu Chazelles, notaire à Clermont, le 30 novembre 1640. Une clause relative à sa sépulture exprime la volonté d'être enseveli « avec son frère Jehan, dans l'église cathédrale, au devant de la chapelle de Ste-Catherine, tombeau de ses ancêtres. »

beau-frère de ce premier président, auquel il était venu rendre visite à Clermont, quand celui-ci s'y trouvait aux Grands Jours de 1582 (1). Savaron était trop jeune alors pour compter autrement que parmi les meilleurs élèves des classes de grammaire ou d'humanités. Le troisième est dédié à l'avocat général Louis Servin. Le quatrième à son compatriote, le procureur général Jacques de La Guesle, frère de l'archevêque de Tours, abbé de Manglieu, François de La Guesle, à qui Savaron fait hommage du sixième livre. Le cinquième est dédié à Martin de Bragelone, président au parlement de Paris, grand-oncle des futurs doyens du chapitre de Brioude. Le septième à Louis Séguier, conseiller clerc à ce parlement et doyen de N.-D. de Paris. Le huitième à un autre conseiller clerc de la même juridiction, Jacques Gillot, ancien et fervent royaliste, un des auteurs de la *Satire Ménippée*. Le neuvième à Pierre Dulac, jurisconsulte parisien, originaire d'Auvergne, comme sa femme, fille de l'avocat Pierre Mauguin. Les *Carmina*, on l'a vu plus haut, sont dédiés à François Savaron, frère du commentateur. Celui-ci rendait, de la sorte, à tous ces personnages un tribut d'affection ou de reconnaissance. Dans les notes, il cite avec éloge

(1) « Ayant quitté le Puy, il arriva à travers les montagnes, en Auvergne, en passant par Langeac, là où commence la plaine de la Limagne. Il gagna ensuite Clermont, capitale de la province, qui s'appelait autrefois la cité des Arvernes. De Thou s'empressa de se rendre auprès d'Achille de Harlay, son beau-frère, qui le reçut avec beaucoup d'amitié, ainsi que ses collègues des Grands Jours. Il assista aussi à l'une des audiences publiques. Il employa deux journées à visiter les curiosités de la ville et les restes de l'ancienne Gergovia situés sur une montagne voisine. Il ne manqua pas, non plus, d'aller voir les fontaines qui sont proches de la ville, l'une d'elles, à peine sortie de sa source, se pétrifie, et, si l'on n'avait soin de creuser, de temps en temps, le canal par où les eaux s'échappent, cette fontaine serait bientôt obstruée. Trois jours après son arrivée, il se sépara de Harlay et de Brulart ; il passa par Montferrand et Thiers, ville remarquable par la beauté de son site et les moulins qui font mouvoir les machines à fabriquer le papier, pour arriver à Saint-Bonnet et de là à Lyon... (*Viri illustris Jacobi Augusti Thuani regii in sanctiore consistorio consiliarii, et in supremo regni senatu præsidis amplissimi commentariorum de vita sua, libri sex*, p. 34. Sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1621, f°). — Ces Mémoires (1553-1601) ont été publiés dans les collections Michaud et Poujoulat, t. XI ; Buchon, t. XIII et Petitot, t. XXXVII.

les Riomois : Génebard (1), Durand-Chazelles et Louis Chaduc, ses amis : son maître Cujas, le théologien Isaac Casaubon, le juriste anversois Jean Woweren, le critique Josias Mercier, le professeur auvergnat Pierre Fabre, le chanoine bourguignon Juret, l'humaniste Elie Vinet, et un autre annotateur de Sidoine Apollinaire, Pierre Colvius, tous ses contemporains. Il se plaît à entourer leurs noms de formules laudatives, bien démodées par le temps qui court, mais strictement obligatoires en ce siècle de pompeuse urbanité.

Si ces commentaires, qui étaient attendus des érudits (2), procurèrent à Savaron une certaine gloire, ils lui causèrent, par contre, de graves ennuis. Il avait relevé assez vivement quelques fautes de chronologie échappées à Baronius dans les *Annales de l'Eglise* et dans le *Martyrologe*. Le cardinal, par manière de réplique, lança un de ces jeux de mots fort à la mode à cette époque ; il changea le nom latin de *Savaro* en *Senza vero :* Homme sans vérité. Savaron offensé qualifia le prince de l'Eglise de *Baro :* Homme lourd, pesant. Il crut néanmoins devoir composer un écrit (3), reproduit en partie par Majour (4), pour se justifier auprès de Baronius d'être un homme sans vérité. Mais, ajoute le chanoine clermontois, la contestation entre les deux savants ne fut « que de ces sortes de différends innocents de littérature qui n'altèrent jamais

(1) D. Denis de Sainte-Marthe cite Savaron au nombre des correspondants de Génebrard. (*Gallia Christiana*, t. I, col. 335.)

(2) On lit, en effet, au post-scriptum d'une lettre écrite de Paris, par Pierre Pithou (mort le 1er novembre 1596) au P. Sirmond, alors à Rome : « Monsieur, depuis mes lettres escrites j'ay eu ce bien de voir Monsieur » vostre frère qui est icy à la poursuitte d'un procès...... On m'a dit » aussy qu'il y avoit un conseiller de Clermont nommé Monsieur Savaron » qui avoit escrit quelques livres de Gergovia et des commentaires sur » Sidonius qu'il vouloit faire imprimer. Si j'en apprens davantage je vous » l'escrirai par la première commodité. » — Cette lettre, datée « de vostre maison, ce 8 mars..., » est aujourd'hui dans la collection d'autographes de notre savant ami M. Paul Le Blanc.

(3) Toutes les pièces qui concernent cette polémique avec Baronius se retrouvent dans les papiers actuellement possédés par MM. Bellaigue de Bughas.

(4) Majour, *Op. cit.*, p. 276.

l'esprit, ni ne rompent jamais le lien de la charité (1). » Un religieux capucin français, arrivé depuis peu de Rome, vint à Clermont de la part du cardinal, alors malade, pour témoigner à Savaron son chagrin extrême de ce qui s'était passé entre eux au sujet de leurs ouvrages (2).

Où Majour a été moins exact, c'est lorsqu'il a prétendu, d'après Moréri, que le *Traité de la Souveraineté du Roy* imprimé en 1615, « donna du chagrin (3) » à Baronius, qui était mort en 1607. On sait déjà que le démêlé sur ce point fut avec le cardinal Duperron, caché sous le pseudonyme de Jean Le Coq, Angevin. De chaque côté, les deux antagonistes ne se ménageaient guère ; ils se servaient quelquefois d'armes fournies par leurs partisans réciproques ; et l'on peut juger du diapason auquel s'était élevée cette polémique par une pièce de vers mise en tête d'un libelle intitulé : *Censure de la réplique du Sieur Savaron sur l'examen fait de son traité de la Souveraineté du Roy* (4). Usant du procédé employé par Baronius, le poète rapproche le nom de Savaron du vieux mot français *Saveron*, qui signifie champignon (5). Il établit, en des termes où le latin brave parfois l'honnêteté, un parallèle entre l'homme et la plante, tout à l'avantage de celle-ci, à qui il accorde quelques qualités, tandis qu'il n'en reconnaît aucune à son adversaire.

Pour en finir avec les allégations dont les commentaires des œuvres de l'évêque-poète ont été l'objet, il est bon de répondre aux écrivains qui ont accusé Savaron d'avoir pillé le Père Sirmond. Le livre du savant Jésuite parut en 1614 seulement; il ne s'y plaint pas de plagiat; toutefois, regrettant, sans doute, d'avoir été devancé par son compatriote, il dit, dans la préface, qu'il l'aurait donné vingt-quatre ans plus

(1) Majour, *Op. cit.*, p. 278.
(2) *Idem*, p. 276.
(3) *Idem*, pp. 271 et 293.
(4) Paris, Nicolas Tousart, 1617, 4°.
(5) *Parallela comparatio fungi et Savaronis.* — In veteri glossario ms. latino-gallico : Fungus, *Saveron.*

tôt, s'il n'en avait pas été empêché par les malheurs du temps (1).

Les problèmes historiques ou littéraires soulevés par ces annotations ne pouvaient pas manquer de plaire aux amateurs de latinité, aussi n'est-on pas surpris de trouver parmi les *Reliquiæ* de Savaron une longue lettre de Léchassier (Paris, 6 mai 1614) dans laquelle le jurisconsulte gallican lui soumet des textes anciens utiles à l'interprétation de la phrase : *Antistes fuit ordine in secundo* (2).

A. VERNIÈRE.

(*A suivre.*)

(1) Voir l'*Epistola lectori* qui précède les Notes du père jésuite sur les œuvres de Sidoine Apollinaire.

— « Le P. Sirmond commença de bonne heure à travailler sur cet auteur; mais lorsqu'il vit paroître l'édition qu'en donna Savaron l'an 1609 *(et d'abord en 1599)* avec d'amples commentaires, il renonça presque au dessein de publier les notes qu'il avait faites. Cependant, encouragé par le jugement que Juste Lipse et M. Dupuy portèrent sur son travail, il se détermina à en faire part au public, qui reçut fort bien son édition, et en parut même plus content que de celle de Savaron, qui avoit trop chargé ses commentaires, au lieu qu'il n'y avoit rien d'inutile dans les notes du P. Sirmond. (NICÉRON, *Mém. pour servir à l'hist. des Hommes illustres*, t. XVII, p. 162).

(2) *C. Sollii Sidonii Apoll. opera*, lib. IV, epist. XI.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3183.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 Avril 1892

— La séance est ouverte, à deux heures quinze minutes, sous la présidence de M. de Vissac.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

— M. le Président donne communication d'une circulaire de M. le Directeur général du Secrétariat au Ministère de l'Instruction publique, au sujet de la communication préalable des manuscrits qui seront lus au 30e congrès des Sociétés savantes.

— M. le Secrétaire perpétuel rend compte des ouvrages reçus.

Hommage est fait à l'Académie :

1° Par M. H. Burin des Roziers, du volume qu'il vient de publier sous le titre : *Histoire de la baronnie de la Tour-d'Auvergne ;*

2° Par M. le Dr. Dourif, d'une brochure : *Les potiers des Martres-de-Veyre,* réédition revue et augmentée d'une notice

qu'il a fait paraître dans le *Bulletin* de l'Académie, n° d'avril 1885 ;

3° Par M. Emmanuel Teilhard de Chardin, d'une brochure qu'il a consacrée au *Registre de Barthélemy de Noces, officier du duc de Berri ;*

4° Par Mme v^{ve} Meissonnier, d'une notice biographique sur son mari, Jean-Louis-Ernest Meissonnier, membre de l'Institut.

— M. le Dr Hospital annonce qu'il est chargé de recueillir à Clermont les adhésions en vue de la célébration du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique.

M. l'abbé Plasse déclare qu'en sa qualité de membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid, il a reçu une invitation de l'ambassade d'Espagne, et que, s'il n'en est pas empêché par sa santé, il se rendra aux fêtes du centenaire.

Sur la demande qui lui en est faite, M. l'abbé Plasse veut bien accepter de représenter notre compagnie en cette circonstance. — Avis de cette délégation sera donné à M. le vice-consul d'Espagne, à Vichy.

— M. l'abbé Chardon reprend et achève la lecture de son travail sur les oiseaux de l'Auvergne. — Renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Le Génie civil, n° du 5 mars 1892.

Journal des Savants — janvier-février 1892.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Bulletin de l'Alliance scientifique universelle — plusieurs n^{os}.

Annuaire des Bibliothèques et Archives pour 1892.

Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture du Puy-de-Dôme — 4e trimestre 1891.

Recueil des publications de la Société havraise d'Études diverses — 1er, 2e et 3e trimestre 1891.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers — 1891.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques (section des Sciences économiques et sociales) — 1891, n° 1.

Revue des travaux scientifiques — tome XI, n°s 9 et 10.

Société des Antiquaires de l'Ouest — 2e trimestre 1891.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen — 1891.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise — tome XXV, 1891.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère — janvier 1892.

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot — tome XVI, du 1er au 4e fascicule.

Revue des Langues romanes — juillet-août-septembre 1891.

Journal des Savants — janvier-février 1892.

La Baronnie de la Tour-d'Auvergne, par H. Burin des Roziers — Clermont, 1892.

Jean-Louis-Ernest Meissonnier, notice.

Les Potiers des Martres-de-Veyre, par le Dr Dourif — 1892.

Registre de Barthélemy de Noces, par E. Teilhard de Chardin.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Président Jean Savaron, érudit, curieux, collectionneur, et ses rapports avec les savants de son temps

(Suite)

Les Origines de Clairmont, écrites de première main et sur des pièces originales, avaient mis encore davantage en lumière l'érudition solide de Savaron. Il fut désormais le guide indiqué de ceux qui, de près ou de loin, avaient à traiter du passé de l'Auvergne. Lorsque Scévole de Sainte-Marthe y vint, en 1612 (1), chercher des matériaux pour l'*Histoire généalogique de la Maison de France,* qu'il préparait avec son frère Louis, il s'adressa à Savaron. Il en reçut bon accueil et sérieuse assistance, comme on verra par les lettres données à l'appendice (2).

Il est à présumer que ce fut par ces jumeaux que Besly et Savaron se connurent et se lièrent. Peut-être, aussi, ce fut par André Duchesne? Ce dernier, cela est positif, servit longtemps d'intermédiaire entre le savant de Fontenay-le-Comte et celui de Clermont, dans leurs fréquents échanges de lettres, de mémoires, de critiques bienveillantes et de congratulations réciproques. Leurs relations ne paraissent dater que du voyage en Auvergne de Sainte-Marthe. Besly parle d'un paquet qu'il a reçu de Savaron en novembre 1613 (3); mais cette correspondance semble avoir été active, surtout en 1616. Le 26 avril, Savaron fit un envoi. Besly le

(1) Archives historiques du Poitou, IX; *Lettres de Jean Besly* publiées par M. Apollin Briquet, p. 2.

(2) Nos 4 à 9. — Voir aussi *Gallia christiana* (édition des Bénédictins), t. II, col. 352, B; Inst., col. 109, E.

(3) *Lettres de Jean Besly*, p. 3.

reçut le 20 mai, par l'entremise de Duchesne (1). Il en accusa réception le 28 mai et demanda, en même temps, d'autres papiers qui prirent toujours la même route, alors que l'expéditeur eût pu se servir d'une voie plus rapide et plus directe. Besly en témoigne une certaine mauvaise humeur : « Aujour-
» d'hui (26 juin), écrit-il, commence n[re] foire, où sont des
» marchands de Clermont, desquelz je n'ay appris autres
» nouvelles de M[r] Savaron, sinon en général, qu'il se porte
» bien : ce qui me fait croire qu'il n'a encore receu les
» miennes, ou bien qu'il a voulu du temps afin de me faire les
» copies que je luy demande, et puys il est besoin de beau-
» coup de machines pour le remuer (2). » Savaron s'exécuta le 27 juin. Besly reçut satisfaction le 10 juillet, et le 26, il en remercia Duchesne. L'historien du Poitou avait oublié ces lenteurs et il avait seulement gardé le souvenir des bons offices, quand il disait, après plus de vingt-cinq ans : « ..... Le duc
» (Guillaume I, duc de Guienne) gist à Sainct-Julien de
» Brioude, au comté d'Auvergne, où il avait institué 25 che-
» valiers pour faire la guerre aux Normans lesquels depuis
» ont été convertis en chanoines, selon un tiltre que le sieur
» Président Savaron m'a envoyé (3). »

Les fastes de sa patrie n'intéressaient pas seuls cet esprit vaste et généralisateur. On pourra s'en convaincre par l'examen de l'*Inventaire des livres qui se sont trouvez chez Madame Savaron et qui ont relation à la Couronne de France, ou autres qui sont les ouvrages de M. Savaron, fait en 1785* (4). Ce catalogue renferme quelques mentions inexactes, bien qu'il ait été dressé par un homme instruit ; mais probablement la copie de la bibliothèque de Clermont a été exécutée par un

(1) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, vol. 822, fol. 84 et 86. — Cf. à l'appendice, n° 10.

(2) *Lettres de Jean Besly*, p. 24. — Voir encore pp. xv, xxxiv, 19 et 59.

(3) Besly, *Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne*, p. 37 (Paris, Robert Bertault, 1643).

(4) Mss. de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, n° 636. — Cf. à l'appendice, n° 17.

scribe dont le seul mérite était d'avoir une belle plume. On y remarque la lettre d'envoi, par le chanoine limousin des Cordes, de l'extrait de Mathieu Paris, sur lequel Savaron s'est si longuement étendu dans ses traités en faveur de la souveraineté du roi (1); et, entre autres lettres, une d'Aubert Le Mire et une d'André Duchesne. Cette dernière n'avait aucun rapport avec celle de Savaron qui figure à l'appendice de cette étude (2). L'éditeur des *Historiens de France* comptait sur sa collaboration pour cette importante entreprise (3), et il lui devait le testament de saint Géraud d'Aurillac, inséré dans la *Bibliotheca Cluniacensis* (4).

Le chef du présidial de Clermont était aussi en correspondance avec les frères Dupuy, et plus particulièrement, semble-t-il, avec Pierre (5). Leurs relations s'étaient-elles établies directement, ou s'étaient-ils connus par le président de Thou, chez qui logeait ce dernier? Nous ne saurions le dire.

Savaron avait procuré des textes, pour ses notes sur Marculphe, à Jérôme Bignon, qui le qualifie d'*Arvernorum præses et decus* (6). De même, il avait communiqué au char-

(1) *Traité de la souveraineté du Roy et de son royaume* (1615), p. 169. — *Examen du traité de M. Jean Savaron de la souveraineté du Roy et de son royaume* (1615), p. 55. — *De la souveraineté du Roy* (1620), pp. 27, 58, 215.

(2) Cf. à l'appendice, n° 11, et n° 17, XXII.

(3) Cf. Lettres de Peiresc à Savaron. Appendice, n°s 14 et 15.

(4) *Bibliotheca Cluniacensis*, appendice, p. 34.

(5) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, vol. 712, pp. 106 et 107. — Cf. à l'appendice, n°s 12 et 13.

(6) Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II : Hieronymi Bignonii notæ ad Marculphum, col. 863-864. « ...Ut planum sit ceteras formulas quæ illis non continentur, Marculphi non esse, quod incognitum doctissimis viris imposuit, qui librorum vitio, quibus omnes formulæ permixtæ erant, pleraque laudaverunt. In eo quoque recensendo usus sum excerptis quibusdam codicis Pithœani, quæ a doctissimo viro Joanne Savarone Arvernorum Præside ad me missa sunt, cui multis nominibus me devinctum nunquam dubitabo profiteri. Secundum porro Marculphi librum in regio exemplari excipiebant formularum capita quædam absque numeris ; tum ejusdem voluminis initio aliæ plures formulæ, quarum hæc erat epigraphe *Cartas senicas*, quas heic usurpari monuit me Joannes Savaro quasi formulas veteres. Senicæ enim quasi senes. »

Col. 875. « ...Ita et *apostolicam sedem* cathedram Tricassinæ urbis dixit

treux Polycarpe de La Rivière (1) des manuscrits sur l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Avignon (2) et une variante de la lettre écrite au pape saint Léon par quarante-quatre évêques de la Gaule, en 451, à la suite du Concile de Chalcédoine, où avaient été condamnées les erreurs d'Eutychès. Cette lettre est bien connue, mais elle a toujours été publiée avec les noms seuls des signataires. Or, paraît-il, le codex du collectionneur auvergnat portait, en regard de chaque nom, l'attribution du siège épiscopal (3). Si cette précieuse copie était jamais retrouvée, de quelle utilité ne serait-elle pas pour la critique des listes chronologiques, souvent obscures, des évêques de plusieurs diocèses du Midi de la France ?

Sidon. (Lib. VI, ep. 1) et *apostolatum* (lib. VI, ep. 4 et 7) et alibi sæpe, quibus locis multa eruditissime Joannes Savaro Arvernorum præses et decus, quem non exscribo. » — Cf. *Bull. hist. et scient. de l'Auvergne*, 1881, n° 6, p. 178, note.

(1) Sur D. Polycarpe de La Rivière, voir *les Correspondants de Peiresc*, VIII. — *Le cardinal Bichi, évêque de Carpentras. Lettres inédites écrites à Peiresc (1632-1637), suivies de diverses lettres adressées au même savant relatives au Comtat-Venaissin et à la principauté d'Orange*, publiées par M. Philippe TAMIZEY de LARROQUE, pp. XXVIII et 20. Ce très érudit critique y fait justice des attaques anciennes et récentes dont le chartreux vélaunois a été l'objet, comme savant et comme religieux.

(2) *Gallia christiana* (édition des Bénédictins), t. I, col. 851, E.

(3) « ...tum ex vetustissimo codice ms. Johanis Savaronis, qui in hujus epistolæ subscriptionibus cujusque episcopi sedem designatam exhibebat. » (Pascal QUESNEL, *Sancti Leonis Magni papæ opera*, t. I, p. 479, col. 1. Lyon, Jean Certe, 1700.) — *Gallia christiana* (édition des Sainte-Marthe), t. III, p. 555. — *Gallia christiana* (édition des Bénédictins), t. I, col. 3, C; col. 86, D; col. 474, E. — « Helladius summo Dei beneficio et gratia singulari sapientissimi et religiosissimi viri D. Polycarpi de La Riviere Cartusiæ Boni-Passus prioris meritissimi nuperrime nobis innotuit. Is enim monuit nos legisse in veteri clarissimi viri N. Savaronis præsidis Claromontani apud Arvernos manuscripto synodali epistolæ præsulum Galliæ ad S. Leonem papam anno CCCCLI Helladium episcopum Lutovensem, eidem epistolæ subscripsisse una cum Rustico episcopo Narbonensi, Venerio episcopo Massiliensi, Constante episcopo Utecensi, Maximo episcopo Avenionensi, Valerio episcopo Mimatensi, Ætherio episcopo Magalonensi, Anemio episcopo Albiensi, Eustachio episcopo Ruthenensi, aliisque in eodem ms. memoratis. » (*Chronologia præsulum Lodevensium, autore Joanne Plantavio de La Pause, episcopo Lodovensi*, p. 13. — Aramoncei, 1634, 4°.)

Le président d'Expilly était, avec Savaron, en échange de médailles rares (1). Bergier, l'auteur de l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain,* rappelle qu'il lui doit certains renseignements (2), et le Père jésuite Gauthier le cite parmi les écrivains célèbres du XVII[e] siècle (3). Il avait un commerce suivi avec la plupart des jurisconsultes de cette époque, surtout avec Mornac et Galtier; car il était goûté également dans le monde judiciaire. Il y rencontra des Mécènes: les chanceliers Bellièvre, Sillery et Séguier; les secrétaires d'Etat Villeroy, Sully et Potier; les présidents de Harlay, de Verdun et de Thou; les avocats généraux Servin et Bignon. Tous, au besoin, furent ses protecteurs, quelques-uns même devinrent ses intimes amis (4).

Par son testament olographe, daté de 1613, Savaron chargeait son frère, François, de faire imprimer les ouvrages

(1) Ed. BONNAFÉ, *Dictionnaire des amateurs français au XVII[e] siècle*, p. 102. — Musée Meerman-Westreen de La Haye, *Ms. autographe de Peiresc*, nº 80, p. 61. — Peiresc dit avoir vu chez Savaron, à qui M. d'Expilly l'avait donnée à son choix sur trois cents, le 20 août 1612, une pièce de bronze de moyenne grandeur. D'après le dessin, c'était une de ces ομονοια que les républiques grecques faisaient frapper pour perpétuer le souvenir de leurs alliances. Cette médaille est gravée à la page 24 des *Selecta numismata antiqua ex museo Petri Seguini, S. Germani Autossiodorensis Paris. decani.* (Lutetiæ Parisiorum, Joan. Jombert, 1684, 4º.)

(2) BERGIER, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, t. I, p. 70 (Bruxelles, 1736, 4º). « Et d'autant que le fils se qualifie en deux inscriptions prince de la jeunesse, je ne scai si ce ne seroit point de lui celle qui se trouve en France, près de Pauliaguet, à moi envoyée par le docte Savaron, Président de Clermont en Auvergne, par laquelle on voit que l'un des Césars, qui se dit prince de la jeunesse, a réparé un pont et quelques grands chemins de ce pays-là, qui tomboient en ruine de vieillesse. » — Il s'agit ici du fragment de colonne du ruisseau de Bourbouillou, près de St-Paulien. Voir MANGON DE LA LANDE, *Essais historiques sur les antiquités du Dép. de la Haute-Loire*, p. 191.

(3) Le P. Jacques GAULTIER, S. J., *Table chronographique de l'estat du christianisme*, troisième édition (Lyon, Pierre Rigaud, 1621), p. 847. « JEHAN SAVARON, président de Clairmont, lequel, comme il a montré une louable affection envers sa patrie en ses Origines de Clairmont, aussi a-il donné force beaux tesmoignages de sa grande lecture et judicieuse érudition en ses Annotations sur saint Sidoine Apollinaire. »

(4) BOMPART DE SAINT-VICTOR, *loc. cit.*

qu'il laisserait en manuscrit, et il les énumérait. C'étaient des *Notes sur Grégoire de Tours, — sur les capitulaires des rois de France, — sur les actes des conciles de Clermont, — les traités de la régence, — du titre du roy très chrétien, — de la justice royale contre l'entreprise des ecclésiastiques prétendus exempts, — de la séance des magistrats dans le chœur des églises, — de la convocation des Etats, — des duels, — et de l'épée.* Il parle aussi d'un manuscrit in-folio, sans le désigner davantage. Il vécut encore assez pour s'acquitter lui-même, en partie, de ce soin. Nous ignorons quelles circonstances ne permirent pas à François Savaron de remplir le surplus de la tâche. Toutefois, fidèle à la mission qu'il avait reçue, il ordonna, par l'acte de ses dernières volontés, le 30 novembre 1640, dans une clause relative à sa bibliothèque et aux livres de son cabinet, d'exécuter de tous points les intentions consignées dans le testament de son frère (1).

Il s'agissait, sans doute, de nouvelles éditions des traités de l'*Epée* et du *Duel,* qui avaient déjà été imprimés en 1610. Ce dernier seul a été réédité en 1614. Celui *de la convocation des Etats* devait être la *Chronologie des Etats généraux,* parue en 1615. On ignore ce que sont devenus les traités du *titre du roy très chrétien, — de la justice royale contre l'entreprise des ecclésiastiques prétendus exempts, — de la séance des magistrats dans le chœur des églises.* La bibliothèque de la ville de Clermont s'est enrichie de l'exemplaire manuscrit du *Traité de la régence,* offert par l'auteur à la reine Marie de Médicis (2). Les notes sur les *Actes des conciles de Clermont* semblent avoir été connues du P. Sirmond, lorsqu'il publia les *Concilia antiqua Galliæ.* Celles sur les *Capitu-*

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme, testament de François Savaron.

(2) Mss. de la bibliothèque de Clermont, n° 355. — *Traitté de la régence à la royne régente.* Ms. in-8°, 23 feuillets. *Ad calcem,* la dédicace signée de Savaron. Acquis à la vente Taylor. — Il existe une autre copie autographe de ce Traité à la Bibl. Nat., *Coll. Dupuy,* vol. 240, ff. 22 à 30.

laires des rois de France ont été utilisées par Jérôme Bignon et reproduites par Baluze.

Quant à celles sur *Grégoire de Tours,* elles font le sujet des deux lettres qui ont motivé cette étude et que l'on trouvera à l'appendice (1). Lettres qui sont signées de Peiresc, l'illustre érudit dont M. Tamizey de Larroque édite la correspondance avec une sorte de filiale vénération ; car nul mieux que lui, en notre siècle, ne pouvait être l'héritier moral de ce magistrat « un peu curieux » dont le plus grand plaisir était « d'ayder le public » (2). Destinées à accompagner le texte qui devait entrer dans la collection des *Historiæ Francorum scriptores* de Duchesne, ces notes, auxquelles la mort empêcha Savaron de mettre la dernière main, ne sont pas restées perdues pour la science. Elles couvrent littéralement les marges d'un inestimable volume de la bibliothèque de Clermont (3).

Mais ce n'est pas le seul livre de ce dépôt sur lequel on rencontre des annotations manuscrites du judicieux commentateur. Il en existe aussi, moins nombreuses il est vrai, sur des *Chroniques d'Eusèbe* (4), sur des *Capitulaires de Charlemagne,* sur une *Chronologie du moine d'Auxerre,* sur un *Eutrope,* continué par Paul Diacre, sur des *Vies des Empereurs* d'Aurelius Victor, sur un *Ammien Marcellin* (5)

(1) Nos 14 et 15.

(2) L. Delille, *Fabri de Peiresc*, p. 9.

(3) Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, no 363. — Cf. *Bulletin hist. et scient. de l'Auvergne*, 1881, no 6, p. 178.

(4) *Idem*, no 10,172. — Sur une des gardes, on lit : « Olim ex bibliotheca D. Joannis Savaron viri illustrissimi et in omni genere præsertim in historia versatissimi. Multis qui huncce librum notis, propria manu scriptis, dilucidavit. — Acquisivit Franciscus-Guillelmus Quériau Claromonferrandis, anno sal. 1747. — Je soussigné ai donné le présent livre à la bibliothèque de Messieurs du chapitre cathédral, sous la réserve de pouvoir m'en servir *chez moi*, dans le cas où j'en aurois besoin. Fait à Clermont-Ferrand ce neuvième avril mil sept cent cinquante-huit. Quériau.

(5) Nos 10,176, 10,382, 10,385 (Ces trois ouvrages ont passé dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Allyre, où ils ont été inscrits au catalogue en 1744) et 10,451.

et sur des *Chroniques d'Adon de Vienne* reliées avec le *Grégoire de Tours* dont il vient d'être parlé. La bibliothèque de la Cour d'appel de Riom renferme un exemplaire des *Lettres de Pierre le Vénérable,* annoté par Savaron (1).

A la liste de ses œuvres inédites, on pourrait ajouter la *Remontrance faite au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil par la ville de Clermont,* dont un exemplaire fut découvert par M. Cohendy aux archives départementales du Puy-de-Dôme, en 1849, et, alors réputé unique, fut réimprimé l'année suivante dans les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne.* On trouve l'édition ancienne de cet écrit à la bibliothèque nationale, et même à celle de la ville de Clermont.

Un manuscrit autographe qui ne pouvait pas figurer dans l'énumération relatée au testament de Savaron, puisqu'il a été composé après la rédaction de cet acte, existe à la bibliothèque de Clermont (2). Il est intitulé : *Seconde réponse de Jean Savaron à la critique qui avait été faite par « Jean Lecoq, Angevin » de son Traité de la souveraineté du Roy.* Il a été imprimé, du vivant de son auteur, sous ce titre : *De la souveraineté du Roy, et que sa majesté ne peut souzmettre à qui que ce soit, ny aliéner son domaine à perpétuité. Avec les preuves et authoritez, contre un autheur incogneu* (3).

Poussé par le désir d'accroître son trésor littéraire, Savaron était devenu un infatigable copiste. De son propre aveu, il avait transcrit la plupart des chroniques des monastères qui l'entouraient (4). Nous avons eu sous les yeux d'admirables copies, sans une hésitation, sans une défaillance, de notes qu'un des Dupuy, Pierre sans doute, avait colligées sur les *Droits du Roy,* et d'un *Traité de l'office de Chancelier* de Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims. Les

(1) Ce livre provient de la bibliothèque du baron Grenier.
(2) Mss. de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, n° 203.
(3) Paris, P. Mettayer, 1620, 8°.
(4) Voir la lettre de Peiresc. Appendice, n° 14.

archives municipales de Clermont conservent une copie aussi nette de deux inventaires, l'un des *Pièces, tiltres et pappiers appartenant aux gens du tiers et commun état du bas pays d'Auvergne*, l'autre des *Tiltres qui sont dans les archives de la maison commune de la ville et cité de Clairmont, principale et capitale du païs d'Auvergne* (1).

On ne doit pas être surpris outre mesure de ce goût marqué pour les anciens titres. Comme les répertoires généraux de jurisprudence étaient, en ce temps-là, rares et surtout incomplets, les magistrats soucieux d'éclairer leurs décisions futures transcrivaient, pour s'en servir au besoin, les pièces qu'ils jugeaient devoir leur être utiles. Il y avait donc en

(1) Inventaire des pièces, tiltres et pappiers appartenant aux gens du tiers et commun estat du bas pays d'Auvergne, trouvés dans les archives d'icelluy, par nous Estienne Arnoux, advocat en la Sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne à Riom, et François Depreys, procureur en la cour des Aydes et Baillage de Montferrand, à ce commis et députés par délibération du tiers état des 26, 27 et 28e iours d'aoust 1596 en présence d'honnorable homme Claude Garrel, l'un des eschevins de la ville de Clairmont, Me André Samoel, procureur, et Me Jean Bunyer, secretaire du tiers estat, qui nous ont exhibé et repnté lesd. pappiers. Clos le 31 octobre 1596.

Second inventaire des pièces qui avoient esté obmises par le premier, du despuis trouvées dans un banc des archives du tiers et commun estat du bas pays d'Auvergne que *sic* des autres pièces, papiers, tiltres et documents qui sont dans les dictes archives. Faict en présence de noble Jean Savaron, sieur de Villars, coner du Roy, président et lieutenant général en la Sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne, honnorables hommes Bertrand Mauguin et Bertrand Durand, bourgeois, tous trois eschevins de la ville de Clairmont l'année présente mil six cent dix sept, par Georges Bunyer à ce commis par délibératoire du tiers état du premier et second jour de may dernier. Clos le 1er jour d'octobre 1617. Signé Bunyer.

Inventaire général des tiltres qui sont dans les archives de la maison commune de la ville et cité de Clairmont, principale et capitale du païs d'Auvergne, faict par Georges Bunyer, advocat, à ce commis par délibératoire du quatrième jour de mars mil six cent seize, estans échevins Messieurs Me François Savaron, coner du Roy et son procureur en la Sénéchaussée et siège présidial d'Auvergne, Estienne Dalmas, sieur de Mondésir, bourgeois, et Jean Dufraisse, marchant. Ledict inventaire continué l'année présente estans eschevins Messieurs Me Jean Savaron, Sr de Villards, coner du Roy, président et lieutenant général esdicts sièges, Bertrand Mauguin, Bertrand Durand, bourgeois. Led. inventaire vérifié, clos et arresté le huictième juillet mil six cens dix sept.

chacun d'eux un collectionneur. Un très petit nombre, toutefois, l'étaient au même degré que Savaron.

De tous ces ouvrages, imprimés ou manuscrits, amassés avec tant de sollicitude, à peine quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. La bibliothèque nationale possède une copie des *Lettres du pape Grégoire XI* ayant appartenu à Savaron. Ce manuscrit y est entré avec l'ensemble de la collection Le Tellier (1). La bibliothèque de la ville de Clermont, grâce à la vigilante sagacité de ses conservateurs successifs, a recueilli plusieurs livres revêtus de sa signature ou de sa devise : *Spes mea Christus.* En dehors de ceux dont il a été question plus haut, on y peut voir l'édition des *Œuvres de Sidoine Apollinaire* d'Elie Vinet, qui, avant d'appartenir au commentateur auvergnat, avait passé dans les mains de Josias Mercier et de Louis Carion (2). Ce volume a été acquis

(1) Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ parisiensis, nº 4,129 : *Codex chartaceus olim Tellerianus. Ibi continentur Gregorii XI epistolæ, quas inter nonnullæ e manuscripto bibliothecæ Regiæ Navarræ descriptæ fuerunt. Is codex decimo sexto sæculo exaratus videtur.* Papier, 122 pages. — En tête : Table des destinataires des lettres, dressée par Savaron (cinq pages non chiffrées). Sur la première page sa signature et sa devise : *Spes mea Christus.* Diverses notes marginales de sa main. La lettre, page 96, a été complétée par Savaron. Une lettre a été ajoutée entre les pages 110 et 111, d'après une copie par lui faite sur le ms. de la biliothèque de Navarre, et deux autres, tirées aussi par Savaron du même ms., ont été intercalées entre les pages 116 et 117. Copie exécutée, en 1516, à Vic (?) par Jean *Relabotum.*

(2) Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, nº 7,706 : *Caii Solii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi opera castigata et restituta* (Lugduni, apud Joan. Tornaesium, 1552, 8º). — Charles Nodier, qui a possédé ce livre, a écrit sur une des gardes : « Voici, à mon jugement, un des livres les plus précieux de ma petite bibliothèque. Il a appartenu aux savants Louis Carrion, André Schott et Josias Mercier, qui l'ont chargé de notes et de leçons très intéressantes. Il n'est pas difficile de découvrir à la loupe, sous la double rature qui se remarque au haut de la page, après la devise et au-dessus du fleuron du frontispice, le nom du fameux président Savaron, excellent éditeur du *Sidonius Apollinaris* de 1609. La devise et l'ex dono *(Ex dono Josiæ Mercerii v. doctiss. et op.)* sont de sa main. Aussi Savaron cite ce volume dans l'*Epistola lectori*, page xx de son édition, comme ayant servi à son travail. Il le désigne en ces termes : *Josiæ Mercerii lib. cû mss. Amarit. et Putea, collatus manu Scotti et Lodoici Carrionis.* Il est probable que ce livre fut volé aux héritiers de Savaron, mort en 1622, et que c'est pour

à la vente de Charles Nodier. On y trouve également des exemplaires de l'*Archithrenius* de Jean de Hautville, de l'*Historiographie* d'Albert, abbé de Stade, et de la *Chronique* d'Otton, évêque de Freising (1).

Une partie de ces richesses a maintenant disparu. Tel est le manuscrit sur la question *S'il est permis aux chrétiens de danser,* qui était autrefois dans le cabinet de M. Bachelier, doyen de Reims (2). Et, sans parler de nouveau des *Lettres du pape saint Léon,* il faut rappeler ces *Chroniques des Rois de France* que Savaron cite, lui-même, dans les preuves de la *Sainteté du roi Clovis* (3), l'*Obituaire des religieux de Saint-André* (4), l'*Eloge du chancelier du Vair* et les *Chroniques*

cela que son nom fut biffé sur le titre, aux deux places où il se trouvait, sans que l'on touchât aux autres. Cet exemplaire dont l'existence était consacré en littérature par le témoignage de Savaron, est donc une espèce d'*album* enrichi par quatre des hommes les plus doctes du XVIe siècle. Ce qu'il y a d'extraordinairement heureux, c'est que, perdu depuis deux cents ans, il se soit conservé sans aucune altération. Un bon volume de cette époque, dans toutes ses marges, est déjà, comme on sait, une curieuse rareté. Celui-ci m'a coûté *six sous*, sur un quai. J'espère que la charmante reliure dont Thouvenin l'a orné le mettra désormais à l'abri des chances de destruction auxquelles il a été exposé si longtemps. »

Ajoutons que Savaron a inscrit au bas du titre : Andreas Schottus contuli cū ms. Jo. Amaritonis et Cl. Puteani I. C. Parisiis anno MDLXXVIII. Sign. hoc [:] sicut cōvenire et Φ φροντίζειν, quæ lr̄am addita non habent, sūt Amaritonis codicis ms. lectiones. Descripserat Romæ doctiss. Puteanus, A. 1571, varias lectiones ex ms. Achillis Statii, qui fuerat Latini Latinii. »

(1) Catalogue des livres de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, nos 7,723, 10,208 et 10,217. Ces deux derniers ouvrages appartenaient, en 1744, à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Allyre.

(2) *Mém. pour servir à l'Histoire des Hommes illustres*, t. XVII, p. 90.

(3) *La sainteté du roi Clovis* a été réimprimée (Paris, Pierre Chevalier, 1621) à la suite des *Chroniques et Annales de France* de Belleforests, fol. 726, verso à 730, verso. Dans les preuves (f. 730, recto), Savaron cite *Mes chroniques mss. des Rois de France* et, au verso du même feuillet : *Chronicon Anonymi ms. ex bibliotheca Joan. Savaronis.* Celle-ci est une sorte de prose ou de séquence rimée, retraçant la vie de Clovis. Ces chroniques ne sont pas citées dans l'édition primitive de 1620.

(4) « Il résulte d'un renseignement fourni par le Frère Eloy Sorel, religieux profès et sous-prieur de la communauté des religieux, prieur et couvent de l'abbaye royale de Saint-André-lez-Clermont, ordre de Prémontré, dans le registre principal dressé par lui des titres de la dite abbaye (Ar-

d'Hugues de Fleury, dont lui parle Peiresc dans la lettre du 10 novembre 1621 ; enfin, le manuscrit où étaient peintes les anciennes armoiries de la ville de Clermont, qui alla successivement, après sa mort, dans les cabinets de deux de ses concitoyens, le poète Anselme Gontard et le curé de Notre-Dame du Port, Annet Saunier (1).

chives départementales du Puy-de-Dôme, fonds de Saint-André, liasse 10) que le tome second (p. 761-763) de la *Nova bibliotheca* du P. Ph. Labbe renferme un extrait du Calendrier ou Obituaire du monastère de Saint-André-de-Clermont, sous le titre de *Excerpta ex Calendario monasterii Sancti Andreæ Claromontensis.* En marge, et en regard du mot *calendario*, une mention, indiquée par un renvoi, contient les observations suivantes : « Ce calendrier fut baillé par nos anciens religieux à » Me Jean Savaron, président et lieutenant général de Clermont, lequel » en fit présent à Monsieur de Thou, qui assembloit tous les manuscripts » qu'il pouvoit rencontrer, et il est encore à présent dans la bibliothèque » du dit maistre de Thou, d'où il faudroit extraire, si faire se pouvoit, » tout le calendrier mortuaire tant des abbés et religieux que celui des » bienfaiteurs. » Immédiatement au-dessous de cette observation, on lit cette seconde note marginale : « En 1698, un religieux feuillant m'est venu » voir pour scavoir si nous ne pourrions lui communiquer des titres qui » puissent servir à éclaircir quelque difficulté qui se trouve dans la suite » des descendants de la maison de Bouillon, que quelques-uns veulent » n'estre pas descendus des ducs d'Aquitaine et de Guigues III. Je lui » communique ce nota du Père Sorel et le prie de nous rendre service à » nous recouvrer *(sic)* nostre obituaire, il me l'a promis, mais il m'a dit » au mois d'octobre de la même année qu'il l'avoit mandé à M. le prési- » dent Ménard qui avoit hérité ou acheptó les manuscrits de M. de Thou, » qu'il ne c'estoit pas rencontré sur le catalogue du dit M. Ménard. Il se » pourroit que le susdit M. Savaron auroit donné cette défaite afin qu'on » ne répéta point ce calendrier. » (*Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1883, n° 15, p. 24.)

A notre intention et nous ne saurions trop l'en remercier, M. Camille Couderc, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, y a recherché, mais infructueusement, ce manuscrit. Il est probable que s'il se fût trouvé dans ce dépôt, M. Auguste Molinier l'eût compris dans sa très consciencieuse bibliographie des *Obituaires français.*

(1) Pierre AUDIGIER (le chan.), *Histoire ms. de la ville de Clermont*, t. I, folio 96 verso. « Le président Savaron possédait un ms. dans lequel on voyait les anciennes armoiries de la ville de Clermont : *d'azur à la croix vuidée de gueules semées de petites fleurs de lis d'or et couronnée de quatre grandes fleurs de lis de même.* Ce ms. passa dans le cabinet d'Anselme Gontard, S[r] de l'Etang et de là dans la bibliothèque d'Annet Saunier, curé de Notre-Dame du Port. » — Ces armoiries sont ainsi gravées, brochant sur le tout, dans l'écu du Dauphin qui orne le titre de l'édition des *Origines de Clairmont* de 1607.

Le P. Louis Jacob a donc eu raison d'écrire : « Feu le » docte Jean Savaron, président de Clermont, avait une » bibliothèque assez considérable pour les bons livres, et » divers manuscrits : laquelle est encore conservée par ses » héritiers (1). » Bompart de Saint-Victor est allé trop loin, au contraire, lorsqu'il affirme que « de ces trésors laissés en » oubli pendant deux ou trois générations, les uns ont été » livrés à des mains étrangères qui les ont dépaysés, et les » autres se sont perdus par incurie ou vétusté (2). » Malgré tout, il en restait encore d'importantes épaves lors de l'inventaire de 1785. Que sont-elles devenues depuis ?

Enfin les antiquités historiques ou littéraires ne furent pas l'unique objet des recherches du célèbre érudit. A une bibliothèque choisie, il avait joint, suivant les termes de son testament, une ample collection de bagues anciennes, de médailles d'or, d'argent et de cuivre, d'urnes, de poteries, d'inscriptions et autres curiosités, dont la plus grande partie, prétend aussi Bompart de Saint-Victor, aurait passé de son cabinet dans celui du roi. Le souvenir n'est pas gardé au Cabinet des médailles que rien y soit venu de Savaron. Il ne reste de cette collection qu'un catalogue sommaire dressé par Peiresc après le décès du curieux qui l'avait réunie. On le lira à l'appendice (3).

De nos jours, où les sciences naturelles et exactes ont fait de si merveilleux progrès, on serait presque tenté de sourire de certains termes employés dans cette nomenclature, si on n'était pas arrêté par le respect dû à l'intelligence de ces chercheurs qui avaient l'intuition de toutes les beautés et de toutes les sciences.

(1) Louys Jacob (le P.), *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières qui ont esté, et qui sont à présent dans le monde*, p. 615 (Paris, Rollet Le Duc, 1644).

(2) Bompart de Saint-Victor, *loc. cit.*

(3) Appendice, n° 16.

Un de nos amis, bien regretté, écrivait naguère (1) : « Ceux qui cultivent la plaisanterie facile s'égaient à peu de frais sur le compte des hommes murs, raisonnables, chargés parfois du souci des affaires, et dont la manie consiste à sortir du présent, à oublier ce qui se passe autour d'eux et à s'absorber dans la contemplation des âges évanouis. Quel attrait possèdent ces écritures vieilles et maussades, ces paperasses illisibles, à demi-rongées par les vers et la poussière, et pourquoi errer dans le royaume des ombres lorsque la scène contemporaine abonde en sujets d'étude, en nouveautés piquantes ? » Les gens qui parlent ainsi ne soupçonnent pas les graves joies de la recherche, au fond d'une bibliothèque, le front dans la main. Au surplus, Guizot leur a répondu dans l'un de ses meilleurs écrits : « On veut des romans. Que ne regarde-t-on de près l'histoire ? Là aussi on trouverait la vie humaine, la vie intime avec ses scènes les plus variées et les plus dramatiques, le cœur humain avec ses passions les plus vives comme les plus douces, et de plus un charme souverain : la réalité (2). »

Etre curieux et collectionneur n'empêche pas de remplir ses devoirs de bon citoyen. Savaron en est une preuve indiscutable, car personne n'a défendu avec plus d'énergie les droits de sa ville natale. Il y a consacré son noble esprit et sa rare puissance de travail.

Le profond amour de son pays, de ses princes et de son Dieu se retrouve dans la dernière phrase de son testament, où il ordonne (3) que, « pour marques éternelles des » bienfaits et des honneurs reçus des rois très chrétiens, » Henri-le-Grand et Louis XIII, de la reine Marie de Mé- » dicis et du vénérable parlement, ses lettres de provisions

(1) *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. II, p. 1. Ch. Rocher, *Documents et notes sur le Velay.*

(2) *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1855. *De l'Amour dans le mariage.*

(3) Bompart de Saint-Victor, *loc. cit.*

» des offices de conseiller à Riom, de président, lieutenant
» général et commissaire examinateur à Clermont, l'arrêt
» honorable du conseil, ceux de la cour de parlement rendus
» à son avantage avec titre d'honneur, le brevet de l'inten-
» dance des affaires de la reine, dans l'étendue de la charge,
» et le brevet de la prébende [de son fils] soient tous dili-
» gemment gardés pour servir d'exemple à sa postérité
» d'honorer et craindre Dieu, servir le Roi et l'Etat, bien
» faire à la patrie, *les mains et les âmes nettes;* car, par ce
» moyen, elle acquerra salut, honneur et biens perdu-
» rables. »

Qu'ajouter de plus à la louange de ce grand magistrat? Et faut-il s'étonner si, en lui, s'est vérifiée la parole des livres saints (1): « Ils se sont acquis parmi leurs peuples une gloire qui est passée d'âge en âge; et on les loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont fait durant leur vie. »

APPENDICE

I

Savaron à M. de Montorcier

Monsieur,

Je vous ay escript par un porteur de Clermont que très heureusement Monsieur le Mareschal de Boulion (2) a defaict quattre mille Lorrains aupres de Strabourg et que Monsieur le Duc d'Espergnon (3) a envoié au Roy ving et deux enseignes des rebelles qu'il a defaict en Provence. Vrai est que j'avois oublié que ledit sieur de Boulion a esté blaissé dans le petit ventre sans que toutesfois il y

(1) « Isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt, et in diebus suis habentur in laudibus (*Eccli.*, XLIV, 7).

(2) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince de Sédan et de Raucourt, dit le *Maréchal de Bouillon*, était né à Joze, en Auvergne. Il fut le père de Turenne.

(3) Jean-Louis de Nogaret et de La Valette, duc d'Epernon.

ayst danger de sa personne. Dieu graces. Je vous mandois aussi que a sainct Denis on avoit chanté le *Te Deum*. Et du despuis à Vendaume. Et en ceste ville de Tours ce que vous confirmera ladite nouvelle davantage. Monsieur de Témines (1) gouverneur de Montoban a escript au Mere et eschevins de Tours la defaicte advenue en Languedoc de Monsieur de Jouieuse (2) et de toutes ses troupes. Monsieur l'admirald (3) revenent en ceste ville a defaict aussi les coureurs de Monsieur de La Chastre (4). Et si la nouvelle asseurée de la défaicte des Hespaniols par Monsieur le comte Maurice (5) au siège de Boncon en Flandres résioui fort les vrais François. Joint que Monsieur le comte de Drap (6) a défait près de cinc mille Hespaniols sur mair et a butiné sur l'ennemi dix navires armées. L'asseurance que j'ay que ces nouvelles vous seront fort agréables et aux habitants de nostre ville m'a donné occasion de vous les escripre pour vous faire part de la liessc et contentement que en recoivent touts les bons et fidèles françois et afin que vous en faciez feu de joye en chantant le *Te Deum*. Lequel je prie vous donner ses graces et assister les siens pour achever ce qu'ils ont si heureusement commencé d'aussi bonne volonté que je suis pour jamais,

Monsieur

Votre plus serviable ami et affectionné serviteur

SAVARON.

Vous en fairés part s'il vous plaist à Messieurs les Eschevins de Clermont.

De Tours ce 4 novembre 1592.

A Monsieur
Monsieur de Montorcier (7) *premier Consul de la ville de Montferrand.*
A Montferrand.

(Archives de la ville de Montferrand.)

(1) Pons de Lausières de Thémines de Cardaillac.

(2) Antoine-Scipion de Joyeuse, chevalier de Malte, grand prieur de Toulouse, tué au siège de Villemur, le 19 octobre 1592.

(3) Charles de Goutault, duc de Biron, qui devint maréchal de France en 1594.

(4) Claude de La Chastre, seigneur et baron de Maisonfort, qui fit peu après son accommodement avec Henri IV, et fut créé maréchal de France en 1594.

(5) Maurice de Nassau, second fils du fondateur de la république de Hollande, Guillaume de Nassau.

(6) Il s'agit, sans doute, de l'amiral anglais Drake (François), un des vainqueurs de l'*invincible armada*.

(7) Amable de Montorcier, procureur au bailliage royal de Montferrand.

II

Savaron au chancelier Pompone de Bellièvre

Monseigneur

Retenu d'une honeste honte d'assaillir vostre vieil aage rompu aux affaires les plus importantes de l'estat, qui ont esté heureusement conduites par vos tres louables actions acompaignées de prudence, de fidélité et d'expérience qui à l'envi vous rendent recommendable aultant ou plus que ceux qui ont tenu ce premier rang et ce hault poinct d'honneur auquel vos vertus et vos merites esprouvés au fort des affaires, qui menacoient la ruine de cet estat, vous ont elevé; retenu dis-je par ces considerations je n'ay ausé distraire vostre Grandeur occupee aux plus grandes affaires du Royaulme pour donner quelque quart d'heure a la lecture de mes letres, jusques a ce qu'il s'est presente l'occasion d'une affaire que je crains estre au dessoubz de celle que vous traittés ordinairement, si ne veux je partant manquer de vous en rendre compte. C'est que Heber partisan d'Hespaigne a envoyé en ce païs un sien confidan pour reprendre les erremens des traittes (1) interrompus par la cognoissence que Sa Majesté en a eue pour fonder les courages des ames partiales et faire de nouvelles practiques soubz une attente de belles recompenses ; il s'est adresse au sieur de la Rochette (2) qui a fort bien joué son personnage et apres avoir tiré de luy tout ce qu'il a peu il l'a livré en nos mains si accortement qu'il ne luy a pas donné subjet de mesfience de luy si bien que nous le tenons prisonnier et l'avons interrogé par deux fois, dressé ses interrogatoires et proces verbaux de sa prise et du rapport a nous fait par le sieur de la Rochette de ce que le confiden luy a dit en son chasteau d'Orcet ou il l'estoyt venu trouver de la part de son maistre, par la vision des pieces et expéditions que j'ay envoiees à Sa Majesté. Vostre Grandeur jugera le poix de cete procedure. La prudence de laquelle me remettant et attendant les comendemens de Sa Majesté et les vostres, j'auseray dire que je suis de très...

Au verso 29 août 1605.

A Monseigneur
Monseigneur le Chancelier
en Cour (3).

(Bibl. de l'Institut, *Papiers des Godefroy*, vol. 264, f° 93.)

(1) Il est question, sans doute, de la reprise des agissements qui avaient amené l'arrestation de Charles de Valois, comte d'Auvergne, et sa condamnation.

(2) Aymard de Rochefort d'Ailly, seigneur de la Rochette et d'Orcet.

(3) Cette lettre est scellée d'un cachet qui porte un écusson ***écartelé au 1er et 4e***

III

Savaron à Papire Masson

Monsieur (1)

L'advis qui m'a esté donné de Paris et par un personnage qualifié et d'une des meileures familhes n'est point faux, croiés moi, quelques factieux partisans de Rome meshaineux m'avoient procuré ce malheur si vous et mes aultres amis ne l'eussiés avorté par la diligance que vous y avés contribuée à l'envi et à qui mieux mieux dont je me sens vostre redevable, et vous prie de ne point mespriser cet advis car enfin vous trouverés aydant Dieu qu'il n'est que trop véritable à mon très grand regret, et afin de clorre la bouche à mes calomniateurs je me résou de suivre l'expédient de Monsieur le docteur et docte Filesac (2) vostre curé et d'avoir son approbation, laquelle me servira de sauf conduit et passeport contre ces malins et factieux ; il est à l'espreuve d'un bon Francoys et vray catholique, ses escrits le tesmoingnent et la letre qu'il a escrit me confirme daventage en cete créence ; si vous le trouvés bien, je le feray et non aultrement, puisque à vostre exemple je m'estoy contenté d'avoir la permission sans aultre adprobation, toutesfois puisque c'est le désir des ordonnences je m'y conformeray au cas que vous et mes bons seigneurs et amis le trouviés bon et non aultrement, ne croient point qu'avec eux je puisse faillir, j'escry à Mr. de Filesac, luy envoye de mes travaux et le prie de veiller cete censure. J'atten nouvelles de la Chaise-Dieu d'où il est plus malaysé d'en avoir que de Paris, pour estre le lieu inacessible et peu fréquenté, et si tascheray je d'en avoir au plus tost. Ce porteur messire Estienne que bien connoissés et qui se promet beaucoup de vous et de vos amis s'en vins pour voir le succès de son affaire, Dieu luy conserve son bon droict et vous face la grace de luy despartir vos faveurs, vous remettant vostre santé entière. Je scay combien vous y pouvés et suy asseuré que le pouvoir secondera le

de... à 3 molettes d'éperon de... 2. 1, et une croisette de... en abime, qui est Savaron ; *au 2e et 3e de... à la bande dentelée de... au chef de...,* qui pourrait être La Grillière. Ce cachet et celui dont nous parlerons plus loin donnent-ils les armoiries véritables des Savaron, ou un graveur malhabile a-t-il substitué des molettes d'éperon aux soleils que l'on a cru, jusqu'à ce jour, être les attributs principaux de l'écu de cette famille ?

(1) Nous devons la copie de cette lettre à l'obligeance de M. Henri Stein, archiviste aux Archives Nationales.

(2) Jean Filesac, curé de Saint-Jean-en-Grève, à Paris, de la maison et société de Sorbonne, dont il fut syndic et doyen.

vouloir seulement et le vouloir ira devant. Vous, en la vie de Papes, allégués plusieurs bulles pour monstrer que les Roys ne peuvent estre excomuniés; s'il y a espérance de les recouvrer, je vous prie de m'en faire part ou si quelque auteur les rapporte, mandés le moy. Mrs. Chopin (1), Baudin (2) et aultres se contentent comme vous de dire qu'elles sont; je désireray qu'elles fussent publiées et si elles le sont ou dans le bullarium ou autres je vous prie mandés le moy afin que je m'en serve à un dessein qui n'est pas preit, si Dieu me fait la grâce de l'esclorre; j'atten nouvelles de Monsieur vostre frère (3) auquel j'ay escri bien au long et satisfay au désir de ses letres; obligés moy de présenter mes humbles baisemains à Messieurs du Hamel, Le Fèvre, La Porte, Perret que nous avons veu en ces cartiers, Dolé et aultres ausquels je n'escry pas, signament à Messieurs les advocats Servin et Le Brest qui sont vos bons seigneurs et amis et excusés l'importunité de celluy qui est à jamais

Monsieur

Votre très humble serviteur

SAVARON.

Ce 25e de novembre 1608.

Adam (4) historien est allégué par du Tillet, livre premier, en l'abrégé de Dagobert et Chilpéric second de ce nom, avec ceste qualité de clerc de l'Evesque de Clairmont.

On lit au bas :

A Monsieur
Monsieur Masson (5) *advocat en Parlement*
à Paris.

(Cachets armoriés.)

(Bibliothèque de l'Arsenal, Manuscrit n° 5,585, ff. 89-81.)

(1) René Chopin, connu par le *Traité du Domaine* et celui de la *Police ecclésiastique.*

(2) Jean Bodin, auteur du livre *de la République.*

(3) Jean Masson, archidiacre de Bayeux et aumônier du roi, érudit qui, d'après Lacroix du Maine, « avoit ramassé avec beaucoup de peine et de diligence par » plusieurs endroits les épitaphes, sépultures et autres choses très dignes d'une » mémoire perpétuelle. »

(4) Adamus, clericus Claromontani Episcopi, auctor Chronici ab an. 1218 ad an. 1270. MS, *in bibl. Carmelit. Claromont.* (DUCANGE, *Glossarium*, Index auctorum).

(5) Comme les érudits célèbres dont nous avons eu à parler, Papire Masson est trop connu pour qu'il soit besoin de lui consacrer une notice. Il est bon de rappeler toutefois que le savant forézien avait fait une description de la ville d'Auvergne lorsqu'il y vint aux Grands-Jours de 1582, en qualité de substitut du procureur général; description retrouvée dans ses papiers par son frère, l'archidiacre de

IV

Savaron à Scévole de Sainte-Marthe

Monsieur,

La douceur de vostre conversation et de vostre vive voix nous a laissé à tous un vif désir de vous honorer et à moy particulièrement plus qu'à nul aultre pour y avoir eu la meileure part, de laquelle me voiant eslongné ie vous supplie de me la communiquer par le commerce des lettres qui aproche les eslongnés et rend presens les absens. Monsieur le marquis de Curton (1) et Madame la marquise seiournerent ici deux jours seulement au fort de nos affaires du Palais, si ne laissé ie partant de l'entretenir entour trois heures sur les brouilleries de Languedoc qui vous tenoient en cervelle a cause de sa voisinerie des Cevenes enfin je luy offry vos baisemains et le sommé de vostre part de ses promesses touchant la maison de Cursol *(sic)* il me promit pour vous celle la et encore la genealogie de la maison d'Usest (2) historiée à laquelle Monsieur le lieutenant général du lieu travaille à sa prière et à vostre occasion pour estre logé en quelque recoin de vostre livre. Il est parti d'ici avec Madame pour aller à Paris et y seiourner. Vous pourrez savoir son hostel et vous lui ferés grand honneur de le voir. Souvenes vous, ie vous prie, de Brivas au lieu de Brivate, et de Issiodorus au lieu d'Issoria et encore d'extraire les noms propres de la bataille d'Issoire que j'envoié à M. le Président de Thou il y a quelques années affin que j'en aye aultant par vostre moien. Si vous voules confier à ce porteur Gregoire de Tours ms. et les médailles qu'il vous a pleu me faire esperer vous hasterez mon dessein et obligeres cellui qui est de tres-bon cœur après vous avoir baisé humblement les mains à vostre chaire partie à tous les vostres et à monseigneur le Président

Monsieur

Vostre très-humble serviteur,
SAVARON.

Ce 26 décembre 1612.

Bayeux. Celui-ci avait eu, au moins, l'intention de l'envoyer aux habitants de Clermont. Cela résulte d'une lettre datée du 1er avril 1611, imprimée (page 290) des *Notes et recherches sur les orignes de Clairmont*, ajoutées à la réimpression du texte de Savaron (Paris, Muguet, 1662). Sans doute, ce projet ne fut pas suivi d'exécution, car Durand rapporte que ces documents lui ont été communiqués par Ballesdens.

(1) François de Chabannes qui battit les ligueurs d'Auvergne à la bataille de Cros-Rolland, le même jour qu'Henri IV triomphait à Ivry et à qui le roi écrivit : « Je » viens de bien battre mes ennemis dans la plaine d'Yvry. Je ne tarde pas à te » l'écrire, persuadé, mon cher Curton, que personne n'en recevra la nouvelle avec » plus de plaisir que toi. Ce 14 mars 1590, à 9 heures du soir. »

(2) Les maisons de Crussol et d'Uzès.

On lit au dos :

A Monsieur
Monsieur de Saincte Marthe
advocat en Parlement près les
Cordeliers
à Paris.

(Bibl. de Clermont, Ms. n° 718.)

A. VERNIÈRE.

(*A suivre.*)

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3233.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 Mai 1892

— M. de Vissac, président, ouvre la séance à deux heures quinze minutes.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal du 7 avril. — Adopté.

— M. le Président donne communication d'une circulaire de M. le Directeur du Secrétariat au Ministère de l'Instruction publique relative au 30e congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à la Sorbonne du 7 au 11 juin.

M. Alluard ayant manifesté l'intention d'assister à cette réunion est prié de vouloir bien y représenter notre Compagnie.

— M. le Secrétaire perpétuel fait le compte rendu des envois adressés à l'Académie.

M. F. Boyer offre les feuilles 14, 15 et 16 de son *Inventaire des Archives de la ville de Riom*.

— M. le Président annonce la mort de notre compatriote, M. Chassaing, juge au Tribunal civil du Puy. — M. Chas-

saing, dont les savants travaux sont bien connus, appartenait à l'Académie de Clermont en qualité de membre correspondant.

— M. le Président signale ensuite la distinction dont M. Francisque Mège, vice-président de notre Compagnie, vient d'être l'objet : l'Académie française a décerné une mention honorable aux deux volumes sur *Gaultier de Biauzat* qu'il a publiés dans la nouvelle série de nos Mémoires.

— M. le colonel Poupon demande le renouvellement d'un vœu émis en 1888, sur sa proposition, et tendant à l'installation, au Jardin Lecoq, d'échantillons minéralogiques d'Auvergne. Il recommande spécialement ce projet aux membres de l'Académie qui ont été récemment appelés à faire partie du Conseil municipal de Clermont.

Après quelques observations de M. le Dr Hospital, qui promet son concours personnel, et de MM. Vimont et Alluard, qui rappellent que des installations du même genre existent au Puy et en Angleterre, le vœu de M. le colonel Poupon est renouvelé à l'unanimité.

— M. le Président expose qu'aucune demande de lecture ne s'étant produite depuis la dernière séance, il a cru de son devoir de faire inscrire à l'ordre du jour la communication de fragments d'un ouvrage qu'il compte publier prochainement.

Au sujet de ce manque de travaux, M. le Président adresse un pressant appel au zèle des membres de l'Académie.

— M. Le Sueur donne l'analyse et cite divers passages de l'œuvre inédite de M. de Vissac, *Simon Camboulas* ou *le Marais à la Convention.*

— La séance est levée à trois heures trente minutes.

OUVRAGES REÇUS

Annales de la Société académique de Nantes — 1891, 2e semestre, t. II, série 7.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire — t. LXXI, 1891.

Le Gay-Lussac — 1er et 2e trimestres 1891.

Revue historique et archéologique du Maine — t. XXX, 1891, 2e semestre (2 exemplaires).

Bulletin de la Société archéologique de Touraine — t. VIII, 3e et 4e semestres 1891 (2 exemplaires).

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie — 1891, 4e série, 5e volume.

Smithsonian Institution. 1° Catalogue of prehistoric works: east af the Rocky mountains; 2° Omaha and ponka letters; 3° Smithsonian report: U. S. National Museum 1889 — in-8°.

Précis analytique des Travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen — 1890-91.

Trois feuilles du *Catalogue des Archives de Riom*, par M. Boyer.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Président Jean Savaron, érudit, curieux, collectionneur, et ses rapports avec les savants de son temps

(Suite)

V

Savaron au même

Monsieur,

Excuses mon impatience si ie vous ay sommé de vos promesses, le désir que iai d'esclore Gregoire de Tours et d'acquiter la parolle que i'ay engagée au public m'a fait franchir toute considération. Celui que i'ay de Monsieur le Con[er] Petau et qui a iadis esté de M. le Président Fauchet ne vault pas le vostre et n'est pas de si bonne marque; tout ce qui est à desirer c'est que le livre fust aussi entier que son auteur, ie ne laissai pourtant de vous en savoir gré et de me ressentir vostre redevable. Vous aves encores redoublé l'obligation en l'accompaignant de medailles, la plus part iettées les aultres frustes, c'est touiours un tesmoignage de vostre bonne volonté envers moy qui me les faira estimer au dessus de leur prix. Messieurs de Curton et de Sainctheran (1) sont à Paris; les uns et l'aultre m'ont promis les généalogies de leurs maisons et Madame de Sainctheran ma ceiourdhui promis qu'elle me fournira celles de Montmorin et de Chazeron. Monsieur de Monfan m'a promis celle de la maison des Loups (2) et m'a dit l'avoir à Paris ou il est maintenant. MM[rs] de Curton vous diront de ses nouvelles.

J'ay fay soingneusement chercher le tiltre de la fondation de l'abbaïe du Bouschet pour savoir si Robert estoyt de la maison de la Tour il n'en sen est rien trouvé et dit on que Monsieur l'Abbé,

(1) Savaron orthographie ce nom de la manière dont il était alors prononcé, et l'est encore dans la région où est situé le village de Saint-Hérem. Il n'y a qu'à Clermont où l'on dise Saint-Héreme.

(2) Le Loup de Beauvoir de Montfan.

Archevesque de Tours (1), en est ou doibt estre saisi. L'argument que l'on a tiré est que les armes de la Tour sont empreintes par tout, oultre ceux de mes *Origines*.

L'on me mande que Monsieur Godefroy a esté recompensé, ie pense d'y avoir contribué en aiant fait le souhait et jugement qu'il le meritoyt. On me mande qu'en continuant on continuera de luy bien faire. Cela vous doibt donner courage d'achever vos desseins sans alterer vostre santé, travaillés y ie vous prie aultant qu'elle vous le permettra et me croiés apres avoir baisé les mains à Messieurs vos freres et cousins

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

SAVARON.

Ce 26 janvier 1613.

On lit au dos :

A Monsieur
Monsieur de Saincte-Marthe
advocat en Parlement
A Paris.

(Bibl. de Clermont, Ms. n° 718)

VI

Savaron au même

Monsieur

C'est à Monsieur de Sainctheran de vous fournir la généalogie de deux maisons illustres, l'une de Montmorin dont il est de l'estoc paternel, l'aultre de Chazeron d'ou il tire son extraction du costé maternel. Avant son despart de ces cartiers il me les fist espérer et Madame de Sainctheran m'a desrechef donné parolle de me les bailler. Vous savés le nonchaloir de ces grandes *(sic)* qui devoint, toutes affaires laissées, courir après vous pour vous apporter leurs tiltres, voire vous soulager et en tirer eux mesmes ou faire tirer leurs extractions pour les mettre au livre de vie, car vostre œuvre vivra à jamais et croiés moy. Pour cele de Blot, l'aisné de cete maison me fist l'honneur de me visiter avec Monsieur de Monfans ; l'un et l'aultre me promirent les leurs ; celluy-cy dit la sienne estre à Paris que vous pouviés recevoir de luy qui me promit vous la porter,

(1) François de La Guesle.

l'aultre me donna parolle de me l'envoier ou faire tenir en peu de jours qui sont long temps y a passés. Je ne lesseray de vous envoier ce que j'en ay receuili de mes vieux registres et livres au compte de Robert de Riom de l'an 1359, rendu à la chambre des comptes en ces termes. Le sire de Blot, en la commission des eleus du pais d'Auvergne ; item Jean de Chauvigny, seigneur de Blot en la prévosté de Riom ; Guillaulme de Chauvini, chevallier en la parroice d'Eynezac, prévosté de Riom ; Andrieu de Chauvigni, parroice de Busseira en la mesme prevosté ; item aux arrerages des nobles, la parroche de S. Ramei, Monsieur Jean de Chauvigni, seigneur de Blot pour tout trente livres ; le sieur de Blot fait chevalier par Loys de Bourbon III du nom, histo. de Loys de Bourbon ; deux abbés de l'abbaie de La Chaise Dieu, catalogue des abbés ; vieille chartre de l'an 1348 : Charles par la gr. d. D. R. de F. a nos amés et feaux le sire de Langhat, seneschal d'Auvergne, les seigneurs de Blot et des Cros chevalliers, Pierre Brinol, official de Clairmont, et Guiot Coustant escuier gouverneur de Clairmont, etc. Et au procès verbal de nostre coustume est faite mention de cete maison de Blot au nombre des nobles, en l'an 1510. Je vouldroy pouvoir mieux pour me pouvoir revenger des obligations que vous avés acquises sur celuy qui est

Monsieur

Votre très humble serviteur

SAVARON.

Ce 26 février 1613.

Mademoiselle vostre consorte, Messieurs Dumolin (1), de Saincte Marthe, frères et cousins, verront ici mes humbles baisemains à leurs bonnes grâces.

On lit au dos :

« *Monsieur*

Monsieur de Saincte Marthe advocat en Parlement

à Paris.

(Bibl. Nat., Nouv. acq. franç., 6,209, fol. 2.)

VII

Savaron au même

Monsieur

L'aisné de la maison de Blot m'avoyt promis la genealogie de sa maison, le bon homme me l'avoyt promise vous estant ici, l'indisposition de Madame sa femme qui est en l'agonie y a long temps

(1) Scévole ou Gaucher de Sainte-Marthe était marié à Elisabeth du Moulin.

l'excuse. S'il ne satisfait à sa promesse, ie croy que Monsieur de Blot est avec Monsieur de Monfan en Court ou vous le pouriez rencontrer si vos affaires vous le permettent. Aussitost que je sauray l'estat de la santé de Madame de Blot ie ne faudray d'escrire à ce bon gentilhomme plein de valeur et de candeur qui prent à beaucoup d'honneur la peine que vous prenés pour luy. Pour mon regard, ie vous ay donné tout ce que i'en avoy sans rien reserver ni retenir. Pour vous esclaircir le memoire de Monsieur Godefroy ie vous diray que Gui de la Tour comte d'Auvergne avoit espousé Pernete du Chambon laquelle il fault inferer avoir esté fille de ce Gui, 3 du nom, Daulphin Viennois qui devoit porter ce nom de Chambon, ce qui me confirme en cete creence est que la defaveur de Gui de la Tour envers le Roi Philippe Auguste procède du mariage de sa fille avec le comte Raymond de Thoulouse ainsi que les actes des archives de Mercurol le tesmoignent et encores les chartres produites au proces de la defuncte reyne mere avec cette induction de Monsieur de Luc que la disgrace de Gui comte procede d'avoir marié sa fille à Raymond de Thoulouse et luy avoir constitué en dot le comte de Rhodés, vous le pouvez avoir remarqué en l'inventaire des mariages. La date de Gui Dauphin Viennois qui mourut l'an 1163 m'y confirme encores davantage. Vous examinerés cet advis qui le mérite bien et moy aussi qui rendriez *(sic)* mes vieux tiltres pour m'en instruire mieux, faites moy ce bien de me mander dou Monsieur Godefroy a tiré ce mémoire et prenés la peine de rechercher si ce Gui se nommoit de Chambon cela estant la chose est claire. Il est tombé en mes mains un manuscrit semblable à celuy que Monsieur Godefroy a leu en la Bibliothèque du Roy duquel il a tiré l'entreveue de Charles empereur et de Charles V mais ie trouve par la conference des deux qu'il y a bien du changement ou les manuscrits sont differens. Vous me fairés plaisir de luy donner cet advis et de luy baiser les mains de ma part comme ie fay très-humblement à Mademoiselle vostre consorte, Messieurs du Moulin et de Saincte Marthe, de pareille affection que ie suy pour iamais

Monsieur

Votre tres humble serviteur

SAVARON

On lit au dos :

A Monsieur

Monsieur de Saincte Marthe advocat en Parlement

à Paris.

Ce 26 mars 1613.

(Bibl. de Clermont, Ms. nº 718.)

VIII

Savaron au même

Monsieur

Il y a long temps que ie n'ay eu de vos nouvelles ni response à mes dernières ce qui ma donné subiet de croire que ie devoy garder le silence lequel ie me resou de rompre pour vous dire que i'ay recouver la première branche d'Alegre, la généalogie de Langhat, celle de Villelume et que l'on m'a fait espérer en bref celle de Montegu Listenois et de Fredeville, ie n'ay peu encores avoir nouvelles de celle de Monsieur de Blot oultré de la mort de Madame sa femme, ni de celle de Montmorin. Lesquelles néantmoins i'espère recouver. Vous iugerés si elles vous sont utiles à vostre dessein et si elles sont afférentes et me le fairés savoir s'il vous plaist. Cependant ie vous prie de m'envoier par ce porteur ce que vous avez recueili touchant la maison de Bourbon concernãt l'Auvergne et les alliances de ce pais et de nos maisons illustres de Mercueil (1), comtes de Clairmõt, d'Auvergne, de la Tour, de Chabanes, Beaufort et aultres, pour confirmer ce que i'ay escry et publié en l'epistre à Monsieur le Daulphin, maintenãt le Roy, que l'Auvergne a produit les Princes de Bourbon et que Bourbon et le Bourbonnois estoyt iadis en Auvergne, ce que i'espère prouver par tiltres, enseignemens, bons auteurs, aultant dignes de foy que la chose est certaine et très-véritable cōme i'espère faire apparoir puisque l'on me la revoqué, en doute en quoy ie tien qu'il y iroit du mien si à ses vacations ie n'en faisoy preuves par escrit, vous m'obligerés si vous m'envoiés ce qui peust faire à mon dessein et en oultre les alliances de cete maison tant des legitimes que bastars sur l'asseurence que i'ay que vous ne fairés cete faveur ie vous asseure que ie suy

Monsieur

Vostre plus humble serviteur

SAVARON.

Mandés moy ie vous prie si vostre travail est soubz la presse.

Ce 26 iour de juillet 1613.

On lit au dos :

A Monsieur
Monsieur de Sainte-Marthe avocat en Parlement (2)
à Paris.

(Bibl. de Clermont, Ms. n° 718.)

(1) Mercœur.

(2) Cette lettre est scellée de deux petits cachets de cire rouge qui portent un écu *de... à 3 molettes d'éperon de... 2-1 et une croisette de... en abime, au chef*

IX

Savaron au même

Monsieur

Vostre remerciment de l'envoy des genealogies me fait croire que vous n'avés pas reçeu celle d'Alegre que je croioy vous avoir envoiee. C'est pourquoy je vous en envoie une copie aymant mieux que vous en aiés deux que si vous n'en aviés point du tout. Je fairay diligences pour recouvrer celles de Polignac, d'Apchon et de Montmorin. Si vous desirés celle de Fredeville d'où est issu ce Hues de Fredeville tant renomme par l'histoire de Froissard et qui a porte des qualites tres honorables, je vous l'envoiray volontiers, vous merciant humblement de celles que vous m'avés envoiees que je travailleray pour acomplir aultant que je pourray m'enquerir de ceux qui y ont interest ou de leurs conseils et entremetteurs et aultres qui en ont connoissence. Je vous envoie en attendant mieux mesmes les alliances, l'ayeul et pere de Claude de Chouvigni, baron de Blot et sieur de Montepedon

Gilbert de CHOUVINI

Jean de CHOUVINI	Pierre de CHOUVINI
Claude de CHOUVINI	Francoy de CHOUVINI, sieur de BLOT

de CHOUVINI, baron de BLOT Gilbert de CHOUVINI, sieur de BLOT et aultres

J'escry bien au long à Monsieur Besly, advocat du Roy de Fontenay, que j'honore pour sa candeur et doctrine, touchant nos comtes de Poictou et d'Auvergne, et luy envoie le tiltre que je vous monstray et encores un aultre. Je m'en remay a vous de les luy faire tenir. Je vous envoie aussi la response de maistre Jacob par ce porteur, Monsieur Bignon, qui s'en est voulu charger et de mes humbles recommendations à vos bonnes graces et de vostre chaire moitié Mademoiselle de Saincte Marthe vous asseurant que je suys

Monsieur

Vostre très humble serviteur

SAVARON.

Ce 2 d'octobre 1613.

On lit au dos :

« *A Monsieur*

Monsieur de Saincte Marthe advocat en Parlement

à Paris.

(Bibl. Nat., Nouv. Acq. Franç., 6,209, fol. 3.)

de... chargé de 3 flanchis de... rangés en fasce. Ces armes diffèrent quelque peu de celles qui ont été attribuées jusqu'à ce jour à Savaron. En sa qualité de cadet, il brisait d'un chef, chargé de trois flanchis, les armoiries de sa famille.

X

Savaron à Besly (1)

Monsieur

Vos lettres du 28 may dernier m'ont esté rendues lesquelles j'ai leues et relueus et conferees avec nos Comtes de Clairmont inscrits en mes *Origines* pour y profiter et aprendre et pour vous rendre fidele compte de ce mien travail tiré des vieilles chartes et instruments et rediges en ordre suivant leurs dates aultant qu'il ma esté possible aiant entrepris de donner nos Comtes de Clairmont en suite et les distinguer des Comtes d'Auvergne que l'on a souvent confondus, vous priant de voir les deux catalogues des Comtes de Clairmont et d'Auvergne, l'un dans du Tillet (2), Jean Nestor (3) et aultres, et l'aultre dans mes *Origines* puisque vous daignés vous en servir en vostre dessein des Ducs d'Aquitaine et Comtes de Poictou que je desire aultant que j'espere y profiter et voir un grand recueil de vieilles chartes et histoires rangees en bel ordre, vous suppliant de ne plus esconduire les prières de vos amis et tenir parolle a ceux a qui vous l'avés engagee de vive voix et par escrit. Je vous en conjure par l'honneur des letres et de vostre pais car cet ouvrage ne peust estre acompli que par vous, ni mis a sa perfection par une seule et premiere impression, croiés moi, Monsieur, je vous en prie vous aurés du contentement a la descouverte de nouvelles pieces et aux additions à vostre premier travail ne le differés donc pas daventage et ne desrobés pas ce consentement aux curieux et a vous a l'avenir, il est desire, il est attendu, vous l'avez promis, et le trop grand soin vous pourroyt jetter en des doutes et irresolutions, souvenés de l'oracle de ce grand personnage *nimia cura deterit magis, quam emendat.* Ne vous attendés donc pas à l'impression seconde de mes *Origines* ains à la premiere des vostres que je seray bien ayse de seconder vous envoiant a cet effet ce que vous aves desire de moy et ce que j'ay moien de vous fournir, que si vous avés besoin de pieces entieres elles vous seront envoiées à loisir, tandis que vous vous servirez s'il vous plaist de ces fideles extraits qui font mention de vos Comtes et Ducs, je croy que vous

(1) Cette lettre et les trois suivantes nous ont été signalées par M. Léopold Delisle, le très bienveillant administrateur général de la Bibliothèque Nationale.

(2) *Recueil des roys de France, leurs couronne et maison*, par Jean du Tillet, pp. 94 et 99 (Paris, Jamet et Pierre Mettayer, 1602, 4°).

(3) *Abrégé des Comtes de Boulogne et d'Auvergne*, par Jean Nestor, médecin. Il est imprimé page 222 de son *Abrégé des Hommes illustres de la Maison de Médicis.*

n'estes pas à voir les vieux tiltres de Monsieur Descordes touchant iceux et les epistres de Suger escrites a la main ou le Roy Loys le jeune n'oublie pas cete qualité de *Dux Aquitaniæ* a cause de sa femme ; je dis cela en passant pour venir a cete Chronique de Mouzat alleguee dans celle de S. Victor de laquelle il est fait mention dans la Chronique ms. de Limoges (1) aussi bien que dans celle de S. Victor en ces termes parlant de Waifre duc d'Aquitaine. *Inveni in Chronicis Mosaycensis monasterii, quod destructa Lemovica primatia Bituris, et sedes Ducatus Pictavis translatæ sunt, quamvis ordinatio Ducis postea apud Lemovicam sit reducta.* Je passe plus avant et vous asseure avoir veu la formule de la reception et du serment du duc de Guienne faite à Limoges entre les papiers du sieur de Cordes, car l'histoire de Lanfredus (2) *Abbas Mouziacensis* ne [dit] mot *quidem* de tout cela ains seulement de sa prinse du chasteau de Clairmont et d'Auverne et de sa construction et reedification de l'Abbaie de Mouzat et apres de sa translation de S. Austremoine nostre premier Evesque, je vous envoie aussi de surcroy outre ce que vous me demandiez, les Ducs et Comtes qui ont signé le tiltre de la fondation de la Chaise-Dieu vous priant en passant voir que ces tiltres que je vous ay envoies que vous pensés estre de la Chaise-Dieu sont du prieuré de S. Robert de Montferrand dependant de l'abbaie de la Chaise-Dieu vouee a SS. Agricole et Vital patrons de nostre Eglise cathedrale de Clairmont. Je viens maintenant à nos comtes de Clairmont que vous avés annotes en vostre letre suivant la page 90 de mes *Origines*.

20. Guerin ou Warin ou bien Gueonne.
21. Arsac, Hervé ou Arvec.
22. Estienne doibt preceder Bernard suivant l'epistre 66 du pape Nicolas I et le *(sic)* date du testament du Roy Charles le Chauve.
26. 27. Vous voiés mes garens en marge et n'en parlés point ni de l'un d'iceux en toute vostre letre cela me fait croire que vous vous tenés au jugement que vous en avés fait à Paris lors que nous estions en conference sur ce subjet, et n'en voulés rien dire daventage. Je soubscry vostre opinion plus forte si est ce que j'ay tiltre confirmant l'aultre et qui nomme la fille de Rollon.
28. Prenés garde je vous prie, à la Charte de S. Allyre et vous verrés que Raymon comte a basti et que les aultres ont despuis sacré de façon que cela a este fait en diverses saisons, cete diver-

(1) Ces chroniques ont été imprimées par le P. Labbe dans sa *Nouvelle bibliothèque des Manuscrits*, tome I, pp. 6 et 33.

(2) Savaron cite plusieurs fois cette *Historia ms. Mausiacensis monasterii, auctore Lanfredo, monacho*, dans ses *Origines de Clairmont*.

sité n'est pas assez puissante pour me faire changer d'opinion, pour ce regard et il est certain que Reymon estoyt fils de Guillaume Teste-d'estoupe, mais je doute qu'il ayt este comte d'Auvergne, comme vous doutés de Guillaume (que quelques tiltres et historiens ms. appellent Gui son frere aysné), bien trouve je qu'il estoyt comte de Xaintes décédé sans enfans, et que ce Gui ou Guillaume son frere eust une fille mariee avec le Comté d'Auvergne qui luy fut donné en dot, que quelques uns ont appelle Robert, vous y adviserés plus d'une fois puisque la est la crise comme vous me mandés à propos.

29. Quand à Ponce le tiltre de l'Eglise Cathedrale de Clairmont ms. daté me porta a luy donner la preseence, et une vieille charte de la mesme eglise m'y confirme par cete raison que vous allegués et que j'ay remarquée sur Sidonius que les neveux (c'est à dire les petits fils) portent souvent les noms de leurs ayeuls en sorte que ces deux tiltres me seduisent et le defaut de tiltres et de plus ample preuve, vous priant de cōdonner *(sic)* ce manquement à celui qui a tout premier desfriché nos Comtes de Clairmont et qui est tres ayse d'estre instruit et se promet plus d'instruction de vostre livre qu'il attent avec aultant d'entiere devotion qu'il est pour jamais,

Monsieur
Vostre tres humble serviteur
SAVARON.

Ce 27 jour de juin 1616.

Je vous prie m'envoier une copie de la fondation de Deols en Berri, des chanceliers de vos vieux tiltres, de nos Evesques si vous en avez, et de ce que peust servir à notre Clairmont en Auvergne.

(Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, vol. 822, f° 86.)

XI

Savaron à André Duchesne

Monsieur

Mon inopiné despart de Paris me ravit l'honneur de prendre congé de vous et de tous mes bons seigneurs et amis ou de la pluspart. C'est pourquoy je vous crie merci et a eux et vous prie de prendre cette excuse en bonne part et de l'emploier envers eux aux occasions, mesmes si vous prenés la peine de voir Monsieur du Puy, duquel vous saurés si en la Chronique communiquée à Mon-

sieur Godefroy, qui la rapporte en l'histoire du Roy Charles VIII, il est faite *(sic)* mention de la deposition de Childeric et substitution de Pepin et en quelle forme, vous priant l'extraire ou faire extraire par lui, comme aussi ce qui se passa entre le Roy Philippes le Bel et le pape Boniface VIII.

Si d'aventure la censure je recouvré *(sic)* sur vostre moien se vend publiquement je vous prie me le mander et ce que s'est passé despuis mon despart, mesmes touchant la genealogie d'Autriche vous me fairés plaisir et obligerés d'aventage celuí qui est pour jamais

Monsieur
Vostre tres-humble serviteur
SAVARON.

Ce 28 d'octobre 1617.

Au dos :
A Monsieur
Monsieur du Chesne con^er^ et geographe du Roy
au mont S. Hylaire, au college de la merci,
à Paris.

(Bibl. Nat., *Coll. Clairambaut,* vol. 1,021, fol. 103.)

XI

Savaron à Dupuy

Monsieur

Vous m'obligerez singulierement de m'avoir en vostre souvenir et de m'avoir envoié les extraits des auteurs qui parlent du different d'entre le Pape Boniface VIII et le Roy Philippe le Bel avec la Bulle de ce pape abregee aux Actes a laquelle on respond bien au long et pertinement, et cete réponse meriteroit que la Bulle fut imprimée avec les auteurs qui parlent de ces contentions qui ont plus de poix que celles que l'on agite maintenant, puisque c'estoit un siecle espuré et qu'a present l'on en fait des causes d'Estat et de Religion. Puisque vous en avez d'àutres que les imprimés auxquels vous avez la meilleure part, je vous prie ne vous point lasser de bien faire et ne point priver le public de ce travail tres-utile et non moins nécessaire au siecle ou nous vivons. Je travaille autant que je puis à plumer ce Coq (1) et m'esten un peu bien avant sur ce que

(1) Allusion à la polémique qu'il soutenait contre l'auteur caché sous le pseudonyme de Jean Le Coq, Angevin.

nos Roys sont indeposables et inexcommunicables. Où j'ai rencontré une difficulté que M. du Tillet au recueil des Bulles ni les autres bons Francoys de nostre siecle qui rapportent et emploient celles du Thresor des Chartes ne m'ont point levee assavoir si ès Bulles de Clement IV et Alexandre IV il y a simplement *a quocumque* ou bien *a quocumque antistite* et si l'exception du Pape y est tele que M. du Tillet la met ou la plus part car pour moy je tiens que nostre Roy *non potest excommunicari nec a canone nec ab homine* et que c'est un droit attaché à la couronne. Les Bulles n'estant pas declaratives de ce droit ancien puisque longtemps avant ces bulles les Evesques de l'Eglise Gallicane ont rejeté les seules menaces d'excommunication et les ont trouvées autant estranges que irregulières et inaccoutumees. C'est à quoy je travaille aux heures de relasche vous suppliant aux heures de vostre loisir bien examiner ces Bulles, signament celles qui parlent sans exception, mesmes les lettres closes du pape Boniface VIII abrogées par le pape Benedict XI mentionnees ès Actes page 146 b. Vous n'estes pas a savoir comme ce droit pretendu par nos Roys de ne pouvoir estre excommuniés rapporté au chapitre 61 *Periculum de electione, et elec. potest,* et dans les cas de Helias Regnier docteur de Poictiers (1), a esté raié en l'édition de Rome et autres qui la suivent et mesme celle de Nivelle. Vous n'estes pas sans mss., donnés cete charge à quelcun de les conferer car je tien que Helias Regnier bon auteur et vrai Francoys n'en fait qu'une relation de la glose plus ancienne que lui ce que ce peust aprendre des mss. que je vous prie faire voir et me mander des nouvelles de M. Pithou et de M. des Cordes et de me croire pour jamais et aux vostres de tres bon cœur

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

SAVARON.

Ce 26 décembre 1639.

Au dos :

A Monsieur

Monsieur Dupuy advocat en parlement, au logis de Monsieur le président de Thou

à Paris.

(Bibl. Nat., *Coll. Dupuy,* vol. 712, fol. 106.)

(1) Elie Regnier, jurisconsulte de Poitiers, vivait à la fin du xv[e] siècle.

XIII

Savaron à Dupuy

Monsieur. Pour response à vos deux dernières letres ce n'est pas à M. Pascal (1) Con^er^, mon gendre, que M. Berger (2) a preste ses livres c'est à M. son frere aysné (3) qui les a et promet les rendre dans huict jours par voie asseuree. Il a fait grand'emplete de livres. à Paris touchant la musique parmi lesquels il a empaquete ceux de M. Berger qu'il a fait copier et est sur le point de les conferer pour promptement les lui renvoier. Si led sieur est à Paris, je vous prie lui dire que c'est la parolle que j'ai tirée de M. Pascal mon gendre qui la livree de la part de son frere que je l'en solliciterai et que je suis son humble serviteur.

L'on imprime à Lion mon Discours de la Sainteté du Roy Clovis (4) avec un autre à sa suite pour monstrer que Louis et Clovis n'est qu'un mesme nom. Sur le doute que l'on en faisoit sur ce sujet à Lion entre autres bons auteurs j'ai employé le Sigebert de M. Mirœus (5) de l'an 1608, confere avec les mss., qui met Ludovicus pour Clodoveus a laquelle leçon resistent celles de Paris de Henri Estienne et d'Alemaigne. Ores que je ne doute point de la bonne foi de M. Mirée j'en aient (*sic*) preuve d'ailleurs, je vous prie voir les mss. de M. de Thou et les vostres.

Comme aussi es grandes chroniques imprimees en la vie de S. Louis avant qu'il entreprit la guerre contre Hues comte de la Marche par faute de féauté a Alphonse son frere comte de Poictou il y a une assemblée d'Estats à Paris avec la harangue du Roy S. Louis que je ne trouve point dans mon ms. Je vous prie aussi voir les vostres et ceux de M. du Chesne auquel je n'escri pas pour n'avoir eu response à ma lettre, croiant qu'il est allé s'esgaier aux champs ou bien a la conqueste de mss. et vieilles chartes.

Je vous prie derechef savoir de M. de Peiresc si au pourtour de ses medailles de Clovis y a Ludovicus ou Clodoveus. Le Pere Sirmonds a une epistre de S. Avitus Viennensis au Roy Clovis apres

(1) Jacquette Savaron avait épousé Blaise Pascal, oncle et parrain de l'illustre Blaise Pascal.

(2) Ne faudrait-il pas lire *Bergier* ? et ne s'agirait-il pas de l'historien des Grands chemins de l'empire romain ?

(3) Etienne Pascal, père de Mme Périer, de Jacqueline, religieuse à Port-Royal, et de l'auteur des *Provinciales*.

(4) La réimpression de la *Sainteté du Roy Clovis* fut faite, à Lyon, en 1622. Cette indication permet de donner à cette lettre la date qu'elle n'a pas.

(5) Aubert Le Mire, en latin *Mirœus ; Sigeberti chronicon ad autographum, veteresque codices comparatum usque ad annum 1112..... primum nunc typis editum studio Auberti Mirœi, etc...* (Anteverpiæ, Verdusii, 1608, 4°.)

son babtesme laquelle il veut avoir l'honneur de donner tout premier cōme il me semble raisonnable. Sachez de lui, s'il vous va visiter ou bien que vous le rencontriez au pais latin, si elle porte l'un ou l'autre de ces noms et me mandes, s'il vous plaist l'inscribtion. Puisqu'il ne donne que les Capitulaires de Charles le Chauve il retranchera peu de mon dessein, j'en ai deux mss. et ne croi pas qu'il en puisse avoir recouvré de meilleurs. Cela se verra par la conférence. Tandis je vous mercie humblement de tant d'importunité et peine que vous donne

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

Savaron.

Les nouvelles de Lion nous asseurent la paix generale (1) et vostre [lettre] du xvii n'en parle point.

Je baise tres humblement les mains à M. le procureur general.

Au dos :

A Monsieur

Monsieur du Puy Advocat en Parlement

A Paris

(Bibl. Nat., *Coll. Dupuy,* vol. 712, f. 107.)

XIV

Peiresc à Savaron

Monsieur

Je receus hier vostre lettre du 27 du passé par les mains de M. Potière (2) ensemble l'eloge que vous avez faict à feu Monseigneur le Garde des Sceaux du Vair, dont je vous remercie trez humblement, comme aussy de la part que vous avez daigné prendre en mon affliction sur la perte de mes amys. Je prie à Dieu qu'il vous conserve la vie, la santé et qu'il vous comble de contentement et de prosperité vous et les vostres.

J'ay communiqué à M. du Chesne ce que vous m'escrivez concernant l'édition des Historiens de France. Il m'a monstré en mesme temps ce que vous luy en escrivez à luy mesme et l'exemplaire qu'il vous envoie presentement de Grégoire de Tours, sinon l'édition que vous demandez (car il ne s'en trouve pas facilement), au moings

(1) La paix fut effectivement signée, avec les religionnaires, devant Montpellier, le 9 octobre 1622. Cette date rend plus précise celle de la lettre de Savaron.

(2) Plusieurs membres de la famille Potière ont fait partie de l'élection, du présidial et de la Cour des aydes de Clermont.

d'une autre faicte precisement sur celle la sur laquelle il ne sera pas malaisé de transporter vos corrections. Que si cela ne vous accommode, je verray plustost d'en tirer un exemplaire tel que vous demandez d'entre les mains de cez Messieurs icy qui ont des Bibliothèques, lesquelz ne plaindront pas de sacrifier ce livre à une si bonne occasion.

La chronique de Hugo Floriacensis (1), nous l'avons icy, mais nous ne laissons pas d'avoir l'obligation des honnestres offres que vous nous en faictes et des autres chronicques latines et françoises, lesquelles ne sont pas de refus et ne scauroient estre employées en guières meilleure occasion que celle cy. Il ne tiendra qu'à vous à nous envoyer, s'il vous plaict, les tiltres et premiers et derniers ms. de chascune pour recognoistre celles que nous n'aurons pas, lesquelles nous ferons transcrire aux dépens des imprimeurs comme de raison, et de par delà si vous avez des bons copistes et des personnes bien capables qui veuillent vacquer à la correction, aucquel cas on envoyera là l'argent, ou bien icy où nous avons des copistes exactes, et M. du Chesne mesmes qui vacquera à la collation exacte sur les originaulx, et aprez renvoyera fidèlement les originaulx à qui vous ordonnerez. Principalement nous ferez vous grand plaisir si vous nous communiquez ces chroniques particulières que vous dictes avoir de vostre monastère de Clermont, du Puy et de Moissac ou autres Abbayes et Eglises de voz quartiers, lesquelles seront données comme sortantz de vostre bibliothèque affin que la postérité vous en scaiche le gré à vous.

Quant à Chevallier (2), je ne pense pas vous pouvoir parler plus ouvertement que de vous engager ma parole comme j'ay faict et comme je fais encores, qu'il entrera à l'association des libraires, lesquelz entreprennent l'ouvrage, selon la proportion des autres et qu'ils ont accoustumé tenir entre eux. Si nous avions vostre Gregoire on y mettroit la main dez incontinent apres festes et lui en feroit l'escrit qu'il fault qu'ils fassent entre eux dont on vous envoyera coppie signée par notaire affin que vous ne puissiez rien revocquer en doubte. Mais si on n'a vo. Gregoire il n'y a nulle obligation de l'associer, car de prétendre que ce qu'il a contribué à

(1) *Hugonis [de sancta Maria] monachi Floriacensis, Historiæ Ecclesiaticæ libri sex, nuncupati ad Ivonem, Carnotensem Episcopum, ab orbe condito ad annum Christi 1034.*

Dans les *Origines de Clairmont*, Savaron cite sa copie de cette chronique. Il en existe plusieurs exemplaires au Cabinet des Mss. de la Bibliothèque nationale. Deux fragments en ont été publiés dans le *Recueil* de Duchesne, tome III, p. 343 et tome IV, p. 142.

(2) L'éditeur de la plupart des livres de Savaron.

M. L'Abbé (1) luy attribue aulcun droict, rien moings que cela, attendu que M. L'Abbé n'a rien voulu rendre de tout cela et ce qu'on a tiré de se mains n'est que la restitution des originaulx. Encores n'a t on pas eu tout, ains ce qu'il a voulu rendre et il a fallu les faire transcrire tout de nouveau. En quoy ce personnage s'est chargé d'un grand reproche entre les gentz d'honneur, car M. du Chesne s'offroit d'admettre M. L'Abbé conjoinctement avec luy pour la conduicte de l'édition voir de s'abstenir de son propre nom et d'y mettre celuy de M. L'Abbé seul et neantmoings se charger de la peine et de la conduitte et d'en descharger ledict sieur Abbé pour l'amour du public et pour sauver le peu de livres qu'il peut avoir encores bien que M. du Chesne en ayt recueilly un grand nombre que M. L'Abbé n'avoit pas. Mais tout cela nous a esté inutille. Enfin nous avons delibéré de faire passer oultre à l'édition et de nous passer de l'ayde de ceux qui seront si difficiles à ayder le public comme il se peult faire.

Pour le regard de Ricardus (2), Hellinandus (3) et aultres de M. Petau, il est trez certain que M. L'Abbé ne les avoit jamais eus et n'y a pas beaucoup d'espérance de les pouvoir arracher des mains de la vesve ne du prest ne aultrement. Il ne fault pas pourtant que cela empesche l'entreprinse, car tandis qu'on s'amuse à ces 2 ou 3 pièces là, on court fortune d'en laisser périr une infinité d'autres qu'on a mises ensemble. Et avant de m'en retourner en Provence, je desire de laisser cette entreprinse en bon train, s'il plaict à Dieu, demeurant, Monsieur, vostre, etc...

Paris ce X novembre 1621.

(Bibliothèque d'Inguimbert à Carpentras, S. X., fol. 28 v°. — Registre des minutes.)

XV

Peiresc à Savaron

Monsieur,

Il ne seroit pas raisonnable que M. Potière s'en retournast vers vous sans vous porter de mes lettres et vous dire que nous avons

(1) Charles Labbé est surtout appelé *L'abbé* par ses contemporains. Voir, dans la collection des documents inédits, les *lettres de Jean Chapelain* (tome XXII, pp. 3, 16, 248, 433). Conférez les *lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (tomes I et II, *passim*.)

(2) La chronique de Richard, moine de Cluny, ou celle de Richard de Poitiers, également moine de Cluny.

(3) Hélinand de Froidmont ou Hélinand de Perseigne, qui furent tous deux cisterciens. Il est probable qu'il s'agit plutôt du premier.

jusques icy attendu et attendons encore bien impatiamment M. du Chesne et moy vostre Gregoire de Tours, affin de le donner comme vostre et venant de vous. Mais sans mentir vostre retardement faict un grandissime tort à cette entreprinse que vous trouvez si louable et où vous disiez que mon absence pouvoit aulcunement nuire, car il est bien difficile que prolonge plus guieres mon séjour en cette ville. Si vous eussiez mandé qu'il vous fallust encore les six mois qui se sont escoulez depuis l'instance que nous vous en avons faicte et en suitte de laquelle vous nous faisiez espérer vostre texte corrigé en si peu de temps, nous vous eussions prié de trouver bon que M. du Chesne emploast les mss. qui se trouvent de deça en attendant vostre édition et à cez heures il y auroit un tome de faict. M. du Chesne m'a tousjours communiqué les lettres que vous luy avez escriptes à ce subject. Je l'ay tenu en haleine tant que j'ay peu, mais sans mentir ce retardement a failly à ruyner l'affaire par le mauvais mesnage qu'on avoit voulu mettre entre les entreprenants et par les autres besoignes dont aulcuns si embarassent pour ne pouvoir demeurer oysifs en attendant, lesquelles interrompront peult estre le bon cours que prenoit cet ouvraige et le feront aller plus lentement. Je vous supplie donc et vous conjure, Monsieur, de vouloir parler franchement à ce coup cy et faire de deux choses l'une, ou envoyer, s'il vous plaict, sinon tout le texte, au moings la moytié pour pouvoir commencer, attendant l'autre, ou bien nous dire nettement le temps prefix dans lequel vous pensez y pouvoir satisfaire pour ne reculler et ruiner une si bonne entreprinse, laquelle si je ne vois en train avant que me retirer, je m'asseure qu'elle demeurera en arrière, comme devant. Vous en auriez du regret par aprez et ne seriez pas exempt de coulpe et de quelque reproche de la postérité, si vostre faict avoit empesché ce bon œuvre. Je me promectz que vous nous parlerez à ce coup conformement à ma supplication.

Paris, le 12 apvril 1622.

(Bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras, S. X., fol. 29. — Registres des minutes.)

XVI

« Mémoire de *(sic)* Médailles et pièces rares trouvées dans le cabinet de feu M. le Président Savaron. »

Une chrisolite à la Turque bague en poulcié (1) ayant deux turquoises aux deux costez un rubis au dessoubs.

(1) Sans doute une bague que l'on mettait au pouce.

Aultre bague en poulcié cornaline antique.

Aultre bague en poulcié cornaline ayant un Saint Jean gravé.

Plus une amétiste en laquelle est gravée la figure de l'empereur Adrian enchassée de plomb.

Une agathe, représentant cinq fasces, enchassée d'or avec une petite perle au bout.

Aultre bague en agathe représentant une Vénus antique.

Deux bagues onice l'une représentant Cupidon, et l'aultre un personnage avec des rameaux.

Aultre bague agathe représentant un Empereur. Lesdites bagues dans un boitier.

Un petit serpent desseiché avec sa boite de cuir doré.

Un limasson petrifié.

Une coquille petrifiée.

Une langue de serpent petrifiée (1).

Un œuf petrifié.

Une fève petrifiée.

Un christal massif dans lequel est une effigie.

Un petit marbre en ovale sur lequel est gravé le Décalogue en lettre d'espargne (2).

Deux noix petrifiées.

Un champignon petrifié.

Une salière antique avec le sel petrifié.

Trois pièces de bois petrifié.

Une escorce de febves avec deux febves dedans de cinq poulces de long et trois de largeur.

Trois antiques de cuivre de moyenne grandeur, et plusieurs aultres petites.

Une pièce d'argent végétatif.

Une pièce ogathe de la grandeur d'un ducaton, de l'espesseur d'un poulce en laquelle est gravée la teste d'un Roy et plusieurs caractères en escriture Arabesque.

Une pièce de corail blanc.

Une antique de relief sur une agathe dans une petite boite.

L'effigie du feu Roy en verre.

Un christ en bronze de la grandeur de quatre pouces en rondeur façon de médaille.

Une descente de la Croix en bronze de relief avec son quadre de

(1) On donnait quelquefois le nom de *langue de serpent* à des dents de certains gros poissons de mer et l'on s'en servait, au moyen-âge, pour l'épreuve des mets ou boissons que l'on craignait avoir été empoisonnés.

(2) C'est-à-dire : en relief.

bronze de sept poulces, de longueur de cinq poulces, et trois et demy de largeur qu'on dit estre de Michel-Ange.

Un Astrolabe d'yvoire.

Un quadran en Orloge de cuivre de grand artifice.

Cent soixante six pièces gravées, onices, cornalines et aultres et trois de relief.

Grand nombre de Médailles en relief des Papes, Cardinaux, Roys, Princes et grands hommes.

Grand nombre d'Urnes, de lachrimoires, lampes de feu inextinguible, poteries rares et antiques.

Environ cinq à six mille Médailles de cuivre d'Empereur, Empires, Consulaires, Tirans et aultres de cuivre.

Quatorze cens Médailles d'argent antique.

Soixante quatorze d'or.

(La Haye, Musée Meermann-Westreen. *Ms. autographe de Peiresc*, n° 80, pp. 503 et 504.)

XVII

INVENTAIRE

des livres qui se sont trouvez chez Madame Savaron et qui ont relation à la Couronne de France ou autres qui sont les ouvrages de Monsieur Savaron, fait en 1785 (1).

1re LIASSE

N° A

1. Cahier en auvergnat daté de 1270. Ce m'a l'air d'être une règle aux gens de Clermont pour la façon de se comporter. Cette pièce a été coppiée et collationnée sur l'original qui s'est trouvé à Gerzat, et a été délivrée à M. Savaron par Astier le 24 aoust 1605. fol. 1

2. Testament de Clovis, roi de France, trois ans après son bâteme; datté de 8bre, ind. 1. fol. 5

3. Extrait d'un vieux livre en parchemin où sont contenues des

(1) Le libellé du titre de cet inventaire, sa date et d'autres indices nous avaient portés à croire qu'il avait été rédigé pour faciliter la *recherche des monuments de l'histoire et du droit public français* à laquelle travaillaient de nombreux savants pour le *Cabinet des Chartes*. Nous ne nous étions point trompés. Dom François Deschamps, chargé en Auvergne de cette mission, signale la collection laissée par Savaron dans l'*Etat des dépôts, archives et chartriers de la ville et banlieue de Clermont-Ferrand* dressé le 23 décembre 1766 (Bibl. Nat., Coll. Moreau, vol. 359, fol. 33) et il ajoute cette observation : « Ce cabinet s'il a été » bien conservé doit être très précieux, parce que M. Savaron avait puisé dans les » meilleurs dépôts des mémoires que sa mort, arrivée subitement, enleva pour » toujours aux propriétaires. » Les collectionneurs trop empressés à communiquer

loix et privilèges accordés à la commune d'Ennezat par Philippe, roi de France, sans datte. fol. 10

4. La justice haute et basse accordée par Robert, évêque de Clermont, au couvent de St Alire, en 1096. fol. 17

5. Transaction passée entre Henri, évêque de Clermont, le couvent de St Alyre et le chapitre cathédral au sujet de la justice de St Alyre en 1383. fol. 17 v°

6. Bulle de Clément pape en faveur du monastère de St Alyre, dans laquelle sont denommées toutes les églises qui appartiennent au couvent en 1168. fol. 19 v°

7. Extrait d'un grand terrier en parchemin signé *Mathei* en 1289, il y s'agit des confins de St Alyre. fol. 21 v°

8. Autre pièce de *monasterio Voltensi* (1). fol. 23

9. Mandement d'Hugues, évêque de Clermont, qui accorde une indulgence de 40 jours à ceux qui donneront de leurs biens à l'église de Vertaison, en janvier 1230. fol. 29

10. Foi et hommage due à l'évêque de Clermont par le chapitre de Vertaison 1304.

11. Autre mandement, relatif au précédent d'Hugues, par Simon [arch]evêque de Bourges en 1237. fol. 31

12. Codicile de Gui de la Tour qui donne à beaucoup d'églises de quoi subsister 1284. fol. 32

13. Robert, fils du roi de France, comte de Clermont et seigneur de Bourbon, conjointement avec Beatrix sa femme accommodent un différent qui s'était élevé entre le monastère de Souvigni et le curé de la Maison Dieu. fol. 35

14. Accommodement fait entre Guillaume, abbé de St Amant de Boisse, diocèse d'Angoulême, avec un nommé Foucaud Malesti qui redemandoit à cet abbé une terre en 1117. fol. 37

15. Donation faite au couvent de St André par Guillaume, ~~comte~~ d'Auvergne et Dauphin d'Auvergne, en 1149 de la justice haute, moyenne et basse dans les lieux y marquez. fol. 39, 92 et suiv.

16. Liste des églizes de Clermont et autres. fol. 42

ce qu'on leur demande feront bien de méditer cette phrase et de modérer, s'ils le peuvent, leur désir d'être agréables.

La publication de cet inventaire, dont l'importance n'échappera à personne, aidera peut-être à retrouver un certain nombre des pièces qui y sont relatées. Il contient, nous l'avons déjà dit, quelques inexactitudes, surtout dans les noms propres. Il sera facile au lecteur de les rectifier. Nous le ferons nous-mêmes seulement lorsque ce sera d'absolue nécessité.

L'ordre suivi par le rédacteur de ce document est loin d'être parfait. Sans y rien changer, il nous a paru bon de donner un numéro spécial à chaque article, afin de rendre plus aisées les citations ou les recherches ultérieures.

(1) Lavoûte, prieuré clunisien, sur l'Allier, dans le diocèse de St-Flour.

17. Liste des morts des comtes et comtesses de Clermont. fol. 46

18. Philippe, roi de France, approuve toutes les fondations qui ont été faites dans l'église de St André par son grand oncle Guillaume, premier fondateur de lad. église, 1276 en mars. fol. 49

19. Confirmation de ce que ci devant par Charle, roi de France, en 1484, et par Louis, aussi roi, en 1511. fol. 51 et 55

20. Le cœur de Louis huit et ses entrailles ont été enterrez dans l'églize de St André, et Philippe premier, fils de St Louis, donne à cette églize le nom de Royal. fol. 53

21. Donation, faite au monastère de St André, de l'eau pour arroser son pré par Gérald de Cros, chanoine de Clermont, et par Me Jean, son neveu, en 1311. fol. 57

22. Lettre missive de Mr Duchesne adressée à Monsieur Savaron pour s'informer de quelque chose touchant la Maison de Chauvigni, en juin 1619. fol. 59

23. Donation faite par Bertrand et sa femme Foi au lieu appellé Elsinaniao, ou préside comme abbé Dom Mayeul, pour fondation pour l'âme de Dalmas, son père, d'Ingimberge, sa mère, de son fils Ponce de Dalmas vicomte, sous le seau de Gui evêque, sous le règne de Lothaire, roi de France. fol. 62

24. Privilège accordé au monastère de Mausat par Pépin, roi d'Aquitaine, en considération qu'il a été fondé par Calminius, sénateur romain, sous l'autorité de Théodoric roi, la 23e année du regne de Pépin. fol. 64 et 113

25. Catalogue des abbés de la Chaize Dieu. fol. 66

26. Transaction passée entre l'abbé de Chantouen et le prévôt de Vertaison devant Hugues, évêque de Clermont, en l'année 1229. fol. 68

27. Gui, évêque de Clermont se fait faire foi et hommage par Robert, Dauphin et Comte de Clermont, sur certaines appartenances tenues par led. comte, année 1263. fol. 70

28. Remarque de Jean Belinger président du parlement qui dit Rochefort est du ressort de la comté de Clermont, 1466. fol. 71

29. Institution du collège de l'églize d'Aigueperse par Gui, évêque de Clermont, année 1253. fol. 72 et 106

30. Copie de l'institution du chapitre de St Pierre de Clermont sous l'autorité de Hugues de la Tour, évêque de Clermont, en 1242. fol. 74

31. Bulle relative à l'institution du chapitre d'Aigueperse en 1473. fol. 76

32. Autre pièce y relative en 1253. fol. 78

33. Donation faite par Dauphin, comte de Clermont, en faveur

de Ponce, vicomte de Poliniat, fils d'autre Ponce vicomte son neveu du château de Sallazuit, en 1233. fol. 80 et 81

34. Donation faite par Hermand, vicomte, et son fils Etienne, *incidens ferrum,* après la mort de son père dans le chateau de Poliniat de la manse de Col et d'autres choses, pour fondations de prières, sous le règne de Philippe, roi de France. fol. 82

35. Bulle d'Urbain second en faveur du monastère de Cluni, en 1090. fol. 84

36. S[t] Quintien, évêque de Clermont, et son éloge, en 1243. fol 86

37. Lettre missive d'Albert, archevêque de Reims à Raimond, moine d'Aurillac, et à un abbé d'Aurillac. fol. 88

38. Donation faite au monastère de Cuciat (1) par Philippe Auguste, roi de France de la moitié de la justice de Cuciat et confirmé par Jean, roi de France en 1184, par S[t] Louis en 1240, par François premier en 1518. fol. 96

39. Etablissement de l'Hotel Dieu de Billom, fait par le cardinal d'Austremoine (2) Gille d'Aicelin par son testament de 1304. fol. 98

40. Vente faite à la maison et à l'abbé de Chantoen du lieu de Chazat, en 1251. fol. 100 et 101

A. Vernière.

(*A suivre.*)

(1) Cusset.

(2) Il doit y avoir erreur dans l'analyse de cette pièce. Aucun Aycelin n'a porté, croyons-nous, le surnom de *cardinal de S[t] Austremoine.* Le cardinal d'Ostie (*Ostiensis*), Hugues de Billom, ne vivait plus en 1304. Il appartenait à la famille des Aycelin, comme le prouvaient les nombreuses armoiries de cette maison qui ornaient son mausolée dans l'église des Jacobins de Clermont (Bibl. nat., Mss. franç., n° 8230, fol. 284). Quant à Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, puis de Rouen, chancelier de France, qui vivait à cette date, il paraît n'avoir jamais été cardinal. Autre Gilles Aycelin, évêque de Lavaur, puis de Thérouanne, prêtre cardinal du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-aux-Monts, et évêque de Frascati, qui fut également chancelier de France, son neveu, n'était pas né ou il était trop jeune pour tester en 1304. Ces deux Gilles reposent dans la chapelle des Aycelin, à l'église Saint-Cerneuf de Billom. (D. Cl. Estiennot, *Fragmenta historiæ acquitanicæ*, Bibl. nat., Mss. lat., n° 12765, p. 131.)

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3269.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 Juin 1892

— La séance, présidée par M. l'abbé Randanne, commissaire, est ouverte à deux heures vingt minutes.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Vimont saisit cette occasion pour émettre le vœu qu'une notice biographique soit consacrée au regretté M. Chassaing, membre correspondant de notre Compagnie. — Adopté.

— M. le Président procède au dépouillement de la correspondance :

En vue de célébrer, au mois d'avril 1893, le centenaire de Casimir Delavigne, la Société havraise d'études diverses envoie le programme d'un concours littéraire et une liste de souscriptions pour le buste qu'elle se propose d'ériger dans le grand théâtre du Havre ;

La Société française d'archéologie communique le programme du congrès qu'elle tiendra, du 22 au 30 juin, à Orléans;

M. Trincard, membre correspondant, adresse à l'Académie une notice manuscrite sur *le Monastère de Cronome, au lieu dit* la Nef, *commune de Cournon.* — Ce travail est remis à M. le Dr Dourif, qui présentera un rapport dans une des prochaines séances.

— M. le Secrétaire perpétuel fait connaître les ouvrages reçus depuis le mois de mai.

M. F. Boyer offre les feuilles 17 et 18 de son *Inventaire des Archives de la ville de Riom.*

— M. le Président exprime à M. Rouchon les félicitations de l'Académie, au sujet de sa récente nomination comme correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

— M. le Dr Hospital donne lecture de son étude sur *le personnage de la Mort.* — Renvoyée au Comité de publication.

— M. le Dr Pommerol fait une communication verbale sur des ossements fossiles trouvés dernièrement dans les sablières de Saint-Hippolyte, près de Riom. Ces ossements appartiennent aux trois types : *elephas primigenius* ou *mammouth, bos primigenius* et *bos taurus.*.

A la demande de l'assemblée, M. le Dr Pommerol veut bien promettre de lire prochainement une note détaillée sur cette découverte.

— La séance est levée à trois heures vingt-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais — n° 146, 1891.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon — 1891.

Extraits des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure — 228e cahier, 1891.

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire — t. XI, 4e livraison, 1891.

Société d'Histoire naturelle de Toulouse — 4 fascicules, 1891.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou — nos 2 et 3, 1892.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie — 160e livraison, t. VIII, 1892.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest — 1er trimestre 1892.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère — février 1892, t. XLIII.

Recueil de l'Académie des Jeux Floraux — 1892.

Bulletin de la Diana — janvier-mars 1892, t. VI, n° 5.

Journal des Savants — mars 1892, avril 1892.

Contributions to North American Ethnology — t. VI.

Inventaire des Archives municipales de Riom, par M. Fr. Boyer — série GG.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Le Président Jean Savaron, érudit, curieux, collectionneur, et ses rapports avec les savants de son temps

Suite et fin[1]

41. Theodechilde fille de Clovis donne à un monastère plusieurs possessions sous le règne de Clotaire. S[t] Médard évêque de Noyon a signé la donation. fol. 102

42. Immunité de procuration et d'autres charges accordée par Robert, évêque de Clermont, au chapitre cathédrale qui ne pouvoit rien sans cette procuration 1205 et par autre 1321. fol. 104

43. Pièce relative à la canonisation de S[t] Louis 1282. fol. 110

44. Lettres de garde gardienne accordées au chapitre de l'églize de Paris par Philippe, roi de France, et signées aussi par Jeanne comtesse palatine, reine de France 1303. fol. 111
M. Savaron a signé fol. 113.

45. Gouvernement de l'hopital de Riom accordé au chapitre de Riom par Gui, comte d'Auvergne, sans autre datte. *M. Savaron a signé la pièce.* fol. 114 v°

46. Lettres patentes accordées par Charle le Chauve en faveur de l'abbaye et monastère de Manlieu pour des privilèges. fol. 115 à 116

47. Confirmation des susd. lettres patentes par Pépin, roi d'Acquitaine. *Signé* Savaron. fol. 117-118

48. Privilège accordé au monastère de la Chaize Dieu par Henri, roi de France, en 1052. fol. 119 v°

49. Confirmation desd. privilèges par Léon pape et Urbain second. fol. 121

50. Franchise et privilège de la ville de Clermont avec une règle pour procéder au criminel. *M. Savaron a signé.* fol. 123

51. Privilèges accordez au chapitre de Cornon et règle pour se conduire, sous le règne de Philippe roi de France et sous le Pontificat de Luce premier et autres pièces relatives aud. Chapitre. fol. 127 et suiv.

52. Alfride duc d'Acquitaine, mu de dévotion, fonde et dotte un monastère et datte de Cilniat l'année que les infidèles français *deshonorairent* Charles leur roi et nommèrent pour leur prince Rodulphe (1). Est marqué à côté 923. *Savaron a signé.* fol. 130 et 153

53. Mémoire des décez des comtes de Boulogne et d'Auvergne et des barons de la Tour, trouvé dans la sacristie de la Ste Chapelle de Vic le Comte, dont le dernier est Jean, Duc d'Albanie qui mourut en 1536. fol. 135

54. Charle, empereur, la 5e année de son regne en France et la 4e de son regne en Italie prend sous sa protection l'abbaye de St Isidore de St Pierre, située dans le comté d'Autun, et la chapelle de St Ravérien de Nevers. fol. 139

55. Les fastes des abbés d'Aurillac tirez d'un vieux livre par frère Michel de Cambefort, moine d'Aurillac, en 1542. fol. 141

56. Lettres de garde gardienne accordées par Charle, roi de France, à l'abbaye et monastère d'Aurillac confirmées par Louis, roi de France en 1169. Confirmées aussi par Charles 5 en 1372. fol. 147 et 148

57. Donation du monastère de Montsalvi par Beringer, Vicomte de Carlat, sous le regne de Philippe, roi de France, et le pontificat d'Etienne évêque d'Auvergne en 1030 (2). fol. 149

58. Etablissement de la ville et Monastère de Mauriac sous la conduitte de Gui, évêque de Clermont, sous Clovis, premier chrétien roi de France. fol. 150

59. Acte de l'églize de St Martin de Tours et des chanoines de St Arède (3), diocèse de Limoges, qui règle les droits des doyens et trésoriers de l'églize de Tours et des autres chanoines de lad. églize vis à vis les chanoines de St Arède, l'an 1185. fol. 151

60. Accord entre Dalmas de Baffia et le monastère (Calcimontis), fait à Clermont en 1152, sous le règne de Louis et le pontificat d'Etienne de Mercœur. fol. 154 vo

61. La généalogie d'Arède, abbé, et celle de la mère du roi Teodebert qui donna bien des choses au monastère de Rausolie, la datte est du temps de l'ejection de Childebert, roi de France, et du règne d'Elipin qui fut mis en sa place ; et fondation faite dans le monastère par Rainald vicomte sous le règne de Philippe et le pontificat d'Yter, évêque à Limoges. fol. 155 et suiv.

(1) C'est la charte no 13 du *Cartulaire de Sauxillanges* publié par M. Doniol.

(2) Cette pièce, ou une autre copie transcrite de la main de Savaron, se trouve au folio 113 du ms. no 12676 du Fonds Latin de la Bibliothèque Nationale.

(3) St Yriez.

62. Testament de Charle, empereur romain, en faveur de l'abbaye d'Arède au diocèze de Limoges, l'an 694. fol. 159

63. Testament olographe d'Arède, prêtre, en faveur de Ste Martine (1) de Tours, datté de la 7e année du regne de Sigibert roi de France, led. testament tiré de l'original qui est dans l'église de Tours l'an 1602. fol. 161 et suiv.

64. Catalogue des S^ts^ qui sont en manuscrit dans Aubille (2), chanoine, avec une lettre missive d'Aubert Mirée (Le Mire) en original écrite à Mr Savaron, plus autre lettre adressée aussi au même relative à la précédente. fol. 167, 168 et 172

65. Donation d'Henri de Villier, surnommé Malsetus, à l'église de Verreriis, faite à Pierre Clun *(sic)* et à St Denis de Nogent, d'une dixme, lad. pièce tirée du chartrier de St Denis de Nogent, ordre de Cluni. fol. 173

66. Concordat passé entre Philippe, roi de France, Vilierme, évêque et le chapitre de Paris en 1222. fol. 174

67. Accord entre l'archevêque de Tours et les comtes d'Anger, sous le règne de Philippe, roi de France en 1190. fol. 176

68. Privilège accordé par le roi de France sur la servitude des homme de Rodoniat en 1178. fol. 176 v°

69. Robert Dauphin, comte de Clermont, fait savoir qu'il tient à franc fief d'Ant^e^, fils de Robert de France, comte de Poitier et de Toulouze, les châteaux etc. en 1262. fol. 178

70. Titre relatif à la fondation du chapitre de Brioude, dioceze de St Flour, faite par Guillaume, comte....., frère du roi de France ; il y est fait mention de 80 chevaliers. fol. 169

71. Bulle de Léon [IX] en faveur du chapitre de Brioude. fol. 181 et 178 v°

72. Indulgence de 40 jours accordée en 1439 par Henry, archevêque de Bourges, à tous les fidèles du dioceze de Clermont et de Bourges qui assisteront à une messe fondée dans l'églize des Jacobins de Clermont par noble dame Jeanne Blanchette, veuve de Armand de Marla en 1428. fol. 183 et 186

73. S'ensuit une lettre missive, où est contenue la généalogie

(1) Lisez St Martih.

(2) N'ayant pu trouver ce qu'était ce chanoine Aubille, nous avons eu l'idée de consulter à son sujet le R. P. Ch. de Smedt, le savant bollandiste. Il a bien voulu nous répondre : « Votre *Aubille* doit être Jean d'Auvin ou Dauvin, sur lequel le baron Jules de Saint-Genois a donné une notice dans la *Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique* (tome I, 1866, col. 554-55) d'après Gaillot, *Hist. de Namur*, t. III, p. 175 ; t. IV, p. 348. — *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IV, 108. — *Gallia christiana*, t. III, p. 546 A, et t. VIII, pp. 382 et suiv. (1864). »

d'Henri de Marle, s^r de Versini, plus un acte authentique de Mr Armand de Marle, président en la Cour du Parlement du 7 juillet 1449. fol. 184 et 185

74. Bulle relative au fol. 183 ci devant, de 1435, émanée d'Eugène pape. fol. 187

75. Lettre de garde gardienne de nos rois en faveur du monastère de St Pierre du Moutier, collationné sur l'original en 1600. fol. 188

76. Liste des bénéfices d'Auvergne qui sont à la nomination royale. fol. 190

77. Histoire de la vie du second fils de François de Bourbon, prince de Conti, fils de feu Louis de Bourbon, prince de Condé et Mad^e Eléonore de Roye. fol. 193 et 195

78. Lettre missive adressée au présidial de Clermont par le Gouverneur de la province d'Auvergne nommé à la place de M^r le prince de Conti 1614. fol. 194

79. Réponse du présidial à la précédente lettre. fol. 196

80. Division de l'empire romain suivie par l'églize romaine. *Pièce curieuse.* fol. 197

81. Observation sur le Duché de Mercœur. fol. 198

82. Requête présentée par les gens d'Ardes pour pouvoir ressortir du siège présidial de Clermont collationnée sur l'original tenu aux archives d'Ardes. 7 mars 1605. fol. 198 et 199

83. Mémoire relatif à la susd. requête. fol. 200 et suivants

84. Conclusion de M. le Procureur général du roi en la chambre des Comptes contre le serment fait par le roi sous peine de censure dans le traitté de paix fait entre le roi et le roi des Romains. fol. 205

85. Discours du duc d'Espernon à la Cour du parlement de Paris après y avoir pris la place du duc et père *(sic)* et s'être assis et couvert. Le 29 9bre 1614. fol. 206

86. Remarque sur le Concile de Constance et sur la puissance temporelle du roi de France fol. 207

87. Extrait d'un livre intitulé (fol. 35 v°) : Ordinatio facta a rege (S^to Ludovico) de bonis villis suis eligendis et primus compotus ipsarum villarum factus an. 1262 à la St Martin d'hyver. fol. 208

88. Bulle du pape Grégoire adressée à Charle, roi de France, en faveur des Jacobins de Troye, dattée de la première année de son pontificat. fol. 209

89. Chronique de Louis XI. fol. 210

91. Extrait des Etats de Paris, l'an 1593, par M. Brucherat (1), l'un des habitants de Troye en Champagne. fol. 211

92. Différens entre le Lyonnois et le Beaujolois pour la séance qu'ils doivent avoir devant les députez d'Orléan, Anjou et le Maine. fol. 212

93. Suite du procès verbal. fol. 213 et suiv.

94. Harangue du roi Charle 6 par M. Gerzon. fol. 215

95. Lettre d'Emanuel, roi de Portugal, au roi Louis 12, du 1er 8bre 1510. fol. 216

96. Requête présentée au roi et à son conseil par les échevins de Clermont pour opposition à un certain article du chapitre des supressions du cahier du tiers état tendant à ce que les sièges présidiaux érigez par les états de Blois l'an 1596 soient révoquez et supprimés. fol. 217, 218, 219, 220

97. Note sur les états de France assemblés à Tours par commendement de Louis XI, en avril 1467. fol. 221

Nota. — Ici finit le compte des feuillets ; le reste du présent livre est compté par cahier.

98. Confirmation des privilèges de Mrs du chapitre de Clermont au sujet de leur jurisdiction sur eux et sur leurs officiers à l'encontre du sénéchal de Clermont, accordée par le roi Henry second, année 1558. fol. 222

99. Comment on reçoit les évêques de Clermont à leur entrée et certains usages lorsque l'évêque officie, le tout collationné par M. Savaron sur un livre qui étoit au pouvoir de Sr Paillard, Sous-Chantre de la cathédrale, devant Devincembourg et Reynaud, Nores. fol. 223

100. Légende de St Dominius, tirée du bréviaire romain. fol. 224

101 Prologue sur la vie de St Julien, confesseur, et sa vie. fol. 225

102. Légende de St Geneix, évêque de Clermont. fol. 226-227

103. Légende de St Vernier (2), martir, honoré dans l'églize de St Pierre de Clermont. fol. 228

104. Autre de St Bahomio ou, en françois, de St Barnier. fol. 229 et 230

105. Vie de St Austremoine, tirée de la légende de la Chartreuse d'Auvergne. fol. 232

(1) Lisez *Boucherat*.

(2) Le R. P. Henri de Grèzes n'a pas mentionné l'église de Saint-Pierre au nombre de celles où était honoré le patron des vignerons de l'Auvergne. (*Saint Vernier, sa vie, son martyre et son culte;* Clermont-Ferrand, Bellet, 1889.)

LIASSE PREMIÈRE

N° B

106. Extrait du concile de Trente sur la justification. 1re pièce

107. Concile de Limoges, tiré de la bibliothèque de Papire Masson, en trois sessions (1). 2e pièce

108. Les Statuts de l'Eglise de Clermont revêtus de l'autorité de Gui évêque de Clermont lequel étoit de l'ordre des Jacobins, année 1268. 3e pièce

109. Les Statuts de Robert, Hugues et Adémart, évêques d'Auvergne 1230 et extrait d'un livre de la Cathedrale nommé Canon (2). Fol. 22, 23, 24. 4e pièce

110. Concile provincial tenu à Bourges l'an 1286 sous Simon de Belloloco, archevêque de Bourges au mois de 7bre, Ademart étant alors évêque de Clermont, suivie de plusieurs constitutions des papes Innocent trois, Clément, Martin. 5e pièce

111. Concile de Clermont où présida Urbain II, avec une note tirée du chapitre cathédral, 1095. 6e pièce

112. Contrat concernant les droits de la Seigneurie d'Homme (3), 1272. 7e pièce

113. Privilège cédé au chapitre cathédral par Robert evêque de Clermont en 1205, confirmé par Jacques aussi evêque de Clermont en 1446 et 47. 8e pièce

114. Fondation à la chapelle de St Michel sur le mont Lescluse faite en 560 sous le regne du jeune Auguste par un noble chevalier nommé Hugues. 9e pièce

115. Fondation du Montcenobe près Villefranche en Bourbonnois faite par Archimbaud, comte de Bourbonnois en 1048. 10e pièce

116. Fondation de la maison du Port Ste Marie, ordre de la Chartreuse, sise dans la chatelenie de Beaufort faite par Raoul de Beaufort en 1219. Collationnée sur l'original par Bretange, procureur de la maison en 1612. 11e pièce

117. Plusieurs donations faites en faveur de la Chartreuse par plusieurs personnes, évêques, comtes, comtesses, 1225. 12e pièce

118. Robert evêque de Clermont commença à y contribuer. 13e pièce

(1) Savaron cite ce ms., à plusieurs reprises, dans ses *Origines de Clairmont*.

(2) Ce livre de *la Canone* est encore dans la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Clermont.

(3) Opme.

119. Listes de ceux qui ont contribué à cette fondation de la Chartreuse. 14ᵉpièce

120. Bulle de Léon X [IX] et de plusieurs autres papes pour privileges accordez à l'églize de Brioude extraits et collationnée en 1596. 15ᵉ pièce

121. Testament de Jean de Murol, cardinal, qui donne aux Cordeliers de Clermont de l'huile pour entretenir jour et nuit une lampe devant la chapelle de Sᵗᵉ Marie de Murol en 1423, collationné sur l'original en 1694. 16ᵉ pièce

122. Donation faite en faveur des Cordeliers de Clermont par Falcon seigneur de Montgascon en 1241 et autres permissions dont la dernière est accordée par Jean, fils du roi de France, duc de Berri et d'Auvergne en 1366. 17ᵉ pièce

123. Arrêt du parlement de Bourdeaux porté en juin 1598 qui ordonne que l'abbé de Limoge élira un ecclésiastique pour exercer la charge concernant le sépulcre et les reliques de Sᵗ Martial. 18ᵉ pièce

124. Fondation du vénérable college de Sᵗ Martial à Toulouze faite par Innocent six pape en 1334, la 7ᵉ année de son pontificat. 19ᵉ pièce

125. Statuts faits pour le collège de Sᵗ Martial par Audoin, neveu d'Innocent six, son fondateur. Lequel au même temps fonda le collège de Sᵗᵉ Catherine à Toulouse, année 1360. 20ᵉ pièce

126. Testament de Sᵗ Gérald en faveur du monastère d'Aurillac, en 1007, et plusieurs autres pièces y relatives dont la dernière est de Philippe roi de France en 1288. 21ᵉ pièce

127. Testament olographe de feu M. le chancelier de l'Hospital du 12 avril 1563, mort en mars 1572. 22ᵉ pièce

128. Permission accordée par Clément second à l'abbé d'Aurillac de donner au peuple la bénédiction solennelle à la façon des evêques pourvû que ce ne soit point en présence d'un légat du Sᵗ Siège, ou d'un archevêque, ou d'un évêque; et autres rescrits en faveur dud. abbé au nombre de 24, lad. permission la 7ᵉ année de son pontificat (1). 23ᵉ pièce

129. Pancarte des offices, bénéfices, prieurés, sacristies des cures, et vicairies dépendans de l'abbaye de la Chaize Dieu, lorsqu'ils vaque(*sic*). Le tout intitulé : Poulier de la Chaize Dieu. 24ᵉ pièce

130. Prologue sur les privilèges de l'abbaye de Cluni. 25ᵉ pièce

131. Privilèges accordés par le pape Léon à Bon, abbé de Cluni, et par autres papes. 26ᵉ pièce

(1) Il devait y avoir la *1ʳᵉ année,* car Clément II n'a siégé que dix mois.

PREMIÈRE LIASSE

N° C

132. Vie de l'Antechrist adressée à Charlemagne par Alcuin. 27e pièce

133. Anecdottes sur l'état de l'églize, sur le gouvernement, sur les loix etc., le tout compilé de plusieurs auteurs y marqués.

PREMIÈRE LIASSE

N° D

134. Monumens de l'Eglise de St Geneix de cette ville, recueillis par le Sr Perronet, vicaire, en 1612. fol. 1

135. Plusieurs mémoires tirés des Chartres de Cluni, de la Chaise Dieu, de l'abbaye de St Alyre de Clermont, avec l'ancienne coutume (Lorriacensis) établie par Louis 7 en 1115. Le tout datté d'Orléans l'an 1155, sous le grand seau du roi en 1377, la 14e année de son règne. fol. 5 et 13

136. Plusieurs mémoires tirez de St Bénigne de Dijon, de la chronique de Limoges, etc. fol. 15

137. Prophétie sur la fin du monde qui doit durer 7000 ans. fol. 20

138. Divers croniques sur quelques provinces de la France. fol. 21

139. Liste des abbés de Limoges de la basilique de St Martial et mémoire sur le concile de Limoges. fol. 22

140. Autre concile tenu en France sur (*sic*) l'apostolat de St Martial, etc. fol. 28 vo

141. Sinode général de 14 provinces dans lequel Hilvidius montra les privilèges du monastère de St Martin de Tours, entre autres le testament de St Arède, etc.

Le sinode signé de 33 évêques en 1360. fol. 34

142. Ex codice Antonii oi (*sic*) Selli, religiosi doctissimi. C'est un recueil de plusieurs auteurs et de leurs écrits. fol. 36 et suiv.

143. Appel au Concile contre le pape publié à Paris auquel consentirent tous les collèges du royaume.

144. Concile de Limoges, sur la barbe qu'on doit garder.

145. Eloge de Louis le jeune, de Louis XII, de St Louis. fol. 44

146. Lettre d'Hildebert au comte d'Angers, pleine de complimens. fol. 47

147. Autre lettre de l'archevêque de Tours à l'évêque de Clermont (Hildebert à Aimeric) dans laquelle l'archevêque le loue de ce qu'il demande son sentiment sur la peine qu'il doit infliger à un prêtre

qui a tué par un coup de pierre un voleur : suspense de dire la messe pendant sept ans. fol. 47

148. Plusieurs épitaphes et traits d'histoire. fol. 48

149. Accord fait dans le chapitre de Cluni entre le comte Guillaume et Pierre abbé et Eustache, abbé de Mauzat avec Pierre abbé de Cluni. fol. 49

150. Plusieurs traits d'histoire tirez de plusieurs archives et plusieurs choses qui regardent l'abbé Sugère, abbé de Cluni (1). fol. 50 et suiv.

151. Arrêt de la Cour qui ordonne que le testament de Guillaume du Prat evêque de Clermont sera exécuté, en 1560. fol. 60

152. Testament du susd. Guillaume du Prat. Juin 1560. fol. 62

153. Arrêt sur les frippiers de Paris touchant leur état, 1554. C'est un arrêt de réglement. fol. 77

154. Définition de la foi faite par le greffier du Tillet, présentée à la Reine. fol. 81

155. Extrait d'un petit livre de la messe envoyé au roi Pépin par une assemblée d'évêques tenue à Aix la Chapelle par le commandement de son père l'empereur Louis le Débonnaire, translatté par M. du Tillet. fol. 83

156. Copie d'une lettre envoyée par la reine à la Cour de Parlement après son retour de Beaugenci, année 1562. fol. 85

157. Lettres de la conservation des privileges de l'Université de Paris au prévost de Paris, 1345. fol. 87

158. Maison et officiers du roi à son couronnement à Rheims, 1345. fol. 88

159. Protestation du roi qu'il veut maintenir dans son royaume la religion catholique apostolique et romaine. 11 juillet 1560. fol. 90

160. Requête pour l'augmentation des gages des greffiers et clercs des greffes et remontrance faite pour faire entendre que les 400 liv. qu'on leur a donné ne sont pas suffisans, 1493. fol. 92 et suiv.

161. Réponse faite par le greffier du Tillet à l'article proposé aux Etats d'Orléans contre les greffiers à ce qu'ils eussent à nourrir leurs clercs, 1560. fol. 9

162. Mémoire dressé par le grand du Tillet contre l'édit de Janvier. Il y est question de soutenir contre le pape les libertez gallicanes. fol.98

163. Privilèges tirez d'un registre de la cour couvert de rouge où sont contenus les privilèges de plusieurs officiers. fol. 106 et suiv.

164. Tabula cartharum collegii secretariorum atque notariorum,

(1) Lisez *St Denis*.

regiorum domus Franciæ. Pour mettre en mon registre d'arrêts, au chapitre de la chancellerie, 1580. fol. 111

165. Autre mémoire de M. Jean du Tillet contre les greffiers et clercs des greffiers qui demandoient une augmentation de gages. fol. 120

166. Entrée de M^r le chancelier de l'Hôpital en la cour de Parlement, toutes les chambres assemblées, le 5 juillet 1560, faite par ordre du roi pour intimer au parlement des ordres et pour faire des règlemens pour l'administration de la justice, avec la réponse que fit M^r le premier président. fol. 128

167. Harangue de M^r le président Miron faite aux assises d'Aurillat. Il y a plusieurs règlemens. fol. 134 et suiv.

168. Discours de la confidence au roi, ce sont des représentations pour qu'il ait un bon conseil. fol. 146 et suiv.

169. Lettre écrite à M. Savaron par M. Bunier qui le sollicite de faire imprimer son livre de la souveraineté des rois. Du 8 9bre 1615. fol. 147

170. Lettre de M. Descorde à Savaron, du 1er mars 1606, par laquelle il lui envoie les extraits de Mathieu Paris dans lesquels on voit les moyens dont usèrent Innocent trois et ses ministres pour parvenir à la souveraineté d'Angleterre et d'Irlande. Tous ces extraits y sont joints. Les écrits de Mathieu Paris sont de 1198. fol. 148 et suiv.

171. Anecdotes relatives à l'histoire de France, en trois feuilles, dont le dernier article est un accordat entre le pape et le roi de France, etc., en date du 5 aoust 1529. fol. 155 et suiv.

172. Etats généraux tenus à Paris en 1226, assemblés par la reine Blanche. fol. 158

173. Thesaurus de gestis Ludovici Sugere. fol. 159

174. Autres anecdotes relatives à l'histoire de France en cinq feuilles, dont une est double et la dernière finit par ces mots : Hinc Marus episcopus. fol. 160 et suiv.

Nota. — On ne compte plus le reste de ce cahier par feuilles; le reste est compté par cahier, en suivant cependant le n° des fol.

175. Etablissement d'une chambre de justice par le roi en son conseil en janvier 1607, pour raison des finances. fol. 161

176. Edit de l'Empereur sur la quarantaine appelée : Constitution de la quarantaine, avec une copie de cet édit, avec la confirmation de la constitution par le roi de France, en mars 1387. fol. 163

177. Extrait des registres de la chambre du Conseil en celle des comptes ordonnés par le roi pour le fait des levées extraordinaires. C'est un règlement fait entre les 13 bonnes villes d'Auvergne et celles du plat païs, en mai 1583. fol. 164

178. Traitté du revenu et des dépenses des finances de France avec toutes les instructions pour augmenter les richesses du roi et du peuple. fol. 165

179. De origine Francorum ex cronico Ademari (1) Engolismensis, monachi S^ti Martialis Lemovicensis. folio 166, 1er cahier

180. Fredegarii Scolastici historia. C'est une continuation de la précédente cronique. Est ecrit à la fin que Dufrene l'a coppiée l'an 1613 (2). 2e cahier

181. Idacii (3) cronicum ex bibliothecâ Franc-Guillotii, F. Pithœi et Papiri Massonis. A la fin est la vie de Theodoric. 3e cahier

182. D. Victoris episcopi Turonensis cronicum liber unus (4), ex mss. Franc Pithoei. Est marqué qu'Etienne Vasson l'a écrite à Paris en mars 1599. 4e cahier

183. Cronique de St Grégoire de Tours. Elle finit par une assemblée tenue à Clermont en Auvergne, par ordre du roi, de la noblesse du royaume. C'est là que fut fait le mariage de son fils ainé Philippe avec Isabelle fille du roi d'Aragon (5). 5e cahier

184. Suit l'extrait d'un ancien livre de l'abbaye de St Alyre de Clermont et la construction de l'abbaye de Mauzat. Le tout finit par le récit de la translation à Mauzat des reliques de St Austremoine (6). 6e cahier

185. Extrait d'un ancien livre en parchemin de l'abbaye de Mauzat, couvert de lames d'argent et d'ivoire (7), sa datte est de 1197, sous le pontificat de Celestin pape, de Robert, évêque de Clermont, de Philippe, roi de France et de Guillaume, abbé de Mauzat. 7e cahier

(1) Aymar de Chabannes. Cette chronique a été imprimée, en partie au moins, par le P. Labbe, Duchesne et Dom Bouquet.

(2) Il faut lire *Duchesne*, qui a publié cette chronique dans le tome I du *Recueil des Historiens de France*, p. 740. — L'illustre Du Fresne du Cange, né en 1610, n'a pas pu faire cette copie en 1613.

(3) Cette chronique a été imprimée plusieurs fois en Italie, en Espagne et en France.

(4) Il doit y avoir là une erreur. Voir plus loin n° 189.

(5) Le texte de Grégoire de Tours avait dû être allongé de plusieurs autres récits ou chroniques pour arriver jusqu'à l'année 1262.

(6) Voir le ms. 148 de la Bibliothèque de Clermont (p. 195) et les *Acta sanctorum* des Bollandistes, novembre, tome I, p. 49.

(7) Dans une lettre au P. Le Brun, de l'Oratoire, Dom Jacques Boyer décrit ce livre de la manière suivante : « In abbatia Mauziacensi, juxta Riomum in Arvernia, diœcesis Clarom., ord. Cluniacensis, servatur in sacristia liber ebore affabrè elaborato ac argentea margine circumsepto coopertus, quem *collectarium* appellare possumus, et circa XII sæculum suspicor descriptum, titulo caret. In priori pagella cernitur littera T auro obducta, totamque replet paginam cum his duobus verbis subjectis : E igitur... » (Bibl. nat., mss. lat., n° 16,799, fol. 121.)

PREMIÈRE LIASSE

N° E

186. Cronicon Besuense (1). On y voit les noms de ceux qui ont regné en France et en Bourgogne jusqu'à Clotaire fils de Chilpéric, etc. 1re pièce

187. Prologue des actions des évêques et comtes d'Angouleme dont le dernier Hugues est mort en 1159. 2e pièce

188. Recueil de plusieurs titres et documents tiré des archives des églizes de Clermont fait par Gilbert Mauguin (2), chanoine de la cathédrale, où il y a

1° Vision d'un religieux sur l'églize de N. Dame du...

2° Lettres de confraternité entre l'églize de Clermont et celle de Langres du 22 août 1399. fol. 6

3° Autres lettres sur même sujet. fol. 7, 8 et 9

4° Fondations faites par Odard de Chazeron dans l'églize cathédrale du 28 mars 1399. fol. 16

5° Fondation de la chapelle d'Allègre. fol. 18

6° Autre fondation faite par Jean Coustant [Coustave] du 28 mai 1436. fol. 21

7° Prix faits pour l'église cathédrale de plusieurs objets. fol. 26, 27

8° Fondation d'un salut par M. de Langeat, etc. fol. 29

9° Vie de St Robert, abbé de la Chaize Dieu. fol. 35

10° Transaction passée entre le chapitre cathédrale et celui de St Geneix touchant le droit paroissial du 24 mai 1437. fol. 43

11° De episcopis Arvernorum et de plusieurs droits du chapitre cathédrale. fol. 44 et suiv.

12° Des Etats tenus en Auvergne. fol. 58, 3e pièce

189. Cronique de Georges, évêque d'Amiens ou, comme d'autres disent, de Victor, évêque de Tours, tirée de la bibliothèque de Pateavii (3).

Elle commence par les Juifs jusqu'au folio 14.

(1) Cette chronique a été imprimée dans le *Spicilège* de D. Luc d'Achéry, t. I, p. 489. On y a omis le commencement, qui est semblable à celui de la chronique de Dijon, imprimée dans le même volume, p. 353.

(2) Le chanoine Gilbert Mauguin possédait des manuscrits, entre autres le Cornelius Nepos que Savaron a publié en 1602. Il y a parmi ceux de la bibliothèque de Clermont (nos 66 et 67) un missel et un bréviaire qui lui ont appartenu.

(3) *Pétau ?* — N'y a-t-il pas là encore une erreur ? Car s'il y a eu, à Amiens, un évêque du nom de Georges à la fin du VIIIe siècle, on ne trouve point de Victor dans la chronologie des archevêques de Tours.

Le royaume de Perses. fol. 16
Les royaumes du temps de Egiptiens. fol. 17
Les royaumes et temps des Romains. fol. 17 vo
Le premier roi des Romains. fol. 18
M. Savaron a signé. fol. 22

Les gages de bataille ordonnez par Philippe roy de France l'an 1306. fol. 24 et suiv.

Comment et en combien de manière les princes d'Allemagne sont faits et créez empereurs. fol. 32 vo

Le couronnement de l'empereur. fol. 33 vo
Façon de faire les marquis et les comptes. fol. 36
Façon de faire les barons. fol. 37
Desquels gens doivent être faits les capitaines ou chefs de guerre. fol. 37 vo
Façon de faire un chevalier fol. idem
De l'ordonnance du roi quand il va en armes. fol. 38 vo
Comment le roi doit être quand il va donner bataille. fol. 39 vo
Le reste est l'ordre des batailles. 4e pièce

190. Charles 8, âgé de 13 ans, assembla à Tours tous ses Etats en 1483. 5e pièce

191. Compte rendu par les Echevins de Clermont en l'année 1567 devant Mr François Savaron, sieur de Varvasse, échevin et autres deleguez par l'assemblez du païs le 11 juin 1568 6e pièce

192. Autre fragment de chronique de France 7e pièce

SECONDE LIASSE

N° A

193. *1re partie.*

1° Inventaire des titres trouvez dans le trésor de Mercurol au nombre de 149 dans la première partie du livre fait par commandement de Sa Majesté, le tout collationné sur les originaux par M. Savaron, conseiller du roi, président et lieutenant général qui a signé le 22 juin 1606.

2° Inventaire des mariages de Messeigneurs les Dauphins et seigneurs de Mercœur contenant 26 feuillets, 2e partie du livre. Le dit inventaire tiré d'autre vieux inventaire, non signé, trouvé dans le trésor de Mercœur. L'original étant en Lorraine au trésor des archives du prince de Mercœur. Signé *de La Porte.*

3° Autre inventaire des lettres, titres appartenant à la seigneurie du comté d'Auvergne. Led. inventaire a été tiré du trésor de Mercurol, par autorité de Sa Majesté, en datte du 14 avril 1606 et signé *Savaron,* le 16 juin et suivant.

4° Autre inventaire sur Vic et Buron commençant au fol. 162. Contenant 244 articles, fait le 27 février 1606.

5° Autre sur Mercurol et Las commençant au fol. 269, contenant 56 articles.

6° Autre sur S[t] Babel et Ybois commençant au fol. 292, contenant 124 articles, collationné sur les originaux trouvez au trésor de Mercurol, fait le 16 juin 1606 et signé *Savaron.*

7° Autre sur Coppel et S[t] Julhen commencé au fol. 372 contenant 135 articles.

8° Autre sur Cremps et les Bois, commencé au fol. 431, contenant 14 articles.

9° Autre sur Busséol, commencé au fol. 438, contenant 98 articles.

10° Autre sur Mirefleur, commençant au fol. 484, contenant 181 articles, collationné ainsi que cidevant le 20 juin 1606 et signé *Savaron.*

11° Autre des mariages et quittances, commençant au fol. 593, contenant 164 articles.

12° Autre des quittances commencant au fol. 686, contenant 42 articles.

13° Autre sur Pontievre (1) et Orval, commençant au fol. 715, contenant 29 articles.

14° Autre intitulé Gouverneur de Limouzin au fol. 722.

15° Autre sur S[t] Vallier commencant au fol. 723, contenant 17 articles.

16° Autre sur Conche et Blest, fol. 727, contenant 5 articles.

17° Autre intitulé Berault Dauphin; comte de Clermont, fol. 729.

18° Autre sur Polignat, fol. 730.

19° Autre sur Crequi, fol. 731 contenant 3 articles.

20° Autre intitulé Albanye, fol. 733.

21° Autre intitulé quittance de Pierre Bonat pour son mariage avec D[elle] de S[t] Mars. Collationné comme ci devant, le 20 Juin 1606, signé *Savaron*, fol. 735.

S'ensuit la table par noms propres et par dattes.

Livre second.

194. Autre inventaire des titres de la seigneurie de Latour, fait en 1509, trouvé aux archives de Mercurol, contenant, outre les dix premières pages, 436 articles. Le tout collationné à l'original par M[r] Jean Savaron, suivant le pouvoir ci devant le 18 Juin 1606 et signé. Fol. 1.

(1) Lisez *Ponthieu.*

195. Autre sur St Saturnin, St Amant et Lavarenne Voleon contenant 258 articles, collationné comme dessus le 21 Juin 1606. Signé *Savaron*. Commencé au fol. 177.

196. Autre sur Coude, Montpeyroux et St Sandoux contenant 54 articles, commencé au fol. 250 collationné et signé comme ci devant.

197. Autre de la seigneurie de Bouges (*sic*) au pays de Berri commencé au fol. 278, contenant 4 feuillets, collationné et signé idem, le 28 Juin.

198. Autre sur Louroux et Bouges commencé au fol. 292 et finissant au fol. 385, collationné et signé idem, le 20 Juin.

199. Autre sur Varene en Berri, Banassas, Champ Fromental et Bort en Bourbonnais, commencé au fol. 388 et finissant au fol. 400. Collationné et signé idem.

200. Autre sur la Ferté Chauderon et Perci, commencé au fol. 414 et finissant au fol. 423.

201. Autre sur Montredon et Chanonat commencé au fol. 427 et finissant au fol. 477. Collationné et signé idem. Le 18 Juin.

202. Autre des lettres titres et enseignemens du comté de Lauraguès et Boulogne, commencé au fol. 486 et fini au fol. 495. Collationné et signé idem. Le 21 Juin.

203. Autre d'Artonne et Moncel, depuis le fol. 498 jusqu'au fol. 545.

204. Autre de St Bauzille depuis le fol. 546 jusqu'au fol. 552. Collationné et signé id. Le 24 Juin.

205. Autre de Montgacon, depuis le fol. 556 jusqu'au fol. 566.

206. Autre de Gerzat, a tout le fol. 568.

207. Autre de Besse, depuis le fol. 572 jusqu'au fol. 608.

208. Autre de Ravel, depuis le fol. 612 jusqu'au fol. 626, collationné et signé idem, le 19 Juin.

209. Autre des titres et pièces de Monseigneur le duc d'Albanye comme tuteur de Madame d'Urbin (1), à présent duchesse d'Orléans, pour l'homologation d'entre luy et Notre St Père le pape Clément, depuis le fol. 642 jusqu'au fol. 646. Collationné et signé idem le 17 Juin.

210. Autre des mariages et quittances, depuis le fol. 660 jusqu'au fol. 748.

211. Autre de quittances, depuis le fol. 749 jusqu'au fol. 761.

212. Autre de Montpensier, depuis le fol. 762 jusqu'au fol. 775.

213. Autre de Pontieux et Orval, depuis le fol. 776 jusqu'au fol. 781.

(1) Catherine de Médicis.

214. Autre du gouverneur de Limozin, depuis le fol. 782. Toute la page.

215. Autre de St Vallier, depuis le fol. 783 jusqu'au fol. 785.

216. Autre de Couche et Blest, depuis le fol. 786. Tout le feuillet.

217. Autre intitulé Berault Dauphin comte de Clermont au fol. 788.

218. Autre de Crequi au fol. 790.

219. Autre d'Albanye, au fol. 792.

220. Quittance de Pierre Bonat pour son mariage avec D^elle St Mars, fol. 794 collationné et signé *Savaron*. Le 26 Juin 1606.

S'ensuit la table par lettre alphabétique de tout le contenu.

SECONDE LIASSE

221. Regles pour la chambre des comptes faites pour abreger l'ouvrage de M^rs de la chambre des comptes et pour leur mettre devant les yeux dans un seul volume tout ce qui les regardent.

Ce volume est divisé en trois parties : la première traitte du couronnement des rois. La seconde contient la façon reglée pour l'audition des comptes et la dernière contient ce qui est de sa juridiction, etc. Le livre contient 69 pages.

A la fin est le livre des chartres, contenant 19 chapitres.

TROISIÈME LIASSE

222. Deux volumes marquez par A et B contenant une procédure respective entre Madame Louise, mère du Roi, duchesse d'Angouleme et d'Anjou, demanderesse, contre Monsieur Charle de Bourbon, duc de Bourbonnois et d'Auvergne et comte de Clermont et de la Marche, 1522.

QUATRIÈME LIASSE

223. Traitté du sacre des rois, des domaines de la maison du roi, des crimes de lèze Majesté, du droit de régale, des guerres, droits des guerres. Il y est parlé, fol. 200, d'une assemblée des Etats faits en 1560 sous le règne de François second.

CINQUIÈME LIASSE

N° A

224. Liève des cens dus à la reine mère du roi pour les années 1560, 61 et 62 de la seigneurie de St Amant et St Saturnin, modée et affirmée le 18 juillet 1571.

N° B

225. Même que cy devant, modée et affirmée en X^bre 1578.

N° C

226. Même que cy devant, depuis 1578 jusqu'en 1583, fait par Ant° Bussier.

N° D

227. Autre liève sur la Varenne pour 1578 jusqu'en 1583.

N° E

228. Livre des Audiances du Présidial de Clermont.

SIXIÈME LIASSE

N° A

229. Censure de la replique du S. Savaron sur l'examen fait de son traité de la Souveraineté du roi dediée au roi par Me Jean Le Coq Angevin. Imprimé à Paris année 1617 (1). Voyez la dixième liasse N° E.

N° B

230. Les antiquitez et recherches de la grandeur et majesté des rois de France dédiées à Monseigneur le Dauphin ; imprimées à Paris l'an 1609 (2).

N° C

231. Traité de la souveraineté des rois, par Jean Savaron, imprimé à Paris, année 1620 (3).

On a joint à ce livre la généalogie du S. Savaron présentée au roi pour être maintenue dans sa noblesse, en trois feuilles volantes de papier simple.

N° D

232. L'Antimariana ou réfutation des propositions de Mariana pour ce qui regarde la Souveraineté des princes, imprimé à Paris en 1610 (4).

N° E

233. De l'excellence des rois et du royaume de France traitant de la préseance, premier rang et prerogatives des rois de France au dessus des autres et des causes d'icelles. Imprimé à Paris, année 1610 (5).

(1) Bibl. de Clermont, Imprimés, n° 3,078. — Nous n'entendons pas dire que le livre inscrit sous ce numéro provienne de la bibliothèque de Savaron. En indiquant ces renvois, notre but a été de faciliter au lecteur qui serait curieux de les connaître, la recherche d'ouvrages généralement rares.

(2) Idem, n° 11,342 *ter*. Cet ouvrage est d'André Duchesne.

(3) Idem, n° 3,075.

(4) Idem, n° 2,134.

(5) Par Jérôme Bignon (Paris, Douceur, 8°).

N° F

234. Prétention de Mrs de Courtenai pour la conservation de l'honneur et dignité de leur maison, branche de la maison de France. Imprimé à Paris, année 1613 (1).

N° G

235. Raison et cause de préséance entre la France et l'Espagne. Imprimé à Paris année 1608 (2).

SEPTIÈME LIASSE

N° A

236. Tous les noms substantifs avec des notes sur iceux.

NOTA. — Il y a dans ce livre un autre petit livre dont on a coté la couverture avec celle du livre, *ne varietur*.

N° B

237. Reglements faits par Jacques d'Amboise, évêque de Clermont et seigneur de la ville. C'est pour ses droits ou pour la police 1507. Voyez en la table au fol. 306.

HUITIÈME LIASSE

N° A

238. Liber tertius decretalium, Cujaco interprete.

N° B

239. Annotationes Dni Cujaci in reponsa (*sic*) Papirii. C'est recueil des loix civiles.

N° C

240. Commencement des établissements des rois de France selon l'usage du Châtelet de Paris. Ce sont des règles données aux juges pour certains cas. Année 1273. Voyez en la table.

N° D

241. Recueil des arrets notables des cours souveraines de France, fait par Jean Papon, augmenté par Bergeron, imprimé à Paris année 1575.

N° E

242. Mémoire de Pierre de Miraulmont (3), écuyer, etc., sur l'origine et institution des cours souveraines et justices royales étant

(1) Cette pièce a été imprimée dans les *Preuves* de l'*Histoire généalogique de la maison de Courtenay*, par DU BOUCHET.

(2) C'est l'ouvrage d'Augustin CRAVATO, avec la réfutation par Nicolas VIGNIER.

(3) Bibl. de Clermont, Imprimés, n° 3,674.

dans l'enclos du palais royal de Paris. Imprimé à Paris, année 1612 (1).

N° F

243. Le prix et les poids d'espèces d'or et d'argent, tant de France que d'autres royaumes. 25 juin 1636. Déclaration du roi.

NEUFVIÈME LIASSE

N° A

244. Notes et pratiques de droit. En manuscrit.

N° B, C, E, I

245. Livres de droit. En manuscrit.

N° D

246. Juris conclusiones et resolutiones. Manuscrit.

N° F

247. Livre de droit. Ce n'est qu'un lambeau, sans commencement ni fin.

N° G

248. Ordre judiciaire. Livre de droit. Manuscrit.

N° H

249. Bas Maison et Charle du Moulin sur la Coutume d'Auvergne, imprimé à Clermont, année 1628 (1).

N° J

NOTA. — Sur le n° I il y a deux cahiers.

DIXIÈME LIASSE

N° A

250. Compte de subside, appellé la nouvelle aide, octroyé par les gens d'Eglize, par les nobles et communes du baillage d'Auvergne, assemblez à Clermont au mois de juillet 1359 pour deffendre le païs contre Robin Canole et autres Anglois.

N° B

251. Role du nombre d'hommes et gens d'arme de la ville de Clermont pour la deffense de la ville contre les ennemis du roi, de la prétendue religion réformée, 1567.

N° C

252. Histoire de la Chevalerie.

(1) Bibl. de Clermont, Auvergne, n° 107

Commencement de la domination chevalière. A la fin est l'histoire d'Henry deux.

N° D

253 Façon de se comporter à la Cour.

N° E

254. Censure contre Jean Lecoq qui soumettait l'autorité royale au souverain pontife. Voyez la sixième liasse n° A.

N° F

255. Abrégé des Etats de Paris convoquez au 10 février 1393, tiré des Mémoires de Mlle Lande, imprimé l'an 1632 (1).

ONZIÈME LIASSE

Nos A et B

256. Peregrin (2). Voyage inventé.

N° C

257. Livre de médecine.

DOUZIÈME LIASSE

N° A

258. Discours contre Machiavel qui contredit les maximes des rois, de leur religion et de leur police.

N° B

259. Pancarte des bleds depuis 1560 jusqu'en 1563.

N° C

260. Ouvrage poétique italique imprimé à Milan, en l'an 1515.

N° D

262. Livre de Piété.

N° E

263. Essai de Michel Montagne, œuvre de piété (3), en deux volume.

N° F

264. Epitres et ouvrages de St Sidoine Apollinaire, evêque de Clermont, en deux volumes.

(1) Peut-être s'agit-il des Mémoires d'Antoine Bigars, seigneur de la Lande. Mais d'après la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, tome II, n° 19498, ils n'auraient pas été imprimés. Il faut lire 1593 au lieu de 1393.

(2) Plusieurs auteurs ont pris ce pseudonyme. Il est possible aussi qu'il soit question d'un voyage inédit.

(3) Sans doute le rédacteur de l'Inventaire avait fait un examen un peu trop rapide de l'œuvre de Montaigne.

Catalogue des œuvres imprimées de Jean Savaron

Malgré que plusieurs des ouvrages du président Savaron aient eu de nouvelles éditions, ou aient été réimprimés, soit du vivant de leur auteur, soit après sa mort, presque tous sont rares ; quelques-uns sont à peu près introuvables. Peu de bibliothèques publiques ou privées les réunissent tous. Il ne nous a donc pas paru inutile d'en donner la bibliographie.

Nous suivrons l'ordre chronologique, dont nous nous écarterons seulement pour rapprocher et grouper les éditions ou réimpressions d'une même œuvre :

Caii Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi opera Io. Savaronis studio et diligentia castigatius recognita. — Parisiis, in officina Plantiniana, apud Hadrianum Perier, via Jacobea. M.D.XCVIII. *Cum gratia et privilegio regis.* (Bibl. de Clermont, n° 7708.)

In-8°. 22 pages non chiffrées pour le titre, la dédicace au président Achille de Harlay, l'épître au lecteur, la vie de Sidoine Apollinaire, son épitaphe et son éloge. 362 pages de texte, 5 pages non chiffrées pour la table des matières et le privilège.

La dédicace est datée de Riom : kalendes de décembre, 1594 sans doute; car l'on pourra voir par les dates des dédicaces respectives de chacun des livres des *Lettres*, et de celle des *Poëmes* dans l'édition suivante, dont le privilège est du 11 février 1598, que Savaron mit plus de trois ans à en rédiger les commentaires.

Caii Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi Opera. Io. Savaro Claromontensis in Montisferranda subsidiorum curia Senator et Vicancellarius, multo quam antea castigatius recognovit, et librum commentarium adjecit. Accesserunt indices locupletissimi. — Parisiis, ex officina Plantiniana, Apud Adrianum Perier, via Jacobea. M.D.XCIX. *Cum privilegio Regis Christianiss.* (Bibl. Nat., C. 821.)

In-4°. Titre portant la marque de A. Périer; la dédicace au président Achille de Harlay est chiffrée 2 au recto. 21 pages chiffrées en chiffres romains pour la vie de Sidoine, son épitaphe, les éloges, la table des destinataires des lettres et l'épître au lecteur. La page où est imprimé le privilège (verso de la xxi°) n'est pas chiffrée. 593 pages de texte pour les *Lettres*. Erreurs de pagination : 78 pour 80, 67 pour 97, 116 et 117 pour 106 et 107, 254 pour 256, 266 pour 286, 135 pour 335, 531 pour 351, 356 pour 355, 329 pour 359 et 585 pour 485. 28 pages non chiffrées pour l'*Index rerum et verborum;* 17 pages non chiffrées pour l'*Index auctorum*. 1 folio non chiffré où l'on retrouve, au verso, la marque de libraire de Périer, se trouve placé entre les deux parties de l'ouvrage; il porte les *Errata* non seulement des *Lettres*, mais aussi des *Poèmes*. — Ceux-ci comprennent 210 pages, dont la dédicace à François Savaron; les deux premières ne sont pas chiffrées, le texte commence à la page 3. Erreurs de pagination : 45 pour 41, 86 pour 42, 87 pour 43, 48 à 52 pour 44 à 48; la pagination redevient régulière à la page 49, sauf 562 pour 184 et 206 pour 210. 12 pages non chiffrées pour l'*Index rerum et verborum*.

Caii Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum episcopi opera. Io. Savaro Claromontensis, Regis Christianiss. Consiliarius, Præses et Præfectus Arverniæ; multo quam antea castigatius recognovit, et librum commentarium adjecit. Secunda editio multis partibus auctior et emendatior. — Accesserunt indices locupletissimi. — Parisiis, ex officina Plantiniana, apud Hadrianum Perrier, via Jacobea. M.DC.IX. *Cum privilegio regis christianiss.* (Biblioth. Nat., C. 821$_{A}$; Bibl. de Clermont, n° 7709.)

In-4°. 28 pages non chiffrées (signées par des voyelles minuscules = ā — ō ij) pour le titre qui porte la marque de A. Périer, la dédicace au président A. de Harlay, la vie de Sidoine, son épitaphe, les éloges, un avertissement au lecteur, la table des destinataires des lettres et l'épître au lecteur. 620 pages de texte pour les *Lettres*. Erreurs de pagination : 419 pour 416, 435 pour 543 et 555 pour 557. 28 pages non chiffrées pour l'*Index rerum et verborum*, 14 pages pour l'*Index auctorum*, plus un feuillet blanc. — 210 pages pour les *Poèmes*, y compris l'épître à François Savaron, qui se trouve en tête. La page 48 est numérotée 84. 12 pages non chiffrées pour l'*Index rerum et verborum;* 6 pages non chiffrées pour l'*Index auctorum*. 1 page non chiffrée pour l'*Index carminum* et une autre, également non chiffrée, pour l'extrait du privilège; après lequel se trouve la mention : Achevé d'imprimer le dernier de juillet 1609.

Æmilii Probi, seu Cornelii Nepotis liber de vita excellentium imperatorum, et T. Pomp. Attici, Ex mss. et vet. libris restitutus et notis illustratus. *Corneliæ Gracchorum matris fragmenta ex Cor. Nepote nunc primum edita. Fragmenta alia ejusdem Nepotis ex bibliotheca Jo. Savaronis, Montisferrandi Senatoris et Præfecti anuli. — Parisiis, ex officina Plantiniana, apud Hadrianum Perier, via Jacobea,* 1602. (Bibl. Nat., J. 12993.)

In-32. 38 pages non chiffrées (signées par des voyelles minuscules = ā j — ī ijJ pour le titre, la dédicace à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, datée des kalendes de mars 1602, le *De hujus libri auctore,* les *De Cornelio Nepote elogia veterum,* l'*Elenchus ms et exemplarium, quibus in hoc auctore emendando usi sumus,* les *Nomina illustrium imperatorum;* la page 36 est en blanc, à la page 37 les *Errata* (*commissa vel omissa*), la page 38 est en blanc. 184 folios pour le texte. Le folio 4 manque, le 5 est répété deux fois, 44 au lieu de 47, 153 au lieu de 151, 158 manque, 159 figure deux fois ainsi que 181, 182 n'est pas chiffré, 183 est chiffré 184 au verso, et le dernier feuillet ne l'est pas. Au verso de celui-ci commence l'*Index rerum et verborum* qui occupe 10 pages, le verso du dernier feuillet de cette table est en blanc. — Au fol. 144 verso : *Verba Corneliæ Gracchorum matris ex Cornelii Nepotis libro excerpta.* Au fol. 146 recto : *Fragmenta Corn. Nep.* Au fol. 149 verso : *Lectori.* Au fol. 152 recto : *Notæ in Corn. Nep.*

Dans l'épître au lecteur, fol. 149 verso, Savaron rapporte que Gilbert Mauguin, chanoine de Clermont, lui ayant fait cadeau d'un beau ms. des œuvres de Cornelius Nepos, il le compara avec l'édition publiée, à Venise, par Lambin, et en trouva le texte plus complet. Appelé à Paris pour des affaires, il le montra à ses amis, qui l'engagèrent à le faire imprimer. Sur les conseils de Dupuy et de P. Petau, il ajouta ses propres notes aux commentaires de Longueil et de Lambin. Celui-ci les a reproduites dans la nouvelle édition qu'il a donnée de Cornelius Nepos, à Francfort, en 1608.

Niceron (*Mém. pour servir à l'hist. des Hommes illustres,* tom. XVII, article *Savaron*) dit que ce volume est un in-16. Les signatures porteraient à croire que c'est un in-8° : les pontuseaux (1) sont perpendiculaires et non horizontaux, comme ils

(1) On appelle *pontuseaux* les raies transparentes, assez distantes l'une de l'autre, qui traversent entièrement la feuille de papier. Elles coupent, à angle droit, d'autres raies extrêmement rapprochées et moins sensibles que l'on nomme *vergeures.*

Les pontuseaux doivent être perpendiculaires ou verticaux dans l'in-folio, l'in-8°, l'in-18, l'in-24, l'in-32, l'in-72, l'in-96 et l'in-128.

Ils sont horizontaux dans l'in-4°, l'in-12, l'in-16, l'in-36, l'in-48 et l'in-64.

devraient l'être dans un in-16. D'un autre côté, sa petite dimension rend peu admissible le format in-8°. Chaque cahier est composé, il est vrai, de huit feuillets; mais, comme nous l'a fait observer, avec juste raison, M. Thierry-Poux, le savant sous-directeur, conservateur des Imprimés de la Bibliothèque Nationale, cela s'explique par la division en quatre fractions du cahier de 32 feuillets, qui aurait été trop épais pour le travail d'assemblage. La division d'une feuille en cahiers partiels est, d'ailleurs, un fait assez fréquent, et devient une nécessité pour les livres de très petit format.

Traitté des Confrairies par M. Jean Savaron, Conseiller du Roy, général et Garde des seaux en la Cour des Aydes de Montferrand. — A Paris, chez Pierre Chevalier, au mont S. Hilaire, à la court d'Albret. MDCIIII. *Avec permission.*

In-8° (les signatures sont celles d'un in-4°, mais les pontuseaux sont perpendiculaires). 16 folios, y compris le titre. Le texte commence au fol. 2. Le verso du folio 16 est en blanc.

Sur le titre, la marque de P. Chevalier : dans un cartouche orné de trois têtes d'anges, le monogramme rayonnant du Christ surmontant un cœur percé de trois clous et cantonné des lettres P. C.

Les Origines de Clairmont, ville capitale d'Auvergne, par M. Jean Savaron, Sr de Villars, conseiller du Roy, Président et Lieutenāt général en la Séneschaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont, et Maistre des requestes de la Royne Marguerite. A Monseigneur le Daulphin. — *A Clairmont. Par Bertrand Durand Imprimeur du Roy. Avec permission.* Ce titre est orné des armoiries du Dauphin de France, sur lesquelles brochent celles de la ville de Clermont. L'écu principal est entouré d'une palme et d'un rameau d'olivier, sous l'attache desquels on lit la date 1607. (Bibl. de Clermont, Auvergne, n° 2477; Bibl. Nat., Lk7 2088.)

In-8°. 16 pages non chiffrées pour le titre, la dédicace au Dauphin signée de Savaron, l'épître au lecteur signée de l'imprimeur Bert. Durand, et le sommaire des matières principales. 329 pages de texte, plus 12 pages de table des auteurs, 16 pages de table des matières et 1 page d'errata. Notes marginales.

Les Origines de la ville de Clairmont, par feu Monsieur le Président Savaron. Augmentées des remarques, nottes et recherches curieuses des choses advenuës avant et après la première Edition. Ensemble des généalogies de l'ancienne et illustre Maison de Sénectère, et autres. Justifiées par Chartres, Tiltres, Privilèges des Rois, et autres preuves authentiques : Et enrichies de plusieurs

Portraits. Dédiées à Monsieur le Mareschal de Sénectère. *Par Pierre Durand, conseiller du Roy, Visiteur Général des Gabelles en la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand. — A Paris, chez François Muguet, Imprimeur et Libraire ordinaire du Roy, Rue de La Harpe, à l'Adoration des trois Roys.* M.DC.LXII. *Avec privilège du Roy*. (Bibl. de Clermont, Auvergne, n°s 2479 et 2480; Bibl. Nat., Lk^{7} 2089.)

In-f° (les pontuseaux sont perpendiculaires, quoique les signatures soient celles d'un in-4°). 12 pages non chiffrées pour la dédicace au maréchal de Sénectère, la préface et le privilège, au bas duquel est l'achevé d'imprimer (4 septembre 1662). 368 pages de texte, dont 122 pour celui de Savaron; de 123 à 294 : *Remarques, notes et recherches curieuses sur les Origines de Clairmont, avant et après leur première édition;* de 295 à 339 : *Histoire généalogique de l'ancienne et illustre maison de Sénectère, originaire de la province d'Auvergne* : à la page 296 sont les armoiries de la maison de Sénectère, la page 340 est en blanc; de 341 à 365 : *De Sanctis Ecclesiis et Monasteriis Claromontii;* la page 366 est en blanc; de 367 à 593 : *Privilèges, chartres, concessions et exemptions accordées par nos Roys, Reynes, et par les anciens Comtes d'Auvergne, à la Ville et Cité de Clairmont, Principale et Capitale de la Province d'Auvergne; Et autres Titres autentiques, qui sont autant de marques de son ancienne grandeur, de sa fidélité et de son affection inviolable pour cette Couronne. Ensemble les preuves des choses contenues aux trois Parties précédentes.* 31 pages non chiffrées pour la table des matières. Notes marginales.

A la page 178 se trouve le portrait de saint Austremoine; à la page 182, celui de saint Sidoine Apollinaire; page 204 : le cardinal Georges d'Amboise; page 212 : Guillaume Duprat; page 214 : le chancelier Duprat; page 249 : Guillaume de Beaufort-Canillac; page 254 : Jean Savaron; page 261 : Jacques de Chabannes; page 270 : le maréchal d'Effiat; page 300 : saint Nectaire; page 320 : le maréchal de Sénectère; page 327 : Henry de Sénectère.

Ces portraits font partie de la suite des *Portraits des Princes, Seigneurs et Personnes illustres,* par Balthasar Montcornet. (Paris, 1650, in-f°.) Dans quelques exemplaires de cette édition des *Origines* on retrouve même, sous certains de ces portraits, la légende gravée en caractères cursifs qui les accompagne dans leur état primitif. Pour quelques autres exemplaires, on a omis de les tirer, et la place qu'ils devraient occuper reste vide.

De sanctis ecclesiis, et monasteriis Claromontii libellos duos

auctoris anonymi qui vixit circa annum DCCCCL *nunc primum editos. Io. Savaro Regis consiliarius præses et præfectus Arverniæ recensuit et notis illustravit. — Parisiis, apud Ambrosium Drouart, sub scuto Solari, via Jacobea.* M.DC.VIII. (Bibl. Nat. Lk⁷ 2090 ; Bibl. de Clermont, Auvergne nº 2124.)

In-4º de 57 pages, titre compris ; de 3 à 6 : Dédicace au cardinal de La Rochefoucaud, évêque de Clermont ; 7 et 8 : Epître au lecteur. Le texte commence à la page 9. 2 pages non chiffrées pour le *Catalogus ecclesiarum*, plus 5 pages non chiffrées pour le *Catalogus sanctorum*.

Le titre porte une marque de libraire représentant un chardon, entouré des devises : *Nul ne s'y frote — Patere aut abstine.*

Ce livret a été réimprimé deux fois : 1º dans la *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum* du P. Ph. Labbe, tome 2, pp. 707 à 727 (Paris, Séb. Cramoisy, 1657, in-fº). — 2º par Pierre Durand, dans les *Origines de la ville de Clairmont,* pp. 341 à 365 (Paris, Franç. Muguet, 1662, in-fº).

Traitté contre les masques par M. Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du Roy, Président et lieutenant général en la Séneschaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont, Maistre des Requestes de la Royne Marguerite. — A Paris, chez Pierre Chevalier, au mont saint Hilaire, à la Court d'Albret, 1608. (Bibl. Nat., Li¹⁹ 14.)

In-8º (les pontuseaux sont perpendiculaires, mais les signatures sont celles d'un in-4º), 36 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. Notes marginales.

La seconde édition, d'après Brunet, aurait été imprimée en 1610.

Traité contre les Masques, par M. Jean Savaron, sieur de Villars, conseiller du Roy, Président et Lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont. Troisième édition reveuë et augmentée. — A Paris, chez Adrian Périer, ruë S. Jacques à l'enseigne du Compas. 1611. (Bibl. de Clermont, nº 498).

In-8º, 53 pages, y compris le titre ; le texte commence à la page 3. La page 42 est chiffrée 24. Notes marginales.

Sur le titre, autre marque d'Adrian Périer. Une main sortant d'une nuée et décrivant une circonférence avec un compas. Dans une banderole qui s'enroule autour d'une guirlande de fruits, la devise : *Labore et constantia.*

Traicté contre les duels, avec l'Edict de Philippes le Bel, de l'an

MCCCVI *non encore imprimé. Par Maistre Jean Savaron, sieur de Villars, Conseiller du Roy, Président et Lieutenant général en la Séneschaussée d'Auvergne et siège Présidial de Clairmont.* Au Roy Très-Chrestien. *Le fier sanglier* (c'est-à-dire le duel) *a gasté la vigne de Dieu.* Pseaume 79, vers. 14. — *A Paris, chez Adrian Périer, ruë S. Jaques, au Compas.* M.D.C.X. *Avec privilège du Roy.* (Bibl. Nat., R 50179; Bibl. de Clermont, n° 3256.)

In-8°, 16 pages non chiffrées (signées par des voyelles minuscules) pour le titre, l'épître au roy Louis XIII et l'épître au roy Henri IV. 125 pages de texte. A la page 85: Epître au lecteur; page 87 : Témoignages de l'édit de Philippe le Bel ; page 93 : Texte de cet édit. Notes marginales. — Sur le titre: marque d'Adrian Périer.

L'édit de Philippe le Bel, que ce titre annonce comme *non encore imprimé,* l'avait déjà été en tête du *Traicté des Cérémonies et ordonnances appartenans à gage de bataille et combats en Camp clos selon les institutions de Philippes de France. Donné au Roy par Paul Demont-bourcher, sieur de la Rivaudière* (A Paris, chez Guillaume Marette, ruë S. Jacques, au Gril, près sainct Benoist, M.DC.VIII. 8°).

« Savaron recherche dans son *Traité* l'origine des duels usités parmi les Français; il y rassemble une suite d'exemples de pareils combats, la plupart autorisés par les souverains et faits en leur présence. Il finit par faire voir combien cette coutume était abusive et contraire à la nature, au bien de l'Etat et aux lois de l'Eglise. On trouve dans cet ouvrage bien des traits curieux. On a placé à la fin l'édit de Philippe le Bel, de l'an 1306, qui permet les gages de bataille en quatre cas seulement. Cet édit fut donné, par ce prince, en interprétation d'un précédent de l'année 1303, par lequel il avait défendu indéfiniment tous duels et gages de bataille. L'édit de 1306 contient plusieurs dispositions sur les cas et la forme du gage de bataille. » (Le P. LELONG, édition FEVRET DE FONTETTE, *Bibl. Hist. de la France,* tome III, p. 691. — Paris, Jean-Thomas Hérissant, 1771, in-f°.)

Traicté contre les duels, avec les Ordonnances et Arrests du Roy Sainct Loys, par M. Jean Savaron, conseiller du Roy et de la Reyne, Président et Lieutenant Général en la Sénéchaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont. Au Roy Très-Chrestien Loys XIII. — *A Paris, chez Pierre Chevalier, rue S. Jacques, à l'image S. Pierre, près les Mathurins.* M.DC.XIV. *Avec privilège du Roy.* (Bibl. Nat., Réserve : R 2260.)

In-8°. 1 folio non chiffré pour le titre, dont le verso est en blanc.

38 pages de texte. A la page 33 : Ordonnances et arrests du Roy S. Loys. Notes marginales.

Discours abrégé avec l'ordonnance entière du Roy sainct Loys contre les duels, par M. Jean Savaron, *conseiller du Roy et de la Reyne, Président et Lieutenant Général en la Séneschaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont.* Au roy très-chrestien Loys XIII. — *A Paris, chez Pierre Chevalier, rue S. Jacques, à l'image S. Pierre, près les Mathurins.* M.DC.XIV. *Avec privilège du Roy.* (Bibl. Nat. Rp 4551.)

In-8°. 23 pages, y compris le titre. Le texte commence à la page 3. A la page 14 : L'ordonnance du Roy S. Loys, d'après le livre *de S. Justo* de la Chambre des Comptes. Notes marginales.

Ce *Discours abrégé,* etc..., a été réimprimé dans le VIIe volume de la *Collection des anciens monuments de la Langue françoise*, à la suite des *Cérémonies des Gages de Bataille*, par G. A. Crapelet, p. 69. (Paris, Crapelet, 1830, 8°.)

Il a paru sur les *Livres et Recueils relatifs au Duel* un intéressant et curieux article de M. Paul de Malden dans le *Bulletin du Bibliophile,* année 1848, page 823.

Traicté de l'Espée Françoise par Maistre Jean Savaron sieur de Villars, conseiller du Roy, Président et Lieutenant général en la sénéchaussée d'Auvergne, et siège présidial à Clairmont. Au roy très-chrestien. — *A Paris, chez Adrian Périer, rue S. Jacques, au Compas.* M.DC.X. *Avec privilège du Roy.* (Bibl. Nat., Le4 20; Bibl. de Clermont, n° 3072.)

In-8°. 56 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. Notes marginales.

Le titre est orné d'un cartouche carré semé de fleurs de lis et de croisettes, sur lequel est gravé un dextrochère tenant une épée en pal dont la lame est fleurdelisée et croisetée. Dans le champ du cartouche se développe un phylactère sur lequel on lit : *Pro religione et regno.*

Homelia B. Augustini de Kalendis Januarii, et venerādæ Sorbone decretalis epistola, cōtra festum Fatuorum, nunc primùm editæ, et notis inlustratæ. Adjectus est popularis tractatus contra Larvas, hac III *editione auctior, studio Joan. Savaronis, Regis Christianiss. Consiliarii, Præsidis et Præfecti Arverniæ.* Beatus vir cujus est nomen domini spes ipsius et non respexit in vanitates et insanias falsas. *Psal. 39, vers. 6. — Parisiis, Apud Adrianum*

Perier, via Jacobea. M.D.C.XI. *Cum privilegio regis.* Bibl. Nat., Li[19] 2 ; Bibl. de Clermont, n° 497.)

In-8° de 66 pages, titre compris. A la page 3, Dédicace : *Reverendissimo in Christo patri, Renato Potier, Episcopo Comiti Bellovacensi, Vice-Domino Gerboriide, Pari Franciæ, Sacri Consistorii Consiliario,* datée de Paris, le 1er janvier 1611. A la page 10 : *Testimonia veterum de hoc B. Augustini sermone.* A la page 14 : *Sermo Beati Augustini Episcopi de Kalendis Januarii.* A la page 20 : *Notæ in sermonem S. Augustini.* A la page 32 : *Sequitur copia cujusdam Epistolæ a Venerabili facultate Theologiæ studii Parisiensis,* etc... A la page 58 : *Notæ in Sorbonæ decretalem epistolam.* Sur le titre, la marque d'Adrian Périer.

Traicté que les Lettres sont l'ornement des roys et de l'Estat. Par M. Jean Savaron, sieur de Villars, Conseiller du Roy, Président et Lieutenant Général en la Séneschaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont. Au Roy Très-Chrestien. *Roys des Peuples, aymés les Sciences, afin que regniez à jamais,* Sap. 6. 22. — *A Paris, chez Jean de Bordeaulx, Imprimeur et Libraire, tenant sa boutique sur les degrez de la grande Salle du Palais et Jérémie Périer, à la place Dauphine, en l'Isle du Palais, au Bellérophon.* M.DC.XI. *Avec permission de la Cour.* Bibl. Nat., Z[2] 3439.)

In-8° de 22 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. Notes marginales.

Chronologie des Estats généraux où le tiers estat est compris, depuis l'an MDCXV *jusques à* CCCCXXII. Au Roy Très-Chrestien Loys XIII. *Par M. Jean Savaron, conseiller du Roy, Président, Lieutenant général en la Sénéchaussée d'Auvergne et Siège Présidial à Clairmont, et Député aux Estats Généraux. — A Paris, chez Pierre Chevalier, rue Sainct Jacques, à l'imaige Sainct Pierre, près les Mathurins.* MDCXV. *Avec privilège du Roy.* (Bibl. Nat., Le[1] 2 ; Bibl. de Clermont, n° 3127.)

In-8°. (Les pontuseaux sont perpendiculaires, mais les signatures indiqueraient un in-4°). 192 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3, avec la signature A ij. Entre le titre et ce texte sont placées 40 pages non chiffrées, signées par des voyelles minuscules, pour l'épître au Roy, celle au lecteur, page 15, et l'abrégé de la chronologie, page 30. A la page chiffrée 182 : *Additions obmises en la chronologie.* A la fin, 12 pages non chiffrées, dont 2 pour la *Table des autheurs ;* 8 pour l'*Indice des matières de ceste chronologie,* 1 pour le *Privilège* daté du 11 mars 1615, et 1 page pour les *Erreurs de l'impression.* Notes marginales.

Chronologie des Estats généraux, etc... Sur l'imprimé à Paris en 1615. — *A Caen, chez G. Le Roy, imprimeur du Roi, à l'ancien Hôtel des Monnoies.* M.DCC.LXXXVIII. (Bibl. Nat., Le¹ 2A ; Bibl. de Clermont, nº 3128.)

In-8º. 16 pages non chiffrées pour le titre, la dédicace au Roy et la permission d'imprimer. 26 pages, chiffrées en chiffres romains minuscules italiques pour l'épître au lecteur et (page *xvi*) pour l'abrégé de la chronologie. 192 pages de texte, chiffrées en chiffres arabes ; plus 8 pages non chiffrées, dont 2 pour la *Table des autheurs* et 6 pour l'*Indice des matières de ceste chronologie.* Notes marginales.

« Le principal but de ce traité est de montrer que depuis la fondation de la monarchie jusqu'à Louis XIII, aux Etats Généraux, le Tiers Etat y a toujours été convoqué par les Rois, y a eu entrée, séance et opinion. L'auteur va en rétrogradant. » (LENGLET DU FRESNOY, *Méthode pour étudier l'histoire avec un catalogue des principaux historiens,* etc. Tome VIII, page 1375. — Paris, Gandouin, 1735, in-12.)

« Le but de Savaron, dans cette chronologie, est de prouver, 1º que nos maximes touchant la vie et le salut du Roi, d'où dépend la sûreté publique, ont été plusieurs fois établies dans des Etats généraux, tels que ceux de Troyes sous Clotaire II ; de Paris, sous Philippe le Bel, Charles VI, etc. 2º que le Tiers Etat y a toujours été admis, même avant Charles VIII, et que si, avant ce temps, on ne trouve nommés que les Prélats, Barons et Comtes, le Tiers Etat doit être entendu sous le nom de ces derniers, qui recevaient les mandements pour assembler les trois ordres de leurs provinces. » (Le P. LELONG, *Op. cit.*, tome II, p. 785.)

Traicté de l'annuel et vénalité des Offices par M. Jean Savaron, Conseiller du Roy, Président Lieutenant Général et Député aux Estats généraux. Au Roy Très-Chrestien. *A Paris chez Pierre Chevalier, ruë S. Jacques, à l'image S. Pierre, prez les Mathurins.* M.D.C.XV. *Avec privilège de sa Majesté.* (Bibl. Nat., Lf⁴ 8; Bibl. de Clermont, nº 3596.)

In-8º. (Les pontuseaux sont verticaux, mais les signatures sont celles d'un in-4º). 22 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. A la page 17 : *Preuves tirées de Grégoire de Tours et autres historiens.* Notes marginales.

Ce traité a été analysé dans le *Troisiesme tome du Mercure François. Troisiesme continuation,* p. 98. (Paris, Estienne Richer, 1617.)

Traicté de la Souveraineté du roy et de son royaume. A Messieurs les Députez de la Noblesse. *Par M. Jean Savaron, Conseiller du Roy, Président Lieutenant Général en la Sénéchaussée d'Auvergne et siège Présidial à Clairmont. et député aux Estats généraux. — A Paris, chez Pierre Chevalier; ruë S. Jacques, à l'image sainct Pierre, près les Mathurins.* M.DC.XV. *Avec permission.* (Bibl. Nat., Le⁴ 27 ; Bibl. de Clermont, n° 3073.)

In-8° (les signatures indiqueraient un in-4°, mais les pontuseaux sont perpendiculaires). 23 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. Notes marginales.

Traicté de la Souveraineté, etc... *Prins sur la coppie imprimée à Paris, et depuis imprimée à Lyon pour Claude Chastellard.* M.DC. XV. *Avec permission.* (Bibl. Nat., Le⁴ 27A.)

In-8° (comme le précédent). 23 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. Notes marginales.

Second traicté de la Souveraineté du roy. Au Roy Très-Chrestien Loys XIII. *Par M. Jean Savaron, Conseiller du Roy, Président, Lieutenant Général en la Séneschaussée d'Auvergne et siège Présidial de Clairmont, et Député aux Estats Généraux. — A Paris, chez Pierre Chevalier, rue saint Jacques, à l'image sainct Pierre, près les Mathurins,* M.DC.XV. *Avec permission.* (Bibl. Nat., Le⁴ 28 ; Bibl. de Clermont, n° 3074.)

In-8° (comme les précédents). 29 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. Notes marginales.

Second Traicté de la Souveraineté du Roy, etc... — *A Lyon, pour Jean Baptiste César.* M.DC.XV. *Avec permission.* (Bibl. Nat., Le⁴ 28A.)

In-8° (comme les précédents). 35 pages, dont le titre. Le texte commence à la page 3. Notes marginales.

Le premier de ces traités a été réimprimé (pp. 125 à 143) dans le *Recueil des principaux traitez, escrits et publiez pendant la tenue des Estats généraux du Royaume assemblez à Paris l'an 1614 et 1615* (sans nom de lieu ni d'imprimeur, M.DC.XV.).

Les deux traités se trouvent dans la *Collection des meilleures dissertations, notices et traités particuliers relatifs à l'histoire de France,* par MM. C. Leber, J.-B. Salgues et J. Cohen (Paris, Dentu, in-8°), tome IV ; 1er traité, p. 444, 2e traité, p. 466.

« Ces traités sont faits pour prouver que le roi ne tient sa couronne que de Dieu seul ; que le temporel de son royaume n'est sujet à aucune puissance spirituelle et temporelle et que ses sujets ne peuvent être dispensés du serment de fidélité et de l'obéissance. »

Il fut répondu au premier de ces traités par l'*Examen du Traicté de M. Jean Savaron de la souveraineté du Roy et de son Royaume.* M.DC.XV (sans nom de lieu ni d'imprimeur). L'auteur n'y examine pas le droit, mais le fait ou les seuls points de l'histoire allégués par Savaron qui répliqua dans :

Les erreurs et impostures de l'examen du Traicté de M. Jean Savaron, De la Souveraineté du Roy, *par ledit Savaron, Conseiller du Roy, Président et Lieutenant Général en la Séneschaussée d'Auvergne et siège Présidial de Clairmont.* Au Roy Très-Chrestien. — *A Paris, chez Pierre Chevalier, rue S. Jacques, à l'Enseigne S. Pierre, près les Mathurins.* (Bibl. Nat., Le[4] 30 ; Bibl. de Clermont, n° 3077.)

In-8°. 5 pages non chiffrées pour le titre et l'épître au Roy. La page 1 est au verso de la feuille A_{iij}. 278 pages de texte, plus une page non chiffrée pour la Permission. La page 110 est paginée 101. Notes marginales.

Cet écrit amena la *Censure de la réplique du Sieur Savaron sur l'examen fait de son traité de la souveraineté du roy.* Dédié au Roy, *par Jean Le Coq, angevin.* (*A Paris, chez Nicolas Tousart, rue Saint Jacques, à l'enseigne de la corne de Cerf.* M.D.XVII. *Avec privilège du Roy.* Certains exemplaires portent : *Milan, Marc-Antoine, 1617;* voir le *Catalogue des livres de M. le Duc de La Vallière*, t. II, p. 142, et BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.*) L'auteur, dans son *Epître au Roy,* se plaint des mauvaises intentions qu'on a voulu lui prêter ; il proteste qu'il est bon Français et qu'il ne reconnaît d'autre souverain au temporel, dans le royaume, que le roy, qui tient sa puissance de Dieu et de son épée. Il avance qu'il n'a entrepris d'écrire que par l'insuffisance reconnue du sieur Savaron et le peu de fondement de ses preuves ; après quoi, il les examine en détail. (Le P. LELONG, *Op. cit.*, t. II, p. 745.)

Savaron voulut alors montrer les autorités sur lesquelles il s'était appuyé et publia :

De la souveraineté du roy et que sa majesté ne la peut souzmettre à qui que ce soit, ny aliéner son Domaine à perpétuité. Avec les preuves et authoritez contre un Autheur incogneu. Par Mre Jean Savaron, conseiller du Roy, Président et Lieutenant Général en la Séneschaussée d'Auvergne et Siège Présidial de Clairmont. — A Paris, chez P. Mettayer, imprimeur et libraire ordinaire du Roy. M.DC.XX. *Avec privilège de sa Majesté.* (Bibl. Nat., Le[2] 32 ; Bibl. de Clermont, n° 3075.)

40 pages (signées par des voyelles minuscules), titre compris ; le

texte commence à la page 3. Plus 8 pages non chiffrées pour l'*Extrait du Privilège*, l'*Indice des chapitres rapportez aux preuves et auctoritez*, etc., et pour les *Indices des aucteurs des preuves et auctoritez*. 252 pages de preuves et auctoritez pour montrer que le Roy ne peut souzmettre sa souveraineté, à qui que ce soit, ny aliéner son domaine à perpétuité. 8 pages non chiffrées pour l'*Indice des principales matières*, et au bas de la huitième page : *Fautes survenues en l'impression*.

« Cet ouvrage est fait pour servir de preuves aux deux traités précédents et pour confirmer les articles que Savaron y avait soutenus, savoir : 1° que le roi ne peut soumettre ni céder sa souveraineté à personne ; 2° que, quand il le voudrait, il est loisible de lui résister. Il rapporte à ce sujet une foule d'autorités tirées de la pratique et des lois du royaume, des serments des rois et des officiers de la couronne, des ordonnances, des états généraux, des parlements, des jurisconsultes et des historiens. » (Le P. Lelong, *Op. cit.*, tome II, p. 746).

De sancto Gilberto Præmonstratensis ordinis apud Arvernos abbate collectanea. In gratiam Gilberti de Alberia militis, et equitis S. Sepulchri Hierosolimitani. Ex bibliotheca Joan. Savaronis Præsidis et præfecti Arverniæ. — Parisiis apud Bertrandum Martin, vià Jacobœa, sub signo Vineæ Aureæ, e regione Mathur. M.DC.XX. (Bibl. Nat., *Cabinet des Mss.*, Fonds latin, n° 17670, p. 170.)

In-4°. 16 pages, titre compris ; à la page 3 la dédicace, le texte commence à la page 5. Le titre est orné d'un écu, timbré d'un casque et entouré d'un collier de l'ordre du Saint-Sépulcre. L'écu est *d'argent, à la fasce d'azur* (1). A la seconde moitié de la dernière page, on lit un quatrain de Monsieur d'Aubière à Monsieur Savaron ; au-dessous est gravé le fleuron armorié qui figure déjà sur le titre.

Entre le titre et la dédicace est placée une gravure in-4°, assez

(1) Ces armoiries indiquent une brisure de cadet, ou bien elles ont été gravées d'une façon inexacte. Les de Jarrie d'Aubière portaient *d'or, à la fasce de sable*. Cette famille avait droit de sépulture dans la seconde chapelle, à droite, autour du chœur de la cathédrale de Clermont ; c'était alors celle de la Nativité ou de l'Enfant-Jésus. — « Dans la chapelle de l'Enfant-Jésus sont les armes de la maison d'Aubière, fort à l'antique, qui sont d'or à la fasce de sable, et à la muraille qui fait face aud. autel est peint ces mots : *Noble Gilbert, baron d'Aubière, a fait peindre cette sienne chapelle de ses prédécesseurs. L. 1618.* » (Bibl. Nat., Mss. Franç., n° 8230, fol. 255 recto.) — Ce Gilbert semble être le même que celui dont parle Savaron.

fine d'exécution, représentant saint Gilbert en habit de Prémontré. De la main gauche il tient un livre ouvert. A gauche également, et à ses pieds, se trouvent un casque et une épée. On lit au-dessous : SANCTUS GILEBERTUS. = *Gilb. D'aubyere in. — Tavernier sc.*

Dans la dédicace datée de Clermont, le 4 de kal. de septembre (29 août) 1619, Savaron rapporte qu'il fut consulté par Gilbert d'Aubière sur ce qu'était une statue de saint Gilbert, ternie par les années, que ce chevalier, au retour de ses caravanes, avait remarquée à Notre-Dame du Port ; et qu'il fit sur ce point les recherches dont il imprime les résultats. « ... Tandem tibi Claromontium nostrum reduci, oportune quærenti intra veterem Ecclesiam Sanctæ Mariæ Principalis de Portu, icon et imago fumosa veteri Schemate Præmonstratensis ordinis insignis, sponte se obtulerunt, cum hoc titulo quadratis literis inscripto SANCTUS GILBERTUS. »

La fête de saint Gilbert était célébrée dans le diocèse de Clermont le 7 juin, particulièrement à Notre-Dame du Port où se trouvait une statue de ce saint; il en existait aussi une à la Chartreuse du Port-Sainte-Marie.

« S. GILBERT ou Guilbert Abbé de Prezmonstré, Fondateur de l'Abbaie qui porte son nō, pres sainct Porcian en Auvergne, où il mourut l'an 1152. tres-renommé en miracles, et specialement pour la resuscitation de plusieurs enfans morts-nez : chose arrivée l'an 1575. au mois de May, comme Savaron tesmoigne d'avoir sçeu de bonne part, en son Traitté de S. Gilbert de Prémonstré, imprimé à Paris ceste année 1620. chez Bertrand Martin, pag. 15. où il adiouste la coustume que les parens ont d'y envoyer leurs enfans trespassez avant 7 ans, et d'y faire celebrer la saincte Messe pour iceux, apres quoy ils en sont par fois revenus sauves à leurs parens, laissans leur robe blanche au Monastère. Lisez en outre l'espistre dédicatoire du mesme Savaron à Gilbert d'Albere Chevalier du sainct Sepulchre en Jerusalem où il distingue sainct Gilbert de Premonstré de sainct Gilbert Evesque et cōfesseur, de Gilbert fondateur du Monastere de Giblou, de sainct Gilbert, autheur de l'Ordre de Scmpingē, de Gilbert instituteur de l'Ordre de S. Benoist en Angleterre, de Gilbert, surnommé Porretain, Evesque de Poictiers, mentionné en la colonne II. de ce Siecle, et au ch. 8 du Rapport des hérésies, de Gilbert Prevost du Monastère de Uvest en Angleterre (lequel Sixte le Siennois dit avoir esté disciple de S. Anselme de Cātorbie, *l. 4. Bibl. sanctæ, v. Giselbertus*) et avoir fleury l'an 1090 et de Gilbert l'Ermite. *Vide et de Gilberto Præmonstratēsi Robertum Monachū Altisiodōresem, an. 1152. et Aubertum Miræum in Chronico Premonstratēsi, a Savarone citatos,*

Meminit et Sixtus Sen. lib. 4 cit. aliorum duorum à nostro distinctorũ scilicet, Gilberti Monachi Cisterciẽsis et Abbatis in Anglia, de quo in col. 5. hujus Seculi, ac Gilberti Parisiẽsis, Sorbonæ Doctoris, qui in Proverbia Salomonis aliquid edidit. » (Le P. Jacques GAULTIER, S. J., *Table chronographique de l'Estat du christianisme,* troisième édition, pages 680 et 682. — Lyon, Pierre Rigaud, 1621, in-f°.)

De la Sainctelé du Roy Louys dict Clovis avec les preuves et auctorités, et un abrégé de sa vie remplie de miracles. Au Roy Très-Chrestien Louys XIII. *Par M. Jean Savaron, conseiller du Roy, Président et Lieutenant général en la Séneschaussée d'Auvergne et Siège Présidial à Clairmont. — Paris, chez Pierre Chevalier, rue Sainct Jacques, à l'image S. Pierre, près les Mathurins.* M.DC.XX. (Bibl. Mazarine, 10293.)

In-4°. 19 pages, titre compris. Le texte commence à la page 3. Plus 4 pages pour : *De sancto Ludovico primo rege christiano (qui Clodoveus vulgò dicitur) testimonia veterum aliquot et recentiorum.* Notes marginales.

Dans cette édition ne se trouve pas la chronique, sous forme de prose rimée, qui est dans les suivantes.

De la Sainctelé du Roy Louys dict Clovis avec les preuves et auctoritez et un abrégé de sa vie remplie de miracles. Au Roy très-chrestien Louys XIII. *Par M. Jean Savaron, conseiller du Roy, Président et Lieutenant général en la Séneschaussée d'Auvergne et Siège Présidial à Clairmont.* Troisième édition, reveue et augmentée. — *A Lyon, chez Nicolas Jullieron, Imprimeur ordinaire de Sa Majesté.* MDCXXII. (Bibl. Nat., Lb³ 1.)

In-4°. 33 pages y compris le titre. Le texte commence à la page 3. Page 27 : *De sancto Ludovico primo rege christiano (qui Clodoveus vulgò dicitur) testimonia veterum aliquot et recentiorum.* Page 31 : *Authoritez anciennes, que les noms de Clovis et Louis n'est qu'un mesme nom.* Plus 5 pages non chiffrées pour la *Table des autheurs,* les *Singularitez de ce traicté* et une sorte de *Table alphabétique* à la suite de laquelle sont les *Errata,* qui occupent 8 lignes pleines. Notes marginales.

Le titre de cette édition prouve qu'il en a été fait, de 1620 à 1622, une deuxième. Il ne nous est pas possible de dire s'il faut considérer comme telle la réimpression de la *Sainteté du roi Clovis* dans les *Chroniques et Annales* de BELLEFOREST (Paris, Pierre Chevalier, 1621, in-f°, fol. 726 à 730), ou si l'opuscule de Savaron a été édité séparément.

Ce traité *de la Sainteté du roi Louis dit Clovis* se trouve encore imprimé, sur l'édition de Lyon, 1622, dans le tome I (pp. 345 à 392) du *Plan de l'histoire générale et particulière de la Monarchie française* (Paris, 1753, in-12), par l'abbé LENGLET DE FRESNOY. Voyez, du même auteur, la *Méthode pour étudier l'histoire avec un catalogue des principaux historiens,* etc. (in-4°, tome IV, p. 49).

« Savaron fait un détail des actions du roi Clovis et des actes de justice et de sainteté qu'il a faits avant et après sa conversion. Il a grande foi aux miracles de la sainte Ampoule, des Fleurs de lys et autres. Son but est de montrer que notre premier roi chrétien a été saint ; et il exhorte le roi (Louis XIII) à le faire reconnaître pour tel. Cet ouvrage, qui est fort singulier, était devenu rare. » (Le P. LELONG, *Op. cit.,* t. II, p. 89.)

Remonstrance faicte au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil, par la ville de Clermont. (Bibl. Nat., Lk7 2092 ; Bibl. de Clermont, Auvergne, n° 1926.)

In-8°. 13 pages. Il n'y a pas de titre, et il n'a jamais dû exister, car la page 1 est signée A. Notes marginales.

Entre le titre de départ et le texte, sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale, on lit, écrit à la main, d'une écriture qui paraît contemporaine de ce livret : *Par M. J. Savaron.* Un autre exemplaire, retrouvé en 1849 par M. Michel Cohendy, aux Archives départementales du Puy-de-Dôme, porte, écrit à la même place, et d'une écriture également contemporaine : *Composé par M. Jean Savaron, lieutenant général audit Clermont.*

C'est sur cette pièce, déposée aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand, qu'a été faite, dans les *Annales scient., litt. et industrielles de l'Auvergne,* tome XXIII, p. 17, une réimpression dont le tirage à part est inscrit au catalogue des imprimés de ce dépôt sous le n° 1927, Auvergne.

A. VERNIÈRE.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3303.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 Juillet 1892

— A deux heures dix minutes, M. de Vissac, président, déclare la séance ouverte.

— Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal du 2 juin. — Adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel indique les ouvrages reçus.

M. Pierre de Nolhac envoie, par l'intermédiaire de M. le Dr Dourif, un exemplaire de la brochure qu'il vient de publier sur *le Rôle de Pétrarque dans la Renaissance ;*

M. l'abbé Crégut dépose, de la part de l'auteur, M. Amédée Berthoule, un rapport au ministre de la marine sur *les Grandes pêches de Norwège.*

— M. le Président signale la perte que l'Académie vient d'éprouver en la personne de M. le Dr Victor Fleury, son ancien président et son deuxième doyen ; il rend compte de la cérémonie des obsèques, au cours de laquelle il a pris la parole au nom de notre Compagnie. — L'Académie décide que le discours de M. de Vissac sera inséré dans le *Bulletin.*

Sur l'invitation de M. le Président et conformément au désir manifesté par le regretté défunt, M. le Dr Dourif veut bien promettre de prononcer, dans une prochaine séance, l'éloge de M. le Dr Fleury.

— M. le Président exprime ses regrets de n'avoir pu assister à la séance du 2 juin, et, par suite, de se trouver en retard

pour constater le cinquantième anniversaire de la nomination de M. le Dr Nivet, en qualité de membre titulaire. — L'Académie vote à M. Nivet des félicitations dont M. le Président se charge d'être l'interprète.

— M. le Président fait remarquer que deux membres titulaires défunts, MM. Lecoq et Annet Tallon, n'ont pas encore eu de notice biographique.

M. Vimont offre de consacrer un travail à l'œuvre scientifique de M. Lecoq. — Adopté.

M. François Boyer veut bien se charger de la rédaction d'une notice sur M. A. Tallon.

— M. le Dr Dourif communique une lettre de M. le Dr Pommerol s'excusant de ne pouvoir exposer, aujourd'hui, la suite de ses observations sur les ossements fossiles découverts à Saint-Hippolyte.

— M. le colonel Poupon donne lecture d'une étude astronomique intitulée : *Où allons-nous ?* — Renvoyée au Comité de publication.

— M. le Dr Dourif appelle l'attention de l'Académie sur un manuscrit datant d'environ cinquante ans et relatif aux eaux de la Bourboule. Ce travail, qui paraît inédit, porte la signature du Dr Mercier, membre non résidant de notre Société.

— La séance est levée à trois heures quinze minutes.

OUVRAGES REÇUS

Société linnéenne du Nord de la France — Bulletin mensuel, année 1891.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie — 161e livraison, 41e année.

Revue des Travaux scientifiques — tomes XI et XII.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne — 1891.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — t. XVII, 1889-90-91.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales) — 1891.

Du rôle de Pétrarque dans la Renaissance, par Pierre de Nolhac.

Revue des Langues romanes — octobre-novembre-décembre 1891.

Rapport au ministre de la marine sur quelques grandes pêches en Norwége, par A. Berthoule.

Séance du 4 Août 1892

— La séance est ouverte, à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. de Vissac.

— Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation.

— M. le Président procède au dépouillement de la correspondance :

MM. Nivet et Dulier envoient leurs remerciements à l'Académie : le premier, à l'occasion des félicitations qui lui ont été votées le 7 juillet ; le second, au sujet de sa nomination de membre correspondant ;

La Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes, et les Amis des Sciences et Arts, à Rochechouart, demandent à échanger leurs publications avec celles de notre Compagnie. — Renvoi au Comité de publication ;

L'Association française pour l'avancement des sciences annonce qu'elle tiendra son 21e congrès, à Pau, du 15 au 22 septembre 1892 ;

Un Comité institué sous la présidence de M. Milne-Edwards, membre de l'Institut, sollicite des souscriptions pour l'érection, à Valleraugue, d'un monument à la mémoire de M. de Quatrefages ;

L'Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture de Metz communique le programme de ses concours pendant l'année 1892-1893.

— M. le Secrétaire perpétuel rend compte des ouvrages reçus.

M. Eugène de Masquard, membre de l'Académie du Gard et de diverses Sociétés, envoie plusieurs publications dont il est l'auteur et demande à être agrégé à notre Compagnie en qualité de correspondant. — M. Bernet-Rollande présentera un rapport sur cette candidature.

M. de Vissac offre, de la part de l'auteur, M. Félix Artance, une suite d'exercices journaliers pour le piano.

M. Jaloustre fait hommage, au nom de M. Amédée Ber-

thoule, d'un rapport adressé par ce dernier au ministre de la marine sur un projet de constitution d'assurances mutuelles entre marins-pêcheurs.

M. Vimont dépose une photographie du nouveau théâtre de Clermont offerte par M. Teillard, architecte.

— Le même membre communique diverses gravures ou lithographies appartenant à la Bibliothèque de notre ville, notamment plusieurs portraits de Desaix.

— M. le chanoine Plasse donne l'analyse de la charte de Mezel accordée, en juin 1259, par Gui de la Tour, ancien frère prêcheur, évêque de Clermont. — Ce travail et le document qui l'accompagne sont renvoyés au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures quinze minutes, après l'approbation du présent procès-verbal.

OUVRAGES REÇUS

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire — 1892, 1re livraison.

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, etc., de la Lozère — 1892, mars-avril.

Les Chartes de Saint-Bertin, publiées par le chanoine Haigneré. — *Société des Antiquaires de la Morinie*, t. III, 1er fascicule, pp. 1 à 120.

Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais — année 1890, t. XXI.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais — t. X, nº 147.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon — 1891.

Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France — 6e série, t. I, 1890.

Mémoires de l'Académie de Nîmes — 8e série, t. XIII, 1890.

Journal des Savants (2 fascicules) — mai-juin 1892.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin — t. XXXIX, XVII de la 2e série.

Id., id. — t. XL, 1re livraison, t. XVIII de la 2e série.

Etudes d'Economie sociale, par M. Eugène de Masquard.

Lamentations de Jérémie Bonhomme — Id.

Discours prononcé à la réunion du Syndicat général des Sériciculteurs de France, le 4 octobre, à Valence — Id.

Jérémie Bonhomme ; Les Inégalités douanières — Id.

Exercices journaliers pour piano, par M. Félix Artance.

Rapport au ministre de la marine, au nom du Comité consultatif des pêches maritimes, sur un projet de constitution d'assurances mutuelles, par A. Berthoule.

NOTES SCIENTIFIQUES

Mœurs et coutumes des oiseaux en Auvergne

PAR M. L'ABBÉ G. CHARDON, VICAIRE GÉNÉRAL

Avec ses montagnes et ses plaines, ses grands bois et ses taillis, ses vallées et ses cours d'eau, en un mot, avec ses sites variés et son climat tempéré, l'Auvergne est un pays à souhait pour le séjour des oiseaux.

Sans la guerre incessante qu'ils y subissent, de la part de mille ennemis, ils y seraient aussi nombreux peut-être qu'en aucune autre contrée de l'Europe.

Par les agréments qu'ils nous procurent et les services qu'ils nous rendent, ils méritent notre plus sympathique attention. Ils ont ravi d'admiration les grands génies et les grands saints : ils nous révéleront, comme à eux, la sagesse et la bonté du Créateur et nous feront bénir sa Providence.

Leur histoire m'a toujours paru si riante et si noblement récréative, que j'ai fini par céder à la tentation d'en écrire quelque chose.

Je ne parlerai ni des oiseaux étrangers que nous avons pu voir en volière, ni des oiseaux de passage qui se reposent à peine chez nous, ni de ceux qui ne s'y arrêtent, pour nicher, que rarement et par exception, ni enfin de nos oiseaux domestiques. Il s'agira uniquement de nos habitués libres, surtout de nos petits oiseaux.

La plupart des petits oiseaux de l'Auvergne sont répandus en d'autres pays. Je ne sais même si aucune espèce nous est

exclusivement propre. En racontant ce que j'ai observé chez nous, je dirai donc probablement ce qu'on a déjà observé ailleurs ; car les habitudes des oiseaux ne varient point avec les frontières des Etats.

Il y aura des généralités et des monographies. Dans les unes et les autres, je m'attacherai à ce qui m'a frappé et ne chercherai point à le compléter par les auteurs. On ne refait pas Buffon, et à quoi bon le copier ? Ce seront, le plus souvent, des impressions et des souvenirs d'enfance, conservés et ratifiés dans un autre âge. Quelques légendes, recueillies çà et là, refléteront la pensée du hameau et donneront au récit la couleur locale.

Si j'ai choisi le chapitre des mœurs et coutumes, c'est qu'il me semble de beaucoup le plus intéressant. Pour moi, l'oiseau vivant, volant, chantant, bâtissant son nid, élevant ses petits, faisant avec eux ses pérégrinations, eut toujours plus de charme que l'oiseau mort, disséqué, mesuré, classé, empaillé, posant, immobile momie, dans un musée.

Ce court travail comprendra : I La migration et les quartiers d'hiver. II Le retour et les placements. III Les artistes et le concert. IV Les nids, les œufs et les petits. V Quelques monographies spéciales. VI La philosophie de l'instinct dans les petits oiseaux. VII Les petits oiseaux, bienfaiteurs de l'homme.

I

LA MIGRATION ET LES QUARTIERS D'HIVER

La migration des oiseaux est un des phénomènes les plus curieux de leur histoire et de toute l'histoire naturelle. Buffon se proposait d'écrire un traité spécial sur ce sujet ; le temps lui manqua. Quelles délicieuses pages il eût ajoutées à tant d'autres !

A l'approche de l'automne, les oiseaux deviennent inquiets

et agités. Jeunes et vieux sont tourmentés du besoin de partir, de s'en aller au loin, d'abandonner cette région où ils sont nés, où ils ont éprouvé les plus douces jouissances, où ils se plaisaient et se sentaient chez eux.

Ni les échos résonnant encore de leurs chants, ni les berceaux restés suspendus aux rameaux, ni les mille souvenirs conservés dans le gazon et la feuillée, rien ne pourra les retenir en ce vallon, leur vraie patrie.

Dans certaines espèces de nos oiseaux d'Auvergne, la migration est si complète, qu'il ne nous en reste pas un seul en hiver. Passé l'automne, qui a jamais vu, chez nous, l'hirondelle, le rossignol, le gobe-mouche, le martinet, la fauvette, la pie-grièche, le torcol, le merle de roche, le traquet, la huppe, le coucou, la caille, la tourterelle, le loriot ?

Dans certaines autres espèces, la migration est partielle. Il y a séparation entre les amis et les frères. Beaucoup nous quittent et font, comme les premiers, un voyage au long cours. Plusieurs nous restent et semblent sédentaires. Tels sont le troglodyte, le roitelet, le rouge-gorge, la mésange, la sitelle, le moineau, l'alouette, le verdier, le chardonneret, la linotte, le gros-bec, le bruant, le bouvreuil, la bergeronnette, le merle, la grive, la pie, le geai.

La scène des deux pigeons de La Fontaine se renouvelle-t-elle souvent, entre ceux qui partent et ceux qui restent ? J'en doute. A voir leurs allures, nous pouvons penser qu'ils y mettent moins de façon et se séparent plus résolument.

Parmi les résidents, les uns sont constamment autour de nos demeures ; d'autres apparaissent tout à coup, par un beau jour d'hiver, sortant je ne sais d'où ; d'autres enfin n'apparaissent qu'en temps de grande neige ou de grand froid, venant de la montagne dans la plaine, se rapprochant des hameaux et des villes et pénétrant jusque dans nos rues.

L'instinct de la migration est universel et irrésistible. L'oiseau migrateur, éclos et élevé en cage, n'y échappe point. On le voit par l'exemple de la tourterelle des bois, retenue captive. A l'époque où partent les autres, elle veut partir aussi.

Elle fait des tentatives désespérées pour fuir de cette volière qu'elle aimait tant et qui lui semble devenue tout à coup une prison.

Il est certain qu'au loin seulement et par delà les mers, à des centaines et à des milliers de lieues, ces oiseaux trouveront ce qui leur manquerait ici, en hiver, la nourriture, la chaleur, la vive lumière, les longs jours. Mais comment le savent-ils? ou comment peuvent-ils le présumer?

Le besoin de partir leur vient-il d'un commencement de disette ou des premières atteintes du froid? Il est permis d'en douter; car, au moment où partent la plupart, il fait chaud encore, plus chaud qu'au moment où ils sont arrivés; et la nourriture est bien plus abondante : c'est alors qu'ils sont le plus gras.

D'ailleurs, mettons le captif, né en captivité, dans un appartement aussi chaud qu'il puisse le désirer et prodiguons-lui la nourriture de son choix : rien n'y fera. Il n'a ni froid, ni faim : n'importe. Il devine que c'est le moment de partir : il veut partir.

Pour décrire la scène dernière qui prélude au départ, il faut un poète. Ecoutons Louis Racine :

> Ceux qui, de nos hivers redoutant le courroux,
> Vont se réfugier dans des climats plus doux,
> Ne laisseront jamais la saison rigoureuse
> Surprendre parmi nous leur troupe paresseuse.
> Dans un sage conseil, par les chefs assemblé,
> Du départ général le grand jour est réglé.
> Il arrive : tout part. Le plus jeune peut-être
> Demande, en regardant les lieux qui l'ont vu naître,
> Quand viendra le printemps par qui tant d'exilés
> Dans les champs paternels se verront rappelés.

Je ne sais ni ce que demande le plus jeune, ni ce que répondent les plus vieux, mais il est incontestable qu'ils jasent tous et beaucoup. Comme il arrive en certaines réunions humaines, ils parlent tous à la fois. Homère montre son esprit d'observation, quand il compare les discussions de ses guerriers loquaces à celles de certains oiseaux.

Eh bien ! puisqu'ils ne se supportent plus chez nous, qu'ils partent. Mais où vont-ils se diriger ? Ont-ils conclu, de la position du soleil, que les régions fortunées qui les attendent sont de tel côté et non de tel autre ? Quels cosmographes ! Et, à travers l'espace immense qu'ils vont franchir, quelle sera leur boussole ? Qui les empêchera de se perdre au milieu de tant de vallées, de montagnes et d'accidents de terrain de tout genre ? Arrivés au bord de la mer, auront-ils une science plus sûre que celle de Colomb, pour deviner les continents ou les îles qui sont au delà ?

Une autre merveille se présente et complique singulièrement le problème. C'est que la migration des oiseaux a lieu la nuit. Ce fait, autrefois soupçonné, est aujourd'hui hors de doute. En voici les preuves.

Vous avez vu, en automne, des légions d'hirondelles s'assembler sur un toit, s'élancer ensemble, faire quelques tours et revenir au même point. Les avez-vous jamais vues aller, à tire-d'aile, dans une direction déterminée ? Non. Elles sont constamment revenues sur leur toit. Le soir, elles y étaient encore ; le matin, elles n'y sont plus.

Avez-vous vu de même passer au-dessus de vous et aller dans une direction fixe, les fauvettes, les rossignols, les cinis et autres petits migrateurs ? Non encore. Nous ne les voyons jamais que voltigeant à travers les arbres, les haies, les bosquets. S'ils faisaient ainsi leur pérégrination, une année entière et même deux ne leur suffiraient pas. Nous ne les voyons point partir. Nous ne sommes avertis de leur départ que par leur absence.

La tourterelle apprivoisée et retenue captive ne bouge point pendant le jour. Elle reste immobile, pensive et préoccupée. La nuit venue, elle s'élance brusquement contre les barreaux de sa cage, tombe, se relève, s'élance de nouveau, se brisant les plumes, se blessant la tête. A l'arrivée du jour, elle rentre dans l'immobilité, pour recommencer, la nuit suivante, ses tentatives d'évasion. Elle agira ainsi jusqu'à ce que l'époque de la migration soit passée.

Mais, si nos migrateurs n'ont pas été vus voyageant le jour, les a-t-on vus voyageant la nuit? Oui, assurément. Pour assister au départ ou au défilé nocturne de nos hirondelles, il vous suffirait d'aimer moins le sommeil et de veiller un peu, à la clarté de la lune et des étoiles. Voici des faits positifs et concluants que j'emprunte à l'excellente revue scientifique, le *Cosmos*.

Il y a quelques années, un savant, M. Scott, montrait à des visiteurs l'observatoire du collège de New-Jersey, à Princeton, dans les Etats-Unis. En plaçant l'œil à l'équatorial, il vit passer dans le champ de la lunette, au milieu de la nuit, une infinité d'oiseaux. Profitant de l'occasion, il détermina la hauteur à laquelle se trouvaient ces météores d'un nouveau genre. Les plus rapprochés de la terre en étaient à un kilomètre et demi; le gros de la bande, à trois kilomètres; les plus élevés, à cinq kilomètres.

On a publié, en Angleterre, des renseignements très-curieux recueillis dans les phares situés en pleine mer ou sur les côtes. D'après les observations faites d'une manière régulière et suivie, dans cent-trois phares ou bateaux-feux, les migrations principales ont toujours lieu en automne et au printemps, mais il y a constamment migration de quelques espèces.

Les grands oiseaux qui passent près des phares viennent rarement s'y heurter. Les petits, au contraire, s'y heurtent fréquemment et souvent s'y tuent. En octobre 1877, on a trouvé morts, en une seule nuit, au pied du phare de Skerryvore, jusqu'à six cents petits oiseaux. A celui des Casquels, en octobre aussi, durant quatre heures seulement, de onze heures du soir à trois heures du matin, plus de cent hirondelles se sont tuées.

Retenons de ces données ce qui vient à notre sujet. Nos migrateurs vont immensément loin; ils voyagent la nuit; leur itinéraire est à une prodigieuse hauteur au-dessus de nos têtes.

Ces migrations aériennes et nocturnes sont d'autant plus

étonnantes, qu'en temps ordinaire, nos oiseaux sont, la nuit, dans une immobilité dont ils sortent difficilement. S'ils sont effrayés, ils se précipitent en désordre, d'un arbre à l'autre, se heurtant aux rameaux et aux feuillages : ce qui montre que, le jour disparu, ils ne voient pas beaucoup plus clair que nous.

Enfin les voilà partis. Jusqu'où iront-ils ? En quelle contrée s'arrêtera chaque espèce pour y prendre ses quartiers d'hiver? Question des plus intéressantes, mais aussi des plus difficiles. La science n'est pas fort avancée sur ce point. Elle n'a fait, depuis Buffon, aucun progrès notable.

Au dire des naturalistes, quelques-uns de nos oiseaux se dirigent, vers le Sud-Est, par les contrées méridionales de l'Europe, passent l'Archipel et vont hiverner en Syrie. De ce nombre est le rossignol.

Quelques autres prennent la direction du Sud-Ouest et vont chercher la température modérée des rivages. Ainsi fait la bécassine.

Le plus grand nombre, nous pourrions dire la presque totalité, va droit au Sud et ne saurait aborder ailleurs qu'en Afrique.

Une énorme quantité de cailles s'y abattent, en effet, sur le littoral. Elles y tombent si fatiguées, qu'au rapport de témoins oculaires, plus de la moitié se laisseraient prendre à la main. Beaucoup s'arrêtent là, dans de vastes champs de céréales. D'autres pénètrent un peu plus avant.

Des auteurs ont prétendu qu'elles passent l'Equateur et arrivent au Cap. Ce n'est point croyable. Qu'iraient-elles chercher si loin, quand elles trouvent plus près ce qu'il leur faut. Elles ont eu déjà tant de peine à atteindre le continent ! Si on en a vu au Cap, disons simplement qu'il peut y avoir des cailles dans les deux hémisphères.

Les naturalistes répètent, après Buffon, que les hirondelles vont au Sénégal. Le Sénégal est vaste et comprend des contrées de température très-diverse. Un missionnaire qui a séjourné, durant cinq ans, dans les plus brûlantes et qui

en a étudié avec un soin particulier toute la faune, m'a assuré n'y avoir jamais vu aucune hirondelle.

Un autre missionnaire, qui habita, au Gabon, des contrées moins chaudes, m'a dit qu'on y voit des hirondelles toute l'année, mais qu'elles n'y paraissent pas sensiblement plus nombreuses, au moment où les nôtres nous quittent.

Il est à croire que nos hirondelles se disséminent un peu partout dans les régions tempérées de l'Afrique. Elles sont bons voiliers et tout déplacement n'est, pour elles, qu'un jeu.

Voilà ce que nous savons des hirondelles et des cailles. Mais où retrouver la multitude des autres oiseaux ?

Ce qui rend leur découverte particulièrement difficile, c'est qu'il s'agit de la saison morte. En cette saison, ils se taisent et leur présence peut rester plus ou moins inaperçue pour celui qui ne fait que traverser le pays. Au moment où nous en avons le plus chez nous, qui soupçonnerait leur nombre et leur variété, s'ils ne chantaient pas ?

Quelques auteurs ont avancé qu'ils passent l'Equateur et vont dans l'autre hémisphère jouir d'un nouveau printemps. Ils y chantent, y nichent, y pondent, y élèvent leurs petits, comme ils l'ont fait en Europe. Ce sont deux saisons privilégiées, dans une même année.

Supposition riante, mais invraisemblable. Les deux mues, par an, que l'on allègue, lui sont contraires. Ces deux mues, en effet, sont souvent toutes différentes. L'une revêt l'oiseau d'un plumage éclatant, pour la belle saison ; l'autre, d'un plumage effacé et terne, pour la saison morte. Il est des oiseaux qui, durant la moitié de l'année, brillent des plus vives couleurs et sont, durant l'autre moitié, gris comme des moineaux. Pour les oiseaux étrangers, c'est la règle générale. Ils n'ont donc, comme les nôtres, qu'une seule saison privilégiée, quoique cette saison puisse n'être pas la même. J'ai vu de ces oiseaux, apportés chez nous, nicher en décembre, mais ne songer ensuite à nicher, ni en avril, ni en mai, ni en juin.

Il peut toutefois se produire quelques exceptions. C'est ici le lieu de rappeler l'observation si sage de notre grand natu-

raliste. Quand nous avons soigneusement constaté un fait, dit Buffon, nous pouvons l'affirmer hardiment. Mais, s'il s'agit de généraliser une négation, de nier que telle chose soit arrivée ou soit même possible, nous devons nous tenir dans une extrême réserve. Un seul fait peut venir tout à coup nous donner le démenti.

Enfin des voyageurs soutiennent que nos oiseaux ne passent jamais l'Equateur, mais qu'ils s'en rapprochent et vont hiverner sur des plateaux très-vastes et très-élevés. Ils s'y disséminent et s'y étagent, selon la nourriture qu'ils y trouvent et le degré de chaleur qui leur convient.

Le témoignage de ces voyageurs est corroboré par l'absence de nos oiseaux des autres régions connues. Qui a vu ailleurs nos tourterelles, nos torcols, nos loriots? J'admets donc ce sentiment, sinon comme absolument certain, du moins comme très-vraisemblable.

Il nous serait agréable de connaître mieux où se retirent nos oiseaux, durant la saison des frimas. Peut-être se trouvent-ils réunis ensemble dans des contrées qui leur rappellent la patrie. Ils ne doivent pas tenir à se mêler aux oiseaux étrangers, dont les habitudes sont si différentes et qui pourraient leur faire un mauvais accueil. J'aime à me les représenter formant des colonies à part et continuant de vivre à l'européenne.

Quand le missionnaire, fixé par son zèle au fond de l'Afrique, voit passer au-dessus de sa tête un oiseau de l'Auvergne, n'est-il pas tenté de lui crier : Oiseau de mon pays, arrête. Tu ne me diras rien et, ce que je pourrais te dire, tu ne le comprendrais pas. Mais qu'il me soit donné de te contempler un instant. Au bout du monde, la rencontre d'un compatriote est toujours douce, même quand ce compatriote est un simple oiseau.

A une époque où le continent noir a été plusieurs fois déjà traversé de part en part, et où commencent à s'ouvrir tant de régions immenses jusqu'ici fermées, des données nouvelles nous arriveront infailliblement. La lumière se fera

sur le mystérieux hivernage de nos oiseaux, comme sur une foule d'autres questions de l'histoire naturelle.

Mais en quelques lieux et si loin que soient dispersés nos oiseaux, un moment arrivera où ils se ressouviendront de l'Auvergne et éprouveront le besoin d'y rentrer aussi impérieusement qu'ils éprouvèrent celui d'en partir. La nostalgie sera subite et universelle. Les mêmes phénomènes et les mêmes faits qu'au départ se reproduiront au retour : voyage la nuit; voyage dans les hauteurs de l'atmosphère; voyage à travers des espaces immenses; voyage d'une incomparable rapidité. Nous ne les verrons point revenir; nous les verrons tout à coup revenus.

Chose singulière ! l'oiseau migrateur, que nous avons retenu en cage et qui a passé l'hiver chez nous, subit la loi commune. Comme l'automne, le printemps réveille en lui l'humeur voyageuse. Il se croit au loin; il veut revenir. De là ses nouvelles agitations, ses nouveaux tourments. Le voilà cependant calmé. S'imaginant sans doute qu'il est revenu, il va nicher paisiblement, comme ceux qui ont fait le voyage.

Une question se pose ici naturellement : Quel est ce mobile intérieur qui pousse des milliards d'oiseaux à faire, chaque année, à époques fixes, un double voyage si pénible et si périlleux ? à le faire cinq fois, dix fois, vingt fois, selon la durée de leur existence ?

Un pareil phénomène est déjà merveilleux dans le martinet, s'exerçant toute sa vie au vol et faisant ses quatre-vingts lieues à l'heure; mais se comprend-il dans la caille et autres oiseaux à aile courte qui ne s'élèvent de la terre que lorsqu'ils y sont forcés et la regagnent aussitôt, comme si le vol ne leur était point naturel? Quel est, dis-je, ce mobile intime qui leur donne confiance en eux-mêmes, inspire aux plus réservés la hardiesse, les force de partir, les dirige à travers l'espace et leur fait trouver, dans leur organisation, une vigueur jusque-là inconnue ?

Ce mobile est-il l'intelligence? l'intelligence de ce qui leur manquerait en Europe et de ce qu'ils trouveront en Afrique?

De ce qu'ils cesseraient de trouver en Afrique et de ce qu'ils retrouveront en Europe? L'intelligence des voies qui conduisent d'un continent à l'autre et des moyens qu'ils auront de les suivre, sans défaillir ni s'égarer?

Mais l'intelligence du génie le plus vaste et le plus pénétrant n'y suffirait pas, fût-il muni du plus puissant télescope, de la plus délicate boussole, de la carte la plus précise et eût-il des ailes d'une envergure à souhait.

Ce mobile, à la fois impulsif et dirigeant, est l'instinct. L'instinct de l'oiseau présente deux caractères dont la réunion est vraiment étonnante : il est aveugle et il est sûr.

L'instinct est aveugle. En le suivant, l'oiseau ne fait que le subir. L'oiseau ne saurait se rendre compte de l'entraînement qu'il éprouve vers l'inconnu, *ignoti nulla cupido,* et l'expérience ne saurait lui venir en aide. Ne dites point que les plus vieux conduisent les plus jeunes : tous les migrateurs ne voyagent point en compagnie. Il est des espèces où les départs sont individuels et isolés. On l'a constaté pour les fauvettes, les rossignols et bien d'autres. Le jeune qui voyage pour la première fois devra se suffire à lui-même et trouver seul sa route.

D'autre part, l'instinct est sûr. En le suivant, l'oiseau ne s'égarera pas. Il prendra la direction qu'il faut prendre et ira aussi loin qu'il faut aller. Il découvrira seul cette région qu'il n'a jamais vue, qu'un autre que lui n'eût pu découvrir et dans laquelle il trouvera tout préparé à sa convenance.

En dehors de l'instinct et au-dessus, reconnaissons une sagesse plus grande que celle de l'oiseau et que la nôtre. La sagesse du Créateur a seule établi et maintient seule ces lois générales, fixes, constantes, qui ne préviendront point sans doute les accidents particuliers, mais qui suffiront toujours à la conservation du monde ailé et volant.

Ici, comme en mille autres faits ou phénomènes de l'histoire naturelle, nous nous trouvons en face de Celui qui peut faire plus que nous ne saurions comprendre : dans le problème de la migration des oiseaux éclate la divine Sagesse.

II

LE RETOUR ET LES PLACEMENTS

Les migrateurs ne nous reviennent point en compagnies et par bandes, mais successivement et séparés. Etaient-ils réunis en quittant la terre étrangère, et ne se sont-ils divisés qu'en approchant de leur ancien séjour ? Cela est probable, car c'est au retour aussi bien qu'au départ, qu'on les a vus passer en immenses volées.

Au milieu de la mer, loin de tout rivage, ils s'abattent parfois en grand nombre sur les cordages d'un vaisseau. Les navigateurs se gardent bien de les maltraiter. Ils accueillent avec une bienveillante sympathie ces aimables passagers. Il y a tant d'analogie entre la situation du marin et celle de l'oiseau migrateur ! Mais le vaisseau ne va point assez vite ; ils sont impatients. Une fois reposés, ils s'élancent et prennent les devants.

Ils nous reviennent toujours moins nombreux qu'ils n'étaient partis. Qu'est devenu le surcroît de population produit par les deux ou trois nichées de chaque couple ? Beaucoup, surtout parmi les jeunes, ont dû succomber à la fatigue, durant la première ou la seconde traversée ; beaucoup aussi ont dû être surpris par l'ennemi, soit en abordant au rivage, soit durant leur séjour de cinq ou six mois, au pays lointain.

Nous pouvons présumer qu'ils ne sont point morts de maladie. Tout le monde remarque qu'il n'y a jamais de malades chez les oiseaux en liberté. Les épidémies qui déciment nos animaux domestiques, nos autres animaux et ne nous épargnent point nous-mêmes, leur sont inconnues. Ils échappent aux langueurs et aux douleurs de nos influenzas et se montrent toujours vigoureux et gais. En captivité seulement, ils retrouvent toutes nos maladies et tous nos maux.

A leur arrivée, ils s'espacent avec une sorte de régularité

constante, selon l'altitude et les aspects qui conviennent à chaque espèce. Il en est, comme le merle de roche et le traquet, qui se fixent sur les hauteurs. Il en est, comme le rossignol et le cini, qui vont jusqu'à une hauteur moyenne. Il en est, comme la bécassine, qui restent dans les lieux bas. Il en est un plus grand nombre qui s'accommodent de toutes nos altitudes.

En prenant leurs divers sites, de la plaine à la montagne, ils ont soin de ne point rester trop rapprochés les uns des autres, dans la même espèce. Si un bosquet n'a pas une certaine étendue, vous n'y verrez jamais à la fois deux couples de rossignols, deux couples de fauvettes, deux couples de rouges-gorges. Ils ne s'établissent à proximité les uns des autres que s'ils se trouvent séparés par quelque obstacle, muraille élevée ou bâtiment, qui empêchera les communications.

Au début, le placement amène souvent des combats entre deux chefs, mais ces combats durent peu. Bientôt l'un des deux s'éloigne avec sa compagne. Les combats sont fréquents entre rossignols, entre pinsons, entre chardonnerets. Si on a vu quelquefois deux nids de chardonnerets sur un même arbre, c'est que cet arbre est large et touffu, et que chaque nid est à une extrémité opposée, donnant sur un espace libre et différent. Il y a bien néanmoins alors quelques querelles. C'est presque toujours celui dont le nid est le plus rapproché du champ du combat qui reste vainqueur.

Les variétés d'une espèce s'excluent comme les couples de la même variété. Point de parenté à trop grande proximité : c'est la règle.

Cette règle étant générale, dans un même taillis un peu restreint, vous trouverez un seul nid de grive; dans un même vallon, un seul nid de merle ; dans une même châtaigneraie, un seul nid de loriot ; dans un même quartier de bois, un seul nid de tourterelle ; dans une même haie, un seul nid de pie-grièche ; dans un même jardin, un seul nid de pinson, un seul nid de fauvette, un seul nid de mésange ; dans une

même grange, un seul nid d'hirondelle, à moins que la grange ne soit très-étendue et n'ait deux issues opposées. Les petites hirondelles à croupion blanc font exception. Elles adossent les uns aux autres leurs nids, parfois très-nombreux sous le même toit.

Les couples d'espèces différentes ne s'excluent point, quand il ne s'agit pas d'oiseaux carnassiers. Sur un arbrisseau de hauteur d'homme, j'ai vu établis en même temps trois charmants petits ménages : au pied, celui d'un verdier ; au milieu, celui de la fauvette ; près du sommet, celui de la linotte. C'était au bord d'un taillis. Les trois sont arrivés à bonne fin.

J'ai vu pareillement, mais une seule année, dans un jardin de médiocre étendue, huit nids à la fois : celui du rossignol, celui du rouge-gorge, celui du rossignol de muraille, celui du pinson, celui du chardonneret, celui de la nonette, celui de la mésange et celui du grimpereau. Ces petites familles vivaient en bonne harmonie.

Autre circonstance à noter, dans le retour de nos migrateurs. A mon avis, ce n'est pas la moins merveilleuse. Partis de l'Afrique équatoriale et volant, au haut des airs, au milieu de la nuit, ils ne se contenteront point d'aller dans une direction vague et indéterminée, du Midi au Nord. Non seulement ils sauront retrouver l'Europe, mais en Europe, la France ; en France, l'Auvergne ; et en Auvergne, le vallon où ils nichèrent l'année précédente.

Les petits, il est vrai, ne reviennent point au lieu où ils furent élevés ; mais le père et la mère reviennent là où ils les élevèrent. Ce fait a été bien des fois constaté par tel signe de couleur ferme imprimé sur la jambe, la patte ou l'aile de l'oiseau. Il est confirmé par une observation que j'ai faite souvent et que bien d'autres aussi ont faite. Quand un oiseau a réussi, une année, dans un creux d'arbre ou de muraille, il y aura régulièrement un autre nid dans ce même creux, l'année suivante. Un jeune homme de ma connaissance, aimant beaucoup les nids des petits oiseaux, mais les respectant toujours, disait à coup sûr, avant de les avoir vus : celui

de tel endroit, celui de tel autre endroit. Il désignait, à l'avance, l'emplacement qui serait choisi et se trompait rarement. Les habitudes de chaque couple lui étant connues, il lui était facile de prévoir et de prédire. Si la couvée a péri, si surtout le père et la mère ont été tués, il y aura rarement un nid, l'année suivante, au même endroit. Voici à l'appui un fait spécial.

Dans un jardin près de la ville, on avait placé sur un arbre assez bas, une bûche creuse, convenablement aménagée pour attirer les petits oiseaux et les inviter à y nicher. Dès le premier printemps, une mésange s'empressa d'y établir son gros nid de mousse et de plumes. Mais voici que bientôt arrive un torcol qui trouve le logement à sa convenance. Comme il est le plus fort, il entre effrontément, jette par la fenêtre tous les matériaux du nid, s'établit à la place et pond, sur la poussière nue, sept œufs d'un blanc de crême. Les sept petits éclosent, grandissent et partent. Au bout de douze jours, la ponte recommence. Autres sept œufs; autres sept petits. Et ainsi durant quatre ans. La cinquième année, la mère est trouvée morte sur ses œufs, à moitié dévorée par quelque rat carnassier. A partir de ce lamentable événement, aucun torcol ne reparut dans la bûche.

N'est-il pas à présumer que c'était bien le même couple qui revenait là, chaque année? N'est-il pas à présumer également que si la place resta vide, c'est que le premier qui s'en était emparé avait accoutumé les autres à ne point venir rôder dans son petit canton. La mésange et le rossignol de muraille, qui avaient été successivement délogés, n'eurent garde aussi d'y revenir. La place est toujours à la disposition d'un nouveau locataire.

III

LES ARTISTES ET LE CONCERT

La première chose que font nos migrateurs, en revoyant leur patrie, c'est de chanter. C'est par les chants dont ils la

saluent qu'ils nous annoncent leur retour. Ceux qui nous étaient restés les attendent pour inaugurer le grand concert.

« La nature, dit Chateaubriand, a ses temps de solennité pour lesquels elle convoque des musiciens des différentes parties du globe. On voit accourir de savants artistes avec des sonates merveilleuses, de vagabonds troubadours qui ne savent chanter que des ballades à refrain, des pèlerins qui répètent mille fois les couplets de leurs longs cantiques. »

Chateaubriand parle d'or. Nous ferons seulement observer que les artistes, les troubadours, les pèlerins qui, de divers points du globe, viennent chanter en Auvergne, étaient partis de l'Auvergne et sont originaires de l'Auvergne : ce sont des enfants de l'Auvergne.

Dans le concert, chaque tribu a sa partie dont elle est sûre. Elle ne saurait en exécuter parfaitement une autre. Laissée à sa liberté, elle restera toujours dans le même air et dans le même ton ; mais nulle note ne sera oubliée dans l'ensemble. Tout ce qu'il y a de plus grave ou de plus aigu, de plus strident ou de plus doux, trouvera place en quelque morceau.

Pour que le concert produise tout son effet, il faut que chaque artiste soit à la place qui lui convient. Elle lui fut assignée par le grand ordonnateur : il sera fidèle à s'y rendre.

Vous qui gravissez parfois le puy de Dôme, avant l'arrivée du jour, pour assister au lever du soleil, montez un peu moins haut. Arrêtez-vous au flanc de la colline qui domine le vallon boisé. De là, vous assisterez tout aussi bien au lever du soleil et de plus vous verrez de quels accents les oiseaux savent le saluer. Mais, de grâce ! ne cédez pas à la tentation, si vous êtes chasseur, de venir en ces lieux paisibles, armé d'un fusil. Point de trouble-fête.

Il fait nuit encore : tout est silencieux ; tout repose. Mais voici que, du sein des blés verdoyants, une voix pure a fait entendre un léger prélude. Regardez à l'Orient : ce sont les premières lueurs de l'aurore que l'alouette a vues avant vous et qu'elle vient de saluer. Tout, par degré, se réveille, s'ex-

cite, s'anime, et le concert peu à peu arrive à sa pleine intensité.

Du sommet de son bouleau, le merle file en joyeux sifflements des sons pleins de vie; dans les rameaux épineux du pin, la grive précipite les syllabes saccadées de ses quatre ou cinq phrases; dans la verdure du noyer, le loriot laisse tomber des notes limpides et sonores comme celles de son nom; dans la touffe de jeunes hêtres, la tourterelle s'abandonne à ses mélancoliques roucoulements; dans le feuillage de l'arbre creux qui recevra sa couvée, la huppe exhale son bonheur en une syllabe unique dont la douceur fait oublier la monotonie.

Du fond du vallon nous arrivent la chanson libre et dégagée de la fauvette; les roulements hauts et bas du bruant; le refrain à trois temps du pinson; les fantaisies un peu mêlées du chardonneret; le délicieux babil de la linotte rouge; les petits éclats moqueurs de la bergeronnette; le charmant cliquetis de je ne sais quoi caché dans le gosier du cini; les délicates mélodies accompagnées d'un gracieux balancement de corps du troglodyte; la phrase unie, terminée en fusée volante, du verdier; les joyeusetés toutes en élans du rouge-gorge.

La pie-grièche est jalouse. Elle voudrait prendre part au concert, mais ses parents ne lui apprirent jamais aucun chant et la nature l'a douée d'une voix ingrate. Elle ne se taira pas pour si peu; elle empruntera, au hasard, à sept ou huit autres oiseaux, les notes qu'elle pourra saisir et en formera un pot-pourri sans éclat, mais d'un parfait comique.

Quel est le singulier oiseau qui, de cet arbre à l'écart où il se dissimule, nous envoie perpétuellement la même syllabe géminée? C'est un oiseau amoureux de son nom et ne cessant de le redire : c'est le coucou. Si c'est la première fois que vous l'entendez, à ce printemps, hâtez-vous de visiter votre porte-monnaie. Est-il bien garni? réjouissez-vous : vos finances prospéreront dans l'année. Est-il peu fourni? je vous plains : vos finances iront en baisse. C'est ce qu'ont dit depuis longtemps des gens d'expérience qu'on n'a jamais voulu écouter.

Le concert va bon train. Mais avez-vous remarqué qu'après y avoir préludé l'alouette s'est tue? S'en serait-elle désintéressée? Ne le croyez pas. Elle s'est recueillie et a ménagé ses forces. Quand les autres exécutants lui paraîtront un peu fatigués, ce sera son tour.

S'élançant tout à coup de terre, portée sur ses ailes étendues et tremblottantes, elle entonne une cantate vigoureuse et domine toutes les voix du vallon. Ce ne sont plus la délicatesse et la fraîcheur de ses notes matinales. Ce sont des tons chauds, fermes, soutenus. Les sons se pressent, se suivent, se tiennent. Impossible de saisir le moindre intervalle. La respiration est dans le chant, le chant dans la respiration. Les strophes vont, viennent, se mêlent, se croisent, s'allongent, s'abrègent, en restant dans le même mode. C'est vraiment la variété dans l'unité.

Tout en exécutant sa longue pièce, l'alouette s'élève en larges spirales dans la lumière et dans l'azur. Elle monte; elle monte. Nous ne la voyons plus; nous l'entendons encore. Quand elle en est arrivée à ne pouvoir monter davantage, elle redit là, dix fois, vingt fois, la strophe qu'elle avait réservée pour la fin; puis tout à coup s'arrête et, d'un seul trait, redescend sur sa motte de gazon. Elle est fatiguée mais contente, et le cœur lui bat. En s'enivrant de son chant, elle en a réjoui une autre. Dans un léger périmètre, autour d'elle, vous trouverez son nid.

De tout temps, le chant de l'alouette a fixé l'attention des amateurs du beau. Des poètes, comme Dubartas, ont tenté de l'interpréter en l'imitant. Le succès a été faible. Est-ce aux habitants des villes à interpréter le chant de l'alouette? Si vous voulez le comprendre, venez à la campagne; adressez-vous aux gens de la ferme et demandez-leur de vous redire le serment de l'alouette. Ils vous raconteront la très-ancienne et très-jolie petite histoire que voici :

Le jeune berger arrive des champs où il a gardé le troupeau. Sa mère lui dit : As-tu entendu l'alouette, ce matin? — Oui, je l'ai entendue. Elle a chanté fort et longtemps. —

As-tu compris ce qu'elle disait? — J'ai compris la fin. Quand elle a été montée bien haut et qu'elle est arrivée devant la porte du paradis, elle s'est arrêtée et a dit un grand nombre de fois : Juraré pû ! juraré pû ! — Et puis ? — Et puis elle est redescendue tout droit, en disant : Fout ! fout ! fout ! — A partir de ce jour, quand les enfants de la ferme promettent d'être sages, la mère leur dit : Que ce ne soit pas la promesse de l'alouette.

Au concert aérien des oiseaux se joint, comme accompagnement, un concert plus terrestre et plus humble : c'est celui des insectes. Nous l'entendons à côté de nous, à nos pieds, au-dessus de nos têtes. La cigale brune ou verte, dans le feuillage, le grillon noir, à l'entrée de sa caverne, les sauterelles aux mille nuances, dans les herbes de la prairie, tous deviennent harmonieux, aux rayons du soleil ; tous chantent les joies innocentes de leur courte vie. La musique des oiseaux est vocale ; celle des insectes, instrumentale. C'est en frottant l'une contre l'autre leurs petites ailes membraneuses que les insectes produisent ces stridulations vives et variées, toujours intéressantes pour qui sait prêter une oreille attentive.

Les oiseaux sont pleins d'émulation pour le chant. Ils chantent avec d'autant plus d'ardeur qu'ils en entendent d'autres chanter plus près d'eux. Entre oiseaux d'une même espèce, c'est une véritable rivalité. Un rossignol qui entend un rossignol voisin veut toujours l'emporter et dire la dernière note. Mais cette émulation se révèle aussi entre oiseaux d'espèces différentes. Dans une volière peuplée de quinze ou vingt oiseaux mélangés, un seul ne peut élever la voix sans que tous les autres fassent aussitôt de même.

Ce qui est plus remarquable encore, c'est que les oiseaux sont excités à chanter, en entendant la voix de l'homme. Dans un appartement où sont des serins, si la conversation s'élève et devient bruyante, ces serins deviennent bruyants, à leur tour, au point de rendre la suite de la conversation impossible.

Voici une charmante petite scène à laquelle il m'a été donné d'assister bien des fois. Des prêtres se réunissaient le soir, dans un bosquet, pour y faire en commun leur lecture habituelle. A peine cette lecture était-elle commencée qu'un rossignol, hôte de ces lieux, venait se poser en face de nous, sur l'une des branches les plus basses de l'arbre qui nous abritait. Là, relevant la tête, s'enflant le gosier, il tentait de couvrir la voix du lecteur. Il n'abandonnait jamais la partie avant la fin, mais chantait sa bonne demi-heure.

En chantant, le rossignol ne paraît ni animé ni attentif. Il semble, au contraire, distrait et somnolent. Il est un peu ébouriffé et a l'œil à peine entr'ouvert. Il ne reprend son air vif et alerte que lorsqu'il a cessé. C'est un artiste tout d'inspiration. Cédant aux impressions qui naissent à l'intérieur ou qui lui viennent du dehors, il ne se commande point ; il se laisse chanter.

Un frais ombrage durant le jour, un beau clair de lune, la nuit, voilà ce qu'aime le rossignol. Son solo de la nuit, favorisé par le silence universel, en devient plus éclatant et se fait entendre plus loin. Il charme les insomnies de ceux qui reposent dans son voisinage. Mais toutes les oreilles ne sont pas aptes à le goûter. On demandait à un jardinier de Buffon comment il se trouvait dans le joli cabinet qu'on lui avait construit près des serres. Je me trouverais assez bien, répondit-il, si je n'y avais constamment les oreilles déchirées par les rossignols.

Le chant du rossignol est beau ; mais d'où vient cette beauté ? Uniquement du timbre et de l'expression de la voix. L'air, en lui-même et dans son ensemble, m'a toujours paru insignifiant. Notez ces strophes ; mettez-les dans l'ordre où elles sont exécutées : quel en sera le résultat ? Abandonné à l'appréciation des artistes. S'ils jugent autrement que moi, évidemment c'est moi qui me trompe.

Parmi nos petits chanteurs, il en est deux qui sont dignes d'un intérêt spécial ; ce sont le troglodyte et le rouge-gorge. Ils sont les seuls qui, à certains jours d'hiver, chantent aussi

gaiement qu'au printemps. Ils chantent le soir, par le froid le plus vif, lorsque la température doit se radoucir durant la nuit ou le lendemain.

La constitution des oiseaux est d'une extrême délicatesse. Sa susceptibilité en fait autant de vivants baromètres non moins sûrs que ceux de la science. On a décrit bien des fois les signes par lesquels ils annoncent un changement de temps. Ces signes étaient connus des anciens. Leur caractère les recommandait à l'attention des poètes : aussi Virgile ne les a-t-il point oubliés.

Dans nos climats tempérés, les petits oiseaux ont tous des voix plus ou moins agréables. Les moins renommés sont artistes à leur façon. Chaque espèce a une expression propre que n'ont point les autres et qui rend comme impossible de les comparer. Quand j'écoute le chant si délicat du troglodyte, je le préfère à celui du rossignol ; et quand j'écoute le chant si ferme du rossignol, je le préfère à celui du troglodyte. Impossible également de rendre en aucun langage les nuances variées que saisit et distingue l'oreille. Si je veux vous faire connaître le chant de la fauvette, je vous dirai qu'il est frais, vivant, pur, aisé, sonore, plein de gaieté. Si je veux ensuite vous faire connaître également le chant du rouge-gorge, je serai forcé de me servir des mêmes termes. Et pourtant ces deux chants n'ont pas entre eux la moindre ressemblance. J'en pourrais dire autant de beaucoup d'autres espèces. Chacun de nos petits artistes connaît à fond les secrets de son art. Tous ont des tons convenables et de bon goût. On reconnaît en eux la voix et l'oreille des sociétés civilisées.

Les oiseaux des pays chauds, au contraire, sont rarement harmonieux. Ils n'ont ni notes variées, ni modulations délicates. Au lieu d'un chant, ce sont des cris, et quels cris ! Quand le perroquet, l'ara, le cardinal, ou tout autre, veulent montrer la puissance de leurs voix, c'est à vous faire boucher les oreilles. Les plus petits eux-mêmes, comme le bengali et le sénégali, ont un timbre métallique et dur qui blesse.

Réunis en grand nombre, ils doivent faire une singulière musique. Un orchestre de Chinois pourrait seul nous faire entendre des sons aussi aigres, aussi forcés, aussi désagréables. Rapprochez ce charivari du beau concert de nos petits oiseaux dans le vallon, et vous verrez si nous fûmes mal partagés.

Même contraste dans les couleurs. Nos petits oiseaux ont des vêtements peu voyants mais pleins de grâce. Il y a des nuances délicates et des tons bien ménagés. Les couleurs y sont distribuées avec mesure et discernement, et chacune a mille variétés. Le rouge du chardonneret, celui du pinson, celui de la linotte, celui du bouvreuil, celui du rouge-gorge, sont autant de rouges différents. Ainsi des autres couleurs. L'uniformité même du costume de quelques-uns a son charme. Voyez le gris de l'alouette et celui du torcol, le marron du rossignol et celui du troglodyte. On ne se lasse point de les regarder. Ils reposent doucement la vue et nous rappellent certains costumes religieux que nous aimons.

Les oiseaux étrangers ont, en général, des couleurs éclatantes. Ce sont les riches reflets des pierreries et non les nuances délicates des fleurs. Ces couleurs, vives plutôt que vivantes, nous frappent d'abord par leur nouveauté, mais elles ne fixent point nos sympathies. Nos préférences retournent bientôt à nos modestes petits oiseaux de l'Auvergne. On dirait qu'il y a conformité de goût entre les oiseaux et les hommes d'un même pays. N'est-ce point pour ressembler à leurs oiseaux que les sauvages se bariolent tout le corps de rouge, de jaune, de vert, de bleu, croyant se rendre, par là, intéressants et beaux ! Ce luxe de couleurs fortes est pour nous le mauvais goût dans sa pleine fleur. C'est l'absence de la grâce avec la caricature de la beauté. La beauté fut toujours dans l'ordre et la mesure, non dans l'éclat et la profusion. Certaines reines de campagne ne sont évidemment point de cet avis.

Dans leur grand concert du printemps, que chantent les oiseaux ? Il n'est point difficile de le deviner. Nous n'avons

pas besoin de recourir, pour le comprendre, aux bizarres tentatives des Dupont de Nemours et des Garner. Ils chantent la bonté du Créateur et les bienfaits de sa Providence. Ils chantent l'azur et le soleil, les fleurs et le feuillage, les grains et les vermisseaux. Ils chantent la robe soyeuse qu'une merveilleuse vertu a fait sortir d'eux-mêmes, pour les protéger et les embellir. Ils chantent les rapides ailes qui les ont soutenus en leur long voyage et les ont reportés au vallon. Ils chantent les petites alliances qu'ils sont en train de contracter ou de renouveler et redisent, cent fois le jour, la fidélité qu'ils garderont au pacte intime, salut de la future famille.

Les chants des petits oiseaux animent nos campagnes, en relèvent la beauté, en centuplent l'intérêt. Sans eux, les arbres auraient beau reprendre leurs délicates frondaisons, les prairies retrouver leurs tapis verdoyants, les fleurs ouvrir leurs nouvelles corolles. Le silence et l'immobilité dominant le spectacle, la vie, la joie, la gaieté en seraient bannies.

Il est des contrées où se produit un luxe prodigieux de végétation, où les plantes atteignent, en quelques jours, des proportions immenses, où la flore est d'une richesse et d'un éclat incomparables. Mais l'air y est malsain ; la fièvre s'y exhale du sol ; la mort y siège en permanence. Vous n'y entendrez jamais le chant de nos petits oiseaux. Par leur chant, les petits oiseaux nous appellent là où circule un air pur, là où fleurit la santé, là où est la vie.

L'oiseau chanteur est un poëte ailé, j'allais dire un petit Orphée, qui vient avec sa lyre charmer nos champs et nos bois. Ses accents donnent la vie à l'ardente lumière et aux frais ombrages, aux mystérieux murmures de la source et à la brise caressante des vents. Ils réveillent et rendent harmonieux les vallons, les coteaux, les forêts, les montagnes.

Aux accords de cette lyre, il vous semblera voir la fleur s'épanouir plus vermeille et plus odorante, le gazon naître plus velouté et plus doux, le rameau se balancer plus flexible

et plus gracieux, le ruisseau couler plus limpide et plus gai. La lyre du petit oiseau donne une voix à la solitude. Elle est le soupir du printemps, l'âme de la création, la pensée du Créateur : elle est son amour. Oiseaux du ciel, bénissez tous le Seigneur ; célébrez ses louanges ; exaltez à jamais sa bonté. *Benedicite, omnes volucres cœli, Domino ; laudate et superexaltate eum in sæcula.* (Daniel, III, 80.)

IV

LES NIDS, LES ŒUFS ET LES PETITS

Tout en chantant, les oiseaux commencent leurs nids. Dès les premiers beaux jours ils en jettent les fondements. Une circonstance qui ne saurait échapper à personne, c'est la tendance qu'ont la plupart de nos oisillons à se rapprocher de nous et à nous confier leurs trésors. Si nous disparaissons d'un lieu, ils s'en éloignent ; s'ils nous voient ailleurs, ils y accourent.

J'ai connu, dans un hameau, une maison à l'écart qui était très-aimée des hirondelles. Il y avait, sous le bord du toit, sept à huit nids très-bien habités au printemps. Cette maison vint à être abandonnée. La porte resta fermée ; les vitres étaient brisées. A partir de ce moment, pas une hirondelle n'y revint.

Dans un vallon que ne fréquente point l'homme, vous ne verrez ordinairement, ni chardonnerets, ni rossignols, ni bergeronnettes, ni pinsons, ni cinis. Ils viennent s'établir à côté de nos demeures, dans les lieux mêmes les plus bruyants. L'arbre qui touche à la maison aura leur préférence.

Quelques-uns feront mieux. J'ai vu, à la porte d'entrée d'une maison où nous étions nombreux, un nid de gobe-mouche placé sur le montant de la sonnette. Chaque fois qu'on sonnait, le nid était ébranlé et la mère s'envolait. Mais elle n'allait pas loin et revenait aussitôt. Cela arrivait vingt fois,

trente fois par jour. N'importe. Elle ne se découragea pas et les petits se sauvèrent.

Dans une de nos gares les plus animées, à Pont-de-Dore, entre la voie courante et celle qui sert à remiser les wagons, est une rangée de jeunes arbres. Sur le plus avancé, en face des salles d'attente et tout près de l'abri des voyageurs, je montrais, un jour, à mon compagnon de route, un chardonneret donnant tranquillement la becquée à ses petits. Quelle idée, me dit-il, de venir suspendre là son berceau ! Comment n'en a-t-il pas été détourné par la foule, le bruit, le mouvement, les longues files de voitures, les sifflements des locomotives ? Il a confiance en l'homme, lui répondis-je. L'homme le protégera contre l'oiseau de proie, qui n'osera pas le venir chercher jusqu'ici.

N'est-ce point toute la solution du problème ? Quand les petits oiseaux se rapprochent ainsi de nous, c'est pour être protégés contre leurs ennemis. Ils comprennent d'instinct que nous sommes moins méchants que l'oiseau de proie. Touchante confiance que nous ne devrions jamais trahir !

Les petits oiseaux de nos jardins craignent peu les personnes qu'ils voient habituellement. Si nous nous montrons inoffensifs à leur égard, ils se laissent approcher et considérer à loisir. Ils nous suivent même quelques pas, en nous regardant d'un air familier et sympathique. Mais ne tentez point de les toucher ; ils sont sensibles à l'excès et ne supporteraient pas le chatouillement de vos caresses. C'est pour cela qu'en venant à une si faible distance, ils n'arriveront cependant jamais à la portée de votre main. Allons à leur nid ; inclinons-nous ; comptons leurs œufs ou leurs petits ; ils ne témoignent aucune appréhension. Il n'en sera pas de même s'il survient un visiteur d'un accoutrement insolite et s'il est seul. Je dis s'il est seul, car si ce visiteur inconnu est mêlé à la compagnie habituelle, il n'y aura rien de nouveau : il ne se produira aucun effroi. La présence de leurs protecteurs suffit pour les rassurer, J'ai été bien des fois témoin de ce fait. J'en citerai quelques exemples.

Dans un bosquet dont j'ai déjà parlé, le rossignol avait son nid et ses petits. Nous entendons, un jour, le père et la mère pousser des cris de détresse, comme ils le faisaient toujours, à l'apparition d'un chat. Nous y accourons et nous trouvons, non pas un chat, mais un ouvrier en blouse qui était venu y fureter. Nous le prions de sortir. Immédiatement une joyeuse roulade annonce que le dangér a disparu. Nous avons remarqué que jamais cette roulade ne manquait de se produire, dès que le rossignol voyait s'éloigner l'ennemi qui avait mis en péril sa couvée. Il la faisait entendre, même après un coup de pistolet tiré tout à côté de lui. Rassuré, plutôt qu'effrayé par la détonation, il restait en place et ne quittait point son rameau.

Autre scène, au même bosquet. Une fauvette avait fait son nid sur un noisetier, au bord de l'allée. Nous passions près d'elle, à chaque instant. L'un de nous s'avisa, un jour, d'approcher doucement le doigt et de le retirer brusquement. La fauvette ne bougeait pas d'abord ; mais, s'aguerrissant peu à peu, elle en arriva à se précipiter en avant, sur le bord du nid, entr'ouvrant le bec et menaçant de pincer le téméraire. Elle s'imagina évidemment qu'elle nous faisait peur et nous mettait en fuite. Nous l'avons laissée jusqu'à la fin dans sa noble illusion.

Dès que l'hirondelle a compris qu'elle est l'objet d'un accueil sympathique, elle se met vite à l'aise. Elle va et vient au-dessus de votre tête sans se préoccuper de votre présence dans l'appartement. Hôtesse aimée, elle se regarde chez vous comme chez elle et se croit de la maison.

Arrivons à la construction des nids et donnons d'abord, comme il convient, la parole à Chateaubriand :

« Aussitôt que les arbres ont développé leurs fleurs, mille ouvriers commencent leurs travaux. Ceux-ci portent de longues pailles dans le trou d'un vieux mur ; ceux-là maçonnent des bâtiments aux fenêtres d'une église ; d'autres dérobent un crin à une cavale ou le brin de laine que la brebis a laissé suspendu à la ronce. Il y a des bûcherons qui croisent

des branches dans la cime d'un arbre ; il y a des filandières qui recueillent la soie sur un chardon. Mille palais s'élèvent et chaque palais est un nid. »

Ces modestes palais ne sont construits ni sur un même plan, ni dans un même style. Nous y voyons une infinie variété d'architecture. Les uns sont à ciel ouvert, les autres abrités d'une voûte ; les uns profonds, les autres à peine concaves ; les uns très-compliqués, les autres très-simples ; les uns tapissés d'un duvet moelleux, les autres revêtus d'un carton dur ; les uns sont assis sur la branche, les autres pendent au-dessous ; les uns s'étalent au grand jour, d'autres sont cachés dans les creux obscurs ; il en est que domine la motte de gazon, et il en est qui se balancent à des centaines de pieds au-dessus du sol.

Des goûts si différents sont prononcés et invariables. Parmi tant d'architectes, nul n'emprunte à son voisin la moindre idée. Chacun fait à sa guise et agit comme s'il savait, à lui seul, faire mieux que tous les autres réunis. Aucun nid d'ailleurs qui n'ait sa grâce propre et qui ne s'harmonise, par sa forme et ses nuances, avec ce qui l'entoure. Chaque oiseau naît architecte. La science infuse se transmet des parents aux petits, dans la même espèce, et les dispense de toute leçon. Celui qui construit son nid, pour la première fois, sans en avoir vu construire aucun autre, trouve en lui-même toute la science et tout le savoir-faire de ses ancêtres. Il est vrai qu'il n'y ajoutera jamais rien ; il fera aussi bien qu'ils ont fait, mais ne tentera point de les dépasser.

Nous nous sommes laissé aller, à la suite de Chateaubriand, à parler de palais : disons simplement des berceaux. S'il s'agissait de palais ou même de chaumières, ce serait les pères qui auraient la grande part du travail ; mais parce qu'il s'agit de berceaux, c'est aux mères que revient naturellement le soin de les préparer.

Il y a bien quelques espèces dans lesquelles la mère est aidée par le père, pour la construction du nid, la couvaison des œufs et le réchauffement des petits ; mais, en général, le

travail n'est partagé que pour l'entretien et la protection de la famille. Ce n'est aussi qu'en très-peu d'espèces que le père nourrit la mère sur son nid, pendant qu'elle couve.

Les peuples de la Laponie, ai-je lu quelque part, concentrent toute leur esthétique et tout leur art dans un objet unique, le berceau. Ils lui donnent la forme d'une gracieuse capote, l'ornent, en dehors, de lichens délicats et de perles brillantes, le garnissent, à l'intérieur, des duvets de l'eider et des poils du lièvre blanc. Blotti là-dedans, le Laponeau repose en paix et jouit d'une douce chaleur, faisant toute la joie comme toute la préoccupation de ses parents. Quelle touchante ressemblance entre l'art des Lapons et celui des oiseaux !

Les premiers nids de l'année sont faits lentement et la ponte ne commence que lorsqu'ils ont reçu toute leur perfection. Ceux qui suivent sont construits plus rapidement, quelquefois à la hâte, surtout s'il y a eu déjà une ponte interrompue. Aussi sont-ils moins soignés.

Un grand nombre d'oiseaux font leur premier nid sur le sol ou près du sol; le second, plus haut; le troisième, plus haut encore. Agissent-ils ainsi pour échapper à l'ennemi qui a pu les atteindre plus bas? ou n'est-ce point parce que la saison est plus avancée, qu'ils sont mieux abrités par les feuilles et qu'ils ont moins à craindre le mauvais temps? C'est probablement pour tous ces motifs réunis.

Avez-vous remarqué la manière dont sont distribuées les couleurs, dans les oiseaux et dans leurs œufs? C'est une considération intéressante.

Chez la plupart des oiseaux, le père et la mère ont les mêmes couleurs : le père les a seulement un peu plus accentuées et plus vives. Il en est ainsi des alouettes, des fauvettes grises, des rouges-gorges, des rossignols, des torcols.

Chez quelques-uns, le père et la mère ont des couleurs si différentes qu'à première vue on ne les croirait point de la même espèce. Il en est ainsi des bouvreuils, des pinsons, des pies-grièches rousses, des rossignols de muraille.

Entre les couleurs des oiseaux et celles de leurs œufs existe une analogie frappante.

Quand le père et la mère ont les mêmes couleurs, c'est la couleur dominante du couple qui est reproduite sur les œufs. Quand ils ont des couleurs différentes, les œufs sont pointillés de la couleur qui distingue le père : ils portent sa livrée.

Il y a des exceptions. Quelques oiseaux pondent des œufs d'un blanc uni, quoique ni le père ni la mère ne soient blancs; et les oiseaux noirs ne pondent point des œufs noirs.

Ce qui est l'exception, pour les oiseaux en liberté, devient la règle pour les oiseaux domestiques. Quelles que soient les couleurs de l'oie, du canard, de la poule, du pigeon, leurs œufs sont toujours blancs.

Quant aux petits, ils ont d'abord les mêmes couleurs et se ressemblent. A la première mue seulement, ils prendront leurs couleurs définitives. Les uns garderont le costume de la mère; les autres revêtiront celui du père. C'est comme chez nous, au sortir de la première enfance.

Ce petit oiseau qui, durant la journée, ne restait pas une minute en place et qui a fait, aux environs ou au loin, tant de rapides voyages pour amasser des matériaux si divers et les apporter pièce à pièce, le voici devenu tout à coup immobile, captif, esclave d'un sentiment intime et secret. L'immobilité lui semble aussi douce aujourd'hui qu'un mouvement perpétuel lui semblait hier nécessaire.

En bâtissant son nid, il songeait sans doute à ses œufs; en couvant ses œufs, il doit rêver à ses petits. L'amour maternel va croissant : quand les petits seront éclos, il aura fini de se développer; il sera à son comble. L'amour paternel a suivi les mêmes progrès. Jamais le père et la mère ne tiennent autant à leur nid que lorsqu'il y a des petits.

Qui a fait connaître à l'oiseau que dans chacun de ces globules délicats réside un trésor? que ce trésor n'y est que par ses premiers éléments et qu'il a besoin d'une formation? que cette formation s'opérera par le seul entretien d'une chaleur convenable non interrompue? Qui apprit à celui-ci

que quinze jours lui suffiront? à celui-là qu'il lui faudra vingt jours? Qui apprit enfin à celui qui couve pour la première fois que ces soins assidus ne le tromperont point, mais qu'au terme prévu les petits prisonniers feront éclater les murs de leur prison et que toute une charmante famille se remuera sous ses ailes? Merveilles de l'instinct!

Les petits éclos, quelle activité pour les nourrir! Il faut trouver et apporter des aliments appropriés à leur délicatesse. Ces petits sont nombreux. Pour un moucheron qui arrive, voilà cinq ou six becs, parfois quinze à vingt, qui s'ouvrent et le réclament.

En temps de pluie, la promptitude et la rapidité des mouvements redoublent. L'un des parents devant rester sur les petits pour les empêcher d'être inondés, à l'autre seul incombe toute la charge des provisions, et c'est à travers les feuillages mouillés qu'il devra voltiger. Il s'y prendra si bien qu'il trouvera tout ce qu'il faut et les petits ne mourront point de faim.

Si tout se bornait à ces soins et à ces travaux, les oiseaux seraient heureux, car ils les aiment et les trouvent doux. Mais souvent ils sont menacés des plus grands dangers et voient leur couvée exposée à périr. Quelles transes alors et quelles alarmes! Plusieurs bravent la mort pour la défendre. Ils attaquent l'oiseau de proie et finissent par le mettre en fuite. Qui n'a présents à la mémoire les beaux vers de Louis Racine?

Des ennemis souvent ils repoussent la rage
Et dans de faibles corps s'anime un grand courage.
Si chèrement aimés, leurs nourrissons, un jour,
Aux fils qui naîtront d'eux rendront le même amour.

« Le nourrisson prend des plumes; sa mère lui apprend à se soulever sur sa couche. Bientôt il va jusqu'à se pencher sur le bord de son berceau, d'où il jette un premier coup d'œil sur la nature. Effrayé et ravi, il se précipite parmi ses frères qui n'ont point encore vu ce spectacle; mais, rappelé par la voix de ses parents, il sort une seconde fois de sa

couche, et ce jeune roi des airs, qui porte encore la couronne de l'enfance sur sa tête, ose déjà contempler le vaste ciel et les abîmes de verdure du chêne paternel. » (Chateaubriand.)

Il y a quelques oiseaux, comme la fauvette et le torcol, dont les petits naissent absolument nus. Les petits des autres oiseaux naissent tous avec un commencement de duvet. Ils sont ornés, en sortant de l'œuf, d'un poil follet, parfois très-court, comme ceux de la pie-grièche, parfois très-long, comme ceux de l'alouette. Ce poil mobile et délié reste fixé au bout des plumes et y flotte jusqu'au moment où ils sont en état de voler. C'est ce que Chateaubriand appelle avec tant de grâce la couronne de l'enfance.

V

QUELQUES MONOGRAPHIES SPÉCIALES

Sortons des généralités et entrons dans le détail. Voyons à l'œuvre quelques-uns de nos oiseaux les plus intéressants.

Ici commencent les monographies. Elles ne seront pas très-nombreuses. Je choisirai celles qui se ressemblent le moins, sachant combien est fastidieux tout ce qui paraît une répétition.

Dans un sujet dont je ne prends que la fleur, il serait difficile de suivre un ordre précis. Je me donnerai la licence de n'en suivre aucun et ferai de la mosaïque.

Commençons par la nonette. La nonette, ou la petite noix, comme on dit dans nos montagnes, est un oiseau de la taille du roitelet, vêtu de blanc, de noir et de rouge rouillé. Les naturalistes l'appellent la mésange à longue queue. La nonette a une longue queue, en effet, mais en quoi ressemble-t-elle à la mésange ? Elle en diffère par cette longue queue d'abord, et ensuite par sa forme, ses couleurs, son cri, son chant, son bec gros et court, son nid qu'elle place sur la

branche et non dans le creux de l'arbre. Il est vrai que, pour éplucher les bourgeons et les feuilles, elle se suspend en dessous, comme la mésange ; mais il me semble que, pour établir entre elles une parenté, c'est bien peu.

La nonette est, chez nous, la première à commencer son nid, au printemps, mais non la première à le terminer, car elle met à le construire trois ou quatre semaines. Elle l'établit à la bifurcation du tronc ou des branches d'un arbre fruitier, dans le jardin. On dirait d'abord le nid gris-blanc d'un pinson. Mais il monte peu à peu plus haut et finit par se couvrir d'une voûte. Un petit trou, sans saillie, est laissé aux trois quarts de la hauteur. Le travail a été plusieurs fois interrompu par la chute de la neige. La neige fondue, il a été repris sans retard. On distingue ces interruptions et ces reprises aux nuances différentes des assises qui s'y succèdent. L'intérieur est capitonné d'une très-grande quantité de plumes. La voûte même en est tapissée.

La nonette pond là-dedans dix-sept ou dix-huit œufs. A partir de l'éclosion des petits, le père et la mère sont d'une animation extraordinaire. Ils volent avec précipitation de rameau en rameau, entrent à tour de rôle dans le nid et s'y arrêtent un instant pour réchauffer la couvée. Comment, avec leur longue queue, peuvent-ils se retourner dans un si étroit espace ? Comment peuvent-ils ne pas étouffer ces oisillons gros comme des mouches ? Comment surtout peuvent-ils les distinguer, si mélangés et si nombreux, et n'en oublier aucun ? Quand ils sont entrés dix-huit fois, chaque petit n'a reçu sa becquée qu'une fois ; et il faut bien à chacun un certain nombre de becquées dans un jour. La famille sortie, vous ne trouverez pas de mort au fond et vous admirerez la propreté exquise dans laquelle a été tenu le commun berceau.

Les petits suivent constamment le père et la mère. De fréquents cris de ralliement les empêchent de s'égarer. La famille reste unie, non seulement durant l'été et l'automne, mais tout l'hiver. Aux approches du printemps, commencent de petits jeux qui dégénèrent bientôt en petits combats et aboutissent

à la séparation. Frères et sœurs s'éloignent alors par couples et s'en vont créer de nouvelles familles. On sait que, chez les oiseaux, les alliances au premier degré ne furent jamais prohibées.

Les deux anciens, rajeunis par le printemps, reviennent à leur arbre de l'an passé. Si le nid a été enlevé, ils choisiront le même emplacement ; s'il est resté, ils n'en profiteront pas. Ils préféreront en construire, dans le voisinage, un autre tout pareil. Ils ne tiennent pas au nouveau, mais il leur faut du neuf. Ainsi agissent généralement les oiseaux ; ils savent que, dans le vieux nid, se développent des microbes qui le rendraient inhabitable. L'hirondelle à dos blanc qui reprend le sien est obligée parfois de jeter dehors un de ses petits, dévoré par la vermine.

La nonette n'a qu'une couvée, mais cette couvée a bien coûté, à elle seule, autant de travail et donné autant de petits que les couvées plus nombreuses des autres oiseaux.

Aimez-vous les contrastes? Nous n'avons qu'à passer immédiatement de la nonette au coucou. Après le spectacle de la plus douce tendresse, nous aurons celui du plus dur égoïsme.

Au physique, le coucou est un oiseau fortement emplumé, paraissant plus gros que la tourterelle et l'étant moins. Sa couleur dominante est un gris cendré, miroitant légèrement en gorge de pigeon. Au moral, c'est un vilain oiseau. Il ne fait jamais de nid. Il avise le rouge-gorge bâtissant le sien, laisse commencer la ponte et vient aussitôt y déposer son œuf. Il s'éloigne ensuite pour aller ailleurs renouveler cinq ou six fois la même fraude. On dit qu'il dissémine ainsi ses œufs dans les nids de l'alouette, de la bergeronnette, du verdier et d'autres insectivores.

Je connaissais un nid de rouge-gorge où était l'œuf du coucou. A l'approche de l'éclosion, j'allais souvent le visiter. Un jour, je vois le petit coucou seul dans le nid et les petits rouges-gorges en dehors, un peu refroidis, mais encore vivants. Je les remets dans le nid et je continue ma promenade.

Au retour, même spectacle. Je remets de nouveau les petits rouges-gorges dans le nid et je reste là. Au bout d'un instant, que vois-je ? Le petit coucou, comme pris de convulsions, se tourne, se retourne, se glisse en dessous de ses faibles voisins, les fait rouler un à un sur son dos, et, se redressant brusquement, les jette dehors.

A cette vue, qui eût contenu son indignation? Sans attendre qu'il eût jeté le dernier, je fais acte de justice. Je remets une troisième fois les petits légitimes dans le berceau préparé pour eux et j'enlève le précoce malfaiteur. J'aimais les expériences. Je vais le déposer, à quelques pas de là, dans un nid de verdier où sont des petits un peu plus âgés que lui. Il recommence bientôt devant moi son même jeu, mais cette fois sans succès. Les petits verdiers se tiennent cramponnés au fond du nid ; il ne peut les enlever. Ne voulant pas le laisser plus longtemps se tourmenter lui-même, en tourmentant les autres, je le mets en paix d'une façon définitive, qu'on devinera.

Une revue scientifique, le *Cosmos,* fait sur ce curieux phénomène les réflexions suivantes : D'où est venue au petit coucou sa criminelle industrie? Comment a-t-il pu acquérir, par tradition ou transformation successive de sa race, cette science du jeu de bascule? Comment s'est formée peu à peu, de père en fils, cette dépression dans les reins que n'ont point les autres oiseaux et qui est indispensable à l'opération ? Comment, en un mot, un pareil fait pourrait-il se concilier avec les théories darwiniennes ?

Une autre fois, j'ai trouvé un jeune coucou déjà développé et débordant du nid. C'était encore chez le rouge-gorge ; je ne l'ai jamais trouvé ailleurs. Dès que j'ai approché la main, il s'est redressé en arrière et a pris la forme d'un hérisson en boule. Ses yeux sont devenus troubles et enflammés et il s'est mis à frapper à tort et à travers, en ouvrant le bec. Il lui a fallu un bon moment pour se calmer ; encore ne paraissait-il pas complètement revenu à lui, quand je suis parti.

Des personnes m'ont assuré avoir trouvé un rouge-gorge, la tête enfoncée dans le bec du jeune coucou, et étouffé. Je

n'ai aucune peine à le croire. Il a suffi que le rouge-gorge ait voulu donner la becquée à ce dangereux nourrisson, dans un de ses accès de colère.

On dit que le coucou est utile en ce qu'il mange les chenilles velues dont il dégorge ensuite la peau. C'est quelque chose. Ce n'est point assez pour lui attirer les sympathies.

Voici un oiseau, bon chanteur, bon constructeur, point malfaisant, intéressant sous tous les rapports, mais doué d'une qualité qui fait sa perte : il a une chair savoureuse ; il est, comme disent les chasseurs et les gourmets, un morceau délicat : je veux parler de la grive.

On sait qu'à l'arrière-saison les grives apparaissent chez nous en bandes nombreuses. Elles longent, du Nord au Midi, les montagnes de Pierre-sur-Haute, s'arrêtent à Valcivières, comme à une étape de prédilection, et s'y font prendre en si grande quantité, qu'elles ont pu, certaines années, payer, à elles seules, tous les impôts de la commune.

D'où arrivent tant de grives? Des divers pays où elles ont niché. Quelques-unes doivent venir de fort loin. Il en est, comme celle que nos montagnards appellent la religieuse et que les savants désignent sous le nom de merle à plastron blanc, qui ne nichent jamais dans nos contrées.

Nous avons, en Auvergne, deux sortes de grives, la draine et le mauvis, ou, comme on dit communément, la grosse et la petite grive.

La grosse grive est amie de l'homme. Elle niche, à portée du hameau, sur un arbre du jardin. Elle commence son nid dès les premiers beaux jours. Elle le fait de mousse et de racines et le revêt, à l'intérieur, de gazon fin. Elle met longtemps à le construire et, quand il est terminé, elle attend encore deux ou trois jours avant de commencer la ponte.

Elle est très-attachée à sa couvée. Voici ce que j'ai vu : Une grosse grive couvait, quand arriva une épaisse couche de neige, bientôt suivie d'un froid très-vif. La mère n'abandonna point ses œufs. Elle avait la précaution de rester toujours

tournée le bec au vent. Dans cette position, le vent avait moins de prise sur ses plumes et la tourmentait moins. Il emportait aussi plus facilement les flocons de neige qui venaient la couvrir. L'éclosion eut lieu avant le retour du beau temps. Comment les petits purent-ils être nourris ? Je ne sais. Ils ne périrent pas ; mais ils mirent, à croître et à s'emplumer, la moitié plus de temps qu'ils n'en auraient mis par un temps chaud.

La petite grive est moins précoce que la draine. Elle n'approche point des habitations, mais reste dans ses taillis et y niche. Ses œufs, d'un bleu tendre et marqués de points noirs, sont très-beaux. Je n'ai rien à dire sur la manière dont elle élève ses cinq ou six petits. Ce que j'admire, c'est son nid. Avez-vous vu ce nid ? Sa construction est, pour moi, un mystère.

Au dehors, rien n'attire l'attention. On dirait un gros nid de pie-grièche. Mais, à l'intérieur, quelle merveille ! Représentez-vous une calotte profonde formée d'un carton uni, très-solide et relativement mince. Ce carton est composé de bois pourri, mêlé d'un peu de mortier et fortement battu. Comment un oiseau, avec son bec, ses pattes, ses ailes, sa poitrine, peut-il faire un travail aussi ferme, aussi régulier, d'une forme presque mathématiquement sphérique ?

J'ai vu souvent l'œuvre accomplie ; mais ce que j'aurais été bien plus curieux de voir, c'est la manière dont s'y prend l'ouvrier pour l'exécuter. Cela n'est point facile. Si l'oiseau aime qu'on l'écoute chanter, il ne tient pas à ce qu'on le regarde travailler. Dès qu'il s'aperçoit qu'on l'observe, même de loin, il s'arrête un instant, puis s'en va.

La profondeur du nid de la petite grive et la fermeté de sa construction exposent souvent la couvée à périr. S'il arrive, en effet, une forte averse de pluie, l'eau ne pouvant pénétrer le carton, coule au fond du nid et l'inonde. La mère alors est forcée de l'abandonner. Un grand nombre de couvées périssent ainsi.

Vous pensez sans doute que les petits doivent se trouver bien mal à l'aise sur un carton si dur. Détrompez-vous : ils s'y trouvent très-bien et ne supporteraient pas un nid moelleux. Mettez-les sur le duvet : ils s'agitent, se retournent, se tourmentent, comme s'ils étaient sur des épines. Le berceau préparé par la mère est le seul qui convienne aux petits.

Un autre oiseau dont l'art ingénieux piqua toujours ma curiosité et la déconcerta toujours, c'est le loriot. Ici ce n'est point l'intérieur du nid, c'est l'ensemble de la construction, c'est la grosse charpente qui suppose une adresse insaisissable. Le nid du loriot est une poche suspendue à la bifurcation de deux petites branches. Il est fabriqué de lichens, d'étoupes, de chanvre, de laine, de je ne sais quoi, provenant je ne sais d'où.

Comment le loriot a-t-il pu enrouler si bien les matériaux autour de chaque branche et les y fixer si solidement? Comment surtout a-t-il pu, sans point d'appui au centre, les rapprocher, les relier, les mêler, les nouer, de manière à en former un tissu si ferme? Timide et défiant, plus encore que la grive, le loriot ne se laisse point approcher. Impossible de le voir à l'œuvre et de savoir comment il s'y prend pour exécuter un travail si compliqué.

Le loriot est de tous nos oiseaux de l'Auvergne celui qui a le plumage le plus éclatant. On dirait un habitant des régions équatoriales égaré chez nous. Le jaune d'or du père, relevé d'un noir pur et vif, est du plus bel effet. J'ai connu des amateurs qui ont souvent tenté d'en élever, mais toujours sans succès. Les jeunes, d'une couleur grisâtre et peu accentuée, comme la mère, se montrent accommodants pour la nourriture; mais, à l'entrée de l'hiver, ils deviennent tristes, languissants et meurent.

J'ai vu souvent le bouvreuil. Je l'ai vu, tantôt avec son noir sombre et tantôt avec son rouge vif; tantôt gazouillant en cage, et tantôt ébourgeonnant les arbres, au verger. Mais

que dire de son nid ? je ne l'ai jamais vu. Je me trompe : j'ai vu le nid du bouvreuil ; je l'ai vu une fois, dix fois, vingt fois, toujours à la même place et toujours le même ; et, chaque fois, c'est Chateaubriand qui me l'a montré. Qui pourrait ne pas le voir, en lisant ceci :

« Le bouvreuil niche dans les aubépines, dans les groseilliers et les buissons de nos jardins. Ses œufs sont ardoisés, comme la chape de son dos. Nous nous rappelons avoir trouvé une fois un de ces nids dans un rosier. Il ressemblait à une coque de nacre, contenant quatre perles bleues : une rose pendait au-dessus tout humide. Le bouvreuil mâle se tenait immobile sur un arbuste voisin, comme une fleur de pourpre et d'azur. Ces objets étaient répétés dans l'eau d'un étang avec l'ombrage d'un noyer qui servait de fond à la scène et derrière lequel on voyait se lever l'aurore. Dieu nous donna dans ce petit tableau une idée des grâces dont il a paré la nature. »

Quel beau petit oiseau que le chardonneret ! Buffon a raison : il ne lui manque que d'être rare pour être admiré et recherché. Le noir, le blanc, le jaune, le rouge et mille nuances délicates brillent sur son vêtement. Il place son nid à l'extrémité d'une branche et sur un rameau flexible. Ce nid est un vrai bijou, réunissant la solidité à la grâce. Il est fortement attaché au rameau par de petits ligaments serrés. Il semble tout d'une pièce, comme s'il avait été mis dans un moule : rien ne pend au dehors. L'intérieur est tapissé avec le coton léger qui se dégage des feuilles du saule et avec la soie blanche que portent à leur extrémité les joncs des vallées humides. Le vent, en fouettant le rameau, fait souvent tomber les œufs, mais il ne détache jamais le nid. Quand les petits sont éclos depuis quelques jours, ils sont rarement jetés dehors. Par un instinct de conservation, ils se cramponnent au nid d'autant plus fortement qu'ils le sentent plus violemment secoué.

Il y a une trentaine d'années, une forte grêle tomba sur

Clermont. En face d'une maison qui eut toutes ses vitres brisées, du côté même d'où était venue la grêle, était un grand acacia, portant un nid de chardonneret. Quand, après l'orage, nous sortîmes, pour voir les dégâts extérieurs, nous nous attendions à trouver les petits par terre, au milieu des feuillages abattus. Quel ne fut pas notre étonnement, quand nous vîmes le nid en place et la mère reposant tranquillement sur sa couvée ! Nous eûmes tous la même exclamation : La Providence veille sur les petits oiseaux !

Après le chardonneret, le pinson. Ils sont souvent voisins l'un de l'autre et ne se font point la guerre. Le nid du pinson est admiré aussi ; mais il offre un ensemble un peu moins artistique. Il est sur la branche et non sur le rameau, moins exposé au vent mais plus à la portée des grimpeurs. Il est fait de mousse fine et de toiles d'araignée, en dehors ; de plumes et de crins de toute sorte, en dedans. L'oiseau, le nid, les œufs, les petits sont des mieux connus : nous ne nous y arrêterons pas.

J'ai hâte d'arriver à la pie-grièche. C'est le pinson qui vient de la rappeler à ma pensée : vous verrez bientôt comment. A la suite du coucou, elle eût été mieux à sa place, car, pour être d'un genre différent, ses hauts faits n'en sont pas plus louables. Soyons justes cependant et commençons par les quelques éloges auxquels elle a droit.

La pie-grièche niche sur les arbres, dans les haies, et principalement dans les aubépines. Elle nourrit ses cinq ou six petits avec des vermisseaux et des scarabées dont elle ôte les élytres. Elle les aime tendrement et les défend courageusement. Que maître corbeau s'avise de venir se percher sur un arbre voisin, vous verrez un spectacle intéressant. Le père et la mère, s'élevant tour à tour en l'air, fondent sur lui d'un mouvement brusque et le frappent fortement, en faisant claquer leur bec. Le corbeau ne tarde pas à déguerpir. Ils lui font la conduite, au loin, en le pinçant de tous les côtés.

Jusqu'ici, rien de mieux ; mais voici bientôt un tout autre spectacle. Entendez les cris précipités des oisillons du jardin. Pour qui ce charivari d'un ton si peu gai ? Pour la pie-grièche. Que lui veulent-ils ? Elle s'est glissée à travers les branches de cet arbre, jusqu'au nid du pinson ; elle a pris un des petits, est allée l'embrocher à une épine et lui a mangé la cervelle. Elle vient en prendre un second. Tous y passeront, s'il n'arrive un libérateur. Et c'est ce libérateur qu'appellent de leurs cris tant d'oisillons, craignant chacun le même sort pour leurs petits.

Oh ! la cruelle et méchante bête ! Aussi ce fut elle, ce fut la pie-grièche qui apporta jadis les épines dont on couronna le Christ, et ce furent l'alouette, l'hirondelle et le rouge-gorge qui vinrent les arracher. Il la connaissait bien celui qui rédigea la légende redite en tant de lieux, et il connaissait bien aussi le caractère aimable et compatissant de nos bons oisillons.

Gardons-nous ici de confondre les degrés de culpabilité dans les coupables et de perversité dans les pervers. La pie-grièche dont je viens de parler, justement surnommée l'écorcheur, est connue, en Auvergne, sous le nom de tarnagea. Elle est rousse, comme on dit que l'était la chevelure de Judas. Elle a du rouge à la tête et est munie d'un bec crochu, très-fort et très-mordant. L'autre a du rouge aussi, mais elle est largement bariolée de noir et de blanc sur tout le corps. Elle est moins méchante et moins redoutée. Les cris de la première sont autant de taquets secs et détachés ; ceux de la seconde sont suivis et se déroulent en bruit de crécelle.

Je ne connais que deux petits oiseaux qui puissent mettre en fuite la pie-grièche. Vous ne devineriez jamais lesquels. Ce sont l'hirondelle et le gobe-mouche. Ils ne se hasarderaient point à l'attaquer à l'intérieur de l'arbre : ils n'y auraient point la liberté de mouvement qui leur est nécessaire. Mais si elle se pose au sommet, ce qui lui arrive souvent, ils l'attaquent, comme elle attaque elle-même le

corbeau. La rapidité de leur vol leur donne l'avantage qu'ils n'ont point dans la force de leur bec. Ils la pincent, avant qu'elle ait eu le temps de se retourner, et la forcent de s'éloigner.

Sortons un instant des jardins et des vergers ; quittons les lieux bas, gravissons le plateau et arrivons aux régions qu'habite l'alouette.

Le nid de l'alouette est composé de buchettes fines et de fin gazon. Quoiqu'il paraisse très-simple, il est très-bien fait. Il se confond par sa couleur avec ce qui l'environne et n'attire point le regard. On peut marcher dessus sans le découvrir. Elle le place sous le bord d'une motte ou au milieu des herbes, en choisissant un terrain légèrement élevé, pour éviter l'inondation. La caille et la perdrix n'ont pas toujours cette prévoyance ; d'où il arrive que, dans les printemps pluvieux, leurs nids sont souvent inondés.

Pour aller à son nid, l'alouette ne vole point : elle marche à petits pas rapides et en courses brèves et détachées, comme la bergeronnette. Si elle est effrayée, elle se tapit contre le sol, reste immobile un instant, puis repart. Les oiseaux qui ne perchent point ou qui ne perchent que rarement sont marcheurs. Tous les autres se meuvent en sautant, quand ils ne volent pas.

L'alouette a un redoutable ennemi dans l'épervier. Comme elle habite les champs découverts, il lui est difficile, malgré le vêtement sans éclat qu'elle reçut du Créateur, de se dissimuler à sa vue perçante et d'échapper à sa poursuite. J'ai assisté un jour à la chasse cruelle dont elle est l'objet.

Un épervier fond sur une alouette, au milieu d'un champ. L'alouette lui échappe en s'élançant brusquement en haut. Il s'élève lentement au-dessous d'elle, la suivant, allant du côté où elle va et la tenant prisonnière dans l'air. Elle pousse des cris de détresse et envoie ses appels à tous les environs. Cinq ou six fois elle tente de regagner la terre ; mais chaque fois il fond de nouveau sur elle et de nouveau elle ne lui échappe

qu'en s'élançant au-dessus de lui. Elle redouble ses cris et semble se soutenir plus péniblement. Son vol n'est point celui qu'elle avait le matin, en redisant sa belle chanson. C'est comme une suite de bonds ou de courts élans.

En voyant traqué de la sorte un innocent qu'on ne peut secourir, on éprouve une certaine angoisse. Aux environs, point de libérateur, point de chasseur. Je ne pouvais m'arrêter ; je ne vis point la fin du drame. J'ai tout lieu de craindre qu'épuisée et ne pouvant plus se soutenir, la pauvrette n'ait fini par être la proie du brigand.

La fauvette a paru plus d'une fois déjà dans ma causerie, toujours pour recevoir des éloges. J'ai pourtant une critique à lui adresser, à propos de son nid. Ce nid est frêle et mince et on voit le jour à travers les buchettes. Passe pour cela. Les petits aiment peut-être cette aération. Mais pourquoi le rattache-t-elle si négligemment aux rameaux de l'arbuste ? Ne voit-elle pas que le seul poids de son corps ou celui de la couvée suffira pour le faire incliner du côté où il est le moins assujetti et le renversera ? Voilà tout le contenu par terre. J'ai vu cela plus d'une fois.

Comment peut-elle être si maladroite sur ce point, elle qui se montre si rusée sous d'autres rapports ? On dit que, pour éloigner de sa couvée chiens et chasseurs, la perdrix use du stratagème suivant. Elle fait semblant d'être blessée, se meut avec peine, va traînant l'aile, et, au moment où on croit la saisir, elle prend l'essor et s'envole. Je n'ai pas été témoin de ce fait, mais j'ai vu une fauvette grise agir absolument de même à mon égard.

Je descendais le long d'une haie perpendiculaire au vallon. Tout à coup tombe à mes pieds une fauvette, les ailes étendues, s'en servant pour se traîner, plutôt que pour voler, et se roulant dans les hautes herbes. Pendant que je regardais sa couvée, juste à l'endroit d'où elle était sortie, elle revient par le côté opposé de la haie et tombe de nouveau à mes pieds, grandement fâchée sans doute que je ne la poursuivisse

pas. Il eût été cruel de prolonger les anxiétés de sa tendresse maternelle. Je continuai mon chemin.

Le torcol, communément appelé pivert, est un oiseau de forme allongée et fine et d'un beau gris zébré. Il a reçu son nom d'un mouvement tournant de la tête et du cou qu'il fait continuellement quand on le regarde de près sur sa couvée ou quand on le prend dans la main. Les petits font le même mouvement, soit quand ils sont pris, soit quand ils s'apprêtent à recevoir la becquée. Le torcol se nourrit de fourmis. Il est facile de s'en assurer, en le regardant avec une lunette, quand il apporte à manger à ses petits. On reconnaît les fourmis qui débordent du bec. J'ai déjà dit qu'il est de ceux qui ne construisent pas de nid.

Mais nous voici en retard avec le plus connu et le plus aimé de nos oisillons. Ecoutons Louis Racine :

O toi qui follement fais ton Dieu du hasard,
Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
Au même ordre toujours architecte fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'hirondelle.
Comment, pour élever ce hardi bâtiment,
A-t-elle, en le broyant, arrondi son ciment ?

L'hirondelle, étant familiarisée avec nous, ne fera pas comme la grive et le loriot ; elle nous permettra d'approcher et ne suspendra point son travail, quand nous la regarderons ; elle nous laissera voir comment elle broie, et comment elle arrondit son ciment. Et, n'étant point de ceux qui font leur Dieu du hasard, nous n'aurons pas à lui demander de qui elle apprit son art ingénieux.

Il est une question préalable que je tiens à poser ici. Les ornithologues nous parlent tous de l'hirondelle de cheminée, nichant dans les cheminées. Quelle est cette hirondelle ? Notre hirondelle noire semble désignée. Mais l'avons-nous jamais vue, et avons-nous jamais vu hirondelle quelconque venir nicher dans nos cheminées ? Comment s'y introduirait-

elle ? et comment n'en serait-elle pas aussitôt délogée par la fumée ? Serait-ce en dehors qu'elle suspendrait son nid ? Elle se garderait bien d'une pareille imprudence. Les chats et les rats qui, sur les toits sont chez eux, y auraient bientôt grimpé. S'agirait-il alors de cheminées toutes différentes des nôtres? Je ne sais qu'en penser. Je dirai seulement que je n'ai jamais vu pareil fait et que je n'ai jamais rencontré personne qui l'ait vu. J'attends depuis longtemps sur ce point des renseignements qui ne viennent pas.

L'hirondelle noire et l'hirondelle à dos blanc, nos deux seules habituées, travaillent à peu près de la même manière. Leurs nids présentent cependant plusieurs différences.

L'hirondelle à dos blanc place son nid sous le bord d'un toit et le colle à ce toit. Elle laisse à la partie supérieure une petite ouverture pour entrer. Elle évite les endroits où le toit offrirait quelque fissure ou quelque trou par lesquels pénétrerait la pluie, ou s'introduiraient les rats. Elle arrive le bec plein de mortier : attention. Voyez comme elle le mâche et le broie, le poussant doucement de la langue et l'appliquant à la muraille ou au travail déjà fait. La construction est solide et régulière, mais l'extérieur en est naturellement raboteux. L'intérieur sera garni de plumes.

L'hirondelle noire ne place point son nid sous le bord des toits. Il lui faut l'intérieur d'un appartement. Elle aime les granges, les remises, les écuries, les étables, les auvents. Il est nécessaire que le plancher soit suffisamment élevé et qu'aucun objet ne fasse échelle et n'y donne accès aux chats ou aux rats. Un coup d'œil lui suffit pour juger de la sécurité du local. Elle attache son nid à une poutre, sans le faire arriver à ce qui est au-dessus. Tout le bord doit rester ouvert et libre. Elle se sert du même mortier que l'hirondelle à dos blanc, mais elle a soin d'y mêler quelques bûchettes de foin, pour le lier. On la voit ramener à l'assise supérieure celles qui pendaient de l'assise inférieure.

L'hirondelle à dos blanc reprend volontiers son nid de l'année précédente, se contentant de renouveler un peu l'in-

térieur. L'hirondelle noire ne reprend le sien qu'en le faisant monter plus haut par un supplément de construction. Quand les petits sont partis, elle y recommence rarement sa ponte la même année. Elle préfère en construire un second à quelque distance. D'où il arrive qu'on voit cinq ou six nids dans le même appartement, quoiqu'il n'y ait jamais eu qu'un seul couple d'hirondelles à la fois.

L'hirondelle noire n'a guère à redouter que l'homme. Elle a cependant en lui une grande confiance et semble l'aimer. S'il la respecte, elle reviendra constamment chez lui. Il la respecte ordinairement, sachant qu'elle attire la prospérité sur les maisons hospitalières. L'hirondelle à dos blanc a parfois un voisin moins scrupuleux : c'est le martinet. Le martinet la poursuit et cherche même à pénétrer dans son nid. Il y réussit rarement, il est vrai, à cause de l'exiguïté de l'ouverture. Pour échapper à ce redoutable ennemi, lorsqu'elle va chercher la pâture de sa couvée, elle descend de son nid jusque près de terre et conserve un vol très-bas. Le martinet a toujours son vol plus haut.

Les martinets n'ont d'intéressant que la rapidité de leur vol. Leurs cris sont désagréables. Ils vont par bandes nombreuses ; rarement on en voit des couples isolés. Ils se glissent dans les fentes des murailles et sous les tuiles des toits, pour y pondre leurs œufs sur la poussière nue. Les petits ne sortent que lorsqu'ils sont en état de voler comme père et mère. Les martinets nous arrivent les derniers et repartent les premiers. C'est qu'ils se nourrissent exclusivement de moucherons happés dans les régions élevées de l'atmosphère et que les moucherons ne pénètrent dans ces régions que durant les jours chauds.

Qui ne connaît le geai ? qui ne l'a vu ? qui ne l'a entendu ? qui ne sait de quoi il est le symbole ? Le geai porte sur son plumage de belles couleurs : il y a de l'azur, du bleu, du blanc, du rose. Mais s'il croit être pour cela un bel oiseau,

il se trompe. Il n'est gracieux, ni dans sa forme, ni dans son port, ni dans ses mouvements, et sa voix est exécrable. Quand il crie, en se hérissant, il devient le type accompli du grincheux. Quant à sa conduite, écoutez un de ses méfaits habituels.

Tandis que ses petits reposent là-haut, dans le bois, il descend d'un vol silencieux jusqu'aux jardins de la ville ou du hameau. Là, il se cache dans un arbre et reste immobile, ne retournant que la tête, pour sonder du regard les environs. Après un instant d'arrêt, il se glisse doucement de cet arbre dans un autre et épie de nouveau. Dès qu'il a découvert le nid du chardonneret ou tout autre, il s'y élance brusquement, prend d'une seule becquée tout le contenu et le porte à ses petits voraces.

Je ne lui connais qu'une qualité louable : il est bon compagnon. Deux geais qui voyagent ensemble viennent au secours l'un de l'autre dans le péril. J'entends, un jour, au fond du vallon, un geai poussant des cris insolites et pressés. Je me retourne, et je vois ce geai se précipiter sur un oiseau posé à terre, le frapper, faire voler les plumes. J'accours : c'était un épervier tenant l'autre geai dans ses serres. Il s'envole, et je trouve la victime, palpitante encore, mais ayant les deux yeux crevés.

Remarquons, à ce propos, qu'en saisissant un oiseau, l'épervier et ses pareils commencent par lui crever les yeux. Ils le mettent immédiatement, par là, hors d'état de leur échapper ou de se défendre. Deux oiseaux qui se battent se visent toujours à l'œil. Voyez deux coqs aux prises. Les crêtes ont beau être ensanglantées, les plumes froissées et souillées, l'ardeur des combattants reste la même. Dès que l'un est atteint à l'œil, le combat est fini. Le vaincu va se cacher la tête, là où il peut, et le vainqueur chante sa victoire.

Voici un oiseau qui a toutes les belles couleurs du geai, mais qui se présente avec une tournure convenable. Sa taille, un peu courte, offre néanmoins d'agréables proportions. Il est

muni d'un bec gros à sa base, peu allongé et droit, qui lui a valu son nom : on l'appelle le gros-bec. La grosseur du bec ne nuit jamais à la beauté d'un oiseau. La longueur ou la largeur le dépare souvent. Dans un certain nombre d'espèces, le bec des petits les rend difformes. Voyez les petits non encore emplumés de la grive, du merle, du loriot.

Le gros-bec vit de graines oléagineuses. Il casse aisément les noyaux les plus durs pour en avoir l'amande. Il niche communément à proximité de l'habitation de l'homme, dans les vergers et les jardins. Son nid ressemble, par le dehors, à celui de la tourterelle, mais il est moins large, et l'intérieur, quoique simple, est un peu plus profond et un peu mieux calfeutré.

Buffon prétend que c'est un oiseau peu sociable et n'aimant que la solitude. Il est pourtant des cas où il se montre ami de la compagnie et susceptible d'attachement. Voici comment il m'a été donné de faire sa connaissance.

Je l'avais vu souvent en liberté, car il revient fidèlement, chaque année, à ses sites de prédilection. Je le rencontrai, un jour, en cage, parfaitement apprivoisé. Quand on restait auprès de lui, dans l'appartement, il paraissait joyeux et faisait entendre un petit gazouillement de satisfaction. Dès qu'on s'éloignait, il se mettait à crier et se précipitait contre les barreaux de la cage, comme s'il avait voulu suivre. C'était une scène de chaque jour et de plusieurs fois le jour.

On crut bien faire en le mettant dans une volière avec plusieurs petits oiseaux. Hélas ! chez les oiseaux, comme chez les hommes, les plus parfaits ont leurs défauts. Le gros-bec en avait un qu'on ne lui soupçonnait pas. Il ne frappait jamais ses petits compagnons ; mais il s'approchait d'eux doucement, leur prenait deux ou trois plumes, un peu parfois de ce qu'il y avait au-dessous et le gardait.

On fut affligé de trouver, dans un si gentil personnage, des procédés si peu délicats. On lui donna la clef des champs. Il s'éleva très-haut et disparut. Le lendemain, le voici revenu, rôdant autour de la volière et cherchant à rentrer. On n'eut

qu'à lui ouvrir la porte ; il s'y précipita. On espérait qu'il se serait corrigé : il n'en fut rien. Il resta sage un jour ou deux, puis oublia la leçon qu'il avait reçue et recommença. On le mit de nouveau à la porte.

Cette fois, il ne s'éloigna point ; il resta dans le jardin, ramassant cà et là quelques graines. On le prenait quand on voulait. Il n'y avait qu'à lui présenter un peu de chènevis dans la main. Il se jettait dessus, s'efforçant de repousser la main et voulant garder le chènevis. Un épervier, passant par là, un soir, fut frappé sans doute de son air un peu naïf ; il se précipita sur lui et l'emporta. Dès qu'on ne le vit plus, on se prit à le regretter. Pourquoi ne l'avoir pas laissé dans la cage où il se plaisait et se montrait si aimable ?

Du gros-bec au long-bec, la transition ne peut qu'être intéressante. Parlons de la bécassine.

Vous êtes-vous jamais attardé dans les champs, au mois de juin, et vous est-il arrivé de traverser, après la chute du jour, une vallée basse et humide ? En ce cas, vous avez dû entendre, au-dessus de votre tête, un petit bêlement grêle et chevrotant des plus singuliers. Les enfants qui l'entendent pour la première fois en éprouvent un frisson. On leur dit que c'est la chèvre du ciel qui bêle ainsi en volant. Ce bêlement d'un ton un peu plaintif, mais non sinistre, est le chant de la bécassine.

La bécassine s'élève en silence très-haut dans les airs ; puis elle redescend brusquement, en faisant son originale musique. Elle agit ainsi le soir, à la nuit close, et le matin, avant l'arrivée du jour. On l'entend aussi, en plein soleil, mais sans bien la voir, car son vol est extrêmement rapide et tout en ricochets. Quand elle s'est reposée à terre, elle pousse de petits cris de rappel auxquels répond une autre voix. On comprend qu'elles sont deux et l'on devine qu'elles vont nicher dans la prairie.

Le vêtement de la bécassine est un mélange de roux, de gris et de noir. Elle a les jambes nues et les pieds fins, pour

se mouvoir, sans se souiller, dans les marécages. Elle est distinguée par un bec démesurément long. Pourquoi ce long bec ? C'est un pic dont elle se sert pour fouiller la terre et y découvrir les vers dont elle se nourrit.

Elle cache son nid dans une touffe de grandes herbes qu'elle croise et brouille un peu par-dessus. Comme l'alouette, elle a la précaution de choisir un site légèrement élevé, pour prévenir l'inondation. Ce nid consiste en quelques bûchettes douces. Elle y pond trois ou quatre œufs relativement gros, d'un fond jaunâtre et marqués de taches rousses.

Les petits naissent vêtus d'un duvet fin et serré, de couleur sombre et uniforme. Ils courent, en sortant de la coquille, et savent déjà, comme ceux de la perdrix, se cacher, faire les morts, demeurer immobiles, jusqu'à la disparition du danger. S'ils tombent dans l'eau, vous les voyez nager, comme de petits canards, sans se mouiller.

Leur long bec les rend d'autant plus difformes qu'ils ne sont point encore munis de la queue qui, en lui faisant pendant, atténuera un peu les disproportions de l'ensemble. A la première rencontre, vous ne manqueriez pas de vous écrier : Oh ! qu'ils sont laids ! Mais leur mère ne serait point de votre avis. Elle vous dirait certainement, si elle vous comprenait et si vous pouviez la comprendre :

Mes petits sont mignons,
Beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons.

Si leur mère les aime et les trouve charmants, n'est-ce pas l'essentiel ? Elle doit voir, dans ce long bec, un trait de famille des plus nobles et prendre en pitié tant d'oiseaux dont le bec est sans apparence. Qu'une mère ait pour ses petits d'autres yeux que la foule et qu'elle les aime tels qu'ils sont, n'est-ce pas une des lois les plus touchantes de la nature ? Par qui seraient aimés ces petits s'ils ne l'étaient point par leur mère ? peuvent-ils se passer d'amour ? Aussi les aime-t-elle d'autant plus que les autres semblent les aimer moins.

Ceux qui connaissent particulièrement les mœurs de la bé-

cassine disent qu'elle est, en effet, d'une incomparable tendresse pour ses petits. Elle reste constamment en leur compagnie, piochant, devant eux, la terre, pour les nourrir et leur apprendre peu à peu à se nourrir seuls. Elle ne les quitte point avant que leur bec ait acquis de la fermeté, que leurs ailes aient poussé, qu'ils soient, en un mot, suffisamment instruits et suffisamment forts pour pouvoir se passer de ses soins.

Rapprochons l'un de l'autre le troglodyte et le roitelet. On les confond souvent. Nous verrons qu'ils n'ont de ressemblant que la taille.

Mais... le troglodyte ! Savez-vous que ce mot signifie l'habitant des cavernes ? Savez-vous qu'on donnait autrefois ce nom à un peuple hideux et féroce ? Et on l'emploie maintenant pour désigner le plus charmant de nos oisillons ! Qui donc a réglé cela ? Les ornithologues. C'est que, disent-ils, ce petit oiseau se plaît à voltiger dans les cavernes. Il voltige bien ailleurs aussi, et l'absence de cavernes, dans nos jardins et nos bosquets, ne les lui fait pas déserter.

Avec plus de délicatesse et de goût, l'habitant des campagnes le nomme le barnabili. Barnabili : nom expressif qui dépeint à la fois sa voix, son chant, ses mouvements, toute sa petite personne. S'il m'est arrivé à moi-même de l'appeler précédemment le troglodyte, c'est par distraction et je le regrette. Je l'appellerai désormais de son vrai nom et je dirai : le barnabili.

Le barnabili est vêtu d'un marron clair et uni d'une nuance très-délicate. Il a constamment la queue relevée perpendiculairement, ce qui lui donne un air toujours vif et dégagé. Il aime les bords abrupts des cours d'eau ; mais il se glisse un peu partout. On le voit, en hiver, dans les granges, les serres, les remises. Il va, vient, paraît, disparaît, comme un petit rat.

Il fait un gros nid de mousse tapissé de petites plumes, à l'intérieur, et ayant son ouverture sur le côté. Il est très-ca-

pricieux et très-fin dans la manière de le placer et de le dissimuler. Il le fait, tantôt sous une motte de gazon, tantôt sous le chaume d'un toit, tantôt dans une touffe de lierre, tantôt dans un fagot de bois sec. On dirait qu'il cherche à déjouer tous les soupçons.

Son industrie paraît surtout dans la manière de le fixer aux ramilles qui pendent au-dessus. Il les rajuste si bien à la construction, qu'elles en deviennent la partie la plus solide et la portent tout entière. Les petits, au nombre de cinq ou six, ressemblent au père et à la mère, quoique d'une couleur moins foncée. Ils sont si délicats, dit Belon, qu'il n'a jamais été possible d'en élever aucun en captivité. Mais à quoi bon la captivité, pour des oisillons qui, en liberté, nichent, vivent, chantent au milieu de nous ?

Le roitelet, quoique plus varié dans son plumage, est beaucoup moins beau et beaucoup moins intéressant que le barnabili. Il a du vert, du gris, du blanc et porte même, au front, une petite étoile d'or. On sait qu'il osa, un jour, disputer la royauté à l'aigle. Le sénat des oiseaux décida que la couronne appartiendrait à celui des deux qui volerait le plus haut. Ils partent. Le roitelet, bientôt fatigué, se posa doucement sur le dos de l'aigle. Quand l'aigle déclara ne pouvoir monter plus haut, le roitelet s'élança et s'écria : A moi la royauté ! Il fut déclaré roi ; mais, à cause de sa taille, on ne l'a jamais appelé que le roitelet.

Dans le beau temps, le roitelet habite les taillis où il fait entendre trois ou quatre notes assez gaies, mais de peu d'effet. Quand il veut nicher, il avise, au milieu des ronces, un amas de feuilles sèches, va s'y creuser un petit abri, y apporte quelques plumes fines : son nid est fait. Bien avisé celui qui le découvrira. Rien ne l'annonce. Même la petite ouverture qu'il a sur le côté ne paraît point. Les petits sont, comme ceux du barnabili, au nombre de cinq ou six.

En hiver, les roitelets viennent dans les arbres verts de nos jardins, pins, sapins, ifs, thuyas, qu'ils épluchent pour

découvrir les vermisseaux morts ou engourdis. Un soir, j'en ai recueilli un voltigeant par terre et ne pouvant s'élever. Je l'ai emporté dans un appartement chaud où un vers de farine lui a rendu la vigueur. Il mourait de faim autant que de froid. Il est devenu si vite confiant, que, dès le lendemain, il volait sur la main, pour prendre ce qu'on lui présentait. Il allait le manger dans un petit oranger où il avait élu domicile.

Puisque nous en sommes aux plus petits, continuons par cet autre papillon que nous nommons le cini. Le cini réunit, sur son plumage, un jaune et un vert également beaux. Il a dans son chant tous les tons de la joie et de la gaieté. Les sons s'y mêlent au point qu'on dirait une réunion de petites voix, plutôt qu'une voix unique. Il chante reposé sur l'arbre, mais c'est en s'élançant d'un arbre à l'autre, en gracieuse courbe, qu'il dit son meilleur couplet.

Il fait son nid si petit et le dissimule si bien dans les rameaux, que vous passeriez vingt fois sous la branche basse qui le porte, sans l'apercevoir. Dans une volière, le cini vit en bonne harmonie avec les serins. On dit même qu'il s'allie avec eux. Le cini et le tharin sont toujours les boute-en-train de la compagnie.

VI

LA PHILOSOPHIE DE L'INSTINCT DANS LES PETITS OISEAUX

Assis au milieu de la campagne, jouissant des charmes du printemps, contemplant quelqu'une des gracieuses scènes que j'ai décrites, je me suis pris parfois à réfléchir.

Voici, ai-je dit, les êtres les plus heureux de la création. Au lieu de rester fixés au sol, comme les quadrupèdes, ou d'être emprisonnés dans des rivages, comme les poissons, ils ont pour domaine la vaste étendue des airs et toutes les régions du globe. Ils s'élèvent au-dessus des classes infé-

rieures et les prennent en pitié. Les élans du cerf, les bonds du léopard, la légèreté de la gazelle, sont, à leurs yeux, marches de tortues.

Des ailes ! des ailes ! C'est le rêve des grands savants, comme celui des petits enfants : mais les ailes sont l'apanage exclusif des oiseaux.

Avec ces rapides ailes que nous leur envions et que nous cherchons vainement à imiter, les oiseaux semblent se soustraire aux lois de la pesanteur et se jouent des distances. Ils font de longs et intéressants voyages, suivent le soleil et se déplacent avec les beaux jours. Ils découvrent, pour passer l'hiver, des climats plus fortunés que ceux de Cannes, de Nice ou de Monte-Carlo.

Ils connaissent les propriétés de l'élément qu'ils habitent et savent les utiliser. Ils le rendent harmonieux et font redire à ses échos les sentiments variés qu'ils éprouvent. Ils chantent pour réjouir leur voisinage et pour s'entendre eux-mêmes chanter. Ils ont le cœur toujours plein de chants. Eux seuls ont reçu ce don. Les animaux terrestres ont des cris, mais ne chantent pas, et les habitants des eaux sont muets.

Les oiseaux savent, en se rapprochant de la terre, discerner quelle contrée sera féconde en telle espèce de plantes, de fruits, de grains, de vermisseaux. Mieux que nous, ils sauront distinguer l'aliment salutaire des substances nuisibles et les sucs bienfaisants des poisons mortels.

Ils ont le privilège de la longévité. Tandis que, dans les quadrupèdes et dans l'homme lui-même, la durée normale de la vie n'est que de six ou sept fois le temps de leur accroissement, cette durée est proportionnellement beaucoup plus longue dans les oiseaux. Il en est qui arrivent, en deux ou trois mois, à leur complet développement et qui vivent un grand nombre d'années. La longévité de quelques-uns est proverbiale.

En eux reposent mille industries qui se réveillent, en temps opportun, pour multiplier leurs jouissances, procurer leur conservation, assurer la perpétuité de leur race. Quels habiles

constructeurs et quels éducateurs modèles ! Est-il parents plus tendres, plus affectueux, plus dévoués ?

Les questions, à cette vue, se sont pressées en mon esprit. Quel est, dans le petit oiseau, le principe de si beaux talents ? Quelles sont ces facultés dont il use si bien et quel en est le siège ? J'admire depuis longtemps les effets ; combien, avec Virgile, je serais heureux de connaître les causes !

Felix qui potuit rerum cognoscere causas !

Une philosophie de l'instinct, dans le petit oiseau, serait pour moi pleine d'attrait. Pourquoi ne tenterais-je pas de la faire ? Je me suis mis aussitôt à l'œuvre et la voici.

Je vois d'abord que le petit oiseau a une activité propre et véritable. Il n'est point semblable à la feuille desséchée qui tourbillonne au gré du vent et vient tomber inerte à mes pieds. Je ne saurais voir en lui, comme l'a fait toute une école de philosophes, une gentille petite machine, bien montée et se déroulant sous l'impulsion d'un ressort secret. Le rossignol dont ma présence a éveillé la curiosité et qui est venu sautiller autour de moi, en me regardant, est venu de lui-même et par lui-même. Je vois qu'il se meut à son gré, en vertu d'un principe intérieur qui est son activité : activité propre, vivante, individuelle.

Je vois, en second lieu, que le petit oiseau est doué d'une sensibilité exquise. Il éprouve le plaisir et la douleur, comme nous, et en donne les mêmes signes. Qui dira que ses joyeux gazouillements et ses gémissements plaintifs ne répondent à rien de réel et ne signifient rien ? L'école qui le proclame insensible me révolte au delà de toute expression, parce qu'elle ouvre la voie aux cruautés froides. Va donc, méchant philosophe ; plume vivant le petit oiseau ; casse-lui les ailes ; crève-lui les yeux ; amuse-toi de ses palpitations et de ses cris : et si quelqu'un s'avise de t'appeler barbare, un autre que moi réclamera contre ce qualificatif. Un être si fragile et si délicat, en même temps que si plein de vie en tous ses membres, n'est-il pas le plus sensible des êtres ? Aussi la loi de Moïse défendait-elle, comme un acte brutal, d'enlever du nid

de l'oiseau la mère et ses petits ; et Athènes policée condamnait le citoyen coupable d'avoir étouffé en son sein la colombe qui s'y était réfugiée pour échapper à la serre du vautour.

Je vois, en troisième lieu, que le petit oiseau a des idées. Ce sont des idées sensitives et directes qui lui viennent du dedans ou du dehors, par les impressions qu'il éprouve. Si ces idées restaient seules, à l'état de simples images, à quoi lui serviraient-elles ? Il faut, pour être utilisées, qu'elles soient accompagnées d'une faculté d'appréciation et de discernement qu'on appelle l'estimative. Cette faculté est indispensable à l'oiseau pour se diriger dans ses actes, pour distinguer, parmi les objets qui l'entourent, ceux qui lui conviennent et ceux qui lui sont nuisibles, pour rechercher les uns et éviter les autres. En se réveillant, après être restées plus ou moins longtemps assoupies, ces idées forment ses souvenirs. Il est doué de mémoire, aussi bien que d'imagination. Sans cela, comment retrouverait-il, après six mois d'absence, le vallon qu'il a laissé si loin ? Comment même pourrait-il, après une seule nuit, retrouver son nid, au matin, et reconnaître sa couvée ?

Je vois, en quatrième lieu, que le petit oiseau a ses passions. Comme nous, il a l'amour, la haine, la jalousie, la colère, le désir, la crainte. C'est son côté le plus intéressant, parce que c'est celui qui reflète le mieux ce qui se passe en l'homme. Ce sont ces passions qui produisent les rapprochements, les unions, les combats et tous les petits drames auxquels nous assistons chaque jour. La Fontaine, dans ses fables, a exploité un fond plein de vérité. Qui n'a saisi les joies et les transports du rossignol, dans son brillant solo de la nuit ? et qui n'a reconnu la vivacité de ses regrets, dans les lamentations qui suivent la perte de sa couvée ? Virgile l'avait entendu et compris, quand il écrivait :

Qualis populeâ mœrens Philomela sub umbrâ
Amissos queritur fœtus quos durus arator
Observans nido implumes detraxit : at illa
Flet noctem ramoque sedens miserabile carmen
Integrat, et mœstis latè loca quœstibus implet.

« Telle, à l'ombre d'un peuplier, la plaintive Philomèle déplore la perte de ses petits, qu'un laboureur inhumain a surpris et arrachés de leur nid, lorsqu'ils n'avaient pas encore de plumes. Elle passe la nuit à gémir, et, perchée sur la branche, elle recommence sans cesse son chant de douleur, et remplit de ses tristes plaintes tous les lieux d'alentour. »

Pour ne pas voir, dans le petit oiseau, des passions si vives, si agissantes, si variées, il faudrait faire violence à notre intelligence aussi bien qu'à nos impressions les plus naturelles.

Ces facultés dont Dieu a doué le petit oiseau forment son instinct et lui tiennent lieu de la raison, dans le cercle inférieur où il se meut. Elles lui suffisent pour accomplir sa destinée toute enfermée dans le temps.

L'âme où elles résident est distincte de son corps, mais en dépend. Elle en dépend au point d'en être inséparable et de ne pouvoir exister sans lui. Elle n'est pas un esprit et pourtant elle est simple. C'est la méconnaissance de ce principe qui a jeté les Cartésiens dans leurs extravagances.

Encore une fois, il suffit de regarder, d'écouter, puis de réfléchir un peu, pour être convaincu qu'on ne saurait refuser au petit oiseau une âme et des facultés. La saine philosophie fait écho, sur ce point, aux paroles mêmes des divines Ecritures.

Ce n'est point dans l'un de nos harmonieux vallons ou de nos bosquets enchantés, ce n'est point sur le banc de gazon où je me suis si souvent assis, en face de ce vaste et vivant panorama, que Descartes eût pu concevoir et eût osé formuler son étrange système.

Non, ai-je dit souvent, à part moi, il n'est pas bon pour le savant de rester toujours enfermé dans un cabinet d'étude, occupé, du matin au soir, à parcourir de l'œil ou à tracer de la main du noir sur du blanc. Il y est trop exposé à se créer une nature artificielle et de fantaisie, n'ayant rien de commun avec la nature vraie. Il faut au génie lui-même quelques échappées à la campagne. La vue des champs le rappellera

aux idées saines dont il s'éloignait. Ce n'est point au fond d'un appartement mal éclairé, c'est au milieu d'un jardin plein d'air pur et de lumière que le Créateur plaça le premier homme. Notre goût inné des beautés de la nature est une réminiscence de notre âge d'or.

Le petit oiseau a donc l'activité, la sensibilité, le discernement, la passion ; et le siège de ces facultés, c'est son âme. — Le petit oiseau a donc une âme ? — Nous l'avons dit. — Mais alors ? — Eh ! bien, alors ? Vous craignez sans doute que cette âme ne se confonde, par sa nature, avec la nôtre ? Rassurez-vous. Ceux qui feront cette confusion la feront parce qu'ils voudront bien la faire. Immense et absolument infranchissable est la distance qui les sépare. Voulez-vous que j'énumère les caractères essentiels de cette séparation ? Les voici.

L'oiseau, en premier lieu, n'a pas la faculté de s'élever aux idées générales et abstraites, de les combiner et d'en tirer des conséquences. S'il avait cette faculté, il ferait, comme nous, des découvertes, des inventions, des innovations, des applications précédemment inconnues, en un mot, il progresserait, à travers les âges. Or, lisez Aristote, Pline et tous les anciens qui ont écrit sur les oiseaux. Vous verrez que chaque espèce faisait, il y a des milliers d'années, tout ce qu'elle fait aujourd'hui, et qu'elle le faisait absolument de la même manière. Chez elle, ni l'art des combats, ni celui des constructions, ni celui de l'éducation, n'ont progressé, dégénéré ou changé en quoi que ce soit. L'oiseau n'est novateur ni en bien, ni en mal.

Un savant annonce, un beau jour, que l'hirondelle a changé d'architecture et que son nid n'a plus la forme qu'il avait autrefois. Le changement, dit-il, est notable. Voyez ce nid ancien et ce nid nouveau : reconnaissez-vous qu'ils ne se ressemblent pas ? Je le reconnais. Mais je reconnais autre chose encore : c'est que le nid ancien appartient à une espèce, et le nid nouveau à une autre. Ces deux espèces d'hirondelles ont chacune leur architecture à part, depuis la création des oiseaux.

Deux nids d'oiseaux de la même espèce offrent sans doute quelques variantes ; mais ces variantes, dues à l'emplacement, au climat, aux matériaux fournis par la contrée, sont toujours purement accidentelles et ne prouvent rien contre l'identité d'architecture. Deux feuilles du même arbre ne se ressemblent jamais d'une manière absolue : dira-t-on, pour cela, que l'arbre varie dans la facture de ses feuilles ?

Quand, par l'industrie de l'homme, l'instinct de l'oiseau dévie de sa direction naturelle et se développe en tel sens spécial, libre à nous de regarder cela comme un progrès ; mais ce progrès artificiel sera dans l'industrie qui le produit et non dans l'instinct qui le reçoit. L'oiseau le subira, plutôt qu'il ne l'acceptera. En tout cas, il ne saura point le transmettre à ses descendants et ne se préoccupera nullement de cette transmission. Laissée à elle-même, la lignée reviendra à sa situation primitive. Nulle espèce ne s'accommodera de ce prétendu progrès. Chacune le repoussera peu à peu, comme n'étant pas conforme à sa nature, comme la contrariant et la gênant. C'est un joug qu'elle rejettera.

Il est vrai que l'oiseau transmettra à la première génération quelque chose de la modification qu'a subie son caractère. Et si nous nous emparons de cette première génération, de la seconde, de la troisième, de la quatrième, d'un plus grand nombre encore, nous accentuerons davantage, en chacune, l'effet de notre formation. Après une longue série de générations, l'oiseau naîtra avec un naturel moins farouche; il naîtra même doux, familier, domestique. N'importe. Dès que notre action aura cessé et que la lignée ne sera plus sous notre main, elle redeviendra peu à peu sauvage, reprendra ses habitudes anciennes, retournera graduellement à son état primitif, comme nous l'en avions graduellement éloignée. Le retour sera même beaucoup plus rapide que n'avait été l'écart. C'est ce qu'on a toujours vu; c'est ce qu'il serait facile de constater par de nombreux exemples.

L'oiseau, en second lieu, n'a ni sentiment, ni pressentiment d'une autre existence au delà de cette vie. Rien, absolument

rien, ne nous a révélé une semblable préoccupation en son instinct et dans ses actes. A la mort de ses parents ou de ses petits, comme à sa propre mort, il ne manifeste ni attente, ni espérance quelconque. En obéissant à ses impressions et à ses idées, il se trouve admirablement pourvoir à l'avenir, mais à l'avenir de sa vie actuelle, ou à celui de sa race qui n'est pas le sien.

L'oiseau, en troisième lieu, n'a ni le sentiment religieux, ni celui du mérite ou du démérite qui en découlent. Il n'y a pas en lui de responsabilité morale. C'est là conséquence nécessaire du manque d'une autre vie, au delà de sa vie présente. Il chante son Créateur, mais il le chante, comme la fleur, sans le connaître. A l'homme, pontife de la création, d'en être l'interprète et de bénir Dieu, dans les oiseaux et dans les fleurs. En prêtant gratuitement au petit oiseau le sens moral ou religieux, on le lui prêterait de plus inutilement, puisque nous ne le voyons jamais en user. Ce sens est aussi complètement étranger à sa nature qu'il est profondément gravé dans la nôtre.

L'oiseau, en quatrième lieu, n'a pas la liberté de son activité, en ce sens qu'il ne saurait, par des motifs d'un ordre abstrait, disposer de ses actes, à l'encontre de ses impressions actuelles, que ces impressions viennent des spectacles du dehors, de ses imaginations intérieures ou de ses passions. On n'a jamais surpris, en lui, le moindre indice de ce qui domine pourtant dans la conduite habituelle de l'homme. A cela rien d'étonnant. Comment l'oiseau prendrait-il les mobiles de ses actes dans un monde qui, pour lui, n'existe pas?

Quelque parfait et merveilleux qu'il soit, l'instinct reste donc essentiellement dans sa sphère propre et n'atteint jamais aux grands privilèges de la raison. Il ne s'agit pas ici d'une différence du plus au moins, mais d'une différence radicale, comme celle qui existe entre le minéral et la plante, ou entre la plante et l'animal.

Pour constater et rappeler l'infranchissable distance qui sépare l'instinct de la raison, le bon sens populaire et chrétien

use habituellement, en Auvergne, d'un mot très-expressif : c'est le mot *sans comparaison.*

Repoussant toute similitude complète, il apporte toujours une restriction qu'il croit nécessaire et qui l'est en effet. Cet homme, vous dira-t-il, ressemble, *sans comparaison,* à tel animal. Il dit, en termes exprès, ce que nous sous-entendons.

Et ce qui est vraiment remarquable, c'est qu'il apporte la restriction, alors même que la similitude est en bonne part. S'il voit un oiseau accueilli, au milieu de ses petits, par de joyeux battements d'ailes et leur distribuant la nourriture qu'ils attendaient, c'est, *sans comparaison,* dira-t-il, comme une bonne mère de famille, au milieu de ses petits enfants.

Voilà la dignité humaine conservée dans la simplicité des campagnes. Quand le bon sens chrétien ne court plus les rues, il court encore les champs.

VII

LES PETITS OISEAUX BIENFAITEURS DE L'HOMME

Les petits oiseaux sont les gardiens de nos fruits et de nos récoltes. Dans nos prés, nos vergers, nos champs, nos jardins, ils sont, du matin au soir, en mouvement ou à l'affût, pour saisir les vers, les chenilles, les scarabées, tous les insectes dévastateurs. Ils s'en nourrissent; ils en nourrissent leurs petits : la consommation est prodigieuse.

Par une seule nichée de mésanges, combien de chenilles sont détruites en une saison ! Depuis l'éclosion des petits, jusqu'à leur départ, c'est à chaque instant que vous voyez le père ou la mère portant une ou deux chenilles, plus souvent deux qu'une, se précipiter dans le creux de l'arbre.

Quand les petits seront sortis de leur retraite natale et que, toujours en une même volée, ils parcourront successivement vos haies, vos arbustes, vos grands arbres, pour les éplucher, la consommation se poursuivra plus grande encore.

A cette nichée de mésanges ajoutez les nichées de tant d'autres oiseaux agissant de même, et dites, s'il est possible, le nombre de chenilles rongeantes qu'ils exterminent.

Dans une suite d'études poursuivies avec persévérance, de savants investigateurs sont parvenus à constater expérimentalement, semaine par semaine, le régime alimentaire des oiseaux de nos climats. Par l'examen attentif des débris trouvés dans l'estomac de ces oiseaux, ils ont pu déterminer en quelle proportion chaque espèce se nourrit de tels insectes et protège, par là, tels végétaux.

Dix-huit oiseaux de la même espèce ayant été soumis au plus scrupuleux examen, M. Florent-Prévost a trouvé dans chacun une moyenne de cinq cents insectes dévorés en un jour. On a calculé qu'en un an la mésange détruit deux cent mille œufs ou larves microscopiques. Il faut au roitelet, pour sa journée, cent cinquante chenilles. A d'autres, plus gros et non moins actifs, il en faut bien davantage encore.

Conçoit-on les ravages qu'opèreraient ces insectes s'ils n'étaient arrêtés, de la sorte, dans leur perpétuelle multiplication? On l'a dit avec raison : l'oiseau peut vivre sans l'homme; mais l'homme ne peut vivre sans l'oiseau.

Plusieurs faits sont venus, à diverses époques et en divers pays, prouver jusqu'à l'évidence que les oiseaux des champs sont indispensables à l'homme.

En Amérique, en Suède, en Autriche, en Allemagne, on a tenté de détruire quelques espèces d'oiseaux que l'on croyait nuisibles à l'agriculture. On est allé jusqu'à mettre leur tête à prix.

Mais partout on s'est repenti bientôt de ces guerres d'extermination, et ce sont les vainqueurs qui ont dû payer l'indemnité. On a dû subir ordinairement une double charge : perte d'une partie des récoltes et dépense faite pour repeupler les campagnes des innocents proscrits qui en étaient les protecteurs.

Le puissant Frédéric de Prusse avait déclaré la guerre aux moineaux qui ne respectaient point son fruit favori, la cerise.

Naturellement, les moineaux ne songèrent pas à résister au vainqueur de l'Autriche : ils disparurent. Mais, au bout de deux ans, il n'y eut plus ni cerises, ni autres fruits. Les chenilles les mangeaient tous en leur fleur. Le monarque, invincible sur tant de champs de bataille, dut faire mille avances aux moineaux et fut heureux de signer avec eux la paix, au prix de toutes les cerises qu'il leur plairait de prendre.

Le moineau est mal famé, mais il vaut mieux que sa réputation. Il est l'un de nos oiseaux les plus utiles. Lui seul peut soutenir la guerre contre les hannetons et autres coléoptères. C'est avec les insectes de cette classe qu'il nourrit son avide couvée. A côté d'un nid de moineaux, on a pu recueillir jusqu'à quatorze cents élytres de hannetons. C'était donc sept cents hannetons détruits, en deux ou trois semaines, par un seul ménage. On pense bien que la couvée, une fois envolée du nid, n'a pas perdu le goût des hannetons.

Nous avons cité des faits arrivés dans diverses contrées de l'Europe. En France, des faits non moins frappants ont conduit les observateurs aux mêmes conclusions.

De 1828 à 1837, en dix années seulement, dans vingt-trois communes du Beaujolais et du Mâconnais, les dommages causés par l'insecte, nommé la pyrale, furent évalués à plus de trente millions de francs. Plusieurs propriétaires découragés vendirent leurs vignes à vil prix. D'autres les arrachaient pour y substituer de nouvelles cultures. Des ravages analogues, quoique moins considérables, avaient lieu, à la même époque, dans six autres départements vignobles.

Des savants furent envoyés pour étudier sur place les moyens de combattre le fléau. Tout ce qu'ils indiquèrent parut impraticable ou inefficace. On s'avisa, mais un peu tard, que quelques centaines de traquets ou de mésanges eussent plus fait, pour la conservation des vignes, que les efforts réunis de milliers de vignerons. (Bonjean.)

Il y a quelques mois à peine, les colons d'Algérie et ceux de Tunisie conjuraient, par la voix de M. René Allain, la

Société de géographie et les Sociétés d'agriculture d'intervenir en faveur des oiseaux voyageurs et surtout des cailles. Les cailles sont d'excellents auxiliaires contre le fléau des criquets qui porte la désolation et la famine dans les régions cultivées de l'Afrique. Elles se nourrissent de ces insectes et détruisent leurs œufs et leurs larves. C'est la Providence qui les envoie. Qu'elles soient respectées et protégées.

Quand on va répétant que les oiseaux font payer trop cher leurs services, qu'ils prélèvent la dîme de nos fruits et de nos récoltes, qu'ils imposent un lourd tribut à nos vergers et à nos champs, on les calomnie.

Une foule d'oiseaux ne touchent jamais au grain. Beaucoup d'autres ne prennent du grain que si les insectes leur manquent. Ceux enfin que l'on appelle granivores ont une double alimentation et se nourrissent également, selon les saisons, de divers insectes. Aucune espèce, sauf peut-être les pigeons, n'est exclusivement granivore.

Mais soyons équitables. Quand les petits oiseaux prendraient un grain, un épi, un raisin, une cerise, pendant les longues heures qu'ils sont en sentinelle, ne l'ont-ils pas mérité ? Les services qu'ils nous rendent valent cent fois et mille fois ce qu'ils nous prennent. A l'ouvrier qui vient labourer, bêcher, moissonner votre champ, reprochez-vous la bouchée de pain qui le nourrit ?

Ce sont les petits oiseaux qui, par leurs bienfaits de chaque jour, remplissent nos granges, nos greniers, nos fruitiers, nos celliers, de ce qui aurait été la proie des insectes. Sans eux, nous aurions beau posséder l'or et l'argent; nous ne pourrions nous soustraire à la famine. Encore une fois ce sont les plus coûteuses et par conséquent les plus concluantes expériences qui sont venues le prouver, chez nous aussi bien qu'ailleurs.

Nos cultivateurs intelligents savent que les méfaits reprochés aux petits oiseaux sont plus imaginaires que réels. S'ils se plaignent fréquemment, ce n'est point de leur présence et de leur nombre; c'est de leur disparition. Les oiseaux se

font, chaque jour, plus rares, disent-ils tristement, et nous sommes envahis par les insectes.

C'étaient des cultivateurs alarmés qui, en 1861, envoyaient, de divers points de la France, des pétitions au Sénat, pour obtenir que les oiseaux des champs soient efficacement protégés.

On vit alors un sénateur éminent, bien connu en Auvergne, celui qui devait, dix ans plus tard, tomber avec l'héroïque fermeté du chrétien, sous les coups des assassins communards, on vit le sénateur Bonjean se lever et redire avec émotion les plaintes de ces braves cultivateurs.

Son rapport, riche de considérations élevées et d'observations pratiques, est le plaidoyer le plus concluant qui ait été fait sur la nécessité de protéger les oiseaux des champs. On y entend, d'un bout à l'autre, le langage de la raison. Je l'ai déjà mis à contribution. Je lui ferai encore plus d'un emprunt.

C'est pour nous forcer de laisser vivre à côté de nous les petits oiseaux que Dieu nous les rend nécessaires. Dieu nous sert, chaque année, dans les produits de la terre, un vaste festin. Il nous permet d'y occuper la première place et d'en avoir la présidence; mais il veut que nous laissions les petits oiseaux approcher et prendre une miette. Quand nous sommes assez égoïstes pour les repousser, il nous en punit, en livrant tout le festin à la vermine.

En certaines contrées d'où l'on avait banni les oiseaux, ce n'étaient pas seulement les vers et les chenilles qu'on voyait se multiplier, c'étaient des nuées de mouches et de moucherons de tout genre qui harcelaient les hommes et les animaux et leur rendaient intolérable le travail des champs.

Ne nous méprenons pas, en effet; les insectes qui ravagent nos feuillages, nos fleurs, nos fruits, nos grains, ne sont pas les seuls. Il en est une infinité qui sont altérés de sang et qui aiment le sang chaud. De leur trompe insatiable, ils viendraient le puiser dans le corps de nos animaux et dans nos propres veines. Nous serions leur festin.

Connaît-on l'indicible tourment qu'éprouvent les voyageurs, en traversant certaines contrées, et les moyens toujours insuffisants auxquels ils sont obligés de recourir contre les moustiques? Ni la toile de leur tente, ni la gaze dont ils s'enveloppent, ni la fumée dans laquelle ils se condamnent à respirer, ne peuvent les soustraire aux atteintes de ces bourreaux acharnés. Chacun, au matin, a la figure enflée et enflammée, par suite de leurs piqûres venimeuses.

Combien peu de gens soupçonnent les inappréciables services que nous rendent, sous ce rapport, les hirondelles! Elles passent la belle saison à nous délivrer des insectes ailés. Elles les happent au vol, à l'entour de nos demeures; elles s'élèvent ou s'abaissent, dans les couches de l'atmosphère, selon que le degré de chaleur permet aux moustiques de s'élever ou les force de s'abaisser. Un nid d'hirondelle est pour nous un trésor.

Dans les grandes chaleurs, des fourmilières de mouches envahissent les prairies et s'y développent, en suçant la sève des herbes. Avez-vous assisté à l'intéressante chasse que leur font les hirondelles?

Toute la nichée, parents et petits, s'est abattue sur la même prairie. Elles vont, viennent, reviennent, l'effleurant d'un vol rapide, s'arrêtant, de chaque côté, comme à une limite convenue, croisant leurs mouvements, et ne laissant aucun point inexploré. Si chacune conduisait un fil, comme la navette, la prairie ne tarderait pas à être couverte d'un vaste tissu.

Quand, durant une demi-heure, elles ont si bien expurgé cette prairie et qu'elles n'y trouvent plus d'insectes à happer, elles se déplacent ensemble et vont, sur une prairie nouvelle, exécuter la même chasse. Elles l'exécuteront aussi à la surface d'un étang où les moucherons viennent, à la fraîcheur du soir, danser en groupes séparés. Bénie soit l'hirondelle!

Sans les petits oiseaux, comment l'homme se défendrait-il contre tant d'insaisissables ennemis? Il sait faire la guerre avec avantage aux lions, aux tigres, aux ours, aux plus terribles animaux; mais avec tous ses engins de destruction et

tous ses instruments de mort, avec ses fusils, ses canons, sa poudre, sa dynamite, il pliera devant l'imperceptible, il sera vaincu, affamé, dévoré par un moucheron.

« Le génie de l'homme, dit excellemment le sénateur Bonjean, peut mesurer le cours des astres, percer les montagnes, faire marcher un navire contre la tempête; mais devant ces myriades d'insectes qui viennent s'abattre sur des champs cultivés avec tant de sueurs, sa force n'est que faiblesse. Son œil n'est pas assez perçant pour apercevoir seulement la plupart d'entre eux et sa main est trop lente pour les frapper.

» D'ailleurs, quand il les écraserait par millions, ils renaissent par milliards. D'en haut, d'en bas, à droite, à gauche, leurs innombrables légions se succèdent et se relayent, sans trève ni repos. Dans cette indestructible armée, qui marche à la conquête de l'œuvre de l'homme, chacun a son mois, son jour, sa saison, son arbre, sa plante; chacun connaît son poste de combat, et nul ne s'y trompe jamais.

» Dès le commencement des âges, l'homme eût succombé dans cette lutte inégale, si Dieu ne lui eût donné dans l'oiseau un auxiliaire puissant, un allié fidèle, qui s'acquitte à merveille de son œuvre. Cette mission providentielle de l'oiseau a pu passer longtemps pour une exagération poétique. Aujourd'hui, grâce aux travaux des naturalistes modernes, elle a pris rang parmi les vérités les mieux démontrées de la science. »

Oui, ce sont eux, ce sont les petits oiseaux qui, pour nous et à notre place, atteignent l'ennemi dans les hauteurs de l'atmosphère où il s'est retranché, le saisissent dans la feuille enroulée et dans le bouton de la fleur où il se dissimulait, le surprennent engourdi par la rosée, au tronc de l'arbre ou sur le rameau, découvrent les mystérieuses retraites d'où allaient s'élancer ses impitoyables légions, détruisent les myriades d'œufs et de larves disséminés partout et n'attendant qu'un rayon de soleil ou un souffle de vent pour s'envoler en avides essaims.

De tout cela je conclus que les destructeurs des petits oi-

seaux sont des malfaiteurs publics. Ces malfaiteurs sont de plusieurs sortes : nous en signalerons quatre principales.

En premier lieu, les enfants maraudeurs. Cet âge est sans pitié. Il existe des peines édictées contre les dénicheurs : encourageons-en l'application. Mais il est d'autres moyens qu'on ne devrait point négliger. Pourquoi les parents considèrent-ils si souvent avec indifférence tant de barbarie ? Pourquoi n'usent-ils pas de leur autorité pour inculquer à leurs enfants des habitudes meilleures ? Ignorent-ils qu'un enfant, cruel envers l'oiseau, se montre rarement bon envers l'homme ? Pourquoi aussi les instituteurs ne donneraient-ils pas des renseignements et ne feraient-ils pas des recommandations dans le même sens ? En bien des pays, c'est pour eux un devoir officiel. Il n'est pas nécessaire, pour cela, d'ajouter même un court chapitre à l'effrayante encyclopédie dont on a surchargé le jeune âge. Un entretien récréatif suffirait. Le clergé seconderait certainement une protection si essentiellement économique et morale. Un bon curé de ma connaissance avait réussi à mettre en honneur dans sa paroisse la protection des petits oiseaux. Il lui avait suffi de donner beaucoup d'éloges et quelques récompenses aux enfants protecteurs des nids. En une même saison, ils en avaient sauvé plus de trente. La surveillance embrassait le chef-lieu, les hameaux et tous leurs environs.

En second lieu, les chats. Les chats se glissent le long des haies, pénètrent dans les jardins, grimpent sur les arbres. Leurs ravages sont du jour et de la nuit. Ils sont destructeurs par instinct. L'habitant des campagnes cloue parfois sur sa porte le hibou qui exterminait les ennemis de ses greniers, mulots, souris, insectes nocturnes. Que n'y cloue-t-il plutôt son chat ! s'écrie un défenseur des petits oiseaux. Nous n'irons point jusqu'à partager un pareil vœu. Les chats nous sont d'une incontestable utilité, en nous préservant du fléau des rats. Qu'ils vivent donc ; mais qu'ils reçoivent, quand ils sont surpris sur le terrain réservé aux petits oiseaux, une correction qui leur ôte, pour un temps, l'envie d'y revenir. En fait

de correction, les chats ont assez bonne mémoire. Ils se souviennent parfaitement du coup de fusil ou de pistolet qui leur a frisé l'oreille et savent en tenir compte.

En troisième lieu, les oiseaux de proie. Je n'ignore pas qu'ils nous rendent eux-mêmes quelques services. Les pies, les geais, les corbeaux détruisent les vers blancs et autres gros insectes. La pie-grièche, qui fait le vide autour de sa nichée, consomme, comme le moineau, beaucoup de scarabées. Mais les quelques services de ces rapaces sont loin de valoir ceux dont ils nous privent, en exterminant nos oisillons. Il y aurait, il me semble, grand avantage et peu d'inconvénient à ce qu'ils disparussent de nos campagnes. C'est surtout par l'enlèvement des couvées qu'on peut prévenir leur multiplication et obtenir leur éloignement.

En quatrième lieu, les chasseurs. Il est des chasseurs honnêtes qui se contentent du gros gibier et respectent nos petits insectivores. Mais il en est de moins scrupuleux à qui tout est bon. Peu soucieux du bien commun, ils mettent à mort, dans un intérêt égoïste et mesquin, nos oisillons les plus bienfaisants. L'absence de valeur culinaire, dans la plupart, ne peut les mettre à l'abri de leur brutalité. On dirait qu'ils tuent pour le seul plaisir de tuer. Le fusil n'extermine point assez en grand : ils emploient les lacets et les engins perfectionnés. N'exaltez pas les services de pareils pourvoyeurs de cuisine. Un auteur a dit avec raison : L'oisillon qu'ils ont tué, quand il portait la pâture à ses petits, avait mieux mérité de l'humanité que dix chasseurs rentrant au logis, la gibecière pleine. Vouons à la réprobation générale cette race de malfaiteurs.

Nous avons dit les incomparables bienfaits de l'hirondelle. Pourquoi, depuis quelques années, les hirondelles nous reviennent-elles si rares ? On les traque, au passage ; on les tue, à leur arrivée sur les côtes de l'Europe. Dans quel but ? Pour leur enlever les ailes et en parer les chapeaux des dames. La mode est aux ailes d'hirondelles. Précédemment, dit un journal compétent, elle était aux ailes de bécasses. Cruelle mode,

vanité barbare, odieux commerce, dont l'énergique répression serait saluée par les applaudissements unanimes des gens de bien et de bon sens de tous les pays !

« Comment les races sans défense de nos petits oiseaux ont-elles pu survivre à la guerre acharnée que leur font des ennemis si nombreux et si divers ? C'est un mystère que peut seule expliquer la merveilleuse bonté avec laquelle Dieu répare sans cesse les fautes de l'homme, sa créature de prédilection. » (Bonjean.)

Entrons dans les vues du Créateur ; favorisons l'accomplissement du vœu qu'il formait à l'origine, quand il s'écriait : *Avesque multiplicentur super terram :* Que les oiseaux se multiplient sur la terre. (Genèse, I, 22.) N'est-ce point dans l'accomplissement des vœux du Créateur que nous trouvons toujours nos meilleurs intérêts ?

Nous nous arrêterons ici, non sans exprimer un sentiment de vive admiration et de reconnaissance plus vive encore pour cette Providence de Dieu qui daigne nous offrir, dans nos petits oiseaux, tant d'agrément et tant d'utilité.

« Voulez-vous, disait Pline l'Ancien, embrasser d'un coup d'œil la majesté de la nature ? Considérez-la dans l'une de ses plus petites œuvres. Là, mieux qu'ailleurs, vous la trouverez ramassée et condensée, en tout ce qu'elle a de plus admirable... »

« *Natura nunquam magis quam in minimis tota. In arctum coarctata est naturæ majestas, nullâ suî parte mirabilior.* »

Voulons-nous de même avoir une idée de la bonté et de l'amabilité de la Providence ? Considérons-la dans le petit oiseau. La Providence nous l'a donné pour nous tenir compagnie dans nos labeurs, récréer nos yeux par son plumage, charmer nos oreilles par l'harmonie de ses chants, nous protéger contre d'implacables ennemis. Recevons-le comme son envoyé et traitons-le toujours comme un bienfaiteur.

Lamartine, s'adressant un jour à des jardiniers, leur avait fait admirer les innombrables et insondables mystères de la végétation et les avait plusieurs fois félicités d'être les intelligents collaborateurs de la nature. Tout à coup il s'interrompt et leur dit :

« Messieurs, on m'a reproché d'être panthéiste. Je ne le suis pas. Non, je ne suis pas semblable à l'enfant qui, en voyant une figure répercutée dans la glace, croit que la figure et le miroir ne sont qu'un et tend la main pour saisir l'image. La nature n'est, à mes yeux, comme aux vôtres, que la glace immense où se réfléchit son Créateur. »

Parmi les reflets du grand miroir qui séduisait si justement Lamartine, en est-il un plus gracieux, plus expressif, j'allais dire plus divin, que celui qui nous vient du petit oiseau ?

NÉCROLOGIE

DISCOURS PRONONCÉ A CLERMONT, LE 23 JUIN 1892, SUR LA TOMBE DE M. LE Dr VICTOR FLEURY, PAR M. DE VISSAC, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS.

Messieurs,

Le coup fatal qui plonge tant de cœurs dans la tristesse et dans le deuil a eu un douloureux retentissement au sein de l'Académie de Clermont.

M. Victor Fleury, en effet, était à elle, bien à elle. C'était son second doyen, un de ses anciens présidents, un de ses membres les plus vénérés, une de ses gloires. Il brillait dans ses rangs de la triple auréole de l'âge, du talent et de l'honneur.

La Compagnie vient par ma voix apporter sur sa tombe un dernier tribut d'hommages et de regrets ; elle vient lui dire un suprême adieu.

Cinquante-deux ans se sont écoulés depuis le jour où, pour la première fois, le jeune professeur à l'Ecole préparatoire de médecine de Clermont prit place au foyer de notre famille académique.

A ce moment la discorde ensanglantait la Cité et y amoncelait les victimes. L'Hôtel-Dieu recueillit les nombreux blessés civils et militaires et réunit sous une même égide protectrice les adversaires de la veille. — Durant plusieurs mois Victor Fleury, chirurgien des hospices, veilla au chevet des malades avec un zèle infatigable sans cesse réchauffé par les généreux élans de la charité.

Puis, la tâche de l'opérateur terminée, le savant reprit la plume et, dans les premiers mois de 1842, il fit à notre Société le récit historique et médical des journées de Septembre, dans un rapport de longue haleine que les écrits du temps comparèrent, pour sa lucidité et pour sa profondeur d'analyse, au rapport que Dupuytren avait présenté dix ans auparavant, à la suite des journées de Juillet.

Dans ces pages remarquables brillaient les qualités maîtresses qui distinguèrent toujours le Dr Fleury : la sobriété des détails, l'érudition sans emphase, la précision de la pensée, la netteté des vues séduisantes surtout par l'absence de décors factices.

C'est que déjà notre regretté collègue occupait dans le corps médical une situation prépondérante. Il s'était jeté à corps perdu dans ce doux servage du devoir professionnel qui absorbe toutes les heures du consciencieux praticien, qui arrache l'homme aux intimités de la famille pour en faire un perpétuel artisan de sauvegarde et de dévouement. Il semait à pleines mains les germes de désintéressement ou de sacrifice qui transforment bien vite les obligés en amis fidèles — et qui groupent à ses funérailles une foule innombrable attachée à sa mémoire par les liens de la reconnaissance.

De cette laborieuse carrière, si longue et si belle, qu'il ne m'appartient de juger qu'à un point de vue restreint, nous ne retenons que les constantes études, les savantes leçons et les

intéressantes découvertes. Nous revendiquons cette portion de son œuvre comme une part de notre patrimoine, part glorieuse fixée dans nos annales avec une légitime fierté.

L'Eloge qu'il prononça, en 1887, de son vieil ami, le docteur Pierre Bertrand, son prédécesseur à la direction de l'Ecole de médecine, nous pourrions le faire de lui, avec moins d'éloquence, mais avec non moins de vérité.

Le 19 janvier 1888, nos suffrages firent violence à sa modestie, en le plaçant à la tête de la Compagnie. Durant les deux années de sa présidence, notre collègue, en dépit de ses austères labeurs, ne manqua pas une seule fois à nos rendez-vous mensuels.

Quand il entrait dans la salle de nos séances, enjoué, souriant, plein de sève et de verdeur, la jeunesse d'esprit et de cœur semblait y entrer avec lui. Avec lui y entraient encore l'urbanité, la bonté, la bienveillance, le tact, l'exquise délicatesse de sentiments qui séduit et subjugue.

J'évoque avec une vive émotion cette physionomie si sympathique aujourd'hui voilée d'un linceul, ce temps encore si proche désormais enseveli dans l'insondable éternité.

Mais si la mort est la séparation, elle n'est pas l'oubli. Si Victor Fleury n'est plus parmi nous, son souvenir du moins nous restera comme un modèle, comme un enseignement.

Nous éprouverons d'autant plus de douceur à reporter vers lui notre pensée, que nous trouverons invariablement unies à sa mémoire ces grandes idées de devoir et de vertu, sanctifiées par la foi chrétienne, dont les irradiations ont pénétré sa vie, dont les immortelles espérances ont illuminé sa fin.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3344.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 3 Novembre 1892

— La séance est ouverte à deux heures quinze minutes, sous la présidence de M. de Vissac.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

Une circulaire de M. le Directeur du secrétariat au Ministère de l'Instruction publique annonce que le 31e Congrès des sociétés savantes s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi de Pâques, 4 avril 1893. Les travaux préparés en vue de ce congrès devront être communiqués à la Direction du secrétariat du Ministère, avant le 1er février 1893. Le programme des questions soumises aux délégués est déposé au secrétariat de l'Académie;

Une autre circulaire émanant de la Direction des Beaux-Arts fait connaître que la 17e session des sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira également, à Paris, le 4 avril prochain. La liste des délégués et les mémoires rédigés par eux devront parvenir à la Direction des Beaux-Arts avant le 1er février;

M. Chotard, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont, récemment admis à la retraite, écrit à M. le Président pour prendre congé de notre compagnie dont il a fait partie pendant dix-huit ans, en qualité de membre honoraire. — M. le

Secrétaire perpétuel est chargé de répondre que les regrets exprimés par M. Cholard sont partagés par l'Académie;

L'Académie des Lettres, Sciences et Beaux-Arts de la province, établie à Paris, envoie le texte d'une pétition qu'elle adresse à M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet de la répartition des palmes académiques.

— M. le Secrétaire perpétuel donne la nomenclature des ouvrages reçus depuis le 4 août.

Hommage est fait à l'Académie :

1° par M. F. Boyer, membre titulaire, des derniers fascicules de son *Inventaire des archives de la ville de Riom ;*

2° par M. Faugère, demeurant à Clermont, d'un livre qu'il vient de faire paraître sous le titre : *Dictionnaire historique et géographique des lieux habités du Puy-de-Dôme ;*

3° par M. Trincard, membre correspondant, de deux brochures dont il est l'auteur : *Notice historique sur la commune de Cournon* et *Notice historique sur le monastère de Cronome.*

— M. le Président signale le double deuil qui vient de frapper l'Académie : deux membres titulaires, MM. Marcelin Arnauld et l'abbé Chaix de Lavarène, sont décédés pendant les vacances.

M. Charles Goyon a promis de consacrer une notice biographique à M. Arnauld, et M. Vernière se charge de rendre le même hommage à la mémoire de M. l'abbé Chaix de Lavarène.

— M. Bernet-Rollande présente un rapport sur les publications que M. E. de Masquard a envoyées à l'appui de sa candidature à la correspondance.

M. de Vissac dépose sur le bureau un volume qui a pour titre : *Vie de M. l'abbé Imberdis,* par M. l'abbé Emy, et dont il rend compte en termes élogieux.

L'Académie décide que la candidature de M. de Masquard (parrains : MM. E. Teilhard de Chardin et Bernet-Rollande) et celle de M. l'abbé Emy (parrains : MM. de Vissac et Bernet-Rollande) seront inscrites sur le registre spécial.

— M. Vernière fait une communication verbale au sujet de débris fossiles, découverts récemment près de Brioude et provenant d'un éléphant de dimensions extraordinaires.

— M. le colonel Poupon offre, de la part de l'auteur, M. Biélawski, membre correspondant, et fait connaître par une courte analyse trois ouvrages intitulés : *Récits d'un touriste auvergnat; le Plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens; les Tourbières et la Tourbe.*

M. le Président charge M. Poupon de transmettre à M. Biélawski les remerciements de l'Académie.

— M. Vernière propose un échange de publications avec la Société agricole et scientifique du Puy. — Renvoi au comité de publication.

— M. Boyer demande que l'Académie entreprenne la publication d'un manuscrit que M. Vernière a copié sur l'original de la Bibliothèque nationale et qui renferme le plan général des travaux du chanoine Pierre Audigier. — Renvoi au comité de publication.

— M. le docteur Dourif donne communication d'une notice biographique sur M. le docteur Fleury;

M. Mège lit une autre notice consacrée à M. Augustin Chassaing.

Les travaux de MM. Dourif et Mège sont renvoyés au comité de publication.

— M. le Président désigne, comme membres de la commission des élections, MM. Bernet-Rollande, le docteur Dourif et le docteur Hospital.

— La séance est levée à quatre heures cinquante minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France — 3 fascicules, 1892.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 11 juin 1892, par MM. Janssen et L. Bourgeois.

Mémoires de l'Académie de Stanislas — 1891, t. IX, 5e série.

Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts — 3e série, t. IV, 1892 (2e et 3e fascicules).

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales — 33e vol.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse — t. X, 1891.

Mémoires de l'Académie des Sciences, etc., d'Amiens — t. XXXVIII, 1892.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1892, nº 1.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, etc., de l'Aube — 1891, t. XXVIII, 3e série.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie — t. XXII, 1890-92.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie — 1892, 2e fascicule.

Bulletin de la Diana — t. VI, nos 6 et 7.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc. — t. XXXI, nº 1 ; 1892, 1er trimestre.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, etc., de la Lozère — 1892, t. XXXXIII, mai-juin-juillet.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou — 1892, nos 1 et 4.

Bulletin de la Société d'Horticulture et Viticulture du Puy-de-Dôme — 2e trimestre 1892.

Bulletin de la Société de Médecine légale de France — t. XII, 1re partie.

Revue des Travaux scientifiques — t. XII, nos 2 et 3.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1892, nº 1.

Congrès archéologique de France : 56e session, tenue à Evreux, etc. — 1889-90.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — 1892.

Annales de la Société d'Agriculture, etc., de la Loire — 1892, t. XII, 2e livraison.

Le Gay-Lussac — 3e trimestre 1891.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais — 1887-90, t. IX.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., de la Marne — 1891, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest — 2e trimestre 1892.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart — 1892, t. II, no 7.

Travaux de l'Académie nationale de Reims — 1890-91, t. XCIX.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., d'Orléans — t. XXXI, no 1.

Journal des Savants — juillet-août.

Vie de M. l'abbé Imberdis, par l'abbé Emy — 1892.

Récits d'un Touriste auvergnat, par J.-B.-M. Bięlawski.

Le Plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens, par le même — 1890.

Les Tourbières et la Tourbe, par le même — 1892.

Notice historique sur la commune de Cournon, par Amable Trincard.

Notice historique sur le monastère de Cronome, par le même.

Inventaire sommaire des Archives communales de Riom, par F. Boyer (fin).

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Chartes concernant Vertaizon

Nous publions ici quelques chartes des archives départementales du Puy-de-Dôme : les unes sont, croyons-nous, inédites, d'autres sont plus ou moins connues, mais elles n'ont en tous cas pas été rapprochées de manière à donner une idée complète du fait historique auquel elles se rapportent. Ce fait est simplement le retour sous la possession directe des évêques de Clermont de la châtellenie de Vertaizon que ses seigneurs tenaient auparavant en fief des mêmes évêques, mais c'est un des épisodes de la lutte de l'évêque Robert contre son frère, le comte Guy, lutte qui, plus ou moins directement, amêna la ruine des comtes d'Auvergne au profit de la royauté. Ces chartes paraissent mériter de voir le jour : intéressantes en elles-mêmes, elles le sont encore par le sujet qu'elles traitent et les parties en cause, personnages très connus de l'Auvergne au xııᵉ siècle (1).

Notre sujet nous porte au 3 février 1195. Vertaizon relève de l'évêché de Clermont et à ce titre il a pour suzerain le fils de Robert IV et le frère de Guy II, comtes d'Auvergne, Robert qui vient fort jeune d'être élu évêque de Clermont ; quant au vassal, c'est le mari de Jarentone, héritière de la

(1) Qu'il me soit permis de remercier ici mon confrère, M. G. Rouchon. archiviste du Puy-de-Dôme, qui m'a signalé plusieurs de ces pièces et aidé à en établir le texte.

châtellenie, un seigneur du Velay, Pons de Chapteuil. Ce nom est bien connu dans l'histoire de la poésie provençale. L'un des Pons de Chapteuil qui se sont succédé pendant près d'un siècle a été un troubadour assez connu. Est-ce le personnage de nos chartes? Nous dirons plus loin les raisons de le croire; mais ce point sera traité à part, et nous passerons immédiatement à l'examen de la première et de la plus importante de nos pièces.

C'est un accord à la date déjà indiquée du 3 février 1195 (1) entre l'élu Robert et Pons de Chapteuil au sujet de leurs droits respectifs comme suzerain et vassal sur le château de Vertaizon. Cette charte est remarquable par le fond, la forme et l'aspect matériel. Le *Gallia Christiana* l'a indiquée (t. II, col. 273) pour servir à dater l'élection de Robert, mais nous ne pensons point qu'elle ait été publiée. Le préambule constate implicitement qu'un débat a précédé la rédaction de cet accord et il indique que les conditions en ont été fixées d'après le témoignage de ceux dont le souvenir remontait le plus haut. Viennent ensuite ces conditions complètement et clairement détaillées; c'est un exemple intéressant de ce qu'était en Auvergne au XII[e] siècle les rapports de suzerain à vassal : le seigneur de Vertaizon doit rendre foi et hommage à l'évêque et au chapitre autant de fois qu'il en est requis : bien plus, il doit rendre le château et ses « *munitiones* » à l'évêque ou à son envoyé s'il en est requis, et au chapitre en cas de vacance du siège épiscopal; tous les hommes gardant le château et ayant plus de quinze ans doivent jurer qu'ils n'entreront dans aucun complot pour faire perdre le château à l'évêque et que si une machination de ce genre était faite, ils aideraient l'évêque. Le vassal ne peut ni vendre, ni changer, ni enga-

(1) C'est la date que nous fixons comme la plus probable, l'indiction XIII donnant 1195. Toutefois, certains papes ayant compté l'indiction du 25 mars suivant le 25 décembre ou le 1[er] janvier, où la commençait ordinairement la chancellerie pontificale, et le jour de l'Annonciation ayant été usité comme commencement de l'année en Auvergne, il serait possible qu'il faille lire 1196.

ger, ni amoindrir la châtellenie, ni diminuer en quoi que ce soit le *speciale dominium* de l'évêque. Le suzerain a aussi des garanties dans la transmission du château : si le vassal a un fils, il doit avoir le château ; s'il n'a qu'une fille, le château ne peut être donné en dot sans le consentement de l'évêque. Cette clause, faite sans doute originairement pour assurer le service militaire, semble une arme à deux tranchants et servir aussi à fortifier la ligne masculine du vassal contre les prétentions des maris de ses filles : réciproquement, l'évêque ne doit diminuer en rien les droits de son vassal sur le château, deux chanoines le jureront quand celui-ci prêtera son serment de fidélité, et si ledit évêque y contrevenait, il perdrait tout droit sur le château ; nous arrivons à un détail singulier : le seigneur de Vertaizon est chanoine de Clermont : quand il fait hommage, il reçoit un anneau et, suivant l'usage, son manteau appartient au chancelier : il n'est fait mention d'aucun service militaire à fournir au suzerain, le point important, c'est que le château est rendable à discrétion ; hors de là, le vassal est maître. L'accord fut passé dans la salle du chapitre de Clermont, en présence de beaucoup de témoins, entre autres de Dauphin, comte de Clermont, qui en avait été le médiateur. Un fait à remarquer, c'est que l'évêque, ou plutôt l'élu, fut à Vertaizon recevoir le serment des chevaliers, sergents et laïcs, c'est-à-dire de la garnison et des habitants : les noms de ceux qui, conformément aux conditions énoncées ci-dessus, jurèrent fidélité à Robert sont soigneusement énumérés, ainsi que ceux des témoins ; notre charte contient ainsi deux actes distincts, chacun certifié par leurs témoins, mais réunis sous une date commune et validé par les mêmes sceaux. Il nous a paru intéressant de comparer les noms des habitants de Vertaizon du XIIe siècle avec ceux du XIXe, et pour cela nous avons comparé l'énumération des *servientes et laïci* qui prêtèrent serment à l'élu Robert avec la liste électorale de 1886. Sept noms figurent sur les deux documents ; ce sont : Boudet (Bodet en 1195), Chatard, Delaire, Fromage, Girard, Marchadier (Merchadeu en 1195), Vigeral

et Vidal, plus trois ou quatre autres qui peut-être ne diffèrent que par l'orthographe (1). Combien de familles peuvent-elles se vanter de remonter aussi haut? Cinq sceaux pendaient à cette charte, attachés à des cordonnets de soie qui subsistent seuls aujourd'hui : c'étaient ceux du chapitre de Clermont et de Robert, ceux de Pons de Chapteuil, de Dauphin et du comte Guy, qui parut lui aussi en cette circonstance. Ainsi, ce parchemin porte les traces de l'intervention des trois personnages du XIIe siècle dont les noms sont peut-être les moins oubliés de la fin de l'Auvergne féodale ; chose singulière aussi, tous ceux dont les sceaux pendaient à ces cordonnets palis touchent plus ou moins à l'histoire de la poésie : Pons était un troubadour célèbre ou le successeur immédiat de celui-ci à Chapteuil ; les vers et la cour de Dauphin sont connus ; on a trois pièces de l'évêque Robert ; il n'y a pas jusqu'à Guy qui ne tienne par un bout au même monde : ce fut un protecteur de Pierre Cardinal, qui lui a dédié un sirventés : *Tos temps azir :*

> Faidit vai t'en chantar lo serventes
> Drech al Tornel a N. Guigo, qui que pes,
> Car de valor non a par en es mon,
> Mas mon senhor en Eble de Clarmont (2).

et, en outre, en a composé un autre : *L'afar du comte Guio* (3), pour lui donner le beau rôle dans sa lutte contre Philippe-Auguste.

L'accord du 3 février 1195, précédé de dissensions entre suzerain et le vassal, n'était point destiné à produire une paix durable. On sait les querelles des deux frères, le comte Guy et l'évêque Robert. Pons y fut mêlé et ne prit point parti pour son suzerain. Nos pièces donnent quelque lumière sur un fait capital de ces luttes, fait indiqué dans des pièces

(1) Forest : de Fores en 1195. Rudel : Reidelz en 1195? Moissat : de Maensac en 1195 ; et peut-être Angoile : Dalgoira en 1195.

(2) Tornada de : Tos temps azir. Raynouard, *Choix de poésies originales der Troubadours*, IV, 347.

(3) C. A. F. Mahn, *Werke der Troubadours*, II, 241.

publiées par Baluze, et auquel, malheureusement pour lui, Pons prit une part prépondérante. Nous essayerons d'exposer ce que ces deux séries de pièces nous apprennent, tout en regrettant de ne pouvoir être plus complet que nous le serons. En 1198, l'évêque et le comte étaient en guerre : on le sait par une lettre de ce dernier implorant la protection d'Innocent III contre son frère qui, disait-il (1), l'avait excommunié, incendiait et ravageait ses terres avec des cotereaux et des basclots. Nous ignorons la réponse d'Innocent, bien que nous sachions que Dauphin, venant avec sa plume au secours de son cousin, menaçait l'évêque de la colère du légat à venir. Mais cette fois Guy n'eut besoin d'aucun secours étranger, seul il parvint à finir la guerre à son avantage : il prit ou fit prendre Robert dans le château de Vertaizon. Dans quelles circonstances celui-ci s'y trouvait-il ? comment s'accomplit ce coup de force ? Nous ne savons. Tout ce que nous pouvons dire, d'après le témoignage de l'évêque lui-même, c'est que Pons ne fut point l'auteur direct de cette capture ; il s'y prêta seulement en donnant accès dans son château aux ennemis « mortels » de Robert, c'est-à-dire aux hommes du comte. De ce fait, l'évêque se plaignit d'avoir souffert des dommages infinis, à quoi Jarentone répondit que s'il avait été pris c'était par sa faute, ce qui ne nous éclaire pas beaucoup, car cela peut incriminer la présence de l'évêque à Vertaizon ou arguer d'injustice toute la guerre faite à son frère. Cet événement se passait probablement vers 1199. Et avant d'aller plus loin, nous devons faire une remarque : d'après l'accord fait par les soins de l'archevêque de Bourges, dont nous allons parler ci-dessous, l'évêque se plaint seulement de ce que Pons de Chapteuil a fait contre lui, sans l'accuser d'être cause de son emprisonnement ; c'est dans des pièces postérieures que nous voyons qu'il l'en rend responsable. Mais il s'agit d'un seul et même fait, et il faut compléter les documents les uns par les autres, et non y voir le récit de deux

(1) Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, II, 77.

événements différents : d'abord parce qu'il n'est jamais question que d'une seule capture de l'évêque tant dans les pièces concernant Pons, publiées ci-dessous, que dans celles concernant le comte Guy, publiées par Baluze ; ensuite parce qu'il serait inadmissible que l'évêque, ayant eu à se plaindre de Pons une première fois, vers 1199, ainsi qu'il est constant, se fût confié à lui relativement peu après. Il importe de bien se pénétrer de cela, car les conséquences de cet emprisonnement de Robert, capitales pour notre récit, furent assez éloignées du moment où il eut lieu. Cette première manche de la guerre entre les deux frères se termina par une transaction conclue en juillet 1199, grâce à l'archevêque de Bourges, Henry de Sully (1).

L'évêque y paraît en vaincu : tous ceux qui ont pris part à sa capture seront absous ; Guy tiendra de lui Lezoux en fief comme il le tenait de l'évêque Gilbert, son prédécesseur ; lui, Robert, s'engage à ne point réclamer Vertaizon de cinq ans, à cause de ce que Pons de Chapteuil a fait contre lui ; on sait que Vertaizon, au terme de l'accord du février 1195, était rendable à discrétion ; enfin, Raoul de Cornon pourra rebâtir son château ; n'est-ce point à sa destruction que font allusion les incendies dont Guy se plaignait au pape ? On le voit, Robert cède sur tous les points : on pourrait se demander s'il ne signa point ce traité pour recouvrer sa liberté. Il va maintenant poursuivre avec persévérance sa revanche. Nous n'avons point à parler de la ruine finale du comte Guy, dont l'évêque profita, s'il ne l'amena point, mais nous allons assister à ses efforts pour arriver à posséder ce château de Vertaizon qui lui avait joué un si mauvais tour.

Pour comprendre l'intérêt qu'il y avait, il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur une carte d'Auvergne en se rappelant que les évêques étaient seigneurs temporels de Clermont et de Billom. D'une ville à l'autre, il n'y a que deux routes, l'une par le nord, l'autre par le midi du massif du Puy

(1) Baluze, *H. A.*, II, 78.

de Mur, massif qui, par parenthèse, formait la châtellenie de Vertaizon. Son acquisition débarrassait la route du nord d'une position stratégique la commandant et aussi d'un de ces péages légués par l'Empire romain à la féodalité pour son profit et son tourment. Et par la route du midi, elle unissait à peu près les deux territoires de l'évêque, puisque Chauriat et Mezel faisaient partie de ladite châtellenie et que l'évêque était déjà coseigneur de Cornon. On peut considérer, du reste, cette acquisition comme faisant parti d'un plan général. Si l'on remarque que dans sa première guerre avec le comte Guy, l'évêque avait combattu Raoul, seigneur de Cornon, dont il brûla le château, que lorsque Philippe-Auguste eut dépossédé Guy, l'évêque se fit donner la garde du Pont-du-Château (faute de mieux sans doute), et qu'ainsi que nous le racontons, il mit onze ans d'efforts à acquérir Vertaizon, on reconnaîtra que la réunion en un seul corps des deux morceaux du domaine épiscopal fut le mobile de sa politique (1).

Une négociation dans ce but nous est révélée par un nouvel accord avec le comte Guy en mai 1201 (2); les deux frères paraissent en bons termes : Guy promet d'aider Robert à ce que l'acquisition de Vertaizon vienne à effet, et l'évêque, de son côté, prend divers engagements au cas où il en serait ainsi : il ne lèvera point le péage, il ne bâtira point de nouveaux châteaux et réparera seulement ceux qui existent, sauf Mezel, qui ne doit point être fortifié de trente ans. L'accord des deux frères nous fait croire qu'il s'agit d'une négociation amiable. Robert tenait tellement à réussir, que, pour avoir l'aide de son frère sur ce point, il renonçait à tous droits sur Lezoux, confirmant en cela l'accord de 1199.

Ce projet ne devait point aboutir. Nous perdons les traces

(1) Baluze, *H. A.*, t. II, p. 75. — Parmi les nombreuses terres que Robert reçut alors de Philippe-Auguste, on remarquera Dallet, enfermé entre Mezel, Vertaizon et l'Allier, et aussi Lezoux, qu'il abandonnait à son frère en 1199.

(2) Baluze, *H. A.*, t. II, p. 78.

de cette affaire pendant deux ans environ, et, quand nous les retrouvons, la situation est complètement changée. Alors, vers 1203, comme nous l'expliquerons, il n'est plus question de négociations, l'évêque est en possession de Vertaizon et il poursuit devant le pape et devant le roi la déchéance de Pons en se fondant sur ce que celui-ci a reçu dans ce château les ennemis mortels de lui, Robert, son suzerain. Ce grief est parfaitement fondé au point de vue du droit féodal en général et de l'accord de 1195 en particulier ; ce qui s'explique moins, c'est la date tardive de cette plainte : le traité fait par les soins de l'archevêque de Bourges paraissant devoir abolir le passé. Chose singulière, toutefois, on ne voit point que les Chapteuil se soient servis de ce moyen de défense, ce qui donnerait quelque poids à l'hypothèse que cet accord avait été fait par l'évêque encore prisonnier et, par conséquent, pouvait être considéré comme entaché de nullité.

Il reste toutefois assez étrange de voir cette voie judiciaire précédée d'une tentative d'achat. Peut-être cet achat avait-il été offert à titre de transaction dans des conditions à peu près pareilles à celles qui finalement terminèrent cette affaire. L'évêque semble avoir commencé par porter sa plainte à Rome. Innocent III, pour juger l'affaire, commit l'abbé d'Ebreuil (1) et celui de Riom, c'est-à-dire de Saint-Amable (2). Leur procédure fut assez longue. Après deux citations, Pons ne comparaissant point, par une première sentence ils maintinrent l'évêque en la possession de Vertaizon ; cette sentence doit être au plus tard d'octobre 1203, car dans leur sentence définitive, qui est d'octobre 1204, les commissaires disent avoir laissé passer plus d'un an entre les deux. Cette dernière sentence adjugeait à l'évêque la propriété de Vertaizon, Pons faisant toujours défaut. Si, nous servant des dates que nous avons, nous réfléchissons qu'il faut, en

(1) Pierre, *Gall. Christ.*, t. II, coll. 370. Il n'était connu que par un acte de 1204. On peut maintenant faire remonter son abbatiat un peu plus haut.

(2) Amblard, *id.*, *ibid.*, col. 389.

remontant d'octobre 1203, date la plus rapprochée possible de la première sentence des commissaires pontificaux, déduire le délai nécessaire pour les deux appels, le temps qu'il fallut pour que le pape envoyât leurs commissions aux deux abbés et enfin celui du voyage de l'envoyé de Robert à Rome, il semblera vraisemblable que celui-ci se décida à porter sa plainte au commencement de 1203 ou à la fin de 1202 (1).

La procédure devant Philippe-Auguste fut commencée un peu plus tard, car la première citation lui fut donnée le roi étant à Souvigny, ce qui nous rapporte sans doute à août ou septembre 1204. Cette première citation fut donnée de vive voix, ce qui prouve que Pons s'était rendu près du roi, probablement pour sonder le terrain ; il ne lui parut sans doute point sûr, car il ne reparut plus. Philippe-Auguste lui envoya de Châteauroux une deuxième citation ; sa femme s'y rendit : *sed non venit sicut debuit ;* nous ne nous chargeons pas d'expliquer pourquoi. Ajournés une troisième fois, devant Hugues de la Chapelle, bailli, qui semble avoir eu la charge du Berri et lieux voisins, les époux firent dire qu'ils répondraient devant le roi d'Aragon. Philippe-Auguste rendit sa sentence à Paris, en janvier 1205 (III), c'est-à-dire trois mois environ après celle des commissaires pontificaux ; comme celle-ci, elle adjugeait Vertaizon à l'évêque.

Cette sentence a été publiée déjà par Baluze (2) et

(1) Il semble, par parenthèse, qu'en même temps il se décida à se plaindre de son frère, car une lettre d'Innocent III, du 3 février 1209, (*H. A.*, II, 71), mande de relever le comte Guy de l'excommunication encourue pour avoir emprisonné l'évêque. Or, il ne peut s'agir de l'excommunication dont se plaignait Guy en 1198, car, par l'accord de 1199, l'évêque avait promis de l'en relever et cette promesse avait dû être tenue, car il n'en n'est point question dans celui de 1201, où les deux frères paraissent, comme nous l'avons dit, en bons termes. Une des raisons invoquées par Innocent III, pour accorder l'absolution au comte, c'est qu'il a promis de se croiser, ce qu'il fit en effet et à son grand profit, en permettant à la ville de Casseneuil de se racheter moyennant finance, comme on peut le voir dans la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, t. I, p. 1209, publiée par P. Meyer : Renouard, 1875.

(2) Baluze, *H. A.*, II, 73.

D. Martène (1), d'après le registre E ou F de Philippe-Auguste ; les seules différences avec l'original des archives du Puy-de-Dôme sont celles-ci. Cette pièce porte qu'à la seconde citation : *uxor ejus venit,* tandis que le texte de Baluze porte : *nuntius ejus venit,* mais comme dès la ligne suivante il devient évident que ce *nuntius* est la femme de Pons, la différence est nulle ; de plus, dans l'acte des archives du Puy-de-Dôme, à la date, les mots : *mense januario* ont été omis. Toutefois, cette pièce étant fort courte, nous la donnons pour la commodité du lecteur.

On aura sans doute été frappé de la prétention émise par les Chapteuil de répondre devant le roi d'Aragon, alors Pierre II. Il semble à première vue que ce soit de leur part une grosse bravade ou une invention de leurs ennemis, introduite pour jeter la défaveur sur leur cause. Il n'en doit pas être ainsi. Pendant toute la première portion du moyen-âge, les comtes de Barcelone, qui devinrent rois d'Aragon, luttèrent avec les comtes de Toulouse pour la suprématie dans le Midi de la France, à telles enseignes que Jacques céda, en 1213, au roi tous les droits qu'il pouvait avoir sur les terres des comtes de Toulouse (2). En 1168, Alphonse I[er], sous prétexte de défendre sa cousine Douce, avait chassé de Provence Raymond V, comte de Toulouse, et il la donna en commande avec le Gévaudan à Raymond Bérenger III, son frère. Depuis, ces pays restèrent dans la famille d'Aragon. On s'explique donc que Pons qui, bien que Vertaizon fût d'Auvergne, était personnellement du Velay, put se réclamer du roi d'Aragon, car le Velay était considéré dès lors comme faisant partie du Languedoc. Ainsi, Pons, père de Raymond de Saint-Gilles, prétendait nommer à l'évêché du Puy (3) ; le lien alla se relâchant tellement, qu'en 1301 le Velay fut reconnu fief de l'évêque par l'acte de

(1) Martène, *Collectio, I, 1044.* Voir Léopold Delisle, *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, 204.

(2) *Hist. Lang.*, Ed. Privat, VII, 113.

(3) *Id.* Id.

pariage entre Philippe le Bel et l'évêque (1). Mais on comprend, à défaut de preuves positives, que Pierre put considérer le Velay comme de sa mouvance (2); d'autant que le Gévaudan et le Rouergue lui appartenant, il était à moitié enclavé dans les portions du Midi qu'il possédait (3). Pierre, du reste, était homme à faire valoir ses prétentions. Il venait d'épouser l'héritière de Montpellier, ce qui ne pouvait que les fortifier ; et l'on sait que lorsqu'il succomba à Muret, il venait moins soutenir le comte de Toulouse, son beau-frère, que le remplacer (4).

L'évêque Robert, déjà en possession de Vertaizon, en a été déclaré propriétaire par les sentences définitives du roi et des commissaires du pape. Il semble que tout soit fini ; il n'en est rien. En 1211, nous retrouvons toute l'affaire de nouveau soumise à des arbitres. On y peut chercher beaucoup de motifs, un souci de l'équité, l'état des mœurs qui, contraire à la lettre du droit féodal, n'aurait plus permis la dépossession d'un vassal de son fief; l'un des plus probables, c'est que ces sentences, si définitives qu'elles se fussent intitulées, avaient été rendues par défaut et laissaient peut-être par là quelque recours à l'appel ; dans le dernier débat qui s'ouvrit, le procureur de Jarentone dit, en effet, qu'elle n'avait point acquiescé à la sentence royale. *Quod prefate sentencie reclamavit, scilicet non sentencie regis adquiescerit.* Il est à croire qu'elle avait aussi appelé de la sentence des commissaires pontificaux, car parmi les arbitres, *médiatores,* qui terminèrent l'affaire, se trouva l'évêque d'Uzès, légat du pape. Ce dernier acte se passa au Puy. Chapteuil étant un fief de l'évêque, le terrain était plus favorable à son seigneur. Il nous en est resté deux monuments de cette nouvelle procé-

(1) *Hist. Lang.*, Ed. Provat, IV, col. 89.

(2) *Hist. Lang.*, Ed. Privat, IV, col. 90.

(3) Notons encore qu'en 1167, Hugues, comte de Rhodez, fit hommage de la moitié du Carladez à Alphonse d'Aragon. *Hist. Lang.*, Ed. Privat, VI, col. 25.

(4) Voyez sur ce point *Hist. Lang.*, VI, 406 (note) et VII, 259.

dure, deux parchemins attachés ensemble : l'accord proprement dit (V); nous ignorons s'il a été publié, mais l'état de l'original prouve qu'il a été étudié et copié ; et une autre pièce intitulée : *Breve pro domino episcopo, si expedit* (IV), ce que l'on pourrait traduire par : projet à soumettre à l'évêque pour savoir s'il lui convient. Ce projet est curieux parce qu'il contient les allégations respectives des parties, allégations qui ont disparu dans la rédaction définitive, mais le projet de sentence qui les suit est encombré de formules de procédure et chargé de ratures de manière à en faire quelque chose d'absolument indigeste. Nous n'en publions que les portions intéressantes ; c'est de là que nous avons tiré le plus clair de ce que nous savons sur la captivité de l'évêque. Quant aux personnages qui y paraissent sous le nom de *mediatores,* ce sont sans doute ceux qui confirmèrent l'accord subséquent, c'est-à-dire l'évêque d'Uzès (1), légat du pape, les abbés de la Chaise-Dieu (2), Montpeyroux (3) et Mansiade (4), et le maître de la milice du temple en Auvergne. Il est temps de dire ce que fut cet accord, passé le 3 des ides d'août 1211, auquel intervinrent non seulement P. de Chapteuil et sa femme, mais encore leurs trois fils, leurs trois filles et leurs trois gendres, dont nous dirons tantôt les noms. Il fut en somme convenu que les Chapteuil renonceraient à toutes prétentions sur Vertaizon et en revanche l'évêque leur en donna le prix, soit 650 marcs d'argent d'un côté et 7,000 d'un autre. Mais ces sept mille marcs ne furent point payés et furent considérés comme compensation du dommage éprouvé par l'évêque lors de sa capture. En fait, les Chapteuil reçurent donc seulement 650 marcs. Quant aux 7,000 marcs pour lesquels la compensation est établie, il est facile de voir dans quel intérêt

(1) Raymond III. (*Hist. du Languedoc*, Éd. Privat, t. IV, col. 304.)

(2) Armand de Brezons, *Gall. Christ.*, t. II, col. 338.

(3) Peut-être Jean II, *id. ibid.*, col. 399.

(4) Mansiade, fille de Bonnevaux, maintenant Mazan. Ardèche, arr. Largentières, cant. Montpezat, comm. Mazan et Mazeirac.

on les fait figurer. Les Chapteuil pouvaient bien estimer 650 marcs les chances fort précaires de rentrer dans Vertaizon, mais la valeur de ce fief n'en restait pas moins beaucoup plus considérable et la voie restait ouverte aux réclamations postérieures, *ratione majoris valentie.* Il est donc probable que la somme totale, 7,650 marcs d'argent, représente la pleine valeur de la châtellenie de Vertaizon. Les Chapteuil transigent pour 650 marcs, mais, pour la plus grande sûreté de l'évêque, cette transaction est déguisée sous forme de vente où figure la valeur vraie de toute la terre (1).

C'est sur cet acte que se ferme la série de nos chartes. La forme solennelle, le nombre des témoins, l'importance des personnages qui y ont apposé leurs sceaux rapprochent cet accord de celui de février 1195, mais à la différence de celui-ci, il paraît avoir duré, car les évêques de Clermont restèrent en possession de Vertaizon jusqu'à la fin de l'ancien régime.

—

Avant de terminer, nous croyons devoir exposer brièvement ce que l'on sait sur le principal auteur de nos chartes, dont la personnalité soulève un problème assez intéressant. M. A. Chassaing a réuni sur lui, à la fin de son opuscule : *Chartes de coutumes seigneuriales de Chapteuil et de Leotoing* (Paris, L. Larose et Forcel), un nombre assez considérable de renseignements fournis par les archives de la Haute-Loire. Nous allons les résumer en les complétant par ce que nous apprennent les chartes publiées ci-dessous. Notre Pons

(1) Voici sur ce point la rédaction du projet d'accord (IV) dans un passage que nous ne reproduisons pas ailleurs : *fateatur (Jarentona) se accepisse et sibi obvenisse in hac transactione non solum pecuniam ex parte episcopi sibi propter hoc numeratam sed etiam estimationem dampnorum que pertulit facto ipsius episcopus in captione Vertaizonis.*

de Chapteuil était seigneur de Chapteuil (1), Montvert, Montuscla, Mézères, Beaulieu, Artias et Lardeyroles (2). On suit son existence de 1195, date de l'accord au sujet de Vertaizon, jusqu'en 1236, date de son dernier hommage à l'évêque du Puy pour Chapteuil et ses autres terres du Velay. A la première de ces dates, il était déjà marié. M. A. Chassaing conjecture, nous verrons tout à l'heure pourquoi, que sa femme, l'héritière de Vertaizon, se nommait de Fay de son nom patronymique. De cette union naquirent six enfants : trois fils, Guillaume Jourdain, Pierre de Fay et Jarenton ; et trois filles, Azalaïs, N. et N., toutes trois mariées en 1211, les deux premières respectivement, à Jaucerand et Pierre Inters. Ces six enfants intervinrent dans l'accord final passé au Puy entre leurs parents et l'évêque de Clermont ; les fils seuls figurent dans une vente de maisons sises au Puy faite par leur père et leur mère au chapitre de Sainte-Agrève, et cette circonstance permet de rétablir dans l'acte de 1211 le nom de Guillaume Jourdain emporté par une déchiqueture. Quant au nom de Fay accolé au prénom de Pierre, le second des fils, M. A. Chassaing pense que c'était celui de sa mère qu'il avait reçu comme puîné, suivant la coutume de quelques grandes familles du Velay (3).

(1) Chapteuil, dép. Haute-Loire, arr. du Puy, canton et commune de Saint-Julien de Chapteuil.

(2) A. Lascombe, *Répertoire des hommages de l'évêché du Puy*, *136*, *art. Chapteuil.*

(3) Quoique l'histoire des descendants de Pons et de Jarentone ne rentre point dans notre sujet, nous croyons, l'opuscule de M. A. Chassaing étant fort rare, que l'on nous saura gré de résumer ce qu'il en raconte : le nom de Chapteuil, d'après les poèmes du *gentils bar* qui savaient bien *trobar*, *violar* et *cantar*, rappelle la chevalerie sous son côté le plus raffiné et, d'après le récit de ces luttes avec son suzerain, la turbulence classique de la féodalité. C'est seulement de cette seconde manière qu'il se présentera dans les aventures que nous allons résumer : Guillaume Jourdain étant mort sans enfants, Pierre de Fay devint le chef de la famille ; il avait épousé une femme dont on ne connaît que le prénom, Agnez. A la fin de sa vie, il était en état habituel de fureur, et on le tenait en charte privée au Monestier ou à Monteils, près de Saint-Front, « où on lui envoyait des chemises, des brayes et ce qui lui était nécessaire. » Il mourut vers 1250. Il eut pour enfants Pons, et au moins une fille, mariée au seigneur de

Cette notice biographique était nécessaire : comme nous l'avons dit en commençant, ce nom de Pons de Chapteuil a été, dans la même période, porté par un célèbre troubadour, et il serait fort intéressant de savoir si le poète et le seigneur de Vertaizon ne sont qu'une même personne ; ce qui ne peut aller sans preuves, car il y eut des Pons à Chapteuil pendant deux siècles (1), et certaines circonstances de la vie de Pons le poète, telle que nous l'ont racontée les biographes provençaux, paraissent mal cadrer avec cette identification. Sans nous flatter d'arriver à une conclusion précise, nous croyons devoir examiner ce problème, et dans ce but résumer à leur tour les renseignements que nous ont laissés les biographies provençales et les œuvres des troubadours, seuls documents que l'on puisse rapporter en ce moment avec certitude à Pons le poète. Celui-ci n'est point un des moindres parmi les poètes de la langue provençale (2). Diez parle de ses chansons

Goudet. Ce fut ce Pons qui donna une charte de coutumes aux habitants de Chapteuil. « Colère et violent, sa vie fut extrêmement tourmentée ; » il eut de nombreuses guerres privées avec ses voisins, les Alègre, les Chalençon, les Montlaur, etc. Enfin, vers 1245, un homme de Chapteuil ayant émigré au Puy avec sa femme, Pons et Agnez, sa mère, le firent tuer sur le grand escalier de la Cathédrale. Ce forfait entraînait la confiscation du fief par le suzerain : l'évêque s'empara de Chapteuil et emmena Pons prisonnier. Sorti de prison au bout de deux ou trois jours, il fut gardé à l'évêché six ou sept ans dans une honorable captivité, et enfin obtint la restitution de Chapteuil en promettant de laisser le château à l'Eglise du Puy s'il mourait sans enfants. Plus tard, Pons de Glavenas, chanoine du Puy, déroba cette charte et la rendit à Pons qui la jeta au feu. Finalement, toutefois, il fut fidèle à sa promesse, et en mourant (1283 ou 1284) il institua l'évêque du Puy son héritier universel. De là un procès avec Pons de Goudet et autres, et une enquête où M. A. Chassaing a puisé « les piquantes particularités qui précèdent. »

(1) Le nom de Pons de Chapteuil paraît dès 1069 (*H. A.*, II, 49). Le troubadour chantait dès 1188 certainement. De cette date à 1272, ce nom paraît presque sans interruption dans les hommages faits à l'évêque du Puy. (Adrien Lacombe, *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy*, 136.)

(2) Edition critique. *Leben und Werke des trobadors Pons de Capduoill von Dr V. Max von Napolski*. Halle, Max Memeyer, 1879. Pour les citations provençales, nous renvoyons autant que possible aux sources françaises. On en trouvera la bibliographie complète dans : Karl Bartsch, *Grundriss zur Geschichte der provenzalischen literatur*.

comme (1) « révélant tout à la fois un poète habile, plein de sentiment et surtout de convenance. » Mais il a mérité une place à part dans un genre plus rarement tenté par ses contemporains, par ses trois beaux chants sur la croisade, dont le plus connu est celui où il a introduit son nom au premier vers :

Nos sia capdels et garentia
Cel qui guidet tres reis en Bêtleen... (2)

Il faudrait encore un rang plus élevé si le manuscrit Gill y Gill, nouvellement examiné (3), avait raison contre tous les autres et s'il était l'auteur des serventès :

Bem platz lo gay tems de Pascor... (4)

cet hymne à la guerre qui suffirait à assurer à la poésie provençale une place dans le trésor poétique de l'humanité et que par un singulier hasard et peut-être à cause de sa popularité même, plusieurs troubadours de la décadence disputent à Bertran de Born, à tort, croyons-nous, contre l'opinion, il faut l'avouer, la plus généralement adoptée aujourd'hui ; mais nous ne sommes pas qualifiés pour donner notre avis sur ce point, encore moins pour prononcer entre deux contemporains comme l'étaient Bertran et Pons.

Les recueils des poésies des troubadours (5) nous ont conservé deux vies de celui-ci. Elles nous apprennent qu'il choisit pour dame Azalaïs, femme d'Osil de Mercœur, puis qu'il crut bien agir en faisant semblant de transporter ses hommages à Audiart, femme de Roncelin, vicomte de Mar-

(1) F. Diez, *Leben und werke der troubadours*, 207.

(2) V. Napolski, 47. Raynouard, *Poésies originales des troubadours*, IV, 90.

(3) *Annales du Midi*, octobre 1890, Amédée Pagès, *Notes sur le chansonnier provençal de Saragosse.*

(4) Thomas, *Poésies complètes de Bertrand de Born*, p. 133. Toulouse, Ed. Privat, 1888.

(5) Camille Chabanneau, *Biographie des troubadours*, p. 60, 61. Toulouse, Ed. Privat, 1885.

seille, ou, pour être plus précis, l'un des coseigneurs de Marseille. Trompé dans son calcul, il rentra en grâce par l'intercession de la comtesse de Montferrand, de Marie de Ventadour et de la vicomtesse d'Aubusson.

Enfin, l'une des biographies ajoute qu'à la mort de sa dame, Pons se croisa et mourut en Terre-Sainte.

Les auteurs récents ont plus ou moins incliné à suivre cette version, sauf M. A. Chassaing, comme nous le verrons tout à l'heure. Diez suppose qu'il prit la croix lors de la troisième croisade, et, sans rien assurer, ajoute (1) : « Les manuscrits assurent qu'il cueillit en Terre-Sainte la palme du martyr, » embellissant un peu la biographie provençale, disant qu'il mourut en Palestine. Von Napolsky s'exprime dans le même sens, mais il est moins affirmatif, et, touchant l'époque de sa mort, très réservé : « Quand, où, comment mourut-il? On peut seulement dire après 1188. » Il lui paraît probable qu'il se croisa et il essaie d'en deviner les motifs : « Quelles causes y donner? Sans doute la mort de son amie. Le ton mélancolique des chansons de la croisade semble indiquer qu'elles sont de peu postérieures à la mort de son amie (2). » Au fond, Diez et Von Napolsky considérant, ce qui est hors de doute, la chanson : *Ar nos sia Capdels,* comme inspirée par les préparatifs de la troisième croisade, et admettant la véracité du biographe provençal de Pons, qui le fait mourir en Terre-Sainte, inclinent à lier les deux faits et à faire disparaître le poète à partir de la troisième croisade. C'est sans doute en tirant ces conséquences de ce raisonnement que M. Chabanneau (3) a été amené à distinguer nettement Pons de Chapteuil le troubadour de notre Pons de Chapteuil qu'il connaît par les pièces publiées par Baluze.

En admettant l'exactitude du biographe provençal, le raisonnement est, en effet, très séduisant. Pons de Chapteuil

(1) F. Diez, *Leben und werke*, 215.
(2) Von Napolsky, p. 21, 22.
(3) *Op. laud.*, p. 61, en note.

a chanté les préparatifs de la troisième croisade, il est mort croisé, donc il est mort pendant la troisième croisade. Cette conclusion naturellement s'opposerait d'une manière absolue à ce qu'il s'agît dans nos chartes de Pons le troubadour; mais, si vraisemblable qu'elle soit, elle n'est pas absolument certaine, car Pons a pu chanter la troisième croisade et n'aller de sa personne en Palestine que plus tard; il a pu passer deux fois la mer. Quoi qu'il en soit, et que l'on explique le fait par une inexactitude du biographe ou par un voyage accompli en Terre-Sainte tardivement, sur la fin de sa vie, il nous paraît impossible de faire disparaître ce troubadour à partir de la troisième croisade.

D'abord quelle était cette Azalaïs que le texte provençal fait fille de Bernard d'Anduze et femme d'Odilon, seigneur de Mercœur (1)? Si l'on consulte la généalogie de cette famille, on ne trouve comme seigneurs que des Beraud; le nom d'Odilon (que le provençal écrit Ozil) lui appartient aussi, mais il n'a été porté que par des cadets entrés dans l'Eglise (2). Toutefois, s'il n'est point d'Odilon, seigneur de Mercœur, il est une Azalaïs ou Assalide qui remplit toutes les conditions voulues pour le rôle que lui fait jouer le biographe de Pons; c'est la

(1) Mercœur, lieu ruiné, commune et canton d'Ardes-sur-Couze, arrondissement d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, et non Mercœur, Corrèze, ou Mercœur, Haute-Loire. La famille des Mercœur s'éteignit dans celle des Dauphins d'Auvergne, celle-ci dans celle des Bourbons-Montpensier. La terre de Mercœur, portée par Renée de Bourbon, sœur du connétable, à son mari, Antoine de Lorraine, fut érigée en duché-pairie par Charles IX, au mois de décembre 1569, en faveur de Nicolas, leur fils, et le nom antique de Mercœur brilla de nouveau pendant la Ligue et la Fronde, tandis que le château lui-même était démoli (1567). De ce château célèbre, où naquit saint Odilon, où Azalaïs tint sa cour, il ne subsiste que le reste d'une tour et un nom que les étrangers à l'Auvergne sont portés à attribuer à d'autres lieux, ce qui nous a fait rédiger cette note. Encore un mot: quoique Mercœur soit assez loin du Gévaudan, il est très vrai, comme le dit Diez, que les terres des Mercœur s'étendaient jusqu'à ce pays, leur résidence étant tout à fait à l'extrémité nord de leurs possessions.

(2) J.-B. Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. IV, p. 113 et suivantes. Nous avons désigné les Mercœur par les n^{os} d'ordre que leur donne cet ouvrage.

femme de Béraud VI, fille de Guillaume VII, comte d'Auvergne. Les modernes écrivent à tort Assalide d'après Baluze, mais il a pris cette forme dans J. de Notre-Dame qui n'est pas une bonne autorité : autant que nous nous en souvenions, on trouve seulement dans les textes provençaux Azalaïs, Alazaïs ou Sail. Quoi qu'il en soit, elle est bien connue protectrice du troubadour Peirol. Comme elle était sœur de Dauphin, il est tout naturel que la femme de celui-ci, c'est-à-dire la comtesse de Montferrand, ait servi d'intermédiaire entre elle et Pons (1).

Les biographes provençaux se sont donc trompés deux fois, d'abord en appellant son mari Ozil (2), probablement parce que saint Odilon était le plus populaire des Mercœur ; ensuite, en en faisant la fille de Bernard d'Anduze, sans doute parce qu'au moment où ils écrivaient le rôle considérable joué par les pays du nord de l'Aquitaine dans la poésie méridionale commençait à s'effacer et que le nom d'Anduze cadrait mieux avec leur récit. Malgré cette double erreur, l'Azalaïs chantée par Pons ne peut être que la fille de Guillaume VII et la sœur de Dauphin.

Une pièce de Pons de Chapteuil est consacrée à pleurer la mort d'Azalaïs de Mercœur. Il lui a donc survécu ; et prouver l'existence d'Azalaïs à une date donnée sera *a fortiori* prouver l'existence de Pons à la même époque. Von Napolski suppose qu'Azalaïs mourut avant la troisième croisade, mais l'examen des œuvres du troubadour auvergnat Peirol prouve qu'il n'en fut pas ainsi. Avant d'aborder la discussion

(1) Si l'on voulait qu'un Odilon de Mercœur ait échappé aux généalogistes, pour que Pons, qui vivait certainement au moment de la troisième croisade, ait chanté sa femme, il faudrait le placer après Béraud VI, dont nous trouvons des traces dès le 11 mars 1163 (*Historiens de la France*, t. XV, p. 798) jusque vers 1192, comme nous le verrons tout à l'heure, c'est-à-dire à un moment éminemment favorable à l'opinion faisant un même personnage du mari de Jarentone et du troubadour. Mais la supposition ne paraît avoir aucune raison d'être.

(2) Une seule des biographies donne ce nom propre d'Ozil. Un Odilon, fils d'Azalaïs, fut évêque du Puy.

des passages qui nous intéressent, il est bon de rappeler quelques lignes de Diez donnant une idée générale des faits dont il va être question, Suivant lui, c'est au retour de la Terre-Sainte que Peirol fut au mieux avec Azalaïs, que le Dauphin se décida à l'éloigner, et qu'Azalaïs elle-même se formalisa de son étourderie, et qu'ainsi repoussé par son protecteur et sa protectrice, il ne lui resta qu'à marcher dans la voie peu sûre du poète errant : « combien de temps a-t-il conservé l'espoir d'un retour? Nous ne savons, mais parmi ses poésies se trouve ce qu'on appelle un chant d'adieu qui paraît concerner la comtesse (Azalaïs), puisque le poète se fait à lui-même le reproche des visées trop hautes de son amour. Nous voyons en même temps qu'il s'était fait une nouvelle amie. Les indices sur la suite de sa vie sont rares; cela pourrait avoir assez mal tourné, car le moine de Montaudon lui reproche d'avoir porté trente ans le même habit et d'être devenu plus sec que bois à brûler (1). »

A l'appui de l'opinion de Diez que la période de faveur de Peirol auprès d'Azalaïs est postérieure à son retour de Palestine, on peut citer la chanson : *Quant Amors trobet partit* (2), écrite sûrement au moment des préparatifs de la troisième croisade et où Peirol se plaint encore à l'Amour du peu d'avantage qu'il a eu à le suivre.

Or, comme Peirol nous dit ailleurs qu'il a vu le Saint-Sépulcre :

Pus flum Jordan ai vist e'l monimen (3)

cela nous prouve qu'il resta en Palestine jusqu'après la trêve avec Saladin qui permit aux pèlerins de visiter Jérusalem, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1192 (4). Les conséquences de ces dates sont considérables au point de vue qui nous

(1) F. Diez, *Leben und werke*, 258.
(2) Raynouard, *Poésies des troubadours*, III, 279.
(3) Raynouard, *Poésies des troubadours*, IV, 101 et 102.
(4) F. Diez, *Leben und werke*, 257.

occupe. Elles prouvent qu'Azalaïs de Mercœur vivait en 1192. Par conséquent, Pons de Chapteuil, qui a chanté sa mort, vivait également en cette année. Et, de plus, pour que ce soit son successeur et non lui qui apparaisse dans un acte de février 1195, il faudrait enfermer en deux ans et quelques mois (1) la fin de la période de faveur de Peirol auprès d'Assalide, la période de rupture où il se flattait de retour, la période de rupture définitive, la mort d'Azalaïs et celle de Pons. Il devient donc très probable qu'il s'agit dans nos pièces de Pons le troubadour. Mais on peut donner d'autres preuves de cette identité. Dans la chanson : *M'entencio ai* (2), Peirol célèbre Marquise de Montferrat. Il regrette que Vienne la lui enlève ; il demande que sa chanson soit entendue :

En Vianes dont pretz ne pot chazer
Que l'comtessa li fa ben mentaner...

Il n'y a ici aucun doute possible. Peirol célèbre le mariage de Béatrice, fille de Guillaume IV, marquis de Montferrat, qu'à cause de cela sans doute il nomme Marquise, avec André ou Guigues VI, comte de Viennois, lequel eut lieu en 1210 (3).

Dans une autre pièce de Peirol, il est encore fait allusion à Béatrice ; c'est dans la chanson : *Ab gran joy mov* (4), où il se plaint de l'inconstance de sa dame. Cette chanson se termine par l'envoi suivant :

En Vianes anera plus sovent,
Mas per mi dons remanh sai Alvernhatz
Pruep del Dalfin, car sos afars mi platz.

Le sens de cette phrase est facile à saisir : Peirol en est encore à la période où il se flatte de retour de la part d'Assalide ; aussi, après s'être plaint de sa dame, il proteste qu'il

(1) Ou trois ans si l'on adopte la date 1196.
(2) C. A. F. Mahn, *Die Werke der Troubadours*, II, 11.
(3) *Trésor de Chronologie*, col. 1699.
(4) Mahn, *W. der Troubadours*, II, 19.

ne la quittera point encore, tout en faisant sentir que, s'il voulait, il pourrait bien porter ses hommages ailleurs. Cette dame, qui faisait rester Peirol près du Dauphin, ne peut être qu'Azalaïs; Diez a remarqué que Peirol évitait de la nommer et que l'on aurait peine à la reconnaître, si les chansons n'étaient dédiées à son frère. Quant à celle qui attirait Peirol à Vienne, nous venons de voir que c'était Béatrice de Montferrat.

Ainsi Azalaïs de Mercœur aurait vécu en 1210, et P. de Chapteuil aussi, par conséquent, et ce serait donc, sans aucun doute, du troubadour P. de Chapteuil dont il est question dans nos pièces.

En résumé, Pons de Chapteuil, le poète, vivait très certainement après la troisième croisade, en 1192, et très probablement en février 1195, et, pour le faire mourir avant, il faudrait, en ces deux années d'intervalle, accumuler les faits d'une manière invraisemblable. En admettant que Béatrice de Montferrat soit la dame à laquelle il est fait allusion dans la chanson : *Ab gran joy mov,* il vivait en 1210 au moins.

Aucune de ces deux propositions ne tranche la question d'une manière absolue, mais il faudrait que la part d'incertitude que chacune contient se résolve dans toutes deux d'une manière contraire à notre hypothèse pour que celle-ci fût fausse, c'est-à-dire pour que Pons le poète ne soit point le Pons de nos pièces.

Nous signalerons toutefois les points faibles de ce raisonnement. D'abord il est possible, quoique non probable, que Peirol ait été attiré dans le Viennois par quelque autre dame que Béatrice de Montferrat, par la châtelaine de Roussillon, par exemple, dont il est question dans la Vie de G. de Saint-Didier. Ensuite Azalaïs, en 1210, aurait peut-être été bien âgée pour tenir une cour, puisqu'elle était mariée dès 1163. Ces réserves, toutefois, ne portent que sur la seconde partie de notre raisonnement: il reste certain qu'Azalaïs vivait en 1192 et probablement en février 1195, à cause de la grande quantité d'événements que l'on serait obligé d'accumuler dans cet

intervalle, pour qu'il en fût autrement. Dans cette hypothèse, ce serait de Pons de Chapteuil le troubadour que nos pièces conserveraient la trace jusqu'en 1236, et nous ferons remarquer que cela ne contredirait, à la rigueur, rien de ce que l'on sait sur lui.

Rien n'empêche qu'il n'ait été finir sa vie en Terre-Sainte en 1236 : si l'on veut qu'il ait assisté à la troisième croisade, on peut admettre, comme nous l'avons dit, qu'il ait passé deux fois la mer. De plus, un homme qui, en 1211, avait six enfants, dont trois filles mariées, avait l'âge, en 1188, de chanter la croisade. Enfin, ce prolongement d'existence s'accorde beaucoup mieux avec d'autres faits qu'une mort survenue vers 1190. Ainsi une des biographies de Pons raconte, comme nous l'avons vu, qu'à un moment il fit semblant de s'entendre avec Audiart, femme de Roncelin, l'un des coseigneurs de Marseille. Or, Roncelin se maria seulement en 1192, après la mort de son frère Barral (1); donc l'anecdote ne saurait cadrer avec l'opinion qui ferait partir Pons pour toujours en 1190.

Il existe encore d'autres documents contemporains que l'on aurait au moins autant de peine à concilier avec cette opinion : le nom de Pons de Chapteuil se retrouve dans deux poésies provençales ; d'abord dans le tenson :

Cabrit el mieu veiaire

entre Ricau de Tarascon et un personnage nommé Cabrit dans le texte et Gui de Cavaillon dans le titre ; ensuite dans le sirventés d'Elias de Barjols :

Bel Gazanh s'a vos plazia (2).

Nous devons dire un mot de ces deux passages ; aussi bien, en parlant du tenson, *Cabrit el mieu veiaire*, ne ferons-nous que continuer le sujet du paragraphe précédent. L'un des

(1) C. Chabaneau, *Op. laud.*, p. 60.

(2) Raynouard, *Poésies des troubadours*, III, 351.

deux interlocuteurs, Ricau, n'est point un inconnu; il vivait sans doute en 1226, ainsi que l'a démontré P. Meyer (1) : ainsi, il faudrait faire survivre de beaucoup P. de Chapteuil à la troisième croisade. P. Meyer pense, il est vrai, à cause de cela même, qu'il faut qu'il soit là question d'un autre Chapteuil, et il propose précisément celui de nos chartes, qu'il distingue du troubadour (2). Quoiqu'il y ait quelque hardiesse à être d'un sentiment différent, la distinction ne nous paraît pas nécessaire, au contraire : d'abord parce que c'est sans doute comme celui d'un poète que ce nom de Chapteuil paraît dans le tenson et que rien n'indique qu'il faille supposer deux poètes de la même famille; ensuite et surtout parce qu'il y a là un rapprochement très clair entre le nom d'Audiart et celui de Pons, qui rappelle invinciblement le passage de la biographie rapporté ci-dessus, où il est dit que le troubadour de ce nom fit semblant de s'entendre avec Audiart, femme de Roncelin de Marseille. Roncelin, il est vrai, ne fut marié que de 1192 à 1211 environ (3), mais le tenson de Ricau peut bien être antérieur de quinze ou vingt ans à l'acte de Tarascon, où il figure en 1226.

La mention de Pons dans le sirventés « Bel gazanh » s'accorde mieux aussi avec l'hypothèse d'une mort plus tardive. On sait que, dans cette pièce, Elias de Barjols emprunte à divers personnages leur qualité maîtresse pour faire un chevalier accompli digne de sa dame; ce n'est, en réalité, qu'un cadre ingénieux pour faire un éloge délicat de quelques chevaliers et poètes de son temps. Si l'on considère cette pièce à ce point de vue, il devient assez clair qu'il s'agit de contemporains. Aussi le texte le dit-il formellement pour quelques-uns. Ainsi :

En Peyr cui est Monleo
Don m'son gabar.

(1) P. Meyer, *Les derniers troubadours de la Provence*, 8, note.
(2) *Romania*, X, 270, dans une critique de l'édition de V. Napolsky.
(3) C. Chabaneau, *Op. laud.*, 60, note.

Et plus loin :

> **En Pos de Capduelh do nos**
> **Sa guayesa ; en Bertran la Tor man**
> **Sa drecheza mi do...**

Bertrand de la Tour est évidemment vivant, et sans doute Pons aussi : on ne demande pas sa gaieté à un mort, et l'on oublie ceux qui se sont expatriés sans espoir de retour en Palestine. Donc, à ce moment, Pons était en Velay ou en Auvergne avec les autres seigneurs nommés dans le sirventés, car ceux dont nous pouvons connaître les noms sont Auvergnats ou Limousins. Peut-être le sirventés a-t-il été chanté chez le Dauphin ou le passablement obscur Bertrand de la Tour avant qu'il crût

> .....far Pasca o Nadal
> Quant son XX dins son ostal (1).

Mais on fait florir Elias de Barjols de 1200 à 1230. Si l'on interprète le sirventés comme nous, il faut un peu avancer sa carrière poétique, puisqu'il faut reporter le sirventés au moins en 1197, avant que B. de Born, qui y est nommé, fût moine à Dalon. Mais ne serait-ce pas le faire remonter beaucoup trop haut que de le reporter à 1189, comme il le faudrait si Pons était mort à la troisième croisade, et ne se rapproche-t-on point de la vraisemblance en retardant sa mort ?

Il ne faut point s'étonner de voir Pons de Chapteuil nommé avec le Dauphin : ses biographies le montrent non seulement ami d'Azalaïs, sa sœur, mais aussi de la comtesse de Montferrat, sa femme, laquelle intercède pour lui, comme on l'a vu. Nous savons aussi qu'il était bien avec le roi d'Aragon, Alphonse II, puisqu'il lui a dédié au moins un sirventés : *So c'om plus vol* (2). Or, le Pons de Chapteuil de nos pièces paraît avec ces mêmes amitiés : c'est Dauphin qui négocie son accord avec l'évêque, et Pierre II, le fils d'Alphonse, est le suzerain

(1) Raynouard, *Poésies des troubadours*, V, 126.

(2) *Von Napolski*, 67 ; Raynouard, *Poésies des troubadours*, IV, 92.

dont il se réclame contre Philippe-Auguste. Assurément il n'y a point là de preuve directe, puisque la faveur dont jouissait le père a pu être reportée sur le fils. Mais, dans ce cas, il faut faire une supposition ; dans l'autre, on s'appuie sur des faits : il semble donc préférable de s'y tenir.

Sans examiner à fond la question, M. A. Chassaing inclinait aussi à faire un même personnage de notre Pons de Chapteuil de nos pièces et du troubadour. Voici comment il s'exprime : « Etait-ce le célèbre troubadour Pons de Capdoill ou Capduelh ? Oui, si son biographe provençal (Bibl. Nat., m. fr. 854, fol. 72, V° et 73) s'est trompé en croyant qu'il mourut outre mer après s'être croisé (en 1190). Dans cette hypothèse, les convenances synchroniques, la probabilité de son mariage à son retour de la croisade, le surnom significatif de Jourdain donné à son fils aîné, se prêteraient très heureusement à cette identification. Nous nous bornons à soulever ici le problème et nous en renvoyons la solution à la pénétrante critique et à la compétence si autorisée de notre confrère, M. Paul Meyer (1). »

Encore un mot. Si le nom de Jourdain donné au fils aîné de notre Pons de Chapteuil semble à M. A. Chassaing un indice que le père s'était croisé, le nom d'Azalaïs, donné à sa fille aînée, ne fait-il point penser qu'il était le chantre de la dame de Mercœur ?

E. Teilhard de Chardin.

I

(Archives départementales du Puy-de-Dôme, fond de l'Evêché, Sac 7, cote 30.)

Quociens controvercie inter aliquos agitate amicabiliter finiuntur, earum diffinicio scripture debet testimonio comen-

(1) *Op. laud.*, 13.

dari, ne processu temporis, malignancium calumpnia diffinicionis ipsius formam a sua removeat veritate. Cum igitur super consuetudinibus dominii castri de Vertaizo, inter dominum R. electum et canonicos Claromentenses, ex una parte, et Poncium de Captolio et dominam Jarentonam uxorem ejus, de cujus patrimonio est ipsum castrum, ex altera parte, controversia moveretur, ne in futurum ipsius dissensionis materia oriatur, voluntate utriusque partis ita fuit in Claromontensi capitulo diffinitum. In primis omnes, qui rei veritatem longius audierant, recognoverunt quod dominus de Vertaizo pro ipso castro et castallania ipsius debet episcopo et Claromontensi capitulo hominium facere et fidelitatem jurare et, quocienscumque fuerit ab episcopo vel ejus nuncio requisitus, debet ei ex juramento castrum ipsum statim reddere et municiones pertinentes ad castellaniam, vel Claromentensi capitulo tunc cum sedes episcopalis vacaverit. Quicumque vero fuerit dominus castri ipsius non debet castrum illud vendere, aut comutare, aut invadiare, aut in feodum alteri dare, aut quoquo modo alienare, nec castellaniam minuere, nec aliquid in fraudem facere, ut speciale dominium quod episcopus et capitulum habent in ipso castro ledatur, aut in aliquo minuatur. Si vero dominus castri habuerit heredem masculum, non debet feminam in eodem castro dominam instituere, nec ad aliquem maritum occasione filie transferre,.sed filius debet habere castrum et castellaniam. Si etiam unicam filiam habuerit, castrum ipsum sine licencia episcopi et Claromontensis capituli, nec titulo dotis, nec alio titulo alienabit. Omnes etiam milites et viri castri ipsius a quindecim annis supra debent castrum Vertaizonis episcopo et capitulo jurare, ut non sint in consilio nec in facto quod illud perdant, aut quod episcopo vel ecclesie fraude aliqua subripiatur. Immo, si quis illud episcopo vel ecclesie subtraheret vel auferret, bona fide tenentur ex juramento episcopum et ecclesiam juvare. Hec autem bona fide servanda juravit Poncius de Captolio, et domina Jarentona, de cujus patrimonio est ipsum castrum, hoc idem promisit et juravit, et ex eodem juramento omni juri sibi competenti vel

competituro, quantum ad convenciones huic instrumento insertas (1), spontanea voluntate renunciavit, et si contra ista venirent, dederunt episcopo et ecclesie in commissione vel in cursione totum feodum quod habent ab episcopo. Similiter episcopus et capitulum tenentur domino ipsius castri in his que secuntur. Quando hominium fecerit, et fidelitatem et alia superscripta juraverit, jurabunt ei duo canonici boni nominis mandato episcopi et capituli, quod castrum ei non auferent, nec in ejus exheradacionem fraudulenter retinebunt. Episcopus vero et ecclesia non debent castrum a suo dominio elongare nec alienare nec commutare, quod si episcopus vel capitulum fecerint, dederunt domino Vertaizonis in incursionem vel commissionem totum dominium quod habent super eum. Dominus etiam Vertaizonis est canonicus ecclesie et debet habere unum anulum ab episcopo quando facit ei hominium, et camerarius capam vel pallium facientis hominium habebit. Hec autem bona fide servanda promittit episcopus, et duo canonici super sancta evangelia illud jurant. Hec autem omnia hinc inde sunt stipulacione et juramento firmata, et utraque pars ad omnia fideliter observanda obligavit se in presenti et suos in futurum successores. Actum in Claromontensi capitulo, presentibus fere universis canonicis, Domino R., venerabili electo, W., preposito, G., decano, Bertrando de Murol, G. de Cros, archidiaconis, Poncio, abbate Sancti Genesii, S., archipresbitero, magistro Poncio Aimerico, G. Dalmaz, Ugo de Bozac, R. de Mota, Hebrardo, G. d'Effiac, P. Vigerio, Eldino Chautino, B. de Orcivallo, R. Praderio, ebdomadariis ; presente ibidem, quo mediatore hec acta sunt, Delphino, illustri comite Arvernorum, qui presenti carte suum sigillum apposuit ; presentibus quoque in eodem capitulo universis fere clericis et quam plurimis militibus et burgensibus et laicis, quos longum esset nominare. Milites vero de Vertaizone, qui apud Vertaizonem, ubi et ipsa domina juravit super Sancta Evangelia, juravere se predicta fideliter servaturos, fuerunt isti :

(1) Il manque ici un verbe, mais le sens est clair.

R. del Poiet, Bompar de Montilio, Egidius del Poiet, Grio, P. W., Eldinus sancti Amancii, Hunaudus, Interius Trabug, W. del Poiet, Hugo del Poiet, Hemo, W. del Poiet, Arbertus del Poiet, S. de Mezec, S. Josep, Erveus, S. Erveus, R. Eustorgius, W. Poncius (1)... Servientes vero et laici sunt isti : S. de Sancto Amancio, P. de Maschala, J. d'Alpinac, G. Moret, G. de Mauzac, J. de Castro Veteri, D. Raolf, W. de La Tor, Michel Bonafos, P. Folcher, R. Acharias, Bodi, J. Malpont, S. Raolf, Ortigo, D. de Romanac, P. Bou, W. Belvasi, B. de Mainzac, P. Ranos, W. d'Usoire, D. Marchadeu, Bergoin, D. de Seschala, D. de la Plancha, R. Bachalar, Hugo Rausera, D. Lenter, B. Lesder, G. Umbert, P. Vegeiral, P. Evescal, P. Achart, B. Agarn, Hugo del Poiet, P. Romanac, Ugo Benedicti, Bonafos, Aiazo, P. Ferza, G. Besoc, D. Agarn, P. de Rocha, J. Girbert, D. de Fores, S. de Chantegor, R. de Librangas, S. Chatart, W. Chantegor ; sirvenz : Ber. de Lenti, Michel Sudre, S. Daler, P. Ebrart, Ugo Desnier, S. Bonafos, P. Bochatel, Pestel, R. Celzs, B. de Laschauzas, W. Panenc, Blancheir, S. Malpoint, Ugo de Mainzac, Ugo Bertinol, G. Palargia, Marti Cervier, Odo, B. dal Bosc, W. Chatart, Gaunar, S. dal Pui, Bego Capellanus. Quando isti juraverunt presente domino electo apud Vertaizonem, fuerunt testes : W. de Belfort, W. Drac, magister Audofredus, magister Eldinus, B. de Cireis, magister Matheus et plures alii. Isti etiam de castro juraverunt : Celarers, P. Brus, J. de Chantegor, Jous, Cornos, R. Ato, Anes, P. Raidels, J. Moiranz, Gauters, B. Boschez, Girarz, B. de Lescha, Salners, W. Arveus, Hugo dal Pui, Freidanez, J. Fromatjes, P. Laurers, Arlaus, G. del Claus, Hy. Dalgoira, J. Blanchers, Vidalz, N. de las Fossas, J. Folchers, B. Atbalz, R. de Mauzac, D. Brunelz, W. Chatart, P. d'Usoire, S. Ponenz, P. Raidelz, J. Morez, S. Rainarz, B. de Laira, W. Agarns, P. Bernarz, W. de Crestas, G. Pelicers, W. Bodet, P. de Clarmont, Hu. (2) de Marnac, S. Boschatel,

(1) Ici un blanc laissant la place de deux ou trois mots.

(2) Ou Hy.

P. Estornelz, J. Olers. Ut autem suprascripta omnia sicut juramento firmata sunt perpetuam obtineant firmitatem, ego R. ecclesie Claromontensis electus et similiter capitulum Claromentense et ego Poncius de Captolio huic carte nostra sigilla impressimus. Ego Delphinus, comes, similiter huic carte meum sigillum impressi. Ego Guido, comes, similiter huic carte meum sigillum impressi. Actum anno Incarnati Verbi MCXCV mense februario, indictione XIII.

Parchemin de 0 m. 32 de hauteur sur 0 m. 42 de largeur. Charte partie par A jusqu'à N. Les rubans des sceaux subsistent. Le premier est vert et blanc, le deuxième rose avec un peu de jaune, le troisième rose et jaune, le dernier jaune avec un peu de rose.

III

(Id., id., sac XIII, cote 24.)

P. (1) Ebroliensis et A. (2) Riomensis abbates. Noverint universi, quod, cum ex delegatione summi pontificis causam que vertitur inter venerabilem patrem R., Claromontensem episcopum et nobilem virum Pontium de Captolio et J. uxorem ejus super castro Vertaizonis et pertinentiis susceperimus audiendam, utramque partem citavimus legitimis edictis et duobus perhemptoriis; domino autem episcopo diebus singulis in persona propria vel per sufficientem procuratorem, sicut decuit, comparente, prefati Pontius et ejus uxor nec venerunt, nec procuratorem aliquem transmiserunt, nec excusationem aliquam pretenderunt. Nos autem attendentes prefatum Pontium et ejus uxorem mandati apostolici contemptores, habito nobiscum prudenti consilio, primo decreto decrevimus, ut dominus Claromontensis predicti castri et omnium pertinentium pacificam possessionem haberet; exinde expectavimus per annum et amplius, infra

(1) Pierre.
(2) Amblard.

quod tempus predicti Pontius et Jarentona uxor ejus nec litigaturi venerunt, nec pro se aliquem miserunt, nec cautionem obtulerunt. Unde ex secundo decreto ipsum episcopum possidere jubemus et ut a modo veram et quietam predicti castri et omnium ad ipsum castrum pertinentium possessionem habeat auctoritate apostolica, qua in hac parte fungimus, secundum juris ordinem decernimus. Actum mense octobris, anno Incarnationis M° CC° IIII°.

Au dos : Littere de Vertazione. H. III.

II

(Id., id., sac XIII, cote 24.)

In nomine sancte et individue Trinitatis amen. Philippus Dei gratia Francorum rex. Noverint universi presentes pariter et futuri, quod propter clamorem quem dilectus et fidelis noster Robertus Claromontensis episcopus nobis fecit de Pontio de Captolio et Jarentona ejus uxore, nos ore proprio submonuimus ipsum Pontium apud Silviniacum et assignavimus diem ad quam ipse et uxor ejus coram nobis comparerent, responsuri sufficienter ad clamorem ipsius episcopi ; ad quam diem nec venerunt nec pro se miserunt. Secundo autem dum essemus apud Castrum Radulphi, fecimus eos submoneri et eis diem assignavimus propter predictum clamorem ; ad quam diem predictus Pontius non venit, sed uxor ejus venit, sed non venit sicut debuit. Tercio vero eandem uxorem viva voce submonuimus et Pontium maritum ejus fecimus submoneri per certum nuntium, et certam diem dedimus ad quam ipsi venirent responsuri coram Hugone de Capella ballivo nostro ; ad quam ipsi nec venerunt nec pro se miserunt, sed nobis per litteras mandarunt, quod coram rege Aragonensi responderent super clamore isto. Episcopus autem ad singulos dies nominatos comparuit in propria persona, paratus probare quod ipsi, scilicet Pontius homo ligius episcopi et Jarentona ejus uxor, in castro Vertai-

zonis, quod ab eo tenebant et ei juraverant, in proditione et dolo capitales inimicos episcopi nocte receperunt ad capiendum ipsum et suos perdendos. Unde propter hoc comunicato cum baronibus nostris consilio, ipsum castrum et pertinentia adjudicavimus episcopo et ecclesie Claromontensi, ut a nobis et heredibus nostris ea perpetuo jure teneant, sicut alia regalia nostra, dominium sicut dominium, feodum sicut feodum, et tam de castro quam de pertinentis ipsum episcopum publice saisivimus, de dominio sicut dominio, de feodo sicut feodo. Quod ut perpetuum robur obtineat, sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato presentem paginam confirmamus. Actum Parisius, anno ab Incarnatione Domini M° CC° quarto, regni vero nostri anno vicesimo sexto; astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa : dapifero nullo. Signum Guidonis, buticularii. Signum Mathæi, camerarii. Signum Droconis, constabularii (1).

Data vacante cancellaria, per manus fratris Garini. (Monogramme du roi.)

IV

(Sac XIII, cote 21.)

Ex parte domine Jerentone fuit coram mediatoribus propositum : castrum de Vertaizo cum suis pertinentiis, quod ab episcopo in feudum habuerat, receperat et recognoverat se in feudum ab episcopo et habere et haberi debere, pertinere ad eam. Ex parte vero episcopi respondebatur, quod si quid juris in eodem castro vel in ejus pertinenciis predicte domine unquam compeciit, totum est procul dubio commissum, tum quia culpa enormi et manifesta et facto prefate domine et etiam mariti ejusdem, scilicet Pontii de Chaptoil, fuit idem episcopus in eodem castro captus, cum ipse episcopus idem castrum Vertazionis possideret et idem castrum ab eo tene-

(1) Janvier 1205.

retur, et infinita sustinuit dampna et mortes et captiones et injurias suas et suorum, tum quia conventio inter dominum episcopum et prefatam dominam et maritum ejus intercesserit, ut si ipsa domina procuraret consilium vel auxilium, quod castrum predictum subriperetur dicto episcopo vel ecclesie Claromontensi, vel in aliquo circa idem castrum episcopus fraudaretur, totum castrum cum pertinenciis esset episcopo commissum ; et preterea ex parte ejusdem episcopi dictum fuit, quod, ob manifestam dicte domine contumaciam et enorme delictum, dominus rex Francorum per sententiam adjudicavit idem castrum cum pertinenciis prefato episcopo. His taliter ex parte episcopi propositis, procurator domine ita respondebat, quod prefate sententie reclamavit, scilicet non sententie regis adquiescerit, et maritus et filii et filie ; convencionem ante predictam veram esse ; item quod episcopus ejus culpa et facto fuit apud Vertaizio captus et multi ex hominibus episcopi mortui et capti et ob hoc ad redemptionem compulsi ; ipsumque castrum captum et eidem episcopo ablatum et multa propter hoc sustinuit dampna procul dubio, coram dictis mediatoribus et coram multis ad hoc rogatis confessa fuit. Precedentibus itaque conventionibus pretaxatis juramentis atque securitatibus, et auditis summatim hinc inde propositis, predicti mediatores de consensu et mera voluntate et etiam ad postulationem parcium quod dicendum erat proscientium, ita dictum sive arbitratum ut : videlicet domina Jarentona et ejus maritus P. de Chaptolio et filii et filiæ solvant et grupiant, etc. . . . .

Les derniers mots sont : Remittite cartam.

Au-dessous : Pro domino abreviate, si expedit.

V

(Sac XIII, cote 31.)

In Christi nomine, anno Incarnationis ejusdem M° CC° XI°, III° idus augusti. Controversia vertebatur inter Jarentonam

et Poncium de Çhaptoil, virum ejus et liberos eorumdem ex una parte, et dominum R. episcopum et ecclesiam Claromontensem ex altera, coram domino B. episcopo Aniciensi et capitulo ejusdem ecclesie ; in qua controversia dicta Jarentona et Poncius, vir ejùs et liberi eorumdem petebant castrum de Vertaizo cum pertinentiis suis a domino supradicto Claromontensi episcopo, asserentes illud et pertinentia ipsius ad se pertinere, sed contra dictus dominus R. Claromontensis Episcopus elidens supradictorum intentionem asserebat dictum castrum et ejus pertinentia ad se et per ipsum ad ecclesiam Claromontensem omnimode (1) pertinere, tum racione sententie late a domino Philippo rege Francorum, tum racione sententie dicte a judicibus a summo pontifice delegatis ; preter hec petebat dictus dominus episcopus a supradictis suis adversariis VII M. marcharum argenti racione dampni a supradicta Jarentona et Poncio viro ejus sibi dati et ecclesie Claromontensi, super quo plene constabat judicibus supradictis. Cumque diu ventilata esset predicta controversia coram supradictis arbitriis seu judicibus voluntate spontanea et utriusque partis beneplacito ...sa est supradicta controversia in hunc modum mediantibus supradictis. Ego Jarentona et ego Poncius de Chaptoil, vir ejus, et nos Petrus de Fay et Jarento et (2)..., liberi eorumdem, et Azalaïs... et (3)... et (4)..., filie eorumdem et Jaucerandus et Petrus Inters et (5)..., mariti earumdem filiarum, renunciantes in hoc facto expressim quilibet nostrum legi que prohibet alienationem fundi dotalis, si forte locum habere posset, et minoris etatis beneficio, et quod nobis non liceat contravenire racione majoris valencie, renuntiantes eciam (?) omnibus exceptionibus juris scripti vel non scripti

(1) *Sic*, pour modo.

(2) Une déchirure a enlevé un mot. Ce fils s'appelait Guillaume Jourdain.

(3) *Sic.*

(4) *Sic.*

(5) *Sic.*

beneficio competenti nobis vel competituro, cedimus, grupimus, solvimus, donamus singuli nostrum per nos et per nostros in infinitum successores vobis domino R., Claromontensi episcopo et per vos ecclesie Claromontensi et vestris in eadem ecclesia in futurum successoribus predictum castrum de Vertaizo et ejus pertinentia, qualitercumque nobis competentia vel competitura occasione seu seinnoria castri ejusdem vel ad illud pertinentium vel alio quocumque modo ; cedimus etiam vobis actiones racione ipsius castri nostri vel pertinentium competentes nobis vel competituras, tam directas quam utiles, in rem et in personam, mixtas etiam, racione dicti castri vel ad illud pertinentium quomodocumque, sicut melius et utilius excogitari potest, constituentes vos procuratores in rem vestram. Pro supradicta autem cessione, grupicione, solutione, donatione confitemur et recogoscimus vobis domino R., Claromontensis ecclesie episcopo singuli nostrum, scilicet tam ego Jarentona quam Poncius de Chaptoil, vir ejus, nos habuisse, accepisse a vobis supradicto domino R., Claromontensi episcopo, in pecunia numerata seu argento pensato DCL marchas argenti ex una parte, quas confitemur singuli nostrum versas fuisse in nostras utilitates, ex alia vero parte cum nos scilicet Poncius de Chaptoil et Jarentona, uxor ejus, teneremur vobis domino R., Claromontensi episcopo, et per vos ecclesie Claromontensi in septem M. marcharum argenti, racione dampni vobis dati a nobis et ecclesie vestre, ut supra continetur, quasi brevi manu vobis a nobis traditis et pensatis et postea a vobis nobis traditis, confitemur et recognoscimus singuli nostrum supradictorum nos habuisse, accepisse a vobis supradicto domino R. Claromontensi episcopo VII M. marcharum argenti, que omnia legitime computata constituunt VII M. et DCL marchas argenti, quas omnes integre et sine diminutione aliqua profitemur et confitemur et recognoscimus nos habuisse, accepisse a vobis memorato domino R., Claromontensi episcopo ; renunciantes in hoc facto expressim excepcioni non numerate pecunie vel argenti pensati et omni alii juris scripti vel non scripti bene-

ficio competenti nobis vel competituro; preter hoc vobis et per vos ecclesie vestre nomine pene promittimus, si ab aliquo nostrum vel ab aliquibus vel in aliquo supradictorum ventum fuerit VIII M. marchas argenti, pacto transactionis in sua firmitate manente, rogamus et dominum B., Aniciensem episcopum et capitulum ejusdem ecclesie et dominum episcopum Vivariensem, renunciantes in hoc facto appellationi, ut, vos et vestram ecclesiam si in aliquo contra venerimus, non solum spirituali punient gladio sed etiam materiali. Supplicamus et domino pape et illustri regi Francorum ut compositionem istam sua auctoritate confirment. Promittimus etiam vobis quod nec fecimus nec faciemus aliqua vel aliquid supradicte cessioni, grupicioni. solutioni, donationi contraria vel contrarium; si vero, quod non credimus, aliquid in illis factum fuerit, sub dicte pene promissione servabimus vos indempnes. Hec autem omnia et singula, que et sicut superius scripta sunt, ego Jarentona et ego Pontius de Chaptoil, vir ejus, et nos liberi et filie et generi supradicti, tactis sacrosanctis evangeliis, per nos et per nostros in infinitum successores nos servaturos promittimus et contra vel in aliquo non venturos. Preter hoc laudamus et confirmamus et approbamus sententias pro vobis contra nos latas super castrum de Vertaizo et ejus pertinentiis a domino Philippo, rege Francorum et a judicibus a domino papa delegatis. Ad hec nos memoratus R., Claromontensis ecclesie episcopus accipientes pro nobis et ecclesia nostra Claromontensi omnia et singula, que et sicut superius continentur, in predictum modum quitamus, solvimus te supradictum Pontium de Chaptoil et uxorem tuam, Jarentonam, et liberos de VII M. marcharum argenti super quibus nobis racione dampni dati tenebamini et ecclesie nostre; promittimus etiam vobis nos facturos cum domino rege Francorum, quod vos exosos non habeat, eo quod sententiam pro nobis contra vos latam super castrum de Vertaizo non servastis, de domino papa vobis eadem promittentes. Ut autem nulla super predictis in posterum possit haberi ambiguitas et ut semper firma maneant, que superius conti-

nentur, rogamus singuli nostrum venerabilem patrem R. Uticensem episcopum, Apostolice Sedis legatum, et dominum Aniciensem episcopum, et ejusdem ecclesie capitulum, et Case-Dei et Montispetrosi et Mansiade abbates et alias personas autenticas que presentes fuerunt huic compositioni, ut hanc cartam seu instrumentum sigillorum suorum munimine corroborent et confirment. Propter hoc idem etiam ego Pontius de Chaptoil, uxore mea mandante, sigilli mei munimine roboravi. Ad hoc nos R., Uticensis episcopus (1), Apostolice Sedis legatus, laudamus et confirmamus que superius scripta sunt, tanquam ea que a coram nobis acta sunt et sigilli nostri munimine confirmamus. Et nos B., Aniciensis episcopus (2) et capitulum ejusdem ecclesie idem et eodem modo dicimus, facimus, confirmamus. Et nos Case Dei (3), Mansiade (4) et Montispetrosi (5) abbates rogatu partium sigilla nostra apponimus. Et ego R., magister milicie Templi in Arvernia rogatu partium sigillum meum apposui, profitentes coram nobis que superius dicta sunt acta esse. Acta fuerunt hec in capitulo apud Anicium. Testes ad hoc rogati et vocati fuerunt : omnes fere canonici Anicienses, milites et laïci plures, G. de Corno, P. de Castro Novo, And^e de Mezeras, Bego, P. Maschale, Michaël, Magister Mathœus. Carta vero ista lecta est et diligenter exposita, approbata et confirmata a partibus in dormitorio Aniciensi, idus Augusti. Testes rogati et vocati : W., prepositus, B., abbas Sancti Petri, W., tesaurarius, R., abbas Brivatensis, Poncius de Cussa, W. Poncii, Pontius Mauricii, W. Sauners, P. de Bellomonte, Du. de Seissac, Jordanus, Jo. Rafis, Pontius Ademars, Armandus, vicecomes, vassalus de Beljoc, Brunencs, P. d'Alègre, Pontius de Montrevel, B., abbas Claromontensis, P., decanus, E., cantor, S., archipresbyter, Pontius, abbas Sancti Genesii, Hu. Revel,

(1) Raymond III.
(2) Bernard (ou Bertrand) de Chalençon.
(3) Armand de Brezons.
(4) Manziade. Aujourd'hui Mazan.
(5) Peut-être Jean II, qui vivait en 1209.

G. Dalmas, W. d'Aidac, magister Aldefredus, G. Ufas, Hugo de Corso, Emo de Ceirac, Galterius de Gerzac, R. de Montferreir, Eldinus de Sabazac, R. de Lacosta, R. Revesllocha, D. Anel, P. de Marchalm, P. André, Vitalis et Vitalis, Y. Arnaldus, Dal. de Episcopatu, Dal. Lauters, Radulfus Escotz, Cospelz, Ugo Tuirec, Girardus, Hugo de Chastel, Bosom, Alpinax, Glaudos, Gercla (1), et alii plures.

Le parchemin a porté huit sceaux; les cordons de six subsistent encore.

(1) Ou Gerela.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3439.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 1er Décembre 1892

— M. de Vissac, Président, ouvre la séance à deux heures quinze minutes.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

— MM. l'abbé Plasse et Alluard annoncent qu'ils se proposent d'assister au prochain Congrès des Sociétés savantes. Sur la demande qui leur en est exprimée, ils acceptent d'être les délégués de l'Académie à ce Congrès.

— M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Recteur Micé remerciant notre Compagnie de l'envoi du *Bulletin* et des *Mémoires*.

Il est convenu que M. le Président répondra à M. le Recteur et lui demandera de vouloir bien nous envoyer, à titre d'échange, le Bulletin officiel de l'Académie universitaire.

— M. Vimont, commissaire, suppléant le Secrétaire perpétuel, fait connaître les ouvrages reçus.

— M. le Président dépose sur le bureau un travail qui lui a été remis par M. Everat et qui a pour titre : *Généalogie de la famille de Marillac*. — Renvoyé au Comité de publication.

— M. le D[r] Dourif signale l'acquisition, récemment faite par M. F. Boyer, d'une généalogie de la famille Pascal. — M. Boyer promet de communiquer ce document à l'Académie.

— Au nom de la Commission des candidatures, M. le D[r] Hospital présente un rapport constatant que onze sièges de membres titulaires sont actuellement vacants, et proposant un certain nombre de candidats au titulariat et à la correspondance. — Les conclusions de ce rapport sont approuvées à l'unanimité.

— MM. Vernière et Vimont demandent que le nom de M. Adrien Lascombe, bibliothécaire de la ville du Puy, soit ajouté à la liste des candidats à la correspondance. — Adopté.

— M. Vignancour rend compte d'une brochure sur les Caisses d'épargne, offerte par l'auteur, M. Eugène l'Ebraly. — La candidature de M. l'Ebraly (parrains MM. Vignancour et Chaudessolle) sera inscrite sur le registre spécial.

— M. Vimont, au nom du Comité de publication, expose qu'il y a lieu d'approuver la proposition tendant à l'impression, aux frais de l'Académie, d'un manuscrit de Pierre Audigier. Cette impression sera payée sur les fonds disponibles de l'exercice 1892 et n'entravera nullement la publication des travaux des membres de l'Académie. — Adopté.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures vingt-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Courte notice sur les Caisses d'épargne françaises, par Eugène l'Ebraly, avocat.

Mémoires de la Société des Sciences de Cherbourg — tome XXVIII (3e série, tome VIII).

Bulletin de la Société archéologique de Béziers — 2e série, tome XV, 2e livraison.

Annales de la Société d'agriculture, etc., de la Loire — année 1892, 3e livraison, juillet-août-septembre.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart — tome II, no VIII.

Extrait des travaux de la Société d'agriculture de la Seine-Inférieure — 229e cahier, 131e année, 1er et 2e trimestres de 1892.

Revue de Saintonge et d'Aunis — XIIe volume, 6e livraison, 1er novembre 1892.

Journal des Savants — septembre et octobre 1892.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Charte de Mezel accordée par Gui de La Tour-du-Pin, ancien Frère Prêcheur, Évêque de Clermont; juin 1259.

On a pu dire que les bonnes lois sont l'œuvre du temps et de Dieu. De là vient sans doute que les grands légistes du XVIe siècle ont pris soin de rédiger les coutumes de notre vieille France, œuvre capitale qui a servi aux jurisconsultes de la Convention pour la rédaction de notre Code que l'Europe nous envie.

Au Xe siècle, après la fusion des races et des langues et le démembrement de l'empire de Charlemagne, chaque lambeau de cet empire éphémère vécut d'abord dans l'isolement. Alors apparurent le régime de l'arbitraire et la vie du manant attaché à la glèbe, corvéable et taillable à merci. Mais l'esprit de liberté apporté par les envahisseurs triomphants, et l'esprit de fraternité introduit par le christianisme victorieux, modifièrent bientôt cette triste situation. Des usages et des coutumes variés s'établirent peu à peu dans les lambeaux isolés de l'empire disparu, qui n'obligèrent les tenanciers qu'à des redevances déterminées; et un régime nouveau s'organisa, qui fixa pour toujours au sol les populations nomades et unit tous les membres épars de la société nouvelle: le régime féodal.

Le clergé, qui devait de grands biens à d'éminents services rendus, les possédait à la manière généralement admise, à la manière féodale. L'évêque, comme les autres seigneurs, avait au-dessus de lui un seigneur, le Roi au moins, dont il dépen-

dait, et au-dessous de lui des vassaux et des tenanciers assujettis par les coutumes locales aux redevances déterminées qui leur assuraient la protection du seigneur ou suzerain.

Avant le XIVe siècle, l'évêché de Clermont s'étendait sur toute la province d'Auvergne, qui n'était autre, du reste, que l'ancienne *Cité des Arvernes*. Les biens de l'évêque étaient disséminés sur toute la surface de ce vaste territoire ; mais ses principales possessions étaient situées dans la Basse-Auvergne, particulièrement entre les rivières de Dore et d'Allier.

Trois petits cours d'eau, les ruisseaux de Brelet, de Billom et de Saint-Julien, prennent leurs sources dans les hauteurs au-dessus de Billom et se réunissent au-dessous de cette ville pour former le Jauron, qui serpente dans la plaine jusqu'à ce qu'il se jette dans l'Allier, près de Beauregard-l'Evêque. C'est dans ce petit bassin qu'étaient les principales possessions de l'évêque de Clermont : aux deux extrémités, Beauregard et Mauzun, et entre ces deux localités, Billom et Vertaizon.

Avant le XIIIe siècle, Vertaizon était sous la suzeraineté de l'évêque. En 1195, Pons de Chapteuil, qui en était seigneur, par sa femme Jarentonne, rendit hommage à son suzerain ; mais, quelques années après, pendant une guerre entre l'évêque Robert et le comte d'Auvergne, son frère, le vassal ne craignit pas d'ouvrir les portes de son château de Vertaizon à l'ennemi de son suzerain. C'était manquer à la foi jurée, et, selon l'expression féodale, le fief tombait en *commise*, c'est-à-dire, était confisqué par le suzerain. Après quelques résistances et des débats dont les pièces justificatives sont conservées dans nos archives départementales, la Royauté intervint et l'évêque de Clermont devint seigneur direct de Vertaizon et de ses dépendances (1211).

Dans la suite, la châtellenie de Vertaizon comprit à la fois Bouzel, Vassel, Chauriat, Mezel et Maschale, bourg aujourd'hui réduit à une maison, que nous pourrions, pour cette raison, assimiler aux *bourgs pourris* d'Angleterre.

On connaît les chartes de Clermont, de Montferrand, de

Billom et de bien d'autres villes importantes ; mais de petites localités, telles que Mezel, avaient aussi les leurs. Elles sont moins connues et ne manquent pas d'intérêt, puisqu'elles démontrent jusqu'à l'évidence que, à l'époque dont il s'agit, l'arbitraire disparaissait de partout, jusque dans nos campagnes.

Celle de Mezel n'a pas encore été publiée.

Au milieu du XIIIe siècle, Gui de La Tour-du-Pin, ancien Frère Prêcheur, était évêque de Clermont. C'est ce Prélat qui reçut saint Louis à son retour de la Terre-Sainte ; c'est aussi lui qui accorda cette charte aux habitants de Mezel, au mois de juin 1259. La voici *in extenso* en langue latine, telle qu'elle est conservée dans nos archives départementales. Elle est rongée en partie par les vers ou les rats ; mais une copie-*vidimus* du XIVe siècle, qui se trouve au même dépôt, nous a permis de la reproduire intégralement (1).

F.-X. PLASSE.

Nos, frater Guido, miseratione divina Claromontensis episcopus, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod nos hominibus nostris villæ de Mezets hos usus et consuetudines infra scriptas, de consensu et consilio totius capituli Claromontensis, concessimus et donavimus in perpetuum pro nobis et successoribus nostris,

Scilicet :

Quod major homo dictæ villæ, nomine servicii vel collectæ, non debet dare nisi sex solidos Claromontenses vel monetæ currentis, et minor decem et octo denarios, et alii medii debent dare secundum arbitrium et voluntatem consulum et bajuli nostri vel ejus mandati. Consules vero debent eligere qui sunt minores, qui medii, qui majores, cum dicto bajulo vel

(1) Préfecture, fonds de l'Evêché, liasse 13. — Cotes 2 et 31 : acquisition de Vertaizon ; cotes 9 et 16 : charte de Mezel.

ejus mandato, et, per hoc, debemus guidare et tenere in nostro guidatgio homines predictos et omnia bona eorumdem, ubicumque sint, in potestate nostra, jus faciendo. Debemus etiam guidare ab omni homine quemlibet hominem qui vellet venire ad morandum seu inhabitandum in dicta villa, et omnia bona sua, ubicumque sint, in potestate nostra, jus faciendo; et quicumque voluerit exire et alibi moram vel inhabitationem facere, licitum est ei, et ipse et res et omnia bona sua, quæ de dicta villa faciet extrahi seu asportari, sunt in guidatgio nostro per quindecim dies, et omnia alia bona sua, quæ in dicta villa remanebunt, sunt semper in guidatgio nostro, et, ubicumque moretur, semper potest ea pacifice possidere, faciendo usatgium dictæ villæ, et vendere vel aliter distrahere, cui voluerit. — Item, quicumque acceperit pignus alterius, auctoritate propria et pro debito liquido, debet illud deponere penes aliquem probum hominem de villa vel penes se tenere, ita quod, per octo dies, nunquam de villa extrahatur, et, post octo dies, potest de dicta villa extrahi, sed teneri debet per alios octo dies, quibus transactis, licitum est pignus vendi legitime et sine fraude, et illud quod ultra sortem seu debitum habebitur debet debitori ressarciri. — Item, quicumque possidet bona immobilia in dicta villa vel districtu ipsius non debet in judicio fidejussoriam cautionem dare, si non potest, et debet credi, super hoc, juramento ipsius, nisi enormiter deliquerit, in quo casu debet cavere vel capi, si delictum requirat. — Item, comunitas dictæ villæ debet eligere quatuor consules, et si electi nollent esse consules, bajulus debet eos compellere, et bajulus debet jurare quod ipse servabit usus et consuetudines dictæ villæ, et quod non veniet contra, et quousque juraverit, non debet haberi pro bajulo. — Item, si aliquis sit deceptus ultra medietatem justi precii, debet restitui vel justum precium ei suppleri. — Item, si sponsiones, que vulgariter dicuntur *Espoyso,* fiant in dicta villa inter homines dictæ villæ et extraneos, licitum est eis a predictis sponsionibus sine pena recedere, et eas rescindere, soluto uno sextario vini illi cum quo sponsionem fecit. — Item, si aliquis extraneus contrahat,

emendo aliquid in dicta villa, et aliquis de dicta villa veniat dum contrahit, potest esse particeps rei emptæ, si velit partem precii solvere. — Item, si aliquis intrabit vineam vel pratum vel ortum alterius et dampnum dederit, si ille cui dampnum dedit jurabit quod eum invenit sibi dampnum dantem, ei credendum est, in modica summa. — Item, si uxor alicujus jaceat in puerperio, vir ipsius non tenetur ire in mandum, vel excubias facere, vel aliquod aliud opus villæ. — Item, ille qui solvet census potest cartam radere, si velit, et ille qui erit ex parte nostra debet justam mensuram tenere, prout consuetum est. — Item, homines dictæ villæ non debent nobis manobriam hominum, boum vel asinorum, vel aliarum rerum, nisi semel in anno, vel bis si necessitas exigerit, et illis, qui dictam manobriam facient, debemus dare panem ad sustentationem ipsorum illa die vel diebus quibus facient manobriam, et hoc non possumus dare, nec mutuare, nec adcensare, nec vendere, nec pecuniam levare, sed levare tantum dictam manobriam in proprio negocio nostro, et si necessaria nobis non fuerit, pro alio negocio non debet levari ; item nec messem bajulo nec servientibus dare, nisi voluerint. — Item, de clamoribus factis sine sanguine, III solidi et VI denarii prestentur nobis. — Item, si prelium vel rixa vel contencio aliqua fuerit facta inter aliquos homines dictæ villæ, et clamor inde factus non fuerit, nos inde nichil habebimus, nisi sanguis intervenerit, vel aliud enorme delictum ; et consules possunt pacificare et componere inter istos, etiam si clamor inde factus fuerit cum licentia bajuli vel mandati nostri, salvo jure nostro. — Item, nullus tenetur de forisfacto filii, vel familiæ, vel alterius, nisi particeps fuerit vel conscius. — Item, si aliquis percuterit cum pugno aliquem, prestabit nobis VII solidos, si cum palma quinque solidos prestabit nobis. — Item, si aliquis percuterit aliquem ab oculis, supra, et sanguinem extraxerit XV solidos et unum denarium prestabit nobis, nisi os fregerit vel enorme vulnus fecerit ; si subtus oculos, VII solidos et unum denarium prestabit nobis ; si cum gladio vel cultello vel alia arma exmoluta, vel quocumque modo

leserit vel os fregerit, LX solidos, pro quolibet ictu quo fractum fuerit os, et pro quolibet vulnere facto cum cultello vel arma exmoluta prestabit nobis LX solidos; si vero letale vulnus fuerit, quod merito dubitari possit de morte, debet capi et arrestari, donec certum sit de morte vel de vita lesi; et si moriatur, bona ipsius confiscentur, et corpus remanet in voluntate nostra; et in predictis omnibus debet primo satisfieri lesis de dampnis et injuria. — Item, qui gladium evaginaverit contra aliquem et non percuterit, XV solidos prestabit nobis. — Item, si aliquis falsam mensuram vel falsam cartam habeat, et cum ea emat vel vendat, VII solidos et unum denarium prestabit nobis. — Item, si habeat falsam marcham, vel falsum quintale, et cum ipsis emat vel vendat, bona ipsius confiscentur. — Item, si aliquis deprehendatur in adulterio, res ipsius remanent in voluntate nostra, vel ducetur nudus per villam, et electio est deprehensi. — Item, qui homicidium fecerit vel proditionem castri seu villæ, voluntati nostræ relinquitur. — Item, bajulus nec servientes ipsius non debent capere olera, porros vel aliqua ortalia sive rapas dictorum hominum, nec utensilia nec superlectilia ipsorum, neque paleam, neque fenum, mutuo vel alio modo, sine voluntate ipsorum, nisi teneremus magnam curiam vel exercitum in dicta villa. — Item, homines dictæ villæ debent nos sequi ad defendendum et prosequendum jus et bona Ecclesie Claromontensis, et ad defendendam personam nostram et canonicorum Claromontensium, et tunc debent tot personnæ remanere, quibus villa possit sufficienter muniri; et debent mandari per bajulum et consules. — Item, pro debito cognito possunt homines dictæ villæ gatgiare unus alterum, excepto comuni sive collecta, de quibus non possunt aliquem compellere sine bajulo vel ejus mandato; comune debet solvi anno quolibet, usque ad festum Omnium Sanctorum. — In tempore vindemiarum volumus, quod ponatur dets et banni statuantur, et indicantur per ordinationem bajuli, militum et consulum, si requisiti, interesse voluerint; sint autem bajulus et consules, per se ipsos faciant; et per predictos anno quolibet ponantur guasterii ad custo-

diendum blada, vineas et segetes, ita quod pænæ comissæ sint nostræ, et bajulus non debet differre vindemias ultra comunem ordinationem factam ab eodem bajulo, militibus et consulibus. — Uxores vero pro debito maritorum dotem suam non debent admittere. — Et si aliquis casus in dicta villa acciderit, de quo, in ista cedula, non fiat mencio, secundum jus scriptum debet terminari.

Et nos predictus episcopus predicta omnia promittimus, per juramentum prestitum, attendere et inviolabiliter observare, in verbo episcopali ; et quod nullam vim vel exactionem aliquam faciemus vel fieri permittemus in homines dictæ villæ, preterquam usus et consuetudines infra cartam istam scriptas.

In cujus rei testimonium et firmitatem dictis hominibus tradidimus et concessimus presentem cartam sigilli nostri munimine roboratam ; et rogavimus venerabiles viros et discretos, capitulum Claromontense, ut ipsi, in testimonium rei gestæ, sigillum Claromontensis capituli una cum sigillo nostro, isti cartæ ducerent apponendum, et dictis hominibus traderent sigillatam. Unde nos, Claromontense capitulum, ad voluntatem et rogatum dicti domini Guidonis episcopi, sigillum nostrum presentibus litteris apposuimus, in testimonium omnium predictorum, et hominibus dictæ villæ tradidimus sigilli nostri munimine roboratas. — Actum et datum anno domini M° CC° L° nono, mense junii.

Pour copie conforme :

F.-X. P.

MÉLANGES

Du personnage de la Mort

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE ET HISTORIQUE

Il serait indiqué de faire précéder cette étude de quelques considérations philosophiques d'un ordre élevé, telles que les suggère le sujet lui-même. Mais, outre la difficulté et le péril, pour moi, d'oser aborder ces altitudes spéculatives, je craindrais de décourager, en ne les exposant pas comme elles le comportent, m'étant proposé, d'ailleurs, de ne pas dépasser un niveau plus conforme à mes efforts. Aussi, me bornerai-je à un groupe de réflexions des plus simples : l'idée de la mort est innée dans l'esprit humain, et a été, de tout temps, sa constante préoccupation. Elle revêt, en lui, une forme imposante et grandiose, qui en fait sa caractéristique la plus en relief. Effrayé de son court passage sur cette terre, et de la disparition définitive qui en est la suite, l'homme a cherché à se cramponner à cette vie, qu'il possède si peu de temps et qu'il regrette, en cherchant à se survivre ; aussi cette pensée de la mort, envisagée à ce point de vue, peut-elle être regardée comme la base de tout l'édifice social. Depuis le sauvage le plus primitif, jusqu'à l'être le plus civilisé, l'homme a toujours été envahi par les grandes réflexions qu'elle évoque : temps, fin, espâce, éternité. De tous les animaux de la création, lui seul y a songé. Dominé par les pensées qui lui en sont suggérées, perpétuellement inquiet de l'impénétrabilité de ce que Pascal appelait « l'au-delà, » il a cherché, dans son effroi, à en devenir le maître, et à asservir le destin par la pratique des croyances et par des mesures.

En effet, deux « au-delà » se présentent à lui en perspective : l'au-delà céleste, qui a fortifié en lui l'idée religieuse, la foi dans une survie, avec récompenses ou châtiments, avec l'espérance de revoir ceux qu'on a perdus, et qui nécessairement l'a convié à la vertu, à la sagesse, à la conscience, aux actions méritoires ; l'au-delà terrestre, plus à sa portée, d'où sont nés la famille, le but de la descendance, la transmission du nom et des biens, les traditions familiales et nationales, le besoin d'attacher son nom à quelque institution utile et philanthropique, le désir de la gloire, de l'illustration, les dispositions testamentaires, les lois, les coutumes, la tradition, l'histoire, enfin tout le mécanisme de la société humaine.

L'homme, contrairement aux animaux, est continuellement préoccupé de l'idée de laisser quelque trace après lui, un souvenir quelconque; l'oubli éternel lui paraît affreux; il veut revivre en quelqu'un ou en quelque chose ; aussi la majorité de l'espèce humaine travaille bien plus pour la postérité que pour le temps présent, sans quoi on n'entreprendrait rien de stable. Nous recevons, de nos pères, la maison toute bâtie, et, à notre tour, nous plantons dans la propriété des arbres qui abriteront nos arrière-neveux. Toute la vie n'est qu'une transmission, avec usufruit momentané; nos biens, nos places, nos intérêts sont comme une stalle de théâtre, d'où nous voyons un instant la comédie humaine et que nous quittons bientôt, pour céder la place à un autre, comme d'autres nous l'ont antérieurement cédée. Nous n'avons plus qu'un pouvoir ultime, c'est de chercher à nous revivre par la désignation testamentaire, puis..., nous n'emportons dans l'autre monde que nos actions. Aussi, cette préoccupation de la fin dernière, et de ce qu'il y aura... après, obsède tellement l'imagination des hommes que, parfois, nous cherchons un peu trop à l'oublier, à la repousser; aussi méritons-nous, dans ce cas, qu'on nous attribue la réflexion bien philosophique d'Albert Lemoine dans son beau livre sur l'aliéné : « Nous » oublions trop, dit-il, que la mort est inexorable et que la » nature est plus puissante que l'homme; nous ne voudrions

» pas mourir même de vieillesse; nous ne pouvons surtout » nous résigner à mourir de maladie. » Mais les efforts que nous faisons pour oublier le trépas sont vains, car son emblème est partout pour nous en faire souvenir et nous familiariser en quelque sorte avec lui. Dans la mythologie antique, c'est Hercule qui enchaîne la mort quelques instants avec des liens de diamant; elle était fille de la nuit et sœur du sommeil; les dieux eux-mêmes l'avaient en horreur; « elle » paraît sur les monuments anciens, avec un visage pâle et » défait, les yeux fermés, recouverte d'un voile, et tenant, » comme le temps, une faux à la main. » « On a personnifié » aussi la mort par un squelette recouvert d'un riche man» teau de brocart, et dont la face hideuse repousse, à la fin, » un masque qui cachait sa difformité. » (Dict. Noël et Chap.) C'était Typhon chez les Egyptiens; ét les sphinx ne seraient que l'emblème de ce que le trépas a de mystérieux. C'était Ahriman chez les Perses.

Dans la Bible, l'emblème de la mort est représenté par un chasseur armé de flèches et de filets.

Les Kèses, les Némésis, les Erynnies, les Harpies et même les Sirènes n'étaient, dans le paganisme, que des personnifications de la mort. Les Grecs, qui l'avaient surnommée *Moiza,* ou partage, la figuraient noire, avec des ailes noires aussi, la barbe et les cheveux hérissés; ils ne la représentaient que rarement et n'en parlaient qu'avec des circonlocutions.

Les Etrusques la représentaient en vieillard à longue barbe, tenant un marteau à la main. Les chrétiens la représentent tantôt en un squelette, tantôt comme un ange, forme plus en rapport avec l'idée chrétienne, que la vie est un passage, et le trépas une délivrance. Les Indous la révèrent sous le nom de déesse Kali, avec un chapelet de crânes autour du cou, emblème de la destruction. « De nos jours, » nous dit le spirituel auteur des *Infortunes de maître Fabri-* » *cius,* la mort, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est une » idée répugnante et douloureuse; au moyen âge, sa commé-

» moration était incessante, sans que personne parût la
» craindre ou seulement s'en affecter. La camarde, comme
» on l'appelait avec assez d'irrévérence, avait son joyeux
» rôle dans les bons contes, et, à l'envi, artistes et poètes
» lui donnaient place au premier rang de leurs créations. *La*
» *divine Comédie* du Dante est tout entière dominée par
» l'idée de la mort. Au peintre Orcagna et à ceux du Campo-
» Santo, à Michel-Ange, elle a inspiré leurs célèbres juge-
» ments derniers. En deçà des Alpes, dans les fameuses
» danses macabres, elle apparaît sous une forme moins
» élevée, mais peut-être plus saisissante, et le long de la
» clôture des cimetières, sur les murs des marchés, des cloî-
» tres et des cathédrales, sur les piliers des ponts et jusque
» sous les lambris des demeures princières, on la voit, faisant
» la presse de toutes les conditions humaines, dérouler sans
» fin ses effroyables et grotesques farandoles. Plus tard, dans
» la peinture à fresque, la burlesque représentation des faits
» et gestes de la mort descendit sur les marges ouvragées
» des Heures et Missels, et au XVIe siècle, la vogue de cette
» allégorie était poussée si loin, qu'elle devient l'ornement
» obligé des gardes d'épées et des fourreaux de dagues. » Ce curieux passage peut être considéré comme le sommaire ou le résumé de l'étude que nous poursuivons.

Les anciens Egyptiens plaçaient à table, les jours de fêtes et de cérémonies, un squelette pour ne pas perdre de vue le trépas ; et lorsque leurs rois procédaient à un oracle d'Ammon, ils portaient sur la tête un casque avec masque de tête de mort, et pareil ornement orné de pierreries au-devant de l'abdomen. Pétrone parle d'un petit squelette en argent dont un esclave faisait jouer les ressorts, au festin de Trimalcion. (Dict. Bachelot.)

Au moyen âge, on la représente souvent à cheval ; elle tient un arc et des flèches, une lance, une hache, un fouet, un filet.

A la renaissance, on l'a personnifiée en cire, sous la forme d'un cadavre rongé de vers (la *corruzione*).

Dans les romans du moyen âge, on voit fréquemment la

mort servir de confidente, voire même de messagère d'amour. La poésie, au xve siècle, ne l'a pas oubliée; François Villon, poète bohème, fait une description des charniers, qui est vraiment macabre. Une eau forte de Tiépolo, la représente en chevalier, cherchant à embaucher les humains; tout le monde recule, même un chien galeux qui la flaire avec défiance. Dans un arbre généalogique, eau forte de Beccafumi, la mort y est vaincue par Adam. En Allemagne, c'est la mort escamoteur, par Alfred Réthel, artiste dresdois : habillée en chevalier de piètre apparence, descendue à la porte d'une auberge, elle a laissé, pour le moment, sa faux sous l'enseigne; s'emparant de la table d'un escamoteur de la rue, elle montre, à la foule assemblée, un tour plus nouveau que celui des gobelets à muscade. C'est une balance sur laquelle est placée une commune pipe de tabac, et dans l'autre plateau, une couronne royale; il y a égalité de poids, mais grâce à un grossier stratagème de l'escamoteur, qui consiste à tenir, entre ses doigts, l'aiguille du fléau, la foule n'y voit rien, et applaudit en riant. Un soldat lui-même, dont le bonnet de police porte aussi l'empreinte de cette couronne devenue si légère, semble assez disposé à partager l'illusion générale. La seule personne qui s'en éloigne est une vieille femme aveugle, qui s'en va sous la conduite d'un petit enfant; le chapelet, pendu à sa ceinture, achève de personnifier en elle l'image de la foi ancienne, chassée par le tumulte des excitations nouvelles. Tout y est dans cette fine composition de satire politique. Dans une vieille lithographie de l'imprimerie Lemercier, non signée : un riche avare compte son or, quand on frappe à la porte; la mort entre : « Dites que je n'y suis pas... » « Monsieur, répond le domestique tout confus, cette dame a voulu entrer malgré moi. »

La miniature et l'enluminure ont, bien souvent, représenté dans leurs compositions l'idée funèbre; c'est ce qu'on peut constater dans les œuvres des artistes et des moines du vi^e au xiie siècle, et même jusqu'au xive.

Les livres de la bibliothèque du roi Henri III étaient

ornés de têtes de morts, avec ossements en croix et devises.

Les écoles de peinture hollandaise, flamande, espagnole, ont largement usé de ce genre allégorique, comme attributs : crânes sur des tables de travail, squelettes pendus dans des cabinets de médecins, des laboratoires d'alchimistes, des antres de sorcières, entre les mains de saints, d'ermites, d'ascètes, de solitaires, de chartreux, dans les tentations, jugement dernier, enfer. Elle s'est encore faufilée dans les contes dramatiques, les histoires de revenants et de fantômes. Nous la trouvons dans des légendes héroïques, telles que les deux tableaux de Raffet, la *Revue de la garde impériale aux Champs-Elysées,* tirée d'une légende germanique ; une gravure de J.-P. Laurens représente magistralement le dernier carré de Waterloo avec la mort dans les nuages, qui regarde. On la retrouve jusque dans les illustrations des romans d'actualité, tels, par exemple, que l'*Ensorcelée,* de Barbey-d'Aurwilly ; le *Cauchemar,* de Charles Dickens ; les *Contes* d'Hector France ;

Jusque dans la farce lugubre : témoin cette gravure d'un journal illustré d'octobre 1892, qui représente l'ébahissement d'une dame en sortant d'un colis un crâne portant le nom de son ami. Où diable va se nicher la plaisanterie ? On rit de tout ;

Jusque sur le théâtre : Charles Guillette nous apprend que, dans le cabinet médical de l'Opéra, au siècle dernier, on voyait un squelette, qui était celui d'un danseur qui, avant de mourir d'amour, aurait formulé sa dernière volonté dans cette triste exhibition ; il aurait même paru en scène au 2e acte de *Freyschütz.*

En relief et en sculpture, son rôle a été largement mis à contribution : crânes aux chapelets, aux pieds d'un christ, pour rappeler l'inanité de la vie et rapprocher l'emblème de la mort de l'espoir de la vie éternelle par la rédemption ; aux pompes funèbres, sur les tombes et les cénotaphes, dans beaucoup d'habitations de familles pieuses, comme élévation

d'idées et motif de réflexions graves. Elle sert de trophée de guerre ou de justice chez beaucoup de peuples, même en Europe, avant le siècle présent. En Allemagne, les hussards de la mort portaient, brodés sur le devant du kolbach, une tête de mort et des os entrecroisés. Mais où l'emploi en a été le plus multiplié, c'est dans la « danse macabre. » Cette prétendue danse est une procession de couples où sont représentés tous les états, toutes les professions, tous les âges, par un type qui est accompagné de la mort, représentée par un squelette humain tantôt nu, tantôt habillé, et même armé; c'est l'allégorie de l'égalité de toutes les conditions devant le trépas. Certaines de ces danses représentent la mort squelétique avec un mouvement et une vitalité bien extraordinaires dans précisément ce qui n'est plus, et que Michelet a si bien dépeints ainsi : « Le squelette humain, dit-il, dans ses formes » anguleuses et gauches au premier coup d'œil, rappelle, » comme on sait, la vie de mille façons ridicules; mais » l'affreux rictus prend, en revanche, un air ironique..., » moins étrange encore par la forme que par la bizarrerie » des poses; c'est l'homme et ce n'est pas l'homme, ou, si » c'est lui, il semble, cet horrible baladin, étaler avec un » cynisme atroce la nudité suprême qui devait rester vêtue » sur la terre. » Ce qui contribue à donner au masque squelétique une sorte de physionomie narquoise et impitoyable, c'est l'agrandissement des orbites vides et noirs, l'absence de nez, la double rangée de dents encore plus visibles que dans le rire, l'exagération des pommettes, la brutalité des lignes.

On ornait de danses macabres les cloîtres, les églises, les monastères, les cimetières, quelquefois les tombeaux; les unes sont peintes, d'autres sculptées, d'autres tissées. Les plus fameuses sont celles de Strasbourg, de Lucerne, celle de Bâle peinte par Holbein, celle de la Chaise-Dieu en tapisserie. Notre musée en possède une de petites dimensions.

Aux catacombes de Paris et à celles de Rome, les ossements ont été rangés symétriquement et en dessin. Dans cette

dernière ville, il y a, dans je ne sais plus quelle église, un autel entièrement fabriqué, et fort curieusement, avec des os humains.

Personne n'ignore que l'Eglise recueille précieusement les ossements des saints, pour les conserver dans des châsses et dans des reliquaires.

Le squelette, emblème de la mort, est représenté tantôt nu, tantôt habillé; l'un tient un sablier, en signe du temps qui s'écoule; l'autre une faux, qui doit trancher les jours à la façon des ciseaux d'Atropos; un autre est vêtu en chevalier, campé fièrement dans son manteau, le chapeau à plumes penché, la main grêle appuyée sur la coquille de la longue épée en verrouille; un autre est simplement enveloppé d'un suaire.

Elle est aussi reproduite sous forme de cadavre ou de spectre : les parois de l'église d'Ennezat sont ornées de remarquables peintures murales à caractère allégorique, aujourd'hui altérées par le temps, et merveilleusement décrites par Mérimée. L'une d'elles représente un ange qui contemple avec compassion un cadavre; celui-ci tient à la main une banderole, au moyen de laquelle il invite le passant à se bien conduire et à faire une bonne mort. Une autre peinture nous offre trois fantômes décharnés et vraiment macabres, interwivant des chasseurs effrayés à leur vue.

Parmi l'entassement de bibelots curieux réunis dans le cabinet du célèbre docteur Véron, on remarquait un poignard dont le manche était figuré par un squelette artistement drapé, à la manière de Holbein.

M. Leblanc du Vernet possède un poignard japonais regardé comme une petite merveille : « Le sujet qui le décore repré-
» sente d'abord une mouche en écaille blonde et un papillon
» en métal émaillé niellé d'or et d'argent, exécutés dans
» l'ivoire... Un squelette debout, celui d'une femme, comme
» l'indique l'ampleur du bassin, s'attife coquettement d'une
» feuille de lotus qui s'enroule autour de sa taille avec l'élé-
» gance d'une mantille; elle a conservé, au delà du tombeau,

» le sourire énigmatique de la Joconde... Le second squelette, celui d'un homme, rampe à ses genoux et l'implore dans une attitude d'adoration véhémente et acharnée. » L'homme pousse la prostration jusqu'au délire stupéfiant, » et la femme, naturellement, n'a cure de l'infortuné qui » compromet, à ses pieds, la dignité humaine. » (*Musée art. et litt.*, 1880.)

Dans notre fin de siècle, la terrible camarde est singulièrement descendue de son piédestal; çà et là, on la rencontre encore à titre de critique politique ou d'études de mœurs : ici elle renverse trônes, places, sinécures; là, en garçon de café, elle sert de l'absinthe à un alcoolique. Puis, nous constatons sa présence dans les féeries, les théâtres à illusions d'optique, les comédies de foire, les vues au stéréoscope, les jouets; enfin, dans les ornements futiles, tels que chaînes de montres, têtes de cannes, épingles de cravates, pots à tabac, pipes, etc.

Nos semblables d'outre-mer ont encore moins de préjugés que nous : quelques joyeux vivants, pour apprendre à mépriser la mort, ont fondé un club macabre, dont l'installation est absolument funèbre, situé à White-Chapel; musée anatomique, lustres composés de crânes humains éclairés, draperies noires lamées d'argent, verres à boire en forme de lacrymatoires : « tout cet appareil macabre, d'après le *Temps*, n'empêchait pas cette compagnie de manifester la plus vive gaieté. »

Est-ce la crainte qui disparaît pour donner place à l'insouciance sceptique, ou la foi qui s'en va, et avec elle la vénération d'emblèmes respectables, vénération que nos ancêtres avaient espéré nous transmettre?

Nous n'avons pas à traiter ici la question au point de vue multiple, scientifique, tel qu'anatomie, histoire naturelle, ethnographie, médecine légale, et même histoire générale; ces considérations, extrêmement intéressantes, sortiraient de notre sujet et nous entraîneraient beaucoup trop loin; même sur ce nouveau terrain, nous y trouverions encore l'allégorie; exemple : au musée de Naples se trouvent deux pierres fines

gravées : l'une représente Prométhée modelant un squelette humain ; l'autre, un savant le mesurant.

En littérature, nous trouvons la trace du sujet qui nous occupe un peu partout. Nous avons vu plus haut qu'au moyen âge on admettait volontiers la mort comme personnage dans les œuvres d'imagination ; plus tard, nous voyons Shakespeare s'en servir comme objet de réflexions philosophiques dans la scène d'Hamlet et du fossoyeur. Au moyen âge, à la renaissance, aux xviie et xviiie siècles, la camarde a son rôle dans les satires, les fables, en particulier celles de La Fontaine ; elle avait son rôle marqué dans le théâtre de la foire ; exemple : « Don Quichotte allait répondre, lorsqu'il vit tout à coup paraître sur le chemin une charrette découverte remplie de personnages fort extraordinaires ; celui qui conduisait les mules était un diable hideux ; après lui venait la mort, sous la figure d'un squelette humain. » Sur l'interpellation du héros de Cervantès, le chef de la troupe théâtrale répond : « Seigneur, nous sommes des comédiens de campagne ; c'est aujourd'hui l'Octave de la Fête-Dieu ; ce matin, dans un bourg situé derrière cette colline, nous avons représenté la tragédie des *Etats de la mort.* » (D. 9, ch. 9, l. 4.) Il n'y a pas trop à s'étonner de voir les comédiens se transporter tout costumés d'une localité à l'autre ; car ne voyons-nous pas, aujourd'hui, les cirques et théâtres forains exhiber la troupe en costume soit sur les tréteaux, soit en cavalcade ou pédalcade, pour amorcer le public ?

Considérons enfin l'intervention du personnage de la mort ou de ses attributs en aliénation mentale : les cerveaux faibles, les natures émotives, les tempéraments névropathiques ne pouvaient échapper à la commotion funeste produite en eux par la suggestion de la mort. Quelques exemples corroboreront cette opinion : hallucinations terrifiantes d'un opiophage, ou mangeur d'opium : « ...Une sueur froide coulait sur tout mon corps ; puis la porte s'ouvrait et je voyais derrière moi et dans la glace encore entrer une procession sinistre ; c'étaient des squelettes horribles, portant d'une

» main leur tête, et de l'autre de longs cierges qui, à la lueur
» d'un feu rouge et tremblant, jetaient une lueur terne et
» bleuâtre comme celle des rayons de la lune ; ils se prome-
» naient en rond dans ma chambre qui, de très chaude
» qu'elle était avant, devenait glacée, et quelques-uns ve-
» naient se baisser au foyer noir et triste en réchauffant leurs
» mains longues et livides, et se tournant vers moi pour me
» dire : « Il fait froid. » (Thomas Dequinçay.)

Un Anglais apercevait, chaque jour, un squelette entre les rideaux de son lit. (Alex. Dumas.)

« Une hystérique assistait à une danse macabre ; elle re-
» poussait avec violence et en leur crachant au nez, des êtres
» imaginaires qui lui présentaient des aliments préparés
» dans des cranes et remués avec des os de morts. » (Docteur Delasiauve, journ. méd. ment.)

Un jeune maniaque halluciné apercevait toujours à sa droite des squelettes qui se déplaçaient à sa droite en même temps que son œil. (The New-Yorck, méd. jour., docteur Péterson, août 1890.)

« ...Je vois, presque à tout moment, un spectre qui se
» présente devant moi, sous une forme effroyable. J'ai beau
» me dire à moi-même que ce n'est qu'une illusion; qu'un
» fantôme n'a rien de réel, ses apparitions continuelles me
» blessent la vue et m'inquiètent. » (Conf. du duc d'Olivares, Gil-Blas, chap. 2, l. 12.)

Un jeune Italien, employé dans une maison de commission à emballer des squelettes articulés, pour musées de province, devient fou et se figure qu'on va le disséquer lui-même, et reste plusieurs mois en catalepsie. (Dict. de Ernst.)

« ...Quelquefois, elle se voyait entourée de squelettes,
» de têtes de morts, et la peur lui faisait pousser des cris
» affreux. » (Obs. de folie : hallucinée-anxieuse. — Mme Rivet, *Les Aliénés,* page 194.)

J'ai lu quelque part, qu'un célèbre comédien, dans les derniers temps de sa vie, ne pouvait se trouver en présence de quelqu'un, sans voir aussitôt mentalement et malgré lui, le

squelette de la personne qui lui parlait. C'est encore plus singulier.

Le squelette, emblème personnifié de la mort, n'est pas toujours représenté à l'état simplement osseux, mais quelquefois en être décharné, en momie desséchée, ce qui lui donne bien plus d'expression. Qui sait si ce n'est pas là une sorte d'acheminement vers l'intervention terrestre et néfaste, dans le roman, la fiction, l'opéra, de certains personnages de l'autre monde, tels que Bertram, Méphistophélés, Freyschütz et autres figures sataniques, non seulement en os, mais aussi en chair, destinés à entraîner en enfer ceux qu'ils circonviennent et dominent; ceux-là, loin d'être étiques, sont florissants de santé, ce qui est fort utile pour être vicieux. Ce sont de ces conceptions imaginatives que sont sortis les êtres non moins malfaisants que romantiques qu'on désigne sous l'épithète « d'âmes damnées. »

De tout ce que nous venons d'exposer, on peut tirer bien des réflexions et bien des enseignements; je me bornerai à un seul, parce qu'il est le plus important de tous, c'est qu'il faut se souvenir de ce passage de saint Marc (c. XIII, v. 33): « *Videte, vigilate et orate; nescitis enim quando tempus sit.* — Examinez, veillez et priez, car vous ignorez le moment! » et se tenir toujours prêt à faire le grand voyage sans trop d'appréhensions, quand une existence correcte et quelques bonnes actions vous y ont préparé.

Dr Hospital.

LISTE DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE

CLERMONT-FERRAND

Pendant l'année 1892

Membres composant le Bureau

Président : M. DE VISSAC (Marc).
Vice-Président : M. MÈGE (Francisque).
Commissaires : MM. l'abbé RANDANNE et VIMONT.
Trésorier : MM. TEILLARD (Cirice).
Secrétaire perpétuel : M. TEILHARD DE CHARDIN (Emmanuel).
Secrétaire adjoint : M. D'AURELLE (Théophile).

Membres du Comité de publication

MM. JALOUSTRE, MÈGE, ROUCHON, TEILHARD DE CHARDIN (Emmanuel), VIMONT, le Trésorier et le Secrétaire adjoint.

Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.
M. le Préfet du Puy-de-Dôme.
Mgr l'Evêque de Clermont.
M. le Général commandant le 13e corps d'armée.
M. le Premier Président de la Cour de Riom.
M. le Procureur général de la Cour de Riom.
M. le Président du Tribunal civil de Clermont.
M. le Président du Tribunal de commerce.
M. le Recteur de l'Académie universitaire.
M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Membres titulaires

MM.

Thibaud (Emile), ancien peintre sur verre; 2 mai 1839.

Fleury (le Dr), directeur honoraire de l'Ecole de médecine ; 4 mars 1841.

Nivet (le Dr), professeur honoraire à l'Ecole de médecine ; 31 mai 1842.

Jusseraud (Eugène), ancien ingénieur des mines de Brassac ; 8 janvier 1852.

Girard (le Dr), conseiller général, à Riom ; 2 décembre 1858.

Chaix de Lavarène (l'abbé), curé de la Cathédrale ; 15 janvier 1863.

Vimont, bibliothécaire de la ville ; 18 janvier 1866.

Alluard, doyen honoraire de la Faculté des sciences ; 16 janvier 1868.

Dourif (le Dr), profr à l'Ecole de médecine ; 21 janv. 1869.

Chalonnax, professeur de sculpture ; 20 janvier 1870.

Plasse (l'abbé), chanoine ; 18 janvier 1872.

Chardon (l'abbé), vicaire général ; 18 janvier 1872.

De Vissac (Marc), avocat à Riom ; 20 mars 1873.

Julien, professeur à la Faculté des sciences ; 2 juillet 1874.

De Chazelles, anc. préfet, conseiller général ; 18 janv. 1877.

Jaloustre (Elie), licencié en droit ; 3 mai 1877.

François Boyer, à Volvic ; 3 mai 1877.

Kessler, chimiste ; 16 janvier 1879.

Huguet (le Dr), profr à l'Ecole de médecine ; 15 janv. 1880.

Plicque (le Dr), à Lezoux ; 13 mai 1880.

Reigneaud (Paul), juge suppléant à Riom ; 13 mai 1880.

Magaud d'Aubusson, docteur en droit ; 3 février 1881.

Teillard (Cirice), ingénieur civil ; 19 janvier 1882.

Arnauld (Marcelin), docteur en droit, à Artonne ; 19 janvier 1882.

De Chabrol (le comte), ancien député, à Riom ; 1er juin 1882.

Randanne (l'abbé), supérieur des Missions diocésaines ; 1er juin 1882.

MM.

Teilhard de Chardin (Emmanuel), ancien élève de l'Ecole des chartes ; 18 janvier 1883.

Chalus (Maurice), banquier ; 15 janvier 1885.

Raynaud (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire ; 15 janvier 1885.

Vignancour, docteur en droit, avocat ; 15 janvier 1885.

Mège (Francisque) ; 28 janvier 1886.

Rouchon, archiviste du département ; 28 janvier 1886.

Everat, docteur ès-lettres, avocat à Riom ; 28 janvier 1886.

Guélon (l'abbé) ; 28 janvier 1886.

D'Aurelle (le vicomte Théophile) ; 28 janvier 1886.

Teilhard de Chardin (Joseph) ; 20 janvier 1887.

De Nervo (le baron), à Olliergues ; 3 février 1887.

Chaudessolle (Félix), avocat ; 19 janvier 1888.

Vernière (Antoine), avocat à Brioude ; 3 mai 1888.

Burin des Roziers, président de chambre honoraire à la Cour de Paris ; 3 mai 1888.

Hospital (le Dr) ; 3 mai 1888.

Poupon, lieut.-colonel de cavalerie en retraite ; 3 mai 1888.

Fouilhoux (l'abbé), directeur des Missions diocésaines ; 3 mai 1888.

Deschamps (le Dr Albert), à Riom ; 3 mai 1888.

Attaix (l'abbé), docteur ès-lettres, curé d'Ennezat ; 4 avril 1889.

Goyon (Charles), docteur en droit, avocat à Riom ; 4 avril 1889.

Langlais, avocat à Clermont ; 4 avril 1889.

Fouriaux (le Dr), professeur à l'Ecole de médecine ; 16 janvier 1890.

Faure (Régis), ingénieur civil ; 16 janvier 1890.

Truchot (Charles), chargé de cours à l'Ecole de médecine ; 5 février 1891.

Bernet-Rollande, ancien magistrat, avocat à Riom ; 5 février 1891.

Dubest (le Dr), à Pont-du-Château ; 5 février 1891.

Membres correspondants

MM.

Aressy, ancien principal à Thiers.
Artance (Félix), compositeur de musique, à Riom.
Aurelle Montmorin (le comte d'), chef de bataillon breveté.
Barella, docteur en médecine, à Bruxelles.
Barrière (Léopold), ancien receveur de l'Enregistrement, à Clermont.
Bellaigue de Bughas, ancien consul général, à Gray.
Bellard, professeur de dessin au Lycée Saint-Louis, à Paris.
Berthoule, secrétaire général de la Société d'acclimatation, à Paris.
Bertrand (Léon), docteur en médecine, à la Bourboule.
Bertrandy (Léonce), archiviste du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Biélawski, percepteur, à Issoire.
Bonafous, ancien professeur de Faculté.
Bonnal, à Paris.
Bostbarge (l'abbé), curé de St-Genès-les-Carmes, à Clermont.
Boudet (Marcellin), président du Tribunal de Saint-Flour.
Breghot du Lut (Francisque), à Lyon.
Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.
Castel, inspecteur général des mines.
Chabau (l'abbé), à Aurillac.
Chabrol (Ulysse), à Clermont.
Chanson (Maurice), homme de lettres, à Lyon.
Chassaing, archiviste paléographe, juge au Puy.
Chilly (De), chef de bataillon breveté.
Chouet, médecin militaire.
Christophle (Franc), docteur en droit, avocat, à Issoire.
Claussmann, organiste de la Cathédrale de Clermont.
Clérambault (De), conservateur des hypothèques, à Beauvais.
Colin, docteur en médecine, à Saint-Honoré (Nièvre).
Crégut (l'abbé), curé de Rouilhas-Bâs.
Culhat du Chamond (René), licencié ès-lettres, à Clermont.

MM.

Delmas, curé de Vic-sur-Cère (Cantal).

Delort, professeur au Collège d'Uzès (Gard).

Dienne (le comte de), au château de Cazidéroque (Lot-et-Garonne).

Dulier, agent-voyer en chef en retraite, à Clermont.

Dumoulin, sous-intendant militaire en retraite.

Dupré-Lassalle, ancien conseiller à la Cour de cassation.

Durif, juge de paix, à Aurillac.

Farge, ancien élève de l'Ecole des chartes, attaché au Ministère des affaires étrangères.

Faucon (Maurice), archiviste paléographe.

Finot, chimiste.

Fischer, professeur.

Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.

Fredet, docteur en médecine, professeur à l'Ecole de Clermont.

Garnier (du Cantal), homme de lettres.

Gérardin, professeur au Collège Chaptal.

Germain (Pierre), attaché à l'Administration des télégraphes.

Giraud, pharmacien, à Dijon.

Gonnard, ingénieur civil, à Lyon.

Gonod d'Artemare (E.), chimiste, à Clermont.

Gourdon de Genouillac.

Goutay (Edouard), à Joze.

Grasset, archéologue, à Varzy (Nièvre).

Grassi (Mariano), à Catane (Sicile).

Gruey, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

Guillemot (Antoine), naturaliste, à Thiers.

Imberdis (Victor), ancien magistrat, à Paris.

Jaccoud, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.

Jaubert, capitaine en retraite, à Clermont.

Jaubert, médecin militaire.

Kerkhove-Varent, docteur en droit.

Kühnoltz, docteur en médecine, à Montpellier.

Lebruyère, maire de Montfaucon (Haute-Loire).

MM.

Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.

Larfeul (de), vice-président du Tribunal civil de Moulins.

Lausser (l'abbé), prof[r] de philosophie au Collège d'Aurillac.

Laval, à Bordeaux.

Lavaud de Lestrade (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Montferrand.

Le Blanc (Paul), à Brioude.

Leboucher, ancien professeur de physique à la Faculté des sciences de Caen.

Lefort-Seguin, pharmacien-chimiste à Paris.

Legrand, docteur-médecin à Paris.

Lesueur, avocat à Riom.

Le Touzé (Charles), économiste à Paris.

Liron d'Airolles.

Longy, docteur en médecine à Eygurande (Corrèze).

Marc (Gabriel), homme de lettres, à Paris.

Marmoiton, procureur de la République, à Riom.

Masson (Frédéric), ancien bibliothécaire au Ministère des affaires étrangères.

Mazeron du Pradeix, au château de Folmont (Lot).

Meillet, capitaine d'artillerie, à la manufacture de Puteaux (Seine).

Michel (Adolphe), homme de lettres.

Mignot, docteur en médecine.

Mirande (Dominique), homme de lettres, à Aurillac.

Mosnier (Henry), sous-directeur de l'Imprimerie nationale, à Paris.

Mowat, archéologue, à Paris.

Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles.

Noir, capitaine au 36[e] d'artillerie, à Lyon.

Pajot (Casimir), docteur en droit, avocat à Clermont.

Peghoux (Michel), artiste peintre à Clermont.

Perroud, recteur à Toulouse.

Pilinski (Stanislas), graveur à Paris.

Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.

MM.

Pomel, directeur de l'Ecole supérieure des sciences, à Alger.
Pommerol, docteur en médecine, conseiller général, à Gerzat.
Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).
Rames, géologue, à Aurillac.
Ribeyre (Félix), publiciste, à Paris.
Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.
Saint-Poncy (le comte de), ancien préfet, à Paris.
Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.
Sémallé (le vicomte René de), à Saint-Jean-d'Heurs.
Sergeot (l'abbé), ancien professeur au Grand-Séminaire de Bordeaux, curé des Pradeaux, près Issoire.
Tardieu (Ambroise), à Herment.
Tardif, ingénieur civil, à Maringues.
Teillard, architecte de la ville de Clermont.
Tixier (l'abbé), chapelain de St-Louis-des-Français, à Rome.
Torsiac (Adrien de), avocat, à Clermont.
Trincard, expert-géomètre, à Cournon.
Vannaire, docteur en médecine, à Gannat (Allier).
Vial, officier d'état-major.

Membres honoraires élus

MM.

Abbadie (d'), membre de l'Institut.
Bardoux, ancien ministre, sénateur.
Blanchard (Emile), membre de l'Institut.
Borson, général de division.
Daubrée, membre de l'Institut.
Desnoyers, bibliothécaire au Jardin des plantes, à Paris.
Durand (Vincent).
Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.
Henry, à Londres.
Janssen, membre de l'Institut.
Kerkhove (de), président de l'Académie de Belgique.

MM.

Ledru (le Dr), directeur de l'Ecole de médecine de Clermont.
Legoyt, secrétaire de la Société de statistique, à Paris.
Mercier de Lacombe, ancien député.
Nansouty (de), général, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, à Bagnères-de-Bigorre.
Nourrisson, membre de l'Institut.
Paillard, ancien préfet du Puy-de-Dôme.
Parieu (Esquirou de), ancien ministre, membre de l'Institut.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut.
Quatrefages (de), membre de l'Institut.
Ragon, ancien inspecteur général de l'Université.
Ragona, directeur de l'Observatoire de Modène (Italie).
Saporta (de), naturaliste, à Aix (Bouches-du-Rhône).
Smith, ancien conseiller à la Cour de Paris.
Tallon (Eugène), ancien député, à Lyon.
Verneuil, membre de l'Académie de médecine.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND

---

1. Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.
2. Amiens (Somme), Académie.
3. *Id.*, Société des Antiquaires de Picardie.
4. *Id.*, Société linnéenne du Nord de la France.
5. Angers (Maine-et-Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.
6. Arras (Pas-de-Calais), Académie.
7. Auxerre (Yonne), Société des sciences historiques et naturelles.
8. Beauvais (Oise), Société académique.
9. Besançon (Doubs), Académie.
10. Béziers (Hérault), Société archéologique, scientifique et littéraire.
11. Bordeaux (Gironde), Académie.
12. Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
13. Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
14. *Id.*, Académie des sciences, arts et belles-lettres.
15. Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
16. Cambrai (Nord), Société d'émulation.
17. Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
18. Chambéry (Savoie), Académie.
19. Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles.
20. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société d'horticulture et de viticulture.
21. Dijon (Côte-d'Or), Académie.
22. Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.

23. Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.
24. Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
25. *Id.*, Société agricole et scientifique.
26. Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.
27. Lyon (Rhône), Académie.
28. *Id.*, Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
29. *Id.*, Société littéraire, historique et archéologique.
30. Le Mans (Sarthe), Société historique et archéologique du Maine.
31. Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.
32. Mende (Lozère), Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
33. Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.
34. Montbrison (Loire), Société de La Diana.
35. Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.
36. Moulins (Allier), Société d'émulation.
37. Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.
38. Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.
39. *Id.*, Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.
40. Nevers (Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
41. Nîmes (Gard), Académie.
42. Orléans (Loiret), Société archéologique de l'Orléanais.
43. *Id.*, Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
44. Paris (Seine), Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont.
45. *Id.* (cité Rougemont, 10), Société des Ingénieurs civils.
46. Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.
47. Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
48. Reims (Marne), Académie.

49. Rochechouart (Haute-Vienne), Société des Amis des sciences et arts.
50. Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.
51. Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.
52. Rouen (Seine-Inférieure), Académie.
53. Saintes (Charente-Inférieure), Société des Archives historiques de Saintonge.
54. Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
55. Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
56. Saint-Quentin (Aisne), Société académique.
57. Toulon (Var), Société académique du Var.
58. Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.
59. *Id.*, Académie des sciences, etc.
60. *Id.*, Société d'histoire naturelle.
61. Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.
62. *Id.*, Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
63. Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
64. Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.
65. Vitry-le-Français (Marne), Société des sciences et arts.

---

66. Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.
67. Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.
68. Metz (Lorraine), Académie.
69. Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
70. Moscou (Russie), Société impériale des Naturalistes.
71. Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

TABLE DES MATIÈRES

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3220.

BULLETIN

HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

BULLETIN

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE L'AUVERGNE

PUBLIÉ

par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

DEUXIÈME SÉRIE

1893

CLERMONT-FERRAND
LOUIS BELLET, IMPRIMEUR - LIBRAIRE
Avenue Centrale, 4.

1893

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 Janvier 1893

— La séance est ouverte à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. Vimont, commissaire.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance précédente, qui ne donne lieu à aucune observation.

— M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le Recteur Micé, accompagnant l'envoi de la collection du *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont* pour l'année 1892 et annonçant qu'à l'avenir cette publication sera adressée à notre Compagnie. — Des remerciements sont votés à M. le Recteur.

— Il est ensuite procédé à l'énumération des ouvrages reçus.

M. Emmanuel Teilhard de Chardin fait hommage d'un travail qu'il vient de publier dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, sous le titre : *Du commencement de l'année à Clermont et Montferrand.*

— L'Académie décide qu'elle tiendra, le 19 janvier, une séance spécialement consacrée à l'élection de membres titulaires et correspondants.

— M. l'abbé Guélon demande que la mise en distribution des volumes des *Mémoires* soit annoncée dans le *Bulletin.* — Renvoi au Comité de publication.

— MM. Boyer et Alluard proposent, comme candidat au titulariat, M. Parenty, directeur de la manufacture des tabacs de Riom, lequel offre à notre Compagnie d'importants travaux sur des questions scientifiques.

Après une courte discussion, l'Académie, prenant en considération les titres exceptionnels qui viennent de lui être exposés, et constatant d'ailleurs que ni le Règlement ni les traditions ne s'opposent à l'élection comme titulaire d'un candidat qui n'est pas déjà correspondant, approuve à l'unanimité la proposition de MM. Boyer et Alluard.

— M. Boyer émet le vœu que le titre de membre honoraire soit conféré à Mgr Boyer, qui, en vertu d'une décision récente, est appelé de l'Evêché de Clermont à l'Archevêché de Bourges. — Ce vœu est adopté par un vote unanime.

— En réponse à des plaintes qui se sont produites à l'occasion de la distribution des *Mémoires,* M. le Trésorier présente une proposition ainsi conçue : « A partir du 1er janvier 1893, le Trésorier est autorisé à expédier, par côlis postaux à domicile, les volumes des *Mémoires* auxquels les membres titulaires ont droit. » — Renvoi au Bureau qui est chargé de statuer.

— M. l'abbé Crégut donne communication de la première partie de son travail sur *le Cénobite Abraham ; le Monastère et la paroisse de Saint-Cirgues-Fontgiève.*

— La séance est levée à quatre heures trente-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Revue médicale de Franche-Comté — septembre 1892.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français — tome XVI, 1889-90.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère — tome XLII, 1892, août-septembre-octobre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest — 3e trimestre 1892.

Annales de la Société académique de Nantes — tome III, 7e série, 1892, 1er semestre.

Revue des Travaux scientifiques — tome XI, no 12; tome XII, nos 4, 5, 6.

Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont — 12 numéros de 1892.

Mémoires de la Société linnéenne du Nord de la France — tome VIII, 1889-1891.

Du commencement de l'année à Clermont et Montferrand — extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, par E. Teilhard de Chardin.

Mémoire sur les appareils concernant les fluides pesants, par M. H. Parenty ; — *sur la résolution automatique et l'intégration des équations ;* — *sur une représentation géométrique et une formule de la loi d'écoulement des gaz parfaits à travers les orifices ;* — *sur les dimensions et la forme de la section d'une veine gazeuse où règne la contre-pression limite pendant le débit limite ;* — *sur les modifications de l'adenbalisme d'une veine gazeuse contractée* (le même).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne — tome XLVI, 1892.

Séance du 19 Janvier 1893

— M. de Vissac, Président, ouvre la séance à deux heures quinze minutes.

— Le procès-verbal du 5 janvier est lu et adopté.

— M. Vernière s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le Président, après avoir constaté que le nombre des membres présents est supérieur au *quorum* réglementaire, déclare ouvert le scrutin pour la nomination de MEMBRES TITULAIRES.

Sont élus, dès le premier tour :

MM. le D[r] Léon Bertrand, médecin à la Bourboule ;
Amédée Berthoule, secrétaire général de la Société d'acclimatation, maire de Besse ;
l'abbé Bostbarge, curé de Saint-Genès-les-Carmes, à Clermont ;
Georges Tardif, ingénieur civil, à Maringues ;
le comte d'Aurelle Montmorin, chef de bataillon breveté, à l'Etat-major du 13e corps d'armée ;
René Culhat du Chamond, licencié ès-lettres, à Clermont ;
Casimir Pajot, docteur en droit, avocat à Clermont ;
Dulier, agent-voyer en chef en retraite, adjoint au maire de Clermont ;
Marmoiton, procureur de la République, à Riom ;
Félix Artance, compositeur de musique, à Riom ;
Parenty, directeur de la manufacture des tabacs, à Riom.

— Il est ensuite procédé à l'élection de MEMBRES CORRESPONDANTS.

Sont nommés :

MM. l'abbé Emy, curé de Bulhon (Puy-de-Dôme) ;
Adrien Lascombe, archiviste de la ville du Puy ;
Eugène l'Ebraly, avocat à Clermont.

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de passer à un second tour de scrutin.

— La séance est levée à deux heures quarante-cinq minutes.

NOTES ET DOCUMENTS
CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Un Évêque d'Auvergne au VIe siècle

SAINT AVIT Ier

ET LES ORIGINES DE N.-D. DU PORT

Sur la fin de l'année 1887, quelques jours avant les fêtes célébrées à Rome, à l'occasion du Jubilé sacerdotal de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, glorieusement régnant, les fidèles de la ville et du diocèse de Clermont ont pu voir et admirer, dans la cour d'honneur du palais épiscopal, une statue colossale en bronze représentant saint Austremoine, le premier apôtre de l'Auvergne. Cette statue, due au talent d'un artiste du pays (1), reposait sur un piédestal également en bronze, dont la frise, grâce à une ingénieuse conception du sculpteur, était formée par les bustes en relief des trente-trois évêques de Clermont que l'Eglise honore comme saints.

Offerte en don au Souverain-Pontife par Mgr Boyer, au nom du diocèse, la statue de saint Austremoine a occupé un des premiers rangs, à l'exposition vaticane, parmi les objets d'art et les riches présents envoyés de toutes les contrées de l'univers catholique au Père commun des fidèles, à l'occasion de ses noces d'or, et elle occupe encore aujourd'hui une place à part, dans l'un des pavillons de la bibliothèque pontificale.

Or, entre les trente-trois figures d'évêques canonisés qui supportent la grande figure de saint Austremoine, il en est une, celle de saint Avit Ier, qui se présente au milieu et sur le

(1) M. Jean Mombur-Ossaye, sculpteur à Paris, originaire d'Ennezat.

devant de la frise, à sa place chronologique, entre celles de saint Gal et de saint Dier. C'est cette douce et imposante figure de l'un de nos saints évêques, le fondateur illustre de la basilique de N.-D. du Port, que nous voudrions reproduire et faire revivre, pour ainsi dire, parmi nous, après l'avoir modelée et ciselée, comme en un médaillon sculptural.

L'entreprise est assurément au-dessus de nos forces ; mais si nous n'atteignons point le but que nous nous sommes proposé, les efforts que nous aurons faits pour y parvenir ainsi que les encouragements qui nous y ont poussé serviront peut-être d'excuse à notre témérité.

I

Le saint pontife dont nous entreprenons de retracer la vie ne fut point un personnage quelconque, même selon le monde. Par sa naissance, il appartenait, dit-on, à cette célèbre famille des Avitus qui, alliée à la famille non moins célèbre des Apollinaires, donna, sur la fin de l'Empire, un empereur au monde romain, des magistrats et des évêques à plusieurs cités des Gaules et de saints cénobites à plusieurs monastères.

La tradition qui le fait descendre de cette famille patricienne semble d'ailleurs confirmée par ce nom d'Avit qui fut le sien et qu'il tenait sans doute de l'un de ses ancêtres, dont il était le nom patronymique (1).

(1) Dès le premier siècle de notre ère, on trouve le nom d'Avitus porté par plusieurs personnages célèbres : Flavius Avitus, poète latin, contemporain et ami de Martial et de Sénèque ; N. Avitus, général romain, qui combattit en Germanie sous Néron ; enfin, deux consulaires inscrits dans les fastes sous le nom de P. Lollius Avitus, l'un en l'an 144, l'autre en l'an 209 après J.-C.

Mais la vraie souche de la famille Avitienne ou des Philagres en Auvergne paraît avoir été Félix Philagre, préfet du prétoire des Gaules sous l'empereur Julien, père du patrice Tétricus et aïeul de l'empereur Flavius Eparchius Alcimus Avitus.

Bien qu'on ne puisse fixer d'une manière précise l'époque à laquelle il vit le jour, il est à croire, d'après des inductions chronologiques certaines, qu'il dut naître vers le milieu de la première moitié du VIe siècle, de l'an 520 à l'an 525 environ, sous le règne de Thierry Ier, fils de Clovis, roi d'Austrasie, duquel dépendait alors l'Auvergne, et sous l'épiscopat de saint Quintien, 15e évêque de Clermont.

On ne sait pas davantage le nom du père ni celui de la mère de saint Avit. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, s'il était de la famille des Avitus, comme on le croit généralement, il ne fut séparé que par une ou deux générations soit de l'empereur Avitus, mort en 456, soit de saint Avit, évêque de Vienne, mort en 525, et qu'il put en être ainsi sinon le petit-fils ou le petit-neveu, au moins le parent en ligne collatérale, dans un degré assez rapproché.

Quoi qu'il en soit, le jeune Avit dut être formé de bonne heure, par les soins des pieux auteurs de ses jours, aux pratiques de la vie et de la vertu chrétiennes. Ces pratiques, en effet, n'étaient pas moins en honneur alors, dans les nobles familles gallo-romaines, que les autres avantages d'une éducation soignée. Pour la plupart de ces familles, l'Eglise avait été comme un port de salut au milieu de la tempête des invasions barbares, et elles n'avaient pas tardé à retrouver, au sein de la société chrétienne, des avantages même temporels qui compensaient largement ceux qu'elles avaient perdus dans le naufrage de la société civile.

Ainsi élevé dans un milieu où les choses de la foi tenaient une large place, Avit sentit bientôt en lui des germes précoces de vocation sacerdotale. Il s'en ouvrit à saint Gal Ier, le digne descendant de l'illustre martyr lyonnais, Vectius Epagathus, qui avait succédé, vers l'an 530, à saint Quintien sur le siège épiscopal de la ville d'Auvergne. Gal prit aussitôt sous sa direction le jeune patricien et l'initia aux principes de la science sacrée en même temps qu'aux observances de la discipline ecclésiastique. Il lui conféra ensuite les saints ordres et, peu

de temps après, se l'associa, en qualité d'archidiacre, dans l'administration de son diocèse (1).

A l'école d'un tel maître, le jeune archidiacre eut bientôt fait de rapides progrès. Les qualités naturelles dont il était si richement doué se développèrent de jour en jour, à tel point que, lorsque saint Gal sentit sa fin prochaine, il ne craignit pas de lui confier, en mourant, ce qu'il avait de plus précieux au monde, son neveu, le fils du sénateur Florent, son frère, que celui-ci avait laissé orphelin à l'âge de dix ans, et qui devait être si connu, plus tard, sous le nom de Grégoire de Tours.

Avant de prendre ce nom de Grégoire, le fils du sénateur Florent s'appelait Georgius Florentius, du nom de son père. Il avait pour mère Armentaria, petite-fille de saint Grégoire, évêque de Langres, et nièce de saint Nizier, évêque de Lyon. Ce dernier avait prédit que son petit-neveu serait un jour l'une des colonnes de l'Eglise des Gaules.

Les leçons et les exemples de saint Avit ne contribuèrent pas peu à mettre cet adolescent en état de réaliser un jour la prédiction de son saint oncle et les espérances qu'il fondait sur lui. Lui-même, d'ailleurs, a rendu témoignage à l'heureuse influence qu'exercèrent sur sa jeune âme les conseils et les enseignements de son vénéré précepteur. Voulant retracer quelques circonstances de la vie de saint Alyre, 4e évêque d'Auvergne, et de quelques autres saints personnages, il s'excuse, dès le début, dans les termes suivants :

« Qu'on me pardonne la rudesse et la rusticité de mon style,
» car je n'ai pas été formé aux règles du beau langage par
» l'étude assidue de la grammaire, ni poli par la lecture ha-
» bituelle des auteurs profanes. Le zèle de mon vénéré père
» et maître, le bienheureux Avit, évêque d'Auvergne, l'a
» porté à concentrer exclusivement mon attention dans
» l'étude des écrivains sacrés. Heureux encore si je ne suis

(1) Les Archidiacres remplissaient alors à peu près les mêmes fonctions que remplissent aujourd'hui les Vicaires généraux.

» point jugé sur tout ce que j'ai entendu de sa bouche, ou lu » d'après ses ordres, car je n'ai pu le retenir ni l'observer » en entier. Après m'avoir, en effet, expliqué les hymnes et » les psaumes de David, il m'a, ensuite, interprété les récits » et les paraboles évangéliques; enfin il m'a fait l'histoire » des actes des Apôtres et le commentaire de leurs épîtres. » De tout cela, je n'ai su retirer qu'un seul avantage, celui » d'apprendre que Jésus-Christ, Fils de Dieu, est venu sauver » le monde, et que ses amis, qui marchent à sa suite en em- » brassant l'austérité de sa croix, doivent être dignement » honorés (1). »

Ces paroles, qui témoignent autant de la modestie et de la reconnaissance du disciple que du mérite et du dévouement du maître, ne laissent aucun doute sur la manière dont saint Avit comprit et remplit son rôle auprès de son brillant élève. Elles nous le montrent constamment à la hauteur de sa tâche, veillant avec un soin jaloux et une sollicitude de tous les instants à tout ce qui pouvait contribuer à la formation morale ou au développement intellectuel de son jeune et intéressant pupille ; elles nous le montrent justifiant pleinement la confiance que lui avait témoignée le bienheureux évêque Gal, en remettant entre ses mains un dépôt si sacré, et elles font ainsi le plus grand honneur à sa mémoire. Car, si saint Grégoire de Tours a pu dire que c'était à saint Avit qu'il était redevable de tout ce qu'il savait, nous pouvons dire aussi, avec autant de vérité, que c'est à lui que nous sommes redevables d'un tel homme, la gloire de son pays et de la France entière, justement surnommé le Père de notre histoire.

II

Grégoire de Tours pouvait avoir environ quinze ans et était déjà clerc lorsque l'archidiacre Avit fut chargé du soin d'ache-

(1) Greg. Tur., *Vitæ Patrum*, cap. II.

ver son éducation. Les temps étaient alors durs et difficiles. L'Eglise d'Auvergne, après la mort de saint Gal, se trouva en proie à un schisme détestable. Ce schisme fut suscité par la rivalité et les compétitions de deux prêtres également ambitieux et indignes qui se disputèrent le titre et les fonctions de la charge épiscopale. Ils se nommaient l'un Caton et l'autre Cautin, celui-là d'une conduite plus régulière et plus sacerdotale, mais d'un orgueil indomptable ; celui-ci s'adonnant à la bonne chère, à l'intempérance, à la rapine et à l'usure, mais plus souple et plus habile. A la fin, ce fut lui qui l'emporta. Il se rendit secrètement auprès de Théodebald (1), roi d'Austrasie, obtint son consentement et se fit sacrer évêque. Toutefois, Caton ne se tint point pour battu, et Cautin, à son retour en Auvergne, se trouva de nouveau aux prises avec son opiniâtre rival, qui ne voulut rien céder de ses prétentions. Ce dernier, qui avait été archidiacre sous l'épiscopat précédent, alla même jusqu'à établir son siège dans l'église de Saint-Pierre *in Castello*, tandis que Cautin, précédemment recteur de l'église d'Issoire, installait le sien à la Cathédrale. Ici et là ils parvinrent, d'ailleurs, l'un et l'autre, à recruter et à grouper autour d'eux un certain nombre d'adhérents, soit dans les rangs du clergé, soit dans ceux du peuple (2). Caton fut bien appelé, quelque temps après, au gouvernement de l'Eglise de Tours, mais son orgueil l'empêcha d'accepter et le schisme continua (3).

A ces dissensions scandaleuses qui déchirèrent l'Eglise d'Auvergne pendant près de vingt ans, vinrent encore s'ajouter, à la même époque, d'abord les troubles et les désordres occasionnés, dans cette même province, par la présence et le séjour de Chram, le fils de Clotaire Ier, en rébellion contre son père (4), puis les horribles scandales que donnèrent simulta-

(1) Fils de Théodebert et petit-fils de Thierry Ier, mort en 555.
(2) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, VII.
(3) Id. *Ibid.* lib. IV, XI.
(4) Id. *Ibid.* lib. IV, XVI. — Clotaire Ier, devenu roi d'Austrasie après son petit-neveu Théodebald, mort sans postérité, devint enfin seul roi [558-561].

nément le comte Eulalius et la célèbre Tétradie, sa femme (1). Un peu plus tard, ce fut la défaite sous les murs d'Arles d'un contingent considérable de troupes arvernes, amené par le comte Firmin au roi d'Austrasie, Sigebert, qui faisait alors le siège de cette ville. La meilleure partie de ces troupes fut taillée en pièces ou périt dans les flots du Rhône en cherchant à passer ce fleuve. Le comte Firmin et quelques-uns de ses compagnons revinrent seuls de cette expédition malheureuse (2). Enfin, une peste cruelle, qui dura plus d'une année et qui fit un nombre prodigieux de victimes, emportant, en moins de deux ou trois jours, les personnes qui en étaient atteintes, vint, par ses affreux ravages, mettre le comble à toutes ces horreurs (3).

Au milieu de tant de fléaux et de malheurs publics, l'archidiacre Avit, en compagnie de son jeune disciple, Georgius, menait une vie retirée, uniquement occupé des soins à donner à cet adolescent d'avenir, et consacrant avec lui à la prière et à l'étude la meilleure partie de son temps. Ensemble ils gémissaient sur les calamités de toutes sortes dont ils étaient les témoins attristés, et chacun des maux de la patrie comme chacune des épreuves de l'Eglise avaient dans leur âme un douloureux écho. Ensemble ils conjuraient le Seigneur d'abréger ces jours mauvais signalés par tant de ruines, et il est à supposer que ni l'un ni l'autre ne prirent ouvertement parti pour aucun des deux compétiteurs qui aspiraient à l'envi aux honneurs de la charge pastorale. De tout ce que Grégoire de Tours raconte, en ses écrits, au sujet de ces funestes divisions, on peut conclure que son maître et lui se contentèrent de s'en plaindre à Dieu en silence et dans le secret de leur cœur, ne pouvant, humainement, y apporter aucun remède. Il est même à croire que si Avit conserva, sous l'épiscopat de Cautin, le

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, VIII.

(2) Id. *Ibid.* lib. IV, XXX. — Sigebert avait succédé à son père Clotaire sur le trône d'Austrasie.

(3) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, XXXI.

titre et la dignité d'archidiacre qu'il tenait de saint Gal, son prédécesseur immédiat, il n'en exerça point habituellement les fonctions.

Heureusement pour l'Auvergne, Avit et son disciple n'étaient pas alors les seules âmes justes qui détournassent de cette malheureuse province les coups de la justice divine. Plusieurs autres saints personnages, vrais modèles de pénitence et de toutes les vertus chrétiennes, y vivaient dans le même temps et s'intéressaient également au sort de leur infortuné pays, priant et pleurant sans cesse entre le vestibule et l'autel pour fléchir le courroux du ciel. C'étaient le saint abbé de Menat, Brachion; le prêtre Julien et l'abbé Sinniulphe, du monastère de Randan; saint Caluppan, du monastère de Méallet (1). Avit était en relations suivies d'amitié avec tous ces hommes d'une sainteté éminente, l'élite de ses contemporains et de ses compatriotes. En vertu de ces affinités secrètes qui rapprochent instinctivement les personnes de même caractère ou de mêmes tendances et qui rassemblent ceux qui se ressemblent, il y avait entre le pieux archidiacre et les vénérables personnages que nous venons de nommer un échange continuel de prières, un commerce ordinaire de rapports spirituels et une touchante émulation pour le bien, qui reposaient sur une communauté complète d'idées et de sentiments que ni les années ni les distances ne purent jamais altérer ou affaiblir.

Avit aimait, de temps à autre, à visiter ses vertueux amis et ne craignait point, dans ce but, d'entreprendre, de concert avec son jeune élève, de longs et périlleux voyages. Tantôt ils se dirigeaient du côté d'où vient l'aquilon, vers l'étroite et verdoyante vallée de Vavert, au centre de laquelle s'élevait le monastère de Menat, pour y voir le saint abbé Brachion et s'entretenir avec lui des visions célestes dont

(1) On suppose que cette localité, aujourd'hui chef-lieu de commune du canton et de l'arrondissement de Mauriac, répond en effet à l'ancien *monasterium Meletense* dont parle Grégoire de Tours, à propos de saint Caluppan. — V. Deribier, *Dictionnaire du Cantal*, v° *Méallet.*

celui-ci leur faisait la confidence (1). Tantôt ils portaient leurs pas vers le midi, jusqu'aux confins de la province, à l'endroit où l'ermite Caluppan avait établi sa grotte (2). Un autre jour, c'est au milieu de la belle et vaste forêt de Randan, sous le toit hospitalier de Sinniulphe, que nous trouvons nos deux illustres voyageurs, recueillant, de la bouche de leur hôte, les détails édifiants qu'il leur raconte sur le genre de vie de ses religieux encore dans la ferveur de leurs premiers débuts (3). Grégoire de Tours, qui nous a conservé et transmis tous ces souvenirs, nous apprend combien ces entrevues et ces pieux colloques, entre d'aussi saintes âmes, furent utiles à la sienne et l'incitèrent à la pratique de la vertu (4). « En ces hommes de Dieu, » dit poétiquement son biographe, l'abbé Odon, « c'était le Christ qu'il honorait, et de même » qu'on regarde dorant encore le sommet des monts la » lumière du soleil déjà disparu à l'horizon, ainsi lui, pen» dant le temps de cette vie où nous ne pouvons voir le » Christ lui-même, il aimait à le contempler en eux. » Comme il était d'une santé débile, il aimait aussi à visiter, tantôt seul, tantôt avec son vénéré maître Avit, soit les reliques de la sainte Vierge que possédait alors l'antique sanctuaire de Marsat, près Riom, soit le tombeau de saint Julien de Brioude ou celui de saint Martin de Tours, et se plaisait à y accomplir de fréquents et pieux pèlerinages dont il nous a raconté lui-même les particularités intéressantes (5).

(1) Greg. Tur., *Vitæ Patr.*, c. XII.
(2) Id. *Ibid.* c. XI.
(3) Id. *Hist. Franc.*, lib. IV, XXXII et XXXIII.
(4) *Vita S. Greg. Tur.*, c. VII.
(5) *Lib. Mirac.*, I, c. IX; II, c. XLIII. — Le récit du pèlerinage de Marsat, notamment, est curieux à plus d'un titre, mais surtout en ce qu'il nous révèle l'état du culte de la sainte Vierge en Auvergne, à cette époque. Que l'on nous permette donc de le reproduire ici intégralement :

La fête de celle-ci (la sainte Vierge) se célèbre au milieu du 11e mois. Il existe de ses reliques dans l'oratoire de Marsat, village de la province d'Auvergne. Or, à l'approche de cette solennité, je me rendis en ces lieux pour y passer la vigile de la fête. Et voilà que, pendant que je me diri-

Il visitait également, entre-temps, sa mère Armentaria qui s'était retirée en Bourgogne, et son oncle saint Nizier, évêque de Lyon. Ce fut même dans un de ces voyages qu'il reçut sans doute l'ordre du diaconat des mains de ce dernier, dans le cours de l'année 364. Avit, qui avait tant contribué à la formation cléricale du jeune patricien, ne put que se réjouir de son initiation aux ordres sacrés. C'est ainsi que le saint archidiacre de la ville d'Auvergne cherchait à se consoler des malheurs de son temps et des épreuves de son pays, d'une part, dans les soins donnés à son disciple, de l'autre, dans les relations qu'il entretenait avec quelques amis non moins saints que lui. Fortifié et encouragé par les progrès de celui-là, par les paroles et les exemples de ceux-ci, plein de confiance en la miséricorde de Dieu qui ne nous éprouve que pour un temps et jamais au-dessus de nos forces, il attendait patiemment des jours meilleurs.

III

Ces jours meilleurs ne devaient pas tarder à luire; et, dans les desseins de la Providence, Avit était un de ceux qui de-

geais vers l'oratoire par une nuit des plus obscures, j'aperçus de loin, à travers les fenêtres, une clarté si resplendissante, qu'on eût dit qu'il y avait là une multitude de flambeaux et de cierges allumés. Croyant donc qu'un certain nombre de pieux pèlerins nous avaient précédés en cet endroit pour la célébration de la sainte vigile, j'arrivai en toute hâte à la porte du lieu saint. Je frappe, personne ne répond, et je trouve la porte fermée à clef. Le silence règne partout. Que dirai-je de plus ? Nous allons quérir le gardien, chargé du soin de fermer la porte, afin qu'il vînt nous la rouvrir, la clef en main. Pendant qu'il arrive, nous allumons un cierge sur le seuil. Dans cet intervalle, la porte s'ouvre comme d'elle-même. Nous entrons ; et aussitôt la clarté éblouissante que nous avions aperçue du dehors s'évanouit comme par enchantement, à la lueur de notre cierge. La noirceur de mes péchés fut sans doute la seule cause de ces ténèbres succédant si promptement à une si vive lumière. Quant à celle de cette lumière elle-même, nous ne pûmes la trouver que dans la vertu toute-puissante de la glorieuse Vierge Marie. (Greg. Tur., *Lib. Mirac.*, I, c. IX.)

vaient le plus contribuer à en accélérer le retour. La peste (1) qui ravagea la province, pendant l'année 570, emporta à la fois, au commencement de l'année 571, les deux compétiteurs à l'épiscopat, le prêtre Caton et l'évêque Cautin, dont les pitoyables rivalités avaient si longtemps déchiré l'Eglise d'Auvergne. Caton fut frappé le premier. Il était demeuré fidèle à son poste, ensevelissant les morts, et célébrant courageusement chaque jour le saint sacrifice. Son humanité et son amour des pauvres lui auront fait pardonner peut-être l'excès de son orgueil. Quant à Cautin qui succomba le dernier, après avoir erré longtemps en divers lieux pour échapper au terrible fléau, il avait fini par rentrer dans sa ville épiscopale. Il y fut aussitôt saisi par la contagion et mourut le vendredi-saint de l'an 571 (2).

Son indigne conduite l'avait rendu l'objet de l'exécration de tous. Il n'était aimé et ne fut regretté que des Juifs, auxquels il se montra toujours très soumis, en échange des ser-

(1) Cette peste, dit saint Grégoire de Tours, fut précédée de signes avant-coureurs effrayants. On aperçut, à plusieurs reprises, autour du soleil, trois ou quatre lueurs éclatantes que les habitants des campagnes appelaient d'autres soleils, se répétant entre eux : Voici qu'il y a maintenant trois ou quatre soleils au firmament. — Une autre fois, aux calendes d'octobre, le soleil parut tellement voilé, qu'il semblait ne pas même donner le quart de sa lumière ordinaire. Complètement terne et décoloré, il avait plutôt l'apparence d'un sac. — Une étoile, de celles que quelques-uns appellent comète, projetant ses rayons en forme de glaive, se montra une année entière sur l'horizon de cette contrée, et le ciel parut tout en feu. — Une multitude d'autres signes furent remarqués. Tandis qu'on chantait matines en l'église cathédrale de la ville d'Auvergne, la veille d'une grande fête, un oiseau de l'espèce de ceux que nous appelons alouette, ayant pénétré dans l'église, éteignit si rapidement de ses ailes tous les flambeaux, qu'on eût dit qu'ils avaient été tout-à-coup comme inondés d'eau.

Le fléau, d'ailleurs, fut terrible. La mortalité fut si grande, que, les cercueils et les tombeaux ne suffisant plus à recevoir les morts, on les enterrait par dix et douze à la fois dans une même fosse. Un jour de dimanche, on compta jusqu'à 300 cadavres dans la seule basilique de Saint-Pierre. La maladie débutait par un ulcère, en forme de serpent, à l'aine ou sous l'aisselle ; bientôt le patient perdait connaissance et, au bout d'un jour ou deux, trois au plus, il rendait le dernier soupir. (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XXXI.)

(2) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, XXXI.

vices d'argent que ceux-ci se plaisaient à lui rendre. Non moins ignorant des lettres sacrées que des lettres humaines, il avait poussé l'intempérance jusqu'à en devenir épileptique, et l'avarice jusqu'à faire enfermer vivant, dans un sépulcre, avec un cadavre, le prêtre Athanase dont il convoitait l'héritage (1). Entre tant de méfaits, l'impartiale histoire doit cependant lui savoir gré de deux choses : la première, d'avoir restauré le tombeau de saint Austremoine, à Issoire, et remis en honneur la mémoire et le culte de ce saint apôtre de l'Arvernie (2) ; la seconde, d'avoir maintenu les pèlerinages publics que son prédécesseur saint Gal avait établis à Saint-Julien de Brioude (3).

Cautin mort, il s'agissait de lui trouver un successeur qui réunît tous les suffrages et dont l'ascendant incontesté pût prévenir toutes les dissidences. Il fallait en effet, à tout prix, apaiser un schisme qui n'avait que trop duré et l'empêcher de se perpétuer en se renouvelant. Or, dans des temps troublés comme ceux où l'on vivait alors, ce n'était point là chose facile. Les regards du plus grand nombre s'étaient bien portés sur la personne de l'archidiacre Avit qui jouissait de l'estime générale du clergé et du peuple, et dont la sainteté était unanimement reconnue et proclamée. Mais il ne manquait pas de concurrents qui prétendaient à l'épiscopat plus que lui, et qui, pour l'obtenir, faisaient beaucoup d'offres et encore plus de promesses. Parmi ces derniers, se faisait remarquer un certain Eufraise, prêtre, fils du sénateur Ennodius. Soutenu par les Juifs, qui étaient alors nombreux dans la ville d'Auvergne, il avait reçu d'eux, en espèces, une somme considérable. Il chargea l'un de ses parents, nommé Bérégésile, d'aller l'offrir au roi dans l'espoir d'obtenir de lui, par ses présents, ce qu'il ne pouvait obtenir par ses mérites. C'était, d'ailleurs, un homme d'un commerce agréable et un

(1) *Hist. Franc.*, lib. IV, XII.
(2) *De Gloria Confess.*, c. XXX.
(3) *Hist. Franc.*, lib. IV, XIII.

brillant causeur, mais de mœurs légères et d'une conduite équivoque. Prodigue envers les barbares qu'il gorgeait jusqu'à l'ivresse, il était dur envers les pauvres qu'il secourait à peine. Ce fut là, sans doute, ce qui l'empêcha d'arriver à ses fins, car il employa, pour y parvenir, les moyens humains que Dieu réprouve, plutôt que les vues supérieures qu'il favorise. Du reste, comme il était de la famille du comte Hortensius qui avait eu, dans le temps, de graves démêlés avec le saint évêque Quintien, il ne pouvait en advenir autrement, après la malédiction lancée jadis par le Pontife, au nom du Seigneur, contre la maison de ce magistrat prévaricateur : « Fasse le ciel, avait dit saint Quintien, dans son juste courroux, que personne de cette race ne gouverne jamais cette Eglise. »

Cette vertueuse imprécation d'un saint vieillard justement indigné ne pouvait rester sans effet. Aussi, sans se laisser émouvoir ni troubler par les menées de son intrigant rival, l'archidiacre Avit convoque dans l'église cathédrale les membres du clergé et du peuple. Il ne sollicite point leurs suffrages et ne leur fait aucune promesse. Il obtient quand même leur adhésion et se met aussitôt en route pour la porter au roi d'Austrasie, Sigebert, de qui relevait, à cette époque, la province d'Auvergne. Mais voici que le sénateur Firmin, qui remplissait alors, au nom du roi, les fonctions de comte dans la cité, voulut s'opposer à l'élection d'Avit. Toutefois, il n'alla point lui-même présenter ses doléances au souverain et se contenta d'y envoyer quelques-uns de ses amis. Ceux-ci pressaient le monarque de différer, au moins d'un dimanche, le sacre du nouvel élu, ajoutant que, s'il voulait bien condescendre à leurs désirs, ils lui donneraient mille écus d'or. Mais le roi ne voulut point consentir à un pacte si odieux. L'élection de l'archidiacre Avit, en qualité d'évêque, par ses concitoyens, le clergé et le peuple réunis, obtint son plein effet et fut immédiatement confirmée par le roi. Sigebert agréa même si bien ce choix, que, passant par-dessus les règles canoniques, alors en vigueur, et qui exigeaient que

tout évêque fût sacré dans sa propre province et par son métropolitain, il ordonna que celui-ci fût sacré sans retard et en sa présence, « afin, dit-il, que j'aie le bonheur de recevoir » de sa main les saintes eulogies. » C'est ce qui fit que le nouvel évêque, grâce sans doute à cette faveur du prince, reçut aussitôt la consécration épiscopale dans la ville même de Metz où Sigebert avait sa cour (1).

Ainsi revêtu de la plénitude du sacerdoce et oint de l'huile sainte qui fait les pontifes, Avit avait hâte de se retrouver au centre du troupeau dont il était devenu le pasteur. Il prend donc congé du roi Sigebert, quitte la cour et revient en Auvergne. Il y fut reçu aux applaudissements de tous et prit possession de son siège au milieu des manifestations les moins équivoques de la sympathie et de l'allégresse universelles. Son retour parmi ses concitoyens fut salué comme un gage de paix et de prospérité, et, après le déluge de maux qui avait fondu sur le pays tout entier pendant de si longues années, il semblait que le nouvel élu fût comme la colombe de l'arche, revenant avec le rameau d'olivier pour en annoncer l'heureux terme.

L'attente générale ne fut point déçue. Le nouveau prélat, en effet, se mit aussitôt à l'œuvre et parut, dès le principe, avoir ramené avec lui, dans les plis de son manteau épiscopal, le calme et la tranquillité que, depuis bien longtemps, les peuples de la province d'Auvergne ne connaissaient plus. Les honneurs changent les mœurs, dit un vieil adage, mais cela n'est vrai que de ceux qui n'en sont pas dignes, et les saints ne sont point de ce nombre. Les honneurs de l'épiscopat auxquels venait d'être appelé le saint archidiacre ne changèrent rien à sa manière de vivre, ou plutôt, s'il y eut alors un changement quelconque dans sa conduite, ce fut pour travailler à la rendre meilleure et plus sainte encore aux yeux de Dieu, comme aux yeux des hommes. « Aussitôt » qu'il eut été promu à la dignité épiscopale, » dit son illustre

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, xxxv.

disciple devenu son biographe, « il commença à se montrer » encore plus saint et plus grand aux yeux de tous, rendant » justice à ses peuples, secourant les pauvres, consolant les » veuves et protégeant les orphelins. Que si, parfois, un » étranger venait frapper à sa porte, et chercher auprès de » lui un asile, il l'accueillait si bien et l'entourait de soins si » affectueux que cet infortuné croyait avoir retrouvé, dans » la personne de l'évêque, un père, et dans sa maison une » nouvelle patrie. Que dirai-je encore de lui? Les plus belles » vertus fleurissaient dans son âme. Il s'étudiait de tout son » cœur à accomplir, en toutes choses, le bon plaisir de Dieu, » s'appliquant de préférence à extirper autour de lui le vice » honteux de la luxure, pour faire régner à sa place, comme » il convient, la douce et aimable vertu de pureté, si agréable » au Seigneur (1). »

Ce que Grégoire de Tours, dans son humilité, n'ajoute point, c'est que l'un des premiers actes du nouvel évêque fut de lui conférer l'ordre sacré de la prêtrise. Ayant reçu, par la consécration épiscopale, le pouvoir de transmettre le sacerdoce à ceux qu'il en jugerait dignes, Avit ne se crut pas appelé à en faire un meilleur usage qu'en commençant à l'exercer en faveur de son fidèle disciple. Le noble fils du sénateur Florentius reçut donc, probablement dans le cours de l'année 571, des mains de son vénéré maître, l'onction sacerdotale. En même temps, celui-ci le désignait pour remplir, auprès de sa personne, les importantes fonctions d'archidiacre et coopérer ainsi, de concert avec lui, au gouvernement de son Eglise. Grégoire de Tours était alors dans sa trente-troisième année.

Accompagné de son jeune archidiacre, Avit se mit en devoir de parcourir, sans tarder davantage, les diverses régions de son vaste diocèse qui n'avaient plus reçu, de longtemps, la visite de leur premier pasteur. C'est dans une de ces tournées pastorales qu'il conféra l'ordre du diaconat et

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. IV, xxxv.

de la prêtrise à son ami Caluppan, dans la grotte même de ce saint ermite (1). Au cours d'une autre visite de ce genre, nous le trouvons permettant au prêtre Naninus, de Vieille-Brioude, de prendre quelques reliques du glorieux martyr saint Julien, et de les porter dans son église, au chant des psaumes. Chemin faisant, les saintes reliques sont déposées dans la basilique de Saint-Ferréol et y guérissent un énergumène. Puis, quand le pieux cortège se remet en marche, une jeune fille que le démon tourmentait est également délivrée (2). Un autre jour, c'est au bourg de Mozat, près de Riom, que nous retrouvons le saint évêque, avec son fidèle archidiacre, visitant ensemble l'église du lieu où avait été déposé un fragment du tombeau de saint Germain d'Auxerre par un certain Nunnius, tribun. On était au mois de novembre, et il était environ dix heures du matin lorsque les pieux visiteurs entrèrent dans le lieu saint. L'évêque Avit était encore à jeun. A peine eut-il franchi le seuil de l'église que tous ceux qui l'accompagnaient furent embaumés d'un parfum semblable à celui des lis et des roses, bien qu'il n'y eût plus aucune de ces fleurs en cette saison. Cette merveille fut donc attribuée, sans aucune hésitation, aux mérites du saint pontife, par tous les gens de sa suite (3).

Qu'il était beau le spectacle de ces deux hommes de Dieu travaillant de la sorte, l'un sous les ordres de l'autre, à la même portion du champ du Seigneur! Mais Avit ne devait pas longtemps jouir ainsi du précieux concours de son pieux et dévoué collaborateur. La renommée de science et de vertu du jeune archidiacre de la ville d'Auvergne avait franchi les limites de la province et s'était déjà répandue au loin. Deux ans après sa promotion au sacerdoce, le siège de Tours étant devenu vacant par le décès d'Eufronius, son dix-huitième titulaire, qui mourut en l'an 573, le clergé et les fidèles de cette

(1) Greg. Tur., *Vit. Pat.*, c. XII.
(2) Id. *De Mirac. S. Juliani*, c. XLVIII.
(3) Id. *De Glor. Confess.*, c. XLI.

ville songèrent à lui donner pour successeur le noble Arverne que l'évêque Avit venait d'ordonner prêtre et qu'ils avaient vu plusieurs fois venir en pèlerinage au tombeau du glorieux saint Martin. Le nom du prêtre Grégoire réunit bientôt tous les suffrages. Le roi Sigebert et la reine Brunehaut goûtèrent fort ce choix et le sanctionnèrent immédiatement de leur approbation royale. Grégoire voulut d'abord résister, mais il dut enfin se soumettre, quoique à regret. Peu après, il quitta l'Auvergne, sa patrie, ainsi que le bienheureux Avit, son père, pour se rendre à Reims où était alors la cour. Il y reçut, des mains de l'évêque Ægidius, la consécration épiscopale, et s'en vint de là à Tours prendre possession de son siège (1).

Cet éloignement ne fut sans doute pas moins pénible au cœur d'Avit qu'à celui de Grégoire. Mais, la pensée de l'élévation de son bien-aimé disciple et du plus grand bien qu'il pouvait faire dans le poste éminent où il venait d'être appelé durent singulièrement adoucir pour le vénérable pontife l'amertume de la séparation. Avit se consola d'ailleurs, comme savent se consoler les saints, en travaillant avec plus d'ardeur à ce qu'ils ont à faire au moment même.

IV

L'un des premiers objets de la sollicitude du saint prélat, après le départ de son archidiacre, paraît avoir été la restauration de l'église de saint Antolian, martyr. Ce saint, l'un des premiers confesseurs de la foi en Auvergne, avait trouvé la mort, avec Liminius et plusieurs autres martyrs, dans un soulèvement populaire contre les chrétiens, au temps de saint Austremoine. Il avait été enseveli proche des remparts de la ville, mais aucune église ne fut élevée sur son tom-

(1) *Vita S. Greg. Tur.*, c. XI.

et Placi-
le fils de
:reprirent
s, les co-
s elles ne
détériora
danger et
: Avit or-
evant les
te opéra-
oûtes. Or,
our aller
une per-
personne
s s'effon-
vantable,
ivironne.
.es lieux.
victimes
l ne sait

comment parvint à se rendre compte de ce qui s'est passé. Personne, en effet, ne pouvait pénétrer dans la basilique, à raison de la poussière qui en remplissait l'enceinte. Enfin, après deux heures d'angoisse, cette poussière s'étant dissipée, on entre dans le temple pour y recueillir les corps des victimes et les débris des colonnes. Heureusement on s'aperçoit bientôt que personne n'a péri et que l'autel n'a subi aucun dommage. On trouve tout intact et l'on admire comment chaque objet a été préservé. On glorifie le saint martyr, patron du lieu, et on rend grâces à la puissance divine qui a ainsi sauvé d'une ruine certaine l'autel et les colonnes. Encouragé par cette préservation en quelque sorte miraculeuse, à laquelle ses propres mérites n'étaient, peut-être, pas non plus étrangers, Avit dut continuer de veiller, avec le plus grand soin, à la restauration et à l'achèvement de l'église de Saint-Antolian, et il fut, sans doute, assez heureux pour

mener à bonne fin les travaux que son zèle avait entrepris (1).

Vers le même temps, saint Avit eut aussi à s'occuper d'une autre restauration, celle de la crypte de saint Alyre, quatrième évêque de la ville d'Auvergne. Le corps de ce saint évêque avait été, en effet, déposé dans une crypte de l'église qu'il avait fait construire, au faubourg des chrétiens, en l'honneur de saint Clément et qui s'appela plus tard de son nom : église de Saint-Alyre. Mais cette crypte était un édicule beaucoup trop étroit et d'un accès difficile. Le bienheureux Avit la fit agrandir et dégager, en lui donnant la forme d'une élégante abside. Après quoi il fit relever les restes de saint Alyre que l'on trouva enfermés dans une châsse en bois, et il les plaça dans un sarcophage en marbre (2).

Ceci avait lieu en l'an 574. L'année suivante, 575, saint Avit était appelé, par un événement des plus extraordinaires, à jeter les fondements d'une autre nouvelle église, non dans sa ville épiscopale, mais sur un autre point de son diocèse avoisinant le château de Thiers. Voici ce fait merveilleux, tel que le raconte saint Grégoire de Tours :

Un pauvre laboureur du pays, qui n'avait pour toute fortune que les deux bœufs dont il se servait pour défricher son champ, les égara, un jour, pendant qu'ils paissaient hors de sa vue. Il se mit immédiatement à leur recherche, mais sans pouvoir les retrouver. La nuit suivante, il eut une vision. Un homme lui apparut et lui dit : « Va le long du chemin qui » mène à la forêt et tu trouveras les bœufs que tu cherches » avec tant de sollicitude, en train de paître une herbe touffue autour d'un gros bloc de marbre. Remets-les aussitôt » sous le joug, attelle-les à ce marbre et transporte-le sur » un tombeau qui est près de là au bord du chemin, car ce » tombeau est le mien à moi qui te parle. Je suis Genès qui, » n'étant encore que néophyte, sortit de ce monde par la voie

(1) Greg. Tur., *Mirac.*, lib. I, LXV.
(2) Id. *Vit. Patr.*, cap. II.

» du martyre. » A son réveil, le laboureur s'empressa de faire ce qui venait de lui être dit. Il retrouva ses bœufs près de la pierre indiquée, et, chose singulière, cette pierre, que plusieurs paires de bœufs auraient pu à peine déplacer, fut facilement traînée par cette seule paire jusqu'à l'endroit où gisaient les restes du saint martyr. Les fidèles s'y rendirent dès lors en foule, et il s'y opéra beaucoup de miracles. Instruit de toutes ces merveilles, Avit, en sa qualité d'évêque du lieu, fit bâtir une belle église sur ce saint tombeau, et, après l'avoir consacrée, il ordonna d'y célébrer solennellement, chaque année, la fête du vaillant néophyte. Tous les ans, depuis lors, cette solennité ne manqua jamais d'attirer autour du vénéré tombeau un grand concours de gens qui venaient y chercher leur guérison et s'en retournaient après l'avoir obtenue. Saint Avit fit également placer dans cette basilique des reliques d'un autre illustre martyr du nom de Genès, saint Genès d'Arles, mis à mort, dans cette ville, sous le règne de Dioclétien (1).

L'année 575, pendant laquelle saint Avit eut ainsi la joie d'inaugurer les travaux d'édification de la basilique de Saint-Genès de Thiers, devait être aussi, pour le pieux évêque de la ville d'Auvergne, une année de deuil et de tristesse. Son protecteur, le roi Sigebert d'Austrasie, qui l'avait promu à l'épiscopat et l'honorait de son amitié, tombait assassiné à Vitry-sur-la-Scarpe, par deux émissaires de Frédégonde, femme de son frère Chilpéric, roi de Neustrie. Il laissait, en mourant, comme héritier de son royaume, un enfant de cinq ans, le jeune Childebert II, sous la régence de sa mère, la reine Brunehaut, la célèbre rivale de l'odieuse Frédégonde. Nul doute que cette mort tragique d'un prince qu'il affectionnait autant pour ses qualités personnelles que pour les biens qu'il en avait reçus n'ait affligé profondément le cœur du bienheureux Avit (2).

(*A suivre.*) L'Abbé RANDANNE.

(1) Greg. Tur., *Mirac.*, lib. I, LXVII.
(2) Id. *Hist. Franc.*, lib. IV, LII.

NOTES SCIENTIFIQUES

Où allons-nous?

Rassurez-vous, Messieurs, il ne s'agit pas ici d'une incursion aussi indiscrète qu'intempestive dans les champs épineux de la politique du jour.

Le sujet que j'aborde sort absolument de ce cercle étroit dans lequel s'agitent péniblement nos passions et nos destinées. Il a ses éléments répandus dans l'espace infini, au delà même des limites où nos regards peuvent atteindre, là où nous portons cependant souvent l'effort de notre pensée, sans réussir à résoudre les mystérieux problèmes qu'elle évoque.

Dans la voie sur laquelle je me hasarde, je ne pourrai faire que quelques pas. Combien déjà ont voulu la parcourir qui ont dû s'arrêter en chemin! Mais d'autres s'y engageront, à leur tour, qui iront plus loin que leurs devanciers. Cependant ils ne toucheront pas au but, car celui-ci recule toujours à mesure qu'on croit s'en rapprocher.

Où allons-nous? c'est-à-dire où va la terre, notre humble et passagère demeure, avec tout ce qu'elle porte vivant ou mort, à sa surface comme dans son sein? Tel est le sujet de cet entretien.

La science astronomique nous a appris depuis longtemps que notre planète, indépendamment de son double mouvement de rotation sur elle-même et de translation autour du soleil, se déplace dans l'espace en même temps que cet astre qui, loin d'être immobile, marche assez rapidement vers un point du ciel que l'on connaît. Nous savons, par conséquent, que tout en accomplissant une révolution entière autour du soleil, tous les ans, la terre ne repasse pas l'année suivante par les

mêmes points. Ainsi la courbe elliptique qu'elle décrit est continue et indéfinie dans ses éléments. Si l'on admettait que la direction suivie par le soleil fût rectiligne, on se ferait assez facilement une idée de cette ligne sinueuse. Mais il faut considérer que notre foyer de lumière et de chaleur, soumis aux mêmes lois que tous les autres corps célestes, n'opère pas son déplacement en ligne droite.

Il gravite sur une courbe immense, très probablement autour d'un astre inconnu, que nous devons alors supposer infiniment plus important que lui. Cela, du reste, n'aurait rien d'extraordinaire, car nous connaissons des étoiles incomparablement plus volumineuses que notre soleil. Peut-être aussi notre système solaire est-il une composante de ce qu'on appelle une étoile double, c'est-à-dire tourne-t-il avec une autre étoile, autour d'un centre commun de gravité? Quoi qu'il en soit, on voit que la marche de la terre autour du soleil se complique du mouvement propre de l'astre lui-même. Mais il faut bien aussi envisager que ce mouvement propre subit à son tour des variations constantes, car le centre qui régit le déplacement du soleil n'est pas non plus immobile. Et ce n'est pas tout.

Ces mouvements divers s'opèrent dans l'intérieur de ce que nous appelons notre nébuleuse, c'est-à-dire l'ensemble des étoiles qui composent notre firmament. Cette nébuleuse doit obéir à la loi de gravitation universelle et voyager dans l'infini, comme toutes ses pareilles, c'est-à-dire ces nombreuses nuées blanchâtres que le télescope est parvenu à découvrir dans les profondeurs du ciel. Il est vrai que celles-ci semblent toujours immobiles, mais cela tient à leur prodigieuse distance de la terre qui empêche d'apprécier leur déplacement.

En nous en tenant là, nous devons déjà comprendre combien est extraordinaire, fantastique, le voyage dans l'espace de ce petit grain de sable qui nous porte, et qui participe à tous ces mouvements. La résultante de tous ces enchevêtrements de rouages est-elle une direction déterminée : nous

rapprochons-nous d'un but, ou bien, après avoir marché pendant des siècles, des centaines et des milliers de siècles, revenons-nous sur nos pas, vers des régions déjà parcourues ?

Pour pouvoir formuler simplement des hypothèses, il nous faudrait d'abord nous placer exclusivement au point de vue d'un univers borné, c'est-à-dire ayant des limites entre lesquelles nous essaierions de jalonner notre course pour en déduire les ordonnées de ses éléments.

Mais où nous conduirait l'essai d'un raisonnement, partant d'une base qui n'existe pas et ne peut pas exister ? L'espace est sans limites. L'œuvre du Créateur a son centre partout et sa circonférence nulle part ; ce qui signifie qu'il nous est impossible, à un moment quelconque, de marquer la place de la terre, de faire voir qu'elle a avancé ou reculé, monté ou descendu dans le ciel. Car, pour avancer ou reculer, monter ou descendre, il faut se rapprocher ou s'éloigner d'un but fixe. Or ce but où est-il, dans la création ?

Tout ce qu'on peut affirmer, d'une façon absolue, c'est que notre globe, au même titre que tous les autres corps célestes, est et restera au centre de l'espace.

Et pourtant, il n'a jamais été et ne sera jamais immobile. Il a passé, il passe et il passera là où ont passé ou passeront des myriades de mondes, éteints ou brillants, morts ou vivants, accomplissant comme lui leur mystérieux destin.

La vitesse qui nous entraîne est-elle considérable ? Il y a encore là, comme pour le chemin parcouru, un grand nombre de composantes connues et inconnues, donc la résultante reste très indéterminée. Me voici assis, en apparence immobile. Le mouvement de rotation de la terre sur son axe, me fait faire, à la latitude où nous sommes, environ 300 mètres à la seconde. Dans le même temps, je suis emporté sur notre orbite avec une vitesse de sept lieues, tandis que le soleil, par l'effet de son mouvement propre, m'entraîne à travers le tourbillon des astres à raison de deux lieues. Mais comment se

comportent les autres centres d'attraction que nous soupçonnons? Nous l'ignorons.

Il faudrait aussi savoir s'il convient d'ajouter toutes les vitesses entre elles, ou si, agissant dans des sens différents, elles se détruisent en partie. Au point de vue relatif d'un univers fermé, nous ne pouvons déjà rien préciser. Au point de vue absolu, nous dirons comme précédemment : quelle que soit la vitesse qui nous anime, nous n'avançons pas dans l'infini.

Certes, l'esprit humain s'égare assez facilement à la recherche de ces grands et mystérieux problèmes sur l'immensité. Cela tient apparemment à ce que les bornes sont dans notre intelligence, et que nous ne pouvons pas les franchir. Nous sommes les esclaves de cette habitude de tout rapporter à ce que nous voyons, touchons, mesurons, sur l'étroit espace où s'écoule notre existence. Nous arriverions à mieux juger les choses si nous nous efforcions d'élargir dans notre esprit cette immense progression dans laquelle s'échelonnent de l'infiniment petit à l'infiniment grand tous les termes qui expriment les grandeurs de l'espace, du mouvement et du temps.

Après avoir indiqué, bien sommairement, combien semblent embrouillés et confus les éléments de notre trajectoire à travers le ciel, il est superflu de rappeler, ce que tout le monde sait, que ce désordre n'est qu'apparent, que tous ces rouages s'agencent merveilleusement, en vertu des lois immuables voulues par la Sagesse infinie du Créateur.

Les mondes, asservis à la loi qui les presse,
S'attirent dans leur course et s'évitent sans cesse.

Qu'il me soit seulement permis de mettre ici, particulièrement, en relief un des plus étonnants phénomènes résultant de cette admirable harmonie des mondes.

S'est-on souvent demandé comment il peut se faire que

notre système solaire, si vaste par lui-même, puisqu'il s'étend jusqu'au monde de Neptune, à plus d'un milliard de lieues, et bien au delà encore, puisque les comètes soumises à l'attraction solaire s'éloignent à 30 milliards de lieues dans le firmament, comment, dis-je, notre système solaire peut voguer à l'aise dans l'immensité, à travers les millions de systèmes qui la peuplent en tous sens, sans en rencontrer un seul, sans s'en rapprocher assez pour que l'équilibre de sa propre marche soit dérangé ? Il y a là un fait qui est bien de nature à confondre l'imagination.

Or, il peut, jusqu'à un certain point, être expliqué.

Quelqu'immenses que soient les dimensions de notre monde solaire, elles se réduisent à bien peu de chose quand on les compare aux distances qui nous séparent des étoiles, comme à celles qui existent entre celles-ci.

Ainsi l'étoile α du Centaure, qui passe pour être la plus voisine de nous, est éloignée de plus de 226,000 fois le rayon de l'orbite terrestre, et de 7,500 fois celui de l'orbite de Neptune (8,605,200 millions de lieues).

Qu'on juge de la distance à la terre de ces autres astres, dont les plus rapprochés sont cinquante ou cent fois plus loin qu'α du Centaure.

Comme on le voit, nous avons, pour nous mouvoir, plus que l'aisance des coudes, puisque notre soleil, avec lequel nous ne faisons qu'un, pour ainsi dire, vogue isolé au sein d'un vide immense, arène majestueuse que ses frères du firmament ne viennent pas envahir.

Il y a certainement bien longtemps que nous nous promenons ainsi, avec lui, dans notre nébuleuse. Il semble que nous ayons dû y faire beaucoup de chemin. Cependant, relativement aux dimensions de ce brillant domaine, nous n'avons, *en apparence,* pas beaucoup avancé. En effet, si notre déplacement était sensible, nous aurions dû, depuis que l'humanité sait contempler et comparer entre eux les aspects du ciel, observer des changements assez importants dans la forme générale des constellations et dans leur groupement relatif,

attendu qu'elles se présenteraient à nos yeux sous un angle visuel variable.

Or, on a constaté que, depuis les temps les plus reculés dans l'histoire du monde, les observations astronomiques ont fait voir les astres assemblés de la même manière sur la voûte du firmament.

On comprend jusqu'à un certain point que les anciens, qui n'avaient aucune idée de la distance énorme des astres à la terre, aient pu croire celle-ci immobile au centre du ciel étoilé, tandis que c'est précisément cette distance qui nous explique notre apparente fixité. Nous savons aujourd'hui que non seulement la terre se déplace rapidement, mais encore que les étoiles sont animées d'un mouvement propre considérable, dont leur éloignement ne nous permet pas de concevoir la réalité, car il est difficilement appréciable, même avec nos meilleurs instruments. Il y a, paraît-il, des astres qui ne parcourent pas moins de trois millions de lieues par jour, et cependant il leur faut plusieurs siècles pour que leur déplacement dans le ciel soit équivalent au diamètre apparent du soleil. Encore faut-il que le sens du déplacement soit transversal au rayon visuel, autrement dit, que le mouvement propre soit télescopique. La belle étoile Arcturus (α du Bouvier) voyage dans l'espace avec une vitesse de dix-huit cent mille lieues par jour, et, depuis 3,000 ans qu'on l'observe, elle ne paraît pas avoir bougé de place.

Cette étoile possède, outre son mouvement télescopique, un mouvement spectroscopique, c'est-à-dire parallèle au rayon visuel, en vertu duquel elle se rapproche de la terre de 15 lieues par seconde.

Sirius, la plus brillante étoile du ciel, dans la constellation du Grand Chien, possède aussi à la fois un mouvement télescopique de 4 lieues par seconde, et un mouvement spectroscopique de 10 lieues dans le même temps. Celui-ci a pour effet d'éloigner d'autant cette étoile de la terre, et pourtant son éclat n'a jamais varié.

On estime qu'il faudra 50,000 ans pour que les constellations

la Grande Ourse et Orion changent sensiblement d'aspect pour nous, en tenant compte à la fois du mouvement propre stellaire, de celui de notre système solaire et du phénomène de la précession des équinoxes, qui, comme on sait, fait accomplir au ciel une révolution complète en 25,000 ans.

Ainsi, tout se meut dans l'univers, les planètes comme les soleils, et les doubles mouvements de ceux-ci, révélés par les observations astronomiques, établissent suffisamment ce fait déjà indiqué que c'est sur des orbes plus ou moins allongées que ces mouvements s'effectuent, tantôt rapprochant, tantôt éloignant l'astre de la terre, tantôt aussi le déplaçant latéralement dans le ciel.

N'est-ce pas en vertu du même mécanisme céleste que notre soleil semble se rapprocher de la constellation d'Hercule, par un simple effet de perspective qui, dans la suite des siècles, pourrait être différent ? Aux savants à se prononcer à ce sujet.

Mais supposons un instant que notre foyer de lumière se déplace en ligne droite dans la nébuleuse. Veut-on se faire une idée du temps qu'il emploierait à parcourir celle-ci de bout en bout, avec la vitesse qu'il possède, soit 2 lieues par seconde ? Le calcul est facile : le diamètre équatorial de la lentille stellaire dont nous dépendons, celui qui correspond au plan de la voie lactée, est long de 800 fois environ la distance de Sirius à la terre. Celle-ci étant, en nombres ronds, de 50 trillions de lieues, le diamètre cherché est donc égal à 40 quatrillions de lieues. Le temps nécessaire pour parcourir cette étape, à raison de 2 lieues par seconde, serait de six cents millions d'années, toujours en chiffres ronds.

Si maintenant nous admettions que la terre était originairement à l'une des extrémités du diamètre, et qu'elle ait suivi une direction constante en avant, on pourrait dire qu'elle voyage depuis trois cents millions d'années, car elle est actuellement à peu près au milieu de la couche équatoriale, à peu de distance de la bifurcation de la voie lactée en deux branches. Elle se trouve là en brillante et nombreuse compagnie,

car, d'après Herschell, notre voie lactée ne contient pas moins de dix-huit millions de soleils ; encore n'est-il question que de ceux visibles au télescope !

Mais, en réalité, où était le point de départ de notre planète dans l'espace, alors que s'équilibra sa marche orbitaire autour du soleil ? C'est ce que nous ne savons pas, ce que nous ne saurons probablement jamais. Par conséquent, nous restons dans l'ignorance et du chemin qu'elle a parcouru, et du temps qu'elle y a employé. Sortirons-nous de la région stellaire où nous sommes ? Cela est possible, car nous marchons évidemment, pour le moment du moins, vers une direction indiquée ; cependant il n'est pas probable que nous allions de sitôt envahir d'autres systèmes solaires, encore moins sortir de notre nébuleuse, qui est le navire qui nous porte sur l'océan des mondes, à travers l'infini. Et combien de temps notre petit globe, brillant de vie et de lumière, circulera-t-il encore ainsi, portant à sa surface des générations humaines, des oiseaux et des fleurs ! Bien des siècles, probablement, et des centaines de siècles ! Ah ! dans la suite des temps, que de merveilleux spectacles pourront contempler dans le ciel nos arrière-descendants ! Ils possèderont certainement des moyens d'observation bien supérieurs aux nôtres, et ils réussiront ainsi à soulever, mieux que nous n'avons su le faire, le voile qui nous dérobe les mystères de la création. Il y a encore bien des découvertes à faire dans les champs célestes.

Et pourtant, il faut le dire à l'honneur de la science astronomique, celle-ci, depuis quelques années, a véritablement marché à pas de géants. Il ne se passe pas de jour qu'elle n'enregistre une nouvelle conquête dans le domaine d'Uranie.

En voici encore une toute récente qu'il vous sera, probablement, Messieurs, intéressant de connaître.

Au moyen de la plus puissante lunette du monde, celle de l'observatoire de Nice, la même qui rapproche la lune à cinquante lieues de nous, on vient de découvrir un admirable phénomène jusque-là caché à nos regards. Dans l'immense nébuleuse d'Orion, qui a son centre vers la deuxième étoile

de l'Epée du Baudrier, rayonne un système de six soleils groupés ensemble, au milieu d'un immense espace vide. Quatre d'entre eux incomparablement plus gros que celui qui nous éclaire, semblent former le centre du groupe stellaire. Il n'y a pas moins de quinze cent cinquante millions de lieues de distance entre les deux soleils extrêmes, et pourtant, ce qui est le plus extraordinaire, l'ensemble des six soleils paraît former un même foyer d'une prodigieuse création où se meuvent probablement des mondes, des planètes, séjours actuels ou futurs d'êtres vivants !

Certainement il doit y avoir encore dans le ciel des systèmes analogues, les uns en décadence, les autres dans toute leur splendeur, ou seulement en formation.

De ceux-ci, combien y en a-t-il dont la terre où nous sommes ne verra pas la genèse ! Car quelque longue que puisse être la durée de l'existence de notre planète, elle ne sera pas éternelle. Sa dernière heure est marquée dans les desseins de la Providence. Il viendra un jour où elle sera rayée à son tour du livre de la vie, parce que son soleil lui-même sera éteint et refroidi, parce que, cadavre inerte parsemé de la poussière de ses monuments et des débris de ses orgueilleuses richesses, elle roulera, glacée et lugubre, dans l'espace, accomplissant encore sa révolution annuelle, mais inutile, autour de son ancien foyer, qui lui aussi poursuivra sa marche à travers ses frères toujours brillants, jusqu'au moment marqué aussi par la volonté du Créateur, ou entrant dans la sphère d'attraction d'un foyer lumineux, il deviendra à son tour une simple planète dans un autre système solaire. Et alors quel sera le sort final de notre globe? Il sera peut-être la lune de la jeune planète ?

Et notre satellite lui-même? Ma foi, Messieurs, je ne vois pas trop à quoi il sera encore utile alors. Il ne serait donc pas téméraire de supposer qu'à ce moment, sans que MM. les anarchistes de l'époque y mettent la main, il éclatera en mille morceaux qui grossiront d'autant le nombre des étoiles filantes et des météorites de l'avenir !

Nous n'avons pas personnellement à nous inquiéter de ces catastrophes finales, mais n'est-il pas bon que notre esprit envisage quelquefois les destinées même lointaines des mondes?

Certes, les affaires quotidiennes de notre existence ont pour chacun de nous un grand intérêt qu'il est raisonnable de ne pas perdre de vue. Cependant, qu'il nous soit permis de nous en distraire quelquefois en regardant plus haut, afin d'apprécier la grandeur et la majesté des problèmes qui nous sont posés par la contemplation des merveilles de l'univers.

Colonel POUPON.

1er juillet 1892.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3639.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 Février 1893

— La séance, présidée par M. de Vissac, est ouverte à deux heures quinze minutes.

— Le Secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal du 19 janvier. — Adopté.

— M. le Président procède au dépouillement de la correspondance :

Mgr Boyer, Archevêque de Bourges, envoie l'expression de sa gratitude, à l'occasion du titre de membre honoraire qui lui a été récemment conféré ;

MM. Artance, le comte d'Aurelle Montmorin, Berthoule, l'abbé Bostbarge, Culhat du Chamond, Dulier, Marmoiton, Pajot, Parenty et Tardif, nommés titulaires, le 19 janvier ; MM. l'Ebraly, l'abbé Emy et Lascombe, admis, le même jour, en qualité de correspondants, envoient leurs remerciements à notre Compagnie.

— M. le Secrétaire perpétuel signale les ouvrages reçus.

Hommage est fait à l'Académie :

1° Par M. le Dr Plicque, membre titulaire, d'une brochure sur *Lug, le dieu de l'or ;*

2° Par M. Lascombe, membre correspondant, de diverses publications qui ont pour titres : *Répertoire des hommages de l'Evêché du Puy ; — Relation du Jubilé de N.-D. du Puy en 1702 ; — Foires et marchés au Monastier ; — le Cardinal de Polignac ; — le Cartulaire de Sainte-Chaffre ;*

3° Par M. A. Veyssière, de Tauves, de deux phototypies représentant un paysage et une scène de mœurs de cette localité.

— M. le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne d'un de ses membres honoraires, M. le Premier Président Allary, décédé, la nuit dernière, à Cannes.

— M. le Trésorier rend compte de sa gestion pendant l'année 1892, et présente le budget de 1893.

MM. l'abbé Fouilhoux, Jaloustre et Vignancour sont désignés comme membres de la Commission chargée de vérifier les comptes.

— M. le Président recommande à MM. les membres de l'Académie de se trouver exactement à l'heure indiquée pour l'ouverture des séances.

— M. l'abbé Crégut termine la lecture de son travail sur *le Cénobite Abraham ; le monastère et la paroisse de Saint-Cyrgues-Fontgiève.* — Renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures quinze minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou — 1892.

Société des Antiquaires de la Morinie : Bulletin historique — 41e année, 1892, 3e fascicule.

Bulletin de La Diana — octobre-novembre 1892.

Journal des Savants — novembre-décembre 1892.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses — dernier trimestre 1891 et trois trimestres 1892.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1892, nos 2 et 3.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique... des diocèses de Valence, etc... — septembre-octobre 1891 ; six numéros de 1892, y compris un supplémentaire.

Notice sur l'abbé Chevalier.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme — 3e trimestre 1892.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest — tome II, no 4, 1892.

Bulletin de l'Académie du Var — 1892, tome XVI, 2e fascicule (12e série).

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure — tome IX, 1re livraison.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1892, no 2.

Rapport sur les travaux et opérations du Comité de la Loire-Inférieure et sur le 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, par le marquis de Granges de Surgères.

Bulletin de l'Académie de Clermont — 4e année, 1er janvier 1893.

Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais : Bulletin-revue — 1re livraison, octobre 1892.

Deux phototypies de M. Veyssière, de Tauves.

Répertoire des hommages de l'Évêché du Puy, par A. Lascombe ; — *Relation du Jubilé de N.-D. du Puy en 1702*, id.; — *Foires et marchés au Monastier*, id.; — *Le Cardinal de Polignac*, id.

Cartulaire de Sainte-Chaffre, par l'abbé Ulysse Chevalier.

Lug, le dieu de l'or, par le Dr Plicque.

Mémoires de l'Académie d'Arras — tome XXIII.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE CLERMONT

Du 4 Février 1892 au 2 Février 1893

Messieurs,

Il n'y a rien à modifier, je crois, à la méthode adoptée depuis plusieurs années, pour vous exposer la situation des finances de l'Académie.

Elle se trouve résumée dans les deux tableaux ci-après :

TABLEAU A. — Mouvement des Fonds, *du 4 Février 1892 au 2 Février 1893.*

(*a*) ENTRÉES OU RECETTES

I. Encaissement des Cotisations		
Cotisations annuelles antérieures à 1892.	690 »	
— de l'Exercice 1892.	1647 »	
— — 1893.	12 »	
Droit de diplôme.	25 »	2374 »
II. Intérêts		
(A) du Fonds de réserve : coupons d'Avril, Juillet et Octobre 1892, Janvier 1893, des Rentes départementales.	509 »	
(B) des Fonds libres à la Société générale.	8 »	517 »
III. Subventions		
Encaissement de la subvention allouée par le département du Puy-de-Dôme, sur les fonds de l'Exercice 1892.		400 »
IV. Vente de jetons Lecoq. — Vente d'un jeton.		3 »
V. Vente de volumes des Archives (collections des *Mémoires* et du *Bulletin*)		» »
Total des recettes de l'Exercice.		3294 »
Excédant au 4 février 1892 : Espèces en caisse. .	1263 60	
Fonds libres à la Société générale.	606 10	1869 70
Total général des entrées ou recettes. . . .		5163 70

(*b*) **SORTIES OU DÉPENSES**

I. Frais d'impression.

(A) *Bulletin mensuel* 1891 : Dix livraisons (ensemble 16 feuilles à 55 fr. l'une)	880 »	1116 »
Couverture et brochage : Dix livraisons à 16 fr. l'une	160 »	
(B) Impressions diverses (Convocations, etc.)	44 »	
(C) Lithographie pour la notice nécrologique de M. Bouillet	32 »	

II. Traitements des Agents de l'Académie.

M. Poiret, agent comptable, son traitement pour 1892	250 »	400 »
M. Bellard, appariteur, son traitement pour 1892	150 »	

III. Frais divers.

Frais d'encaissement des cotisations	21 07	69 62
Frais de bureau et de correspondance	18 55	
Affranchissement du *Bulletin*	18 »	
Caisse et envoi au Ministère (dépôt légal et échanges)	12 »	
Total des dépenses de l'Exercice		1585 62
Excédant des dépenses sur les recettes : Espèces en caisse	1727 98	3578 08
Fonds libres à la Société générale	1850 10	
Total égal au montant des recettes		5163 70

TABLEAU B. — Situation au 2 Février 1893

(A) **Actif immobilisé.**

I. 509 francs de rente départementale 3 p. 100, valeur au cours d'achat		10972 50
II. Fonds du monument Vercingétorix : Bons de la Société générale, à cinq ans (échéances diverses), portant intérêt à 4 1/2 % l'an, coupons au 10 mars 1893 attachés	3500 »	3629 »
Espèces en caisse	129 »	
III. Jetons de la fondation Lecoq : 460 jetons, à 3 fr. 15 l'un		1449 »
IV. Volumes déposés aux Archives		(mémoire)
Total, sauf mémoire		16050 50

N. B. — Au cours du 1er février 1893 (97.65), la valeur de ces rentes représenterait un capital de 16,567 fr. 95.

(B) Prévisions de recettes et dépenses de l'Exercice prochain.

Recettes prévues :

I. Cotisations à recouvrer. Exercice 1892. . . .	818	
dont, à déduire, comme douteuses.	286	
Reste, recouvrable.		532 »
Cotisations de l'Exercice 1893.		2200 »
II. Subvention départementale (1893).		400 »
III. Intérêts du fonds de réserve.		509 »
IV. Vente de jetons Lecoq.		» »
V. Vente de volumes des Archives.		25 »
VI. Abonnements au *Bulletin mensuel*.		40 »
Ensemble, à recouvrer.		3706 »
Disponible à ce jour.		3578 06
Total des prévisions de recettes.		7284 06

Dépenses prévues :

I. Impressions :		
(a) Impression du 5e fascicule des *Mémoires* (1892), *le Monastère de la Visitation de Riom*, par M. Everat.	972 20	3750 70
(b) Impression du *Bulletin* de 1892. . .	1271 50	
(c) Impressions diverses.	68 »	
(d) Frais divers.	39 »	
(e) Frais d'impression pour 1893 : *Bulletin mensuel*.	1300 »	
Frais divers.	100 »	
II. Traitements des Agents de l'Académie.		400 »
III. Loyer du local des Archives au 31 déc. 1892.	80	160 »
— au 31 déc. 1893.	80	
IV. Frais divers, recouvrement des cotisations, frais de bureau et de correspondance.		200 »
V. Entretien et réparation du mobilier.		50 »
VI. Frais de séance publique.		80 »
Total des prévisions de dépenses.		4640 70
permettant, comme l'année dernière, l'impression d'un volume de 40 feuilles.	2200 »	2643 38
et laissant, pour l'imprévu, une somme de	443 38	
Total égal aux prévisions de recettes.		7284 08

Ainsi que vous le démontrent les chiffres qui précèdent, notre situation reste satisfaisante ; mais elle ne s'est pas améliorée depuis l'année dernière. La mort a fait dans nos rangs des vides cruels, que votre Trésorier n'est pas le seul à déplorer ; et, d'autre part, nous sommes amenés à

prévoir qu'un certain nombre de cotisations arriérées ne pourront être recouvrées.

Pour donner un peu plus d'élasticité à notre budget, je me permets d'indiquer à la Commission des comptes un supplément de recettes qu'elle pourrait proposer à l'Académie, en reprenant, en son nom, un projet de modification au Règlement qui ne put avoir les honneurs de la discussion en 1888, lors de la refonte des articles relatifs au paiement des cotisations.

Cette modification consisterait à assujettir tous les membres correspondants, quel que soit leur domicile, à la cotisation annuelle de 12 fr., en échange du service du *Bulletin*. Comme Trésorier, je crois cette mesure utile, et je ne crois pas qu'il soit impossible de démontrer à l'Académie qu'elle est aussi équitable qu'elle peut être fructueuse.

Clermont, le 2 Février 1893.

Le Trésorier de l'Académie,
CIRICE TEILLARD.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Un Évêque d'Auvergne au VIe siècle

SAINT AVIT Ier

ET LES ORIGINES DE N.-D. DU PORT

(Suite)

V

Par bonheur, l'année suivante, 576, fut marquée, pour le saint pontife, par une de ces compensations que la divine Providence ménage toujours, en ce monde, aux justes qu'elle éprouve, en mêlant sans cesse pour eux les biens aux maux. L'heureux événement qui devait ainsi, cette année-là, consoler et réconforter l'âme de saint Avit, fut la conversion en masse d'un grand nombre de Juifs de sa ville épiscopale. Après avoir résisté longtemps aux efforts de son zèle, ils répondirent enfin à ses exhortations pressantes et vinrent lui demander la grâce du baptême. Mais avant de relater ici, en détail, d'après saint Grégoire de Tours (1), les circonstances qui donnèrent lieu à cette conversion mémorable, il sera bon de rappeler, en quelques mots, les faits antérieurs relatifs soit à l'arrivée, soit au séjour des Juifs en Auvergne.

Leur première apparition dans ce pays remonte au moins à l'époque de la prédication de l'Evangile dans nos contrées. Il y avait, en effet, des Juifs en Auvergne à cette époque, puisque la tradition constante de l'Eglise de Clermont veut

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, XI.

que ce soient les Juifs d'Issoire qui aient mis à mort saint Austremoine, coupable, à leurs yeux, d'avoir converti à la foi chrétienne le jeune Lucius, fils du chef de leur synagogue. Ces Juifs semblent même avoir exercé une certaine autorité dans la région, car leur chef est qualifié du titre de gouverneur. Ils étaient sans doute du nombre de ceux qui furent dispersés, par ordre des empereurs romains, dans différentes provinces de l'Empire, après le siège de Jérusalem par Titus ou après l'entière destruction de cette ville, sous Adrien (1).

Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs autres colonies juives vinrent encore s'établir successivement, par la suite, dans la ville et la province d'Auvergne. L'une des dernières de ces migrations successives paraît avoir eu lieu au commencement du VIe siècle. Ceux qui en faisaient partie étaient venus de l'Italie ou de l'Orient, attirés sans doute par le goût du négoce et cet appât du gain qui furent, de tout temps, le signe caractéristique de leur race. Ils avaient abordé dans les Gaules par Marseille et s'étaient répandus de là dans plusieurs cités gallo-romaines, entre autres dans la ville d'Auvergne, où ils devaient trouver de leurs coreligionnaires qui les y avaient précédés. Les anciens arrivés et les nouveaux arrivants formèrent alors une colonie si nombreuse, qu'ils avaient peuplé un faubourg entier de la ville, lequel s'est appelé depuis, et s'appelle encore aujourd'hui de leur nom, le faubourg de Font juive ou Fontgiève. D'après le Talmud, ils auraient même possédé une école rabbinique dans ce faubourg (2).

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux, à en juger par divers témoignages de l'auteur de l'*Histoire des Francs,* que les

(1) Dufraisse, *Orig. des Egl. de France*, ch. VI.

(2) Ambr. Tardieu, *Hist. de Clerm.*, tome Ier, p. 436. — Ce lieu est couramment désigné sous le nom de *Fons judæorum* dans les chartes et documents des XIIe et XIIIe siècles. Cependant, d'après quelques étymologistes, Fontgiève ne viendrait pas du latin, mais du celtique : *Fung*, lieu bas, marécageux, et *iève*, eau, source. Pour nous, nous préférons la première étymologie, qui est la plus répandue et la plus conforme à la tradition et à l'histoire.

Juifs n'aient joui, en ce temps-là, d'une influence incontestable dans la cité d'Auvergne. Bien que confinés dans un quartier à part, comme en une sorte de *ghetto*, ils ne cessaient, là comme ailleurs, de se mêler à la vie et aux affaires des chrétiens, cherchant même, ainsi que nous l'avons vu, à peser de tout le poids de leur or sur l'élection et le choix des évêques. A la mort de saint Gal, ils étaient allés jusqu'à prendre part à son cortège funèbre, dans les rangs des fidèles, en habits de deuil et des flambeaux à la main (1). C'est à cette portion notable mais dissidente de son troupeau que saint Avit ne devait pas tarder à avoir affaire; voici à quelle occasion :

Dès le début de son épiscopat, le saint pasteur de l'Eglise d'Auvergne s'était vivement préoccupé du salut de ces brebis égarées de la maison d'Israël. Il les exhortait même souvent à déposer le voile de la loi mosaïque pour s'attacher au sens spirituel des saintes Ecritures et voir en elles, avec un cœur pur, le Christ, fils du Dieu vivant, promis par les prophètes et le saint roi David. Mais, malgré la douceur et la fréquence de ces exhortations, ce n'était pas seulement un voile, comme celui qui couvrait la face de Moïse, mais bien une épaisse muraille qui séparait de la vérité ces cœurs endurcis. Ne pouvant les convaincre par ses paroles, saint Avit recourut à la prière et supplia le Seigneur de leur ouvrir les yeux et de toucher leur âme. Sur ces entrefaites, un Juif vint demander au saint pontife à être baptisé, à la fête de Pâques. Il l'obtint. Et, après avoir été ainsi régénéré dans les eaux du sacrement de baptême, vêtu de blanc, comme les autres néophytes, il prit place parmi eux, dans les rangs des nouveaux baptisés que l'évêque et son clergé reconduisaient processionnellement, de l'église de Saint-Alyre où était le baptistère, à l'église cathédrale où devait avoir lieu l'action de grâces. Mais au moment où le pieux cortège, arrivé en face d'une des portes de l'église, allait y entrer, le Juif converti

(1) Greg. Tur., *Vit. Patr.*, c. VI.

fut assailli par l'un de ses compatriotes qui, dans un accès de malice diabolique, lui jeta sur la tête un vase plein d'une huile fétide. Indignés d'un tel procédé, les assistants auraient voulu, sur-le-champ, lapider le coupable; heureusement saint Avit parvint à les contenir et à les en empêcher.

Toutefois, le courroux populaire, suscité par ce méfait, n'était point apaisé. Il grondait sourdement pour éclater, d'une façon terrible, quarante jours après, le jour même de l'Ascension. C'était la coutume, ce jour-là, que l'évêque, accompagné du clergé et du peuple, se rendît en procession, au chant des psaumes, de la Cathédrale à la basilique Saint-Alyre. Or, voilà que, tout à coup, pendant cette cérémonie, ceux qui y assistaient se détachent en foule de la procession pour se précipiter sur la synagogue des Juifs, qu'ils renversent de fond en comble et qu'ils rasent jusqu'au sol. Un tel excès pouvait en présager et en faire craindre d'autres plus fâcheux encore. En vue d'éviter quelque nouveau malheur, le charitable évêque envoya donc aux Juifs une députation chargée de leur tenir, en son nom, le langage suivant :

« Je ne veux point, leur disait saint Avit, vous contraindre
» par la violence à confesser Jésus-Christ, mais je vous le
» prêche et je vous offre le sel de la sagesse. Je suis le pas-
» teur de toutes les brebis du divin Maître; mais, parmi ces
» brebis, il en est qui, d'après ce bon Pasteur lui-même, ne
» sont point de sa bergerie. Sous ce nom de brebis étran-
» gères c'est vous qu'il désigne, et c'est de vous que ce divin
» Pasteur, qui a souffert pour nous tous, a dit qu'il fallait
» vous ramener à son bercail, afin qu'il n'y eût plus qu'un
» seul troupeau et un seul pasteur. C'est pourquoi, si vous
» voulez croire comme moi et ne former, sous ma houlette,
» avec mes autres brebis, qu'un seul et même troupeau,
» reconnaissez-moi pour votre pasteur, je vous reconnaîtrai
» pour mes brebis et il ne vous sera fait aucun mal. Mais, s'il
» en est autrement et que vous préfériez vous obstiner dans
» votre erreur, éloignez-vous, sans retard, de ces lieux et

» retirez-vous ailleurs, car je ne pourrai plus répondre en
» rien ni de vos vies, ni de vos biens. »

Emus et ébranlés par un discours si persuasif, les Juifs cependant hésitaient encore, ne sachant à quel parti s'arrêter. Enfin, au bout de trois jours de réflexion que leur avait accordés le doux et tolérant pontife, ils se concertent et décident de lui adresser un message conçu en ces termes : « Nous
» croyons fermement que Jésus-Christ est le véritable fils du
» Dieu vivant, qui nous a été promis par la voix des pro-
» phètes; c'est pourquoi nous demandons à être prompte-
» ment régénérés dans les eaux du saint baptême, afin de ne
» pas rester plus longtemps dans l'illusion de nos erreurs et
» la souillure de nos péchés. »

La lecture de cet heureux message remplit d'allégresse le cœur du pieux prélat. Il célèbre avec la plus grande ferveur les offices de la Vigile; et, la nuit même de la Pentecôte, il se dirige vers le baptistère, situé en dehors des murs de la ville. La multitude des catéchumènes l'attendait déjà en ce lieu. A son arrivée, l'assistance entière se prosterne devant lui et demande avec instance le baptême. Le saint évêque est radieux; des larmes de joie inondent son doux et pur visage. Il passe dans les rangs de l'assemblée, et, répandant d'abord sur chacun l'eau sainte du baptême, il oint ensuite tous les fronts de l'onction du saint chrême. Puis il ramène en masse la foule des néophytes au sein de la mère-église, à la lueur de mille cierges allumés et des torches sacrées qui projettent au loin leurs brillantes lueurs. La ville entière resplendit de la clarté que répandent partout, comme autant d'étoiles, dans l'obscurité de la nuit, les flambeaux et les blancs vêtements de la troupe angélique des nouveaux baptisés. La joie de tous est à son comble et n'est pas moins grande alors, dans la cité arverne, que celle qui éclata autrefois à Jérusalem, le jour où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres. Le nombre des Juifs convertis qui reçurent le baptême dans cette circonstance s'éleva au-dessus de cinq cents. Quant à ceux qui ne voulurent point le recevoir, ils quittèrent bientôt la ville d'eux-

mêmes et s'en retournèrent à Marseille, d'où ils étaient venus.

VI

L'année 576, où eut lieu cette conversion mémorable des Juifs de la ville d'Auvergne, s'acheva, pour saint Avit, sous des auspices bien différents. Il eut d'abord la douleur de perdre successivement deux de ses vénérables et vertueux amis : saint Caluppan, l'ermite de Méalet, mort dans sa grotte à l'âge de 50 ans, et saint Brachion, l'abbé de Menat, qui, après avoir fondé deux nouveaux monastères en Touraine, était revenu mourir en Auvergne, dans un âge avancé (1).

Quelque temps après, une nouvelle épreuve vint encore atteindre notre saint pontife. Sa santé, jusque-là si robuste, s'était peu à peu altérée, sous le poids des sollicitudes pastorales et des austérités de toutes sortes auxquelles il se condamnait. Son corps, miné par la fatigue et les privations, était devenu la proie d'une fièvre tierce des plus malignes. Cette fièvre le consumait à tel point, qu'il ne pouvait plus prendre aucune nourriture sans la rejeter aussitôt. Mais tandis que le saint évêque était ainsi aux prises avec ce mal étrange, voici que le Seigneur lui ménageait une consolation et un secours inattendus, dans la visite de son ancien et bien-aimé disciple, l'évêque de Tours, qui vint alors le voir. Celui-ci revenait d'un voyage en Bourgogne, auprès de sa mère Armentaria qui, depuis son veuvage, s'était fixée dans cette province. En s'en retournant, il avait voulu passer par l'Auvergne et revoir, peut-être pour la dernière fois, ce doux pays de son enfance. Là vivaient les compagnons de sa jeunesse et de ses premières années cléricales ; là se trouvaient le tombeau du glorieux martyr de Brioude, où il aimait tant à venir prier

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, IX et XII.
Id. *Vit. Patr.*, c. XI et XII.

dans les jours heureux de son adolescence ; celui de saint Alyre, où il avait été miraculeusement guéri à la fleur de l'âge ; et le tombeau non moins cher de son saint oncle, l'évêque Gal, qui avait pris tant de soins de ses jeunes ans ; là enfin l'attendait le bienheureux Avit, qui avait eu et qui gardait toujours pour lui un cœur de père. Poussé par tous ces motifs à la fois, Grégoire de Tours, avant de regagner sa ville épiscopale, se dirige vers l'Auvergne. Il arrive dans la cité où siégeait comme pontife son ancien maître ; mais, ô douleur ! il le trouve dans le triste état où l'a réduit le mal mystérieux qui l'accable depuis longtemps. Son vœu le plus cher serait de pouvoir le soulager ; mais que faire ? Sa résolution est bientôt prise : en partant de Tours, Grégoire a emporté avec lui, comme préservatif contre les dangers et accidents qui pourraient survenir durant son voyage, un peu de poussière recueillie sur le tombeau de saint Martin. Il prend de cette poussière, dont il s'est déjà servi plus d'une fois avec succès dans des cas semblables, et la délaye dans un breuvage destiné au malade. Avit absorbe ce breuvage. A peine l'a-t-il bu, qu'il se sent déjà mieux. Bientôt même il a entièrement triomphé de la fièvre et ne tarde point à recouvrer ses forces (1).

Qui pourrait douter que ces deux saints personnages, après une guérison si subite et si inespérée, n'aient offert ensemble leurs actions de grâces au Seigneur, en exaltant à l'envi les mérites et la puissance du grand Thaumaturge des Gaules ? Saint Grégoire semblait n'être ainsi venu auprès de son ancien maître que pour lui rendre la santé et le rappeler à la vie. Celui-ci, à son tour, paraissait n'avoir vécu jusque-là que pour devoir à la foi et à la vertu de son ancien disciple, qui lui devait tout, le bienfait d'une guérison miraculeuse. Un tel incident ne put qu'augmenter les joies de leur entrevue, les émotions de leurs entretiens et, par par suite, les regrets de leur séparation. Cette séparation eut

(1) Greg. Tur., *De Mirac. S. Martini*, lib. III, LX.

lieu, en effet, après un laps de temps dont il ne nous a pas été possible de déterminer la durée, mais qui eût été assurément fort long si chacun des deux amis avait pu en mesurer l'étendue à la tendresse et à la vivacité de leurs sentiments réciproques.

A cette épreuve de la maladie qui venait de frapper ainsi, dans sa personne, le pieux pasteur de la ville d'Auvergne, succédèrent bientôt d'autres épreuves plus pénibles encore, parce qu'elles atteignirent le troupeau tout entier. L'illustre auteur de l'histoire des Francs raconte, en effet, que, la cinquième année du règne de Childebert II, c'est-à-dire l'an 580, des pluies torrentielles, qui durèrent douze jours consécutifs, vinrent, comme un nouveau déluge, inonder la province d'Auvergne et les régions d'alentour. La Limagne entière fut si profondément submergée, que la plupart des champs ne purent être ensemencés. L'Allier et la Loire, ainsi que les nombreux affluents qui descendent des montagnes pour se jeter dans ces deux rivières, grossirent tellement, qu'ils dépassèrent des limites réputées jusque-là infranchissables. Beaucoup de troupeaux périrent, beaucoup de cultures furent anéanties, et un grand nombre d'édifices furent renversés par les eaux. A Lyon, notamment, le Rhône et la Saône, sortis aussi de leurs rives, détruisirent une bonne partie des murs de la ville. Enfin les pluies cessèrent, et, bien que l'on fût alors au mois de septembre, les arbres recommencèrent à fleurir (1).

Une grave épidémie vint, en même temps, mêler ses ravages à ceux de l'inondation. Les personnes atteintes de ce mal étaient saisies d'une fièvre violente accompagnée de vomissements, de crampes, de douleurs de reins et de pesanteurs de tête. Les gens de la campagne attribuaient cette maladie à un poison subtil jeté dans les sources et les fontaines; et ce qui les confirmait dans cette opinion, c'est que l'usage des plantes employées par les anciens comme contre-poison procurait, presque aussitôt, un soulagement notable. Le fléau commença

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, XXXIV.

à sévir en Auvergne dès le mois d'août et s'attaqua d'abord aux enfants et aux adolescents. Un grand nombre succombèrent. Plus tard il s'étendit aux grandes personnes et se propagea dans toute la Gaule. Le roi Chilpéric lui-même en fut atteint et deux de ses fils en moururent, ainsi que la reine Austrégésilde, femme de Gontran, roi de Bourgogne. Celle-ci, avant de rendre le dernier soupir, exigea du roi, son mari, sous l'empire de je ne sais quel caprice, qu'il fît mettre à mort les deux médecins qui l'avaient soignée dans sa dernière maladie. Le roi, cédant à cette barbare exigence, les fit passer tous les deux au fil de l'épée (1). Ce nouveau crime public, ajouté à tant d'autres qui se commettaient alors, n'était pas de nature à fléchir le courroux du ciel. Aussi l'année suivante fut-elle marquée par de nouveaux troubles dans l'air, de nouvelles perturbations atmosphériques et de nouveaux dérangements dans les saisons, suivis de calamités nouvelles. Au mois de janvier de l'année 582, de fortes pluies, accompagnées d'éclairs sinistres et de violents coups de tonnerre, donnèrent lieu à d'autres inondations. Une comète parut entourée d'un cercle noir et projetant au loin une chevelure brillante comme le reflet d'un vaste incendie. A Paris et aux environs, une vraie pluie de sang, se détachant de la nue, tomba sur les vêtements de plusieurs personnes, qui rejetèrent avec horreur des habits maculés de semblables souillures. Enfin, une éclipse de lune, des tremblements de terre, des ouragans et d'autres phénomènes non moins effrayants vinrent jeter la consternation parmi les peuples. Mais tous ces prodiges n'étaient encore que le prélude d'une épidémie plus terrible que les précédentes et qui porta la désolation dans un grand nombre de provinces, parmi lesquelles l'Auvergne ne fut malheureusement pas épargnée (2).

A ces fléaux naturels s'ajoutaient encore les horreurs des discordes civiles, les luttes fratricides, les meurtres et les

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. V, xxxv et xxxvi.
(2) Id. *Ibid.* lib. VI, xiv.

crimes de toutes sortes qui ensanglantèrent les règnes des fils de Clotaire. Nous avons déjà vu le meurtre de Sigebert, roi d'Austrasie. Son frère Chilpéric, que Grégoire de Tours appelle l'Hérode et le Néron de son siècle, fit aussi mettre à mort, sur les instances de sa femme Frédegonde, deux de ses fils, Mérovée et Clovis, qu'il avait eus d'un premier mariage, ainsi qu'Audowère, leur mère. Bientôt après, Chilpéric lui-même tombait assassiné, par les ordres de Frédegonde. Un soir qu'il revenait de la chasse à sa villa royale de Chelles, comme il descendait de cheval, la main appuyée sur l'épaule d'un de ses leudes, il avait été poignardé par Lambéric, l'un des serviteurs de la reine [584] (1). D'autres, il est vrai, accusent Brunehaut. Enfin, l'évêque de Rouen, Prétextat, qui avait béni l'union de Mérovée avec la veuve de Sigebert, Brunehaut, fut aussi égorgé dans son église, sur les marches de l'autel, pendant qu'il se préparait à célébrer le saint sacrifice, le saint Jour de Pâques de l'année 588 (2). Là encore on reconnut la main et la vengeance de Frédegonde.

Dans le même temps, l'Aquitaine entière, et par conséquent l'Auvergne qui en faisait partie, étaient en proie aux troubles et aux guerres intestines suscitées par les prétentions d'un soi-disant fils de Clotaire Ier, Gondovald, dit Ballomer. Soutenu par Gontran Boson, puissant leude austrasien, et par le patrice Mummol, cet aventurier avait soulevé toute la région en deçà de la Loire. Il fut même un moment sur le point de réussir, et se fit proclamer roi à Brives ; mais, obligé de s'enfuir devant les armées réunies de Gontran, roi de Bourgogne, et de son neveu Childebert II, roi d'Austrasie, il se réfugia d'abord à Bordeaux, puis à Comminges, où, trahi par ses partisans, il périt de mort violente [585] (3).

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. VI, XLVI.
(2) Id. *Ibid.* lib. VIII, XXXI.
(3) Id. *Ibid.* lib. VII, XXXVIII.

VII

Au milieu de tant de crimes, de calamités et de misères, l'âme sensible et compatissante de l'évêque d'Auvergne ne put que s'ouvrir à tous les maux et à toutes les infortunes dont il était le confident et le témoin. Avec cette charité sans bornes qui semble avoir été, de tout temps, la vertu héréditaire de nos évêques, il s'apitoyait sur le sort de tous les malheureux et cherchait à y porter remède par tous les moyens en son pouvoir. Se prodiguant lui-même et multipliant ses ressources pour les égaler aux besoins, on le voyait partout où il y avait quelque détresse à secourir, quelque nécessité à soulager. Tantôt au chevet des malades ou des pestiférés, tantôt sur le théâtre de quelque sinistre, tantôt auprès des indigents ou parmi les captifs, il ne restait étranger à aucun genre d'afflictions et trouvait toujours, dans la générosité de son cœur, le secret de les adoucir et d'en tempérer l'amertume.

Un jour, le comte Eulalius, par un de ces abus de pouvoir qui n'étaient que trop fréquents à cette époque de barbarie, avait fait arrêter, sous un prétexte quelconque, un certain nombre de citoyens de la ville d'Auvergne, et, les ayant chargés de chaînes, les avait envoyés en prison. Forts de leur innocence et ne se sentant nullement coupables du méfait qu'on leur imputait, ceux-ci se recommandent au Seigneur et implorent sa pitié. Ils n'allaient point tarder à en ressentir les effets. A peine ont-ils achevé leur prière, que, la nuit suivante, par une permission spéciale de Dieu, les chaînes dont ils étaient couverts se rompent aussitôt et les portes de leur prison s'ouvrent, comme d'elles-mêmes, devant eux. Ils les franchissent et vont se réfugier dans l'église-mère. En apprenant leur évasion, Eulalius irrité ordonne qu'on les charge de nouvelles chaînes plus solides et plus pesantes que les premières. En vain le vénérable pontife, Avit, intervient-il

en leur faveur. Il n'est pas écouté. Mais on n'eut pas plus tôt remis aux pieds et aux mains des prisonniers les nouveaux fers qu'on leur destinait, que leurs anneaux, volant en éclats, se brisèrent comme un verre fragile, et, grâce à l'intercession de leur saint évêque, ces malheureux captifs furent rendus à la liberté (1).

Saint Avit obtint aussi du roi Childebert II les plus larges concessions, au sujet des tributs et redevances que les églises, les monastères et les membres du clergé de son diocèse avaient à verser au trésor royal. La suite et le malheur des temps, la transmission et la division des propriétés rendaient souvent très difficile et très onéreuse la perception de ces impôts, payables ordinairement en nature. Par la grâce de Dieu et sur la recommandation du pieux évêque, le roi régla si bien toutes choses, que personne désormais n'eut à souffrir aucun inconvénient sous ce rapport. Le fisc seul y perdit quelques avantages (2).

Vers la même époque, saint Avit eut l'honneur de recevoir, dans sa ville épiscopale, un synode d'évêques. Convoqué par l'évêque de Bourges, métropolitain de la province, qui était alors le célèbre Sulpice Sévère, ce synode avait pour but de terminer un ancien différend qui s'était élevé entre Innocent, évêque de Rodez, et Ursicin, évêque de Cahors, au sujet de quelques paroisses dont ces deux prélats se disputaient depuis longtemps la juridiction [587] (3).

Peu après, nous voyons encore, suivant Grégoire de Tours, l'évêque d'Auvergne assister à un autre synode réuni sur les confins de cette province avec le Rouergue et le Gévaudan. Il s'agissait de statuer sur les démêlés matrimoniaux du comte Eulalius et de sa femme Tétradie. Le synode porta sa sentence : elle fut sévère mais impartiale, et saint Avit, qui avait sans doute contribué autant que personne à la rendre telle,

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, VI.
(2) Id. *Ibid.* lib. X, VII.
(3) Id. *Ibid.* lib. VI, XXXVIII.

eut la satisfaction de voir flétrir, comme elle le méritait, la conduite si longtemps scandaleuse de ces deux indignes époux [590] (1).

Au reste, Eulalius avait été déjà relevé de ses fonctions de comte d'Auvergne par le roi Childebert, qui avait mis à sa place Nicetius, en élevant celui-ci de la dignité de comte à celle de duc et en lui attribuant une juridiction beaucoup plus étendue. Bien que fort jeune encore, le successeur d'Eulalius sut faire preuve de beaucoup de sens et de valeur. En peu de temps il parvint à pacifier toute la contrée, ce qui dut être un grand sujet de joie pour le cœur de l'évêque Avit (2).

C'est ainsi que ce bon et dévoué pasteur s'occupait sans relâche, avec un soin et une activité infatigables, de tout ce qui pouvait procurer le bien spirituel ou temporel de ses chères brebis. Sentinelle vigilante, placée à la tête du troupeau, il prenait toutes les initiatives et recourait à toutes les industries pour en assurer la sauvegarde et le bien-être. Rien n'était capable d'arrêter ni les élans de son zèle, ni les ardeurs de sa charité, ni les largesses de son inépuisable bienfaisance. Son illustre disciple et ami, l'historien des Gaules au VIe siècle, nous a conservé, dans ses récits et ses chroniques, le souvenir des vertus et des mérites de ce saint pontife. Un autre de ses contemporains, non moins célèbre, qui fut également son ami, l'évêque de Poitiers, le poète Venance Fortunat, s'est plu à le chanter dans plusieurs de ses poésies, et il l'a fait en des vers immortels qui passeront à la postérité la plus reculée. Après l'avoir remercié d'abord de certains présents qu'il lui avait envoyés à lui-même ainsi qu'à l'abbesse du monastère de Sainte-Croix, Agnès, et à sa royale fondatrice, sainte Radegonde, le poète le représente s'adonnant tour à tour à toutes les œuvres de miséricorde ; il exalte le succès de son apostolat auprès des Juifs convertis en masse par ses prédications ; il le salue comme la gloire des pontifes et le

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. X, VIII.
(2) Id. *Ibid.* lib. VIII, XVIII.

père de son peuple, comme la providence de toute la contrée, le soutien du pauvre et de l'indigent, le nourricier de l'étranger et du voyageur. « En un mot, conclut-il, chacun trouve » toujours auprès de lui ce qu'il vient y chercher ; » et il lui adresse ses poèmes avec cette dédicace : « Au pieux et saint » seigneur Avit, si recommandable par ses œuvres aposto- » liques et si tendrement aimé en Jésus-Christ, son très » humble serviteur, Venance Fortunat (1). »

Mais ce qui perpétuera à jamais en Auvergne la mémoire de saint Avit et la rendra éternellement populaire parmi nous, ce ne sont pas seulement les récits de l'évêque de Tours et les vers de l'évêque de Poitiers, ses deux illustres contemporains et amis ; ce qui portera son nom, à travers les siècles, jusqu'aux oreilles de nos arrière-neveux et fera toujours sa gloire la plus certaine et la plus durable, c'est surtout la construction de cette antique et superbe basilique romane, l'ornement de notre cité et l'admiration des étrangers, si connue parmi nous sous le nom de Notre-Dame du Port. C'est saint Avit, en effet, qui en fut le fondateur, et c'est l'histoire de cette fondation et des origines de ce célèbre sanctuaire, œuvre des dernières années de notre saint pontife, qu'il nous reste maintenant à raconter.

(*A suivre.*) L'Abbé RANDANNE.

(1) Venant. Fortunat, *Miscell.*, lib. III, cap. XXVI, XXVII, XXVIII ; lib. V, cap. V.

LE Dr VICTOR FLEURY

(Notice lue à l'Académie de Clermont-Ferrand le 3 novembre 1892.)

MESSIEURS,

Nous avons tous vu, maintes fois, dans la belle saison, l'atmosphère qui, pendant de longs jours, nous avait réjouis par son calme et la douceur de sa température, se troubler tout à coup. La girouette, restée longtemps immobile, grince sur sa tige rouillée et change vivement de direction. Les nuages s'amoncellent, le vent s'élève de plus en plus, et, promenant sur les villes et les campagnes sa violence toujours croissante, ne se borne bientôt plus à faire simplement onduler en vagues successives les herbes de la prairie et les moissons jaunissantes. Cédant à sa violence progressive, les branches des arbres, d'abord légèrement agitées, finissent par se mouvoir avec une telle impulsion que le tronc lui-même est fortement secoué ; puis, comme l'a dit notre grand fabuliste :

> Le vent redouble ses efforts
> Et fait si bien qu'il déracine
> Celui dont la tête au ciel était voisine
> Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

L'œuvre de dévastation s'accomplit. Le géant des forêts, le chêne séculaire qui avait si souvent bravé l'effort de la tempête, finit par céder à la violence du

. . . . plus terrible des autans
Que jusque-là le nord ait porté dans ses flancs.

Le voilà tristement renversé ; et les passants qui s'étaient si souvent reposés

A l'abri du feuillage
Dont il couvrait le voisinage,

qui avaient si souvent admiré sa masse toujours verdoyante, regardent avec étonnement ce pauvre roi déchu dont ils peuvent maintenant mesurer facilement la hauteur, tandis qu'ils apprécient sa vigueur par la profondeur de l'empreinte qu'ont creusé dans le sol ses racines jadis si fortement cramponnées. Un reste de sève pourra bien pénétrer encore jusqu'à l'extrémité des rameaux et entretenir quelques bouquets de feuilles, mais la source de la vie est tarie. L'arbre ainsi tombé ne se relèvera jamais plus. Tandis qu'à côté de lui le frêle roseau, courbé par l'effort de la tempête, s'est relevé lorsque le calme a été rétabli. Il se dresse maintenant avec un certain orgueil à côté du chêne robuste qui le plaisantait naguère sur la faiblesse de sa constitution.

Vous avez tous saisi, je pense, les allusions que j'emprunte à cette fable dont nous avons orné notre mémoire dans notre enfance déjà lointaine. Vous avez compris qu'il en est de la vie de l'homme comme de celle des plantes, et qu'en dehors du vent et des tempêtes, il existe dans l'atmosphère des courants mystérieux qui déconcertent la science et viennent, à des époques que nul n'a prévu, s'abattre sur les populations pour y produire de sinistres ravages. Ces courants funestes s'appellent aujourd'hui, comme au temps d'Hippocrate, des épidémies. L'étude de leurs causes et de leur nature exercera longtemps encore l'intelligence et l'imagination des savants qui, après avoir constaté des symptômes et aligné les chiffres d'interminables statistiques, en seront trop souvent réduits à formuler des théories qui bientôt, hélas ! ne tarderont pas à être contredites par de nouveaux faits. Pauvres savants ! il leur restera du moins la consolation d'avoir rempli la tâche

qui leur a été assignée quand on a dit que Dieu avait livré le monde à leurs discussions : *Tradidit mundum disputationibus eorum,* ils poursuivront ainsi indéfiniment leurs débats dans l'espérance de voir jaillir la lumière. Cette lumière qui éclaire nos intelligences, nous la désirons tous, et nous sommes péniblement affectés lorsque nous voyons disparaître autour de nous ceux dont le flambeau nous avait paru le plus brillant, ces maîtres respectés qui, par l'étendue de leur savoir et l'habileté de leur pratique, nous avaient servi de modèles et de guides dans les sentiers souvent bien arides de la science.

Aujourd'hui, Messieurs, j'ai justement à vous parler d'un de ces hommes qui s'élèvent par leur mérite au-dessus du simple vulgaire et qui, dans le cours d'une longue carrière, ont répandu avec profusion sur des générations avides de les entendre les lumières d'un utile enseignement. J'ai à vous parler de notre regretté confrère M. Victor Fleury dont la robuste vieillesse semblait devoir résister à tous les maux qui affligent l'espèce humaine et qui a succombé aux conséquences d'une mystérieuse épidémie qu'il avait d'abord méprisée et dont il disait au bout de quelques jours : Je n'aurais pas cru que ça m'eût mis au lit.

On m'objectera peut-être que les comparaisons dont je me suis servi manquent de justesse parce que notre regretté confrère n'avait pas les apparences d'un colosse ni d'un athlète. Cela est vrai physiquement. Il est certain qu'il ne présentait ni le port majestueux de son père, ni la grande taille et les formes élégantes de son frère, mais dans des proportions plus restreintes il était bien constitué et la vivacité de ses allures indiquait une grande somme d'énergie et de vitalité. Aussi avait-il conservé longtemps les apparences de la jeunesse, si bien que personne n'aurait pu soupçonner en 1890 qu'il était né en 1809. En le voyant alors plus qu'octogénaire parcourir d'un pied léger les rues de la ville ou circuler dans l'Hôtel-Dieu au milieu de ses élèves qu'il savait si bien grouper autour de lui, il eût semblé naturel d'admettre

qu'il était le contemporain de ces jeunes gens et non pas le condisciple de leurs grands-pères. A le voir ainsi merveilleusement conservé, on était naturellement porté à croire qu'il avait encore une longue carrière à poursuivre. L'âge auquel il est parvenu sans aucune infirmité démontre d'ailleurs suffisamment quel degré de résistance il a opposé aux influences qui menacent sans cesse la vie d'un médecin pourvu d'une vaste clientèle. Cette résistance doit être d'autant plus particulièrement remarquée qu'il n'était pas, comme on dit vulgairement, de ceux qui s'écoutent, et semblait ne prendre aucune précaution pour conserver sa santé. Levé toujours de grand matin, bien que se couchant souvent fort tard, il ne manquait jamais de se trouver à l'Hôtel-Dieu avant l'heure fixée pour sa visite, donnant ainsi aux élèves l'exemple de l'exactitude la plus rigoureuse. Tout en lui d'ailleurs indiquait une grande activité. Leste dans sa démarche, vif dans tous ses mouvements, il avait conservé jusqu'à la fin cette dextérité et cette sûreté dans l'usage de ses mains qui avaient fait de lui un opérateur de premier ordre. Les lignes qu'il a tracées dans les derniers jours de sa vie sont aussi nettement formées que celles des écrits de sa jeunesse ; ni l'âge ni la maladie n'ont pu en altérer la forme nette et cursive.

Sa parole répondait à ses allures : brève et précise, elle exprimait en quelques mots sa pensée avec une forme toujours correcte, mais simple et sans prétention. Préparé à la pratique de la médecine par des études sérieuses, la mémoire remplie de faits soigneusement observés, doué d'un sens médical qui lui permettait d'établir promptement un bon diagnostic, il n'avait pas besoin de se mettre en frais d'éloquence pour rendre ses leçons attrayantes. Aussi s'attachait-il surtout à les rendre utiles. Fidèle à ses principes et confiant dans sa longue expérience, il ne se laissait pas facilement séduire par ces théories plus ou moins brillantes qui se succèdent si fréquemment dans notre profession, et n'acceptait les idées nouvelles que lorsqu'il était démontré par l'expérience que l'art de guérir venait décidément de faire une nou-

velle conquête. Cette sage résistance à l'envahissement de la nouveauté ne plaisait pas toujours à cette jeunesse ardente qui se passionne trop aisément pour les innovations et se croit sans modestie appelée à découvrir chaque jour un nouveau monde. Mais il est évident que, pour ces individus si prompts à s'enthousiasmer, il y a tout à gagner dans un enseignement calme et méthodique qui, au lieu de courir aux aventures, procède avec prudence et tient à ne s'avancer qu'à coup sûr dans la voie du progrès. La science est certainement perfectible à l'infini. Chacun de nous doit désirer la voir avancer chaque jour en y contribuant si les circonstances le permettent. La recherche du bien est la condition du progrès dont le but est la connaissance du vrai. Rien n'est donc plus logique que l'amour de la vérité qui doit dominer tous nos actes et diriger nos recherches.

Or, nul ne peut contester à M. Fleury cet amour de la vérité qu'il manifestait dans ses actes comme dans ses paroles, dans sa vie scientifique comme dans sa vie sociale. La vérité se montrait chez lui sans ornements comme dans la tradition mythologique qui nous la représente sortant d'un puits sans aucun des accessoires qui constituent la toilette féminine. Sa parole était réellement l'expression de sa pensée. Quelque chose qu'il eût à dire, il ne songeait jamais à préparer sa phrase. Il n'appartenait pas évidemment à l'école de ce rusé diplomate qui disait que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. On ne pourra pas non plus l'accuser d'avoir jamais cédé à cette maxime : « Défiez-vous de votre premier mouvement parce qu'il est presque toujours bon. » Sa franchise ne se serait pas accommodée de ces subtilités. Cette franchise était si bien connue qu'elle avait puissamment contribué à lui concilier l'estime générale. S'il montrait parfois quelque pointe de malice, nul ne songeait à s'en formaliser et tous avaient foi en sa sincérité. Cette qualité lui tenait au cœur et il nous en a laissé une dernière preuve en rédigeant lui-même, vers la fin de sa vie, une notice biographique destinée uniquement à sa famille, qui devait la com-

muniquer au membre de l'Académie chargé de payer à sa mémoire un suprême tribut d'hommages.

Or, tout se tient et s'enchaîne dans ce précieux document qui nous fait connaître son auteur jusque dans ses pensées intimes. J'aurais craint, en le mutilant trop, de lui faire perdre son véritable caractère, et je vous le soumets en l'abrégeant à peine, espérant qu'il vous semblera bien plus intéressant que tous les extraits que j'en pourrais faire. Si je ne puis reproduire son ton ni son accent, vous reconnaîtrez au moins la forme de ses phrases et la tournure de son esprit. Vous pourrez, avec un peu de bonne volonté, vous figurer qu'il est encore assis dans ce fauteuil de la présidence auquel vos suffrages l'avaient appelé, et qu'il occupait la dernière fois qu'il a siégé parmi nous, atteint déjà par le mal qui devait l'emporter.

La parole est à M. le docteur Fleury :

« Après avoir terminé mes études au collège de Clermont, j'ai été nommé bachelier ès lettres à la fin de 1827 (1).

» Je partis l'année suivante pour Paris où je m'occupai exclusivement de sciences afin d'obtenir le diplôme de bachelier ès sciences qui me fut conféré au mois de juillet 1828 (2). Mon père me rappela ensuite à Clermont où je passai deux années (1829-1830) pour m'occuper exclusivement d'anatomie.

» A la fin de cette seconde année je retournai à Paris.

« Travaille, me dit mon père, prépares-toi à tous les
« concours, et si jamais tu me remplaces, qu'on ne dise pas
» que c'est à la faveur que tu le dois, mais à ton seul mérite;
» il faut qu'on oublie que tu as été mon fils. »

» Je promis et j'ai tenu la parole que je lui avais donnée.

» En 1831, je suivis les cours de l'Ecole de médecine, les

(1) Né en 1809, M. Fleury avait alors 18 ans.

(2) Il n'existait alors à Clermont aucun moyen de se préparer et de se présenter au baccalauréat ès sciences.

cliniques de l'Hôtel-Dieu professées par MM. Dupuytren et Chomel. A la fin de cette même année, je fus nommé au concours externe des hôpitaux et élève de l'école pratique. En 1832, je fus assez heureux pour être placé dans le service du professeur Chomel, ce qui me rendit faciles tous les moyens d'instruction que l'on exige des élèves qui se présentent au concours de l'internat, et me permit de recueillir un grand nombre d'observations. J'obtins ainsi le prix fondé par Corvisard, et à la fin de cette même année je fus nommé interne des hôpitaux. Placé le premier de la série pour la question écrite, le second pour l'orale, j'occupai le sixième rang sur la liste. Parvenu à ce poste si recherché par la jeunesse médicale, les portes de l'Hôtel-Dieu me furent largement ouvertes. Ce fut d'abord Breschet, mon compatriote, et l'ami de mon père, qui me prit dans son service en 1833. A cette époque, Dupuytren, considéré depuis longtemps comme le premier chirurgien de la capitale, exerçait autour de lui un prestige sans égal; le rêve de la jeunesse était de s'attacher à lui, aussi cette faveur était-elle recherchée longtemps à l'avance. Je ne l'attendis guère. Dupuytren, qui avait été le collaborateur de mon père à l'Ecole pratique où il était chef des travaux anatomiques pendant que son jeune ami en était prosecteur, avait promis de me prendre dans son service si je devenais interne. Il tint parole, et, en partant pour l'Italie à la fin de 1833, il recommanda à M. Breschet, qui le remplaçait, de m'inscrire au nombre de ses internes. Je fus donc, en 1834, attaché à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu. A la fin de cette année, je concourus pour les prix de l'Ecole pratique, et j'obtins une médaille d'argent et des livres. En 1835, le professeur Roux, un des anciens amis de mon père, me prit dans son service de la Charité, mais je ne restai que quelques mois dans cet hôpital. Dupuytren venait de mourir. Sa succession, très enviée, était d'un poids très lourd pour celui de ses collègues qui serait appelé à lui succéder. M. Roux ne craignit pas d'affronter cette épreuve.

» Opérateur habile, très érudit, doué d'une grande mé-

moire, il parlait avec difficulté. L'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu fut bientôt privé d'une partie de ses auditeurs.

» M. Roux me proposa de m'emmener avec lui, et je le suivis à l'Hôtel-Dieu, où j'étais déjà resté trois ans soit comme externe, soit comme interne ; tout le personnel de la maison m'était donc connu.

» M. Roux était surtout chirurgien. Il montrait, disait-on, trop de hardiesse dans ses opérations. Dieu sait s'il a été dépassé depuis, et si la génération qui lui a succédé n'a pas tenté, en s'abritant sous le patronage de Lister, des cures impossibles ! Il passerait certainement, aujourd'hui, pour un chirurgien timide.

» L'année suivante, je fus attaché à un service de médecine. M. Chomel m'engagea à entrer dans celui de M. Honoré, qui était l'un des praticiens les plus estimés de l'Hôtel-Dieu.

» Le règlement des hôpitaux s'opposait à ce que l'on restât plus de deux ans dans le même hôpital, mais on fit une exception pour les élèves qui avaient soigné des cholériques en 1832. On doit se rappeler que la première atteinte de cette cruelle épidémie sévissait en 1832, l'année précisément où j'étais externe dans le service de la clinique médicale. Je pus donc profiter de cette faveur et passer ma quatrième année à l'Hôtel-Dieu, puisqu'à la troisième je n'y avais été appelé que par des circonstances indépendantes de ma volonté.

» Dans cette même année je fus nommé membre de la Société anatomique et membre adjoint de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

» Reçu docteur au mois d'août 1836, je partis quelque temps après pour Clermont avec le titre de professeur adjoint d'anatomie et de clinique externe (décret du 19 septembre 1836). Toutes les connaissances que j'avais acquises dans les hôpitaux de la capitale furent bientôt mises au service de mes compatriotes. Clermont est un point central où affluent, des départements voisins, tous les malades qui ont à subir de grandes opérations. La chirurgie s'y fait donc sur une grande échelle. Les cliniques sont bien organisées.

» Ce fut sous les auspices de mon père que je commençai mes premières armes.

» En 1841, les Ecoles préparatoires de médecine furent réorganisées. La chaire d'anatomie fut distraite de l'enseignement de la clinique. J'en fus nommé le premier professeur. Depuis mon arrivée de Paris, j'avais fait le cours à la place de mon père; je n'eus qu'à le continuer; ce que je fis jusqu'en 1843.

» Dans le courant de cette même année, je fus nommé membre titulaire de l'Académie de Clermont.

» Au mois d'août 1843, j'eus le malheur de perdre mon père, qui était chargé de l'enseignement de la clinique externe. Je l'avais souvent remplacé lorsqu'il était malade, je fus tout naturellement appelé à lui succéder. Le 14 septembre de cette même année, une permutation de chaire me donna le titre de professeur de clinique.

» En 1852, je fus nommé chirurgien du lycée de Clermont.

» En 1856, la Société de chirurgie me conféra le titre de membre correspondant.

» Le 22 août 1858 je fus nommé chevalier de la Légion d'honneur.

» Appelé à la chaire de clinique externe après la mort de mon père, je ne lui avais pas succédé comme chirurgien en chef. Si j'en avais les attributions et le privilège, je n'en possédais pas le titre, ce qui tenait à une circonstance toute particulière. Il y avait alors à l'Hôtel-Dieu de Clermont un homme très estimé (M. le docteur Pourcher aîné) qui était depuis un grand nombre d'années chirurgien en second. Le titre de chirurgien en chef aurait dû lui revenir, mais doué d'une modestie qui est rare à notre époque, il ne fit aucune démarche pour l'obtenir. La Commission des hospices crut de son devoir de laisser la place vacante, mais à sa mort elle s'empressa de rétablir ce titre et de me le conférer. Je fus alors nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, le 24 février 1860.

» La guerre de 1870 rendit très pénible le service des

hôpitaux. Après la visite des militaires blessés (car, à cette époque, ce service n'était pas, comme il l'a été depuis, confié aux médecins militaires), il fallait soigner les malades que la variole faisait affluer dans nos salles.

» Accablé de fatigue, je fus forcé de prendre un congé pour aller me reposer à la campagne. Le ministre de la guerre, voulant me récompenser des soins que j'avais donnés à ses soldats, me nomma officier de la Légion d'honneur le 16 mars 1872.

» Nous lisons à ce propos dans un journal du temps :

« Hier, nous avons annoncé la promotion de M. le docteur
» Victor Fleury au grade d'officier de la Légion d'honneur.
» Nous nous empressons aujourd'hui de constater les sym-
» pathies nombreuses, nous pouvons dire universelles, qui
» ont accueilli cette heureuse nouvelle.

» Il est heureux que M. le général commandant la division
» militaire ait eu la bonne pensée de signaler les services
» rendus par M. Fleury dans nos ambulances pendant la
» guerre. C'est grâce à ce rapport que le docteur a pu rece-
» voir la haute distinction qui lui était due à tant de titres.

» Nous avons d'ailleurs à féliciter M. le général de division
» de s'attacher à ne laisser aucun mérite dans l'oubli. La
» croix de chevalier de la Légion d'honneur, envoyée sur sa
» demande à nos trois compatriotes, M. l'abbé Chassaigne et
» MM. les docteurs Dourif et Ledru, est une récompense par-
» faitement placée ; elle honore justement les candidats qui
» l'ont obtenue, et elle témoigne de l'esprit d'équité du chef
» de service qui a bien voulu la solliciter pour eux. »

» Enfin, comme couronnement d'une longue carrière et d'une existence bien remplie, je fus nommé, le 22 octobre 1874, directeur de l'Ecole de médecine en remplacement de M. le docteur Pierre Bertrand, démissionnaire. Depuis 1846 j'en partageais les fonctions avec lui, et je pourrais dire que j'avais occupé cette place pendant quarante ans à l'époque où j'ai été mis à la retraite (1er novembre 1886).

» Je fondai immédiatement un prix (de 100 francs) qui devait porter mon nom et être décerné tous les ans aux élèves qui auraient recueilli au lit des malades le plus grand nombre d'observations.

» La première question qui appela mon attention fut celle des travaux anatomiques. Dans les amphithéâtres de dissection les cadavres font souvent défaut. Les enterrements sont devenus plus communs qu'autrefois. Les sociétés d'ouvriers ont pris une grande extension. Chaque corporation a la sienne. Non seulement elle s'occupe à donner des soins aux malades, mais elle pourvoit aussi à leur inhumation. Pour compenser notre déficit, M. Bertrand avait déjà demandé si l'on pourrait obtenir les corps des prisonniers de la maison centrale de Riom. Cette demande avait été repoussée. Je voulus la renouveler dans des circonstances qui me semblaient favorables. Nous avions en effet, pour préfet du Puy-de-Dôme, M. Michon, fils de notre honorable collègue des hôpitaux de Paris. Docteur en médecine, il devait comprendre l'utilité de l'anatomie. De plus, M. Bardoux était secrétaire général du ministère de la justice. La position qu'il occupait lui permettait d'appuyer notre demande et de la faire réussir, ce qui eut lieu, en effet, après bien des pourparlers.

» L'autorisation obtenue, avec le consentement de l'aumônier et du médecin de la maison centrale de Riom, il fallut régler bien des détails pour organiser un service régulier qui, depuis, a toujours fonctionné régulièrement.

» Différentes réformes ont ensuite été successivement opérées. Ainsi, la bibliothèque fut pourvue d'un bibliothécaire qu'il fallait payer. Puis il fallut organiser le service des laboratoires et la préparation des cours.

» Jusque-là, M. Bertrand s'était parfaitement entendu avec le chef des travaux chimiques qui préparait ses leçons avec un matériel très réduit. Son successeur était jeune, plus exigeant, et critiquait souvent la manière de faire de son subordonné. Il n'y avait qu'un parti à prendre : celui de les rendre indépendants l'un de l'autre. Du reste, les travaux

de laboratoire avaient pris une telle extension qu'ils absorbaient tout le temps du chef des travaux chimiques. Nous avons dû lui adjoindre un préparateur spécialement attaché aux professeurs des sciences accessoires.

» De même, pour l'anatomie, nous avons donné au prosecteur nommé au concours, un aide aussi nommé au concours, qui, après avoir été sous les ordres du prosecteur pendant une année, doit ensuite le remplacer.

» Les amphithéâtres d'anatomie, les laboratoires étaient presque dépourvus d'eau. Nous en avons obtenu de M. le Maire une quantité suffisante. En même temps nous obtenions de l'Administration des Hospices un emplacement convenable pour l'installation de la chambre des morts et l'organisation d'un musée anatomique dans lequel furent transportées d'abord une foule de pièces qui étaient empilées sans ordre dans les vitrines du premier étage. Ces pièces, classées et cataloguées par les soins de M. de La Fouilhouse, chef des travaux anatomiques, servent aux leçons de chirurgie et d'anatomie.

» Je profitai de quelques ressources pour faire arranger le petit amphithéâtre où se font les leçons de clinique et les opérations. Cette pièce, contiguë à la salle Duprat, destinée aux hommes atteints d'affections chirurgicales, est admirablement placée pour les leçons qui se font après les visites; elle est très commode pour les opérations, qui se pratiquent ainsi presque au lit des malades. Quelques réparations pourront facilement la mettre en état de répondre à toutes les exigences de la chirurgie moderne. On y a placé un squelette qui sert aux démonstrations anatomiques que réclament les leçons de clinique.

» L'Ecole n'avait pas de cours de physique : il était indispensable de pourvoir à cette branche si utile de l'enseignement, rendue nécessaire par les nouveaux règlements. M. Fredet voulut bien se charger de faire deux leçons par semaine. Nous parvînmes à nous procurer quelques appareils et les instruments les plus nécessaires. Le cours fut donc

institué et professé régulièrement pendant l'année scolaire 1880-1881. Il a continué.

» Au mois de mars 1881, je fus assez heureux pour traverser la Méditerranée et aller lire au Congrès d'Alger un mémoire où se trouvaient les observations d'une pratique de 45 ans.

» En 1882, un grand malheur nous a frappés. La mort de ma petite-fille, qui nous a été enlevée à l'âge de 16 ans, est venue troubler un bonheur qui jusque-là avait été aussi complet qu'on peut le désirer en ce monde.....

» J'ai doublement souffert de cette séparation. Comme grand-père, c'était mon unique petite-fille ; comme médecin, en assistant aux symptômes d'une maladie infectieuse que rien n'a pu arrêter et dont l'issue a été si fatale.

» Les occupations ont au moins cet immense avantage, qu'elles font diversion aux chagrins les plus vifs. J'ai donc repris mes travaux à l'Ecole de médecine et j'ai pu, en 1883, réaliser un projet auquel j'avais pensé depuis bien longtemps : c'était d'obtenir, pour nos travaux anatomiques, les cadavres des sujets qui succombent à l'établissement de Sainte-Marie et qui ne sont pas réclamés par les familles. Nous devons savoir gré à M. le Dr Hospital de l'empressement qu'il a mis à nous seconder dans cette circonstance.

» Un décret du 1er août 1883 a donné aux Ecoles préparatoires la faculté de se réorganiser, mais en leur imposant des conditions tellement onéreuses, qu'on dut craindre que bien peu pussent profiter des avantages qui leur étaient offerts. On leur accordait, en effet, le droit de faire passer les deux premiers examens de doctorat devant un jury composé de trois professeurs de Faculté ; ce qui permettait de garder les élèves jusqu'après la 12e inscription. Mais on mettait pour condition qu'on aurait 12 professeurs titulaires et 6 suppléants. Déjà, une première fois, on avait presque doublé les appointements des professeurs : peut-être espérait-on, en augmentant ainsi le personnel, que les Conseils municipaux, rendus responsables de la dépense, ne se prêteraient pas à cette mesure. Il y a

bien eu, en effet, un peu d'hésitation, mais finalement M. Ledru, mon successeur, a pu s'entendre avec M. le Recteur, qui est lui-même docteur en médecine, et M. le Maire, Gasquet, professeur à la Faculté des lettres; si bien que maintenant le projet de réorganisation est réalisé et l'Ecole assurée de son existence.

» Nous n'avons pas eu le même succès lorsque je suis allé à Paris, en 1884, pour assister à une réunion des directeurs des Ecoles préparatoires, où il a été décidé qu'on demanderait au ministre le rétablissement du concours dans la ville où siégeait l'Ecole à laquelle se destinaient les candidats aux places vacantes. Cet avantage nous a été refusé comme le maintien des officiers de santé.

» Toutefois, nous avons pu faire nommer sans concours un professeur suppléant pour les sciences accessoires. M. Charles Truchot, licencié ès sciences physiques et mathématiques, avait, du reste, donné assez de preuves de son savoir pour qu'on le nommât sans lui imposer les épreuves d'un concours. Il s'est, d'ailleurs, si bien acquitté de ses fonctions de suppléant, qu'on lui a, plus tard, conféré le titre de chargé de cours.

» Dans cette même année, j'ai pu augmenter le musée d'anatomie en demandant par écrit, au doyen de la Faculté de Paris, un certain nombre de ces pièces qui s'accumulent à la suite des concours et constituent, pour les Facultés, un véritable encombrement. Cette demande a été accueillie favorablement, et 180 pièces d'anatomie nous ont été attribuées. Elles consistent surtout en préparations d'artères, de veines et de vaisseaux lymphatiques qui servent pour les leçons.

» Au mois de novembre 1885 a eu lieu à Bordeaux un concours pour deux places de professeur suppléant. Malgré mon grand âge, je n'ai pas craint d'affronter les épreuves d'un aussi long voyage, pour aller soutenir les intérêts de notre Ecole. Les épreuves ont été suivies d'un plein succès. M. Pojolat a été nommé professeur suppléant d'anatomie et de phy-

siologie, et M. Bousquet, professeur suppléant de clinique externe et obstétricale.

» En 1886, le Conseil supérieur de l'Instruction publique a décidé que les professeurs des Facultés et de l'Enseignement supérieur seraient mis à la retraite à 70 ans. Comme j'avais atteint cet âge depuis longtemps, j'ai dû céder la place à M. Ledru et me retirer avec le titre de directeur honoraire, en même temps que M. Nivet, né comme moi en 1809, devenait professeur honoraire. Nos fonctions ont cessé au mois de novembre 1886.

» Le grand malheur des hommes qui sont frappés par la retraite est l'inoccupation et l'ennui qui en est la conséquence. Les médecins font heureusement exception à la règle. Leur clientèle peut diminuer, mais elle ne leur fait jamais complètement défaut. J'ai été, sous ce rapport, vraiment privilégié.

» On m'offrait depuis longtemps le titre de vice-président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Craignant de ne pas être à la hauteur de l'emploi et redoutant de ne pouvoir, à cause de mes occupations, assister régulièrement aux séances, j'avais toujours refusé. Mais, dès l'instant où mes loisirs ont augmenté, je ne pouvais plus invoquer le même prétexte. J'ai donc consenti à accepter le titre de Président, qui m'a été donné au mois de janvier 1887 et que j'ai occupé pendant deux ans.

» Une autre fonction m'a été confiée par le ministre de la guerre, le 28 novembre 1888. C'est la délégation auprès du général commandant le 13e corps d'armée ou la présidence de la Société de secours aux blessés, dite aussi Société de la Croix-Rouge. J'en étais le vice-président à l'époque de la guerre; mais, depuis 1870, elle n'avait plus donné signe de vie. La caisse était vide; la Société des Femmes de France s'était organisée. Les conditions étaient donc aussi fâcheuses que possible. Je n'ai cependant pas cru devoir refuser et j'ai cédé aux sollicitations pressantes du marquis de Villeneuve-Bargemont, en m'associant comme vice-présidents M. le colonel Poupon, et M. le grand vicaire Chardon qui, pendant

la guerre, avait été aumônier de l'ambulance du Puy-de-Dôme.

» Ma santé a toujours été bonne. Il me suffit de dire que, pendant 60 ans, je n'ai suspendu mon service dans les hôpitaux qu'après la guerre. Ainsi que je l'ai dit plus haut, j'étais alors tellement fatigué par les soins donnés aux malades, que j'ai dû m'arrêter et passer quelques jours à la campagne pour me reposer.

» L'épidémie d'influenza qui a régné à Clermont m'a atteint légèrement en apparence, mais je n'en ai pas moins éprouvé une faiblesse extrême dans les jambes; ce qui me faisait dire en plaisantant que je passais brusquement de la jeunesse à la vieillesse.

» Une seconde atteinte, survenue au mois d'août 1890, à la suite d'une impression de froid, m'a démontré que la réaction n'était plus possible et qu'il fallait finir honorablement. Aussi me suis-je empressé de réclamer les secours de la Religion, que je n'avais pas toujours pratiquée bien rigoureusement. »

Maintenant que vous connaissez dans tous ses détails cette longue existence, racontée par un historien dont nul ne soupçonnera la bonne foi, nous pouvons la résumer en quelques mots pour en préciser le souvenir et en tirer un utile enseignement.

Nous garderons la mémoire de notre confrère comme celle d'un homme franc et loyal, vif et prompt dans l'expression de sa pensée, mais toujours bienveillant, fidèle aux enseignements et aux traditions de sa famille, ami passionné du travail, ayant conservé jusqu'au terme de sa longue carrière une activité étonnante. Nous l'avons vu s'attacher, selon les recommandations paternelles, non seulement à conserver l'honneur de son nom, mais à l'honorer encore plus par son travail et son mérite personnel.

Son habileté chirurgicale lui avait acquis une réputation qui s'étendait bien au delà de notre département. Sa sollicitude pour l'Ecole de médecine a puissamment contribué à lui

donner l'extension qu'elle possède. Son nom figure justement sur la porte d'une de nos salles de clinique, et tous les ans un de nos élèves reçoit le prix qu'il a fondé.

Voilà, certes, bien des titres à sa gloire et à notre reconnaissance ; mais il reste un dernier point à signaler.

Né et élevé à une époque où on parlait beaucoup de philosophie, mais où les principes religieux étaient un peu délaissés, il avait cependant conservé l'impression de ses premiers enseignements. Le spectacle des nombreuses misères qu'il était constamment appelé à soulager lui rappelaient sans cesse qu'avec cette portion matérielle de notre être si fréquemment et si diversement modifiée pendant le cours d'une existence fatalement bornée, il existe une autre portion bien différente en son essence, et dont la première n'est que le substratum et l'instrument. Aussi, lorsque, pendant les loisirs forcés que lui imposait la maladie, se recueillant pour retracer les incidents de toute sa vie, et constatant surtout les faits heureux qui ont marqué sa longue carrière, son esprit éminemment pratique s'élève logiquement, avec une profonde reconnaissance, vers l'auteur de tous les biens. Détaché, par cette contemplation, des choses de ce monde qu'il va bientôt quitter, il se réfugie dans ces régions sereines de la Religion où il trouve à la fois et la force nécessaire pour supporter ses dernières souffrances, et l'espérance d'une vie meilleure qui n'aura pas de limites. Le résumé de sa biographie aurait pu être emprunté à l'épître de saint Paul à Timothée. Il nous semble entendre ce maître vénéré nous dire, comme le grand apôtre à son disciple : « Sois vigilant et laborieux en tout ; accomplis l'œuvre prescrit par l'Evangile ; remplis ton ministère ; sois sobre ; car, pour moi, je dépéris et l'instant de ma dissolution s'approche. J'ai combattu le bon combat ; j'ai terminé ma course ; j'ai conservé la foi. Il ne me reste qu'à attendre à mon dernier jour cette couronne que m'a préparée dans sa justice le Seigneur, juste Juge, et qu'il accordera non seulement à moi, mais à tous ceux qui aiment son avènement.

» *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac Evangelisæ,*
» *ministerium tuum imple, sobrius esto. Ego enim jam delibor*
» *et tempus resolutionis meæ instat. Bonum certamen certavi,*
» *cursum consummavi, fidem servavi, in reliquo reposita est*
» *mihi corona justitiæ quam reddet mihi Dominus in illa die,*
» *justus Judex, non solum autem mihi sed omnibus qui dili-*
» *gunt adventum ejus.* »

G.-H. Dourif,
D. M. P.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3716.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 Mars 1893

— A deux heures quinze minutes, M. de Vissac, Président, déclare la séance ouverte.

— Sur l'invitation de M. le Président, M. Antoine Vernière veut bien accepter de suppléer M. le Secrétaire perpétuel, qui s'est excusé de ne pouvoir se trouver aujourd'hui à Clermont.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la précédente séance. — Adopté.

— Communication est donnée d'une lettre de M. l'abbé F. Gravier, vicaire à Saint-Eloi-les-Mines, qui sollicite le titre de membre correspondant. — M. le D[r] Hospital est chargé de rédiger un rapport sur cette candidature.

La Société batave de Philosophie expérimentale de Rotterdam envoie le programme du Concours qu'elle vient d'ouvrir.

La Société académique de l'Aube fait connaître les prix qu'elle se propose de décerner, de 1893 à 1897.

— M. Vernière indique les ouvrages reçus.

M. Trincard, membre correspondant, offre le manuscrit d'une notice historique qu'il a consacrée à Pérignat-ès-Allier.

— M. le Président signale le décès de M. René Culhat du Chamond, membre titulaire, et se fait, à cette occasion, l'interprète des regrets unanimes de notre Compagnie.

— Au nom de la Commission nommée dans la dernière séance, M. Vignancour présente un rapport qui conclut :

1° A l'approbation des comptes de 1892 et du budget de 1893 ;

2° A un vote de remerciements à l'adresse de M. le Trésorier ;

3° A l'adoption de la proposition déposée par ce dernier et tendant à faire payer une cotisation annuelle de 12 francs à tous les membres correspondants.

Les deux premières conclusions sont votées à l'unanimité.

La troisième provoque une discussion à la suite de laquelle l'Académie décide que tous les membres correspondants élus à dater de ce jour paieront la cotisation de 12 francs et recevront le Bulletin mensuel.

La question de savoir si la même mesure doit être appliquée aux correspondants actuels est renvoyée à la prochaine séance qui, en raison des vacances de Pâques, se tiendra le 2e jeudi d'avril.

— M. H. Burin des Roziers donne lecture de son travail sur *Une Société populaire en Auvergne, en l'an II*. — Renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures trente-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France — tome II, 3e livraison.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse — 9e série, tome IV.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais — tome XXIII.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère — tome XLIII, 1892, novembre-décembre.

Le Gay-Lussac, Revue des Sciences ; — *Compte rendu de la Commission météorologique de la Haute-Vienne* — année 1892.

Revue médicale de la Franche-Comté — 1re année, no 10, octobre 1892.

Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts — 3e série, tome V, 15e de la collection, 1er fascicule.

Comité archéologique de Senlis, Comptes rendus et Mémoires — 3e série, tome VI, année 1891.

Rentrée solennelle des Facultés et de l'Ecole de médecine de Clermont, 3 novembre 1892.

Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont — 14e année, no 163, 1er février 1893.

Supplément à l'*Album Caranda*, 1re partie du fascicule de 1892 : *Les Fouilles aux grévières de Ciry-Salsogne* — 3e année, 1892.

Rapport de la Commission des comptes pour l'année 1892

MESSIEURS,

En votre séance du 2 février, vous avez entendu la lecture par M. le Trésorier, des comptes de 1892. Conformément à votre Règlement, vous avez nommé une Commission chargée de vérifier ces comptes.

Cette Commission s'est réunie le 15 février. Sa mission était facile. Votre comptabilité est simple ; elle se résume, hélas ! en peu de chiffres. Les longues additions, s'alignant en colonnes serrées sur les livres prosaïques des banques, sont inconnues sur les registres modestes des Sociétés savantes.

Donc la vérification que vous nous avez confiée n'a demandé que peu d'instants. Elle a permis de constater la parfaite régularité des écritures, et, en votre nom, nous avons

remercié M. le Trésorier du soin qu'il apportait à l'accomplissement de sa mission, parfois ingrate.

Là se serait bornée notre tâche, si nous n'avions eu à examiner spécialement la proposition que vous a faite M. le Trésorier, d'assujettir tous les membres correspondants, quel que soit leur domicile, à l'obligation de payer annuellement une cotisation de 12 francs, en échange du service du *Bulletin*.

A l'heure actuelle, et aux termes de votre Règlement révisé en 1888, seuls les membres correspondants domiciliés dans le département sont tenus de payer une cotisation annuelle, et seuls ils reçoivent le *Bulletin*.

Il s'agirait d'étendre cette mesure à tous les membres correspondants, non seulement à ceux qui résident dans le ressort de l'Académie, mais à ceux, très nombreux, qui résident en dehors des départements de l'Allier, de la Haute-Loire, du Cantal et de la Corrèze.

Quelques chiffres vont immédiatement faire sentir l'intérêt pécuniaire de la question.

D'après la liste publiée dans le *Bulletin* de décembre dernier, il existerait actuellement 109 membres correspondants, parmi lesquels 30 résident dans le département et 79 hors du département.

Quatre correspondants étrangers au département s'imposent volontairement un abonnement au *Bulletin*, moyennant la somme de 8 fr. par an. Soixante-quinze correspondants n'ont avec notre Société aucun lien, et c'est ce lien qu'il importerait de créer, en leur imposant l'abonnement au *Bulletin* et le versement d'une cotisation.

Les finances de l'Académie y gagneraient immédiatement une somme d'environ 900 francs. Ce serait un résultat fort appréciable dans un budget qui, avec des dépenses cependant restreintes, doit viser à une grande économie.

On m'objectera, il est vrai, que beaucoup de correspondants refuseront cet impôt nouveau et, pour ne pas ouvrir leur bourse, donneront leur démission.

Cette objection a été précisément une des raisons qui ont déterminé votre Commission. — En relisant la liste des correspondants, il a paru que nombre d'entre eux n'avaient avec votre Compagnie aucun rapport : ils ne viennent jamais ; ils ne vous font pas hommage de leurs travaux ; depuis dix, vingt ans, ils ne donnent plus signe de vie littéraire. Je posais, ce matin, à votre Trésorier, cette question : « M. X..., — je ne le nomme point — inscrit depuis si longtemps sur nos listes, est-il encore vivant? » — « Je l'ignore, » m'a-t-il été répondu ; et je poserais à chacun de vous la même question, que de tous je recevrais la même réponse.

Il y a là — permettez-moi de le dire, car la vérité est due, même aux académies, — il y a là, pour nous, une situation quelque peu ridicule. Si les membres qui ont bien voulu accepter le titre de membres honoraires élus *honorent*, en effet, l'Académie par leurs noms, leur science, leurs ouvrages, il est incontestable que les membres correspondants sont, au contraire, *honorés* par vous, lorsque vous voulez bien les admettre. Or, il s'agit de savoir s'ils apprécient suffisamment cet honneur, et le *criterium* le plus sûr pour discerner le bon grain de l'ivraie, c'est de demander à chacun de s'intéresser à nos travaux en recevant notre *Bulletin*, de s'intéresser à notre prospérité en payant une cotisation.

De ceux qui estiment que l'honneur qui leur est fait est trop chèrement payé, nous nous séparerons sans bruit, et sur la liste des correspondants resteront seulement ceux qui veulent vivre de notre vie et participer à nos études.

La mesure proposée par M. le Trésorier nous paraît donc, à tous les points de vue, mériter votre attention. Il vous appartient de dire si vous voulez la discuter immédiatement ou si vous préférez, par un renvoi à votre Bureau, la faire étudier et mûrir davantage.

Le Rapporteur :

J. VIGNANCOUR.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Un Évêque d'Auvergne au VI[e] siècle

SAINT AVIT I[er]

ET LES ORIGINES DE N.-D. DU PORT

(Suite et fin)

VIII

A la fin du VI[e] siècle de notre ère, la ville d'Auvergne, qui ne s'appelait pas encore Clermont, de son nom relativement moderne, mais simplement *Urbs arverna,* du nom de la province dont elle était la capitale, se trouvait enfermée dans une enceinte qui, du côté du nord-est, n'allait pas au delà de l'emplacement actuel de l'église de Notre-Dame du Port. Non loin de cet emplacement s'élevait alors une des portes de la cité. En avant de cette porte s'étendait une vaste esplanade à laquelle aboutissait le chemin public qui reliait alors la ville d'Auvergne à celle de Ricomagum (Riom), en passant sous les murs du monastère de Chantoin et dont on voit encore les traces le long de notre cimetière des Carmes-Déchaux. Ce chemin public, que saint Grégoire de Tours appelle *Aggerem publicum* (1), n'était autre que l'ancienne voie romaine d'Augusto-Nemetum (Clermont) à Avaricum (Bourges), construite sous le règne de l'empereur Claude. De là, sans doute, le nom de chaussée de Claudius conservé jusqu'à nos jours au

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. I, XXXIX.

tronçon qui en subsiste encore au côté sud de notre nécropole (1).

La place sur laquelle venait déboucher cette voie, à son entrée dans la ville, s'appelait déjà le Port, à cette époque reculée. C'est du moins ce que nous apprend une vieille *Vie* de saint Avit, attribuée à l'un de ses contemporains et citée par Savaron dans ses annotations sur le *Livre des Églises et Monastères de Clermont*, d'un auteur anonyme du xe siècle. Il y est dit, en effet, que la place où fut bâtie ensuite l'église du Port était désignée sous ce nom de toute antiquité (2).

Or, on s'est souvent demandé, depuis, d'où pouvait venir une semblable appellation donnée à un lieu situé au centre des terres, et où il n'y avait ni mer, ni lac, ni fleuve, ni rivière.

Cette question d'étymologie nous a paru si importante, au point de vue des origines de Notre-Dame du Port, que nous avons cru devoir nous y arrêter tout d'abord et la traiter avec quelque étendue. Voici donc les diverses explications apportées par les auteurs qui ont écrit sur ce sujet.

Elles sont de deux sortes :

Les unes sont tirées des différents sens du mot latin *Portus;*

Les autres, de certaines formes et racines celtiques.

Dans le premier système, quelques-uns ont pensé que cette appellation de Port pourrait venir, d'abord, de ce que l'emplacement auquel elle s'applique, dominant la plaine de la Limagne, avait en quelque sorte l'aspect, la physionomie d'un port sur la mer (3). Expliquée de cette manière, cette dénomination ne serait, en pareil cas, qu'une simple métaphore.

D'autres, attachant ici au mot *Portus* une signification pu-

(1) P. P. Mathieu, *Colonies et Voies romaines*, p. 232.

(2) Savaron, *Liber de Sanctis Ecclesiis et Monasteriis Claromontii.* — In locum qui ab antiquis Portus vocabatur.

(3) On sait d'ailleurs que la Limagne a été autrefois, à une époque préhistorique, au moment où nos volcans étaient encore en pleine activité, une sorte de méditerranée ou mer intérieure, communiquant avec l'Océan par les vallées de l'Allier et de la Loire.

rement allégorique, ont dit que ce mot désignait simplement une attribution de la Bienheureuse Vierge Marie invoquée sous ce titre de Notre-Dame du Port comme étant, en effet, pour les pauvres humains, le vrai port du salut. Dans leur pensée, ce titre uniquement symbolique équivaudrait à ceux de Notre-Dame du Salut, Notre-Dame du Refuge, etc.

Enfin, un certain nombre d'écrivains, épuisant les autres sens littéraux du mot latin *Portus,* ont avancé que le lieu ainsi dénommé pouvait avoir été : soit un lieu d'approvisionnement, un entrepôt, un marché où l'on apportait et où l'on vendait les denrées et les marchandises nécessaires aux habitants de la ville (1) ; soit une sorte de défilé ou de passage, comme dans les régions pyrénéennes, où ce nom de Port est encore usité dans ce sens à en juger par les expressions suivantes : Saint-Jean-Pied-de-Port, Port-de-Vénasque, etc.

Quant à ceux qui dérivent cette appellation, non plus du latin, mais du vieux langage celtique, il en est qui la font venir de la forme Puerz, Porz, encore usitée en Bretagne pour désigner tout terrain vacant, clos de murs, qui précède une porte, une entrée quelconque (2). Pris dans le sens de cette vieille forme celtique, le mot de Port aurait servi à désigner l'emplacement qui s'étendait de ce côté, au devant de la porte de la ville. La preuve en serait, dit-on, dans le nom de Porte et de Place Champherm ou Champet, c'est-à-dire Porte et Place du champ désert, du champ vacant, donné plus tard à cette porte et à la place qui la précédait (3).

(1) Freund et Theil, *Dict. latin-français.* V. *Portus.*

(2) Cocheris, *Origine et formation des noms de lieux.*

(3) Cette place n'est autre que la place Delille, ainsi nommée, seulement au début de ce siècle, en mémoire du poète Jacques Delille, notre compatriote. L'ancienne place Champherm, dite plus tard, par corruption, Champet ou Champeix, s'étendait d'abord non seulement sur toute la surface de la place Delille actuelle, mais encore sur celle où s'est élevé depuis le quartier des Jacobins. La porte qui, de ce côté, donnait accès dans la ville, était située à l'entrée de la rue du Port et s'appelait également Porte Champet. On la désignait aussi sous le nom de Porte Royale, parce que c'était par cette porte que les rois venant à Clermont faisaient ordinaire-

Mais il est une autre forme celtique d'où peut venir le mot *Port,* d'après la disposition topographique et la configuration du terrain où s'est élevée depuis l'église de ce nom.

Cette église, on le sait, a été bâtie dans un endroit profond et tout à fait en contre-bas, au pied du monticule où s'étage la ville de Clermont. Or, les Celtes avaient, pour désigner toute dépression du sol, tout lieu bas formant comme une sorte de vasque ou cuvette, le mot *Pol* ou *Poul,* racine de *Palus,* marais, et de *Pulvis,* poussière (1). La lettre *r* remplaçant facilement la lettre *l* et réciproquement, *Pol, Poul* ont donné les formes *Por* et *Pour.* Nous avons même en vieux français le mot *Poubre,* marais desséché, et *Pourre,* poudre, poussière, limon desséché qu'emporte le vent (2). Cela étant, le nom de Port serait venu à ce lieu de sa situation déprimée, comme pour les lieux dits : *Polard, Palport, la Palotte,* et autres lieux semblables, tels que, peut-être, le fameux Port-Royal des champs, situé, au milieu des terres, « dans un vallon malsain, désert, affreux et sauvage, » a dit Sainte-Beuve (3). Remarquons même que *Port,* avec le sens de col à travers les montagnes, pourrait aussi venir du celtique *Pour, Por,* marquant une dépression de terrain.

Resterait à expliquer, dans cette hypothèse, comment l'expression latine *Portus* a pu être substituée à la forme primitive gauloise *Por.* La chose est bien simple. Les chroniqueurs du haut et du bas moyen-âge, écrivant en latin et se laissant guider uniquement par la consonance des mots, ont été ame-

ment leur entrée. Ce fut par cette même porte que le Pape Benoît XII fit aussi la sienne, lorsqu'il vint dans nos murs en 1399. Elle était surmontée d'une toiture en ardoises à quatre pentes. Comme elle menaçait ruine, elle fut démolie en 1761 et remplacée par deux pilastres. Mais la porte et la place continuèrent de s'appeler porte et place Champet jusqu'au 8 juillet 1820 où, par décision du Conseil municipal, la place prit la dénomination de place Delille, sous laquelle elle est uniquement connue aujourd'hui.

(1) Court de Gébelin, *Nouv. Dict. étymol. de la langue française ;* — Ferd. Pennier, *Les noms topographiques devant la Philologie.* (Paris, Viewey, 1886.)

(2) Ducange, *Glossaire français.*

(3) Sainte-Beuve, *Hist. de Port-Royal.*

nés, comme naturellement, à traduire par *Portus* la vieille expression populaire *Por*, et c'est ce qui a dérouté, jusqu'à ce jour, tous les étymologistes qui se sont occupés de rechercher l'origine de ce mot, tellement que l'un d'entre eux, et non des moins sérieux, a fini par dire que c'était là un vocable dont la vraie signification était encore « à enquérir » (1).

Pour nous, s'il nous est permis d'émettre à notre tour notre humble avis, nous serions porté à croire, avec l'un de nos plus érudits confrères (2), que cette signification n'est plus à enquérir, mais qu'elle est, au contraire, nettement et parfaitement définie de la manière la plus précise et la plus plausible, par le sens de la vieille racine celtique que nous venons d'exposer. Tout d'ailleurs semble concourir à donner à cette dernière étymologie, je ne dis pas seulement un caractère de vraisemblance et de probabilité, mais encore de certitude, tandis que toutes les autres présentent, au contraire, des difficultés et des contradictions qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Au reste, quelle que soit l'opinion que l'on adopte dans ce débat auquel nous nous sommes peut-être déjà trop arrêté et que nous ne voulons pas prolonger davantage, ce qu'il y a de certain, c'est que l'emplacement, sur lequel saint Avit fut amené à élever une église à la sainte Vierge, s'appelait déjà le Port de temps immémorial, et que c'est ce lieu qui a donné son nom à l'église et non l'église qui a donné le sien à ce lieu. Reste maintenant à savoir pourquoi et comment saint Avit a été amené à construire une nouvelle église à la sainte Vierge et à la construire en cet endroit.

(1) *Visites archéologiques*, par *** (M. de La Faye-L'Hospital). (Clerm., imp. Centr., 1879.)

(2) M. Elie Jaloustre, qui a bien voulu nous communiquer un mémoire des mieux étudiés sur cette intéressante question.

—

IX

Lorsque saint Avit, poussé sans doute par une inspiration céleste, résolut d'ériger un nouveau temple à la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, il dut y être déterminé par la simple considération suivante, à savoir que, de son temps, cette bienheureuse Vierge n'avait point encore, dans la ville d'Auvergne, d'église qui lui fût spécialement et exclusivement consacrée. Dès l'apparition du christianisme dans nos contrées, saint Austremoine, il est vrai, lui avait bien dédié l'église de Notre-Dame d'Entre-Saints, celle de Notre-Dame de Gloire, et enfin, suivant une tradition des plus autorisées, la Cathédrale elle-même. Mais, de ces trois sanctuaires bâtis en l'honneur de Marie par l'apôtre de l'Auvergne, deux n'étaient plus, à cette époque, que des oratoires englobés, depuis, dans d'autres églises plus grandes dont ils n'étaient que comme des chapelles. C'est ainsi que Notre-Dame d'Entre-Saints était devenue une annexe de la basilique de Saint-Clément, plus tard Saint-Alyre, au faubourg de ce nom ; et Notre-Dame de Gloire, une annexe de l'église de Saint-Pierre de Chantoin. Quant à la Cathédrale ou mère-église, bâtie, dit-on, sur l'emplacement de la maison du sénateur Cassius par saint Austremoine et érigée par lui sous le vocable de la très sainte Vierge, elle avait été reconstruite un siècle auparavant par saint Namace, neuvième évêque d'Auvergne, qui lui avait donné pour patrons et pour titulaires, avec la mère de Dieu, les saints martyrs bolonais Agricole et Vital, dont il avait placé les reliques sous le maître-autel, après les avoir envoyé chercher en Italie par une députation (1). A proprement parler, il n'y avait donc pas alors, dans la ville d'Auvergne, d'église exclusivement affectée au culte de la Vierge Marie, et ce fut sans doute pour cette raison que saint

(1) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, lib. II, c. XVI.

Avit entreprit d'en ériger une nouvelle dont la Reine des cieux serait la seule et unique patronne.

Mais, quelle fut aussi la raison qui lui fit choisir, pour la construction de cette nouvelle église, l'emplacement où elle s'est élevée depuis lors? Ce lieu était-il, autrefois, comme cela s'est présenté pour beaucoup de nos sanctuaires chrétiens qui se sont élevés sur les ruines de temples païens, un centre de superstitions idolâtriques, un lieu saint du druidisme ? Ce qui porterait à le croire, c'est la présence en cet endroit d'une source qui s'y voit encore aujourd'hui dans le puits de la Souterraine. Cette source pourrait avoir été jadis l'objet de la vénération de nos ancêtres dans le *Nemeton* ou bois sacré qui couvrait alors la colline sur laquelle a été bâti Clermont (1). On sait, en effet, le culte particulier des Celtes pour les sources et les fontaines. Plus tard, à l'avènement de la religion chrétienne, le culte local de cette source a pu faire place, là comme ailleurs, au culte de la Vierge immaculée dont la pureté sans tache se trouvait, du reste, admirablement figurée par le cristal de l'onde. Peut-être même y eut-il là, dès le principe, un oratoire ou quelque pieuse image de la bienheureuse Vierge Marie qui continua d'y attirer les foules après comme avant la prédication de l'Evangile, et ce fut peut-être ce qui donna l'idée à saint Avit d'y construire un temple. Mais il est impossible de rien préciser à cet égard d'une manière certaine. Nous n'avons que des présomptions. L'histoire et la tradition sont muettes sur ce point. Toujours est-il que saint Avit, voulant construire dans sa ville épiscopale une basilique en l'honneur de la Mère de Dieu, se détermina à en jeter les fondements sur la place appelée le Port, de préférence à tout autre endroit, sans que l'on puisse dire, au juste, pour quels motifs il fit choix de cet empla-

(1) De là le nom d'Augusto-Nemetum (bois sacré d'Auguste) donné anciennement à cette ville. — Le mot gaulois, *Nemeton*, signifie temple, ou, plus exactement : espace de terrain consacré à une ou à plusieurs divinités. (D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière, etc.*, p. 39.)

cement plutôt que de tel autre. Peut-être, d'ailleurs, fut-ce simplement parce que cette place, vaste et spacieuse, offrait plus de facilités et d'avantages pour l'érection de la basilique projetée que son fondateur songea à l'y établir. Il paraît cependant difficile d'admettre que ce fut là l'unique mobile qui dicta le choix du pieux pontife, et on aime mieux croire qu'à cette raison toute matérielle vinrent s'ajouter, dans son esprit, d'autres raisons d'un ordre supérieur, qui, bien que leur secret nous échappe aujourd'hui, n'en sont pas moins dignes de tous nos respects.

X

Le choix de l'emplacement de la future basilique étant donc ainsi arrêté dans l'esprit de son saint fondateur, pour des motifs que nous ignorons mais que nous devons supposer péremptoires, on se mit à l'œuvre et on en commença aussitôt la construction. Quelques historiens et archéologues ont cru pouvoir assigner une date fixe à ces premiers travaux et les font remonter à l'année 578. On n'a même pas hésité, malgré des avis contraires, beaucoup plus nombreux, à faire consacrer cette opinion par une plaque de marbre placée au-dessus de la porte de la sacristie de l'église actuelle et sur laquelle on lit ces mots : « Saint Avit, évêque de Clermont, » fonda l'église de Notre-Dame du Port, l'an 578, et la dédia » à la très sainte Vierge, etc. (1). »

Mais, d'autres historiographes se sont montrés beaucoup plus réservés et ont pensé que personne ne pouvait dire, d'une manière certaine, ni en quelle année les constructions avaient commencé, ni en quelle année elles furent terminées. Nous sommes de l'avis de ces derniers et nous ajouterons même que tout ce que l'on peut dire de plus précis à ce

(1) *Etude archéologique sur Notre-Dame du Port*, par *** (M. de La Faye). (Clermont, impr. Ferdinand Thibaud, p. 21.)

sujet, c'est qu'il ne paraît guère possible de placer la date de la fondation de Notre-Dame du Port avant l'année 580, ni celle de son achèvement au delà de l'année 595. La preuve que cette fondation ne remonte pas plus haut que l'année 585, c'est que saint Grégoire de Tours, qui relate les principaux faits de l'épiscopat de saint Avit, tels que la restauration de l'église de Saint-Antolian, la fondation de celle de Saint-Genès de Thiers, la conversion des Juifs et autres faits de ce genre, tous antérieurs à l'année 580, ne dit absolument rien de la fondation de Notre-Dame du Port, qui n'était pas cependant de moindre importance. Or, il est à croire que si la fondation de cette basilique par saint Avit avait eu lieu antérieurement, elle aurait trouvé place dans les chroniques de l'évêque de Tours au même titre et plus encore que tant d'autres détails qu'il nous a conservés sur la vie de notre saint pontife. S'il n'en parle point c'est qu'il ne la connaissait pas, et s'il ne la connaissait pas c'est qu'elle n'avait pas encore eu lieu à l'époque dont il s'agit.

Il doit ainsi paraître certain, d'après ce que nous venons de dire, que la fondation de Notre-Dame du Port ne peut guère remonter plus haut qu'aux environs de l'année 580, mais il ne l'est pas moins que son achèvement ne puisse être remis au delà de l'année 595. On s'accorde, en effet, généralement à placer la mort de saint Avit dans le cours de cette année 595, ou même de l'année précédente, 594. Or, il est dit, d'autre part, dans une vie manuscrite de saint Avit, par un auteur anonyme fort ancien, que ce saint évêque présida non seulement à la fondation mais encore à l'achèvement de la basilique du Port et qu'il y fut inhumé. Si elle fut terminée ou à peu près de son vivant, elle le fut, par conséquent, au plus tard avant la fin de l'année 595.

C'est donc entre ces deux dates extrêmes, 580 et 595, qu'il faut placer le commencement et la fin des travaux de construction de Notre-Dame du Port. Ces travaux durent ainsi être menés avec une grande activité et non moins rapidement que ceux de la Cathédrale de saint Namace, qui avaient

duré douze ans. Nous savons d'ailleurs par le vieux biographe de saint Avit, cité plus haut, qu'ils furent exécutés avec convenance et avec soin, que le plan des constructions présentait un ensemble des plus harmonieux, et que les proportions en étaient aussi régulières qu'élégantes.

XI

La basilique une fois terminée, saint Avit, dit encore son biographe, l'enrichit et l'orna d'un grand nombre de saintes reliques qui y furent placées par ses soins. Il est à croire qu'il y plaça, en même temps, une image ou une statue de la sainte Vierge au culte de laquelle il avait voulu que ce sanctuaire fût plus spécialement dédié. Il fallait bien, en effet, qu'un objet quelconque, image ou statue, vînt y rappeler d'une manière sensible, sinon la présence au moins la pensée et le souvenir de la Reine du ciel, afin que ce lieu devînt véritablement comme un centre et un foyer de dévotion en son honneur. Or, cette image ou statue de la sainte Vierge dont saint Avit dut certainement doter, dans ce but, la nouvelle église, est-elle la même que nous vénérons aujourd'hui dans la crypte ou souterraine de la basilique actuelle? Plusieurs le prétendent, non sans raison, peut-être. Quant à nous, nous croyons qu'on ne peut ni l'affirmer ni le prouver. Mais on ne saurait non plus ni l'infirmer, ni prouver le contraire. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la statue qui existe encore aujourd'hui, à supposer qu'elle ne remonte pas à saint Avit, ce qui n'est pas démontré et ne peut l'être, n'en est pas moins regardée comme fort ancienne, puisque, suivant les érudits et les archéologues qui lui assignent la date relativement la plus récente, elle ne serait point postérieure à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe.

Voici, d'ailleurs, la description très exacte et pour ainsi dire canonique de cette statue, d'après M. l'abbé Chardon, vicaire général, qui l'a eue, un certain temps, entre mains

et sous les yeux, après son merveilleux recouvrement, en 1873 :

« La Vierge est représentée assise. Elle tient l'Enfant-
» Jésus devant elle et sur le bras droit. Le bras, en se rele-
» vant, s'appuie du coude sur le genou et presse l'enfant
» contre le sein de sa mère. La mère, affectueusement incli-
» née vers l'enfant, porte plus loin son regard... L'enfant a
» le bras gauche au cou de sa mère, et, de la main droite,
» lui caresse le bas du visage. Son air est souriant et sa
» pose respire un complet abandon.

» L'expression de l'ensemble étonne quand on considère
» combien les diverses parties ont été négligées. Dans l'En-
» fant-Jésus et dans la Vierge, les pieds, les mains et le
» visage sont d'un noir d'ébène. Le voile et la tunique de la
» sainte Vierge ont été argentés, son manteau doré. La
» dorure paraît encore un peu, mais il n'y a plus d'argen-
» ture que dans le fond des plis...

» La statue entière semble avoir été revêtue de plusieurs
» couches de peinture... Elle est en bois de cèdre et d'une
» extrême solidité. Sa hauteur est moindre que celle des
» statues ordinaires. Elle dépasse à peine trente centi-
» mètres (1). »

En admettant que cette statue, telle qu'elle est décrite ci-dessus, présente, comme on l'a prétendu, des caractères qui ne permettent nullement de la faire remonter au delà des dernières années du XIIIe siècle, ne serait-on pas en droit de supposer qu'elle a pu, au moins, remplacer, à cette époque, une statue plus ancienne, tombant de vétusté, et qui pourrait avoir été celle même dont saint Avit avait dû orner primitivement le sanctuaire du Port, celle-ci servant de modèle à celle-là ?

Ce qui porterait à le croire, c'est l'image en bas-relief de la Vierge assise et tenant son enfant sur ses genoux, que l'on

(1) *La Statue miraculeuse de Notre-Dame du Port*, par M. l'abbé Chardon. (Clermont, 1873, chap. II, p. 16.)

remarque sur le tympan de la porte sud de la basilique. Cette image, de forme byzantine et parfaitement archaïque, date certainement d'une époque fort ancienne ; ce qui donne à penser que si, à une pareille époque, il y avait déjà de pieuses images sculptées à l'extérieur des temples, il pouvait y en avoir aussi, et à plus forte raison, à l'intérieur. Il est donc à présumer que le saint fondateur de Notre-Dame du Port ne laissa point le nouveau sanctuaire s'achever et s'ouvrir sans y avoir placé quelque statue ou image de sa céleste patronne.

XII

Lorsque saint Avit eut ainsi complété l'ornementation de la basilique qu'il venait de construire, par les précieuses reliques qu'il y déposa et par la présence de l'image vénérée de Marie qu'il y installa, il est probable qu'il en fit, en même temps, lui-même la dédicace. C'est du moins ce que constatent deux distiques latins qu'on lisait dans un vieux manuscrit conservé autrefois aux archives du Chapitre collégial du Port :

« Ce temple, disait le poète, fut d'abord fondé par saint
» Avit, pontife illustre et d'une noble race. Celui-ci, dans les
» transports de sa piété, le dédia au Christ et à sainte Marie ;
» puis il lui assura des revenus au moyen de ses propres res-
» sources (1). »

On voit par là le cas qu'il faut faire de la légende d'après laquelle cette église aurait été, comme celle du Puy, consacrée par le ministère des anges. Saint Avit, se disposant à procéder à cette cérémonie, aurait été, dit-on, averti par révélation que les anges venaient de consacrer le nouveau temple, et se

(1) Hoc templum sanctus primò fundavit Avitus,
Inclytus antistes nobilis et genere.
Quod dicavit ovans Christo, sanctœ que Mariæ,
Censibus et propria nobilitavit ope.

serait abstenu de le consacrer lui-même. Ce ne serait donc là, selon toute apparence, qu'une pieuse supposition, formellement contredite, d'ailleurs, par le manuscrit cité plus haut.

Comme on le voit également, d'après le texte du même manuscrit, saint Avit ne se contenta pas de fonder et de consacrer la nouvelle basilique ; il voulut, en outre, la doter, et il le fit largement, sur les biens considérables qu'il tenait des riches patriciens gallo-romains, ses ancêtres. En même temps il établit, pour la desservir, une communauté ou collège de prêtres qui devaient y célébrer l'office divin et y exercer les diverses fonctions du ministère sacré. Ce fut là l'origine de cette célèbre collégiale qui, pendant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du siècle dernier, présida parmi nous au maintien et au développement de la dévotion si populaire de Notre-Dame du Port.

S'il faut en croire d'anciens documents, saint Avit n'aurait pas été le seul personnage de son temps à s'intéresser au bien de la nouvelle basilique. Le comte bénéficiaire qui gouvernait alors la province au nom du roi d'Austrasie, et qui n'était autre sans doute que le comte Nicetius, dont il a été précédemment question, voulut joindre ses libéralités à celles du saint prélat et partager avec lui l'honneur de doter le sanctuaire fondé par ses soins. Voici, en effet, ce qu'on lit à ce sujet dans une pièce authentique de date fort ancienne :

« Le premier doyen que fust jadis ès esglize et chapitre de
» Notre-Dame du Port, fust le frère germain du seigneur
» comte d'Auvergne et de Clairmont quy estoit pour lors que
» saint Avit fonda les quinze prébendes des quinze chanoines
» de la susdite esglize du Port, lequel comte, voyant les très
» grands bienfaicts que le bon saint Avit avoist faicts en la
» dicte esglize, fonda le dict doyenné avecques de beaulx
» moyens et revenus et aultres beaulx privislèges cy perdus.
» A ceste occasion fist de son frère germain le premier doyen,
» comme dict est, pour iceluy doyenné maintenir avecques

» ses beaulx privislèges susdicts tels que d'apporter l'espar-
» vier *sive* ourfrau, ainsi qu'il en appert du tout bien au long
» en certains escriptz dans vieulx terrier du dict doyenné
» quy est en latin datté du v[e] novembre de l'an 1399 (1). »

Ainsi richement dotée par la générosité de son saint fondateur et les largesses du comte d'Auvergne, la nouvelle basilique n'eut rien à envier aux autres églises de la ville, ses aînées. Elle n'avait pu être comprise dans le partage des dîmes dont la distribution avait été faite par nos évêques à la fin du v[e] ou au commencement du vi[e] siècle, puisqu'elle n'existait pas encore à cette époque, mais elle n'en fut pas plus pauvre (2).

Cette église que saint Avit venait ainsi de fonder, de consacrer et de doter, prit dès lors le nom de Notre-Dame du Port, du nom de l'emplacement sur lequel elle avait été construite ; car il ne semble pas probable, d'après ce que nous avons dit plus haut, que cette appellation ait jamais eu une autre origine.

Plus tard, cette même église fut aussi désignée sous le nom de *Sainte-Marie principale*. C'est le titre que lui donne, en particulier, l'auteur anonyme du *Livre des Églises de Clermont au X[e] siècle*. Elle fut ainsi surnommée, soit parce qu'elle était la principale église de la ville érigée en l'honneur de Marie, soit parce qu'elle tenait le premier rang après la Cathédrale entre les autres églises de la cité (3).

Peut-être même cette dénomination de Sainte-Marie principale, donnée antérieurement à la basilique du Port, tient-elle aussi à cette circonstance que le siège épiscopal a pu y être quelque temps transféré (4), notamment après la destruction de la Cathédrale de saint Namace lors du sac de

(1) Archiv. département., chap. du Port, terrier vert.

(2) Dufraisse, *Origine des Eglises de France*, p. 468.

(3) Savaron, *Lib. de Ecclesiis*.

(4) *Cathedralem sedem fertur obtinuisse*. (Extrait d'un titre du xii[e] s. Arch. départ., chap. du Port, cote V.)

Clermont par Pépin-le-Bref, en 761. Et ceci nous amène naturellement à signaler ici, en quelques mots, les transformations successives de l'œuvre de saint Avit, à travers les âges.

XIII

Brûlée par les Normands en 860, après avoir été épargnée par Pépin-le-Bref et par les Sarrasins, la basilique de Notre-Dame du Port fut aussitôt restaurée, de 862 à 866, par saint Sigon, 40e évêque de Clermont, et dut sans doute servir de nouveau d'église cathédrale jusqu'à l'entier relèvement de celle-ci, sous l'épiscopat d'Etienne II, en 946.

Ce même Etienne II, qui reconstruisit la Cathédrale et qui fut évêque de Clermont de 944 à 976, paraît avoir accompli également d'importantes réparations à Notre-Dame du Port, comme semble l'indiquer un chapiteau du chœur de cette église qui porte sur l'une de ses faces l'inscription suivante : *In honorem Mariæ, Stephanus me fieri jussit :* Etienne m'a fait faire en l'honneur de Marie. On s'accorde, en effet, assez généralement à croire que ce nom de *Stephanus* désigne ici Etienne II.

Enfin, dans les dernières années du XIIe siècle, Ponce, 58e évêque de Clermont, adresse un appel à tous ses diocésains pour les engager à concourir à de nouvelles réparations que nécessitait l'état plus ou moins ruineux de la basilique du Port (1). Ces réparations urgentes, entreprises par Ponce, ne purent s'achever que cinquante ans plus tard, sous l'épiscopat de Hugues de La Tour-du-Pin, par les soins de Guy, son frère, archidiacre de Lyon et doyen du Chapitre du Port, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Guy de La Tour, neveu des précédents, lequel succéda à Hugues, son oncle, sur le siège épiscopal de Clermont, et eut la gloire d'édifier la Cathédrale actuelle. Hugues et Guy de La Tour furent secon-

(1) *Hist. de N.-D. du Port*, par M. l'abbé L.-A. Chaix. (Clermont, Ferd. Thibaud, 1866, p. 82.)

dés, dans leur œuvre de restauration de Notre-Dame du Port, par l'évêque Jacques de Préneste, légat en France du Pape Innocent IV, qui intéressa à cette œuvre les fidèles des provinces ecclésiastiques de Lyon et de Bourges et obtint, dans ce but, le concours le plus empressé des métropolitains et des évêques des deux provinces (1).

En présence de ces différentes vicissitudes de la basilique de saint Avit, on est naturellement conduit à se demander si, après tant de réparations et restaurations successives, il subsiste encore quoi que ce soit de l'œuvre primitive du saint évêque ? Certains archéologues ont prétendu qu'il n'en restait absolument rien, pas même le plan par terre, et que la basilique actuelle, dans son ensemble comme dans ses détails, ne remontait pas au delà du XIe ou du XIIe siècle ; plusieurs de ses parties ne dateraient même que du XIIIe siècle.

Mais tel n'est point l'avis du plus grand nombre des érudits, entre autres de M. A. Mallay, architecte diocésain, auquel a été confiée la dernière restauration de l'édifice, de 1843 à 1846. Dans son livre intitulé : *Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du Puy-de-Dôme*, il conclut en faveur de l'opinion la plus répandue, qui fait remonter la construction de l'église de Notre-Dame du Port, à peu près telle qu'elle se présente encore de nos jours, au IXe siècle, c'est-à-dire au temps de sa réfection sous saint Sigon. Dans cette opinion, les réparations qu'elle eut à subir postérieurement à cette époque ne furent que partielles et ne modifièrent pas sensiblement le plan général. L'église que nous avons sous les yeux serait donc, à peu de choses près, celle qui fut reconstruite par saint Sigon, et il resterait seulement à savoir ce que fut cette œuvre de saint Sigon succédant à celle de saint Avit. Fut-elle une construction entièrement nouvelle entreprise sur les ruines de l'ancienne, ou seulement une restauration, un relèvement de l'édifice primitif construit par saint Avit ?

(1) *Hist. de N.-D. du Port*, par M. l'abbé L.-A. Chaix. (Clermont, Ferd. Thibaud, 1866, p. 86.) — *Etude archéol. sur N.-D. du Port*, p. 43.

Nous inclinerions volontiers vers cette dernière hypothèse, confirmée d'ailleurs par des données historiques certaines. L'histoire ne dit pas, en effet, que les Normands renversèrent de fond en comble la basilique de saint Avit, mais simplement qu'ils la brûlèrent. Or, les parties inflammables seules durent devenir la proie de l'incendie ; les fondements, les murs, les voûtes même peut-être, s'il en existait, en un mot tout le gros œuvre de l'édifice put résister à l'action du feu et rester debout. — D'autre part, les travaux entrepris par saint Sigon ne durèrent pas, au dire de nos annalistes, plus de deux ou trois ans. Or, ce laps de temps, qui pouvait parfaitement suffire s'il ne s'agissait alors que d'une simple restauration, eût été complètement insuffisant dans le cas d'une construction nouvelle.

Il est donc à croire que les substructions, le narthex, la crypte, le blocage des murs, les colonnes de la basilique première, en un mot toutes les parties inférieures de l'édifice au moins, ont été conservés, et que saint Sigon, profitant de ce qui subsistait encore de l'œuvre de saint Avit et avait échappé à une destruction complète, ne fit que la relever de ses ruines, en suivant en quelque sorte pas à pas le plan de la première construction.

On peut dire, il est vrai, que le triforium, la coupole sur trompes, le revêtement des murs et surtout l'abside accusent une époque bien postérieure au VIe siècle. Nous en convenons sans peine. Nous n'ignorons pas, en effet, que M. de Caumont, et, à sa suite, la plupart de nos meilleurs archéologues, rapportent cette « brillante abside » à la période du roman secondaire, c'est-à-dire au milieu du XIIe siècle (1). Leur opinion concorde, d'ailleurs, avec les faits que nous avons nous-même rappelés plus haut. Mais cela n'empêche aucunement que certaines autres portions de l'édifice ne puissent dater de plus loin, comme si, antérieurement à la grande époque romane, on eût totalement méconnu les règles de l'art de bâtir. N'avons-nous pas vu, au contraire, d'après saint Grégoire

(1) A. de Caumont, *Architecture religieuse*, p. 184.

de Tours, que saint Avit lui-même avait fait reconstruire la crypte de l'église de Saint-Alyre sur un plan des mieux combinés? Nous avons pu constater également, par les réparations qu'il fit faire à l'église de Saint-Antolian, que l'art de l'architecture n'était pas moins avancé, au VIe siècle, qu'il ne le fut plus tard. La description de la Cathédrale de saint Namace, celle de plusieurs autres édifices de l'époque mérovingienne que l'on trouve çà et là dans les écrits de l'illustre historien des Gaules, feraient plutôt supposer, au contraire, un développement artistique considérable qui ne fit que s'oblitérer de plus en plus dans la suite, jusqu'au Xe siècle, à mesure que disparaissait la civilisation romaine, refoulée par la grossièreté barbare.

Ne nous sera-t-il point permis maintenant de conclure, avec le savant historiographe de Notre-Dame du Port, que cette basilique, même après sa restauration par saint Sigon et les remaniements successifs qu'elle a pu subir, le long des âges, a conservé néanmoins l'ensemble de ses proportions et les principales lignes de sa structure première? Tel qu'il est, ce monument présenterait ainsi le type d'une église du VIe siècle reconstruite au IXe, restaurée au XIIe et retouchée au XIIIe, mais avec une religieuse délicatesse qui, respectant tout ce qui pouvait rester de l'ancien édifice, lui conserva par là même son ordonnance générale et son caractère primitif (1).

La basilique de Notre-Dame du Port, au moins dans celles de ses parties qui peuvent remonter à saint Avit, compte donc, à l'heure qu'il est, treize cents ans d'existence. Elle est, sans contredit, la plus ancienne des églises de Clermont. Dans le cours de son existence treize fois séculaire, des papes, des cardinaux, des archevêques, des évêques, des docteurs, des saints, et à leur suite, des multitudes et des générations sans nombre sont venus s'agenouiller sous ses voûtes et y répandre leurs larmes avec leurs prières, ou y porter le tri-

(1) *Histoire de Notre-Dame du Port*, par M. l'abbé L.-A. Chaix. (Clermont-Ferrand, Ferd. Thibaud, 1866.)

but de leurs hommages. Là fut le berceau des croisades. Là se prosternèrent des pèlerins tels que Urbain II, Pascal II, Calixte II, Innocent II et Alexandre III, des rois, des ducs, des comtes, des barons, des chevaliers, l'élite et la masse des peuples. Que de gloire en un seul lieu! Quel honneur pour ce sanctuaire devenu ainsi, à travers les siècles, comme le commun rendez-vous, l'asile, le refuge, le port de toutes les misères et de toutes les grandeurs! La fondation de ce sanctuaire, aux destinées si glorieuses, ne suffirait-elle pas à elle seule pour immortaliser à jamais, parmi nous, la mémoire de celui qui en fut le fondateur?

Le fondateur de Notre-Dame du Port fut saint Avit; voilà pourquoi la célébrité de ce temple, qui fut son œuvre, rejaillira toujours sur son nom pour l'environner d'un impérissable éclat. Et, aussi longtemps qu'on écrira l'histoire ou qu'on fera parler la tradition, la renommée de Notre-Dame du Port perpétuera celle de saint Avit dont le nom restera inséparable de celui de sa basilique.

XIV

Comme s'il eût pressenti que son nom dût être, en effet, indissolublement uni, dans l'avenir, à celui de sa chère église, Avit ne voulut point que son corps fût inhumé ailleurs que dans son enceinte sacrée, afin de n'être pas éloigné, même dans la mort, de ce lieu saint qu'il avait tant aimé durant sa vie. La construction de ce pieux édifice avait été l'œuvre de ses dernières années et comme le couronnement de sa longue et sainte carrière, il voulut en faire le lieu de sa sépulture. Il choisit lui-même l'endroit où il devait reposer et dormir son dernier sommeil en attendant la résurrection bienheureuse. Ce choix une fois fait, il ne lui restait plus qu'à mourir. Comme il était d'un âge avancé, la mort ne se fit pas longtemps attendre. Elle arriva pour lui le 21 août, suivant les uns, et suivant les autres le 21 septembre de l'année 594 ou 595, après un épiscopat de 25 ans.

Selon son désir, saint Avit fut donc enseveli dans cette église du Port qui devint ainsi pour lui comme le véritable port d'une vie meilleure. Il laissait après lui une mémoire chère à tous les fidèles qu'il avait édifiés par ses vertus. Ses restes mortels furent bientôt l'objet d'une vénération unanime et formèrent dès lors l'une des plus insignes reliques de ce sanctuaire qui en possédait déjà tant d'autres que lui-même y avait placées.

Plus tard, le corps de saint Sigon, le zélé restaurateur de Notre-Dame du Port, vint prendre place dans la célèbre basilique à côté de celui de son saint fondateur. Un autre corps saint, celui de saint Garius, vulgairement saint Guérin, partagea, dans la suite, les mêmes honneurs. On a supposé que ce saint Garius ou Guérin pourrait avoir été un frère de saint Léger, évêque d'Autun, qui s'appelait de ce nom. D'autres ont pensé que c'était peut-être un de nos évêques d'Auvergne dont le nom aurait été omis sur les listes épiscopales (1).

L'auteur anonyme des *Eglises de Clermont au* x[e] *siècle* nous signale ces trois tombes illustres, dont rien n'avait encore troublé le repos, comme l'un des principaux ornements de l'antique collégiale, et il ajoute que, outre l'autel de Sainte-Marie qui était le principal, il y avait aussi alors dans la même église les autels de Saint-Julien, de Saint-Privat et de Saint-Sulpice, trois noms également chers à l'Auvergne : saint Julien, le glorieux martyr de Brioude, était, en effet, comme l'ange tutélaire de toute la province, au dire de saint Sidoine; saint Privat, premier évêque de Mende, y avait reçu le jour, dans le bourg de Coudes, suivant une tradition des plus accréditées ; enfin saint Sulpice, qui illustra le siège de Bourges par ses éminentes vertus, en avait été le métropolitain.

A la fin du XIII[e] siècle, l'église du Port s'enrichit encore

(1) A consulter, sur le culte de saint Guérin en l'église de Notre-Dame du Port, une série d'articles aussi intéressants qu'édifiants parus dans la *Semaine religieuse de Clermont*, n[os] 11, 13, 17, 25, 28, 31, 36, 38 et 39 de l'année 1886.

d'une autre précieuse dépouille, celle de saint Gal, qui avait été enseveli dans l'église de Saint-Laurent. En l'an 1285, cette église, ayant été unie à celle de Notre-Dame du Port, dut lui céder le corps de saint Gal, le maître de saint Avit. Ces deux saints corps semblaient n'avoir pu rester plus longtemps séparés, et celui du maître paraissait ne s'être levé de la tombe que pour se réunir à celui du disciple et venir reposer près de lui.

La basilique du Port possédait aussi d'autres reliques de saint Avit, entre autres la chasuble avec laquelle il célébrait les saints mystères, l'étole qui fut le signe de sa douce autorité, et enfin la croix pastorale qui lui avait appartenu.

Tous ces trésors ont disparu au sein de la tourmente révolutionnaire. Les cendres mêmes de saint Avit ont été dispersées aux quatre vents du ciel. Mais ce qui n'a point disparu, ce qui subsiste encore intégralement, ce sont, avec le culte et les honneurs rendus à Marie devant sa miraculeuse image, le culte et les honneurs qu'on a toujours rendus à saint Avit dans la basilique qu'il fonda. Sa fête s'y célébrait autrefois avec la plus grande solennité. Une confrérie spéciale y était érigée sous le vocable de son nom. On y rendait à sa mémoire de publics hommages et on exaltait ses louanges dans des strophes qui mettaient l'éclat de sa naissance et les qualités de son esprit bien au-dessous de la gloire qu'il s'était acquise par sa sainteté et ses mérites (1).

La fête de saint Avit demeura fixée au 20 août, jusqu'au jour où l'évêque Rencon, au XIe siècle, la transféra au 20 septembre, à cause de l'octave de l'Assomption. Plus tard, elle fut remise à la même date et continua de se célébrer, jusqu'à

(1) Voici un fragment d'hymne en l'honneur de saint Avit, dont le texte se trouve aux Archives départementales, chap. du Port, cote V :

Gestiat tellus, polus et canoris
Personet laudes meritas Avito
Plausibus ; sanctam dedit illa prolem
Iste recepit.

Emicat longà serie parentûm
Emicat doctas animi per artes
Sed verò frontem meliore cingit
Lumine virtus.

la fin du siècle dernier, le 21 du mois d'août, dans l'église du Port comme dans toutes les autres églises du diocèse. Depuis le retour à la liturgie romaine, elle a été définitivement fixée au 5 septembre, et elle se célèbre, dans la paroisse du Port, sous le rite *double* de 1re classe, avec octave, comme étant la fête du patron secondaire.

Une chapelle de l'église a été aussi dédiée à saint Avit ; c'est la petite chapelle basse qui précède immédiatement le bras gauche du transept et où se trouve, au-dessus de l'autel, une statue du Sacré-Cœur en marbre blanc, due au ciseau de M. Bonnassieux. On y voyait également, naguère, la statue du saint fondateur de Notre-Dame du Port. Elle a été remplacée, depuis, par une autre statue qu'on lui a érigée récemment dans la Souterraine.

Telles furent la vie et la mort de saint Avit ; tel fut le culte rendu de tout temps à sa mémoire dans l'église qu'il fonda et où il fut inhumé. De là ce culte s'est étendu, dans le diocèse et au dehors, à plusieurs églises et localités qui, dans la suite, ont pris saint Avit pour patron. Parmi ces dernières, nous citerons Saint-Avit d'Issoire, Saint-Avit d'Opmes, Saint-Avit de la Celette, Saint-Avit de Cebazat; Saint-Avit de Pontaumur, au diocèse de Clermont ; Saint-Avit de Tardes, dans la Creuse, et Saint-Avit de Sansac, dans le Cantal.

Mais le centre de ce culte a été et sera toujours le sanctuaire de Notre-Dame du Port. Il y existait hier, il y existe encore aujourd'hui et il y subsistera demain. Les voûtes de cette ancienne basilique, qui est comme la fille glorieuse de la vieillesse du saint pontife, retentiront encore longtemps du bruit de son nom et de l'éclat de ses louanges ; et si jamais elles venaient à s'écrouler sous les coups répétés de quelque farouche ennemi du Christ et de sa sainte Mère, comme autrefois sous les coups des barbares du Nord, les pierres dispersées de ce sanctuaire en ruines, les débris de ses colonnes jonchant le sol rediraient encore aux âges futurs le doux nom de Marie, l'arche et le port du salut, et le nom de son serviteur Avit.

L'Abbé RANDANNE.

AUGUSTIN CHASSAING

Ancien élève de l'École des Chartes

NOTICE BIOGRAPHIQUE

En venant rendre hommage à un compatriote qui a brillé au premier rang parmi les plus sérieux érudits de province, nous croyons remplir le vœu de ceux qui, en Auvergne, s'intéressent aux sciences historiques. Il nous est doux, d'ailleurs, de rappeler ici la vie et les mérites d'un homme auquel nous étions uni personnellement par une certaine conformité de goûts et plus encore par une amitié vieille de près de cinquante années.

Né à Pontaumur (Puy-de-Dôme) le 25 décembre 1830, M. Jean-François-Augustin Chassaing commença ses études au Petit-Séminaire et les termina au Collège de Clermont. Puis, sur le désir de son père qui remplissait honorablement les délicates fonctions de juge de paix et ne considérait rien tant que la magistrature, il partit pour Paris, afin d'acquérir à l'école de droit les connaissances qui devaient lui ouvrir l'accès d'une carrière si enviable.

Augustin Chassaing n'eut pas de peine à obtenir son diplôme. Les études juridiques ne lui déplaisaient pas. Mais il ne les borna pas au droit romain et aux codes français. Comprenant que les institutions présentes ont leurs racines dans le passé, qu'avant de nous arriver telles qu'elles sont, elles ont franchi bien des étapes et subi bien des transformations successives, il voulut s'initier aux moyens de pénétrer dans ce passé peu connu; et, pour satisfaire sa curiosité, il n'hésita

pas à restreindre ses heures de plaisir et à s'imposer volontairement un surcroît de travail. Outre les cours de la Faculté de droit, il suivit assidûment les savantes leçons professées à l'Ecole des chartes sous la haute direction de M. Natalis de Wailly.

Après trois années d'études il fut pourvu, le 14 novembre 1854, du diplôme si recherché d'archiviste paléographe (1). La thèse qui lui valut ce diplôme avait pour titre : *Essai sur la géographie territoriale et politique de l'Auvergne aux IXe et Xe siècles*. C'était un sujet neuf, dont il avait puisé les éléments dans les cartulaires alors inédits de Saint-Julien de Brioude et de Sauxillanges, et qu'il avait traité d'après la méthode dont un des plus érudits professeurs de l'Ecole des chartes, M. Benjamin Guérard, avait posé les principes dans son remarquable *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule depuis l'époque romaine jusqu'à Charlemagne*.

Comme la plupart de ses condisciples et confrères, Augustin Chassaing se proposait de publier sa thèse en entier; mais auparavant il voulait la reprendre par le menu. Consciencieux à l'excès et très exigeant pour lui-même, il trouvait son travail trop sommaire et pas suffisamment probant. Il en renvoya donc la publication à plus tard. L'*Essai géographique,* tel qu'il le concevait, ne devait pas être une simple indication des limites de l'Auvergne avec une sèche nomenclature des *Pagi,* des *Vicariæ* et autres fractions de territoire. C'était plutôt un tableau détaillé des grandes divisions politiques et administratives et, par suite, des divisions civiles et ecclésiastiques, avec explications sur l'origine des duché et comté d'Auvergne ainsi que sur leurs relations avec l'Aquitaine et autres contrées voisines. En un mot, il voulait que son œuvre fût comme une sorte de miroir fidèle reflétant la

(1) Il fut reçu le troisième sur neuf. Parmi ses compagnons de soutenance, plusieurs se sont fait un nom dans le monde érudit : M. Charles Casati, M. Louis Lacour, M. Félix Rocquain, et M. Gustave Servois, aujourd'hui garde général des Archives nationales.

situation territoriale, administrative et sociale de sa province sous les Carlovingiens et à la veille de l'organisation féodale.

Les documents connus ne lui paraissant pas pouvoir lui permettre de serrer de très près la certitude historique, il voulut se donner le temps d'en rechercher et recueillir d'autres à l'aide desquels il pût livrer le moins possible aux conjectures. Des années s'écoulèrent ainsi, consacrées par lui à d'autres travaux. Puis parurent divers ouvrages contenant des vues et des données nouvelles sur la géographie du moyen âge (1). Chassaing n'en persista que davantage dans son projet de revoir sa thèse, ne voulant mettre son nom que sur un travail définitif et digne de l'Ecole des chartes. Bref, il atermoya tant et si bien que son *Essai géographique* n'a jamais vu le jour, au grand détriment de l'histoire de notre province.

En quittant Paris, Augustin Chassaing vint s'établir à Riom comme avocat stagiaire. Les travaux dont il fut bientôt chargé au parquet du procureur général où il avait été admis pour faire son apprentissage de magistrat, ne l'empêchèrent

(1) Nous ne voulons pas énumérer tous les ouvrages de géographie gauloise, mérovingienne et féodale parus depuis 1854. Qu'il nous suffise de citer les travaux spéciaux que fit paraître, de 1859 à 1862, un ancien élève de l'Ecole des chartes, M. Alfred Jacobs : *Le pagus aux différentes époques de notre histoire ; — Fleuves et rivières de la Gaule et de la France au moyen âge ; — Géographie de Grégoire de Tours, de Frédégaire et de leurs continuateurs ; — Géographie des diplômes mérovingiens ;* et, plus près de nous, les remarquables études de M. Auguste Longnon et de M. Desjardins.

Quant à ce qui concerne plus spécialement l'Auvergne, nous citerons la publication faite, en 1861, par M. Henri Doniol, dans les Mémoires de l'Académie de Clermont, du Cartulaire de Brioude (*Liber de Honoribus sancto Juliano collatis*) et du Cartulaire de Sauxillanges (*Chartularium Celsiniense*). Cette publication était précédée d'une préface analytique de l'éditeur et accompagnée d'une *géographie du Cartulaire de Sauxillanges* par M. Antoine Houzé, laquelle fut complétée, deux ans après, par un travail du même auteur, intitulé : *Indications pour servir à une carte géographique de l'Auvergne au moyen âge, d'après les Cartulaires de Brioude et de Sauxillanges.*

pas de se livrer à ses études de prédilection. Seulement, il sembla délaisser pendant quelque temps l'histoire proprement dite. Il s'occupa plus spécialement de la recherche et de l'étude des monnaies et surtout des monnaies gauloises et mérovingiennes, qu'il avait appris à considérer comme les plus anciennes archives de notre nation. En relations suivies avec les collectionneurs et amateurs les plus expérimentés du pays, MM. Peghoux, Largé, Mathieu, Bouillet, Grange, le boulanger Mioche, etc., il profita de leur expérience pour se former une collection peu nombreuse mais composée de pièces de choix; et en peu de temps, grâce à ses investigations incessantes, grâce à ses remarques attentives, il acquit une pénétration et une sûreté de diagnostic véritablement rares. Il déchiffrait avec la plus grande sagacité ces petites pièces d'apparence barbare, si détériorées d'aspect; il devinait et restituait leurs légendes à moitié effacées, il expliquait leurs abréviations obscures et finissait toujours, au moyen du rapprochement des types, par éclaircir les questions les plus compliquées et résoudre les problèmes les plus délicats. Les connaissances approfondies qu'il possédait en histoire vinrent souvent en aide à sa perspicacité et plus d'une fois des preuves matérielles ultérieurement trouvées donnèrent raison à ses hypothèses de la première heure. Aussi son autorité en matière de médailles et de numismatique ne tarda-t-elle pas à être universellement reconnue.

La carrière d'Augustin Chassaing dans la magistrature ne devait pas être bien mouvementée. Après avoir occupé pendant quatre années les fonctions de substitut au parquet de Cusset, il obtint, le 21 novembre 1862, un siège de juge au tribunal civil du Puy. Dénué d'ambition, il conserva ce siège pendant près de trente années entouré de l'estime et de l'amitié de ses collègues et des membres du barreau. Il l'occupait encore lorsque la mort est venue le frapper d'une façon si inattendue, le 3 mai 1892.

La ville où il était appelé à résider était bien faite pour fixer

un esprit comme le sien, impressionnable, curieux des choses d'antan et en quête de sujets d'étude. C'était, c'est encore une des villes de France les plus originales, les plus étranges, une ville où dans certains quartiers on se croirait transporté en plein moyen âge, toute semée d'églises et de couvents, une ville enfin où le passé continue quand même à faire tête aux assauts du présent et semble se refuser énergiquement à toute capitulation. Etrange aussi et non moins captivante la contrée qui entoure le Puy, le pittoresque Velay, ce pays si déchiré, si tourmenté par la nature et par les hommes, où se rencontrent à chaque pas des vestiges, on pourrait dire des témoins, de toutes les époques, depuis les abris préhistoriques, depuis les grottes des Troglodytes jusqu'aux restes de constructions gallo-romaines, jusqu'aux ruines des tours, des donjons et des forteresses féodales, jusqu'aux débris de chapelles et monastères, ce pays où abondent les souvenirs de toute sorte, religieux et chevaleresques, pacifiques et guerriers, où enfin se sont perpétuées nombre de légendes derrière lesquelles se cache presque toujours un fait historique réel.

Augustin Chassaing ne put pas résister à la séduction exercée par le caractère imposant et vraiment extraordinaire de cette ville et de ce pays. Insensiblement, il fut conquis comme homme et comme archéologue. Le Puy devint, comme il disait, *sa seconde petite patrie,* non pas qu'il ait jamais eu l'intention de répudier l'Auvergne, sa province natale, non. Il regretta même parfois, il nous l'a dit, de ne pas lui avoir consacré à elle seule les ressources de son talent : il l'aima toujours d'une tendre affection. Il paraît même qu'il nourrissait le secret espoir d'aller un jour y chercher le repos. Seulement le hasard de sa carrière avait décidé de sa destinée. Appelé au Puy, il y avait trouvé un pays selon ses goûts, et de plus un accueil excellent et des témoignages de sympathie de la part de toutes les notabilités. Il y avait trouvé surtout une riche mine historique à exploiter. On comprend que, doué comme il était, il ait pris la résolution de suivre jusqu'au bout

les filons de cette mine (1). Puis, plus tard, lorsqu'il eut doté le Velay d'une série de publications de premier ordre, il s'y attacha davantage, comme on s'attache à son obligé, d'autant plus qu'il sentait mieux que personne le prix du service qu'il lui avait rendu. « Je suis devenu, dit-il dans sa préface du » livre de Médicis, je suis devenu le fils d'adoption de cette » terre dont la foi naïve et vivace, dont les dramatiques et » glorieux souvenirs, dont les mystérieuses ruines féodales » et monastiques si pittoresques, dont les pins tordus par le » vent de neige et les sombres montagnes découpées dans la » lave m'ont conquis tout entier, par les yeux, par l'intelli- » gence, par le cœur. »

Moins de six mois après son arrivée au Puy, Augustin Chassaing fut élu membre de la Société littéraire où se groupaient tous les amis de l'histoire et des antiquités locales; et au bout de peu de temps il eut fait connaissance avec les dépôts d'archives publiques et privées. Il forma dès lors le projet de consolider et de régénérer autant que possible l'histoire locale. Bien des livres, dont quelques-uns fort estimables, avaient été écrits sur le Velay et son histoire. Mais ces livres composés un peu à la façon des œuvres d'imagination, d'après des traditions ou sur des renseignements presque tous puisés à des sources peu sûres, ne faisaient que relater certains faits principaux, sans aucune référence, sans précision comme sans critique. Suivant l'expression consacrée, ils n'étaient pas suffisamment documentés. « L'histoire du Velay n'est » pas faite, dit la préface de Médicis, la surface seule a été » effleurée; nos devanciers se sont surtout attachés aux faits » principaux pour en tirer des généralités et des systèmes. » Mais si, désertant les sentiers battus, on s'aventure dans » nos archives et si l'on interroge leurs trésors, quelle sur- » prise n'éprouve-t-on pas en se trouvant en face d'un monde

(1) « On n'est point le maître de la destinée, » nous écrivait-il le 6 mars 1885; « le hasard de ma carrière judiciaire m'ayant conduit au Puy, j'y ai trouvé » une mine à exploiter, et je prévois bien que ma vie se finira à en pour- » suivre les filons. »

» ignoré, au milieu de faits et de personnages qui ont été le » pays même et dont nos historiens ne disent pas un mot! » Passionné pour l'exactitude et la vérité, Chassaing se proposa par *la mise en lumière des textes originaux qui sont les sources vives de l'histoire,* de donner à l'histoire du Velay la base et les preuves qui lui manquaient. Il voulait l'authentiquer en lui fournissant des matériaux solides sur lesquels les écrivains de l'avenir pourraient asseoir sûrement leurs récits et leurs appréciations.

Qu'on juge de son bonheur lorsque, dans les derniers mois de 1864, la Société académique lui confia la mission de publier les manuscrits de trois chroniqueurs locaux qu'elle avait eu la rare fortune de retrouver, à commencer par le *Livre de Podio,* autrement dit la chronique rédigée au commencement du XVIe siècle, par Etienne Médicis (Etienne Mège de son vrai nom), bourgeois de la ville du Puy. C'était vraiment le convier à une fète. Aucune tâche ne pouvait lui être plus agréable que celle d'être l'éditeur de *cette grande mosaïque historique sur la ville du Puy,* comme il l'appelait. Il allait donc pouvoir inaugurer par une publication maîtresse son projet d'épuration de l'histoire locale et appliquer en même temps les excellentes méthodes de l'Ecole des chartes.

Nous n'avons pas à analyser ici le *Livre de Podio.* Qu'il nous suffise de dire que ce livre, quoique entièrement consacré à la ville du Puy, offre un grand intérêt pour l'histoire des mœurs et des institutions dans la France centrale. Il est composé d'une grande variété de documents que l'on peut ranger en trois catégories distinctes. Dans la première sont reproduits, d'après des originaux dont la plupart sont perdus, différents textes, comme légendes, extraits de vieilles liturgies diocésaines, tableau de la division du diocèse en archiprêtrés, vies de saints, chartes de privilèges, coutumes, règlements et arrêtés municipaux, tarifs d'impôts, arrêts des grands jours, etc. — La seconde renferme des dissertations historiques composées par Etienne Médicis avec les documents

qu'il avait recueillis. — Enfin, la troisième, qui est de beaucoup la partie la plus originale et la plus précieuse du livre, comprend uniquement la chronique ou le journal tenu par Etienne Médicis sur les événements de son temps.

Chassaing se mit résolument à la besogne. Avec le zèle d'un Bénédictin de la grande école, il se pénétra bien d'abord de son auteur, puis renouvela ses fouilles dans les archives départementales et municipales de la Haute-Loire, et fit de fréquentes recherches dans les différents dépôts des départements voisins et dans ceux de Paris, notant fidèlement tout ce qui pouvait se rapporter de près ou de loin au Velay et à la ville du Puy, et suivant avec soin la piste de tous les personnages et de toutes les familles qui avaient pu jouer un rôle quelconque dans cette partie du Languedoc. Il appela à son aide toutes les ressources que pouvaient lui offrir la paléographie, la philologie et la numismatique, et tout en étant, comme on l'a dit, *aussi sobre d'intervention personnelle que le lui permettaient les besoins de la science,* il remplit son rôle d'éditeur et d'annotateur avec une conscience, une sagacité et une érudition qu'on ne saurait trop mettre en relief et qui lui ont valu d'être qualifié d'*éditeur modèle* à la réunion des sociétés savantes de 1877. « Rien n'a été négligé par lui, disait au mois de » novembre 1869 M. Desdevises du Dézert professeur à la » Faculté de Clermont, pour que la publication fût digne de » la Société qui la patronnait : manuscrits, archives, trésors » des villes et des églises, histoires locales et provinciales, » chroniques du moyen âge, collections de titres, glossaires, » M. Chassaing a tout compulsé dans le but éminemment loua- » ble d'éclairer son texte et de le rendre accessible à tous les » lecteurs. Il a interrogé quatre-vingts auteurs de tout ordre, » dont beaucoup sont rares, quelques-uns presque introuva- » bles, d'autres difficiles, d'autres très volumineux. Enfin ses » notes si claires, si précieuses principalement pour les chartes » locales, la géographie féodale, l'histoire de l'art au moyen » âge et la géologie, si elles étaient réunies, ne formeraient » pas, avec les documents très importants qui y sont joints,

» moins de trente-cinq à quarante pages in-quarto, c'est-à-
» dire un bon et solide mémoire des plus amples et des plus
» curieux (1). »

Le premier volume du *Livre de Podio* parut en 1869. A ce moment, l'instruction publique était dirigée par un historien, M. Duruy, homme actif, plein d'initiative et de bonne volonté, et, ce qui ne gâte rien, ayant une réelle compétence dans ses attributions spéciales. Désireux de perfectionner et de faire progresser chacune des institutions sous sa dépendance, ce ministre intelligent les étudiait soigneusement tour à tour, de façon à bien en saisir tous les détails et à se pénétrer de leurs côtés défectueux comme de leurs besoins, et il cherchait à introduire dans leur organisation des éléments nouveaux de prospérité.

Tout récemment (le 15 novembre 1868) il s'en était pris à l'enseignement supérieur, et dans un remarquable rapport il avait indiqué comment il lui semblait que cet enseignement devrait être aménagé pour arriver à produire des résultats vraiment utiles. Et les conclusions de ce rapport avaient été approuvées par un décret.

Une des mesures décrétées mérite d'être particulièrement signalée.

Considérés en groupe, les professeurs des lycées ainsi que ceux des Facultés des sciences et des lettres comprises dans les corps académiques des départements étaient pour la plupart restés étrangers et comme isolés dans les pays où ils résidaient. Sauf de rares exceptions, ils professaient, faisaient des cours, des conférences, décernaient des diplômes après examens, en un mot remplissaient régulièrement les fonctions dont les avait investis le pouvoir central, mais tout cela en se tenant comme à l'écart, sans participer à la vie intellectuelle locale, sans prendre intérêt aux souvenirs et aux questions du

(1) *Rapport lu à la rentrée solennelle des Facultés des Sciences et des Lettres de l'Académie de Clermont-Ferrand, le 18 novembre 1869.*

cru, sans se mêler enfin aux études et aux mouvements d'idées qui pouvaient se produire dans les provinces de leur ressort.

Pour faire cesser un isolement préjudiciable aux intérêts de la science, M. Duruy avait imaginé, non pas de ressusciter *les vieilles universités provinciales,* — dont il disait cependant, mais sans insister, que les corps académiques des départements *devraient être les héritiers,* — mais il avait cherché le moyen de solidariser ces corps académiques avec les institutions provinciales en les rattachant par certains liens aux sociétés savantes, et par là même il encourageait également ces sociétés si utiles à se maintenir à un niveau élevé, à travailler et à produire davantage (1).

Il avait donc fait décréter le 30 mars 1869 une mesure qui pouvait aboutir à une sorte d'association entre les corps académiques et les 244 sociétés savantes qui existaient alors dans les départements de France. Par ce décret, il était institué dans chaque Académie universitaire un prix annuel de mille francs, lequel devait être décerné à l'ouvrage jugé le meilleur *sur quelque point d'archéologie, d'histoire politique et littéraire ou de science intéressant l'une des provinces comprises dans le ressort académique.* Les commissions appelées à juger le concours devaient être composées partie, et en majorité, des présidents ou membres des sociétés savantes et littéraires, partie de membres de l'Université choisis par le ministre. La présidence était dévolue au recteur de chaque Académie (2).

(1) « Ces sociétés, disait-il dans son rapport, sans lien entre elles, tien» nent à leur autonomie qu'il faut respecter. Cependant, instituées surtout » en vue d'étudier l'archéologie et l'histoire de leur province, elles de» vraient combiner leurs efforts pour faire avancer cette œuvre éminem» ment nationale sans laquelle l'histoire générale de la France ne saurait » faire aujourd'hui de sérieux progrès. » (*Rapport du 15 novembre 1868.*)

(2) Voici le nom des membres de la Commission qui siégea à Clermont sous la présidence de M. Girardin, recteur de l'Académie : MM. Rouffy et Grellet-Dumazeau pour l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont; — MM. Esmonnot et de Montlaur pour la Société d'émulation de l'Allier; — MM. Vinay et Aimé Giron pour la Société d'agriculture,

Ce rapprochement dans le même concours en vue d'un intérêt à la fois local et général, ce rapprochement de deux éléments considérés jusque-là comme disparates et cependant bien faits pour s'entendre, pouvait être fécond en conséquences de plus d'un genre. Le premier essai qui en fut fait à la fin de 1869 et qui réussit pleinement en fournit la preuve. « L'œuvre est utile, sérieuse, populaire, disait en s'adressant » au successeur de M. Duruy un de ceux qui participèrent à » cette première tentative; elle est accueillie avec empresse» ment par tous les savants; le pays compte sur vous pour la » continuer (1). » Nul doute, en effet, que si ce concours eût été renouvelé annuellement, comme le voulaient ceux qui l'avaient institué, il n'eût produit bientôt le multiple résultat d'inspirer aux membres de l'Université le désir d'y prendre une part sérieuse, de stimuler d'un autre côté les historiens locaux et enfin d'établir entre les deux catégories de travailleurs une émulation généreuse et en même temps une sorte de camaraderie dont la science n'aurait pu que profiter.

Malheureusement, les désastres de 1870 arrivèrent, et, en face des milliards à payer aux vainqueurs, la France dut se restreindre aux dépenses d'absolue nécessité. Le prix Duruy n'était pas de ce nombre; il n'avait d'ailleurs pas conquis par l'ancienneté son droit à l'existence. On en fit donc l'économie; et depuis, personne n'a songé à le relever de sa déchéance.

Dans le ressort de l'Académie de Clermont, auquel appartenait le département de la Haute-Loire, la commission du prix Duruy se réunit au mois de novembre 1869. Augustin Chassaing, tout naturellement, s'était empressé de lui sou-

sciences, arts et commerce du Puy; — MM. de Cessac et docteur Chaussat pour la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse; — Plus cinq membres nommés par le ministre de l'instruction publique: MM. Baret, doyen de la Faculté des lettres de Clermont; Desdevises du Dézert, professeur d'histoire à la même Faculté; Millet, professeur de philosophie au lycée de Clermont; Lacombe, archiviste du département à Tulle; Crosson, inspecteur d'Académie à Clermont.

(1) Rapport de M. Desdevises du Dézert, déjà cité.

mettre le premier volume de sa publication ; et, à vrai dire, pris dans son ensemble ou considéré dans ses détails, aucun livre n'était plus digne de figurer à un concours d'histoire provinciale. Aussi la commission, après avoir examiné les ouvrages des dix concurrents qui s'étaient présentés, fut-elle unanime pour décerner le prix à l'éditeur de la Chronique de Médicis. Cette décision fut ratifiée par tous les connaisseurs.

Ce ne fut pas la seule distinction obtenue par Augustin Chassaing. Après la publication du second volume de Médicis (1874), et celle des Mémoires de Jean Burel (1875), la croix de la Légion d'honneur vint, en 1876, sur la demande du Comité des travaux historiques, témoigner à l'érudit magistrat du Puy tout le cas que le monde savant faisait de ses remarquables travaux (1).

Les *Mémoires de Jean Burel,* qui avaient paru un an après le second volume de Médicis, contiennent le récit des guerres civiles et religieuses du Velay de 1560 à 1629. Quant aux *Mémoires d'Antoine Jacmon,* dont la publication en 1885 clôtura la série des chroniqueurs vellaviens, l'on y trouve la narration des événements accomplis dans le Velay de 1610 à 1650. Ces quatre volumes de Mémoires, ainsi que les savantes notes dont Chassaing les a accompagnés, constituent pour l'histoire du Velay des XVIe et XVIIe siècles le fonds d'informations le plus précieux.

Après l'achèvement d'une œuvre aussi considérable, qui avait exigé tant d'années de recherches patientes et laborieuses, d'autres se seraient octroyé quelque repos. Persuadé au contraire que succès oblige et que les honneurs dont il avait été gratifié lui commandaient de nouveaux efforts, Au-

(1) La première instigatrice de toutes ces publications, la Société académique du Puy qui avait su distinguer les aptitudes exceptionnelles de Chassaing et l'avait choisi pour éditeur, eut aussi sa part de récompense. Au concours des Sociétés savantes de 1877 un prix de mille francs lui fut attribué.

gustin Chassaing ne se montra que plus disposé à la besogne, plus acharné à l'étude et aux investigations.

Nous n'analyserons pas ici tous les ouvrages dus à son érudition. Nous devons cependant une mention spéciale au *Cartulaire des Hospitaliers du Velay* où se trouvent reproduites, d'après des titres conservés aux archives du Rhône, cent quatorze chartes dont quarante-neuf du xiie siècle, et au *Spicilegium Brivatense* qui parut en 1886 à l'imprimerie nationale. Sous ce dernier titre, Chassaing a rassemblé cent onze pièces du plus grand intérêt, presque toutes inédites et ayant trait non seulement à la ville de Brioude et au Brivadois, mais aussi à la totalité de l'Auvergne. Parmi les plus curieuses et les plus importantes nous nous bornerons à signaler : *Le rôle des vassaux auvergnats du comte Alphonse de Poitiers* (de 1250 à 1263 environ), où se trouvent dénommés quatre cent vingt vassaux de ce prince, avec l'assiette de leurs possessions. Ce sont ces vassaux qui ont pris part à la cinquième et à la sixième croisade ; — *Les comptes des baillis d'Auvergne Jean de Trie* (termes de la Toussaint 1293 et de l'Ascension 1294) et *Gérard de Paray* (terme de l'Ascension 1299). Ces comptes renferment les indications les plus précieuses sur l'administration de l'Auvergne au xiiie siècle. Les plus instructives notions y abondent ; — *Le compte de Berthon Sannadre, receveur d'Auvergne,* de l'année 1401, qui présente plus complètement qu'on ne la connaissait antérieurement la division du Bas-Pays d'Auvergne en onze prévôtés et six cent trente-quatre paroisses ou collectes (1).

(1) La composition de ce *Spicilegium* entièrement consacré soit à l'intégralité de la province d'Auvergne soit à l'une de ses parties, vient à l'appui de ce que nous avons déjà indiqué touchant les dispositions d'Augustin Chassaing à l'égard de son pays d'origine. Tout en s'étant comme inféodé au Velay et au département de la Haute-Loire, il ne s'était jamais désintéressé de l'Auvergne. Non seulement il prenait la part la plus vive à toutes les découvertes archéologiques ou historiques la concernant, mais il était attentif à recueillir à l'occasion les pièces rares et curieuses relatives au passé de cette province. Sa nomination comme membre correspondant de l'Académie de Clermont (le 6 décembre 1855) l'avait rempli de joie, et s'il n'avait été débordé par les travaux entrepris, il aurait été

Les ouvrages imprimés d'Augustin Chassaing sont nombreux (1); mais leur nombre aurait été bien plus considérable si Dieu lui avait conservé l'existence quelques années encore. Sa tête était remplie de projets. Il ne se bornait plus maintenant à vouloir refondre l'histoire générale du Velay et à l'étayer de preuves authentiques; il préparait aussi l'histoire particulière, l'histoire spéciale et pour ainsi dire familiale de chaque institution, de chaque corporation de sa province. Déjà il en avait recueilli les matériaux et il commençait à les enchâsser dans ses savantes annotations. Son goût pour les recherches d'érudition historique était devenu d'ailleurs tellement vif que dorénavant son principal mobile n'était peut-être pas tant le désir d'être utile à la science que le plaisir personnel que lui procurait l'investigation en elle-même jointe au déchiffrement et à la publication. Un autre motif encore activait son zèle. Depuis les incendies de Paris en 1871, depuis d'autres sinistres survenus accidentellement dans des bibliothèques ou des dépôts publics, il se préoccupait beaucoup et non sans raison de la conservation des documents historiques. « Les publications de documents, dit-il » dans la préface de son *Spicilegium Brivatense* (1886), sont » justifiées par les trop nombreuses chances de destruction » ou de perte que courent les pièces d'archives. » — « Les » dépôts d'archives ne sont pas immortels, écrivait-il encore

heureux, nous en avons eu maintes fois l'assurance de sa bouche, il aurait été heureux de collaborer souvent aux *Mémoires* de cette Société. — En 1886, il lui avait fait communiquer des extraits d'un ouvrage du chanoine anglais sir James Craigie Robertson, contenant, à propos du séjour de saint Thomas Becket en Auvergne, le récit de quelques miracles opérés sur des personnages de cette province par l'intercession de ce saint. Il avait promis de lui donner différents travaux : *Un compte des consuls d'Herment* (1398-1399) en langue romane, avec une préface et des notes; des documents aussi en langue romane relatifs à la *Guerre des Anglais en Auvergne;* des transcriptions textuelles des *Chartes originales* de plusieurs communes, entre autres celle de Cournon (1246), celle de Pont-du-Château (1249), etc. Et ces promesses et d'autres encore auraient été certainement réalisées à bref délai si la mort n'était venue à l'improviste les réduire à néant.

(1) On en trouvera la liste chronologique à la fin de cette notice.

» en 1890 en applaudissant à une publication de pièces qui » venait d'être faite dans le département du Puy-de-Dôme, et » il suffit comme à Mende d'un feu de cheminée pour dé- » truire en quelques heures les matériaux de l'histoire d'un » département. »

Quoi qu'il en soit, à quelque impulsion qu'il cédât, Augustin Chassaing allait toujours de l'avant, cherchant et lisant sans cesse, transcrivant et annotant tous les documents, toutes les chartes de quelque importance qu'il avait la chance de rencontrer et en préparait l'impression. Lorsque la mort est venue le surprendre, il avait plusieurs travaux en cours de publication : *Le Cartulaire de Chamalières-sur-Loire,* prieuré conventuel de l'abbaye de Saint-Chaffre, dont les chartes s'échelonnent entre 923 et 1226. Il ne reste plus à imprimer que l'introduction et la table ; — *Les Titres de la maison consulaire du Puy en Velay,* depuis 1219 jusqu'à nos jours. Cinq à six feuilles sont imprimées. Voici ce qu'écrivait Chassaing deux mois avant sa mort, à propos de cette publication : « On » commence à tirer les premières feuilles des titres de la » maison consulaire du Puy en Velay. Ce sont deux cents ou » deux cent cinquante parchemins qui ont échappé, ce qui » était resté inconnu, à l'incendie de la maison consulaire de » 1651. Le conseil municipal en a voté l'impression, et c'est » la première fois depuis 1870 qu'il y a eu unanimité des » conservateurs et des républicains opportunistes ou radi- » caux. Ce touchant et rare accord m'a beaucoup flatté. Dans » un an l'impression du texte sera terminée ; mais la table » sera longue. Ce sera peut-être le plus curieux des volumes » qu'il m'aura été donné de publier ; » — Sous le titre *Art et Histoire* il avait préparé toute une série de pièces concernant ce qu'on pourrait appeler l'histoire intime du Velay, et les faisait paraître depuis le commencement de 1892 dans le journal *La Haute-Loire* avec la signature ***, *ancien élève de l'Ecole des chartes.* « Depuis un mois, écrivait-il à un de ses » amis le 15 mars 1892, je publie dans *La Haute-Loire* des » documents d'âges divers relatifs aux arts, au commerce et

» à l'industrie, à des faits historiques intéressants ou peu » connus du Velay. MM. Marchessou ont l'amabilité de faire » recomposer ces articles en beaux caractères et ils me don- » neront un tiré à part. La série durera environ deux ans et » touchera à tous les points de l'histoire du département. » Mon idée a été accueillie favorablement et a fait fortune » parmi les lecteurs de ce journal ; » — Enfin, il avait corrigé et augmenté l'édition artistique de l'*Histoire de la Maison de Polignac,* de feu M. Dumolin, que M. le comte Melchior de Polignac a récemment publiée à la librairie Firmin Didot ; et il venait de terminer pour joindre à cette histoire un complément qu'il avait formé de documents du plus haut intérêt.

Outre ces travaux en cours d'impression ou prêts à être livrés à l'imprimerie, Chassaing en avait nombre d'autres en préparation plus ou moins avancée. Nous citerons notamment, d'après ses lettres ou ses conversations : *Le Dictionnaire topographique de la Haute-Loire* auquel il travaillait depuis plus de douze années. Ce dictionnaire est à peu près achevé, et il y a lieu d'espérer que la publication pourra en être faite par les soins du Comité des travaux historiques qui depuis longues années avait apprécié les services de tout genre que Chassaing ne cessait de rendre aux études historiques et archéologiques (1) ; — *Le Cartulaire de l'Hôpital Notre-Dame du Puy ; — Un recueil de documents sur la guerre des Anglais dans le Velay ; — Un Spicilegium Vellavicum,* recueil de documents sur le Velay, dans le genre du *Spicilegium Brivatense ; — Un Historique des institutions judiciaires du Puy ; — Une Etude sur la numismatique mérovingienne et carlovingienne de l'Auvergne et du Velay,* etc.

On voit que les filons qu'il avait devinés et entamés en

(1) — « Je ne passe pas un jour sans travailler une heure ou deux à » mon *Dictionnaire topographique* dont j'espère bien commencer l'im- » pression l'année prochaine. » (*Lettre de Chassaing du 25 juillet 1886.*)
« Je suis en train de terminer mon dictionnaire topographique de la » Haute-Loire en vue duquel j'ai fait des recherches depuis dix ans. » (*Lettre du 10 avril 1890.*)

arrivant au Puy étaient loin d'être épuisés et que sa perspicacité ingénieuse savait y rencontrer chaque jour des richesses inconnues. Malheureusement la mort, une mort imprévue, est venue interrompre ces recherches si utiles, et cela au moment où, s'applaudissant de son *excellente santé* (1), il se promettait de redoubler d'activité.

La disparition d'Augustin Chassaing a été vivement ressentie dans le Velay; et ce n'est que justice. Il a été un véritable bienfaiteur pour ce pays dont on peut dire qu'il a éclairé et élargi l'horizon historique. Ce n'est pas qu'il fut un historien au sens exact du mot. Il était plutôt, on a pu en juger par l'exposé de ses travaux, il était par-dessus tout un collecteur de matériaux, un chasseur expérimenté de documents. Nul doute qu'il eût pu mettre en œuvre et accommoder les produits de sa chasse ; — certaines parties de ses préfaces et de ses notes témoignent suffisamment de ses capacités d'écrivain ; — mais son goût, son flair, son coup d'œil, toutes ses principales aptitudes le poussaient de préférence à l'exploration et à la découverte; et c'est à ces explorations et à ces découvertes que les habitants du Velay devront de connaître tous les détails de l'existence de leurs ancêtres.

En Auvergne, la mort de Chassaing n'a pas produit un moins douloureux émoi que dans le Velay. Pour ses anciens condisciples, ceux surtout qui comme nous l'ont connu de plus près, ce n'est pas seulement l'érudit, l'habile paléographe, le savant éditeur de textes curieux ou ignorés qui est à regretter, c'est aussi — et de celui-là ils ne garderont pas moins mémoire, — c'est l'homme obligeant et bienveillant, c'est le causeur aimable, original et plein d'entrain qui, sous des dehors d'apparence un peu lourde, possédait un esprit alerte,

(1) — Deux mois avant sa mort, le 15 mars 1892, Chassaing nous écrivait les lignes suivantes : « Ma santé qui, l'an dernier, n'avait pas été très » bonne, est maintenant, grâce à Dieu, excellente. Au détroit de la soixan- » tième année le passage est difficile. On éprouve une crise que j'ai sur- » montée. Je me porte mieux que depuis vingt ans. »

fin et d'une malicieuse bonhomie. Pour tous ceux de ses compatriotes que le temps jadis n'effarouche pas et qui ont souci de l'étude du passé, le souvenir de Chassaing ne périra pas non plus, et, grâce à eux, son nom ira prendre place dans notre galerie d'Auvergne à la suite des noms du président Savaron, du jésuite Sirmond et de nos autres grands érudits.

Francisque MÈGE.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PUBLICATIONS D'AUGUSTIN CHASSAING (1)

Notice sur un tiers de sol d'or mérovingien frappé à Anicium (Le Puy). (Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, tome XXVI. 1863. Page 58.)

Rapport lu le 5 juillet 1866 sur une trouvaille de pièces d'or du XIV[e] siècle qui avait eu lieu près du Puy. (Annales, tome XXVIII, page 112.)

Notice sur un denier carlovingien frappé au Puy et portant le nom du roi Raoul. Le Puy. Marchessou. 1868. (Extrait des Annales, tome XXVIII.)

Inventaire du mobilier du château d'Espaly dressé après le décès de Pierre Gorgueil, évêque du Puy (février 1327). — Quittance d'un trousseau constitué en dot à une fille noble (1377). (Extrait des Annales de la Société, etc., tome XXVIII (1868), page 565.)

Lettre de rémission du roi Charles VII concernant le nommé Jehan Baratier, de Chomelix, faux monnayeur (1447). (Annales de la Société, etc., tome XXIX (1868), page 12.)

Relation lue le 4 mars 1868 de la visite faite au Puy les 7 et 8 février 1868 par le R. P. Raphaël Garrucci, le célèbre archéologue romain. (Annales, etc., tome XXIX, page 49.)

(1) Pour dresser cette liste, nous avons eu principalement recours à la nomenclature que la *Revue d'Auvergne* a publiée en 1885, d'après les indications d'Augustin Chassaing lui-même, et aux renseignements complémentaires que M. A. Vernière (de Brioude) a bien voulu nous communiquer.

Note sur les billets de confiance émis en 1792 par les municipalités de la Haute-Loire. (Annales, etc., tome XXIX. 1868.)

L'ex-voto de la délivrance de la peste de 1629 à la Cathédrale du Puy. (Annuaire de la Haute-Loire. 1869.)

Le livre de Podio ou Chroniques d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy. Tome I. (Le Puy. Marchessou. 1869. In-4°.)

Lettre de rémission pour Pierre Mandonnier, receveur des aides au Bas-Pays d'Auvergne. (Annales, etc. 1869. Tome XXX, page 83.)

Inventaire du trésor de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Georges du Puy (juillet 1352). (Revue des sociétés savantes. 1873).

Notice historique sur un sceau de Jeanne de Jambes, dame du Luguet, veuve de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont. (Le Puy. 1874. — Annales, etc., tome XXXI, page 265.)

Le livre de Podio ou Chroniques d'Etienne Médicis. Tome II. (Le Puy. Marchessou. 1874. in-4°.)

Notes sur l'orfèvrerie du Puy au moyen âge et à la renaissance. (Le Puy. 1874. — Annales, etc., tome XXXI.)

Procès-verbal de l'élection par les Etats du Velay de trois députés aux Etats-Généraux d'Orléans (27 mars 1649). (Annuaire de la Haute-Loire. 1874.)

Procès-verbaux des élections consulaires de la ville du Puy en 1696, 1697 et 1698. (Annuaire de la Haute-Loire. 1875.)

Lettres de Louis XI portant donation à Charles des Astars, connétable de Bordeaux et bailli de Vivarais, de la seigneurie de Pierrelatte en Valentinois, confisquée sur Gabriel de Bernes, ancien maître d'hôtel du roi. (21 juin 1461). (Revue des Sociétés savantes. 1875.)

Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy. (Le Puy. Marchessou. 1875. In-4°.)

Traité passé le 4 avril 1364 entre les Etats d'Auvergne et Seguin de Badefol pour l'évacuation des montagnes d'Auvergne et du Velay. (Revue des sociétés savantes. 1876.)

Ancien catalogue des prieurs de la chartreuse du Glandier, au Bas-Limousin. (Revue des sociétés savantes. 1876.)

Inventaire du mobilier du château d'Ozon en Vivarais. (Juin-juillet 1361). (Revue des sociétés savantes. 1880.)

Calendrier de l'église du Puy au moyen âge. (Paris. Champion. 1882. — Annales, etc., tome XXXIII.)

Cartulaire des Templiers du Puy en Velay. (Paris, Champion. 1882. — Annales, etc., tome XXXIII.)

Chartes de coutumes seigneuriales de Chapteuil et de Léotoing

(Haute-Loire). (1253-1264). (Nouvelle revue historique du droit français. Paris. Larose et Forcel. 1882.)

Nécrologie. Pierre-Marie-Henry Vinay, ancien député de la Haute-Loire. (Le Puy. Freydier. 1882. In-8°.)

Baux à ferme de la monnaie du Puy, par les évêques du Puy à Raymond Touchebeuf, bourgeois de Montpellier (2 décembre 1269,) et à Guillaume de la Ferté, bourgeois de Saint-Pourçain (11 août 1318). (Mélanges de numismatique, tome III. Paris. Rollin et Feuardent.)

Association monétaire entre Yves, prieur de Souvigny, et Agnès, dame de Bourbon (16 janvier 1272). (Revue numismatique. 1884.)

Ordonnances de Louis XI sanctionnant des articles arrêtés entre les consuls et les habitants du Puy pour l'administration de cette ville. (Novembre 1469). (Extrait de la nouvelle revue du droit français et étranger. Paris. Larose et Forcel. 1884.)

Trois documents historiques relatifs à la Haute-Loire : Cahier du Tiers-Etat (1789); Démarcation et division du département (1790); Dénominations révolutionnaires (1793). (Le Puy. Marchessou. 1884. Extrait de l'annuaire de la Haute-Loire.)

Les méreaux de la Collégiale de Langeac (Haute-Loire). (Août 1375). (Revue numismatique. 1885.)

Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy. (Le Puy. Marchessou. 1885. In-4°.)

Spicilegium Brivatense, recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne. (Paris, imprimerie nationale. 1886. XVII et 751 pages. In-4°.)

Cartulaire des Hospitaliers (Ordre de Saint-Jean de Jérusalem) du Velay. (Paris. Picard. 1888. Grand in-8°.)

Inventaire du mobilier de la maison forte de Bonneville dressé après le décès de Gonet de Chapteuil, seigneur de Bonneville, 16 novembre, 11 et 16 décembre 1454. (Lille. Desclée, de Brouwer et Cie. 1889.)

Le Velay en 1771. Remarques sur le pays du Velay par M. de Fages, commissaire principal à l'assiette du Puy, tenue le 17 avril 1771. (Le Puy. Marchessou. 1890. In-12.)

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Puy. (Extrait du catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. (Paris. Plon. 1890. 20 pages grand in-8°.)

Velay et Auvergne. Sous ce titre l'*Almanach de la Haute-Loire* pour 1893 publie six pièces historiques recueillies par Augustin Chassaing, savoir : *Requête de M. de Saint-Vidal aux Etats du Velay du 23 janvier 1563. — Requête de l'abbé du grand clocher*

de la Cathédrale du Puy aux Etats du Velay de 1570. — Prix fait du pont en bois de la Voûte-sur-Loire du 7 février 1693. — Prix fait de la maçonnerie du pont de la Voûte-sur-Loire du 20 février 1693. — Prix fait de la reconstruction de l'abbaye des Chazes du 30 septembre 1666. — Prix fait donné à Gabriel Crouzet, sculpteur au Puy, d'un tabernacle pour le maître-autel de Saint-Victor Malescours du 1er mai 1669.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3791.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 13 Avril 1893

— La séance, présidée par M. Vimont, Commissaire, est ouverte à deux heures vingt minutes.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance précédente. — Adopté.

— M. le Secrétaire perpétuel fait le dépouillement de la correspondance et rend compte des ouvrages reçus.

Une lettre de M. le Maire de Valence (Drôme) annonce l'ouverture d'une souscription pour l'érection, dans cette ville, d'un monument à Emile Augier ;

Par une circulaire en date du 2 février, M. le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique invite l'Académie à expédier, sans frais, à Chicago, les publications qu'elle a éditées, en tout ou partie, pendant l'année 1891. — M. le Trésorier est chargé de donner satisfaction à cette demande.

— L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la cotisation des correspondants non résidants.

L'Académie décide qu'aucune cotisation ne peut être exigée des membres de cette catégorie qui ont été admis antérieurement au 2 mars 1893.

Puis, elle adopte une proposition de M. l'abbé Randanne, aux termes de laquelle le Bureau devra se mettre en relation avec les correspondants dont il s'agit et leur signaler les articles du Règlement qui les intéressent.

— M. Parenty fait une communication relative aux lois d'écoulement de la vapeur d'eau à travers les orifices.

Après avoir répondu à diverses questions qui lui sont posées par M. Kessler, M. Parenty veut bien promettre de rédiger, sur le sujet qu'il vient de traiter, une note qui paraîtra dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

— M. le Président annonce qu'il a reçu de M. le Dr Plicque une proposition tendant à inscrire, comme candidats à la correspondance, MM. Arthur Dumas-de Brive, de Vollore-Ville, et le Dr Pojolat, de Clermont. — L'examen de cette demande est ajourné, de façon à permettre à MM. Dumas et Pojolat de remplir les conditions prescrites par l'article 25 du Règlement.

— M. Rouchon, au nom du Comité de publication, rend compte des négociations auxquelles a donné lieu le projet concernant le manuscrit d'Audigier.

Pour un tirage à part de 300 exemplaires, M. Bellet, imprimeur, propose :

1° De se réserver le produit intégral des 80 premiers exemplaires vendus par lui ;

2° D'attribuer à l'Académie, sur la vente des 220 autres exemplaires, une somme de 3 francs par volume, si le prix fort est de 10 francs, et de 3 francs 50, si ce même prix est de 12 francs.

M. le Trésorier fait remarquer que l'Académie sera libre de disposer, comme elle l'entendra, des exemplaires qui pourront lui rester de son tirage ordinaire, après le service des membres, Sociétés savantes, etc.

L'Académie autorise son Comité de publication à accepter les conditions qui viennent d'être exposées.

— M. le Dr Dourif donne lecture d'un travail sur les ruines du château de Vertaizon. — Renvoyé au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures trente minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart — tome III, n° 1, 1893.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie — tome IV, 1893.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie (1892). — *Le Clergé et l'Eglise d'Amiens en 1789.*

Société linnéenne du Nord de la France — tome XI.

Bulletin de la Société archéologique de Touraine — tome IX, 1892.

Société des Antiquaires de la Morinie — 1892, tome IX, 4e fascicule.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Lozère — 1893, janvier.

Mémoires de l'Académie de Dijon — tome III, 1892.

Mémoires de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise — tome XXVI, 1892.

Revue des Travaux scientifiques — tome XII, nos 7, 8 et 9.

Journal des Savants — janvier-février 1893.

Travaux de l'Académie nationale de Reims — 90e volume, 1892.

Mémoires de l'Académie nationale de Caen — 1892.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai — tome XLVII, 1892.

Bulletin de la Société d'Horticulture du Puy-de-Dôme — 4e trimestre 1892.

Congrès archéologique de France tenu à Brive — 1890, 57e session.

Société antiquaire de l'Ouest — Bulletin du 4e trimestre 1892.

Bulletin de la Société des Études littéraires et scientifiques du Lot — 1892, tome XVII.

Mémoires de la Société académique de l'Oise — 1892, tome XV.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Histoire d'une Société populaire de l'Auvergne en l'an II

Les vieillards aiment les vieilles choses, c'est naturel. Qui se ressemble s'assemble. Ce qui est étonnant, c'est qu'un homme parvenu au repos des dernières années d'une vie laborieuse se passionne encore pour ce qui appartient au passé et se fasse antiquaire avant de mourir.

Poussé par ce mauvais penchant, nous avons eu, il y a quelques mois, la curiosité de fouiller dans un vieux bahut rempli de paperasses abandonnées ; et nous y avons découvert une liasse assez volumineuse, bien attachée, bien ficelée, dans laquelle nous avons trouvé des documents inédits dont quelques-uns peuvent, il nous semble, offrir un certain intérêt à l'histoire de notre province. C'est pourquoi nous demandons à l'Académie la permission de les soumettre à sa bienveillante attention. Ils sont relatifs à une société populaire établie à la Tour d'Auvergne à une époque et dans des circonstances qui doivent, à notre avis, lui valoir une mention particulière. Elle ne fut fondée que le tridi de la deuxième décade de brumaire an II, c'est-à-dire le 3 novembre 1793.

Nous aurions voulu, Messieurs, pouvoir vous apporter le tableau d'ensemble des clubs et des sociétés populaires de l'Auvergne à cette date ; mais, en dépit de tous nos efforts,

nous n'avons pu réunir sur cette question que des matériaux insuffisants.

Il faut donc nous borner au récit des faits attestés par les actes d'un caractère sûr qui sont entre nos mains. Quelle que soit d'ailleurs l'exiguïté du théâtre où elle s'est passée, la scène dont nous allons parler n'en renferme pas moins un haut enseignement. Elle nous ramène effectivement à un temps où les mauvaises passions populaires, surexcitées par de détestables ambitions politiques, couvrirent notre pays de sang et de deuil et forcèrent souvent l'instinct de conservation à recourir aux plus ingénieuses combinaisons pour échapper aux fureurs de la plus atroce tyrannie.

Nous n'avons, Messieurs, rien à vous dire sur l'origine, l'organisation, les moyens d'action et le but des clubs et des sociétés populaires (1). Ce serait un lieu commun inutile et déplacé. Qui ne sait, en effet, les malheurs causés par les clubs à la France? Qui a besoin qu'on lui rappelle ces légions de dénonciateurs, d'espions, de faux témoins, de misérables acharnés à leur proie et chargés d'entretenir la permanence de la guillotine? Qui peut avoir oublié ces sinistres figures d'hommes qui versaient sans la moindre émotion le sang humain dans les prisons ou tous les matins sur la place publique et voulaient en verser encore?

Grâce à Dieu nous n'avons qu'à vous entretenir d'une petite société populaire bien innocente, qui ne fit jamais couler une larme ni répandre une goutte de sang et ce n'est pas là sa moindre originalité. Elle se forma au plus fort de l'orage, mais pour se mettre à l'abri du tonnerre; et durant sa courte existence, elle n'encourut que le seul reproche d'avoir un moment hurlé avec les loups, mais c'était pour éviter d'être dévorée par eux.

(1) Les clubs sont d'origine anglaise, leur nom suffit pour le prouver. Littré dit qu'en anglais, club, dans le sens propre du mot, signifie *massue,* et que ce nom fut donné au figuré, au XVII[e] siècle, aux sociétés populaires organisées au début de la lutte entre les *cavaliers* et les *têtes rondes* par les deux partis, dans le but de terrasser leurs adversaires.

Comment la petite ville de la Tour d'Auvergne put-elle échapper si longtemps à l'épidémie de clubs qui, depuis l'ouverture des États Généraux de 1789, sévissait dans tout le royaume avec une telle intensité qu'au dire d'un historien moderne (1) qui s'appuie sur des calculs contemporains, on aurait pu compter au 9 thermidor 44,000 clubs ou sociétés populaires ? La réponse à cette question se trouve dans l'examen de la situation et des sentiments de la petite ville de la Tour.

I

A coup sûr elle applaudit avec toute la France à la destruction complète du régime féodal.

Peut-être même, à cause du long exercice de ses belles franchises municipales, vit-elle avec plus de plaisir que beaucoup d'autres localités s'introduire dans notre droit public les principes de la liberté et de la dignité de l'homme.

Mais elle ne perdit pas sans regret le privilège de ses immunités communales. Sous ce rapport, nous avons dit ailleurs qu'elle avait été favorisée exceptionnellement par les seigneurs qui l'avaient créée. L'un d'eux, le contemporain et l'ami de saint Louis, l'avait dotée, au XIIIe siècle, d'une indépendance complète pour ses affaires locales. La charte de son émancipation lui avait même concédé des institutions si libérales qu'elles répondaient à la plupart des libertés politiques après lesquelles on courait à la fin du XVIIIe siècle ; elle les posséda sans altération sérieuse jusqu'en 1789 (2).

Par l'organisation nouvelle des municipalités, la Consti-

(1) Charles d'Héricault, *La France révolutionnaire*. Paris, Perrin. 1889, p. 243. Dans le tome II de ses *Origines de la France contemporaine*, M. Taine dit qu'à la fin de 1790 on comptait plus de 120 clubs ou sociétés populaires, et qu'après le 10 août il y en avait 26,000.

(2) Voir notre monographie de la baronnie de la Tour d'Auvergne, p. 417 et suiv.

tuante rompait ces traditions plusieurs fois séculaires et très chères au cœur de la petite ville, il en résulta entre cette dernière et les pouvoirs nouveaux un profond désaccord.

Qui avait tort?

La petite ville disait aux novateurs : « Non seulement vous » me dépouillez de nos excellentes franchises communales (1), » mais encore vous aggravez la petite modification (2) que » nous avait imposée, il y a environ cent ans, l'absolutisme » inquiet et jaloux de l'ancienne monarchie. Et que nous » donnez-vous pour nous dédommager de ce que nous per- » dons?

» — Vous perdez à certains points de vue, nous le recon- » naissons, répondaient les hommes de la révolution. Mais » d'abord vous étiez ce qu'on appelait dans l'ancien droit une » *municipalité privilégiée.* Or, désormais, il n'y aura plus » nulle part ni pour personne de privilège en France. En » second lieu nous vous donnons, en échange de ce que nous » vous ôtons, l'abolition de tous les droits féodaux, la liberté » de vos personnes et de vos biens, la suppression de la » dîme, celle des distinctions de classes, celle de tous les pri- » vilèges nobiliaires et ecclésiastiques, celle enfin de toutes » les exemptions d'impôts, et vous osez vous plaindre!

» Savez-vous pourquoi notre nouvelle constitution sur les » municipalités (3) établit des règles et une législation uni- » formes pour toutes les communes de France? C'est en vue » de l'*unité* qui doit être la base de notre nouvelle organisa- » tion politique et sociale. Il ne doit plus y avoir de provinces » qui s'appellent la Normandie, la Provence, l'Auvergne;

(1) L'article 10 du décret du 4 août 1789 supprimait *textuellement* les franchises communales de l'ancien régime.

(2) Au XVIIe siècle, Louis XIV ne put tolérer que la moindre partie de ses Etats pût échapper à son pouvoir absolu. Il soumit donc les assemblées communales, libres jusque-là de se réunir à leur gré, à obtenir du gouvernement central l'autorisation préalable, et leurs décisions ne furent exécutoires qu'après leur homologation.

(3) La constitution nouvelle sur les municipalités est du 14 décembre 1789.

» plus de pays de droit écrit et de droit coutumier, plus de
» pays d'États et de pays d'élection, rien qu'une loi, un gou-
» vernement, un corps, un État qui s'appellera partout la
» France. »

Certes, il y avait dans cette réponse de quoi faire cesser la mauvaise humeur de la petite ville. Mais trouvez donc des hommes assez raisonnables, assez maîtres d'eux pour se résigner à faire l'abandon d'avantages spéciaux qui les élèvent au-dessus de leurs pairs ! On crie beaucoup contre les préférences qui ne sont en réalité que des privilèges et tout le monde veut en avoir !

La petite ville manqua de philosophie. Sa politique à elle, c'était le maintien intégral de ses franchises. Elle garda sa blessure au fond du cœur. Les races montagnardes ont leurs qualités et leurs défauts, du moins il en était ainsi en 1789 à la Tour. Les habitants de ces versants du Mont-Dore n'aimaient ni le changement ni les innovations. Sans être enclins à la routine, ils s'attachaient obstinément à leurs usages consacrés par une longue possession. Capables de dévouement et de reconnaissance, ils l'étaient aussi de ressentiment et d'antipathie. Très religieux, ils avaient la foi naïve du charbonnier, mais elle était profonde et sincère. Ils détestaient la dîme, mais ils aimaient leurs prêtres. Enfin, presque exclusivement adonnés à la vie pastorale, toute atteinte à la propriété territoriale les révoltait.

On comprend qu'avec ces dispositions d'esprit, ils étaient peu sympathiques à la révolution qui voulait tout changer. tout détruire et tout refaire. La mise des biens du clergé à la disposition de la nation comme mesure politique urgente et nécessaire les indigna (1).

On ne faisait pourtant pas alors beaucoup de politique à la Tour. Un seul journal de Paris, le *Mercure de France*, y avait un seul abonné. Mais tout le monde voulait savoir les nouvelles et la feuille y était souvent lue en commun dans des

(1) Le décret qui l'ordonne est du 2 novembre 1789.

réunions privées. Les articles de Mallet-du-Pan y formaient naturellement l'opinion. Il en résulta que les bons bourgeois trouvèrent détestables et la déclaration des droits de l'homme (1) et les bases fondamentales de la constitution projetée (2).

La liasse du bahut dont nous avons parlé renferme les fragments d'une correspondance bizarre en la forme, en ce sens que ceux qui l'échangeaient en gardaient toujours un brouillon ou une copie et n'y laissaient jamais ni leur adresse ni leur nom. On ne peut en fixer la date que par celle des événements dont ils parlent. Voici un exemple de ce commerce épistolaire sur les deux décrets de la Constituante qui n'étaient pas du goût des habitants de la Tour.

« Chère Madame, » dit un brouillon très chiffonné, assez raturé, sans signature et sans adresse, « vous voulez connaître » mon sentiment sur la déclaration des droits de l'homme » et sur les bases fondamentales de la constitution votées » presque en même temps. Eh bien, le voici, mais *pour vous* » *seule exclusivement :*

» De deux choses l'une : ou nos députés sont bien légers » ou il y a parmi eux des ambitieux de mauvaise foi qui » mènent les autres. Dans le premier cas leurs utopies nous » coûteront cher. Ils ont ramassé tant bien que mal dans les » livres des théories d'autant plus dangereuses qu'elles peu» vent aisément se prêter aux interprétations les plus abu» sives. Par exemple, comment faut-il comprendre et appli» quer leur principe de la souveraineté du peuple? Encore » s'ils l'avaient emprunté à nos anciennes assemblées com» munales! Là, du moins, ils en auraient vu les limites fixées » par la majorité de la partie la plus nombreuse et la plus » saine des assemblées. Mais non! il semble résulter de la » déclaration que chaque citoyen, fût-il un mauvais homme

(1) La déclaration des droits de l'homme est du 26 août 1789.

(2) Le décret sur les bases fondamentales de la constitution est du 3 septembre 1789.

» ou un brouillon, peut se prévaloir de sa souveraineté per-
» sonnelle pour n'obéir à personne ! Est-ce assez déraison-
» nable ? — Dans le second cas, la paix publique est à la
» disposition de ces audacieux bavards qui se faufilent dans
» les clubs et autres réunions populaires et se plaisent à
» exciter les foules. Avez-vous lu, chère Madame, dans votre
» journal, qui est le mien, une citation empruntée aux Pen-
» sées de Pascal sur les raisonnements du peuple excité et
» que je trouve admirable ? Pascal a dit : le peuple raisonne
» ordinairement ainsi : *une chose est possible, donc elle est.* »
Telle est la lettre (1).

Nous croyons qu'il suffit de cet extrait de correspondance pour faire connaître l'hostilité des bourgeois de la Tour contre les nouvelles doctrines de l'Assemblée nationale. Mais la vivacité de leurs critiques devint encore plus amère à la promulgation de la constitution civile du clergé (2).

« Eh bien ! dirent-ils, voilà une belle manière d'entendre le
» dogme de la liberté ! Cette détestable constitution ne nous
» atteint pas seulement dans nos convictions religieuses, elle
» blesse encore nos intérêts de pères de famille ! Il n'y a pas
» à discuter, c'est clair, c'est textuel. Lisez plutôt l'art. 24 du
» décret du 21 janvier 1791 (3). Il dit formellement que dans
» les églises paroissiales auprès desquelles sont établies les
» communautés de filleuls des paroisses, ceux qui viendront
» à mourir ou à se retirer ne seront pas remplacés. Et que
» va-t-on faire des biens de ces communautés ? On les mettra
» donc aussi sans doute à la disposition de la nation ? Allons !
» on a beaucoup autrefois et avec raison crié contre l'altéra-
» tion des monnaies pour remplir le trésor vide ; on le rem-
» plira désormais par la confiscation nationale ? »

(1) D'après quelques indices éparpillés dans ces débris de lettres, il semble que la dame à qui elles étaient adressées habitait le midi.

(2) Le décret sur cette constitution est du 12 juillet 1790.

(3) C'est l'article 24 du décret du 21 janvier 1791 en forme d'instruction sur la constitution civile du clergé qui contient la disposition sur les communautés des filleuls de paroisse.

L'attitude des ecclésiastiques du canton n'était pas faite pour calmer cette irritation. Un prêtre du canton (nous ne savons lequel) écrivait sans signer son nom à un homme influent de la petite ville : « Nous sommes tous bien résolus à » refuser le serment civique. Nous braverons, s'il le faut, la » persécution, mais nous ne jurerons pas pour ne pas nous » parjurer. »

L'homme influent dont nous croyons bien reconnaître l'écriture lui répondait : « Ayez courage, cher curé, on dit » que le roi est contraire à cette mesure. D'un autre côté, » plusieurs membres de l'Assemblée nationale protestent » énergiquement contre elle. Parmi eux, se trouvent tous les » cardinaux, les archevêques, les évêques et beaucoup de » curés qui font partie de l'Assemblée nationale. Parmi les » députés de notre province, MM. de Mascon, Taillardat de » la Maisonneuve et Chabrol ont signé la protestation. M. de » Montlosier, dans une fort belle lettre, se plaint qu'on ait » omis d'y inscrire son nom. Enfin le clergé de Paris, dans » un acte du 16 avril 1790, a écrit ces mots : Il n'est aucun » de nous qui ne soit disposé, moyennant la grâce de Dieu, à » répandre son sang pour le maintien et la défense de la » religion.

» Vous voyez donc bien, mon bon curé, que rien n'est » encore désespéré. Jusqu'ici mon journal ne mentionne » qu'un seul acte d'adhésion envoyé à l'Assemblée au nom » des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, par » un certain *Soulavie* (1) dont le journal fait un vilain por- » trait. Mais quoi qu'il arrive, souvenez-vous que le clergé » de notre canton peut en toute confiance venir frapper à nos

(1) Ce Soulavie était vicaire général de Châlons lorsque éclata la révolution. Il s'y jeta immédiatement. En 1790, dans un article inséré dans un journal de Paris, il osa bien accuser l'abbé de Cîteaux d'avoir assassiné un de ses religieux. En 1791, il devint l'ami du capucin Chabot et de Collot d'Herbois. En 1792, il se maria et reçut la bénediction nuptiale de l'évêque Fauchet.

On dit qu'à son lit de mort il se repentit des mauvaises actions de sa vie.

» portes. Nous lui ouvrirons toujours nos maisons et nos » bourses. Il ne trouvera chez nous ni des ingrats ni des » traîtres. »

Les innovations de la Constituante avaient donc excité le vif mécontentement de la petite ville, lorsqu'un nouveau grief, personnel cette fois à la localité de la Tour, lui vint de la nouvelle division de la France en départements. Celui du Puy-de-Dôme fut partagé, nous le savons, en huit districts : Clermont, Riom, Thiers, Ambert, Issoire, Billom et Montaigut. Des difficultés s'élevèrent sur la fixation du huitième. Provisoirement la ville de Besse fut indiquée. Mais le décret portait textuellement cette réserve : « Les assemblées du département déterminеront ultérieurement, disait-il, si l'assemblée du district, provisoirement indiquée à Besse, ne doit » pas être fixée de préférence à la Tour ou à Tauves (1). »

Jusqu'à la révolution, la Tour avait conservé son titre de chef-lieu de la baronnie de la Tour, de laquelle dépendait la ville de Besse. Sans doute depuis le transfert de la résidence des barons à Saint-Saturnin, ce titre était purement nominal. Mais ce qui contrariait la Tour, c'est qu'on lui eût préféré une localité qui avait été si longtemps sa subordonnée. Elle se mit immédiatement en mesure de profiter de la réserve du décret. Des mémoires (2) pleins de bonnes raisons et soutenus par des délégués intelligents et actifs furent apportés aux assemblées départementales. Mais, en dépit des plus grands efforts, la fixation primitive fut maintenue, et il faut bien reconnaître qu'en l'état de choses il ne pouvait guère en être autrement. L'échec n'en fut pas moins sensible à la petite ville et accrut son hostilité contre la révolution.

(1) Le décret est du 26 février 1790. La Constituante eut l'idée de faire un district de montagne; on cherchait le point le plus central pour y placer le siège et Besse ne l'était pas. La même idée s'est présentée depuis plusieurs fois à nos assemblées administratives, mais nous la croyons écartée sans retour depuis que la viabilité départementale s'est si grandement améliorée.

(2) Ces mémoires sont entre nos mains.

Cependant les événements politiques devenaient chaque jour plus graves. La majorité de l'Assemblée nationale était loin de vouloir détrôner Louis XVI; mais, séduite par une fausse idée du gouvernement parlementaire, elle faisait du monarque le subordonné du pouvoir législatif et ne lui laissait en réalité que l'autorité du veto suspensif d'un roi sans épée. Louis XVI, dominé par l'horreur de la guerre civile, se défendait mal ou n'opposait qu'une résistance qui finissait toujours par capituler. Plus il faisait de concessions, plus, nous ne dirons pas ses ennemis personnels, nous ne savons pas s'il en avait, mais plus ceux de la royauté devenaient entreprenants.

La populace, ameutée par les clubs, remplissait le pays de désordre et d'inquiétude. La petite ville comprit alors le danger de son attitude. Elle n'eut plus qu'un désir, celui d'échapper à ces redoutables agents de destruction et de se faire oublier par eux. Elle y réussit complètement sous la Constituante. Un jour même elle crut que cette Assemblée avait enfin délivré la France de ces terribles agitateurs. La Constituante n'avait jamais aimé les clubs. Elle avait, en 1790, déjà cru nécessaire de prendre contre eux des mesures de police; et avant de se séparer elle décréta, sinon leur suppression complète, du moins des lois répressives contre leurs usurpations et leurs entreprises sur l'action gouvernementale.

Il nous semble, Messieurs, que dans une étude consacrée à une société populaire, il convient de remettre sous vos yeux les prescriptions de ce décret. Il justifie ce que nous appellerons volontiers une prévoyante disposition testamentaire de la Constituante. Il précède d'ailleurs la mémorable séance de clôture de cette Assemblée qui, à travers ses faiblesses et ses erreurs, et au mépris de mille obstacles incessants, a pu dans le court espace de 28 mois accomplir une œuvre colossale et nous a laissé d'inoubliables souvenirs. Voici la teneur du décret :

« S'il arrivait qu'une société, club ou association se permît

» de mander quelques fonctionnaires publics ou de simples » citoyens, d'apporter obstacle à l'exécution d'un acte de » quelque autorité légale; si les dites sociétés faisaient des » pétitions en nom collectif, des députations au nom de la » société, et généralement tous actes où elles paraîtraient » sous *les formes de l'existence politique,* les présidents des » délibérations, les porteurs de pétitions, les membres des » députations, tous ceux qui auront pris part à l'exécution de » ces actes, ceux qui auront mandé des fonctionnaires publics » ou de simples citoyens, tous ceux qui auront apporté obs- » tacle à l'exécution d'un acte de l'autorité légale seront rayés » deux ans ou six mois, suivant la gravité du délit, du ta- » bleau civique, suspendus de toutes fonctions publiques et » déclarés inhabiles à être élus à aucune place pendant le » même temps.

» — Les non inscrits au tableau civique qui commettront » les mêmes délits seront condamnés par corps à 12 livres » d'amende, et s'ils sont étrangers à une amende de 3,000 li- » vres. »

On sait que par une singulière résolution prise sur la proposition de Robespierre, l'Assemblée nationale avait décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait être élu à la Législative. Robespierre était alors président et maître du club des jacobins. Le décret que nous venons de rappeler enlevait à ses calculs ambitieux leur plus grand moyen de succès. Aussi s'éleva-t-il contre lui avec la dernière violence. « Voilà, dit-il, » une violation manifeste de la constitution qui garantit le » droit de réunion ! C'est un horrible attentat contre la li- » berté et la souveraineté du peuple! L'idée de briser un » instrument aussi précieux, aussi nécessaire, ne peut avoir » été conçue que par des ennemis de la patrie; et les calom- » nies qu'on prodigue aux clubs et aux sociétés populaires » sont les petits moyens qu'ont coutume d'employer de petits » hommes bien connus qui sont à la fois l'opprobre et le fléau » des révolutions. »

Les préoccupations de la Constituante sur les dangers que

feraient courir les clubs à la nouvelle constitution n'étaient donc pas chimériques. Elle ne voulut pas davantage se retirer sans avoir rendu un dernier hommage à la royauté, et voilà pourquoi elle fixa par un règlement définitif le cérémonial à observer lorsque le roi viendrait dans les Assemblées législatives. Enfin, à la séance de clôture, le dernier président de l'Assemblée nationale n'en laissa pas moins percer ses inquiétudes sur la sagesse de la Législative.

Le 30 octobre 1791, la clôture de la session de la Constituante se fit avec une grande solennité. Le roi voulut la faire lui-même. Il ne vint qu'à trois heures. En attendant, Bailly, maire de Paris, et Pastoret, président du département de la Seine, adressèrent chacun à leur tour à l'Assemblée leurs éloges et leurs prédictions sur la durée de son œuvre.

« Législateurs de la France, dit Bailly, nous vous annon- » çons les bénédictions de la postérité qui commence aujour- » d'hui pour vous. Vous allez dans l'opinion des hommes » vous joindre et vous mêler aux législateurs des nations qui » en ont fait le bonheur et qui ont mérité la vénération des » siècles ! »

Le langage de Pastoret fut encore plus flatteur.

« Peu contents, s'écria-t-il, d'avoir établi la plus belle » constitution de l'univers, vous vous êtes livrés à des tra- » vaux si immenses sur les lois que ceux qui aspiraient à la » gloire de vous imiter un jour ont peut-être dit dans l'élan » jaloux d'une ambition honorable ce qu'Alexandre disait de » Philippe : Il ne nous laissera rien à conquérir ! »

Ces deux discours étaient à peine achevés que le roi, entouré de ses ministres, entre dans la salle qui retentit des plus vives acclamations.

« Messieurs, dit-il, après l'achèvement de la constitution, » vous avez déterminé pour aujourd'hui la fin de vos travaux. » Il eût été peut-être à désirer que votre session se prolon- » geât encore quelque temps pour que vous puissiez vous- » mêmes essayer votre ouvrage...

» Pour moi, après avoir accepté la constitution que vous

cret du 24 février précédent qui ordonnait une levée de 300,000 hommes pour résister à l'Europe coalisée contre nous, amena à la Tour la commission envoyée du district de Besse pour le tirage.

L'horreur de nos montagnards pour le service militaire leur fit commettre une faute lourde. L'opération se faisait dans la vieille chapelle de l'ancien château de la Tour. Cette chapelle était dominée par les hautes colonnes basaltiques sur le sommet desquelles avait été bâtie autrefois la forteresse féodale. Quelques conscrits et leurs parents imaginèrent de s'opposer au travail de la commission et l'effrayèrent en jetant sur le toit en mauvais état de la chapelle de grosses pierres du haut de l'emplacement du château. Le tirage ne put pas être continué, et un procès-verbal fut dressé contre les auteurs de l'interruption. Cinq prévenus furent arrêtés et conduits à Clermont. Le jour de leur départ, le Conseil général (1) de la Tour envoya une délégation composée des hommes les plus considérables du canton pour intercéder en faveur des prisonniers auprès de l'administration départementale. Les délégués trouvèrent au département deux commissaires de la Convention, les citoyens Monestier et Petit-Jean. L'assemblée voulut en référer à la Convention; seulement ordre fut donné au juge instructeur de suspendre les poursuites. Mais la réponse de la Convention se fit attendre si longtemps que le plus compromis des détenus mourut en prison avant qu'elle arrivât.

Alors trente-deux citoyens de la Tour signèrent une pétition qui est dans nos mains. En voici la formule : « Qu'il » nous soit permis de faire observer à l'administration dé- » partementale que l'emprisonnement dure toujours et que » sa durée n'est pas en rapport avec la faute. Les insurgés

(1) La constitution nouvelle des municipalités avait créé à côté du Conseil municipal un Conseil de notables nommés aussi à l'élection. Réuni au Conseil municipal, mais seulement pour les affaires graves, il formait ce qu'on appelait alors le Conseil général de la commune.

» n'ont péché que par ignorance. Il faut d'ailleurs leur tenir
» compte de l'offre qu'ils font de voler de suite à la défense
» de la patrie, s'ils sont mis en liberté. Enfin il serait bien
» possible qu'ils aient cédé à de sourdes menées préparées
» par ces hommes qui ont longtemps alarmé les consciences
» trop crédules des habitants de nos montagnes. »

C'était la première fois qu'une attaque au clergé se faisait entendre à la Tour. Il n'est pas besoin de dire quel en était le but. Mais le stratagème ne réussit pas. L'insuccès jeta les pétitionnaires et la petite ville dans une grande perplexité. On pouvait mal interpréter leurs démarches pour des hommes qui non seulement n'avaient pas répondu à l'appel de la patrie, mais encore avaient voulu en empêcher l'exécution. Si on allait les accuser d'incivisme! Dans tous les cas on pourrait demander pourquoi il n'y avait pas encore dans le canton de société populaire.

Mais ces alarmes furent bientôt aggravées par un événement bien plus important. Au mois de septembre 1793, trois représentants du peuple, Couthon, Maignet et Châteauneuf-Randon vinrent en Auvergne faire une levée en masse contre la ville de Lyon. Couthon se faisait fort de lancer contre elle ce qu'il appelait ses rochers d'Auvergne. Après l'affaire du tirage, la Tour n'avait pas à bouger; la levée s'y fit sans le moindre obstacle. Mais en route sur Lyon plusieurs conscrits désertèrent et l'un d'eux rendu à destination se fit fusiller pour insoumission.

Pour accélérer le mouvement sur lequel ils avaient cru pouvoir compter, les représentants décrétèrent la permanence des clubs et des sociétés populaires de la province, et il fut ainsi constaté qu'il n'y en avait pas à la Tour.

Enfin, le 21 du même mois de septembre, les représentants prirent une mesure plus énergique encore. Ils ordonnèrent la création d'un comité de surveillance dans chaque chef-lieu de district du Puy-de-Dôme. Voici les termes de l'arrêté : « *Ces*
» *comités feront les derniers efforts pour activer, surveiller,*
» *dénoncer sans faiblesse, et rendre immédiatement compte de*

» *leurs investigations et de leurs travaux* au comité de Salut » public. »

Il paraît néanmoins que les populations de l'Auvergne n'avaient pas répondu avec assez d'enthousiasme à l'appel des représentants. Nous en trouvons la preuve authentique dans un arrêté de Couthon pris à Clermont le 25 septembre 1793, et dont voici le texte : « Quelques lâches, quelques » égoïstes, des malveillants favorisés par des communes que » les montagnes du *Pui-de-Dôme* (*sic*) désavouent, ont été » sourds à la voix de la patrie et se sont soustraits aux réqui- » sitions faites en son nom. Ceux-là sont coupables, il faut » qu'ils soient punis, et la justice ne doit pas leur laisser » l'honneur de faire des dons que leur cœur désavoue. »

En conséquence, il ordonnait la création d'une caisse de bienfaisance dans chaque chef-lieu de district. Cette caisse devait être administrée par un trésorier-comptable et surveillée par quatre citoyens pris l'un dans la municipalité du lieu, un autre dans l'administration du district, et les deux autres dans les sociétés populaires. Une taxe extraordinaire devait punir les communes qui n'avaient pas marché sur Lyon. Enfin, dans les trois jours de la publication de l'arrêté, les officiers municipaux étaient tenus d'envoyer aux surveillants de la caisse la liste de ceux qui n'étaient pas allés à Lyon ou qui en étaient revenus sans congé. Les surveillants eux-mêmes étaient surveillés, car Couthon autorisait l'envoi de commissaires dans les communes pour s'assurer de l'exactitude et de la sincérité des listes.

Ces menaces pouvaient donc atteindre la ville de la Tour, et elle pouvait les redouter d'autant plus que la terrible loi des suspects venait de paraître (1). Pour y échapper, elle eut l'ingénieuse idée de faire acte de civisme et d'établir chez elle une société populaire.

(1) La loi des suspects est du 17 septembre 1793.

II

En conséquence, le tridi de la deuxième décade de brumaire an II, c'est-à-dire le dimanche 3 novembre 1793, trente-deux citoyens de la Tour se réunirent dans l'ancienne chapelle du château.

Ils se qualifient tous d'excellents patriotes, de vrais républicains, et déclarent se constituer en société populaire. Leur but est de maintenir à tout prix et de tout leur pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la république. Ils sont résolus à extirper entièrement et sans scrupule tout ce qui peut rester encore d'aristocratie, d'égoïsme et de fanatisme dans la ville et le canton de la Tour. Tel est le programme qu'ils jurent tous de mettre à exécution. Il est, on le voit, conforme aux doctrines de Collot d'Herbois aux jacobins (1) et à celles de Saint-Just à la Convention (2). Qu'on ne lui reproche pas d'être une société tard venue ! Elle y répond par ses statuts. Elle vient pour *achever l'extirpation de ce qui peut rester encore d'hommes contraires à la révolution.* D'où il faut nécessairement conclure qu'un premier nettoyage d'antipatriotes a déjà été fait. A quelle époque et par qui ? Elle se garde bien de le dire. Mais cette affirmation fait bien dans son acte de constitution.

Quels sont les fondateurs de la société ? Des énergumènes sans doute, de violents sectaires, de farouches sans-culottes ? Non. Ils sont tous d'honnêtes et paisibles bourgeois. On voit même sur la liste des fonctionnaires de l'ancien régime, des hommes qu'on remarquait autrefois pour leur ardent roya-

(1) Aux jacobins, Collot d'Herbois qui voyait des traîtres partout, même, disait-il, dans le plus petit carrefour, demandait hardiment leur mort, et, ajoutait-il, *la mort la plus prompte.*

(2) A la Convention, Saint-Just s'écriait : « La république est sortie du » sein des orages ; elle *est fondée* parce qu'elle a su opposer le glaive au » glaive. Que serait devenue, je vous le demande, une république indul- » gente ? »

lisme et la ferveur de leurs sentiments religieux. Convertis probablement par les bienfaits du gouvernement révolutionnaire, les actions d'éclat du comité de Salut public, le libéralisme et l'austérité de ses doctrines, ils ont fait peau neuve et sont ainsi devenus des hommes nouveaux!

Il faut que l'entraînement ait été bien grand puisqu'on trouve sur l'une des listes faites depuis la fondation le nom d'un prêtre qui n'a pourtant pas encore prêté le serment civique. Mais nous savons ce qu'il faut penser de cette conversion et de cet entraînement.

Du reste l'organisation de la société se fait très régulièrement. Elle n'oublie pas de se donner un comité de surveillance pris dans son sein ni de se réserver le droit d'épuration. La défiance étant un des principes du gouvernement révolutionnaire, elle déclare qu'elle n'ouvrira ses portes à de nouveaux sociétaires que sur la justification de sérieuses garanties et sur la présentation d'un ou deux membres titulaires (1).

D'ailleurs elle ne s'affilie pas aux jacobins; mais elle informe sur-le-champ de son existence l'administration du district et le club de Besse. Elle entre immédiatement en correspondance avec eux. L'administration du district la fait porter sans retard sur la liste générale des clubs et des sociétés populaires de France, ce qui lui assure la libre franchise postale avec eux.

Les premiers procès-verbaux des séances de la nouvelle société offrent peu d'intérêt. Mais bientôt les correspondances deviennent nombreuses; quelques-unes méritent d'être connues. Nous choisirons parmi elles quelques-unes de celles qui nous révèlent le mieux les mœurs du temps.

En voici une qui porte la date du septidi de la troisième décade de brumaire (17 novembre 1793). Elle émane des

(1) Cette précaution n'était pas inutile si la société voulait conserver le but de sa formation : n'admettre que des hommes bien connus d'elle et écarter ceux qui ne marcheraient pas dans ses idées.

clubs de Clermont. Ils invitent la jeune société à envoyer des délégués à une grande fête civique fixée au décadi prochain. Elle est donnée en l'honneur de la prise de Lyon. « Nous vou-
» lons célébrer, dit la dépêche de Clermont, le triomphe
» éclatant remporté par l'auguste liberté sur le hideux fédé-
» ralisme sous les murs de cette ville scélérate dont le nom
» infâme n'existe déjà plus dans les fastes de la répu-
» blique (1). »

Les clubs ajoutaient qu'à cette fête on inaugurerait les bustes de Marat, Challier et Beauvais, « *ces martyrs immortels de la liberté.* »

La société de la Tour s'empressa d'accepter l'invitation. C'était pour elle une belle occasion de manifester la ferveur de sa foi politique. Elle envoya à Clermont quatre délégués; et pour donner plus de relief à la députation, elle mit son président à la tête des députés.

Comment se passa cette fête civique? qu'en rapportèrent les quatre commissaires qui en furent les témoins? rendirent-ils compte de leur impression à la société? Les procès-verbaux n'en font aucune mention. C'est dommage; car il aurait été curieux de savoir s'ils avaient beaucoup admiré le buste du *divin Marat.*

Une autre fois, la correspondance de Paris apporta une lettre relative à la loi du maximum. La commission centrale des subsistances et approvisionnements veut connaître d'urgence le *maximum gradué* de toutes les denrées du canton (2).

L'administration du district de Besse avait déjà demandé ce renseignement à la société de la Tour. Celle-ci répondit

(1) On sait qu'on lui avait donné le nom de commune affranchie.

(2) Le 3 mai 1793, la Convention rendit applicable à toute la république la loi du maximum pour les grains et farines et autres objets énumérés par elle. Cette loi du maximum datait du 27 septembre 1792; mais elle n'était applicable alors qu'à la municipalité de Paris. La loi du 3 mai 1793 décida que toutes les denrées ou objets de première nécessité mentionnés par elle ne seraient payés au maximum qu'au prix qu'ils avaient en 1790.

à la commission centrale de s'adresser à cette administration.

Mais, peu de jours après, la même commission demanda qu'on lui fît parvenir sans le moindre retard une liste de patriotes « *intègres, éclairés, dignes de la confiance de la patrie et capables de l'aider dans ses travaux et opérations.* »

La société choisit, le primidi de la deuxième décade de frimaire (1er décembre 1793), huit commissaires, parmi lesquels son bureau tout entier, qui partirent le jour même pour Besse avec les pouvoirs les plus étendus pour se conformer au désir de la commission des subsistances.

Un autre jour, elle reçoit une circulaire de la ville de Saint-Denis (1) qui demande à tous les clubs et toutes les sociétés populaires de France de voter, à son exemple, les fonds nécessaires à l'équipement d'un cavalier. « Nous voulons en délibérer » répond dédaigneusement notre société qui ne donne aucune suite à la proposition.

Jusque-là elle n'avait eu qu'à s'applaudir de son fonctionnement. Elle vivait tranquille sous l'égide de son programme. Aucun cas d'extirpation ne s'était présenté et elle était à peu près sûre qu'il ne s'en présenterait pas, lorsqu'un sociétaire obscur, et dont personne ne se défiait, imagine de se plaindre du fanatisme religieux du pays et demande formellement la fermeture immédiate de l'église de Saint-Pardoux. « Imitons » la Convention, dit-il, elle n'a pas craint de faire de l'église » métropolitaine de Paris le temple de la Raison (2). Il faut » désabuser par un acte éclatant la sotte crédulité de nos po- » pulations. »

Par cette motion si imprévue, l'assemblée est jetée dans la stupeur ; mais, après un moment de réflexion, elle flaire un espion dans le pétitionnaire, et, sous la peur d'une dénonciation, elle se résout à adopter la demande.

Cette odieuse mesure lui fait perdre le sentiment de sa sé-

(1) Saint-Denis avait alors pris le nom de *La Franciade*.

(2) Décret du 20 brumaire an II.

curité et soulève en même temps contre elle le sentiment populaire. Les habitants de la campagne se croient trahis, et les plus exaltés menacent de faire un mauvais parti à l'auteur de la proposition.

Heureusement pour tout le monde, une mesure politique proposée par les hommes influents des jacobins et de la Convention et acceptée par le comité de Salut public, vient mettre un terme aux dangers et aux angoisses de la situation.

« M. Thiers dit, avec raison, qu'à cette date le comité de » Salut public, qui s'efforçait depuis longtemps de concentrer » entre ses mains toute la puissance du gouvernement, voulut aussi concentrer toute la puissance de l'opinion dans le » club des jacobins. »

Pour y parvenir, on se met à attaquer violemment les sociétés populaires. On trouve qu'elles sont trop nombreuses et qu'il est impossible d'y exercer la surveillance nécessaire; d'ailleurs, dit-on, un grand nombre d'aristocrates, de serviteurs de l'ancien régime, d'ennemis de la révolution y ont trouvé un refuge et y conspirent sous le masque du patriotisme. Il est donc décidé qu'un décret va les abolir et ne conservera que le club des jacobins et ses plus fidèles affiliés.

Aussitôt un grand nombre de sociétés, n'attendant pas le décret de suppression, vont déclarer que *puisque le gouvernement croit qu'elles sont nuisibles à la cause qu'elles voulaient servir,* ELLES SE DISSOLVENT D'ELLES-MÊMES ET VOLONTAIREMENT.

Inutile de dire que la société de la Tour d'Auvergne s'empressa de faire acte de soumission patriotique et déclara qu'elle cessait d'exister.

Elle ne vécut donc que quelques mois, mais assez longtemps toutefois pour faire un peu de mal si sa nature eût été mauvaise. Au contraire elle s'était organisée pour l'empêcher. Il y a dans la vie des peuples certains moments terribles pendant lesquels ne pas faire le mal c'est presque faire le bien.

Mais que serait-il arrivé, si elle eût prolongé sa vie? Se-

rait-elle sortie victorieuse des épreuves que la législation de plus en plus draconienne du comité de Salut public rendait si redoutables ? C'est peu probable, et voici un fait local qui nous autorise à parler ainsi :

Les municipalités étaient à peine investies de l'application des mesures de sûreté et les agents nationaux autorisés à correspondre directement avec le pouvoir central (1) que l'un des agents nationaux du pays, cédant aux pires sentiments, dénonça comme aristocrate l'un des anciens dignitaires de la société dissoute. Le dénoncé dut fuir et se tenir caché jusqu'à la réaction thermidorienne.

Dans l'histoire du gouvernement intérieur de la France, thermidor est une grande date. Il faut espérer qu'elle a marqué pour toujours la fin de ces républiques sans indulgence qu'à l'aide des clubs le comité de Salut public voulut fonder par la terreur et l'échafaud.

Nous n'avons plus aujourd'hui de clubs ni de sociétés populaires ; mais prenons garde à la fausse liberté des grèves de plus en plus fréquentes et se laissant dominer par des conciliabules d'où s'échappent quelquefois des bouffées de guerre civile. — Prenons garde aux bourses du travail, où des coalitions malsaines peuvent préparer à la fortune de l'État des jours de souffrance et d'ébranlement. — Prenons garde surtout à ces réunions publiques où sont applaudies et votées ces motions incendiaires et sauvages d'où sort de temps en temps la dynamite.

Aujourd'hui, Messieurs, il y a un peu plus de cent ans que le sol de la France est labouré en tous sens par le soc des révolutions. Comptez les gouvernements qui se sont succédé

(1) Le décret qui confiait aux municipalités et aux comités de surveillance l'application des lois révolutionnaires et des mesures de salut public et de sûreté, et qui remplaçait par des agents nationaux les procureurs syndics des communes et des districts, est à la date du 14 frimaire an II (4 décembre 1793). Il était rendu en exécution du décret du 19 vendémiaire an II (11 octobre 1793), qui instituait le gouvernement provisoire révolutionnaire de la France jusqu'à la paix, c'est-à-dire sans préciser sa durée.

dans ce long espace de temps, et qui se sont écroulés au moment où ils se croyaient définitivement fondés.

Où trouverons-nous donc le calme et la stabilité qui nous manquent ? Nous ne les trouverons que dans le respect du droit et l'obligation du devoir ; — dans l'amour de la patrie, de sa grandeur et de ses gloires ; — dans l'apaisement des convoitises effrénées, le rétablissement de l'ordre et de l'honneur ; dans le retour enfin des idées morales, le véritable ciment des liens sociaux.

Messieurs, en terminant cette étude, permettez-nous d'exprimer un souhait sincèrement patriotique :

Plaise à Dieu de nous conduire à cette tour biblique qui résiste à toutes les secousses et que rien ne peut ébranler, *quæ stat inconcussa et immota,* et du haut de laquelle la France puisse dire, cette fois avec certitude, pour de longues années : *Ad multos annos :* J'y suis et j'y reste !

H. Burin des Roziers.

NÉCROLOGIE

M. René Culhat du Chamond

Nous nous faisons un devoir de reproduire le remarquable article que M. des Essarts, doyen de la Faculté des lettres de Clermont, a consacré, dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme,* à la mémoire de M. René Culhat du Chamond, membre titulaire de notre Compagnie, décédé, à Clermont, le 7 février 1893 :

« Un cruel malheur vient de frapper une des plus honorables familles de Clermont et d'affliger en même temps les amis des hautes études. M. René Culhat du Chamond vient de succomber, à peine âgé de vingt-quatre ans, à une maladie

lente qui, depuis l'hiver de 1892, n'avait cessé de se développer à la suite d'une crise d'influenza.

» Ce jeune homme, qui travaillait comme un bénédictin, à l'âge où tant d'autres ne songent qu'au plaisir, avait été l'un des plus brillants élèves de notre Faculté des lettres. Ayant conquis en un an la licence historique par des examens dont on gardait le souvenir, il avait, jusqu'à l'an dernier, continué à suivre les cours, à prendre une part active aux savantes conférences de MM. Chotard et Gasquet. En même temps, il obtenait le grade de licencié en droit. Sa santé trop délicate l'avait éloigné de l'agrégation, mais il préparait des thèses de doctorat qui eussent compté. Son précoce talent d'écrivain égalait ses aptitudes scientifiques.

» M. René Culhat du Chamond, si la vie lui eût été laissée, aurait certainement jeté sur son nom l'éclat des lettres historiques, en même temps qu'il eût continué à faire la joie de sa famille et l'orgueil de ses anciens maîtres. Cette mort prématurée d'un fils unique n'est pas seulement une affreuse douleur pour des parents accablés, mais un deuil pour la science, une perte pour notre région.

» EMMANUEL DES ESSARTS. »

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3805.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 4 Mai 1893

— La séance est ouverte, à deux heures vingt minutes, sous la présidence de M. de Vissac.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal du 13 avril, qui ne donne lieu à aucune observation.

— Il est procédé au dépouillement de la correspondance :

M. le Dr Léon Bertrand écrit pour remercier l'Académie de l'avoir élu membre titulaire ;

M. Edouard Goutay envoie, pour raison de santé, sa démission de membre correspondant ;

La Société française d'archéologie fait connaître le programme du Congrès qu'elle tiendra, à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet 1893.

— M. le Secrétaire perpétuel énumère les ouvrages reçus.

— M. le Dr Dourif fait hommage d'un exemplaire du tirage à part de sa notice sur M. le Dr Fleury, et rend compte, en termes élogieux, d'un volume de poésies qui vient de paraître sous le titre : *En demi-teintes*, et qui est offert par l'auteur, M. Claude Cohendy, en souvenir de son grand-père, M. Michel Cohendy, ancien archiviste de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

— M. le Président annonce que l'Académie vient de perdre deux de ses sociétaires des plus estimés : M. de Parieu, ancien ministre, et M. Jusseraud, ingénieur civil des mines. Le premier était, depuis longtemps, membre honoraire de notre Compagnie, après en avoir été titulaire, lorsqu'il rési-

dait à Riom. Quant au second, son nom figurait le troisième sur la liste des titulaires, à la date du 4 janvier 1852.

— M. Artance présente, comme candidat à la correspondance, M. le Dr Grasset, de Riom, et fait l'exposé des travaux que ce dernier envoie à l'Académie, notamment d'une thèse sur la sensibilité cutanée chez les alcooliques. — Il est décidé que la candidature de M. Grasset sera inscrite sur le registre spécial. (Parrains : MM. Artance et de Vissac.)

— M. Cirice Teillard dépose sur le bureau, de la part de M. Gondelon, ancien greffier, un recueil manuscrit contenant la copie de divers manuscrits relatifs à l'histoire d'Auvergne. — Cet envoi est transmis au Comité de publication.

— M. Parenty ajoute quelques observations complémentaires à la communication qu'il a faite dans la dernière séance.

— M. le colonel Poupon donne lecture d'une étude géologique sur le puy Chateix. — Renvoi au Comité de publication.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à trois heures vingt-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont — mars-avril 1893.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1, 1892.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques — 3, 1892.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France — t. III, n° 1.

Envois de la *Smithsonian Institution : Report of the U. S. National Museum ; — Bibliography of the Athapascon languages ; — Report of the bureau of Ethnology*, 1885-86 ; — *Contributions to North American Ethnology.*

Etude clinique sur les troubles de la sensibilité cutanée chez les alcooliques, par le Dr Grasset.

Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais — 6 janvier 1893.

Société scientifique et littéraire d'Alais — année 1891, t. XXII.

En demi-teintes, par Claude Cohendy

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Notes généalogiques sur la famille de Murat

La famille de Murat, par le rôle considérable qu'ont joué un grand nombre de ses membres à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie, mérite une place à part dans l'histoire des maisons qui ont jeté un lustre éclatant sur notre province. Elle était, au reste, si nombreuse qu'il est difficile de pouvoir parler d'une famille importante de l'Auvergne, et en particulier de la ville de Riom, sans trouver mêlé à son souvenir celui d'un de Murat. D'autre part, les renseignements fournis jusqu'à ce jour sur elle sont si peu précis ou si contradictoires, qu'il ne sera peut-être pas inutile de tenter de mettre un peu d'ordre et de clarté dans une matière restée on ne peut plus confuse.

Nous nous sommes efforcé de puiser nos indications à des sources sûres. Dressées sur la foi d'un tableau généalogique, qui contient la descendance « de trois sœurs, filles du sieur Godivel d'Auvergne » (1757), et dont le manuscrit inédit est aux archives de M. le comte Guillaume de Chabrol-Tournoëlle, membre de l'Académie et arrière-petit-fils lui-même d'une de Murat, — ces indications ont été complétées d'après les recherches recueillies par le regretté M. Alphonse Sablon du Corail, dont la compétence et l'érudition en pareille matière étaient et resteront hors de pair et de conteste, — puis par des notes généalogiques sur les familles de Sirmond et de Murat, rédigées au cours de deux procès, et présentant, par cela même, de grandes apparences d'exactitude, notes que

M. Marc de Vissac, président de l'Académie, a eu l'obligeance de mettre sous nos yeux. Enfin, nous les avons contrôlées avec un soin minutieux par l'examen de diverses pièces officielles ou de différents actes notariés, parmi lesquels nous citerons :

1° Le brevet de conseiller d'Etat d'Antoine de Murat ;

2° L'acte de baptême de Catherine de Murat ;

3° Le contrat de mariage d'Antoine, fils de Christophe ;

4° L'inventaire, en date du 27 août 1666, dressé après la mort de Jeanne de Basmaison ;

5° Les généalogies partielles et notes émanant de la main de l'auteur de la *Coutume d'Auvergne ;*

(Toutes ces pièces sont aux archives de M. de Chabrol, qui a bien voulu nous les communiquer avec son affabilité ordinaire.)

6° Les diverses délibérations des consuls de la ville de Riom, mentionnées au cours de notre ouvrage sur *Le Monastère de la Visitation de Riom*, publié dans les mémoires de l'Académie ;

7° Un acte de cautionnement, en date du 4 novembre 1623, et la décharge de ce cautionnement ; une obligation du 3 août 1640 (Me Teilhot, notaire à Riom. — Etude de Me Dumont des Angerons) ;

8° Une vente du 31 octobre 1636 (Me Rollet, notaire à Riom. — Etude de Me de Brun) ;

9° Un cautionnement du 27 mai 1623, et la décharge de ce cautionnement, du 27 juillet suivant ; une vente du 31 octobre 1623 (Me Desgranges, notaire à Riom. — Etude de Me Raynal) ;

Etc., etc., etc.

Nous espérons donc pouvoir fournir des renseignements basés sur des données sérieuses.

Les branches de la famille de Murat étaient fort nombreuses, et il importe de ne point rattacher à l'une des rejetons qui sont sortis de l'autre.

Nous nous contenterons d'en distinguer trois principales :

A. — La première était issue d'Antoine de Murat, qualifié de « honorable homme » dans l'acte de baptême de sa fille Catherine, du 3 septembre 1572. Il était procureur général et garde du fief de la principauté de Mercœur.

Son mariage, contracté en 1545 avec Marie Forget, lui avait donné dans la cité une importance autrement considérable que celle qu'il pouvait tirer de ses fonctions. En effet, sa femme était la fille de Jean Forget, qui recevait, en 1574, l'office de procureur du Roi et se trouvait ainsi investi d'une des charges les plus brillantes de la sénéchaussée. Elle était sœur d'Antoine Forget, secrétaire de la duchesse de Lorraine, trésorier de sa maison, et trésorier extraordinaire des guerres en Italie ; — de Jacqueline Forget, qui avait épousé Pierre Legrand, secrétaire du Roi et de ses finances ; — d'Amable Forget, femme de Guillaume de Coissette, écuyer, sieur de Lignon, prévôt général des maréchaux d'Auvergne ; — d'Anne Forget, épouse d'Antoine Arnauld, sieur de la Mothe, auditeur des comptes et procureur général de la Reine mère ; — enfin, d'Isabeau Forget, épouse de Michel Chambon, receveur des tailles à Riom.

Ces belles alliances expliquent la haute fortune à laquelle vont arriver plusieurs des enfants d'Antoine ; de ces enfants, nous ne retenons que les noms de huit :

I. — *Jean*, conseiller du Roi, devint président en la chambre des comptes du Dauphiné. De son mariage avec Marie de Corbie, il eut Jean, Octavien et Madeleine.

II. — *Christophe* est appelé « noble homme, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France » dans le contrat de mariage de son fils Antoine, en date du 3 septembre 1639. Il obtint des lettres de vétérance le 1er mai 1642, puis fut nommé conseiller trésorier général de la cavalerie, légion de France. Son mariage avec Jacqueline Legrand donna le jour à :

1° Antoine, seigneur de Saint-Genest près Riom, qui épousa en premières noces Anne de Brion, fille de Géraud, sieur de

Féligonde, conseiller du Roi, receveur général des consignations, — et en secondes noces Antoinette de Sirmond, fille de noble Jean et de Gilberte Mosnier. Il eut lui-même pour enfants Marie, épouse Daurat, et Christophe.

2° Pierre, sieur de Laval des Clefs, conseiller du Roi, receveur général des finances à Riom.

3° Claude, sieur de la Taille, conseiller du Roi, receveur général des finances à Riom comme son frère.

4° Marie, épouse (1627) de Jacques de Gioux, seigneur et baron dudit lieu et de Saint-Etienne, gentilhomme de la chambre de Louis XIII, qui commanda une partie de la noblesse d'Auvergne en 1631. Elle eut quatre filles, Anne, Marie, Esther et Suzanne.

5° Suzanne, qui se maria avec Théophile de Blanchère, seigneur baron de Lostange en Limousin, de Denade et la Villeneuve en Poitou, et de Bouche en Périgord, — dont elle eut Christophe, Claude, Charles et Jacqueline.

6° Esther, qui ne paraît pas s'être mariée.

III. — *Antoine*, l'une des illustrations de la famille, naquit, d'après une note manuscrite de Chabrol, « le pénultième février 1556. » Il fut nommé procureur du Roi à la sénéchaussée d'Auvergne en 1582, lieutenant particulier au même siège en 1587, et enfin lieutenant général en 1601. Il se distingua particulièrement en arrêtant Charles de Valois, comte d'Auvergne, qui conspirait contre Henri IV. Marie de Médicis le récompensa de ses loyaux services en lui accordant, le 30 juin 1610, quelques jours après l'assassinat du Roi, le brevet de conseiller d'Etat. Ses concitoyens lui donnèrent à leur tour un éclatant témoignage de leur confiance et de leur estime en le députant aux Etats-Généraux de 1615. Il avait épousé en premières noces, le 12 mai 1587, Anne Thierry, fille de noble François, conseiller du Roi, et de Jacquette Enjobert; — et, en secondes noces, Marguerite Galand. Il n'eut d'enfants ni de l'un ni de l'autre de ces mariages.

IV. — *Jean*, né le 18 septembre 1558, trésorier général des guerres, aida son frère Antoine dans l'arrestation de Charles

de Valois. Il reçut en récompense la trésorerie générale du Languedoc.

V. — *Jeanne* épousa en premières noces Guillaume de Vialard, seigneur de Vaux, et en secondes noces, le 4 novembre 1593, François Chalamel, membre du présidial.

VI. — *Anne,* née le 24 mars 1549, se maria avec Gabriel Chariel, conseiller du Roi et contrôleur général des finances à Riom. De cette union naquirent :

1° Jean, conseiller clerc au présidial de Riom.

2° François, conseiller du Roi, receveur général des finances à Riom.

3° Jeanne, épouse de Jacques Sevin; d'où : Imbert, conseiller d'Etat, lieutenant général à la sénéchaussée d'Auvergne, époux de Marguerite de Girard; — Jean-Jacques, conseiller du Roi, président en l'élection de Riom, époux de Jacqueline Chabrol, qui eut d'elle Jean, Françoise, François, Jeanne, Imbert et autre Françoise; — Françoise, épouse de François Bernard, conseiller du Roi, président en l'élection de Riom; — Anne, carmélite à Riom.

4° Anne, épouse de Gilbert Golefer, conseiller et historiographe du Roi, mère de Jacques de Golefer (lequel épousa Marguerite de Girard, d'où un fils, conseiller du Roi et receveur des tailles à Riom); de Gabriel, bernardin; d'Antoine, jacobin; de François, capucin; d'autre François, et de Claude, Jacqueline et Françoise, toutes trois religieuses visitandines à Riom.

4° Jacqueline, épouse de François Cartier, lieutenant du prévôt général des maréchaux d'Auvergne, mère d'Anne Cartier, femme de François Dubois, sieur de la Pauze, conseiller au présidial de Riom.

VII. *Catherine de Murat,* baptisée en l'église Saint-Jean de Riom le 3 septembre 1572, épousa, en janvier 1600, Amable de Basmaison, contrôleur général des finances et receveur des consignations en la sénéchaussée d'Auvergne, fils de Jean et d'Antoinette de Sirmond. Cette union donna le jour à :

1° Louise, épouse de Girard de Lalande, lieutenant en

l'élection de Riom. De là naquirent : A. Ligière de Lalande, épouse Courtin, mère de Paul-Georges Courtin, greffier en chef au bureau des finances de Riom, marié à une demoiselle Pascal, lequel eut pour fils Jean-Baptiste Courtin, trésorier de France, et pour petit-fils Imbert Courtin-Reboul du Chancet, greffier en chef de la cour des aides de Clermont; — B. Amable de Lalande, mariée à Jean-Antoine Dugourd, d'où vinrent Isabeau Dugourd, épouse du sieur Roffet, receveur des tailles à Riom, et Marie, épouse Frenaye, mère d'un chanoine de Saint-Amable ; — C. Louis de Lalande, époux Ligier, avocat du Roi au présidial de Riom; — D. Christophe et Guillaume de Lalande.

2° Jeanne, qui épousa à Maringues, et non sans incidents, comme chacun sait, le 19 novembre 1628, Jacques Chabrol, né à Aubijoux le 28 mars 1596, licencié ès lois de l'université de Bourges du 2 juillet 1617, avocat en parlement du 1er février 1618, exerçant près la sénéchaussée d'Auvergne. 14 enfants sortirent de cette union : 1. Jean, né à Paris le 28 novembre 1629 et mort le 6 juillet 1641 ; 2. Marie, née à Paris le 3 juin 1631, morte le 18 février 1635 ; 3. Esther, née à Paris le 16 août 1632, morte le 10 novembre 1632 ; 4. Antoine, né à Paris le 10 août 1633, mort le 28 juin 1635 ; 5. Louise, née à Riom le 16 novembre 1634, morte en 1706. Elle épousa Gabriel de Cambray, avocat en parlement, de qui elle eut Gabriel et Amable, l'un et l'autre avocats à Riom, et un autre fils qui devint trésorier de France à Poitiers ; 6. Suzanne, née à Paris le 22 août 1636, morte à Riom le 15 novembre 1648, enterrée à Maringues ; 7. Antoine, né à Paris le 27 avril 1638, mort à Culhat en 172.., époux d'Anne Desbons, morte au même lieu le 2 mai 1694. De ce mariage naquirent Pierre Chabrol, major du régiment de Perche; Jacques Chabrol (1669-1727), époux de Radegonde de la Tremblaye; Isaac Chabrol (1671-1705), lieutenant, blessé au siège de Nice et mort de ses blessures ; Théodore (1672-1692), disparu au service militaire ; Anne-Suzanne, épouse de Charles de Boulier, seigneur de la Blanchisse, demeurant à Luzillat ; et plusieurs

autres enfants morts en bas-âge ou sans postérité; 8. Marie, née à Paris le 3 mai 1639, morte en 1667, mariée en 1666 à David Humard de Torignat; 9. Jeanne, née à Paris le 5 mai 1641, morte en décembre 1652; 10. Isabeau, née à Paris le 2 septembre 1642, morte le 12 septembre 1666; 11. Josué, né à Paris le 18 février 1645, mort à Riom en 1664; 12. Renée, née à Paris le 9 août 1646, morte le 3 mai 1647; 13. Judith, née à Paris le 22 décembre 1647, morte le 17 mars 1648; 14. Enfin, le plus célèbre, Jacques Chabrol, né à Riom le 12 février 1649, avocat du Roi à la sénéchaussée d'Auvergne en 1697, mort le 18 avril 1732, marié en premières noces à Anne Bœuf, et en deuxièmes noces à Anne Beneyton. De son premier mariage étaient nés : Gilbert (1683-1761), conseiller au présidial, époux de Françoise Beneyton; Gabriel (1683-1762), prêtre de l'Oratoire; Catherine, (1688-1777), épouse de Jacques Barbat du Clozel, écuyer, seigneur de Bladre, conseiller au présidial de Riom; Marie-Jacqueline, visitandine à Riom (1684-1768); Madeleine, religieuse bernardine à Clermont (1686-1778). De sa seconde union il eut l'illustre Guillaume-Michel Chabrol, auteur de la *Coutume d'Auvergne,* avocat du Roi à la sénéchaussée d'Auvergne et au bureau des finances de Riom, conseiller d'Etat, né le 1er septembre 1714 et mort le 22 février 1792, époux de Marie-Amable-Marguerite Milanges. Jeanne de Basmaison mourut à Paris le 27 juin 1666; son mari, Jacques Chabrol, y était décédé depuis le 25 décembre 1649, quelques mois après la naissance de son dernier fils.

3° Marie de Basmaison, épouse de Gaspard Danjoly, avocat à Riom, qui eut six enfants.

VIII. — *Suzanne de Murat,* née en 1575, épousa en 1596 Pierre Bourzeix, contrôleur de la reine Marguerite. Elle eut comme enfants : 1° Marie; — 2° Jean-Claude, sieur de la Ribbes; — 3° Amable, né le 6 avril 1606, abbé de Saint-Martin-des-Cors, membre de l'Académie française, mort à Paris le 2 août 1672; — 4° Anne, épouse de Jean Ollier, élu en l'élection de Riom, qui compta neuf enfants, Amable,

Pierre, Jean, Charles, Christophe, Marie, Marguerite, Suzanne, Anne.

B. — La seconde tige de la famille de Murat avait produit des rameaux aussi glorieux. Elle remonte à un autre Antoine de Murat, qui avait épousé en 1520 Amable de Laval.

Le seul de ses enfants, dont nous ayons à retenir le nom, est le célèbre Jean de Murat, qui porta à l'apogée, dès le XVIe siècle, l'illustration de sa race. Né en 1522, il exerça pendant 50 ans les fonctions de conseiller à la sénéchaussée d'Auvergne. Son influence sur ses compatriotes était telle que, par deux fois, il fut leur député aux Etats-Généraux de 1560 et de 1576. Seigneur de Bardon, il avait épousé Gilberte de Golefer. Il mourut en 1595, et fut enterré à Saint-Amable. Son épitaphe, gravée sur une lourde plaque de marbre noir, avait disparu pendant la Révolution. Elle est tombée récemment par un hasard heureux entre les mains de M. le comte Guillaume de Chabrol-Tournoëlle, qui l'a rendue libéralement à la fabrique de Saint-Amable, pour qu'elle fût placée dans la chapelle de Notre-Dame de la Bonne-Mort. Cette épitaphe nous apprend que l'union de Jean de Murat et de Gilberte Golefer fut féconde entre toutes. Elle donna le jour à 24 enfants, parmi lesquels :

1° Une fille, Claude, épouse de Guy Monnereau, en 1592.

2° Antoine, conseiller au parlement de Paris, époux de Denise Sabin.

3° Amable, sieur de Montaclier, conseiller du Roi, contrôleur général des finances en la généralité d'Auvergne. Il épousa, le 27 juillet 1606, Gabrielle Ponchon, fille de Jacques, lieutenant-général en la sénéchaussée du Velay et bailliage du Puy, et de Madeleine de Fretat. De ce mariage naquirent : Jacques; — Suzanne, épouse de Gabriel de Miremont; — Jeanne, mariée le 7 février 1637 à Antoine de Murat, sieur de Saint-Geneix; — enfin, Marie, laquelle épousa le 9 janvier 1636, noble Etienne Desplats, conseiller au présidial de Riom,

né le 19 janvier 1609 de Claude Desplats, de Montferrand, et de Gilberte Vialette.

Cette dernière union donna le jour à Claude Desplats, lequel se maria en premières noces à Marie Raynaud, le 11 janvier 1668, et en secondes noces à Gilberte Rainet, le 20 avril 1674. Du premier lit, il eut : Rosalie, Jacques, et Anne, mariée d'abord, le 21 juillet 1690, à Jean Dumazet (d'où Gilberte, épouse de Victor Dumazet, tige des Bréchet de Védrine et des Molin), puis, le 29 avril 1697, à Dominique de Busat du Rozier. — Du second lit, il eut : 1° Gabriel Desplats, époux de Marie de Sirmond (9 novembre 1720), d'où sont sortis les Frenaye de Cassières, les Grellet de la Dayte, les Bravy du Mazet; — 2° Gabrielle, épouse (21 février 1715) de Jean Garaud de Seliglit (?) ; — 3° Marguerite, épouse (17 mai 1709) de Guillaume Dufour de Villerose, d'où une fille mariée à Martin Brujas ; — 4° Gilberte, épouse de Laurent Troupinon-Laroche-Dumas.

4° Jean de Murat, trésorier de France, à Riom, dont le fils, Pierre, occupa les mêmes fonctions en 1627.

5° Jacques de Murat, seigneur de Bardon, conseiller au présidial de Riom, marié le 20 février 1593, à Feurdelys de Nevrezé, fille de François, seigneur de la Batisse et Puy-Guillaume, et de Jeanne de Rego. Il fonda le couvent des Carmélites de Riom (1618).

6° Jean de Murat, avocat général en la cour des monnaies de Grenoble. Il épousa Madeleine Chambon, veuve en premières noces de M. Bajard Lafont de Vensat. Cette Madedeleine Chambon était la fille de Michel Chambon, receveur des tailles à Riom, et d'Isabeau Forget, dont la sœur, Marie, avait épousé cet Antoine de Murat, dont nous avons parlé en premier lieu. Michelle Chambon, sœur de Madeleine, épousa Antoine Ribeire, trésorier de France à Riom, tige des Ribeire, qui furent premier président à la cour des aides de Clermont, lieutenant-général au présidial de la même ville, maître des comptes à Paris, etc.

Le mariage de Jean de Murat et de Madeleine Chambon

donna naissance à Anne de Murat qui, en 1648, épousa François de Monestay de Chazeron, lieutenant-général des armées du Roi.

7° Michelle de Murat, qui épousa vers 1581 Amable de Sirmond, conseiller au présidial. D'où Jean, historiographe du Roi, père de Jean Sirmond, membre de l'Académie française ; Antoine, que fut le célèbre Jésuite ; et enfin, un fils, prieur de Luzillat.

8° Jeanne, épouse de Jean Mangot, contrôleur des finances, et mère de Perronnelle, femme de Jacques Ferrand (1613).

C. — Une troisième tige descendait de Guillaume de Murat, sur laquelle nos pièces ne nous fournissent aucun renseignement, sinon qu'il était « de Combronde. » Ce Guillaume avait épousé Jeanne Barbarin de Monthon, laquelle était elle-même fille d'une demoiselle Godivel, sœur de celle qui, par les Forget, a donné naissance à la première branche de la famille de Murat dont nous avons parlé.

De ce mariage sont issus trois enfants :

1° Antoine, surnommé le Magnifique, écuyer, seigneur des Bardons, maître de la garde-robe de M. le duc d'Alençon, mari de Catherine Rochon. D'où : 1. Marie, épouse en premières noces de Jacques de Falvard et en secondes noces de Jean Gontard, sieur de Létang, receveur des tailles à Clermont, qui donna le jour à Anselme Gontard, époux en premières noces de Jeanne Sevin et en secondes noces de Michelle Morange. — 2. Marie-Madeleine de Murat, épouse d'Antoine de Falvard, écuyer, seigneur dudit lieu et de Paret, chevalier de Saint-Michel, qui enfanta René, chevalier, époux de Marie de Chabannes-Curton, — Charles, sieur de Baugros, — Catherine, religieuse à Saint-Genest, — et Rose, religieuse.

2° Amable de Murat, femme en premières noces de Jean Béchet, sieur de Fougeroux, gendarme de la compagnie du Roi, et en deuxièmes noces de Jean de Menoust. Le premier mariage donna naissance à Anne, épouse de Pierre Luquet,

commis-greffer et procureur à Riom, et à François, époux d'Anne Brun, qui enfanta Jean, élu à Riom, époux de Christine Domas, — Antoine, oratorien, — Anne, épouse de Jacques Cavard, procureur à Riom, — Anne, épouse d'Antoine Gervaix, — Marthe, religieuse de Saint-Genest. La seconde union procréa Pierre de Menoust, marchand à Clermont, et Yves de Menoust, époux d'Anne Peux.

3° Marie de Murat, mariée d'abord à Yves Béchet, sieur de de Pecon, gendarme de la compagnie du Roi, puis à Paul de Bec de Breuly. Du premier mariage naquirent : 1. Jean, archer de la garde du corps, époux de Madeleine Doladeyre, d'où Jeanne, épouse Coudert, de Champeix, puis en secondes noces, femme d'Antoine Chandeson, de Besse, — Marie, épouse Coudert, dont la fille se maria à un Rodier d'Issoire; — 2. Anne, épouse de Jean Grosbost, d'où Michel; Gilbert, époux d'Anne Rigaud ; Anne, femme de Jean Dujouhannel ; — 3. Une fille, mariée à Antoine Arnaud de Clermont, d'où Antoine, époux Raynaud. De la seconde union vinrent : 1. Paul de Beque, écuyer, sieur de Breuly, époux de Villelume ; — 2. Anne, femme de Jean Doutre, d'où Marie, épouse de Jean Soubrany ; — 3. Marie, épouse de Jean Dusoil, de Champeix.

Cette troisième tige de la famille de Murat est, on le voit, beaucoup moins illustre que les deux précédentes.

Comme on a pu s'en convaincre en parcourant cette longue nomenclature de noms, la famille de Murat, par ses nombreuses ramifications, se rattachait à la plupart des maisons considérables du pays, et l'on comprend sans peine l'influence énorme qu'elle put exercer, à une époque déterminée, sur les destinées de la province.

Ses armes étaient d'azur à la tour donjonnée de quatre tourelles d'argent, ajourée et maçonnée de sable. Un de ses hôtels se remarque encore à Riom dans les rues de l'Hôtel-de-Ville et Desaix.

Il nous serait facile, par les indications qui précèdent, de relever les erreurs dans lesquelles un grand nombre d'écri-

vains, d'ordinaire forts exacts et toujours très consciencieux, sont tombés lorsqu'ils ont voulu donner des renseignements biographiques sur tels et tels membres de la famille de Murat. Mais la complication des rameaux de l'arbre généalogique de cette maison est si grande qu'elle excuse à l'avance ces inexactitudes. Aussi bien, pouvons-nous nous promettre nous-même de n'avoir jamais erré ? Et ne devons-nous pas craindre d'avoir commis à notre tour des fautes qu'on serait en droit de nous reprocher ? Usons donc d'indulgence pour nous faire un titre à celle du lecteur ou de l'érudit.

Edouard EVERAT,

Docteur ès lettres.

NOTES SCIENTIFIQUES

Le compteur de vapeur et les lois générales de l'écoulement de la vapeur à travers les orifices

J'ai eu l'honneur de rendre compte à l'Académie, dans la séance du 13 avril 1893, d'un travail pratique sur le jaugeage en poids de la vapeur d'eau et sur les lois de son écoulement à travers les orifices. J'ai fait en sorte d'éviter, dans cette communication orale, l'aridité des chiffres et des formules. Mais plusieurs de mes collègues fort compétents, M. Kessler principalement, m'ont fait le grand honneur d'insister sur les valeurs réelles du débit, et m'ont témoigné le désir d'en tirer quelque profit pour leurs études personnelles. Cette gracieuse invitation me dispense de m'excuser sur la production nécessaire des tableaux qui vont suivre. J'ajouterai que, depuis ma communication à Clermont, l'Académie des sciences a bien voulu accorder à diverses reprises la publicité de ses comptes rendus à une fraction importante de mon nouveau travail (1).

La détente des gaz et de la vapeur d'eau sous pressions, c'est-à-dire la variation de volume de ces fluides par l'effet de leur expansion propre, s'accompagne d'un ensemble de phénomènes rentrant sous les dénominations de chaleur sensible, mesurable par un thermomètre, de chaleur latente, définie par l'état gazeux, liquide ou solide du corps, enfin de

(1) Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CXVI, pp. 867 et 1120. G. Villars.

force vive ou mouvement. La thermodynamique des gaz établit un lien intime entre ces diverses manifestations de la chaleur. L'état *isotherme* concerne les corps soumis pendant tous leurs mouvements à une température constante. Il suppose un échange continuel de calorique entre le fluide et les parois qui le renferment, et convient à l'étude des mouvements lents. L'état *adiabatique* est au contraire l'état idéal d'un fluide, privé de toute communication thermique avec les objets extérieurs et conservant par suite un calorique total absolument constant, réparti de façons diverses entre les trois manifestations que nous venons d'énoncer. Il semble convenir à l'étude des mouvements rapides.

Les physiciens n'ont pas manqué de rechercher, dans le phénomène complexe du débit des fluides à travers les orifices, une manifestation de cet état adiabatique idéal. La vitesse du corps en mouvement leur a paru, avec quelque apparence de raison, exclusive de toute perte extérieure de calorique, les contacts des parois étant réduits à des durées fort restreintes. Et cependant il faut bien reconnaître que la traduction géométrique des hypothèses adiabatiques donne lieu à des formules d'autant moins conformes à l'expérience que la dimension de l'orifice est plus réduite dans le sens de la trajectoire. Un orifice très contracté, percé dans une paroi d'épaisseur très faible, donne aux forts débits observés, un excédent de plus de 25 °/₀ sur le maximum des débits calculés. Tandis que pour les orifices les plus convergents, ceux qui fournissent aux gaz un contact fort prolongé avec les parois de leur ajutage, la formule adiabatique représente à fort peu près la réalité expérimentale. *Pour les gaz parfaits,* on a décidé que la formule du débit de chaque orifice serait précédée d'un coefficient de réduction *m,* non plus constant ou à peu près comme celui des liquides, mais variable avec les conditions de pressions, températures et densités, variable au point de nécessiter l'emploi de tables fort compliquées, puisque le nombre des orifices est fort grand. Nous avons, quant à nous, déterminé en nous aidant des expériences connues, une for-

mule du débit des gaz, simplement approchée peut-être, mais ne contenant, comme celle du débit des liquides, qu'un seul coefficient invariable *m*, avec cette particularité fort remarquable que *m* ne diffère pas du coefficient de réduction des orifices *noyés dans l'eau*. *Pour la vapeur d'eau sous pressions,* la détermination du débit se complique de changements d'états qui semble à priori devoir accompagner les changements de température. La vapeur se condense ou se surchauffe tour à tour et il en résulte pour les calculs une complexité qui a fait de cette modeste question théorique un des plus difficiles problèmes de la thermodynamique. Il est juste d'ajouter d'ailleurs que l'édifice analytique, si laborieusement construit, ne satisfait en rien l'expérience, et que les praticiens ont été amenés en définitif à substituer aux formules du débit de Clausius, de Zeuner et des autres analystes, les formules empyriques qui traduisent avec plus ou moins de rigueur les résultats de l'observation.

Après avoir donné dans une note et un mémoire présentés à l'Académie des sciences les 27 juillet et 19 octobre 1891 (1), une généralisation fort acceptable de la formule d'écoulement des gaz parfaits à travers les orifices, je pense avoir réussi à démontrer expérimentalement dans ce travail, que la vapeur d'eau, en dépit de toutes les prévisions contraires, se comporte très sensiblement dans le débit rapide comme les gaz les plus parfaits. Par les plus basses températures théoriques du phénomène, pas de condensation sensible, et surtout pas de congélation. Ces changements d'état représentent un fait *d'équilibre stable,* ils n'ont pas *le temps* de se consommer pendant la durée très faible, quoique finie, d'un écoulement gazeux. Cette paresse de la matière à se transformer apporte une simplification inespérée à l'étude industriellement si importante du débit de la vapeur d'eau sous pression à travers les orifices.

(1) Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CXIII, pp. 184 et 493.

L'appareil dont je me suis servi pour ces déterminations est le compteur de vapeur (1), qui consiste essentiellement en un rhéomètre composé de deux cônes opposés par le sommet. Le premier cône convergent, placé dans l'axe d'une conduite de vapeur, y produit un perte de charge qui ne doit pas excéder un tiers d'atmosphère et qui est mesurée par un manomètre différentiel à mercure. Un second manomètre marque la pression initiale p_0 et la combinaison de ces deux appareils de mesure, fournit automatiquement le débit d'un fluide qui pendant son passage à l'orifice n'a subi qu'une détente insignifiante, et peut dès lors être assimilé à un fluide incompressible, à un liquide. Le second cône divergent, placé à la suite et dans l'axe du premier, reprend la vapeur qui, nous l'avons dit, vient de subir une perte de charge de 1/3 d'atmosphère au maximum, il lui restitue moitié environ de cette perte de charge. En définitive, la vapeur après son passage dans le rhéomètre n'a généralement subi qu'un déchet de charge de cinq ou six centimètres de mercure, tout à fait inappréciable aux manomètres employés dans l'industrie. Cette perte de charge est du reste, comme nous le montrerons, accompagnée d'un surchauffage suffisant pour compenser les inconvénients de ce léger abaissement de pression.

Ce compteur de vapeur, dont le premier modèle figure dans les collections du Conservatoire des arts et métiers, a obtenu de hautes récompenses industrielles à Anvers en 1885, à Paris en 1889. Il a fonctionné avec succès pendant toute la durée de l'Exposition, dans le pavillon d'électricité des ponts roulants, appartenant à MM. Bon et Lustremant, et il a fait connaître le coût en vapeur de cette opération mécanique. L'Académie des sciences en a reçu la description les 5 avril 1886 et 1er août 1887 (2).

(1) Physique industrielle de Ser avec la collaboration de Carette et Herscher, t. II, p. 291.

(2) Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CII et t. CV, p. 236.

§ I

SUR LA VÉRIFICATION DU COMPTEUR DE VAPEUR ET SON APPLICATION A LA MESURE DE SURSATURATION ET DE LA SURCHAUFFE

La vapeur, en franchissant le premier orifice convergent de mon rhéomètre biconique, y éprouve une perte de charge capable de définir le débit. La formule de ce débit par heure et par centimètre carré de section est, en kilogrammes :

$$(1)\ \Pi_0 = 3.600\, m \sqrt{2gh\varpi_0}$$

et comme m est très voisin de l'unité, on a, tout calcul effectué :

$$(1)\ \Pi_0 = 1.591 \sqrt{h\varpi_0}$$

La dépression $\sqrt{h}$ est mesurée par les écarts angulaires d'un fléau de balance soutenant la cuvette mobile d'un manomètre dont le tube s'évase inférieurement en pavillon de trompette, de façon à donner à l'appareil une sensibilité constante en tous les points de sa graduation.

La pression p_0 qui définit ϖ poids du mètre cube, est mesurée par les écarts angulaires d'un second levier dont la position moyenne est perpendiculaire à celle du fléau et qui est mis en mouvement par l'extrémité de la tige d'un manomètre à piston, maintenu par deux ressorts en acier s'arc-boutant comme les ressorts de suspension d'une voiture.

Le produit $\sqrt{h\varpi_0}$ résulte des écarts d'un troisième levier assujetti à rencontrer toujours le point de croisement des deux autres. Ce levier définitif fait mouvoir verticalement un crayon qui enregistre sur un tambour chronométrique également vertical, la courbe des débits. Une petite roulette totalisatrice poussée par le même levier, et dont la jante horizontale s'appuie sur un disque vertical tournant, fait également, dans un temps donné, un nombre de tours proportionnel au débit, c'est le totalisateur dont les cadrans, analogues à ceux d'un compteur ordinaire, permettent de lire, après chaque période, le poids de vapeur écoulé. En résumé, l'appareil fournit des indications instantanées qu'il enregistre et qu'il totalise au moyen d'un appareil d'horlogerie indépendant.

J'ai contrôlé p_0 et h au moyen de deux manomètres, le premier métallique est malheureusement un peu inexact, le second formé d'un siphon de cristal rempli de mercure, et dont les niveaux ne se pouvaient également déterminer sans incertitude. Il n'est donc pas étonnant que les indications de ces organes accessoires puissent accuser de légères discordances avec celles de l'appareil automatique. Le débit lui-même était d'ailleurs vérifié au moyen d'un serpentin muni d'une pompe à vide et condensant la vapeur écoulée pendant une heure, avec lecture toutes les 15 minutes, et chaque lecture comportait également une erreur de quelques litres. Comme le rhéomètre a pour surface d'orifice *4cmq,* le débit en un quart d'heure représente le débit par centimètre carré et par heure d'un orifice sans contraction. Je n'ai eu à modifier aucun des coefficients calculés à priori dans mon mémoire pour définir la marche des organes divers de mon appareil en tenant compte de leurs dimensions et de leurs repères géométriques :

ÉLÉMENTS DU CALCUL			MANOMÈTRE DIFFÉRENCIEL			ORDONNÉE ET 3e LEVIER		TOTALISATEUR		DÉBIT expérimental
p_0	$h = p_0 - p_1$ mercure	eau	DEGRÉS $5.37\sqrt{h}$	281.64 $\times\sqrt{\delta_{60}}$	DÉBIT	$5.37 \times 281.64\sqrt{h\delta_{60}}$ Degrés millimètres	$\times 1.8$ Débit	UNITÉS	$\times 0.72$ DÉBIT	
k	m	m	°	°	k	°	k		k	k
4	0.250	3.16	100	1.46	146	84mm	151	204	148	145
6	0.235	2.97	97	1.70	165	96	172	227	164	165
3+ε	0.193	2.43	89	1.32	127	69	124	168	120	115
3+ε	0.194	2.44	88	1.32	115	72	129	162	118	120
5+ε	0.175	2.19	83.5	1.59	133	78	139	195	137	133
5+ε	0.172	2.18	83	1.59	132	77	136	192	136	136
5.6	0.156	1.97	78.5	1.66	130	75	135	180	129	130
6.25	0.133	1.68	73	1.74	127	73	130	170	123	130
5+ε	0.120	1.52	62.9	1.59	109	66.6	120	153	110	112
5.25	0.090	1.14	60	1.62	97	55	99	137	98	97
5.25	0.090	1.14	58	1.62	94	53	98	132	95	97
6+ε	0.076	0.95	55	1.72	95	54	97	134	97	98
6	0.055	0.70	47	1.71	81	46	83	115	83	98
5.25	0.055	0.70	47	1.62	76	44	79	110	79	77
6.25	0.027	0.23	30	1.74	53	29	52	75	53	54
6.25	0.008	0.10	18	1.74	32	17	31	41	30	32
6.25	0.005	0.06	14	1.74	24	13	24	31	22	24

Dans ces expériences où h n'a pas dépassé 0^k3 pour des pressions variant de 3 à 6^k, la formule (1) exactement traduite par le compteur concorde d'une façon remarquable avec le débit. Dans ces limites, la vapeur d'eau s'écoule donc comme un liquide.

Mesure de la sursaturation et de la surchauffe. — Lorsque la vapeur est humide ou surchauffée, le facteur ϖ que j'ai emprunté aux tables de Zeuner doit subir une modification. L'indication du compteur est inférieure ou supérieure au débit expérimental. Cette erreur, si elle est connue, définit fort exactement la qualité de la vapeur employée.

Je supposerai d'une part, pour la vapeur humide, que l'eau se répartit à la façon d'un brouillard dans la masse entière ; pour la vapeur surchauffée, que la densité suit la loi de Gay-Lussac. Les poids du mètre cube d'une vapeur contenant x d'eau ou surchauffée à t, deviennent :

$$(2) \quad \varpi'_0 = \frac{\varpi_0}{1x + \varpi_0 (1 + Bt_0)\, x} = \frac{\varpi_0}{1 - x} —$$

et

$$(3) \quad \varpi''_0 = \varpi_0 \frac{1 + \alpha t_0}{1 + \alpha t}$$

Le terme $\varpi_0 (1 + Bt_0)x$ est pratiquement négligeable. Soit maintenant Π_0 le débit du compteur, Π'_0 et Π''_0 les débits expérimentaux :

$$(4) \quad \left(\frac{\Pi_0}{\Pi_0}\right)^2 = 1 - x < 1$$

$$(5) \quad \left(\frac{\Pi_0}{\Pi'_0}\right)^2 = \frac{1 + \alpha t_{,}}{1 + \alpha t_0} > 1$$

Ce rapport fournit, suivant qu'il est inférieur ou supérieur à l'unité, le poids de vapeur contenu réellement dans le mélange ou le degré de surchauffage. Le compteur piézométrique peut donc être substitué, pour la recherche des qualités d'une vapeur industrielle, au procédé calorimétrique, qui consiste à évaluer le rechauffement éprouvé par une masse d'eau lorsqu'on y condense un poids déterminé de vapeur, et je me propose de comparer ces deux méthodes. Il est facile d'imagi-

ner d'ailleurs une disposition portative composée d'un rhéomètre de très petit orifice, d'un manomètre, d'un manomètre différenciel, enfin d'un serpentin pouvant faire connaître la qualité de la vapeur en divers points d'une canalisation.

Erreurs du compteur dans le cas de sursaturation et de surchauffe. — Si l'on n'a pas déterminé la qualité de la vapeur mesurée au compteur, la proportion d'erreur commise est

$$(6) \quad \frac{\Pi'_0 - \Pi_0}{\Pi'_0} = 1 - (1 - x)^{\frac{1}{2}} = \frac{1}{2} x + \varepsilon$$

$$(7) \quad \frac{\Pi''_0 - \Pi_0}{\Pi''_0} = 1 - \left(\frac{1 + \alpha t_0}{1 + \alpha t_0}\right)^{\frac{1}{2}}$$

Pour la vapeur humide, elle est sensiblement égale à la moitié de la proportion d'eau. Dans un certain nombre de générateurs, cette proportion varie peu et l'on peut en tenir un compte suffisant en multipliant les indications du compteur par un coefficient déterminé.

§ II

SUR LA LOI GÉNÉRALE ET LES FORMULES DE L'ÉCOULEMENT DE LA VAPEUR D'EAU A TRAVERS LES ORIFICES

Une application importante du compteur de vapeur est la détermination des lois encore inconnues (1) de l'écoulement de la vapeur d'eau à travers les orifices. J'ai fait suivre le rhéomètre du compteur de plaques munies d'orifices divers et placées entre deux manomètres. J'ai en outre condensé et recueilli la vapeur débitée.

Soit Π le débit en poids, m le coefficient de contraction de l'orifice de section ω *noyé dans l'eau*, ρ_1 et $R_1 = 1 - \rho_1$, les rapports de la pression p_1 aval et de la dépression $p_0 - p_1$ à

(1) J'avais donné, sans l'appuyer de preuves expérimentales, un énoncé de ces lois. (Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CXV, p. 109.)

la pression amont p_0 ; T_0, $\tilde{\varpi}_0$ la température et le poids spécifique de la vapeur saturée à p_0 ; c, C et $1 - \gamma$ les coefficients spécifiques à volume constant et à pression constante et leur rapport ; a une constante spécifique, enfin V_1, T_1 et $\tilde{\varpi}_1$ les vitesse, température et densité réelles à la section contractée. J'ai déduit par analogie de mes études sur les gaz parfaits (1) :

$$\begin{cases} (1)\ \Pi_L = a\,\omega\,\sqrt{2mgp_0\tilde{\varpi}_0} \text{ (débit limite ou régularisé)} \\ (2)\ \Pi_1 = 2\,m\,\omega\,\sqrt{gap_0\tilde{\varpi}_0 R_1\left(1 - \frac{m}{2a} R_1\right)} \end{cases}$$

$$\begin{cases} (3)\ \Pi_L = 0{,}007884\, a\,\omega\,\sqrt{2mg}\; p_0^{\ 0{,}9793} \\ (4)\ \Pi_L = 0{,}006296\, a\,\omega\,\sqrt{2mg}\,(1 + 1{,}1335\, p_0) \\ (5)\ \Pi_1 = \Pi_L \sqrt{\frac{2m}{a} R_1 \left(1 - \frac{m}{2a} R_1\right)} \end{cases}$$

$$(6)\ \Pi_1 = m_1\,\omega\,\tilde{\varpi}_0\,\rho_1^{\ 1-\gamma}\sqrt{2gECT_0\,(1 - \rho_1^{\gamma})}$$

$$(7)\ \left(1 - \frac{a}{m}\right)^{\gamma} = 2\,\frac{1-\gamma}{2-\gamma} = \rho_L^{\ \gamma}$$

$$(8)\ (1 - a)^{\gamma} = 2\,\frac{1-\gamma}{2-\gamma}$$

$$(9)\ V_1 = \sqrt{2gECT_0(1-\rho^{\gamma})} \text{ ou } V_1 = K^2\sqrt{\frac{2a}{m}}\left\{\text{arc. sin.}\left[\frac{m}{a}R_1 - 1\right] + \frac{\Pi}{2}\right\}$$

$$(10)\ T_1 = T_0\,\rho_1^{\ \gamma} \text{ et } T_1 = T_0 \times 2\,\frac{1-\gamma}{2-\gamma} = T_0\left(1 - \frac{m}{a}\right)^{\gamma}$$

$$(11)\ \tilde{\varpi}_1 = \tilde{\varpi}_0\,\rho_1^{\ 1-\gamma}$$

Pour chaque valeur de p_0 quand p_1 va croisant de o à $\left(1 - \frac{a}{m}\right) p_0$, le débit se régularise (1, 3, 4) et ne dépend que de p_0 dont il est même fort sensiblement une fonction linéaire (4). Quand p_1 croit ensuite jusqu'à la valeur p_0, le débit descend le contour d'une ellipse (2.5) qui se confond dans ses derniers éléments avec sa parabole osculatrice, ainsi que je l'ai démontré dans le précédent §. La formule (6) est pratiquement équivalente à la formule elliptique (2 et 5) qui en fournit une représentation simplifiée, se prêtant mieux à tous les calculs d'intégration. Je ne puis mieux faire que de comparer entre elles les coordonnées de 3 formules obtenues pour les gaz parfaits en faisant $m_0 m_1 = 0{,}979 = \sqrt{2a}$; $m = 1$; $\gamma = 0{,}7092$; $a = 0{,}4734$, enfin supprimant un facteur commun :

$$(12)\ \Pi_1 = 0.539233 \sqrt{R_1 \{ 1 - 1.063323\, R_1}$$

$$(13)\ \Pi_1 = \rho_1^{\ 0.7092} \sqrt{1 - \rho_1^{\ 0.2908}}$$

$\rho_1 = \frac{p_1}{p_0}$	$R_1 = \frac{p_0 - p_1}{p_0}$	(12)		(13)	
		Π_1	$t\ p$ °/o	Π_1	$t\ p$ °/o
1	0	0.000000	00.000	0.000000	00.000
0.9	0.1	0.161200	61.587	0.161200	61.587
0.8	0.2	0.213980	81.752	0.213971	81.749
0.7	0.3	0.243732	93.119	0.243732	93.119
0.6	0.4	0.258533	98.751	0.258624	98.809
0.529777	0.470223	0.261465	99.895	0.261736	99.998
0.526598		0.261465	99.895	0.261741	100.000

Or, la formule (6—13) se démontre aisément et avec rigueur dans l'hypothèse d'un adiabatisme absolu et d'une absence complète de condensation. C'est la combinaison des formules de Laplace et de Bernouilly relatives à la conservation de la chaleur et du mouvement des gaz. Pour la généralité des orifices, la condition d'adiabatisme est loin d'être remplie. En dehors des apports de chaleur dus à la conductibilité des ajutages, et qui n'occasionnent en réalité que des erreurs relativement faibles, il se forme en amont pour $m < 1$, ou en aval pour $m > 1$, de la section contractée, un centre de compression et de chaleur. Ce phénomène s'est manifesté dans mes expériences sur les orifices contractés, par un rechauffement du rhéomètre placé en amont, assez intense pour provoquer l'évaporation des liquides de mon compteur. Je n'ai pu assurer le fonctionnement régulier de cet appareil qu'en aspergeant d'eau très fraiche, de manière à les refroidir énergiquement, les bouteilles alimentaires où le niveau d'eau doit être maintenu constant. Le cône en cuivre de l'orifice, très convergent (26°), a par contre réchauffé la veine et diminué sensiblement les forts débits. Cette répartition nouvelle de la chaleur sensible, annoncée dans ma note à l'Académie des sciences du 7 décembre 1890, se traduit par une relation élémentaire (12) $C p dv + c v dp = o$, analogue à l'équation adiabatique de

Laplace, mais dans laquelle C et c prennent des valeurs appropriées à la nature de chaque orifice. Leur rapport γ dépend en réalité de m par la formule (7), identifiant les abscisses du maximum commun des formules (2) et (6) ; a lui-même est fourni dans l'hypothèse adiabatique $m = 1$, d'un orifice sans contraction par la formule (8). Des formules (9, 10, 11) je tire cette conséquence bien curieuse également prévue dans ma note du 11 juillet 1892, qu'aux fortes vitesses V_1, la vapeur d'une chaudière à 6^k par exemple peut s'abaisser sans condensation, à l'orifice, à des températures variant de + 85° à — 85° cent., suivant le degré de contraction.

Voici, en fonction, des données généralement admises, le calcul de a pour divers corps gazeux :

	AIR	O	AZ	H	VAP. D'ÉTHER	VAP. D'ALCOOL	Co^2	Co	VAP. D'EAU	Coefficient Haton (1)
c	0.16847	0.15507	0.17273	2.41226	0.3411	0.3200	0.1535	0.1758	0.3337	
C	0.23751	0.21951	0.24380	3.40900	0.4810	0.4713	0.2164	0.2479	0.4750	
$\frac{c}{C}$	0.7092	0.7129	0.7085	0.7076	0.7091	0.7111	0.7093	0.7108	0.7025	$\frac{5}{7}$
a	0.4734	0.4736	0.4737	0.4740	0.4734	0.4727	0.4734	0.4734	0.4758	0.4717

Mes lecteurs tiendront un compte suffisant de l'erreur en moins de 1 p. °/₀ que j'ai pu commettre en négligeant pour certains calculs proportionnels de ce mémoire le chiffre un peu incertain des millièmes de a, au risque d'exagérer, dans la même proportion, le second facteur $\sqrt{m}$ du produit $a\sqrt{m}$.

En définitif, les formules des gaz parfaits s'appliquent exactement à la vapeur d'eau, a et γ varient dont très peu quand on passe d'un gaz à un autre et même à la vapeur dont les coefficients C et c sont peu connus. J'ai pu ainsi conserver à a la valeur 0,47 et à m les valeurs 0,70 et 1,04 qui m'ont été fournies par l'examen des expériences de Hirn sur les gaz parfaits. Mais le point très intéressant de ces déterminations c'est l'*absence complète* de condensation pendant la détente passagère due au débit. C'est en un mot la parfaite conserva-

(1) Haton de la Goupillière, *Ecoulement varié des gaz*. (Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CIII, séances des 18-26 octobre et 2 novembre 1886.)

tion de l'état gazeux, pendant le temps assurément fort court du passage à l'orifice.

Les expériences dont le tableau suit ont été, comme les précédentes, faites à l'usine de MM. Sautter Harlé, au moyen des appareils destinés par eux aux essais de machines à vapeur de la marine. Il est regrettable que la France ne possède pas encore officiellement un laboratoire industriel où l'on puisse mener à bonne fin des études aussi intéressantes, et nous nous associons ici de tout cœur à l'excellente campagne entreprise, en vue de cette création, auprès des principales nations d'Europe, par notre savant ami M. Dwelshauvers Dery, professeur de machines à vapeur à l'Université de Liège :

Orifices en minces parois de 15mm de diamètre $m = 0.70$ $p_4 = 0.37\, p_0$

INDICATIONS DU COMPTEUR DE VAPEUR									Poids d'eau condensée en 900''	ORIFICE ESSAYÉ		
ÉLÉMENTS DU CALCUL		MANOMÈTRE DIFFÉRENCIEL			ORDONNÉES ET DEGRÉS $0.6232 \times 281.64 \sqrt{h\bar{\omega}_0}$		Totalisateurs			PRESSIONS		FORMULES (1) et (2)
p_0	h	$0.6232 \times \sqrt{h}$	$284.64 \times \sqrt{\bar{\omega}_0}$	Débit	Unités	× 1.8	Unités	× 0.72		Amont p_0	Aval p_1	Π
k	m	d		kg	d	k		k	kg	kg	cent.	k
6	0.133	73	1.74	127	72	130	192	138	140	6	— 53	141 Lim
»	Les indications du compteur sont erronées								142	6	— 0k	141 L
»	par suite de la surchauffe du rhéomètre.								132	6	3k	131 N L
5.5 + ε	0.135	74	1.68	125	71	130	182	131	135	5.5	— 53	133 L
5.5 + ε	0.152	78	1.68	131	75	135	187	134	138	5.5	0k	133 L
5.5 + ε	0.135	74	1.68	125	72	130	182	131	135	5.5	1k	133 L
5.5 + ε	0.128	72	1.68	121	68	123	173	121	125	5.5	2k	124 N L
5.5 + ε	0.128	71	1.68	119	68	123	165	120	125	5.5	3k	115 N L
5.5 + ε	0.087	59	1.68	90	56	101	141	101	101	5.5	4k	95 N L
4 + ε	0.145	76	1.49	113	66	119	170	122	115	4	— 53	102 L

Orifice convergent conique à 26° de 15mm de diamètre
$m = 1.04$ $p_4 = 0.548\, p_0$

p_0	h	$0.6232 \times \sqrt{h}$	$284.64 \times \sqrt{\bar{\omega}_0}$	Débit	Unités	× 1.8	Unités	× 0.72	Poids d'eau condensée en 900''	Amont p_0	Aval p_1	Π
6 + ε	0.215	92	1.74	160	91	164	231	167	165	6	— 53	171 Lim
6 + ε	0.215	92	1.74	160	91	164	231	167	160	6	— 53	171 L
6 + ε	0.215	92	1.74	160	91	164	231	167	165	6	0k	171 L
6 + ε	0.215	92	1.74	160	91	164	231	167	170	6	1k	171 L
6 + ε	0.215	92	1.74	160	91	164	231	167	165	6	2k	171 L
6 + ε	0.195	88	1.74	153	87	157	212	153	165	6	3k	170 N L
6 + ε	0.175	84	1.74	146	83	149	204	148	155	6	4k	159 N L
4 + ε	0.207	88	1.46	130	75	130	195	140	130	4	53	125 L
3 + ε	0.181	84	1.35	113	66	119	165	119	106	3	— 53	103 N L

§ III

SUR LES ÉTUDES ANTÉRIEURES DU DÉBIT DE LA VAPEUR (1)

Les études faites pour déterminer les lois d'écoulement de la vapeur sont en fort petit nombre. Nous allons voir cependant que l'exactitude des résultats est très supérieure à celle qu'on pouvait attendre de l'examen d'un phénomène réputé si complexe. C'est qu'en effet les physiciens qui m'ont précédé ne se sont pas préoccupés de faire varier la contre pression p_1 et leurs débits généralement *limites* ou *généralisés*, dépendent de la seule pression p_0. En voulant comprendre dans les diverses formules de débit, la donnée p_1 qui n'y doit pas intervenir, on comprend qu'on ait dû imposer aux courbes pratiques, certaines irrégularités absolument factices et qui disparaissent dans l'identification de ces résultats avec mes formules.

MM. Minary et Résal (2) ont eu l'honneur, en 1866, de produire, les premiers, un examen pratique absolument satisfaisant du débit de la vapeur à l'air libre. Après avoir très ingénieusement desséché la vapeur, en la faisant circuler dans une enveloppe surchauffée , ils la dirigeaient à travers divers orifices placés entre des manomètres mercuriels forts sensibles, enfin ils la condensaient au moyen d'un tube fort évasé, à la surface d'une bâche à air libre dont le poids était relevé avant et après chaque expérience. Les formules de ces deux savants, les seules qui puissent être utilement employées à ce jour, sont principalement empyriques, car elles contiennent un coefficient dont la valeur varie avec les données. Nous ne retenons de ces expériences que les chiffres expérimentaux.

(1) Un extrait de ce dernier § est en publication aux C. R. Séance du 26 juin.

(2) *Annales des mines*, 5e série, t. IX, p. 379.

DONNÉES	p_0 EN ATM.	p_1 en mercure	DÉBIT OBSERVÉ			DÉBIT PAR CMQ ET PAR HEURE	
			π	$\frac{\pi \text{ calculé}}{\sqrt{m}}$	$\sqrt{m}$	observé	calculé
1							
o.contracté	1ª39	733mm	2k65	non limites		63k	63k
$\theta = 20'$	1.95	723	4.3			102	102
$a = 0.47$	2.51	620	5.5	5.97	0.923	131	130
$d = 4^{mm}$	3.04	565	6.8	7.32	926	162	161
$m = 0.84$	3.60	551	7.8	8.50	918	185	185
(moyenne)	4.20	512	9.06	9.88	918	215	215
$\frac{p_L}{p_0} = 0.433$	4.79	489	10.2	11.25	906	243	245
	5.37	470	11.24	12.54	895	268	273
2							
o.contracté	1ª39						
$\theta = 10'$	1.95	740	5.7	— non limite —		100	100
$a = 0.47$	2.51						
$d = 6^{mm}56$	3.04	740	8.8	9.7	0.917	161	161
$m = 0.84$	3.60						
(moyenne)	4.20	740	11.7	12.3	0.951	209	215
$\frac{p_L}{p_0} = 0.433$	4.79	Les orifices 1 et 2 sont formés par la rencontre à angle vif de 2 sphères.					
	5.37						
3							
ajutage	1.38	734	2.5	— non-limite —		77	76
convergent	1.95	687	3.65	3.63	1.00	113	113
adiabatique	2.51	653	4.55	4.51	1.00	141	141
$\theta = 20'$	3.04	603	5.6	5.59	1.00	176	176
$d = 3^{mm}5$	3.60	564	6.5	6.56	0.99	202	203
$m = 1$	4.20	538	7.5	7.52	1.00	232	232
(moyenne)	4.79	509	8.4	8.57	0.98	260	264
$\frac{p_L}{p_0} = 0.53$	5.37	509	9.4	9.55	0.98	291	295
4							
aj. rentrant	1.39	735	2.45	non limites		59	62
cylindrique	1.95	692	4.125			98	98
évasé	2.51	680	5.4	5.97	0.915	128	126
$\theta = 20'$	3.04	690	6.5	7.22	904	154	153
$d = 4^{mm}$	3.69	650	7.75	8.85	877	184	184
$m = 0.79$	4.20	625	8.8	9.88	890	209	208
(moyenne)	4.79	595	9.7	11.24	863	231	234
$\frac{p_L}{p_0} = 0.405$	5.37	539	10.85	12.55	864	258	262

L'échauffement de la veine par la conductibilité des ajutages, et l'exagération signalée par les auteurs eux-mêmes, de la lecture p_0, faite à une trop grande distance en amont de l'orifice, justifient suffisamment la tendance légèrement faible des forts débits expérimentaux.

MM. Peabody et Kunhard (1), en Amérique, ont placé un petit orifice latéral sur le prolongement cylindrique, d'un orifice convergent. La pression ainsi mesurée, se régularise et se fixe à 0,6 p_0 environ, malgré la variation de la contrepression. Ces expériences montrent donc que le régime des pressions successives d'un orifice convergent, soumis au débit limite, est, comme on pouvait le prévoir, immuable et indépendant de la contrepression aval.

Pour vérifier approximativement les formules auxquelles ils donnent sans les écrire les dénominations de Formules Thermo-dynamique et de Napier, les auteurs doivent recourir à une valeur de *m*, variant autour de 1,06 et apparemment exagérée. Mes formules (1 et 2) fournissent à ce coefficient une valeur plus constante et moins inattendue, par contre, elles revèlent à l'orifice, une contrepression limite, calculée bien inférieure à la contrepression observée au milieu du cylindre terminus. Ajoutons enfin que la paroi très épaisse de cet ajutage cylindrique autorise à croire que la veine fluide est sensiblement réchauffée par un apport de la chaleur d'amont. Le coefficient 0,85 de réduction du débit de la première série d'expériences, est de ce chef bien inférieur au véritable coefficient de contraction d'un orifice conico-cylindrique. Dans les expériences de Hirn sur les gaz parfaits, nous avons établi qu'un orifice de ce genre dont le cylindre se composait d'un tube de verre, très peu conducteur par conséquent, a pour coefficient de contraction 0,96 (2). En définitive, la contraction plastique des trois orifices est à peu près identique, et la différence de réduction du débit limite peut être attribuée au réchauffement de la veine. Nous verrons plus loin l'utilité de cette observation. Dans le tableau traduisant en mesures françaises les observations des deux savants américains, j'ai supprimé plusieurs colonnes relatives à la vérification des formules inconnues ; par contre, j'en ai ajouté plusieurs marquées de mes initiales H P. Je pose $a = 0.4758$ • $= 31^{mm}67$.

(1) The American Sociéty of mechanical Engineers, cité par Engineering, 1er semestre 1790, p. 64.

(2) Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CXIII, p. 493.

Longueur du Tube	Pressions diverses, rapports à p_0, densités et températures saturantes — CHAMBRE AMONT			CHAMBRE AVAL				ρ_L	LATÉRALEMENT AU TUBE			TEMPÉRATURES SURCHAUFFÉES			Humidité de la vapeur amont	m d'après la surchauffe	DÉBIT A L'HEURE		m D'APRÈS LE DÉBIT		
	p_0	ϖ_0 M P	t_0 M P	p_1	ρ_1	ϖ_1 M P	t_1 M P	$1-\frac{a}{m}$ M P	p_E	ρ_E	t_E M P	t'_1 observée dans la chambre aval	t_x calculée M P	τ différence M P			Observé	Calculé M P	Peabody	H P $\sqrt{m}$	H P m
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)
378	6k255	3k291	159°6	2k075	0.332	1k168	120°7	0.442	3k935	0.630	142°2	126°2	147°	21°	0.012	0.954	100k	100k	1.018	0.921	0.856
378	6.042	3.175	158.1	1.972	326	1.113	119.1	442	3.792	634	140.9	138.7	145	6	15	980	96.5	96.5	25	925	856
378	6.145	3.238	158.9	2.425	394	1.352	125.8	442	3.885	634	141.8	141.4	148	7	5	978	97.5	97.5	22	925	856
378	6.385	3.256	160.4	2.451	387	1.366	126.0	442	4.035	632	143.1	139.8	157	17	7	960	103.5	103.5	40	925	856
378	6.105	3.216	158.6	2.760	454	1.526	130.0	442	3.885	638	141.8	140.6	152	12	7	977	96.5	97	16	non limite	
12.6	6.172	3.250	159	2.082	0.338	1.172	120.9	0.486	3.792	614	140.9	138.7	147	8	0.003	985	101.7	101.7	1.053	0.96	0.922
12.6	6.122	3.225	158.7	2.462	405	1.371	126.2	486	3.772	617	140.7	142.2	148	6	5	990	101.6	101.6	56	96	922
12.6	6.152	3.240	158.8	2.782	452	1.358	130.2	486	3.792	616	140.9	144	149	5	5	993	101.5	101.7	40	96	922
12.6	6.192	3.260	159.2	3.142	509	1.724	134.4	486	3.802	615	141.1	146.2	152	6	5	990	102.1	102	54	non limite	
6.35	6.160	3.239	158.9	2.800	0.454	1.547	130.5	0.486	3.590	583	139.0	143.8	151	7	0.004	988	102	102	1.054	0.96	0.922
6.35	6.160	3.239	158.9	2.450	398	1.365	126.0	486	3.590	583	139	141.6	149	7	4	988	102	102	54	96	922
6.35	6.160	3.239	158.9	2.092	339	1.176	121	490	3.592	583	139	140.5	146	5	4	993	103	102	66	967	0.935
6.35	9.955	5.089	178.7	2.995	0.295	1.648	132.7	0.486	5.895	594	157.2	155	164	9	0.005	985	163	163	1.058	0.96	0.922
6.35	9.885	5.056	178.4	3.915	0.398	2.120	142	0.486	5.805	0.598	156.7	157	167	10	1	982	161	161	60	0.96	0.922

J'ai établi dans ce tableau un rapprochement sans doute fortuit entre la température saturante correspondant à la contrepression expérimentale déterminée par les auteurs (col. 12), et le degré de surchauffe auquel se maintient la vapeur raréfiée au repos dans une chambre de 150 ^{mm} de diamètre et 300 ^{mm} de longueur, ménagée après l'orifice. Cette température (col. 13), donnée par un thermomètre plongé dans une coupelle remplie d'huile, devait fournir le calcul à mon avis contestable du degré d'humidité de la vapeur à p_0, contenue dans une chambre identique, ménagée avant l'orifice.

Le fait de la surchauffe de la vapeur aval pouvait, en effet, se prévoir ; Hirn a montré expérimentalement (1) que la vapeur saturée à 5 atmosphères ou 5 k. 165, et 152° 22, qui se détend dans l'atmosphère, reste surchauffée au repos à 137° 72, et ce réchauffement qui succède aux très basses températures de l'onde limite, ne peut être attribué qu'à la retransformation graduelle de force vive en chaleur sensible. Les 15 degrés d'abaissement définitif, sont employés à augmenter le volume de la vapeur raréfiée. J'observerai que les chiffres de Hirn satisfont exactement l'équation :

$$(1)\ p_0\, w_0 = p_1\, w_1 = k$$

rappelant le graphique isotherme des gaz parfaits, et dans laquelle W_0 et W_1 sont les volumes spécifiques réels des vapeurs saturées et surchauffées : $\frac{1}{\omega_0}$ et $\frac{1}{\omega^1}\frac{T_x}{T_1}$

$$(2)\quad T_x = \frac{p_0\, \omega^1\, T_1}{p_1\, \omega_0} = \frac{5{,}165 \times 0{,}6053 \times 372{,}85}{1{,}033 \times 2{,}750} = 137{,}72 + 272{,}85;$$

la température Cailletet donnerait de même $T_x = 136{,}2 + 260$.

L'application de cette formule (1) aux expériences de MM. Peabody et Kunhard, fournit des températures calculées (col. 14), supérieures de quelques degrés à la température expérimentale (col. 13). En négligeant les perturbations dues aux parois conductrices d'une part, à la conservation d'une vitesse sensible d'autre part, cette différence τ (col. 15) peut recevoir deux interprétations bien différentes :

(1) Hirn, *La Cinétique moderne et le Dynamisme de l'avenir*, mémoire de l'Académie royale de Bruxelles, p. 56. — Paris, Gauthier-Villars, 1887.

1° Elle est employée à vaporiser la proportion x_0 d'eau contenue dans la vapeur d'amont à p_0. C étant le coefficient spécifique à pression constante, λ_1 et t_1 les chaleur totale et température de la vapeur d'amont, on a :

$$(3)\ C\tau = x_0 (\lambda_1 - t_1);$$

cette relation fournit en effet des valeurs de x_0 très voisines de celles que M. Peabody trouve par une méthode non indiquée par son mémoire (col. 16).

2° L'orifice possède une contraction sensible $m < 1$. En appelant T_L la température limite correspondant au rapport ρ_L, de la contrepression limite p_L à la pression p_0, en posant $\gamma = 0{,}2974$, on a, dans le cas d'un adiabatisme rigoureux, $m = 1$:

$$(4)\ \frac{T_L}{T_0} = \rho_L{}^\gamma = 2\,\frac{1-\gamma}{2-\gamma} = 0{,}824.$$

En admettant que la contraction de l'orifice détermine précisément dans l'onde limite, l'abaissement τ de température que nous constatons dans la chambre aval :

$$(5)\ \frac{T'_L}{T_0} = \frac{T_L - \tau}{T_0} = 2\,\frac{1-\gamma'}{2-\gamma'} = \left(1 - \frac{a}{m}\right)\gamma'$$

ces formules suffisent à déterminer les valeurs de m et de γ'.

Le tableau nous montre que la plus forte perte de température τ correspond précisément à la première série dont l'orifice plus prolongé et d'ailleurs fort massif, devait au contraire, par un phénomène évident de conductibilité du métal, réchauffer plus énergiquement les ondes très froides qui précèdent l'onde de rupture. Quant aux valeurs ainsi calculées de m (col 17), elles sont sensiblement constantes pour chaque série, mais un peu supérieures à celles qui résultent de l'identification des débits (col. 22). Outre la remarque faite plus haut sur la faiblesse de ces coefficients déterminés par les débits d'une veine gazeuse évidemment réchauffée par son ajutage, je pourrais faire observer ici que l'identification des débits définit globalement le produit $a\sqrt{m}$ et qu'une erreur de $\frac{1}{10}$ de ^{mm} seulement dans l'évaluation expérimentale du diamètre (0^{mm}, 635) de l'orifice, se compense par une variation inverse de 6 p. 0/0 dans l'évaluation calculée de m. Mais en

outre j'ai établi que la contraction de l'orifice a pour effet de surchauffer la vapeur d'amont, et il conviendrait sans doute de faire entrer dans ce curieux calcul calorimétrique de m, la température non mesurée de la chambre ménagée avant l'orifice. En appelant T_y cette température, les équations 1 et 2 deviennent

$$(1)\ \frac{1}{\omega_0}\frac{T_y}{T_0} = \frac{1}{\omega_1}\frac{T_x}{T_1}$$

$$(2)\ T_x = \frac{p_0\ \omega_1\ T_1}{p_1\ \omega_0\ T_0}\ T_y$$

et la valeur $\tau = Tx - T_4$ serait modifié de manière à fournir aux équations (5) les véritables valeurs de γ' et de m.

J'emprunte à divers travaux les débits limites par *cmq* et par heure d'un orifice sans contraction $m = 1$; $a = 0{,}4758$. Pour un orifice quelconque on les multipliera par $a\sqrt{m}$

PRESSIONS EFFECTIVES		1^k	2^k	3^k	4^k	5^k	6^k	7^k	8^k	9^k	10^k	m observé	$\frac{p_1}{p_0}$
Débits calculés	Zeuner A (1)	110k	142	160	175	187	196	204	211	218	223		
	Zeuner B (2)	265	388	443	486	517	544	561	587	605	621		
	Parenty	116	170	224	278	332	385	438	491	544	596	1.00	0.5242
Débits calculés	Parenty	»	»	228	279	332	385	»	»	»	»	Divers	
	Minary et Résal	116	170	223	276	328	»	»	»	»	»	Divers	
	Peabody et Kunhard	»	»	»	»	352	»	»	»	544	»	0.922	0.486
	Forquenot et Ser (3)	»	170	223	276	326	384	440	491	546	»	0.83	0.425
	Le Chatelier (4)	»	»	»	283	335	384	435	491	»	»	0.36	0.868

Les orifices de M. Le Chatelier étaient rectangulaires et précédés d'un long tuyau sinueux.

MM. Sauvage et Pulin (5) ont placé au-dessous du niveau de l'eau d'une chaudière un orifice très convergent ($m = 1{,}0373$ $a = 0{,}4758$). J'ai réussi à analyser les phénomènes en apparence complexes de cet écoulement. Il existe pour chaque température T, un mélange normal stable dont le

(1) Hirsch et Debize, *Leçons de machines à vapeur*, t. I, p. 669.
(2) Ser, *Physique industrielle*, p. 282 (Masson, 1888).
(3) *Id.* p. 278.
(4) *Id.* p. 279.
(5) *Annales des mines*, 9e série, t. II, p. 192.

titre en vapeur $x_1 = 0{,}001318$ T. J'en obtiens facilement le débit en divisant par $\sqrt{x_1}$ celui de la vapeur sèche (1).

NOMBRE D'EXPÉRIENCES		1	1	4	1	4	3	2	2
Pression abs. moy. au nid de l'orif.		26m07	33m57	40m85	43m57	55m88	60m93	63m50	65.95
T Cailletet et Collardeau ($t + 260$)		388°9	396.7	403°6	407°9	415°2	418°5	421.2	422.7
Π_1 par″ et p. cmq $= 0{,}1\,a\,\sqrt{\frac{2mgp_0\omega_0}{0{,}001318T}}$		0k59	0k74	0k89	0k94	1k17	1k28	1k31	1k41
Séries Sauvage	Dernière expérience	0k79	0k90	1k13	1k02	1k16	1k29	1k31	1k44
	Débit moyen par série	0k79	0k90	1k15	1k02	1k20	1k33	1k40	1k45

Le mélange jaillit donc au titre normal dès que l'orifice est réchauffé, il possède l'homogénéité des gaz dont il suit les lois, sauf pour les débits à pressions basses visiblement troublés par des projections liquides. *Le titre de la vapeur naissante croît donc avec la pression.* La veine présente la brisure caractéristique d'un jet liquide projeté contre un disque solide. C'est une sorte de paraboloïde tangent par son sommet à la tranche de l'orifice, et cela confirme mon hypothèse relative à la solidité de l'onde de *rupture* sur laquelle l'*expansion* et la *cohésion* des gaz s'équilibrent exactement.

1re hypothèse. Les éléments de cette onde prennent normalement à sa surface, une vitesse égale au quotient par m de la vitesse du son dans le fluide à T_L. Sa courbure change de sens avec $m \gtrless 1$. Ce qui justifie l'existence d'un *centre de compression* spécial à chaque orifice. Ce centre est placé au sommet de l'orifice conique de 13° ; l'onde sphérique concave, de surface $m = 1{,}0373$, retarde sur le son. Il est rejeté à l'infini aval pour l'orifice adiabatique, l'onde plane de surface $m - 1$, accompagne le son. Enfin il part de l'infini amont pour les orifices contractés, l'onde convexe de surface $m < 1$ avance sur le son. Un équilibre analogue, régnant à la surface de *rupture* d'un fil débité à la filière par une traction croissante, impose une limite semblable à la vitesse d'écoulement du métal. La *cohésion* des fluides, fonction du temps, doit se comparer à la vitesse de propagation des vibrations infiniment petites, vitesse du son pour les gaz, de la lumière pour l'éther.

2e hypothèse. En comparant à 3k effectifs, deux jets limites

de vapeur, convergent et contracté, je n'ai pu trouver à l'aval du second, un col qui le différenciât du premier, le jet contracté est à la vérité plus froid et sa vapeur plus visible, mais tous deux sortent à *gueule bée* et se dilatent aussitôt. Or si le vide d'aval a pour effet réflexe très naturel d'enfler le jet limite et d'en redresser les ondes, le produit $m\, V_L = V_S$, que j'ai appelé *vitesse effective*, devient la vitesse *réelle* d'une onde plane franchissant la tranche de l'orifice. C'est la vitesse du son qui devient ainsi la limite nécessaire du transport des fluides obéissant à leur propre expansion. C'est encore à un facteur thermique près la vitesse $\overline{V}$ de translation des molécules gazeuses dans la théorie cinétique. Si $p_0\, w_0$ sont la pression et le volume spécifique de l'air à $0°\rho$, la densité d'un fluide relativement à l'air :

$$(6)\ V_S = \sqrt{\frac{C}{c}\, g\, a\, p_0\, w_0}\ \sqrt{\frac{T}{\rho}} = 20{,}125\ \sqrt{\frac{T}{\rho}}$$

$$(7)\ \overline{V} = \sqrt{3\, g\, a\, p_0\, w_0}\ \sqrt{\frac{T}{\rho}} = 29{,}261\ \sqrt{\frac{T}{\rho}}$$

$$(8)\ V_L = V_S = \sqrt{\frac{C}{3c}}\, \overline{V}$$

J'ai exposé pour les gaz ces deux hypothèses pratiquement équivalentes, en ce qui concerne la mesure de leur débit dans mes notes à l'Académie des sciences des 12 juillet 1886 (1), 2 novembre (2) et 7 décembre 1891 (3).

H. Parenty,
Directeur des manufactures de l'État.

(1) Comptes rendus de l'Académie des sciences, t. CXVI, p. 869.
(2) Id. t. CIII, p. 125.
(3) Id. t. CXII, pp. 493 et 594.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3859.

M. le Trésorier répond à cette observation qu'il est tout disposé à accepter les prix qui lui seront fixés, à raison de tant la feuille, pour les publications ordinaires, et à un taux spécial pour les volumes ou fascicules devenus rares.

La question est renvoyée au Comité de publication. Toutefois, vu l'urgence, il est décidé que le fascicule : *Mme de Bréchard et la Visitation de Riom*, sera cédé à l'auteur, moyennant 5 fr. l'exemplaire.

— Sur la proposition du Secrétaire adjoint, mention est faite, au présent procès-verbal, de la mise en distribution du fascicule de M. l'abbé Crégut : *Le Cénobite Abraham et la Paroisse de Saint-Cyrgues-Fontgiève.*

— M. le Président annonce que M. l'abbé Attaix s'est excusé, pour cause de santé, de ne pouvoir faire aujourd'hui la lecture qu'il avait promise.

— M. Tardif présente un plan de la ville de Randan, lequel paraît dater du XVIe siècle.

— M. le Dr Dourif fait une communication au sujet des fouilles actuellement pratiquées à Clermont pour l'installation d'un égout sur le côté sud de la place Michel-de-l'Hospital. Ces travaux ont mis à jour une partie de l'ancien mur d'enceinte de la ville, et notamment l'emplacement de la porte Notre-Dame.

— La séance est levée à trois heures dix minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne année 1892, 46ᵉ v.

Extrait des Travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure — 131ᵉ année, 3ᵉ et 4ᵉ trimestres 1892.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens — t. XXXIX, année 1892.

Mémoires de la Société nationale des Sciences, Lettres et Arts d'Angers — t. VI, année 1892.

Annales de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-lettres de la Loire — t. XII, année 1892.

Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts, Belles-lettres, etc., de Saint-Quentin — 4ᵉ série, t. X, 1890.

Bulletin de La Diana — t. VII, nº 1, janvier-mars 1893.

Journal des Savants — mars-avril 1893.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres, etc. — t. XXXI, nºˢ 2 et 3, 1892.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart — t. III, nº 2, 1893.

Revue des Langues romanes — t. VI, janvier-août 1892 (XXXVIᵉ de la collection).

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — année 1892, nºˢ 3 et 4.

Annales de la Société académique de Nantes — v. III de la 7ᵉ série, 1892, 2ᵉ semestre.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux — 1893.

Registres consulaires de la ville de Limoges — t. V, 1893.

Bulletin de la Société archéologique de Saint-Quentin — t. XL, 2ᵉ livraison, 1893.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon — Classe des Lettres, tomes XXVII et XXVIII ; Classe des Sciences, tomes XXX et XXXI ; Sciences et Lettres, 3ᵉ série, t. I.

Annales de la Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon — tomes III, IV et V, 1890, 91, 92.

Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1893.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1892, nº 4.

NOTES SCIENTIFIQUES

Au puy Châteix

Il est assurément bien peu de Clermontois qui n'aient contemplé le merveilleux panorama qui se déroule au sommet du puy Châteix, ce monticule arrondi que la nature a disposé comme un observatoire, au-dessus de notre station thermale. C'est aussi vers ce point que les étrangers, qui viennent faire une saison à Royat, dirigent habituellement leurs premiers pas, pour pouvoir embrasser d'un coup d'œil le pays qu'ils auront à visiter. On comprend facilement que l'attention des uns et des autres soit absorbée tout entière par la beauté et la variété des points de vue, ici sur Clermont, sur la riche plaine de la Limagne, avec ses villages et ses domaines, là-bas, plus loin, sur la ligne bleuâtre et dentelée des montagnes qui encadrent l'horizon, plus près enfin, sur la vallée qui s'ouvre à leurs pieds et qui montre tracés sur ses flancs, en caractères grandioses, parmi les hôtels et les villas, les frais ombrages et les vergers fleuris, les effrayants stigmates des convulsions dont elle fut jadis le théâtre. Dans ces conditions, l'observateur ne s'occupe guère du piédestal du haut duquel il contemple le paysage. Et cependant nous lui demanderons de s'intéresser aussi, un tant soit peu, à ce sol même qui le porte. Car sa constitution géologique et minéralogique mérite d'être examinée, surtout par ceux qui aimant à feuilleter, à ciel ouvert, le grand livre de la nature, tiennent à se rendre compte, sur place, de la genèse plus ou moins mystérieuse des terrains qui composent l'écorce de notre

globe. C'est principalement à ces chercheurs du *pourquoi* des choses que s'adressent les quelques notes qui vont suivre. Rappeler brièvement, d'après les géologues autorisés, la théorie des formations tertiaires auxquelles appartient le puy Châteix, énumérer en même temps les observations que, dans nos promenades quotidiennes, nous avons recueillies, et qui corroborent parfaitement l'exactitude des opinions émises, tel est le but de ce modeste travail.

*
* *

Vers le milieu de la longue période tertiaire, à l'époque miocène, le plateau central, constituant aujourd'hui l'Auvergne, était émergé, c'est-à-dire que le massif considérable de granit, de gneiss et de micaschiste qui le composait, apparaissait comme une île au sein des eaux de la vaste mer éocène, couvrant alors toute la France. Çà et là, sur le massif et sur son pourtour, existaient des dépressions, golfes, lacs, bassins ou cuvettes, dans lesquels les courants torrentiels, provenant de l'intérieur, déposèrent successivement, sous forme de sédiments, tous les éléments détachés des roches cristallines. Le premier dépôt constitué fut le grès dit *Arkose*. Il renferme les éléments du granit et du gneiss, reconstitués en roche nouvelle, sous une forte pression, après avoir été désagrégés par les eaux. L'arkose repose directement sur sur la roche primitive, sans intercalation de couches de la période secondaire. Mais elle a été à son tour recouverte par d'autres dépôts sédimentaires, qui ont constitué les différents étages miocènes. Nous nous bornerons à les citer, car nous n'aurons pas à nous en occuper dans cette étude :

1° Les calcaires à potamides ou à cerites ;

2° Les calcaires à lymnées et à planorbes ;

3° Les calcaires à hélix et à phryganes, comprenant aussi les peperites ;

4° Les calcaires à mélanias.

Si des causes particulières n'étaient pas venues bouleverser ces différents étages ou dépôts, l'arkose, située à la base, ne se serait pas fait jour jusqu'à la surface du sol, comme on la voit aujourd'hui. Mais les grandes convulsions qui marquèrent l'aurore de la période pliocène, disloquèrent tous les terrains en place, et les phénomènes diluviens de la période quaternaire, complétèrent l'œuvre commencée. Sur plusieurs points du plateau central, des cassures ou failles se produisirent, ici abaissant, là surélevant les terrains. Les arkoses, surtout le long des rivages des grands lacs où elles s'étaient déposées, se redressèrent à des hauteurs diverses, et quand les courants quaternaires eurent opéré des déblais immenses et emporté au loin les autres dépôts supérieurs, la roche grèseuse apparut, non pas tout entière, mais par masses considérables. C'est ainsi, par exemple, que se constitua, dans notre département, tout le long de la falaise granitique qui se dresse à l'ouest de Clermont, cette grande bande de grès arkose, allant du sud au nord, et qu'on peut suivre pendant plusieurs lieues.

Cette bande présente toutefois de nombreuses coupures ou interruptions, produites par les vallées et les ravins que créèrent les puissantes érosions consécutives au déplacement des dépôts tertiaires. Les eaux torrentielles d'une part, les fleuves tranquilles d'autre part, en descendant des sommités du plateau central, emportèrent plus ou moins violemment les terrains sur leur passage pour aller les étendre dans la plaine, pêle-mêle avec les matériaux des volcans en éruption, des glaciers, des roches cristallines délitées. Rappelons à ce propos que le monticule sur lequel est bâti Clermont n'a pas d'autre origine. C'est un tuf d'alluvion, à la fois glaciaire, basaltique, granitique et calcaire, ce qu'on appelle communément le diluvium gris, fortement imprégné de travertin. Les caves de l'Hôtel-Dieu et du haut de la ville sont creusées dans ce tuf.

L'arkose n'est pas seulement visible le long de l'escarpement granitique. Partout où les actions énergiques des cou-

rants ont opéré des déblais considérables, de même que sur d'autres points violemment disloqués, on peut voir des masses ou des lambeaux de la roche mise à nu. Pour donner une idée de la constitution minéralogique de l'arkose, nous n'aurons pas besoin de parcourir le département. Il nous suffira de nous promener à Châteix et aux alentours, où nous trouverons un grand nombre de variétés de l'espèce. Disons d'abord que la particularité essentielle de la colline est d'être une masse entière d'arkose qui se détache nettement en avant des hauteurs granitiques, marquant l'ouverture de la vallée de Royat. La séparation des deux roches est distincte. On peut s'en convaincre en faisant le tour de la portion conique du monticule. Là où un poteau du club alpin indique la bifurcation du chemin de Villars et de celui de Fontanat, on voit en place l'arkose à droite ou à l'est, le granit à gauche ou à l'ouest. Les murs en pierre sèche élevés partout pour soutenir les terres ou limiter les vignes, sont formés de moellons de granit, d'arkose, et de lave. Celle-ci a été prise dans la vallée, là où se sont épanchés plus tard les basaltes de Gravenoire et du Nid de la Poule. Cette juxtaposition de l'arkose au granit se voit du reste, en maints endroits, autour de Royat, comme aussi son voisinage des coulées de laves moins anciennes que ce grès. Quand, par exemple, on suit, en haut du village, le petit chemin qui monte à gauche, vers Gravenoire et Montaudou, on a, à main droite, la lave de Gravenoire sur le bord même du sentier, et, à main gauche, une masse d'arkose qui présente ce fait caractéristique de correspondre en hauteur et en symétrie avec celle de Châteix ; ce qui permettrait de penser qu'on a sous les yeux un exemple de ces érosions qui, en creusant les vallées, ont partagé les masses rocheuses.

Si l'on veut bien remarquer que d'une façon générale, dans la région dont nous nous occupons, la roche sédimentaire, plus ou moins cristalline ou calcaire, c'est-à-dire les arkoses, les marnes et les argiles mélangées, constituent à peu près les parties cultivées ou en rapport, champs, vergers, vignes, etc.,

tandis que, sur les terrains granitiques ou volcaniques, se développent de préférence, parmi les landes et les bruyères, les espèces arborescentes, châtaigniers, chênes, sapins, noyers, on est à même de se rendre compte, d'un simple coup d'œil, de la délimitation entre les produits de l'activité subterrestre et ceux des modifications superficielles, et par suite de saisir, dans une certaine mesure, la succession des phénomènes géologiques qui ont présidé à la formation de l'écorce du globe. Voulons-nous maintenant considérer l'arkose sous le rapport de sa composition minéralogique proprement dite? Montons vers la carrière de Châteix, et, chemin faisant, ramassons ou observons, de côté et d'autre, différents fragments pierreux. Voici, principalement dans la carrière même, des échantillons durs, pesants, à grain fin et homogène, de l'excellente pierre de taille employée, de temps immémorial, pour la construction des édifices et des monuments, des églises entre autres. L'élément cristallin y domine. Voilà maintenant une pierre plus tendre, plus légère, beaucoup plus friable; c'est le moellon ordinaire, utilisé pour les constructions plus simples, les murs de clôture ou d'habitation, l'empierrement des chaussées. En se désagrégeant à l'air, il fournit une arène plus ou moins sableuse, calcaire ou marneuse. Un peu plus loin, nous rencontrons un talus naturel, formé d'un tuf terreux ou glaiseux, encore plus tendre. Enfin, les champs et les vignes nous montrent une terre végétale très mélangée, où l'arkose n'est plus qu'un élément composite, dans une proportion variable.

Observons à leur tour les nuances de ces diverses espèces.

Elles passent par toute la gamme des couleurs connues, le blanc, le gris, le jaune, le vert, le rose, le violet, le rouge. Tantôt la nuance est uniforme sur le fragment, tantôt sa tonalité est variable; ou bien elle apparaît en bandes, en zones, en taches, en veines ou veinules radiées, en mouchetures. Celles-ci sont généralement plus claires que le fond, mates ou brillantes, et ont fait donner à cette variété le nom d'arkose porphyroïde. C'est la plus abondante à Châteix.

Qu'est-ce qui détermine cette diversité des couleurs ? C'est évidemment celle des éléments constitutifs. Il n'y a pas seulement dans l'arkose du quartz, du feldspath et du mica, ce que fournissent les granits et les gneiss. Il est nécessaire d'observer que c'est une roche essentiellement minéralisée. Le dépôt de cet étage, comme celui des étages supérieurs, a été accompagné d'émissions thermales considérables dont les produits se mélangèrent à la roche, s'infiltrant dans sa substance soit par une simple action mécanique, soit sous l'effet de la pression des gaz développés.

Nous citerons, parmi ces produits, la silice, la fluorine, la barytine, le bitume, la chlorite, le fer oxydé rouge et le fer hydroxydé. Nous les trouvons tous plus ou moins disséminés dans l'arkose, au voisinage des sources thermales jadis existantes. A Châteix, les plus ordinaires sont la barytine et le fer oxydé. Il n'est pas rare de voir, surtout dans les fissures de la pierre, de jolis cristaux de barytine jaune. Il y a quelques années, on pouvait ramasser dans les vignes un grand nombre de fragments détachés, de toutes grosseurs, de ce minéral, dont il était facile de faire, en les clivant, d'assez beaux échantillons de collection. Quant au fer, il se présente de différentes manières, en lames ou en plaques sur la surface, en incrustations, en concrétions nodulaires, en dendrites, en granules ocreux, en piqûres ou mouchetures, etc. La nuance est ordinairement rougeâtre ou brune, quelquefois d'un rouge vif (hématite).

On chercherait en vain dans l'arkose les produits volcaniques à l'état de combinaison ou de simple mélange ; ce qui s'explique par ce fait que les éruptions des laves n'eurent lieu que postérieurement à la consolidation des grès du miocène.

Ce que nous venons de dire sur l'arkose de Châteix s'applique aussi, naturellement, à celle de plusieurs autres points circonvoisins, sauf quelques légères modifications. Il y a cependant, çà et là, quelques variétés que nous n'avons pas rencontrées sur cette colline même, du moins à la surface.

A la côte de Lusseau, qui a été entaillée pour le passage de

la voie ferrée, l'élément principal de la roche est un gravier grisâtre mélangé de petits cailloux quartzeux, donnant l'aspect d'un pouddingue assez bien cimenté, sans minéralisation sensible.

Il y a aussi, là, des pouddingues de cristaux d'orthose kaolinisés, d'une grosseur variable.

Le petit chemin qui, près de la villa des Roches, descend vers Clermont, est bordé à gauche par un banc d'arkose blanche, à grain fin, siliceux, ayant l'aspect du domite, quoiqu'il n'existe aucune corrélation d'origine entre les deux roches.

Les ménagères se servent de ce grès pour polir les ustensiles de cuisine. On l'appelle communément sable d'Etampes.

Le mica, un des éléments essentiels des roches granitiques, ne se retrouve qu'en faible quantité dans les arkoses, car il a été en grande partie emporté par les courants avant la consolidation, ou bien dissous dans les eaux.

* * *

Il nous reste à dire quelques mots sur la disposition des couches ou stratification de l'arkose.

Comme nous l'avons dit plus haut, cette roche, par l'effet de nombreuses fractures ou failles, s'est relevée, sur plusieurs points, contre le massif cristallin ; elle a pris ainsi l'allure de la stratification dite *diagonale*. C'est ce qu'on peut constater, d'ailleurs, autour de soi, à Royat, par exemple dans la carrière exploitée au sommet de Châteix ; au pied de la colline, vis-à-vis des tramways ; dans la tranchée de la voie ferrée précédant la gare ; dans le petit chemin déjà cité, où se trouve un banc d'arkose blanche ; sur la communication du viaduc à Fontmaure ; aux alentours du châlet Mandrillon, etc... L'orientation des couches est sensiblement de l'est à l'ouest. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est que la faille de l'arkose se trouve précisément près de l'Etablissement thermal, qu'elle se continue jusqu'à Châtelguyon, et

que c'est sur son trajet que sortent les principales sources minérales de la région.

Il ne serait pas impossible qu'un cataclysme, tel qu'un tremblement de terre, vînt produire une perturbation dans ce régime thermal, soit pour donner naissance à de nouvelles sources, soit, au contraire, pour réduire ou même supprimer tout à fait celles existantes. A Dieu ne plaise que nous ayons à subir cette seconde éventualité, qui priverait notre pays d'une de ses plus précieuses ressources et serait la ruine immédiate de notre coquette station thermale ! Mais écartons cette idée peu agréable. Espérons que ces eaux bienfaisantes, qui depuis deux mille ans ont réussi à calmer tant de souffrances humaines, seront encore, au moins pendant aussi longtemps, la fontaine de Jouvence universelle. Après quoi... ma foi ! il est probable qu'à cette époque, grâce aux progrès de la chimie et des sciences physiques, on ne sera pas embarrassé de minéraliser, à doses savantes, les sources de la Tiretaine, de les capter et de les expédier en bouteilles ! Mais la Tiretaine elle-même existera-t-elle encore ? Voyez ce qu'elle est devenue aujourd'hui, après avoir été un véritable fleuve ! Va-t-elle encore déchoir ? Ne nous préoccupons pas trop, n'est-ce pas, d'un avenir aussi éloigné.

Remémorons-nous parfois le passé, méditons souvent sur le présent et sachons jouir sagement des bienfaits qu'il nous procure, pour nous aider à oublier les maux qu'il nous envoie.

Colonel Poupon.

Royat, 25 avril 1893.

NÉCROLOGIE

Discours prononcé, à Clermont, le 17 juin 1893, sur la tombe de M. le Dr Nivet, par M. de Vissac, Président de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Clermont.

A la légitime douleur de la famille civile, aux profonds regrets de la famille médicale, viennent s'associer devant ce cercueil la douleur et les regrets de collègues pleurant un collègue qui leur était cher, d'amis pleurant une affection trop tôt brisée.

M. le docteur Nivet n'était pas seulement, en effet, le professeur éminent, le praticien habile, l'administrateur généreux et bienfaisant, l'homme du dévouement sous toutes ses formes que l'on vous peignait tout à l'heure; c'était encore un savant dans la grande acception du mot, un savant doublé d'un lettré.

A ces derniers titres, qui seuls lui appartiennent, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont se l'était associé dès le mois de mai 1842. Elle revendiquait à son profit une part de cette noble intelligence qui s'affirmait déjà par des productions magistrales et qui devait s'épanouir bientôt en abondantes gerbes d'érudition.

Depuis cette époque, tandis que l'homme de l'art s'épuisait aux mille exigences professionnelles, tandis que le maître écouté exposait dans sa chaire les fruits de ses recherches et de sa hâtive expérience, tandis que l'homme de cœur se répandait en charités silencieuses, en désintéressement et en sacrifice....., parmi nous, l'ouvrier de la pensée, l'écrivain infatigable, venait se délasser en dotant nos *Annales* littéraires et scientifiques d'inappréciables matériaux.

Pathologie, hygiène, physiologie, magnétisme, minéralogie, notices biographiques, histoire des épidémies locales, critique des préjugés populaires sur l'art de guérir, observations sagaces, aperçus divers se succèdent dans son œuvre de bénédictin, qui remplit à elle seule plusieurs volumes de nos *Mémoires*, et qui ne peut trouver dans cette enceinte la juste appréciation qu'elle réclame. La netteté de la forme, le coloris du style, la variété de l'expression, l'ampleur des grandes idées, filles des grandes âmes, dissimulent, dans ces pages d'un intérêt palpitant, l'aridité des découvertes et l'ingéniosité de leurs applications.

La Compagnie fut heureuse et fière de le placer à sa tête, comme l'avaient fait déjà nombre d'associations utiles, et de l'appeler à la vice-présidence et à la présidence de 1872 à 1876.

Durant plus d'un demi-siècle, la collaboration du docteur Nivet nous fut fidèle, collaboration affectueuse, affable, gracieuse et modeste, qui lui valut dans nos rangs autant de sympathies que d'admirations. Nous l'aimions tous et il nous le rendait. Son affection s'épanchait, il y a quelques mois à peine, au cours de la maladie qui nous l'enlève, dans une lettre touchante, à l'occasion de son cinquantenaire académique.

Cruelle aussi est notre tristesse à l'heure de la séparation.

Hélas ! les sociétés, comme les familles, ont des périodes d'épreuves.

En moins d'un an, six grands deuils nous ont frappés. Ce fut d'abord le docteur Fleury, le chirurgien aimé de tous, puis Marcelin Arnauld, l'auteur estimé de la *Vie de saint Paul,* puis l'abbé Chaix de Lavarène, historien et archéologue ; ce fut ensuite le plus jeune et non le moins méritant de nos membres, Culhat du Chamond, enfin M. Jusseraud, l'ingénieur apprécié. Aujourd'hui, c'est le docteur Nivet, l'une des plus hautes et des plus attachantes personnalités de notre pays.

Sous ces coups redoublés, l'amertume envahit l'âme, on a le cœur ulcéré et les larmes sourdent involontairement. On se demande le pourquoi de tant de rigueurs ; on voudrait sonder le grand mystère de la destinée.

Mais comment ne pas réprimer ses larmes, comment ne pas refouler tout sentiment d'amertume près de la dépouille de celui qui professa toujours, par son exemple et par sa parole, l'espoir en un avenir céleste, la confiance en une miséricorde infinie, la résignation absolue aux décrets d'en haut ?

Résignons-nous donc, ayons confiance et espérons..... Le mort qui nous quitte nous envoie d'au delà de la tombe l'enseignement de la vie.

Erratum

Dans la notice généalogique de la famille de Murat, publiée dans le numéro de mai, il s'est glissé une omission que nous prions nos lecteurs de vouloir bien réparer.

A la page 168, première ligne, au lieu de « donna naissance à Anne de Murat, » il faut lire : « donna naissance à Jacques, avocat-général, écuyer, seigneur de Lafont, Malmouche, etc., qui épousa, le 12 février 1624, Marguerite de Nevrezé (fille de Jean de Nevrezé de la Bâtisse et de Marguerite de Bonnefond de Biozat). De cette union sortirent François, puis Anne de Murat, » et le reste comme au texte.

E. E.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. D'AURELLE.

Clermont-Ferrand, imprimerie BELLET. — 3905.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 6 Juillet 1893

— La séance est ouverte, à deux heures quinze minutes, sous la présidence de M. de Vissac.

— Lecture est donnée du procès-verbal du 1er juin. — Adopté.

— En l'absence de M. le Secrétaire perpétuel, qui s'est excusé, M. Vimont procède au dépouillement de la correspondance et à l'énumération des ouvrages reçus ;

M. le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique envoie, à la date du 17 juin, une circulaire relative au 32e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 27 mars 1894. Cette communication est accompagnée du programme du Congrès ;

M. de Vissac, président de l'Académie, fait hommage du volume qu'il vient de publier sous le titre : *Les révolutionnaires du Rouergue. — Simon Camboulas ;*

M. Jaloustre offre, de la part de l'auteur, M. le Dr Longy, correspondant, une publication consacrée à la monographie du canton d'Eygurande (Corrèze).

— Le même membre émet le vœu que tout membre correspondant qui fait paraître un travail dans la collection des

Mémoires reçoive gratuitement un exemplaire du fascicule — ou des fascicules — contenant ce travail. — Transmis, avec avis favorable, au Comité de publication.

— M. le Président signale les nouvelles pertes que notre Compagnie vient d'éprouver : M. le Dr Nivet, membre titulaire, et M. le Dr Ledru, membre honoraire, ont succombé à quelques jours d'intervalle.

M. le Dr Dourif veut bien se charger de rédiger la biographie de M. Nivet, et M. le Dr Fouriaux accepte de rendre le même hommage à la mémoire de M. Ledru.

— M. l'abbé Attaix donne lecture de son étude sur *Les Églises de campagne au commencement de la Révolution.*

A ce sujet, M. le Président annonce la récente découverte de 280 dossiers concernant les prêtres du Puy-de-Dôme pendant la période révolutionnaire.

— M. l'abbé Randanne lit ensuite :

1° Une notice sur une cloche qui se trouve dans l'église de Thuret et qui a eu pour parrain le financier Law ;

2° L'introduction d'un travail sur la première croisade, ladite introduction concluant à la célébration par l'Académie du 8e centenaire de l'événement dont Clermont a été le théâtre en 1095.

La notice : *A propos d'une cloche,* est renvoyée au Comité de publication. Quant à la proposition qui fait l'objet de la seconde lecture, il est décidé qu'elle sera soumise, avant la prochaine séance, à une Commission d'étude, composée, en outre des membres du Bureau, de MM. le Dr Hospital, Mège, le Dr Plicque, l'abbé Randanne et Vignancour.

— La séance est levée à trois heures trente minutes.

OUVRAGES REÇUS

Académie de Besançon (procès-verbaux et mémoires) — année 1892.

Revue historique et archéologique du Maine — tome XXXII, année 1892, 2e semestre.

Revue des Travaux scientifiques — tome XII, nos 10 et 11.

Bulletin de la Société académique de Laon — tome XXVIII, années 1888 à 1891 inclus.

Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont — 14e année, no 166.

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou — année 1892, nos 3 et 4.

Congrès des Sociétés savantes 1893 — Discours prononcé à la séance générale par MM. Hamy, membre de l'Institut, et Poincarré, ministre de l'Instruction publique.

Société des Antiquaires de l'Ouest — Bulletin du 1er trimestre 1893.

Société archéologique et historique de l'Orléanais — Bulletin, tome X, no 148, 2o trimestre de 1892.

Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme — 1er trimestre 1893.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère — tome XLIV, 1893, février-mars.

Annales de la Société d'agriculture, etc., de la Loire — 2e série, tome XIII, année 1893, 1re livraison.

Société des Antiquaires de la Morinie (Bulletin historique) — 42e année, 165e livraison, tome IX, année 1893, 1er fascicule.

Mélusine, revue de mythologie, etc. — tome VI, no 9, mai-juin 1893.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (Mémoires et procès-verbaux) — 1888-89-90, tome VI.

Journal des Savants — mai et juin 1893.

Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, publiées par M. René de Mas-Latrie — (2e partie : *Strambaldi*).

Le canton d'Eygurande (Corrèze), par le Dr F. Longy — Tulle, imprimerie Crauffon.

Simon Camboulas, par Marc de Vissac, président de l'Académie de Clermont — Riom, E. Girerd, éditeur.

Séance du 3 Août 1893

— M. de Vissac, Président, ouvre la séance à trois heures quinze minutes.

— M. le Président annonce que M. le Dr Nivet a légué à l'Académie une collection complète des *Annales*, de 1827 à 1857, et se fait, à cette occasion, l'interprète de la gratitude de notre Compagnie.

— Le Secrétaire adjoint lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation.

— M. le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre de M. le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité au Ministère de l'Instruction publique, offrant un volume intitulé : *Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des documents écrits, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848*. — L'Académie fera une demande pour obtenir ce volume qu'elle ne possède pas.

M. le Secrétaire perpétuel rend compte ensuite des ouvrages reçus.

— M. Vimont fait une communication au sujet de divers objets qui viennent d'être acquis par le Musée de Clermont : vêtements de femme et d'enfant, jouets, vases, fruits, etc., — le tout découvert dans des sépultures romaines, aux Martres-de-Veyre.

M. le Dr Dourif ajoute quelques observations et signale une sépulture du même genre mise au jour, l'année dernière, également aux Martres.

Sur la demande de M. le Président, M. Vimont promet de rédiger une note sur ces découvertes.

— M. le Président dit qu'il a reçu une lettre de M. Vernière qui s'excuse de ne pouvoir lire, aujourd'hui, sa notice biographique sur M. l'abbé Chaix de Lavarène.

— M. l'abbé Bostbarge donne lecture du commencement de son travail sur la famille de Mascon.

La suite est renvoyée à la prochaine séance.

— MM. Dourif et Vimont déposent une proposition tendant à l'allocation d'une somme de cent francs pour la continuation des fouilles des Martres-de-Veyre.

Plusieurs membres s'étant retirés avant la fin de la séance, il ne peut être procédé à un vote régulier. En conséquence, l'Académie décide qu'elle statuera, dans sa réunion de novembre, sur la demande de subvention dont elle vient d'être saisie, et prie, en attendant, MM. Dourif et Vimont de vouloir bien faire, jusqu'à concurrence d'une somme de cent francs, les avances nécessaires pour poursuivre les fouilles des Martres.

— La séance est levée à trois heures cinquante minutes, après l'adoption du présent procès-verbal.

OUVRAGES REÇUS

Revue des Travaux scientifiques — tome XIII, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts — 3e série, tome V.

Anales de la Universitad — mai et juin (2 vol.), République du Chili.

Société archéologique et historique de l'Orléanais — *Bulletin*, tome X, no 149.

Anales de la Universitad de Buenos Aires — tome VII.

Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart — tome III, no 3.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de la Lozère — tome XLIX, 1893.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France — tome III, no 2, 1893.

Revue des Langues romanes — 4e série, tome VI, septembre-décembre 1892.

Société des Amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire — 1878, 1re série; 1878, 2e série.

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire — 1881, 1882, 1883-85; 1886-7, 1re partie; 1886-7, 2e partie.

Chartes de Saint-Bertin.

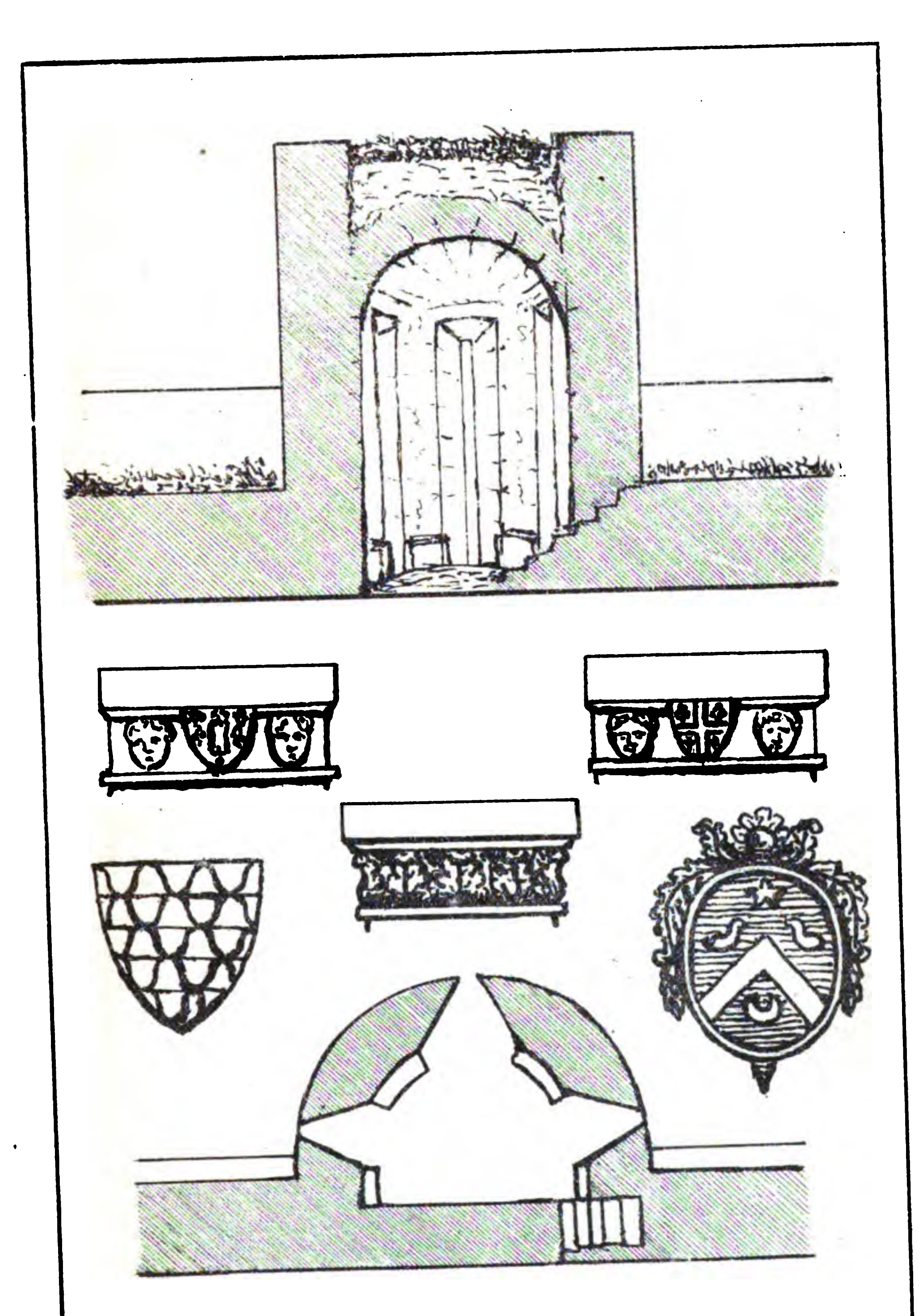
NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

La vieille église de Vertaizon

Le 20 décembre 1892 j'étais à Vertaizon et je me rappelais que de récentes communications concernant cette ville avaient été faites à l'Académie. Aussi aurais-je désiré chercher avec attention les restes d'un passé historique parmi les constructions modernes ; mais je dus me borner et passer rapidement. Après avoir examiné la nouvelle église, qui, après de grandes difficultés, a été heureusement construite au centre du pays, et donné un coup d'œil au grand autel du XVIIe siècle, richement sculpté et doté, qui se dresse dans le chœur, j'avais hâte de me diriger vers la hauteur où j'apercevais de vieilles murailles, débris du château et de ses enceintes. Muni d'un guide instruit et complaisant, je m'acheminai par une rue tortueuse et à pente rapide, sans prendre le temps d'examiner en détail les vieilles maisons qui se dressent, de chaque côté, en assez grand nombre. Enfin nous franchîmes l'emplacement d'une ancienne porte dont les traces sont à peine visibles, et nous nous trouvâmes dans la première enceinte du vieux château. Les murailles de cette enceinte sont bien conservées à l'est et au nord, où elles ont une grande hauteur, avec des tours de distance en distance. A notre droite, une partie de la plate-forme comprend le cimetière, tout couvert de tombes et de croix.

Devant nous se dresse la vieille église, destinée à disparaître lors même que la main des hommes ne viendrait pas hâter l'action destructive du temps. Sa vue et la prévision de


FD.

son sort futur nous remettent en mémoire cette vieille église de Cournon dont nous avons cherché à conserver le souvenir. Il nous semble entendre ces vieux murs nous accueillir par ces paroles des gladiateurs de l'antiquité : *Morituri te salutant.* Aussi les considérons-nous avec une certaine émotion, espérant y découvrir quelques particularités dignes d'être signalées à l'Académie.

Au premier abord, il est facile de constater que cet édifice, assez modeste, a nécessité de fréquentes réparations dont chacune porte l'empreinte du temps où elle a été effectuée. Il faut sans doute attribuer à des causes naturelles le défaut de solidité d'une construction qui a été si souvent remaniée, tandis que les hautes murailles de l'enceinte conservent encore leur aplomb. Il faut considérer aussi que cet édifice se trouve complètement isolé sur un point culminant exposé à toute la violence des vents de l'ouest, du nord et de l'est. Sa position, soit dit en passant, nous rappelle celle de la chapelle de Montredon, qui a servi longtemps de paroisse et vers laquelle les paroissiens les plus voisins ne pouvaient parvenir que par un chemin d'une pente rapide et de plus d'un kilomètre de long.

Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que les populations aient désiré depuis longtemps posséder une église plus facilement accessible.

Quoi qu'il en soit, et faute sans doute de ressources suffisantes pour édifier un temple neuf, les habitants de Vertaizon, avec l'aide de leurs prêtres et de leur seigneur, avaient entretenu jusqu'ici le vieux monument dont la construction primitive remonte à bien des siècles. On constate, en effet, du côté de l'est et du nord, une grande portion de muraille avec corniche et corbeaux de l'époque romane, de même qu'une porte en avant de laquelle a été élevée une construction au centre de laquelle s'ouvre une porte en ogive.

Le mur du couchant est beaucoup plus moderne, percé d'une porte et d'une fenêtre ogivales. Au-dessus de cette porte, vers le milieu et en dehors du cintre, du côté du nord,

et au-dessus de la fenêtre, on remarque trois écussons de forme ogivale aux armes de Vassel, qui sont de Vair. Ce qui permet de penser qu'un seigneur du voisinage de la famille de Vassel a contribué notablement à cette construction, et il ne me semblerait pas téméraire de l'attribuer au chanoine Berton de Vassel, qui, vers le milieu du xve siècle, vendit à Clermont la propriété des Salles. Ses armoiries, d'ailleurs, se retrouvent à l'intérieur de l'église, soutenant une nervure de voûte gothique.

La façade méridionale, réédifiée au xviie siècle, et même plus récemment, est dénuée de tout intérêt.

L'intérieur, récemment démeublé, présente un aspect lamentable. La voûte, absente depuis longtemps, a été remplacée par un toit grossier à poutres visibles. Les murailles, comme au dehors, portent les traces de nombreux remaniements, avec des colonnes presque toutes tronquées et des pilastres de différents styles.

Les plus remarquables de ces pilastres ornent le chœur et sont construits en pierre de Volvic, appartenant dès lors à une époque postérieure au xiie siècle ou contemporaine. Leurs chapiteaux sont très courts, surmontés d'un tailloir très simple surmontant un filet pareil à celui qui se rattache au fût. Deux de ces chapiteaux portent un seul rang de petites feuilles d'acanthe ; trois portent, entre deux têtes humaines, un écusson ogival aux armes de La Tour d'Auvergne. Le sixième, placé à l'entrée du chœur, du côté du nord, porte un écusson de même forme aux armes de la ville de Clermont. Il n'est pas nécessaire, dès lors, de faire un grand effort d'esprit pour admettre que le chœur a dû être restauré par un évêque de Clermont du nom de La Tour d'Auvergne, et que cet évêque a dû être Guy de La Tour, décédé en 1285, qui, par son testament, autorisé par le pape Innocent V, ainsi que le dit Savaron, « unit à l'église de Billom celle de Tinlhat et une troisième partie de la dixme de la chapelle de Montmorin, l'autre partie à l'église de Nostre-Dame de Vertaizon, et la troisième restant à ladite chapelle pour l'entretien d'un vicaire. »

Nous n'avons pas à rechercher ici la suite des démêlés qu'avait eu à subir ledit évêque pour devenir finalement seigneur de Vertaizon, ni à rechercher si, avant de devenir paroissiale, l'église avait servi de chapelle au château, ni à établir si elle était desservie par un chapitre; nous laissons ces questions à un de nos savants confrères, nous bornant à étudier les murs et les pierres. Cette étude, malheureusement, n'est pas longue, car il ne nous reste plus à signaler que quelques fragments d'inscriptions, presque tous du XVIIe siècle, dispersés parmi les autres pièces d'un mauvais pavé.

Une seule pierre tombale paraît plus ancienne, elle est située près de l'angle sud-ouest de la nef et incomplète; on y voit un écu ogival sans aucune pièce et une courte épée à garde formant croix.

Dans une chapelle au nord-ouest, se trouve un tableau d'assez grande dimension représentant la lapidation de saint Étienne. Ce tableau, médiocre comme peinture, porte les armes du donateur, qui était très probablement un dignitaire de l'église, puisque l'écusson repose sur un bâton de prieur. Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile et de deux cannettes affrontées d'argent, et en pointe d'un croissant de même. L'écusson est ovale avec des lambrequins. Les armes qu'il représente ne sont pas figurées dans le Nobiliaire d'Auvergne de M. Bouillet (1).

Quelques autres tableaux ne valent pas la peine d'être mentionnés. Les fonts baptismaux sont ornés de quelques sculptures peu remarquables, de sorte qu'on peut dire qu'en dehors du maître-autel, cettte église n'était pas riche.

Hors de l'église, et en face de la porte du nord, une particularité nous a frappé. Le mur d'enceinte, se dirigeant de l'est à l'ouest, a été rasé dans sa partie formant parapet et qui était peut-être crénelé, ce mur avait plus d'un mètre d'épais-

(1) L'Armorial général du Forez, publié par P. Gras (Saint-Etienne, 1874), indique Rimote de la Rochette, en Roannais, XVIIIe siècle, avec les mêmes armes, sauf l'étoile.

seur, et on a remplacé le parapet par un mur à hauteur d'appui, n'ayant guère que 25 à 30 centimètres d'épaisseur ; c'est une protection et non plus un moyen de défense, au mur primitif sont accolées des tours. Celle qui est en face de la porte nord de l'église, n'a pas été rasée comme la muraille, et présente un réduit voûté, d'environ trois mètres de hauteur, surmonté d'une plate-forme qui domine le tout. On accède dans le réduit par un petit escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur et par lequel on descend à peu près d'un mètre. L'intérieur de ce petit appartement présente un banc circulaire, bâti et faisant corps avec la muraille que surmonte la voûte. Dans cette muraille, depuis la naissance de la voûte, disposée en calotte hémisphérique, sont pratiquées trois longues meurtrières dont l'ouverture intérieure est largement évasée. Une de ces meurtrières est à l'est, l'autre au nord, l'autre à l'ouest, de sorte que, de l'intérieur de l'appartement, on peut surveiller tout l'horizon en dehors, de ce côté du château. Il est évident que cette disposition architecturale a été prise intentionnellement pour fournir un abri à un ou plusieurs des hommes d'armes de la garnison, chargés à tour de rôle de surveiller les environs pour éviter les surprises. Cette précaution n'était pas de trop au moyen âge, et la rudesse du climat ne permettait pas toujours aux gens du guet de pouvoir rester sur la plate-forme. Faut-il attribuer à la commisération d'un seigneur généreux ou à l'intelligence d'un architecte, cette disposition certainement très avantageuse ? Nous ne saurions le dire, mais elle nous a semblé devoir être signalée comme une intéressante particularité de l'architecture militaire. Il y avait évidemment une pensée charitable chez l'artiste qui fournissait ainsi un abri à celui qui devait veiller à la sécurité de son prochain.

DOURIF.

Les Églises de campagne au commencement de la Révolution

A la veille de la Révolution, on aspirait à un nouvel ordre de choses, même au sein du clergé. On entrevoyait le jour qui allait mettre fin aux anciens abus ; on saluait l'ère de bonheur qui semblait s'annoncer. Animés de ces espérances, les curés de Clermont, réunis aux Jacobins en mars 1789, votaient la suppression des vicairies et chapellenies, ces institutions surannées qui encombraient le champ paroissial depuis longtemps, et dont les revenus assureraient, à l'avenir, une situation matérielle meilleure aux églises de campagne, et à leurs dignes desservants une plus grande somme de bien-être et de liberté. Vain espoir ! funestes illusions ! Pourquoi fallut-il que la plus brillante aurore tournât tout à coup à la plus noire tempête, et qu'au lieu des biens qu'on attendait on n'eût que des maux à déplorer ? Le lendemain fait regretter le passé ! Aujourd'hui encore les pasteurs des paroisses vivent heureux et tranquilles au milieu de leurs ouailles ; la portion congrue leur procure une assez honnête aisance. Demain on les chassera, on les poursuivra indignement ; sur le chemin de l'exil, ils n'auront même pas de pain pour se nourrir ; et leurs chères églises, que tous hier entouraient de leur respect et de leur vénération, seront demain converties en salles de danse, en lieux d'impiété, et gémiront sous les coups d'un affreux vandalisme. Ces douloureuses choses nous ont été rappelées par la lecture des registres municipaux de quelques communes du canton d'Ennezat ; on me pardonnera d'en évoquer le pénible souvenir, qu'adoucit cependant la pensée qu'au plus fort de la tourmente révolutionnaire les prêtres des églises paroissiales restèrent fidèles aux lois de l'honneur et de la conscience, donnant ainsi aux chrétiens confiés à leur

vigilance pastorale un mémorable exemple de courage et de fidélité.

La constitution civile du clergé, votée par la Constituante en 1790, est appliquée dès l'année 1791 ; c'est le signal de la guerre religieuse ! Les curés les premiers sont frappés, en attendant que cette loi fatale atteigne leurs églises. Quelle peut bien être leur destinée, quand les pasteurs légitimes sont en exil ou en prison !

Le curé d'Ennezat était l'abbé Bancherel ; il avait succédé à l'abbé Leyrit, le 5 octobre 1789. C'était un esprit droit, un excellent prêtre. Tout partisan qu'il fût de la conciliation, il dut néanmoins refuser le serment ; il s'éloigna de son église et de sa paroisse vers la Saint-Jean de l'année 1791. Il lui en coûtait beaucoup de s'exiler : il tenta de se cacher, au Marais d'Ennezat, dans un domaine qui appartient en ce moment à la famille de l'un de nos honorables collègues, M. Tardif de Rochefort. Cette retraite, en cette région marécageuse, coupée de larges fossés, presque inabordable, ne put cependant le protéger contre les sicaires, étrangers à Ennezat, qui le recherchaient. Il dut partir à l'improviste ; il aurait fait, dit-on, dans sa fuite précipitée, une traite de vingt-cinq lieues sans prendre la moindre nourriture. On aime à exagérer peut-être les dangers courus par les héros de la guerre et de la foi. Notre héros se retire en Suisse ; comme plusieurs de nos prêtres vaillants, il se fit marchand colporteur, soupirant après le jour où il pourrait de nouveau franchir la frontière de France. Il revint à Ennezat après la Révolution ; il mourut, jouissant de la vénération universelle, en 1835.

Il n'y a plus de prêtres à Ennezat : les derniers chanoines ont disparu. La municipalité se hâte de commettre une suprême iniquité en prononçant la suppression définitive du Chapitre, comme l'atteste un vieux papier que nous a communiqué la famille François Mombur : « C'est aujourd'hui, ce 14 décembre 1791, que le Chapitre de Saint-Victor et de Sainte-Couronne a été détruit pour (*sic*) le droit de la nation française, dont la loi a été exécutée par la municipalité de la

commune d'Ennezat; dont Joseph Terme, maire; François Amy, procureur syndic, etc. » Ainsi disparut l'antique institution du Chapitre d'Ennezat; fondée par Guillaume VI d'Auvergne en 1061, elle a fait le bien à tous les moments de son existence, s'est concilié l'estime, le respect et la reconnaissance de toute la contrée; son nom béni et glorieux ne rappelle que de bons souvenirs.

Dans les paroisses du canton on tient à se mettre à l'unisson avec le chef-lieu, et on exige le serment du curé. A Saint-Laure la lutte est vive et longue entre le pasteur et la municipalité. Il y avait à Saint-Laure, comme curé, un homme de marque, riche, intelligent, d'une rare énergie, d'une expérience consommée; il était à la tête de cette paroisse depuis quarante ans : c'était l'abbé Charles Trincard, dont le souvenir se conserve fidèlement dans la très digne famille de ses arrière-petits-neveux, les MM. Vaudoit, de Clermont. Son crédit à Saint-Laure le fit nommer maire, le 24 février 1790, par trente-trois suffrages sur soixante votants. Il faut croire que l'étole pastorale s'unissait à merveille, en ce noble vieillard, à la jeune et belle écharpe tricolore. Mais un curé, quelles que fussent sa sagesse et son autorité, ne pouvait, à cette époque de troubles et d'agitations, occuper longtemps la mairie. Différentes affaires, d'ailleurs, le dégoûtèrent du pouvoir. Il dut soutenir un procès, au nom de la commune, contre le seigneur de Bosredon du Moulin-Neuf, près de Maringues, qui avait en jouissance la banalité du four de Saint-Laure; diverses scènes de désordre, qu'il ne put réprimer, se passèrent dans la commune; enfin, il prévoyait toutes les graves difficultés qu'allait susciter la prestation ou le refus du serment à la constitution.

Désireux de retrouver sa pleine et entière liberté d'action, en prévision de l'orage qui s'annonçait, il donna sa démission le 14 novembre 1790. Cette victoire, loin de désarmer l'opposition, ne l'excite que davantage à faire la guerre. Elle exige d'abord la reddition des comptes de la Fabrique pour les années 1786, 87, 88, 89 et 90; les comptes sont parfaitement en

règle. Déçue, mais non satisfaite, la municipalité de Saint-Laure cherche querelle à son curé sur un point plus délicat : à propos de la constitution civile du clergé. Le 3 février 1791, le procureur de la commune, Etienne Monier, par ordre de M. le maire, se présente au presbytère et invite M. le curé à prêter le serment en question. M. le curé, dont l'opinion était bien arrêtée là-dessus, engage M. le procureur du village à ne point prendre une peine inutile et à s'en retourner comme il était venu. « Malgré les différentes entrevues, déclarent les conseillers municipaux dans leur délibération du 3 février 1791, et malgré la proposition de capter le jour, pour prêter le serment prescrit, le dit curé a toujours cherché à éluder leurs propositions. » Les municipaux ne se tiennent pas pour battus : ils espèrent vaincre l'opiniâtreté de leur vieux pasteur, et ils fixent au dimanche 6 février la prestation du serment. On se représente aisément l'émoi et l'inquiétude causés dans la paroisse par cette étrange lutte engagée entre le curé et le conseil municipal ; l'irritation et la colère des méchants que tient en échec la fermeté d'un prêtre ; la frayeur des honnêtes gens qui ne savent que prier et gémir en silence, leur porte bien close. On ne peut aussi s'empêcher d'admirer l'énergie du saint vieillard qui, pour être fidèle à Dieu et aux lois de la conscience, court le risque de l'exil, de la prison et de la mort ! Enfin le dimanche 6 février arrive. A l'issue de la messe, le maire et son conseil vont demander au curé le serment en question ; mais, comme toujours, l'abbé Trincard se montre inflexible, et les conseillers municipaux regagnent tout honteux leur logis. « Charles Trincard, disent-ils dans leur délibération, a déclaré qu'il est bien décidé à ne point prêter serment. » Mais aussi ils se promettent de punir leur curé de son entêtement : à leurs yeux, il n'est plus que le nommé Charles Trincard ; et, poussés par la colère, ils écrivent au district de Riom pour dénoncer leur curé et demander un autre pasteur. A ce moment, la situation se complique d'un nouvel incident. L'ex-oratorien Périer, supérieur de l'oratoire d'Effiat, a été élu, par les députés du peuple et du

clergé, évêque du département du Puy-de-Dôme, à la place de Mgr de Bonal, qui a fui la persécution. Le nouvel élu vient d'adresser de Paris, en date du 18 mars 1791, sa lettre de prise de possession du siège épiscopal de Clermont; elle est arrivée à Saint-Laure, et les municipaux comptent bien s'en servir pour avoir raison de leur curé. Cette lettre, nous l'avons lue, est bien écrite, et capable de surprendre la bonne foi; mais, à la regarder de près, on s'aperçoit bien vite que l'erreur doublée de l'hypocrisie s'y rencontre à chaque page, pour ne pas dire à chaque ligne; il y règne un léger ton doucereux et patelin qui ne dit rien qui vaille. Comme l'auteur est embarrassé de se présenter à ses prétendus diocésains ! Pour se faire accepter, il donne une entorse à la vérité, en affirmant qu'il est en communion avec le Saint-Siège apostolique, alors qu'il sait parfaitement le contraire. Afin d'attirer à son parti les prêtres insermentés, il veut bien les excuser et leur faire l'honneur de croire à leur vertu et à leur innocence; il plaide sa propre cause, mais il s'appuie sur une raison capable de lui attirer le dédain du plus novice des théologiens : La constitution civile du clergé, affirme-t-il, est une simple affaire de discipline, et en cette matière l'Eglise n'est pas infaillible; assertion qui ne renferme rien moins que deux erreurs grossières ! Le mot de schisme effraie les catholiques populations de l'Auvergne, attachées inviolablement au Siège apostolique : le faux pasteur s'efforce de rassurer le troupeau en lui disant qu'il suffit, pour appartenir à l'Eglise, de lui être uni d'esprit et de cœur et de rester uni au pape, comme au chef visible de l'Eglise universelle; et si, après tout, le pape se retire et vous rejette de sa communion, c'est lui, dans ce cas, qui se sépare de l'unité ecclésiastique et qui tombe dans le schisme. La conclusion est belle; on ne s'attendait guère à voir le pape schismatique ! Vraiment, à raison de ses finesses, l'ex-oratorien Périer était sans gêne vis-à-vis du clergé d'Auvergne. Les prêtres ne se gênèrent pas davantage, et, en très grande majorité, ils répondirent à cette lettre comme le fit le digne curé de Saint-Laure.

« Le 18 avril 1791, racontent les registres de la commune, les conseillers municipaux viennent porter à M. Trincard la lettre pastorale de M. François Périer, évêque du Puy-de-Dôme, à l'effet par le dit curé d'en faire lecture à la messe de paroisse. » L'abbé Trincard, sans s'émouvoir, leur répond que si la lettre lui eût été remise quelques jours plus tôt, il l'aurait lue d'abord en son particulier, et que, s'il l'eût jugé à propos, il en aurait fait la lecture à l'église. Rien de sage comme cette réponse : au fond, c'était surtout une fin de non-recevoir; les conseillers le comprennent ainsi, et, de dépit, le maire ordonne à son secrétaire de lire la lettre au peuple, sur la place publique, à la porte de l'église. Elle ne manque pas de piquant, cette scène de village, où le garde-champêtre, faisant fonctions de curé, donne lecture aux fidèles d'une lettre pastorale, d'un mandement épiscopal. Après tout, la lettre était à l'avenant du lecteur; mais les choses ne devaient pas en rester là. L'abbé Trincard a comblé la mesure. On le dénonce de nouveau aux pouvoirs publics; on appose les scellés dans son presbytère; on l'arrache par la violence de sa paroisse; on l'emmène captif à Clermont, où il est jeté dans la prison du Petit-Séminaire. Son héroïque conduite avait bien mérité la couronne du martyre.

M. l'abbé Burin, curé de Chappes, fait preuve d'un égal courage : comme ses confrères, il refuse de prêter serment et reste à son poste, malgré les mille difficultés que ses ennemis lui suscitent. Enfin, on lui rend impossible la célébration des saints offices; l'église devient le théâtre de scènes scandaleuses. Le conseil municipal, qui n'attendait que l'heure favorable d'expulser le curé, prend occasion de ces troubles pour lui interdire de célébrer la messe : « Aujourd'hui, 17 janvier 1792, la municipalité de Chappes, assemblée au lieu ordinaire de ses séances, ainsi que le conseil général de la commune, il a été proposé, par le procureur de la dite commune, qu'au sujet des troubles religieux qui s'élevaient dans cette paroisse, et surtout dimanche, 15 de ce mois, il requérait qu'il fût défendu provisoirement au dit sieur Burin, ci-devant

desservant de cette paroisse, de dire la messe dans l'église; la chose mise en délibération, la municipalité ainsi que le conseil général ont arrêté que, provisoirement, il serait défendu au dit tel d'y dire la messe, qu'il lui sera donné une copie du dit arrêté, et une autre devra être affichée à la porte de l'église; et ont signé le dit arrêté le 17 janvier 1792. »

Le provisoire devint définitif. Le bon abbé Burin, à son tour, dut céder à l'orage et s'éloigner, le cœur brisé de douleur, de son église et de sa paroisse; mais, plus heureux que d'autres, il ne fut pas condamné à quitter la patrie et à errer sur la terre étrangère. Nos vastes plaines du Marais offrent çà et là de grandes exploitations agricoles, de beaux domaines où s'entassent les richesses de ce sol fertile, où s'engraissent des troupeaux magnifiques. Ce sont le Cérier, les Quatre-Pointes, la croix des *Trois-Mains,* Palbot, Palerne, Chêneboiras, le Pérou. A cette époque, ces belles fermes, perdues là-bas au fond des champs, étaient d'un abord extrêmement difficile : les grands bœufs, à pas lents, pouvaient seuls sortir de ces terres grasses, de ces chemins défoncés, et arriver à la cour du domaine. C'est dans l'un d'eux, au Pérou, situé à une faible distance de Chappes, que l'abbé Burin alla chercher un refuge. Bien lui en prit: il n'y fut pas découvert.

Il passa dans cette retraite les deux plus mauvaises années de la Révolution : le jour, il restait caché; la nuit, il sortait et allait porter dans toutes les paroisses voisines les secours et les consolations de son ministère. Qui pourrait dire les transes par lesquelles il passait, lorsqu'on venait faire des perquisitions au domaine; son chagrin et ses peines, quand il apprenait les maux qui désolaient son église et sa paroisse! Si jamais vous visitez le domaine du Pérou, la maîtresse de la maison, héritière des sentiments de foi de la brave fermière de 1792 qui sauva son curé, l'abbé Burin, s'empressera de vous montrer l'appartement qui servait d'oratoire au saint prêtre et la pierre d'autel sur laquelle il offrait le sacrifice de la messe; et vous ne pourrez vous défendre d'une religieuse émotion au souvenir du vaillant confesseur de la foi!

Cette noble conduite fut celle de tous les curés du canton. Un seul, dit-on, aurait trahi le devoir et forfait à l'honneur sacerdotal : le curé des Martres-sur-Morge. Il aurait prêté le serment schismatique. La tradition sévère a eu l'intention de le flétrir en racontant qu'il allait, sans dignité et sans réserve, prendre part aux divertissements profanes et impies de la place publique. Mais la défection d'un seul membre ne fait que mieux ressortir la solidité du corps tout entier. Les prêtres du canton d'Ennezat ne transigèrent pas avec la foi et l'honneur ; ils firent à Dieu, sans hésiter, le sacrifice de leurs affections, de leur repos, de leur vie. Qu'il me soit permis de saluer le courage de nos vaillants devanciers ! Ah ! sans doute, le plus dur pour eux fut de quitter leur église ! Pauvre petite église de campagne qu'ils ont parée, embellie de leur mieux ; à l'ombre de laquelle, pour la plupart, ils ont vieilli : il faut lui dire adieu pour toujours ! Quand reviendront-ils, en effet ? Quand se dissipera l'orage qui agite la France ? Dieu seul le sait. Et, en attendant leur retour, quelle sera la destinée de cette chère église ?

B. Attaix, *curé.*

Ennezat, le 6 juillet 1893.

A propos d'une cloche

Appelé dernièrement, par mon ministère, dans la paroisse de Thuret, je m'y suis rendu sans me douter aucunement de la surprise qui m'y attendait. C'est de cette surprise que je viens faire part à l'Académie, dans la pensée qu'une communication de ce genre ne laissera pas de présenter aussi quelque intérêt pour elle.

On connaît assez généralement en Auvergne le joli bourg de Thuret, chef-lieu de commune du canton d'Aigueperse. Gracieusement situé sur le penchant d'un petit vallon au fond duquel coule un humble ruisselet, ce bourg se signale à l'attention du touriste et de l'érudit par son tumulus gaulois, par les restes de son ancien château, mais surtout par sa belle église romane, autrefois prieurale, aujourd'hui paroissiale. Récemment restaurée par les soins et les libéralités de l'honorable famille de Chazelles, cette église est classée parmi nos monuments historiques.

On sait que l'ancien prieuré établi en ce lieu relevait autrefois de la puissante abbaye bénédictine de Saint-Alyre-lès-Clermont. On connaît même l'histoire de ce prieur de Thuret, nommé Etienne Audebrand, qui vivait au XIV[e] siècle et qui eut l'heureuse chance d'offrir, une nuit, l'hospitalité à Pierre Roger, moine de la Chaise-Dieu. En traversant la forêt de Randan, celui-ci s'était égaré et était tombé entre les mains des voleurs ; mais il fut assez heureux pour leur échapper et il vint frapper, le soir, à la porte du prieuré de Thuret. Le prieur accueillit cordialement l'étranger, l'hébergea de son mieux et alla même jusqu'à lui prédire qu'il serait pape un jour.

Quelques années après, en effet, l'humble moine de la Chaise-Dieu devenait pape sous le nom de Clément VI. Or,

Clément VI se souvint de l'accueil fait à Pierre Roger par le prieur de Thuret, et il fit d'Etienne Audebrand d'abord un archevêque de Toulouse, et ensuite un cardinal.

Parmi les successeurs d'Etienne Audebrand dans la charge de prieur de Thuret, l'histoire a gardé également le souvenir d'un Jacques de Rochefort qui fit confectionner, par un orfèvre de Clermont nommé Louis Mirepoix, un buste en argent, en forme de reliquaire, pour y déposer le chef de saint Limin, l'un des premiers martyrs d'Auvergne et le patron du lieu.

Enfin, la lignée des différents seigneurs qui ont possédé successivement la terre de Thuret depuis le xe siècle, tels que les de Thuret, les Langeac, les Coiffier d'Effiat, est aussi bien connue.

Ce que l'on sait moins, c'est que, dans la première moitié du siècle dernier, de 1720 à 1730, cette terre fut, pendant dix ans, la propriété d'un personnage politique célèbre qui joua alors, dans les affaires de la France, un rôle aussi retentissant qu'éphémère. La trace de son passage dans nos contrées est gravée de la façon la plus authentique sur l'airain d'une cloche, la grosse cloche de l'église paroissiale, et c'est cette inscription que nous demandons à l'Académie la permission de lui communiquer, car elle nous a semblé curieuse à plus d'un titre.

A notre arrivée à Thuret, M. l'abbé Gervon, vicaire de la paroisse, nous avait signalé la cloche en question comme portant le nom d'un personnage historique considérable qui lui avait servi de parrain. C'était, croyait-il, celui d'un grand financier fort en vogue dans les premières années du règne de Louis XV. Nous pensâmes tout de suite au fameux Law ; mais il fallait s'en assurer *de visu*. Nous mesurâmes du coup d'œil l'élévation du clocher : elle ne nous parut point trop vertigineuse. Au reste, l'aurait-elle été davantage, que, malgré notre peu de goût et d'aptitude pour de pareilles ascensions, nous n'aurions pas reculé : l'amour de la science, plus encore que celui des honneurs, doit avoir aussi, parfois, son *Quò non ascendam ?*

Nous voilà donc en route pour les régions supérieures.

Parvenus à la plate-forme du beffroi, nous jetons, à travers les ouïes du clocher, un regard circulaire sur le magnifique panorama qui s'offre à nos yeux de toutes parts. Mais quelle n'est pas ma surprise lorsque, en me retournant, j'aperçois, se détachant en relief sur le cerveau de la susdite cloche, la fameuse inscription qui m'avait attiré jusqu'à ces hauteurs! Je m'approche pour en voir plus distinctement les caractères, je fais plusieurs fois le tour de la cloche et je parviens, sans beaucoup de peine ni d'effort, à lire ce qui suit :

« *Jesu, Maria, sancte Martine, orate pro nobis.*

» Haut et puissant seigneur, *Jean Law,* chevalier, comte de Tancarville et de Valençay, marquis de Charleval, d'Effiat, de Toucy et de Gernonville, seigneur de Roissy, Orcher et autres lieux, parrain.

» La marraine, Marie-Anne Bonneau, épouse de François de Bagars, écuyer, sieur de la Ferrière, intendant général des terres et affaires de mon dit seigneur Law.

» Messire Louis Lyotard, curé, par les soins de messire Jean Boutet, prêtre et communaliste, et de Mathieu Frénaille, conseiller du roi à Gannat, 1720. »

Au-dessous de cette inscription, sur les flancs de la cloche, on voit, en allant de droite à gauche, d'abord une croix, ensuite l'image en relief de saint Martin, son patron, puis les armoiries de Law, qui sont de gueules ou d'azur aux trois coqs d'or posés 2 et 1, avec deux autres coqs pour supports. Plus loin, un cartouche représentant le mystère de la Visitation avec les initiales suivantes : A.G.S. DEI. PA., qui pourraient signifier, selon nous : *Agnus Dei. Pax.* Viennent ensuite une autre croix, l'image de saint Limin, patron de la paroisse, la répétition des armoiries de Law et enfin l'image de saint Amable.

Au bas, presque à la naissance des lèvres de la cloche, se lit le nom du fondeur : SEUROT CLAUDE (1).

(1) Claude Seurot appartenait à la famille de ce nom, originaire de Brioude et bien connue autrefois dans notre pays comme ayant exercé longtemps, de père en fils, avec le plus grand succès, l'honorable profession de fondeurs.

D'après l'inscription que nous venons de rapporter textuellement, il n'est donc pas douteux que la cloche de Thuret ait eu pour parrain le fameux financier Jean Law.

Mais comment ce personnage fut-il appelé à devenir ainsi le parrain de cette cloche ? C'est ce qui nécessite quelques explications complémentaires qui jetteront un jour nouveau, sinon sur le personnage lui-même, du moins sur les faits qui lui acquirent en quelque sorte droit de cité parmi nous.

Nous n'avons point à retracer ici les divers épisodes de la vie aventureuse de cet homme célèbre. On sait qu'il naquit à Edimbourg en 1671. Chassé de sa patrie en 1705, après un duel où il avait tué son adversaire, le jeune Ecossais se mit à parcourir l'Europe. Il visita Amsterdam, Genève, Venise, Florence, Naples et Rome, et vint enfin se fixer à Paris, où le duc d'Orléans, appelé à la régence pendant la minorité de Louis XV, se fit son protecteur et lui confia l'œuvre si difficile du relèvement des finances de la France, entièrement épuisées par le long règne de Louis XIV.

Ce fut alors que Law créa sa Banque générale avec sa Compagnie des Indes, qui devaient se prêter un mutuel appui, et qu'il appliqua son système, lequel devait aboutir à l'agiotage le plus effréné et entraîner le gouvernement et le pays tout entier dans les plus déplorables catastrophes.

Mais, avant d'en arriver là, Law et son système avaient eu leur moment de gloire et de succès, succès inouï. On s'étouffait au siège de la Compagnie des Indes, situé rue Quincampoix, pour en avoir des actions.

C'est à ce moment que Law, profitant de l'immense faveur dont il jouissait et de la fortune colossale qu'il s'était acquise par ses habiles opérations financières, se rendit successivement acquéreur de quatorze belles terres seigneuriales, parmi lesquelles le marquisat d'Effiat, en Auvergne. Il nous reste seulement à rappeler par quel concours de circonstances il fut amené à faire l'acquisition de cette importante seigneurie et arriva ainsi à être possessionné dans notre province.

Le dernier marquis d'Effiat, Antoine Coiffier-Rusé, petit-fils

du maréchal et neveu de l'infortuné Cinq-Mars, était mort sans postérité le 3 juin 1719. Ses biens furent mis en vente presque aussitôt après son décès. Ils passèrent d'abord entre les mains de Charles de La Porte, duc de Mayenne et de Mazarin, petit-fils d'Hortense Mancini, nièce du célèbre cardinal. La même année, le 7 septembre 1719, le duc de Mazarin les céda à son parent, Louis-Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux. Celui-ci les revendit à son tour, l'année suivante, à Jean Law (1). L'Ecossais était alors à l'apogée de sa gloire et de sa fortune. Les protestants n'étant pas admis, en France, à l'exercice des fonctions publiques, depuis la révocation de l'édit de Nantes, Law venait de se convertir au catholicisme et de se faire nommer contrôleur général des finances (5 janvier 1720). Trois mois après, le 20 avril, il achetait, du comte d'Evreux, au prix de 2,300,000 livres, le marquisat d'Effiat avec toutes ses dépendances.

Or, l'une de ces dépendances était la baronnie de Thuret, qui faisait partie du marquisat d'Effiat depuis qu'elle avait été adjugée au maréchal par sentence de la sénéchaussée d'Auvergne, après avoir été saisie réellement sur la dernière héritière de ce fief, Gabrielle de Langeac, dame de Saint-Biard.

Ce fut sans doute peu de temps après l'acquisition des terres d'Effiat et de Thuret par Law, que celui-ci fut appelé à devenir le parrain de la nouvelle cloche de Thuret. Le curé de la paroisse, messire Louis Lyotard, voulut faire cet honneur à son nouveau seigneur, qui accepta.

La cérémonie du baptême dut coïncider avec la première visite que fit Law dans ses nouvelles possessions, et elle eut lieu probablement dans le courant de l'été de 1720. Cette première visite de Law à ses terres d'Auvergne devait, d'ailleurs, être aussi la dernière.

Le 12 novembre de cette même année 1720, ayant paru à sa banque, on lui jetait à la face les épithètes de voleur et de fri-

(1) C'est ce qui résulte d'un document authentique dont nous devons l'obligeante communication à M. le vicomte Théophile d'Aurelle.

pon. Le 12 décembre, il était, à l'Opéra, l'objet d'une manifestation bruyante. Il se retira, dès le lendemain, dans sa terre de Guermande. Le 16, Mme de Prie lui envoyait là une chaise de poste avec un passeport au nom du roi, pour la Belgique (1).

De Bruxelles, où il séjourna quelque temps, Law passa en Italie, et, après quelques excursions en Allemagne, en Danemark et en Angleterre, il vint s'établir à Venise où il résida jusqu'à sa mort, arrivée en 1729. « Il était si peu attaché à ses biens, dit un de ses apologistes, qu'en partant de France il les offrit lui-même, pour que le prix en fût distribué à ceux qui avaient perdu par ses opérations (2). »

La terre d'Effiat fut, en effet, vendue, le 16 mars 1728, à M. Ignace Sampigny d'Issoncourt; celle de Thuret le fut, en 1730, au sieur de La Chapelle, receveur des tailles à Clermont. Depuis lors, la cloche de cette paroisse continue à sonner les joies et les deuils des habitants. Du haut de la vieille tour où elle s'agite elle domine leurs paisibles demeures, et elle est aujourd'hui le seul souvenir qui subsiste encore en ces lieux du court passage de Law comme grand propriétaire terrien dans nos contrées, le seul monument qui nous rappelle que ce haut et puissant seigneur fut un instant marquis d'Effiat, seigneur de Thuret et de plusieurs autres lieux.

L'abbé Randanne.

(1) *Law, son système et son époque*, par P.-A. Cochut. (Paris, Hachette, 1853.)

(2) Mémoire manuscrit attribué au comte de Lamarck.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 3956.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE
DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 2 Novembre 1893

— M. de Vissac, Président, ouvre la séance à deux heures quinze minutes.

M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance qui comprend :

Une invitation aux fêtes qui ont eu lieu à Besse, pendant les vacances, à l'occasion de l'inauguration de l'éclairage électrique ; une lettre de M. le Préfet relative aux volumes légués à l'Académie par M. le Dr Nivet ; une circulaire de M. Roger-Ballu, inspecteur des Beaux-Arts, demandant des renseignements sur les expositions des beaux-arts dans les départements ; une circulaire d'un Comité de patronage engageant notre Compagnie à prendre part à l'Exposition de Lyon en 1894 ; le programme des concours ouverts, pendant l'année 1893-94, par l'Académie de Metz.

M. le Secrétaire perpétuel signale ensuite les ouvrages reçus depuis la séance d'août.

M. Trincard, membre correspondant, fait hommage d'un travail manuscrit sur la commune de Mezel et d'un mémoire imprimé sur le renouvellement du cadastre.

— M. le Président annonce qu'il a reçu deux lettres de démission motivées par des raisons de santé : l'une de M. Emile Thibaud, l'autre de M. le Dr Deschamps.

M. Boyer propose de conférer l'honorariat à M. Thibaud, qui est actuellement le doyen d'âge et d'ancienneté des membres titulaires de l'Académie. — Adopté à l'unanimité.

— MM. Bernet-Rollande et Boyer présentent, comme membre correspondant, M. l'abbé Eguillon, inventeur d'un système de sonnerie de cloches.

Cette présentation étant accompagnée de deux brochures dont M. Bernet-Rollande fait ressortir le mérite, l'Académie décide que le nom de M. l'abbé Eguillon sera inscrit sur le registre des candidatures.

— M. l'abbé Bostbarge continue sa lecture sur une famille noble d'Auvergne.

— M. le Dr Fouriaux donne communication de la notice biographique qu'il a consacrée à M. le Dr Ledru, membre honoraire. — Renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à trois heures quarante-cinq minutes.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin des Travaux historiques et scientifiques, Sciences économiques et sociales — 1892 — 2.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1893 — 2.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques — 1893 — 1.

Bulletin historique et philosophique du même Comité — 1893 — 1.

Comité des Travaux historiques et scientifiques, Revue des Travaux scientifiques — t. XII, n° 12, et t. XIII, n° 3.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France — t. III, n° 3.

Annales de la Société d'Agriculture, etc., de la Loire — t. XIII, 2e livraison, avril-mai-juin.

Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France — 1891, 6e série, t. II.

Mémoires de l'Académie des Sciences, etc., de Marseille — 1888-1892.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture, etc., de l'Aube — t. XXIX, 3e série, 1892.

Mémoires de l'Académie de Nîmes — 1891, 7e série, t. XIV.

Bulletin de La Diana — t. VII, n° 2.

Recueil de mémoires et documents sur le Forez, pub. par *La Diana* — t. X.

Id.; planches.

Travaux de l'Académie nationale de Reims — 1891-1892, t. I.

Travaux et Mémoires du Bureau international des poids et mesures — t. VIII.

Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., du Nord — 3e série, t. III.

Bulletin agricole — 1891.

Journal des Savants — juillet et août 1893.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses — 1892-1893 (les 4 livraisons).

Fêtes du Centenaire de Casimir Delavigne.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie — année 1893, nos 1 et 2.

Bulletin de l'Académie de Clermont — juin et juillet 1893.

Actes de l'Académie nationale des Sciences, etc., de Bordeaux — 1891.

Bulletin de la Société d'Agriculture, etc., de la Lozère — t. XLIV, 1893, juin-juillet.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart — t. III, n° 4, 1893.

Bulletin de la Société archéologique de la Touraine — t. IX, 1er et 2e trimestres 1893.

Société des Antiquaires de la Morinie — t. IX, 1893 (2e fascicule).

Extrait des Travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure — 132e année, 1er trimestre 1893.

Précis analytique des Travaux de l'Académie des Sciences, etc., de Rouen — 1891-1892.

Mémoires de l'Académie de Stanislas — 1892, 5e série, t. X.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes — 12e année, juillet 1893.

Revue historique et archéologique du Maine — t. XXXIII, 1893, 1er semestre.

Mémoire sur le renouvellement du cadastre en France — A. Trincard.

Le même : *Histoire de Mezel.*

Mélusine — t. VI, nos 1 et 2.

Rouchon : *Inventaire sommaire des Archives départementales du Puy-de-Dôme — Archives civiles*, série C, t. I.

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Notes généalogiques sur la famille de Marillac

L'attention s'est portée, dans ces derniers temps, d'une façon persistante, sur les origines de l'illustre famille de Marillac, issue de notre province d'Auvergne. La cause de ce mouvement est due au procès de béatification de Mme Louise Legras, née de Marillac, que poursuivent en ce moment avec ardeur les Filles de la Charité, fondées, comme on le sait, par cette héroïque collaboratrice de saint Vincent de Paul.

L'étude que j'ai faite, depuis plusieurs années déjà, de la vie et des œuvres du garde des sceaux Michel de Marillac, oncle de la future Bienheureuse, et dont la plus grande partie a déjà paru dans *l'Auvergne historique, littéraire et artistique* (Riom, Jouvet, 1893), m'a valu l'honneur d'être sollicité de divers côtés pour la communication des notes que j'avais recueillies sur la généalogie de la famille de Marillac.

J'ai été heureux de mettre à la disposition de mes distingués correspondants le peu que je possédais, comme aussi de recevoir d'eux les indications et les rectifications qu'ils ont eu la bonté de me signaler. Et c'est dans la pensée d'être peut-être utile à tous ceux qui s'intéressent à la famille de Marillac que je publie le tableau généalogique de cette maison à partir du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIIe.

Ce tableau ne peut avoir la prétention d'être exempt d'erreurs. Il serait audacieux de se vanter de n'en avoir point

commis, alors que les divers auteurs qui ont écrit sur les Marillac donnent souvent, sur le même personnage. des renseignements absolument contradictoires, et qu'il a fallu choisir entre deux versions parfois diamétralement opposées. Je ne soutiens pas non plus que le travail soit complet et renferme les noms de tous les membres de la famille durant la période que j'ai envisagée. J'ai seulement la conscience d'avoir fait de mon mieux pour coordonner les divers renseignements épars dans les biographies, et pour les présenter dans un ensemble facile à comprendre et à envisager.

L'autorité principale qui m'a guidé dans la rédaction de ces notes est celle de « messire Nicolas Lefèvre de Lezeau. maître des requêtes et conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat, » lequel a écrit une vie, restée inédite, de Michel de Marillac. Son manuscrit est déposé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (L. f. 12). M. le duc de la Trémouille, descendant direct du garde des sceaux, en possède un double qu'il a daigné jadis me communiquer.

J'ai contrôlé et complété les renseignements généalogiques de Lefèvre de Lezeau par les données de Duchesne, dans son *Histoire des Chanceliers de France;* du P. Anselme, dans son *Histoire généalogique de la Maison royale de France;* de Chabrol, dans sa *Coutume d'Auvergne;* de Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne;* de Cousin, dans son *Étude sur Madame de Sablé* et ses autres ouvrages sur le XVIIe siècle. J'ai aussi mis à réel profit les observations que M. Bellaigue de Bughas a bien voulu me faire, avec une rare obligeance, en réponse à la communication de ce travail. Grâce à ses recherches prolongées et raisonnées sur les origines de la famille de Mme Legras, M. Bellaigue est, en effet, de nos jours, l'érudit à qui l'on doit s'adresser, sur cette matière, avec le plus de sûreté et de confiance.

Les anciens chroniqueurs font remonter les Marillac à une haute antiquité. Le premier membre de la famille dont ils signalent le nom est Bertrand, seigneur de Marillac (ou plutôt de « Marlhac, proche la ville de Mauriac, dans le hault pays

d'Auvergne »). Bertrand est aussi qualifié seigneur de la Vastrie. Il épousa Suzanne de Lastricq, et fut fait prisonnier pendant la guerre de Cent ans. Racheté par son fils, qui, pour obtenir le prix de sa rançon, dut aliéner le château de Marlhac (7 mai 1382), il mourut et fut inhumé dans sa terre de la Vastrie. Il eut deux fils : Henry, qui ne paraît pas avoir eu de postérité, puis Sébastien.

Ce dernier, capitaine et châtelain de Lastricq, épousa Antoinette de Canillac. On cite de lui un testament en date du 3 mars 1399. On lui donne pour enfants : Pierre ; Hugues, devenu prieur de la Voûte ; et Madeleine, épouse du seigneur d'Alivit.

Pierre, écuyer, seigneur de la Vastrie et de Saint-Genès (du Retz), vient s'établir dans la Basse-Auvergne, aux portes d'Aigueperse, et c'est là que la famille va prendre d'abord son développement. Il se marie à Marguerite de la Richardie, et est enterré à Aigueperse.

Son fils, Gilbert, écuyer, seigneur de Saint-Genès, de la Mothe-Hermant et de Bicon, épouse, le 17 décembre 1500, Marguerite de la Forest. Il devient contrôleur général de la maison de Madame Anne de France, et intendant de Charles de Bourbon. Son testament est daté du 10 juillet 1511. L'un de ses fils, Gilbert, procureur général du duc de Bourbon au comté de Clermont et capitaine-châtelain de Lastic, ne laisse pas de descendance. Mais l'autre de ses enfants, Guillaume, a, au contraire, une lignée nombreuse et peut être considéré comme la véritable tige de la famille.

Né à Aigueperse, il était écuyer, seigneur de Saint-Genès, de la Mothe-Hermant et de Bicon, comme son père, et de plus gouverneur de Montpensier. Son tombeau est à Aigueperse. De son mariage avec Blanche de Chenillan il a onze enfants :

I. Gilbert, baron de Poisat, secrétaire du connétable de Bourbon et historien de la maison de Bourbon, enterré également à Aigueperse, épouse Perronnelle Filiol. D'où Jeanne-Perronnelle, femme de Michel de Veny, seigneur de Fernoël et d'Arbouze, bailli de Montpensier, gouverneur d'Aigueperse

et trésorier de France à Riom. De ce dernier mariage vinrent Gilbert, premier du prénom, qui eut pour fille la célèbre abbesse du Val-de-Grâce, Marguerite de Veny, morte en odeur de sainteté le 16 août 1626, — et Gilbert, deuxième du prénom, lequel eut pour enfants Claude, prieur des Bénédictins de Moulins, et Claire, religieuse.

II. Jean de Marillac, avocat, conseiller au Parlement de Paris.

III. Gabriel de Marillac, avocat général au Parlement de Paris, ami de Dumoulin, marié à Anne de Luynes, mort sans postérité en 1551, enterré à Aigueperse.

IV. Charles, évêque de Vannes, archevêque de Vienne, ambassadeur, ami et compatriote du chancelier de l'Hospital, mort en 1560.

V. Bertrand, cordelier, évêque de Rennes, mort le 29 mai 1573.

VI. Guillaume de Marillac, chevalier, seigneur de Ferrières, surintendant des finances, mort en 1573. Il se maria en premières noces à Marie Aligret, morte le 8 juin 1568, et en secondes noces à Geneviève de Boislévesque.

De sa première union il eut, lui aussi, onze enfants, parmi lesquels nous remarquons :

1° Charles, seigneur de Ferrières, conseiller au Parlement de Paris, marié à Louise Prudhomme, mort le 10 avril 1580.

2° Marie, épouse de Cermoise Hennequin, maître des requêtes, mère de Mme de Marinville et de Mme de Vilnoy-la-Trousse, laquelle eut elle-même pour filles Mme de Vertamont et Mme de Flamarans.

3° Louis, seigneur de Ferrières, mort le 25 juillet 1604. Il se serait marié trois fois : d'abord à Marthe de la Rosière, de qui il n'eut point d'enfant; puis à Marguerite Le Camus; enfin à Antoinette Camus. Lefèvre de Lezeau lui donne encore pour femme Renée de Saint-Bonnet; mais, selon la remarque de M. Bellaigue de Bughas, cette Renée de Saint-Bonnet paraît être la même qu'Antoinette Camus, car celle-ci était fille de Jean, seigneur de Saint-Bonnet. Louis eut pour enfants :

A. Louise, née en 1591, mariée à Antoine Legras : c'est la vénérable fondatrice des Filles de la Charité. Sa mère, d'après son confesseur, le Père Gobillon, serait la seconde femme de Louis de Marillac, Marguerite Le Camus ; mais le point n'a pu encore être éclairci d'une façon indiscutable. — *B.* Innocente, épouse de Jean d'Aspremont, seigneur de Vandy, tué au siège de Brisach en 1638, et mère de Mlle de Vandy, fille d'honneur de la célèbre Mademoiselle.

4° Michel de Marillac, chevalier, garde des sceaux de France. Les biographes lui avaient assigné jusqu'ici le 9 octobre 1563 pour date de sa naissance. Les recherches de M. Bellaigue établissent qu'il est né le 28 août 1560. A la date du 12 octobre 1563, on trouve, sur les registres de baptême, le nom d'une fille, *Michelle.* On conçoit que la similitude des prénoms ait induit en erreur les historiens ; mais ce détail montre combien il est sage de contrôler les assertions des anciens généalogistes, puisqu'ils tombent dans de telles inexactitudes à propos d'un homme public, qui a occupé une des plus hautes situations du royaume, et sur le compte de qui, semble-t-il, les renseignements purement biographiques devraient être acceptés sans défiance. Michel épousa en premières noces Marguerite-Barbe de la Forterie, morte le 6 février 1600, et en secondes noces Marie de Saint-Germain, veuve Amelot.

De son premier mariage Michel eut six enfants, dont trois morts en bas âge ; Octavien, qui devint capucin sous le nom de Père Michel et mourut nommé évêque de Saint-Malo (1597-1631) ; Valence, carmélite à Pontoise, sous le nom de Mère Marie du Saint-Sacrement ; enfin René, maître des requêtes, mort au siège de Montauban (1588-1621).

René avait épousé Marie de Creil, d'où : Adrienne, carmélite à Paris, nommée, en religion, Mère Marie de Saint-Michel ; Marie, en religion Mère Marie-Madeleine de l'Incarnation, carmélite à Pontoise ; Marguerite, en religion Mère Marguerite-Thérèse de Jésus, carmélite à Paris ; Louis, chevalier de Malte, mort en 1635 ; Michel, seigneur d'Ollainville,

conseiller au Parlement de Paris, conseiller d'Etat, mort en 1684.

De l'union de ce dernier avec Jeanne Potier sont issus : André, prêtre, doyen de Saint-Emilion, mort en 1681 ; Louis, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, mort en 1696 ; Marie-Gabrielle, carmélite à Paris ; Madeleine-Thérèse-Euphrasie, mariée à André Hennequin, seigneur d'Ecville, capitaine des chasses ; René, intendant du Poitou, conseiller d'Etat.

Celui-ci épousa Marie Brochart et donna le jour à Michel, avocat du Roi au Châtelet, mort en 1695 ; à Jean-François, marquis de Marillac, colonel, brigadier des armées du Roi, gouverneur de Béthune, tué à Hochstaedt en 1704, époux de Françoise de Beauvillers Saint-Aignan ; et à Madeleine, épouse de René-Armand, marquis de la Fayette.

C'est cette dame de la Fayette qui a perpétué la descendance du garde des sceaux Michel de Marillac en la personne de sa fille, Marie-Madeleine, épouse de Charles-Louis Bretagne, duc de la Trémouille, prince de Tarente.

Le garde des sceaux mourut en 1632.

Le second mariage de Guillaume de Marillac avec Geneviève de Boislévesque donna naissance à : 1° Louis, maréchal de France, célèbre par sa fin tragique après la Journée des Dupes (1572-1632). Il avait épousé Catherine de Médicis, une parente de la reine Marie de Médicis. — 2° Valence, mariée à Octavien Doni, seigneur d'Attichy, surintendant des finances de Marie de Médicis ; mère de : Angélique de Jésus, carmélite au couvent de la rue Chapon, à Paris ; Charles, jésuite, mort en 1645 ; Louis, évêque de Retz et d'Autun, mort en 1664 ; Antoine, marquis d'Attichy, tué au service en 1637 ; Anne, épouse de Louis de Rochechouart, comte de Maure (1601-1663), dame d'honneur de Marie de Médicis ; une fille, mariée à Scipion d'Acquaviva, duc d'Atri, d'où sont issus le comte de Châteauvillain et M[lle] d'Atri, morte en 1676.

VII. Pierre de Marillac se fit de la Religion. Déshérité par son père, il se retira à Genève.

VIII. Antoine fut religieux à Thiers.

IX. Catherine-Louise devint religieuse à Poissy.

X. François de Marillac, avocat au Parlement de Paris, épousa Madeleine de Besançon, de qui il eut : Jacques ; Gabriel, payeur des gages du grand Conseil ; Nicole, épouse en premières noces d'Antoine de Pany, seigneur d'Ostel, et en deuxièmes noces de Charles d'Arpentigny ; Madeleine, épouse de Charles Maillart, seigneur des Boulets.

XI. Julien de Marillac, commissaire des guerres, était resté en Auvergne. Sa descendance est fort nombreuse. Nous citerons les noms de : 1° Guillaume ; 2° Charles ; 3° Pierre, chanoine de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse ; 4° Jacques, capitaine d'Aigueperse, marié à une demoiselle de Saint-Gervasi, d'où Jean-Jacques, mort le 5 février 1622, père de Charles ; 5° une fille, mariée à un sieur de la Boullay ; 6° Anne, épouse de la Combaude, conseiller à la Cour des aides de Clermont ; 7° Claude, femme Mallet de Vendègre et mère de Gabrielle, qui épousa le seigneur du Lac (ou du Luc), gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et fonda le monastère des Carmélites de Riom.

Les armes de la famille de Marillac étaient d'argent, maçonné de sable, rempli de six merlettes de même, et un croissant de gueules posé en cœur.

Edouard Everat,
Docteur ès lettres, Avocat à la Cour d'appel de Riom.

Une Croix de la Renaissance à Saulzet-le-Froid

Saulzet-le-Froid, chef-lieu d'une des communes composant le canton de Saint-Amant-Tallende, est situé à 1,100 mètres d'altitude, au pied du plateau de Baladou, chaînon des monts Dores.

Avant la Révolution, la paroisse de Saulzet relevait de l'abbaye de Saint-André, à Clermont.

Nous lisons ce qui suit dans le manuscrit de Pierre Audigier : « Les Prémontrés ont des religieux de leur maison pour curez à Mardogne, à La Roche-d'Onezat, qui n'est qu'une annexe, à Juliac et à Sauzet (1). »

Du lien qui unissait la modeste localité des montagnes à la célèbre abbaye des Prémontrés, il ne reste aujourd'hui qu'une croix de pierre, fort curieuse à raison de l'inscription qui orne le piédestal.

Une note, écrite dans les registres de catholicité par l'abbé Bastier, curé de Saulzet en 1763, nous donne, sur la présence, en ce lieu, de ladite croix, des éclaircissements fort précis.

Voici d'abord la note relative à la prise de possession de la cure de Saulzet par M. Bastier : « Je soussigné, ai pris possession de la cure de Saulzet-le-Froid, le neuf du mois de juin de la présente année de 1763, en vertu d'une nomination du pape ; M. Forestier, mon confrère, curé-prieur de Jussat, m'a mis en possession, et D. Gardette, notaire royal et apostolique, demeurant à Chamalières, en a dressé l'acte de prise de possession. De l'abbaye de Bellevaux, ordre des Prémontrés, où j'étais prieur, et qui est dans le diocèse de Nevers, près de Moulins-en-Gilbert, je suis venu ici. Signé : Bastier. »

Une mission est donnée le 14 novembre 1773. « La croix de la mission, écrit l'abbé Bastier, a été plantée derrière le clocher et au milieu de la place que j'avais fait faire par la paroisse pour cela. Cette croix est de pierre de Volvic. Sa pile, qui est de plus de 9 pieds de hauteur et très arrondie, est portée par un pied d'estale d'une juste grosseur et très bien travaillé, et le croizillon qui est de trois pieds, répond au reste de l'ouvrage. Cette croix, dans toute sa hauteur, est d'environ 18 pieds ; elle vient de l'abbaye de Saint-André de

(1) *Histoire manuscrite de la ville de Clermont* (Bibliothèque nationale, fonds français, nº 11,485 : copie de M. Antoine Vernière).

Clermont; elle était placée au milieu du cloître. Elle m'a été donnée par M. Marcel, prieur de l'abbaye. »

La croix n'occupe plus l'emplacement désigné par l'auteur de la note. Pendant la Révolution elle dut être ou renversée par quelque terroriste du cru ou descellée pour être soustraite à la destruction ; dans l'un ou l'autre cas, elle a subi quelques avaries.

Ce n'est pas sans peine qu'on peut aujourd'hui découvrir et examiner à l'aise le monument ; on l'a relégué dans le cimetière, et sa solidité est singulièrement menacée par l'affaissement du terrain sans cesse remué.

La croix est, à peu de choses près, conforme à la description sommaire qu'en fait M. Bastier. Le fût nous paraît moins élevé qu'il ne l'était primitivement ; de larges esquilles se sont produites au bas, maintenues actuellement par des anneaux de fer. Des palmettes soigneusement refouillées s'épanouissent aux extrémités. Les figures du Christ et de la Vierge, qui se trouvent à l'intersection de la tige et du croisillon, sont sculptées avec goût ; on y sent une souplesse de ciseau bien au-dessus de la moyenne des œuvres de ce genre.

Néanmoins, tout le mérite revient au piédestal. Il a huit faces. Sur chacune des faces, l'artiste, par nous ne savons quelle bizarrerie d'imagination, a gravé les lettres d'une inscription en intervertissant l'ordre des mots. Au xve et au xvie siècle, l'engouement était à ces sortes de charades. Le commencement de l'inscription se lit sur la façade occidentale ; pour avoir la suite, il faut aller à la façade méridionale ; si l'on veut arriver à la fin, force est d'exécuter trois ou quatre tours et de chercher à droite les mots qui devraient se rencontrer à gauche.

Nous reproduisons textuellement l'inscription :

Façade Midi-Est :

PARISIEN
SIS DOC
TOR ET

Façade Midi-Ouest :

HVIVS
CLAVSTR :
PRIOR

Façade Est-Midi :

EERE DO
CRUCEM
ADSVI

Façade Est-Nord :

REDEP
TORIS
DECVS

Façade Nord-Est :

ET HO
NORE
HANC

Façade Nord-Ouest :

SCVL
PERE
FECIT

Façade Ouest-Midi :

F. IOANES
RICHARD
NSACRA

Façade Ouest-Nord :

THOLO
GIÆACVL
TATIS

L'imbroglio disparaît dès qu'on rend à la phrase sa forme normale : *F. Joannes Richard nomine doctor sacratæ Facultatis Theologiæ Parisiensis et Prior hujus claustræ fecit sculpere hanc et ære et dono ad decus et honorem sui Redemptoris :* F. Jean Richard, docteur de la sacrée Faculté de Théologie de Paris et Prieur de ce couvent, a fait sculpter, à ses frais,

cette croix, à la gloire et à l'honneur de son Rédempteur, et en a fait don.

Sur une des moulures du socle, on aperçoit, un peu empâtée par les lichens, une deuxième inscription, qui affecte, comme la précédente, la tournure du logogriphe. La voici :

A X P O PASSOVI GUTAPEN FEC O 1503

Nous hasardons l'interprétation suivante :

Passoni (pour *Passioni*) *operi Christi, Gutapen fecit opus, anno 1503 :* En l'année 1503, Gutapen a exécuté cette œuvre en mémoire de la Passion, œuvre du Christ.

En terminant, nous émettons le vœu que cette croix, qui, à plus d'un titre, a droit à l'attention des archéologues et des touristes, soit enlevée du lieu où elle réside. Là, en effet, elle est rongée par les vents acides de l'hiver, très violents dans cette région ; de plus, elle est déjà très inclinée, et le sol défoncé ne tardera pas à l'entraîner dans ses tassements. Il serait urgent qu'on la mît ailleurs, en belle place.

L'abbé Régis Crégut.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE DOCTEUR LEDRU

Membre honoraire de l'Académie

Messieurs,

Dans le courant de cette année, l'Académie a eu à déplorer la mort de plusieurs de ses membres qui s'étaient distingués de diverses manières, mais qui tous, jeunes ou vieux, se sont honorés par leur savoir et par leurs vertus.

Le corps médical de Clermont a perdu, à quelques jours de distance, deux hommes remarquables : le docteur Nivet d'abord, chargé d'années, mais travailleur infatigable et cœur généreux jusqu'à la fin ; puis le docteur Ledru, que nous espérions garder encore longtemps : il a été ravi trop tôt à la science et à l'affection de ses proches et de ses amis.

Sa mort laisse un grand vide dans l'Académie de Clermont.

J'ai beaucoup connu et pu apprécier M. Ledru ; il m'honorait de son amitié et de sa confiance. J'ai accepté avec empressement la mission de vous entretenir de cet homme de bien et de ce médecin d'élite ; mais je réclame votre indulgence, craignant que mes paroles soient au-dessous de ma tâche.

Permettez-moi d'être bref : notre collègue n'aimait pas les longs discours ni les grandes phrases.

Le docteur Eugène Ledru vint au monde à Clermont, au commencement de 1829 ; il était fils de M. Ledru, architecte, qui a laissé une grande réputation dans notre région. De bonne heure notre collègue fut sérieux et travailleur ; dans

le milieu où il fut élevé, il contracta très vite des habitudes d'observation des choses, de soins minutieux et de précision qu'il mit plus tard amplement en pratique pour les besoins de la médecine.

Doué comme il l'était, au début de la vie, il dut faire et fit en effet d'excellentes études médicales à la Faculté de Strasbourg.

En 1856, muni du diplôme de docteur en médecine, il vint se fixer à Clermont. Dès l'abord il se fit remarquer par des qualités hors ligne; tout le monde fut frappé de cette figure calme, froide et impénétrable même, quand il était près de son malade; après un examen des plus complets de tous les organes et de toutes les fonctions qu'il supposait lésés, en quelques mots concis, mais parfaitement appropriés, il faisait part à l'entourage du résultat de son observation et formulait le traitement, accepté avec reconnaissance, parce qu'on avait vu qu'il était basé sur une investigation approfondie.

Au début de sa carrière médicale comme dans ses dernières années, il fut toujours le même pour ses malades, doux et affectueux, se rendant à leur appel dès qu'il le pouvait, la nuit et à toute heure comme le jour, dans le modeste logis du pauvre aussi vite que dans l'appartement somptueux du riche, sans s'inquiéter de l'honoraire à venir, sans se demander même si on lui accorderait un jour un peu de reconnaissance; comme bien d'autres il servit souvent des ingrats, mais il recueillit dans l'ensemble le souvenir de ses bienfaits; il se créa de chaudes amitiés chez nombre de ses clients, et il obtint l'estime et la considération de tout le monde.

Malheureusement, en prodiguant ses soins aux malades, presque sans repos, M. Ledru, malgré une constitution des plus solides, usa ses forces, qui trop tôt furent au-dessous de son courage. « Vous savez bien soigner les autres, lui dis-je plusieurs fois, vous ne savez pas vous soigner vous-même. » Il comprenait cet amical reproche, mais il ne s'arrêtait pas.

Les grandes qualités de M. Ledru le firent bientôt distinguer ailleurs que dans la pratique de la médecine, et il ne

tarda pas à entrer à l'Ecole de médecine de Clermont, en 1858, d'abord comme chef des travaux anatomiques ; en 1860, comme professeur suppléant d'anatomie et de physiologie ; en 1866, comme professeur adjoint d'anatomie. La même année il devint chirurgien de l'Hôtel-Dieu ; il a occupé ce poste jusqu'à sa mort.

Plus tard, à la première réorganisation de l'Ecole de médecine, il fut nommé professeur titulaire de pathologie externe, et finalement, en 1886, il succéda à M. Fleury comme professeur de clinique chirurgicale et comme directeur de l'Ecole. Ce fut le couronnement de l'édifice.

Après 1870, en reconnaissance de ses services auprès des malades occupant une des ambulances fixes de Clermont, il reçut la décoration de la Légion d'honneur.

Cette distinction était bien méritée, Messieurs ; elle n'étonna personne et ne suscita pas l'envie des jaloux.

C'est en 1877 que M. Ledru fut élu membre titulaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont. Il accepta ce nouveau titre avec la plus vive reconnaissance ; mais, à son grand regret, son labeur incessant comme médecin ne lui permit pas de prendre une part bien active à ses travaux. Cependant il n'y restait pas étranger ; il se tenait au courant de ce qui se passait dans ses séances, et il était heureux de son activité et de sa prospérité.

Ce furent aussi les obligations d'un travail opiniâtre comme praticien qui expliquent comment notre collègue n'écrivit pas davantage. S'il avait pu réunir et imprimer ce qu'il avait observé dans sa pratique si bien remplie, nul doute qu'il n'eût laissé un recueil, précieux entre tous, destiné à être utile à ceux qui suivent la carrière difficile de la science médicale.

Toutefois, il serait injuste de passer sous silence divers mémoires sur des sujets de grande chirurgie marqués au coin du savoir et de l'observation la plus complète et la plus consciencieuse.

Si une mort si prématurée n'était venue le surprendre, il

aurait certainement trouvé des loisirs pour réunir ses travaux et en faire part à ses contemporains.

Dans ses dernières années, M. Ledru eut à subir diverses maladies pénibles et longues ; il y résista, grâce à sa vigueur ; mais, malgré les conseils de ses amis, il ne connut pas le repos, et il poussa le devoir professionnel qu'il s'était imposé jusqu'à l'abnégation. Revenu à la santé, il reprit sa tâche laborieuse et il succomba à la peine. On peut dire que, comme le soldat, il est mort sur la brèche.

Et cependant, à la fin, la vie lui souriait, avec la grande satisfaction d'avoir uni son enfant bien-aimée à un homme qu'il avait choisi selon son cœur.

Le moment vint où notre regretté collègue n'eut plus d'illusion à se faire : cette fois le mal fut inexorable ; mais le malade vit venir la mort sans effroi ; elle le prit résigné et confiant en Dieu juste et bon.

Quand un homme, ayant passé sa vie en donnant à tous l'exemple du travail, de la générosité d'âme et du dévouement à ses semblables, vient à disparaître, sa mort est un deuil public. M. Ledru fut un de ceux-là ; mais, si sa mort est regrettable, sa mémoire sera impérissable.

Dr Fouriaux.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. d'Aurelle.

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 4082.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE CLERMONT-FERRAND

BULLETIN HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE DE L'AUVERGNE

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 7 Décembre 1893

— La séance est ouverte, à deux heures dix minutes, sous la présidence de M. de Vissac, Président.

En l'absence de M. d'Aurelle, secrétaire adjoint, qui s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance, le procès-verbal de la réunion précédente est lu par l'un des membres. — Ce procès-verbal est adopté sans observations.

— M. le Secrétaire perpétuel dépouille la correspondance et fait l'énumération des ouvrages et publications envoyés à l'Académie.

M. Emile Thibaud, nommé membre honoraire, adresse par lettre ses remercîments.

La Société d'Histoire littéraire de la France propose un échange de publications. — Cette proposition est renvoyée au Comité de publication.

— M. le Président rend compte des démarches faites auprès de l'Administration préfectorale pour l'acceptation du legs Nivet, legs qui, à raison de son peu d'importance, pourrait être considéré comme une charge de la succession plutôt que comme un legs proprement dit. — L'Académie, consultée

sur la question de savoir s'il y a lieu de fournir toutes les pièces exigées pour cette acceptation ou s'il faut refuser purement et simplement, décide de renvoyer à la prochaine séance la détermination à prendre, après que M. le Trésorier aura vu l'exécuteur testamentaire.

— Communication est donnée d'une lettre de M. Francisque Mège, vice-président, par laquelle celui-ci décline toute candidature à la présidence, aux prochaines élections.

— M. le Dr Dourif, rapporteur de la Commission des élections, donne lecture de son rapport, qui est mis aux voix et adopté.

— M. l'abbé Guélon présente comme candidat à la correspondance M. l'abbé Morel, curé de Saint-Menoux (Allier), auteur d'une brochure intitulée : *Louis Aubery, fondateur des Écoles charitables de Moulins* (Moulins, imprimerie Ducroux et Gourjon-Dulac, 1893). — Cette brochure est déposée sur le bureau. Le nom de M. Morel sera inscrit au registre des candidatures, ainsi que celui de M. Léon Gobin, professeur d'histoire au Lycée Blaise-Pascal, proposé par M. Ch. Truchot. M. Gobin a remis à l'Académie un travail manuscrit ayant pour titre : *Régime des colonies françaises d'Amérique sous le règne de Louis XIV*. Un rapport sommaire a été fait, sur ce travail, par M. Truchot.

— M. Vernière donne des renseignements sur la publication, entreprise par l'Académie, de l'*Histoire d'Auvergne* par Audigier. Cette publication est en bonne voie.

— M. l'abbé Chardon, vicaire général, fait connaître à la Compagnie le désir qu'aurait Sa Grandeur, Mgr l'Evêque de Clermont, de voir s'ériger sur l'une des places publiques de la capitale de notre province, et particulièrement sur la place Delille, si faire se pouvait, la statue du Pape Urbain II, au moment des fêtes du Centenaire du Concile de Clermont. — Le désir de Monseigneur sera communiqué à la Commission d'organisation des fêtes du Centenaire.

— La parole est donnée à M. le chanoine Plasse pour la

lecture de son travail sur la châtellenie de Vértaizon. — Ce travail est renvoyé au Comité de publication.

— La notice sur M. l'abbé Chaix de Lavarène est lue ensuite par son auteur, M. Vernière. — Cette notice est également renvoyée au Comité de publication.

— La séance est levée à quatre heures.

OUVRAGES REÇUS

Bulletin de la Société impériale des Naturalistes de Moscou — 1893.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure — t. IX, livr. 2.

Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture du Puy-de-Dôme.

Revue des Travaux scientifiques — t. XIII, n°s 4, 5, 6.

Société d'Émulation et Beaux-Arts du Bourbonnais — 2e et 3e livraisons, 1893.

Société des Antiquaires de l'Ouest — 2e et 3e trimestres 1893.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Journal des Savants — septembre-octobre 1893.

Bibliography of the Chinookan languages.

Annual report of the bureau of Ethnology — 1886-87.

Eleventh annual report of the director of the United states geological survey. — Part I : *Geology ;* Part II : *Irrigation.*

NOTES ET DOCUMENTS

CONCERNANT L'HISTOIRE D'AUVERGNE

Châtellenie de Vertaizon

LE CHATEAU FÉODAL

SA DÉMOLITION PAR ORDRE DE RICHELIEU

Il y eut autrefois un château fort à Vertaizon. Quand et pourquoi ce château fut-il construit? Quand et pourquoi fut-il détruit?

Le château de Vertaizon, comme la plupart des autres châteaux d'Auvergne, dut son existence à un système de gouvernement dont la chute entraîna celle du château.

Dans ce système de gouvernement, la position du château, au point de vue stratégique, explique la raison d'être de son existence et de sa chute. La nécessité le fit construire, la nécessité le fit abattre. Lorsque l'on prend la ligne directe du chemin de fer de Clermont-Ferrand à Lyon, quelques minutes après avoir traversé l'Allier, à Pont-du-Château, l'on voit à gauche, dans la plaine, le château de Chignat, et à droite, le sommet d'un pic aigu, autour duquel tourbillonnent encore les restes du vieux Vertaizon.

Le château de Chignat a ses tours, aux larges fenêtres, construites au nord près d'une dépression de terrain, vers les bords de l'Allier, où passait autrefois la route de Clermont à Thiers, et est ouvert de tous les autres côtés. A coup sûr, en le construisant, on a eu pour but unique l'agrément et la commodité pour l'exploitation des terres qui en dépendent. Ce modeste château est un simple *pavillon* moderne.

Il n'en était pas de même du château de Vertaizon.

En se transportant au sommet du monticule, la vue s'étend au loin, et l'on a, sous les yeux, un magnifique panorama. L'on se trouve, en effet, comme à l'extrémité d'un cap ou promontoire qui commande, sur le cours de l'Allier, le passage de Clermont à Lyon et l'entrée dans deux vallées très fertiles : la vallée du Jauron qui conduit à Billom, et la vallée du Gerbouille qui conduit à Chauriat. Le savant Walkenaer a prétendu que Vorogium de la carte ou *table* de Peutinger, sur la grande voie romaine, qui conduisait de Lyon à l'Océan, pourrait bien être Vertaizon ou Verdonnet près de Bouzel, dans le voisinage. Il est plus probable que Vorogium est Vouroux près de Varennes, dans l'Allier; mais l'on peut croire que le réseau de cette grande voie militaire avait une de ses branches secondaires passant dans le voisinage de Vertaizon. L'importance relative de cette petite région ressort de ce que, à plusieurs reprises, on y a découvert, près de Beauregard, Moissat et Lezoux, des restes de constructions et de poteries antiques, vraisemblablement gauloises (1). Les Romains, pour surveiller dans notre pays les Gaulois soumis par eux, pourraient bien avoir construit une tour d'observation sur le monticule de Vertaizon; et, si l'on faisait des fouilles profondes au sommet, il ne faudrait pas s'étonner d'y trouver aussi des traces de constructions romaines.

Quoi qu'il en soit, le château de Vertaizon, dont les ruines sont encore apparentes, appartient à une époque moins ancienne.

Reportons-nous par la pensée au xe siècle. Les Sarrasins ont ravagé la France, les Normands la ravagent à leur tour et les Hongrois les suivent de près. Pour se défendre contre ces envahisseurs, on ne peut compter sur le pouvoir central : les rois alors ne savent guère que renvoyer les barbares par des concessions, ce qui les engage à reparaître bientôt. Mais le temps presse. Depuis plus d'un demi-siècle, on voit les

(1) Dr Plicque, *Lug, le dieu de l'or des Gaulois.*

fanatiques partisans du culte d'Odin, le père du carnage, le dépopulateur, l'incendiaire, tantôt hardis pirates poursuivant leur proie, à travers l'Océan, sur *la route des Cignes,* et chantant pendant la tempête : « L'ouragan est à notre service ; il nous jette où nous voulons aller » ; tantôt *Enfants des anses,* guettant cette proie, près du rivage, dans les petits mouillages ; tantôt enfin remontant les fleuves et les rivières sur leurs barques légères, jetant à droite et à gauche des bandes de pillards, pénétrant partout, dans les églises et les monastères, massacrant les prêtres et les moines, profanant les reliques des saints et aimant à redire dans leur fanatisme barbare : « Oui, vraiment, nous leur avons chanté *la messe des lances.* » Vers la fin du IXe siècle, à l'approche de ce fléau dévastateur, un grand nombre de religieux du nord de la France s'enfuient de toute part. Les Bénédictins du monastère de Curbio, *in pago Dorcassino,* chez les Durocasses, qui ont donné leur nom à Dreux, emportant les reliques du fondateur de leur monastère, saint Laumer, qu'ils veulent à tout prix soustraire à la profanation, se retirent d'abord, en 872, à Patricliacum, *in pagum Abrincadinum,* chez les Abrincaduens qui ont donné leur nom à Avranches, puis au Mans, puis à Blois en 874 ; enfin, au commencement du Xe siècle, toujours inquiétés par les envahisseurs, ils se réfugient chez les Arvernes. Là, au moyen de dons en terres que leur fait le comte d'Auvergne, Guillaume le Pieux, ils fondent, en 912, au nord-est et tout près de Moissat, avec leur Père Gaubert pour prieur, un prieuré où le métropolitain de Bourges, Simon de Beaulieu, dans une de ses visites, en 1283, signale une relique que l'on croit être, *ut creditur,* la tête de saint Laumer, apportée de Blois par les Bénédictins (1).

Autour du monastère viennent bientôt se grouper les habitations des cultivateurs des terres qui en dépendent, et ainsi se forme, au nord-est et tout près de Moissat, un nouveau

(1) *Acta sanctorum sancti Benedicti* ; pars secunda, 2 p 245-257

village qui, du monastère, prend le nom de Le Moustier, aujourd'hui Le Moutei, en patois du pays (1).

Rien ne semble d'abord capable de résister au fléau dévastateur. En vain Robert le Fort, l'ancêtre des Capétiens, se montre l'ennemi juré des envahisseurs ; il finit par périr en Anjou, dans un dernier combat. Eudes, son fils, qui a su s'entourer de compagnons dignes de lui, les arrête en 898 à Montpensier, au nord de notre Auvergne ; mais ils ont déjà chanté la messe des lances, comme on l'a dit, à Saint-Aventin de Beauregard sur le cours inférieur du Jauron (2), à Cornon, à Issoire et jusqu'à Brioude; et ils peuvent revenir. Pour en finir avec eux, il faut s'entendre et se fortifier chez soi, de manière à pouvoir se défendre, et éviter toute surprise. En France, à cette époque, le lien religieux commence à unir tous les cœurs; la vie commune et la communauté d'intérêts, sous les Mérovingiens et les premiers Carlovingiens, ont fini par y opérer la fusion des races et des langues, et alors se forme un grand nombre de groupes d'hommes unis entre eux dont l'origine première remonte bien haut.

Au delà du Rhin, les chefs barbares de la grande invasion s'entouraient de ces compagnons fidèles, de ces *comites,* dont parle Tacite, et, pour se les attacher, leur donnaient une framée ou un cheval de bataille. En deçà du Rhin, après cette invasion, ils leur donnent des terres moyennant service. Le chef, quel que soit son âge, grâce au respect de l'antiquité pour la vieillesse, est toujours l'ancien, le senior, *le seigneur;*

(1) Le Bas-Moissat, dit Chabrol, est un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois, et qui a été uni au collège de Billom, lorsque cet établissement appartenait aux Jésuites. Le titre de réunion les obligeait de nourrir trois religieux profès de Blois. Actuellement le collège a la justice basse.

Coutumes d'Auvergne, t. IV, page 338 (publiées en 1786).

L'union du prieuré au collège des Jésuites de Billom n'a pu faire oublier les Bénédictins fondateurs : une statue de saint Laumer et une châsse magnifique du XIIIe siècle, qui a dû contenir les reliques de ce saint, rappellent encore, de nos jours, leur souvenir à Bas-Moissat. (*Note de l'auteur.*)

(2) *Manuscrit de Beauregard.*

et comme les services rendus par ses compagnons n'ont pour eux rien d'humiliant, ils se glorifient volontiers du titre de serviteur ou *vassal* (1). Le seigneur est dit le *suzerain* de son vassal, et le vassal, l'*homme* de son suzerain. La terre, concédée moyennant service, est dite terre de service, *féod;* de là le nom de *féodalité*. Enfin, dans la classe inférieure, l'homme n'est plus l'esclave d'un maître, mais il est dit *serf*, c'est-à-dire attaché à la terre du maître, qu'il cultive et qui le nourrit.

Tels sont les éléments dont se composent les groupes féodaux qui s'organisent, sous les faibles successeurs de Charlemagne et sous la menace incessante des nouvelles invasions.

Dans cette organisation, pour resserrer les liens qui unissent entre eux tous les membres des groupes, l'on voit le seigneur, homme libre, *recommandant* sa terre à un autre seigneur dont il devient le vassal, et le vassal, détachant de sa terre une partie, pour la donner à un de ses fidèles moyennant service, *sous-inféodant* ainsi cette partie de sa terre et devenant suzerain du nouveau vassal. — D'autre part, généralement *plus de terre sans seigneur :* les membres du clergé propriétaires entrent donc dans ce système, comme suzerains ou comme vassaux.

Ainsi, par la *recommandation* et la *sous-inféodation,* plus d'hommes libres. Tous les membres des groupes féodaux sont liés entre eux par des droits et des devoirs réciproques, en vue de se défendre mutuellement. Tous primitivement n'avaient pas l'hérédité; mais ceux qui ne l'avaient pas l'ont usurpée peu à peu. Les offices des ducs et des comtes créés par Charlemagne sont aussi devenus héréditaires par usurpation. L'hérédité féodale est ainsi établie partout; et bientôt, par suite encore de l'impuissance des princes, a lieu l'usurpation des droits régaliens : justice, armée, impôt et monnaie, par les seigneurs qui réunissent ainsi, à leur profit, la souveraineté à la propriété et à la suzeraineté.

(1) Paul Viollet, *Histoire des institutions*, p. 424.

Chaque groupe féodal représente donc une souveraineté presque indépendante, la royauté ne conservant que le titre nominal de roi ou de suzerain suprême ; et il n'est pas téméraire d'avancer que Vertaizon, Buron, Usson, Nonette et Vodable forment autant de ces groupes, ainsi organisés pour défendre contre les envahisseurs toutes les issues de nos bords de l'Allier.

Mais un complément nécessaire de cette organisation morale, établie en vue de se défendre, c'était la création de moyens matériels de résistance à l'invasion nouvelle. Les seigneurs des bords de l'Allier, rivière incontestablement déjà remontée par les Normands, devaient en sentir plus vivement le besoin que les autres seigneurs de l'Auvergne, et le seigneur principal de la petite région qui nous intéresse ici d'une manière particulière, s'adressant aux fidèles et aux serfs de son voisinage, pouvait bien leur dire, sinon en propres termes, au moins d'une manière équivalente :

« Depuis deux cents ans notre pays est ravagé par des étrangers : les Sarrasins venus du Midi l'ont autrefois traversé ; les Hongrois, à leur tour, commencent à y paraître à l'est; et, vous-mêmes, vous avez vu les Normands pénétrer partout dans notre Auvergne. A leur approche vous avez fui avec vos bestiaux et autres biens. Il faut à tout prix que ces désordres cessent et cessent au plus tôt. Venez vous établir sur mes terres, autour du sommet de ce monticule. Sur ce sommet nous construirons des murailles, comme celles qu'ont laissées les anciens dans notre pays. Elles nous serviront d'abri contre les envahisseurs, et, au besoin, contre nos ennemis du voisinage et contre des vagabonds qui pourraient venir en troupe piller nos campagnes. Afin d'éviter toute surprise, nous établirons une sentinelle qui verra venir l'ennemi de loin et qui nous donnera un signal d'alarme. Pour nous défendre, ces murailles, sur le sommet de ce monticule, nous sont absolument nécessaires ; mais elles nous suffiront si nous savons nous entendre. Allons, entendons-nous donc et cons-

truisons nos murailles. » — Des conventions sont faites (1) : et voilà que des murailles s'élèvent autour du sommet de notre promontoire, et des huttes, vrais nids d'hirondelles, sont construites tout près au levant, au midi et au couchant, de tous les côtés, excepté au nord où le rocher est plus à pic et la température plus froide. Ces nids d'hirondelles tourbillonnent ainsi, tournent en tourbillon, comme si le nom de Vertaizon venait de *vertere, vertex.*

Ces suppositions n'ont rien d'invraisemblable, et sont conformes à ce que des écrivains, nos maîtres, tels que de Caumont, Chéruel et Paul Viollet, ont pu dire de l'origine de la féodalité et de la construction des châteaux féodaux (2). Si l'on refuse de les admettre, la position singulière du vieux Vertaizon est, ce semble, inexplicable ; si, au contraire, on les admet, cette position est expliquée, et la première partie de notre problème : Quand et pourquoi le château de Vertaizon fut-il construit ? peut ainsi se résoudre :

Si les Normands peuvent remonter l'Allier jusqu'au x[e] siècle, c'est parce que, sur les bords de notre rivière, le système féodal n'a pas encore construit ses châteaux forts, et si, vers cette époque, l'invasion cesse, c'est parce que ce système y est alors suffisamment pourvu de ce moyen de défense.

Le château de Vertaizon a donc été construit au x[e] siècle, comme complément nécessaire du système féodal, pour résister à l'invasion des Normands, non pas avec tous ses détails et perfectionnements : cours basses et seconde enceinte ou donjon, comme le furent généralement les châteaux féodaux, modifiés dans la suite des temps suivant des besoins et des goûts nouveaux ; mais dans son état primitif et tel qu'il suffisait alors, pour résister aux envahisseurs. Observons

(1) Rageau, de Laurière et Favre, *Glossaire du droit français*, p. 278, deuxième colonne.

(2) De Caumont, *Architecture militaire ;* Chéruel, *Dictionnaire des institutions ;* Paul Viollet, *Histoire des institutions.*

d'ailleurs que l'art des fortifications ne fit des progrès dans notre pays que par suite de ses rapports de plus en plus fréquents avec l'Italie et surtout l'Orient, du xe au xiiie siècle.

Telle est du moins l'opinion commune aujourd'hui sur l'origine des châteaux féodaux, les documents authentiques et spéciaux faisant défaut presque partout sur cette délicate question d'origine du système féodal.

Ce régime féodal avec ses châteaux, dont nous avons ainsi un exemple intéressant à Vertaizon, a rendu de grands services. Ce régime, en effet, a fixé définitivement les barbares au sol, a mis fin à leurs invasions sans cesse renaissantes, a rendu impossibles à l'avenir leurs dévastations. Pendant son règne, l'individu, livré à sa propre défense, a acquis de la force et de la dignité, et la famille, isolée dans le château, a vécu de sa propre vie et s'est réorganisée. D'autre part, la chevalerie, sortie de son sein, se distingua toujours sur les champs de bataille. Elle fut accusée de témérité quelquefois, de lâcheté jamais ; ce qui a fait dire à Guizot que l'époque féodale est l'âge héroïque des temps modernes (1). Enfin, à leur importance acquise pendant le régime féodal, bien des localités sont devenues des centres pour l'administration et le commerce. Voilà pourquoi on a pu dire encore que le centre féodal devint un centre d'affaires dont l'importance s'est maintenue jusqu'à nos jours, puisque la plupart de nos chefs-lieux de canton (tels que Vertaizon) ont été, au moyen âge, le siège d'une baronnie ou d'une forteresse plus ou moins importante (2) ; et l'on peut rappeler que, près de Vertaizon, la foire de Chignat, qui attirait les marchands de tout le midi de la France au moyen âge, a eu de l'importance jusqu'à nos jours.

De bonne heure Vertaizon voulut faire valoir des droits sur les bords du Jauron. En 1064, Guillaume VII, duc d'Aquitaine et comte du Poitou, par une charte datée de Sou-

(1) Guizot, *Histoire de la civil. en France*, t. III, p. 216.

(2) De Caumont, *Architecture mil.*, p. 343.

vigny, donne, sur notre petite rivière, Bozetum (Bouzel), *Quidquid possidere visus sum,* dit le donateur, *in villa de Bozeto et circa,* au prieuré bénédictin de Moissat, dont nous avons raconté l'origine et la fondation. Rorgon (ou Borgon) Vassalo de Vertaizon réclame contre la donation de ce puissant seigneur, et, après quelques débats, les religieux de Moissat lui font des concessions dans notre petit bassin du Jauron (1).

L'on sait qu'au XIIe siècle, l'évêque de Clermont fut suzerain de la seigneurie de Vertaizon ; que, par suite de la trahison de son vassal, Pons de Chapteuil, il en devint le seigneur direct par confiscation, au commencement du XIIIe siècle, et qu'enfin cette seigneurie fit partie de ses domaines jusqu'à la Révolution française.

Mais les gouvernements humains sont créés pour les gouvernés, et non les gouvernés pour les gouvernements. Il en résulte que ces gouvernements sont destinés à tomber, par suite de leurs fautes, de leurs abus ou de leur insuffisance dans des temps et des besoins nouveaux, si les gouvernés le méritent. Aussi bien la décadence de la féodalité suivit de près les services rendus par cet ancien régime, et cette décadence est marquée successivement par la perte de la souveraineté, la démolition des châteaux et l'abolition des droits féodaux.

Dans l'organisation féodale les groupes étaient divers et isolés ou seulement unis entre eux par des liens très lâches. Sous ce régime de diversité et d'isolement, l'agriculture et le commerce étaient en souffrance : l'agriculture avec les guerres privées et le commerce avec les péages. D'autre part, l'industrie était réduite aux besoins les plus stricts de la vie, et l'activité individuelle ne pouvait se mouvoir que dans le cercle le plus étroit. Pour les intérêts généraux, la France manquait d'un centre, et ce centre lui manqua tant

(1) Mabillon, *Acta sanctorum ord. sancti Bened.*, pars sec., p. 255. — *Annales bened.*, lib. LXII, t. IV, p. 606.

que la royauté française ne fut qu'une royauté de nom. Heureusement la royauté devint de fait sous les règnes de Louis le Gros et de ses successeurs, et ce centre commun aussitôt déclara ses prétentions et les fit reconnaître, au grand avantage des nombreux intéressés. Elle ne se contenta plus de la suzeraineté à laquelle étaient attachés des droits patrimoniaux ; elle voulut y joindre la souveraineté, à laquelle furent attachés des droits politiques partout.

Dareste de La Chavanne, un autre de nos maîtres, l'a dit : « La formation territoriale du domaine royal, l'assimilation politique des provinces successivement réunies à la couronne, le triomphe de la souveraineté royale, furent les préliminaires indispensables de ce travail de centralisation, et le progrès du système administratif lui servit de complément (1). »

En outre, il ne faut pas le perdre de vue : la royauté se sépare de la féodalité, mais ne s'en sépare pas brusquement. Les rois laissent subsister, plus ou moins longtemps, celles des institutions féodales utiles au succès de leur cause, ou celles dont ils n'étaient pas assez forts pour en achever la ruine. Ils lui enlèvent la souveraineté et lui laissent la propriété, avec les droits féodaux qui deviendront de plus en plus odieux à mesure qu'on s'éloignera davantage de l'époque féodale, c'est-à-dire du XIIIe siècle.

Enfin, il ne faut pas l'oublier non plus, le mérite de cette centralisation ne doit pas être attribué uniquement à la royauté. La royauté, la première intéressée, a pris l'initiative ; mais le pays s'y est associé avec empressement. L'influence des rois, tels que Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, Louis XI et Henri IV est incontestable, mais celle des autres intéressés ne l'est pas moins. Rappelons ici et le clergé réussissant à faire passer, par degré, dans le gouvernement et dans les lois, les progrès de la religion et de la morale publique ; et les légistes faisant école en France, s'ef-

(1) Dareste, *Hist. de l'admin.*, t. II, p. 348.

forçant de coordonner les lois féodales, de retrouver et d'appliquer les lois romaines ; et le commerce et l'industrie, en progrès rapide, finissant par s'emparer des questions économiques, pour en préparer, en commander la solution.

Dans cette œuvre de centralisation bien comprise, grâce à ce concours, le succès fut complet à la gloire de la France ; et Dareste a pu dire : « La nation, dont le cercle d'activité ne s'étendit jamais, au moyen âge, au delà d'un bourg ou d'une commune, sous Louis XIV pensera, agira, et son activité remuera le monde (1). »

Mais l'ancien régime d'isolement, perdant ainsi la souveraineté, que pouvaient devenir ses châteaux qui en avaient été le complément nécessaire ? On aurait pu les utiliser, peut-être, pour le tribunal et les prisons des châtellenies, pour la tenue des Assises et le dépôt des récoltes. Mais ne fallait-il pas aussi considérer que ces châteaux étaient généralement, comme celui de Vertaizon, d'un accès difficile, que l'habitation en était incommode, l'entretien dispendieux et le service très pénible pour les populations corvéables. D'ailleurs la royauté, qui n'oubliait pas le passé, avait d'autres motifs de les faire démolir. Maintes fois, pendant les guerres civiles, elle avait vu ses ennemis en profiter pour lui causer des embarras. Il est vrai que ces châteaux étaient moins redoutables pour elle, depuis l'usage de la poudre à canon ; mais ne convenait-il pas que, pour compléter son œuvre plusieurs fois séculaire de centralisation, elle fit disparaître cet ancien souvenir du régime d'isolement, définitivement déchu. Oui, sans doute, la royauté pouvait faire démolir ces châteaux, en renonçant pour quelque temps à une partie de son épargne, en vendant les matériaux pour les frais de démolition et en dédommageant, autant que possible, les propriétaires.

Tout bien considéré, à la demande des Etats, Henri IV avait voulu les faire démolir, et Richelieu, sous Louis XIII, reprit ce projet et ne craignit pas de l'exécuter.

(1) Dareste, *Hist. de l'administration en France*, t. II, p. 350.

En juillet 1626, parut une déclaration royale, dans laquelle, après avoir rappelé les demandes des Etats du royaume à cet égard, l'inutilité de la plupart des châteaux, les dépenses et les appréhensions qu'ils causent, le désir qu'il a de contribuer, pour sa part, à toute dépense extraordinaire des provinces, le roi déclare que la démolition aura lieu, et que, pour cela, les provinces seront déchargées de 600 mille livres sur l'état des levées ordinaires en l'année 1627. — En conséquence « Nous donnons, dit la déclaration, à nos amés et féaulx les gens tenant Notre Cour de Parlement à Paris, de faire lire et publier la présente déclaration, pour nous donner avis des places et lieux plus nécessaires à démolir. Mandons aussi à tous les gouverneurs et Nos lieutenants, en toutes les provinces de Notre Royaume, de nous donner les mêmes avis, afin que, chacun contribuant à un si bon dessein, Notre peuple en soit plus tôt soulagé (1). »

Cette déclaration était signée à Nantes le dernier jour de juillet 1626, et deux mois après, le 3 octobre, la publication en était faite à Clermont, d'après la pièce ci-dessous :

« Aujourd'hui samedi, 3e jour d'octobre, l'audiance tenant, de Monsieur le sénéchal d'Auvergne à Clermont, séant Mr Enjobert assesseur, ce requérant le procureur du Roi esdit siège, la présente déclaration a été lue et publiée par les carrefours et lieus accoutumés de la présente ville, et après enregistrée au registre des consignations, pour y avoir recours quand besoin sera. Fait au dit Clermont ledit jour et an. Signé : Rassion, greffier. »

On prit le temps d'examiner en France les châteaux qui devaient tomber sous les coups de cette fameuse déclaration générale; d'autant plus qu'il y avait alors à abattre deux sortes d'ennemis qui faisaient obstacle à l'unité dans l'Etat : non seulement les grands qui, avec leurs châteaux forts en-

(1) Archives départ. — Evêché, liasse 25, cote 64 très volumineuse : presque toutes les pièces citées ici, sur la démolition, sont dans cette cote. Voir aussi cotes 69, 72 ét 73.

core debout, semblaient toujours menaçants et prêts à la révolte, mais encore les protestants qui, avec leurs places de sûreté surtout, formaient, pour ainsi dire, un Etat dans l'Etat. Il fallait donc enlever aux uns leurs places de sûreté, aux autres leurs châteaux forts, et réduire ainsi les uns et les autres à se contenter du droit commun et à reconnaître l'unité dans l'Etat.

Pour cela, comme pour toutes les autres affaires importantes, Richelieu paya de sa personne. Malgré son infirmité dont parle Michelet, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1628, il assistait au fameux siège de La Rochelle où l'on attribua le succès obtenu à sa présence, à son active surveillance, à sa fameuse digue, qui tint à distance du port les Anglais auxiliaires des Rochellois. Mais le grand homme d'Etat ne perdait pas de vue *son ordonnance de 1626 :* il désirait se rendre compte par lui-même de la disposition de certaines provinces, relativement à la démolition des châteaux; il voulut particulièrement passer par l'Auvergne, visiter Issoire et Clermont, voir ainsi lui-même les châteaux qui commandent toutes les issues des bords de l'Allier : et le marquis d'Effiat fut chargé d'annoncer son arrivée dans notre pays.

Tout le monde, à Clermont, connaît la belle campagne de l'Ouradou, située à l'est et tout près de notre ville. Le 26 août 1629, d'Effiat s'y rendit auprès de son ami de Chamflour, et les notabilités du pays s'y réunirent et déclarèrent que « *l'Auvergne devait se distinguer, dans cette circonstance, par la pompe de ses cérémonies.* » D'autre part, les administrateurs de la ville d'Issoire, prévenus la veille, 25 août, organisèrent la réception chez eux et dirent bien haut que « *la ville ferait entrée au dit seigneur la plus solennelle que faire se pourrait* (1). »

On le sait, Richelieu eut tout lieu d'être satisfait de sa réception, le 1er septembre, à Issoire, et le lendemain à Clermont. Mais ce qui le préoccupait surtout dans ses visites aux

(1) Longy, *Hist. d'Issoire*, pp. 376-378.

bords de l'Allier, c'était nos châteaux féodaux. Venant de Brioude, par le sud de notre pays, il put voir en passant Vodable, Nonette, Usson, Buron et Vertaizon, et se confirmer dans son projet de démolition, tant à la vue de la position qu'occupaient ces châteaux qu'aux souvenirs qu'ils rappelaient.

Richelieu ne pouvait oublier, particulièrement sur la châtellenie de Vertaizon, que, sous Charles IX, en 1573, après la Saint-Barthélemy, Gabriel, seigneur de Vassel, s'entendait avec ses amis d'Issoire pour faire entrer dans la ville les ennemis du pouvoir; puis, que les deux La Rochefoucauld, l'un comte, l'autre évêque, avec l'intention très honorable sans doute de soutenir la vérité religieuse, favorisaient en réalité l'ambition des Guise, et réunissaient en avril 1589, dans la chapelle des Jésuites, à Billom, les Etats de la Ligue, pour résister à Henri III; que de plus le château de Vertaizon, au commencement du règne de Henri IV, pendant la guerre civile, avait été plusieurs fois réparé (1) et confié alors à une garde spéciale des habitants, avec défense expresse d'y laisser loger d'autres personnes, *de quelque qualité qu'elles fussent*, et que enfin ce château n'avait fait sa soumission qu'à la dernière extrémité, même après l'abjuration du nouveau roi.

Richelieu avait sans doute tous ces souvenirs présents à sa mémoire, lorsque, sous Louis XIII, au mois de juin 1633, cinq ans après son passage en Auvergne, fut lancée, parti-

(1) Pour ces réparations en 1590, taxes des bourgs, dépendant de la châtellenie, proportionnées aux rolles de la taille de l'année précédente, 1589 :

Bouzel : taxé à 2 écus (2 × 6 livres), 56 sols, 6 deniers; — Comm. : Blaise Boyer le Jeune.

Vassel : taxé à 3 écus, 41 sols, 6 deniers; — Comm. : Anne Aurel et Etienne Charmet.

Mezel : taxé à 11 écus, 17 sols, 8 deniers ; — Consuls : Barthélemy Harven et Jean Damenat.

Chauriat : taxé à 14 écus, 45 sols, 4 deniers; — Consuls : Etienne Maze et Pierre Madéaure, Jean des Oches et Claude David.

(Arch. départ. — Evêché, liasse, 25, cote 64.)

culièrement contre les châteaux d'Auvergne et quelques autres du voisinage, la déclaration dont la teneur suit :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à Notre amé et féal Conseiller d'Etat, Maître des requêtes ordinaire de Notre hotel et Intendant de la justice, police et finance de Notre pays d'Auvergne et provinces circonvoisines,

» Le sieur d'Argenson, salut.

» Ayant résolu, pour le bien de Notre service et le soulagement de Nos sujets de Notre dit pays d'Auvergne, de faire raser et démolir les chateaux de Plaus, Usson, Nonette, Calvinet, Vaudable, Murol, Ybois, Mercurol, Craims, Mozun, *Vertaizon*, Buron, Olois, Murat, Montaigut-lès-Combrailles et Chantel en Bourbonnais, afin que, par cy-après, les *factieux* ne se puissent prévaloir des dites places ni de leur assiette, pour troubler le repos et la tranquillité des dites provinces, Nous avons résolu de confier les dites démolitions à quelque personne à Nous féable, et sur la probité et diligence de laquelle Nous Nous puissions confier d'un travail de cette importance, et Nous avons estimé ne pouvoir, pour ce, faire un meilleur choix que de vous. A cette cause Nous avons commis et ordonné, commettons et ordonnons par ces présentes, signées de Notre main, pour incontinent et sans intermission, faire raser et démolir, de fond en comble, toutes les fortifications, logements et demeures movant des dits chateaux et places ci-dessus, supprimer, combler les fossés et citernes, sans y rien réserver; Lesquelles démolitions, vous donnerez à prix fait et aux moins disants, ou y ferez travailler par corvées, selon que vous jugerez être plus à propos, tant pour accélérer les dits ouvrages que pour le bien et le soulagement de Nos dits sujets; Voulant, au préalable que de faire démolir les dits chateaux qui sont à des gentilshommes et seigneurs particuliers, qu'il soit procédé, par les formes et coutumes, à la valeur et estimation des logements des dits lieux, par gens experts et à ce connaissants, que vous prendrez à cet effet, qui en dresseront leurs procès ver-

baux, pour ensuite être par Nous pourvu au dédommagement des propriétaires, *ainsi que Nous le jugerons raisonnable ;* Et pour le regard des matériaux provenant des dites démolitions, ils seront vendus aux plus offrants, et les deniers en provenant employés aux frais des dites démolitions. — De ce faire vous donnons pouvoir, autorité, commission et mandement spécial. — Mandons, aux Gouverneurs, Nos Lieutenants Généraux esdite province, Gouverneurs particuliers de Nos villes et places, prévots et baillis..... et leurs lieutenants, vous donner, pour l'exécution des présentes, toutes assistances et main forte, si besoin est, et selon qu'ils en seront par vous requis, et à tous Nos sujets et officiers, qu'à vous, en ce faisant, soit obéi. Car tel est Notre plaisir.

» Donné en Saint-Germain-en-Laye, le 13e jour de juin, l'an de grâce 1633, et de Notre règne le 24e. Signé Louis, et plus bas, par le Roi, Phélipeaux, et scellé du grand sceau de cire jaune (1). »

La démolition de notre château féodal, au fond nécessitée surtout par la raison d'Etat, étant ainsi résolue, il fallait, au préalable, le visiter, procéder aux enchères et juger par experts du préjudice et dommage causés par cette démolition à l'évêque et à ses successeurs.

D'Argenson, intendant, et de Murat, lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne, au présidial de Riom, à cette fin commissaires députés par Sa Majesté, font d'abord au château de Vertaizon leur visite, et leur rapport est ainsi conçu :

« Le 18 octobre 1633, nous nous sommes transportés au chateau de Vertaizon, appartenant au sieur évêque de Clermont, où nous n'avons trouvé personne que les enfants du concierge du dit chateau qui nous ont ouvert la porte d'icellui, dans lequel nous sommes entrés. Après avoir premièrement visité l'enceinte basse du dit chateau, qui n'est que d'une petite muraille simple, comme d'une cloture, haute d'une

(1) Arch. dép. — Siège présidial de Clermont : Régistre de conséquence, p. 170.

toise seulement, avec douze petites tourelles, qui flanquent par le dehors, presque toutes coupées, contenant toute la dite enceinte, 640 pas ou environ de circonférence, et, étant entrés dans le donjon du dit chateau, nous l'avons trouvé entièrement inhabitable et sans aucun logement couvert, que un appentis (1) à la main gauche en entrant, où est logé le concierge, et une chapelle, à la main droite, couverte à la vérité, mais en mauvais état du reste, et tous les autres batiments, du tout en ruine, sans planchers ni couvertures que quelques voûtes qui restent dans les dites tours du dit chateau, consistant en une enceinte de fort hautes murailles, flanquées aux coins et au milieu, des pans de sept grosses tours, outre la tour double qui fait le portail et principale entrée du dit donjon, bâti sur le plus haut du tertre, où est situé le dit chateau, contenant 337 pas ou environ de circonférence, suivant la mesure que nous en avons fait faire, en notre présence, par le dehors de l'enceinte du dit donjon, dont la cour est divisée en deux, par une haute muraille, qui sépare le logement du dit concierge et la chapelle vis à vis d'icellui, dans les mazures qui restent des autres batiments et logements, qui paraissent avoir été autrefois assez grands, dans le dit chateau appelé le *vieux chateau*.

» Et ce fait, nous nous sommes retirés, après avoir donné charge, aux enfants du concierge, de laisser voir et visiter le dit chateau à ceux qui se présenteront, pour entreprendre le razement et démolition d'icellui, ordonnés par Sa Majesté. – Fait à Vertaizon par Nous Intendant et Commissaires susdits, les jour et an ci-dessus, et sont signés d'Argenson et de Murat (2). »

Ce rapport dessine bien le plan général du château, composé de deux enceintes et même de trois, si la haute enceinte,

(1) Appentis, bâtiment qui, en pente d'un seul côté, append au mur contre lequel il est appuyé.

(2) Arch. dép. — Evêché, liasse 25, cote 64, avec la plupart des autres pièces citées ici.

coupée en deux par un haut mur, compte pour deux. Quelques détails manquent : un premier pont et une première porte, à l'entrée de l'enceinte basse, ce qui suppose qu'il y a un second pont à la seconde porte à l'entrée de l'enceinte haute. Il manque aussi une citerne au milieu de la haute enceinte et les noms particuliers de quatre des tours de la haute enceinte. La double tour de l'entrée est vulgairement connue sous le nom de *Tour Bessonne ;* du côté du château vieux est la *Tour du capitaine ;* une troisième tour porte le nom de *Tour Lancelot,* et une quatrième est dite bâtie de pierres taillées à pointes de diamants, présentant ainsi à la surface des rugosités qui ont pu lui faire donner le nom de *Tour Rouquiouze.*

Tous ces détails sont donnés dans les rapports de deux autres visites, faites au château en 1622 et 1625, par ordre de l'évêque Joachim d'Estaing. Les visiteurs de 1625 semblent entrer par le nord, aller au couchant, au midi, au levant, et revenir au nord, visitant ainsi successivement la Tour Bessonne, la Tour du Capitaine, la citerne, la Tour Lancelot et la Tour Rouquiouze (1).

A leur retour à Riom, les Commissaires poussèrent avec vigueur l'affaire de la démolition. En vain le 26 octobre, Amable Bouteix, procureur pour l'Evêque au présidial de Riom, vient déclarer à l'hôtel de l'Intendant que l'Evêque forme opposition à l'expédition de l'ordre de démolir son château, requiert délai de huitaine pour faire ses remontrances et recuse de Murat comme ennemi de sa famille ; le sieur d'Argenson donne ainsi ses ordres :

« Nous Intendant, ordonnons que, sans Nous arrêter aux remontrances, opposition et récusation proposées par le sieur Evêque, il sera par Nous et le sieur de Murat procédé à l'exécution des volontés de Sa Majesté, conformément à Nos commissions, nonobstant toute opposition et appellation quelconque, sans préjudice d'icellui, et pour lesquelles ne sera pas différé. »

(1) Arch. dép. — Evêché, liasse 25, cote 64.

Cependant d'Argenson reçoit un mémoire dans lequel il est dit que le château de Vertaizon a été construit *d'ancienneté,* pour la sauvegarde des sujets du roi, actuellement justiciers des seigneurs évêques, en la juridiction et châtellenie de Vertaizon, consistant en cinq paroisses : Vertaizon, Chauriat, Mezel, Bouzel et Vassel, pour le maintien de l'autorité seigneuriale, pour l'exercice de la justice, avec auditoire et prisons pour la châtellenie, avec prisons pour l'officialité diocésaine, et avec un Chapitre, dont le but principal de fondation est d'avoir soin des prisonniers. Le mémoire ajoute que, pour maintenir ce château en bon état, l'Evêque a fait des dépenses dont on doit lui tenir compte, et se termine ainsi :

« Finallement le sieur Evêque et ses successeurs, par la démolition du dit chateau, perdent la plus belle et la plus ancienne marque de l'évêché de Clermont ; pour raison de quoi, le dit Evêque, en son nom propre, supplie que le remboursement de ses propres deniers, fournis ainsi que dessus, lui soit fait et que la perte et le dommage que ses successeurs en peuvent souffrir soient aussi rétablis. »

Mais, d'autre part, l'enchère, au *moins disant,* pour la démolition, et au *plus disant,* pour les matériaux, avait son cours. Les principaux concurrents furent Antoine Malegoute, de Maringues, Pierre Espinoux, de Soulignat, et Lionnet Meusnier, de Riom, qui successivement et respectivement, du 14 octobre au 2 novembre, demandèrent pour la démolition : 24,000, 7,700 et 6,800 livres, et offrirent pour les matériaux : 300, 700 et 750 livres. Le 3 novembre, personne ne se présentant plus aux enchères, la démolition et les matériaux furent adjugés à Lionnet Meusnier, de Riom, à la condition qu'il rendrait la démolition parfaite dans huit mois.

La démolition devait donc coûter net 6,800 — 750 = 6,050 livres, ou environ 6,000 livres.

Avant de démolir, il ne restait plus qu'à faire juger, par experts compétents, le dommage causé par la démolition. Les experts, nommés dans le courant de novembre, furent : pour l'Evêque, André Belot, élu en l'élection de Clermont, et Pierre

de Frétat, sieur de Varvasse (près Clermont) ; et pour le Roi : Gilbert de Bretanges, lieutenant criminel au présidial de Clermont, et Etienne Poisson, conseiller à ce présidial. Leur rapport, daté du 4 décembre, admet comme indemnité due à l'Evêque :

8.000 livres pour construire à Clermont des prisons pour l'officialité ;
2.000 livres pour construire un tribunal et des prisons à Vertaizon pour la châtellenie ;
2.000 livres pour rendre à l'Evêque le prix des réparations faites par lui.

12.000 livres, total admis à l'unanimité, comme indemnité due à l'Evêque.

Si, à ces 12,000 livres pour dédommagement, on ajoute les 6,000 livres accordées pour la démolition, on obtient 18,000 livres, somme totale qu'allait coûter le château de Vertaizon démoli, à l'épargne royale ou à la bourse des contribuables de la province d'Auvergne.

Les autres châteaux, à démolir en France, devant coûter en proportion, la dépense totale pour l'œuvre de démolition donnait à réfléchir. Il est vrai que, pour la plupart des autres châteaux, on se contenta d'enlever les toitures et de pratiquer, à grands coups de pioche, de larges brèches ou lézardes, du haut en bas des grands murs, presque tous ainsi devenus de vieux nids de corbeaux, encore debout sous nos yeux.

La démolition se faisant aux frais des contribuables, au moins en partie, et en laissant aux seigneurs leurs droits féodaux, ne pouvait être aussi populaire qu'on l'a dit. Les populations, en effet, ne comprenaient guère que la raison d'Etat nécessitât cette œuvre importante. Pour ces populations, en enlevant la souveraineté aux seigneurs, on leur avait enlevé la principale raison d'être de leurs droits féodaux ; en faisant disparaître leurs châteaux, on faisait aussi disparaître, pour ces populations, l'apparence même de leur

souveraineté, et la conservation des droits féodaux n'en était que plus inexplicable et plus odieuse pour elles. Aussi, généralement, on ne savait point gré à Richelieu de la démolition des châteaux. Tant que vécut le grand, le redouté ministre, on se contenta de murmurer sourdement ; mais à sa mort, au 4 décembre 1642, le mécontentement fut manifeste. « Richelieu, disait-on, avait agi dans un accès de mauvaise humeur et dans un esprit de vengeance personnelle. »

Mais hâtons-nous d'ajouter que Richelieu a passé pour le plus grand ministre qu'ait eu la France. Son coup d'œil était rapide et sûr, et son courage et sa persévérance à toute épreuve. C'est par ces qualités qu'il a pu renverser les derniers obstacles qui s'opposaient encore en France, de son temps, à l'*unité dans l'Etat,* unité excluant toute *diversité féodale,* tout morcellement comme en Allemagne et en Suisse, et n'admettant que monarchie proprement dite, ou *république une et indivisible* comme on dira plus tard. D'ailleurs, on le sait, pour mesurer la taille des grands hommes, il faut employer une commune mesure que le commun des hommes n'a pas. Sans doute, après avoir frappé sans ménagement tous les intéressés qui s'opposaient à sa politique, la plupart de bonne foi, ce grand ministre ne pouvait manquer d'avoir des ennemis ; mais, lorsqu'on pense au service qu'il a rendu à notre pays, particulièrement en soutenant à la fois l'unité en France et le morcellement en Allemagne, on aime à se rappeler sa fameuse réponse, sur son lit de mort, à cette question : Pardonnez-vous à vos ennemis ? — *Je n'ai jamais eu pour ennemis que les ennemis de l'Etat.*

Après sa mort on se plaignit bien librement du long retard mis à payer le dédommagement, pour la démolition du château de Vertaizon ; et, à ce sujet, un nouveau mémoire, daté de 1643, ne craignait pas de débuter ainsi :

« Le chateau de Vertaizon fut démoli par la mauvaise humeur du feu cardinal et en vertu de la commission donnée au sieur d'Argenson. La commission fut donnée, sans aucune plainte faite au Conseil, ni aucune instance de la part ou au

nom de la province d'Auvergne, mais seulement par la mauvaise humeur du feu Cardinal, comme dit est. »

Après ce début, le mémoire faisait ressortir l'urgence qu'il y avait à réparer les dommages commis. Depuis dix ans que le château était démoli, l'Evêque n'avait plus, à proprement parler, ni granges, ni caves, ni greniers pour les récoltes, plus de tribunal ni de prisons pour la châtellenie. D'autre part, sous le rapport religieux comme sous tout autre rapport, on ne pouvait l'ignorer, point de société sans discipline, ni de discipline sans sanction. Or, il y avait bien à Clermont un tribunal pour l'officialité diocésaine, mais point de prisons, depuis que celles de Vertaizon étaient démolies. Le Chapitre de Vertaizon, créé par les évêques Robert et Guy de la Tour-du-Pin, au XIII[e] siècle, principalement pour prendre soin des prisonniers, n'avait plus cette principale raison d'être depuis la démolition des prisons de l'officialité. Il était donc urgent de mettre fin à cette fâcheuse situation. Pour cela il y avait quelques motifs d'espérance. Le sieur Frédeville avait obtenu un dédommagement pour la démolition de son château de Craimps ; le sieur d'Alincourt avait eu le même avantage pour la démolition de son château de Saint-Romain; et l'Intendant lui-même donnait avis à l'évêque Joachim d'Estaing *de se pourvoir au Roi* pour le dédommagement attendu depuis dix ans (1).

Mgr d'Estaing s'adressa donc directement au Roi, et son *pourvoi* est ainsi conçu :

« Au Roi,
et Messieurs de son Conseil.

» Sire,

» Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, vous remontre que le chateau de Vertaizon, qui fait partie du bien de son évêché, a été démoli et rasé en exécution de vos commandements, comme toutes les autres places fortes d'Auvergne,

(1) Arch. départem. — Evêché, liasse 25, cote 72.

dont le dommage, qui lui en est survenu, a été liquidé par experts, en la présence du sieur d'Argenson, Votre Conseiller et Maître des Requêtes, commissaire à ce député, à la somme de 12,000 livres : savoir 8,000 livres pour construire des prisons, en dedans de la ville de Clermont pour l'Officialité, 2,000 livres pour bâtir, au bourg de Vertaizon, un lieu pour l'Audience de la justice et les prisons de la Chatellenie du dit lieu, et 2,000 à quoi les méliorations qu'il avait fait faire au dit chateau reviennent; dont il est juste qu'il soit promptement remboursé ; d'autant plus que la plus grande partie des dits deniers doivent être employés esdits bâtiments, qui sont si nécessaires qu'ils ne doivent recevoir ni jour ni condition, parce qu'ils font partie de la police ecclésiastique du diocèse et des hommes justiciables du Mandement et Chatellenie de Vertaizon, dont la crainte et la peine retient tous les sujets en leur devoir.

» A ces causes, sire, plaise à Votre Magesté, attendu qu'il vous appert, selon ce que dessus, par le procès verbal ci-attaché et signé du sieur d'Argenson, et par l'arret du 15e juin dernier, par lequel le sieur d'Alincourt a été dédommagé et remboursé, à cause du razement du château de Saint-Romain, moins considérable que celui de Vertaizon, appartenant au dit suppliant, ordonner que le suppliant sera remboursé de la dite somme de 12,000 livres, sur les plus clairs deniers de votre épargne ou sur la recette générale d'Auvergne, sans qu'il soit besoin d'autres lettres, ordonnances ou arrets, que celui qui interviendra sur la présente requète, et le suppliant continuera les prières qu'il doit à Votre Magesté.

» (Signé) Joachim d'Estaing, Ev. de Clermont (1). »

Le dédommagement fut-il enfin accordé? Il y a lieu de le croire. Cependant il faut ajouter que ce n'est qu'en 1699, c'est-à-dire 56 ans après la démolition, que Mgr d'Arbouze,

(1) Arch. départ. — Evêché, liasse 25, cote 64.

alors évêque de Clermont, acheta une maison contiguë à la halle de Vertaizon, afin de construire un tribunal et des prisons pour la châtellenie (1).

Quoi qu'il en soit, nos questions posées au commencement de ce récit : *Quand et pourquoi le château de Vertaizon fut-il construit? Quand et pourquoi fut-il détruit?* sont résolues ainsi que nous l'avons annoncé : la nécessité explique bien, à la fois, sa construction et sa destruction, sa construction au xe siècle et sa destruction au xviie.

Toutefois, en finissant, j'ai un regret, celui de ne pouvoir montrer ici rien de bien important de cet ancien château fort dont l'aspect faisait autrefois l'admiration des visiteurs et des passants. Le terrain a été fouillé par quelques chercheurs d'antiquités, remué par les cultivateurs de la vigne qui croît jusqu'au sommet du monticule. Impossible de suivre partout les traces des murs d'enceinte. Il n'y a de bien apparent qu'une tourelle basse, qui a dû servir de guérite pour le guet ; il y a aussi les fondements apparents de quatre ou cinq tours ; mais ces fondements sont-ils ceux des tours Bessonne, Rouquiouse, de Lancelot, du Capitaine? On ne le sait. De plus, les habitations autrefois appliquées contre le rocher, tout près des murailles, n'ayant plus leur raison d'être dans cette position, surtout depuis la démolition du château, ont été peu à peu abandonnées, et peu à peu aussi les habitants sont descendus au midi dans la dépression du terrain, où ils ont construit des habitations plus commodes. Mais il paraît que ces habitants, vraies hirondelles habituées au grand air, ont toujours regretté les hauteurs où ils s'étaient fixés d'abord. Pendant longtemps après la démolition, ils ont aimé à y faire entendre leurs chants, les dimanches et jours de fête, dans leur vieil édifice religieux, et même à y être ensevelis dans leur ancien cimetière contigu. Ce n'est que de nos jours, et à regret il semble, qu'une nouvelle église s'est élevée au milieu de leurs nouvelles

(1) Arch. départ. — Evêché, liasse 25, cote 73.

demeures, et qu'un nouveau cimetière s'est établi dans leur voisinage.

Tout ce qu'on pourrait faire aujourd'hui, ce serait de montrer, dans une photographie ou une gravure, la tête découronnée de ce petit roi de la plaine, de la plaine de Bouzel, où j'ai pu la voir tous les jours, pendant mon enfance, de la *maison blanche,* mon berceau.

F.-X. Plasse.

LISTE DES MEMBRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE

CLERMONT-FERRAND

Pendant l'année 1893

Membres composant le Bureau

Président : M. DE VISSAC (Marc).
Vice-Président : M. MÈGE (Francisque).
Commissaires : MM. l'abbé RANDANNE et VIMONT.
Trésorier : M TEILLARD (Cirice).
Secrétaire perpétuel : M. TEILHARD DE CHARDIN (Emmanuel).
Secrétaire adjoint : M. D'AURELLE (Théophile).

Membres du Comité de publication

MM. JALOUSTRE, MÈGE, ROUCHON, TEILHARD DE CHARDIN (Emmanuel), VIMONT, le Trésorier et le Secrétaire adjoint.

Membres honoraires

M. le Maire de Clermont.
M. le Préfet du Puy-de-Dôme.
Mgr l'Evêque de Clermont.
M. le Général commandant le 13me corps d'armée.
M. le Premier Président de la Cour de Riom.
M. le Procureur général de la Cour de Riom.
M. le Président du Tribunal civil de Clermont.
M. le Président du Tribunal de Commerce.
M. le Recteur de l'Académie universitaire.
M. le Directeur de l'Ecole de Médecine.
M. le Doyen de la Faculté des Sciences.
M. le Doyen de la Faculté des Lettres.

Membres titulaires

MM.

Thibaud (Emile), ancien peintre sur verre; 2 mai 1839.
Nivet (le Dr), profr hon. à l'Ecole de médecine; 31 mai 1842.
Jusseraud (Eug.), anc. ing. des mes de Brassac; 8 janv. 1852.
Girard (le Dr), consr général et député, à Riom; 2 déc. 1858.
Vimont, bibliothécaire de la ville; 18 janvier 1866.
Alluard, doy. hon. de la Fac. des sciences; 16 janv. 1868.
Dourif (le Dr), profr à l'Ecole de médecine; 21 janvier 1869.
Chalonnax, professeur de sculpture; 20 janvier 1870.
Plasse (l'abbé), chanoine; 18 janvier 1872.
Chardon (l'abbé), vicaire général; 18 janvier 1872.
De Vissac (Marc), avocat, à Riom; 20 mars 1873.
Julien, professeur à la Faculté des sciences; 2 juillet 1874.
De Chazelles, anc. préfet, cons. général; 18 janv. 1877.
Jaloustre (Elie), licencié en droit; 3 mai 1877.
Boyer (François), à Volvic; 3 mai 1877.
Kessler, chimiste; 16 janvier 1879.
Huguet (le Dr), profr à l'Ecole de médecine; 15 janv. 1880.
Plicque (le Dr), à Lezoux; 13 mai 1880.
Reigneaud (Paul), juge suppléant, à Riom; 13 mai 1880.
Magaud d'Aubusson, docteur en droit; 3 février 1881.
Teillard (Cirice), ingénieur civil; 19 janvier 1882.
De Chabrol (le comte), ancien député, à Riom; 1er juin 1882.
Randanne (l'abbé), supr des Missions dioc.; 1er juin 1882.
Teilhard de Chardin (Emmanuel), ancien élève de l'Ecole des chartes; 18 janvier 1883.
Chalus (Maurice), banquier; 15 janvier 1885.
Raynaud (l'abbé), supr du Petit-Séminaire; 15 janvier 1885.
Vignancour, docteur en droit, avocat; 15 janvier 1885.
Mège (Francisque); 28 janvier 1886.
Rouchon, archiviste du département; 28 janvier 1886.
Everat, docteur ès-lettres, avocat, à Riom; 28 janvier 1886.
Guélon (l'abbé); 28 janvier 1886.
D'Aurelle (le vicomte Théophile); 28 janvier 1886.

MM.

Teilhard de Chardin (Joseph); 20 janvier 1887.

De Nervo (le baron), à Olliergues; 3 février 1887.

Chaudessolle (Félix), avocat; 19 janvier 1888.

Vernière (Antoine), avocat, à Brioude; 3 mai 1888.

Burin des Roziers, président de chambre honoraire à la Cour de Paris; 3 mai 1888.

Hospital (le Dr); 3 mai 1888.

Poupon, lieut.-colonel de cavalerie en retraite; 3 mai 1888.

Fouilhoux (l'abbé), dir des Missions diocés.; 3 mai 1888.

Deschamps (le Dr Albert), à Riom; 3 mai 1888.

Attaix (l'abbé), doct. ès-lettres, curé d'Ennezat; 4 av. 1889.

Goyon (Charles), doct. en droit, avocat, à Riom; 4 av. 1889.

Langlais, avocat, à Clermont; 4 avril 1889.

Fouriaux (le Dr), profr à l'Ecole de médecine; 16 janv. 1890.

Faure (Régis), ingénieur civil; 16 janvier 1890.

Truchot (Charles), chargé de cours à l'Ecole de médecine; 5 février 1891.

Bernet-Rollande, anc. mag., avocat, à Riom; 5 fév. 1891.

Dubest (le Dr), à Pont-du-Château; 5 février 1891.

Bertrand (le Dr Léon), à la Bourboule; 19 janvier 1893.

Berthoule (Amédée), secrétaire général de la Société d'acclimatation, maire de Besse; 19 janvier 1893.

Bostbarge (l'abbé), curé de St-Genès-les-C.; 19 janv. 1893.

Tardif (Georges), ingénr civil, à Maringues; 19 janv. 1893.

D'Aurelle Montmorin (le comte), chef de bataillon à l'Etat-major du 13e corps d'armée; 19 janvier 1893.

Culhat du Chamond (René), licencié ès-lettres et en droit; 19 janvier 1893.

Pajot (Casimir), docteur en droit, avocat; 19 janvier 1893.

Dulier, agent-voyer en chef en retraite, adjoint au maire de Clermont; 19 janvier 1893.

Marmoiton, procr de la République, à Riom; 19 janv. 1893.

Artance (Félix), comp. de musique, à Riom; 19 janv. 1893.

Parenty, directeur de la Manufacture des tabacs, à Riom; 19 janvier 1893.

Membres correspondants

MM.

Aressy, ancien principal, à Thiers.
Barella, docteur en médecine, à Bruxelles.
Barrière (Léopold), anc. recev[r] de l'Enregistrem., à Clermont.
Bellaigue de Bughas, ancien consul général, à Gray.
Bellard, professeur de dessin au Lycée St-Louis, à Paris.
Bertrandy (Léônce), archiv. du dép. de S.-et-Oise, à Versailles.
Biélawski, percepteur, à Issoire.
Bonafous, ancien professeur de Faculté.
Bonnal, à Paris.
Boudet (Marcellin), président du Tribunal de St-Flour.
Breghot du Lut (Francisque), à Lyon.
Bruel (Alexandre), archiviste paléographe, à Paris.
Castel, inspecteur général des mines.
Chabau (l'abbé), à Aurillac.
Chabrol (Ulysse), à Clermont.
Chanson (Maurice), homme de lettres, à Lyon.
Chilly (De), chef de bataillon breveté.
Chouet, médecin militaire.
Christophle (Franc), docteur en droit, avocat, à Issoire.
Claussmann, organiste de la Cathédrale de Clermont.
Clérambault (De), conservateur des hypothèques, à Beauvais.
Colin, docteur en médecine, à St-Honoré (Nièvre).
Crégut (l'abbé), curé de Rouilhas-Bas.
Delmas, curé de Vic-sur-Cère (Cantal).
Delort, professeur au Collège d'Uzès (Gard).
Dienne (le c[te] de), au château de Cazidéroque (Lot-et-Garonne).
Dumoulin, sous-intendant militaire en retraite.
Dupré-Lassalle, ancien conseiller à la Cour de cassation.
Durif, juge de paix, à Aurillac.
Emy (l'abbé), curé de Manzat.
Farge, ancien élève de l'Ecole des chartes, attaché au Ministère des affaires étrangères.
Faucon (Maurice), archiviste paléographe.

MM.

Finot, chimiste.

Fischer, professeur.

Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.

Fredet, docteur en médecine, prof[r] à l'Ecole de Clermont.

Garnier (du Cantal), homme de lettres.

Gérardin, professeur au Collège Chaptal.

Germain (Pierre), attaché à l'Administration des télégraphes.

Giraud, pharmacien, à Dijon.

Gonnard, ingénieur civil, à Lyon.

Gonod d'Artemare (E.), chimiste, à Clermont.

Gourdon de Genouillac.

Goutay (Edouard), à Joze.

Grasset, archéologue, à Varzy (Nièvre).

Grassi (Mariano), à Catane (Sicile).

Gruey, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

Guillemot (Antoine), naturaliste, à Thiers.

Imberdis (Victor), ancien magistrat, à Paris.

Jaccoud, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Jalenques (Louis), docteur en droit, avocat, à Clermont.

Jaubert, capitaine en retraite, à Clermont.

Jaubert, médecin militaire.

Kerkhove-Varent, docteur en droit.

Kühnoltz, docteur en médecine, à Montpellier.

Labruyère, maire de Montfaucon (Haute-Loire).

Lachenal, ex-receveur des finances, à Brioude.

Larfeul (De), vice-président du Tribunal civil de Moulins.

Lascombe (Adrien), archiviste de la ville du Puy.

Lausser (l'abbé), prof[r] de philosophie au Collège d'Aurillac.

Laval, à Bordeaux.

Lavaud de Lestrade (l'abbé), prof[r] au Gr.-Sémin. de Montferr.

Le Blanc (Paul), à Brioude.

L'Ebraly (Eugène), avocat, à Clermont.

Leboucher, anc. prof[r] de phys. à la Fac. des sciences de Caen.

Lefort-Seguin, pharmacien-chimiste, à Paris.

Legrand, docteur-médecin, à Paris.

MM.

Lesueur, avocat, à Riom.
Le Touzé (Charles), économiste, à Paris.
Liron d'Airolles.
Longy, docteur en médecine, à Eygurande (Corrèze).
Marc (Gabriel), homme de lettres, à Paris.
Masson (Fréd.), anc. bibliotre au Ministère des affaires étrang.
Mazeron du Pradeix, au château de Folmont (Lot).
Meillet, capitaine d'artillerie, à la manufre de Puteaux (Seine).
Michel (Adolphe), homme de lettres.
Mignot, docteur en médecine.
Mirande (Dominique), homme de lettres, à Aurillac.
Mosnier (Henry), juge au Tribunal de Clermont.
Mowat, archéologue, à Paris.
Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles.
Noir, commandant d'artillerie.
Peghoux (Michel), artiste peintre, à Clermont.
Perroud, recteur, à Toulouse.
Pilinski (Stanislas), graveur, à Paris.
Planat (Félix), docteur en médecine, à Nice.
Pomel, directeur de l'Ecole supérieure des sciences, à Alger.
Pommerol, docteur en médecine, conseiller général, à Gerzat.
Poulbrière (l'abbé), directeur du Petit-Séminaire de Servières (Corrèze).
Rames, géologue, à Aurillac.
Ribeyre (Félix), publiciste, à Paris.
Rougane de Chanteloup (le comte), agronome, à Clermont.
Saint-Poncy (le comte de), ancien préfet, à Paris.
Salomon (Michel), docteur en droit, avocat, à Paris.
Sémallé (le vicomte René de), à Saint-Jean-d'Heurs.
Sergeot (l'abbé), ancien professeur au Grand-Séminaire de Bordeaux, curé des Pradeaux, près Issoire.
Tardieu (Ambroise), à Herment.
Teillard, architecte de la ville de Clermont.
Tixier (l'abbé), chapelain de St-Louis-des-Français, à Rome.
Torsiac (Adrien de), avocat, à Clermont.

MM.

Trincard, expert-géomètre, à Cournon.
Vannaire, docteur en médecine, à Gannat (Allier).
Vial, officier d'état-major.

Membres honoraires élus

MM.

Abbadie (D'), membre de l'Institut.
Bardoux, ancien ministre, sénateur.
Blanchard (Emile), membre de l'Institut.
Borson, général de division.
Boyer (Mgr), archevêque de Bourges.
Daubrée, membre de l'Institut.
Desnoyers, bibliothécaire au Jardin des plantes, à Paris.
Durand (Vincent).
Fernandez Iglesias, publiciste, à Madrid.
Henry, à Londres.
Janssen, membre de l'Institut.
Kerkhove (De), président de l'Académie de Belgique.
Ledru (le D[r]), directeur de l'Ecole de médecine de Clermont.
Legoyt, secrétaire de la Société de statistique, à Paris.
Mercier de Lacombe, ancien député.
Nansouty (De), général, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, à Bagnères-de-Bigorre.
Nourrisson, membre de l'Institut.
Paillard, ancien préfet du Puy-de-Dôme.
Parieu (Esquirou de), ancien ministre, membre de l'Institut.
Passy (Frédéric), membre de l'Institut.
Ragon, ancien inspecteur général de l'Université.
Saporta (De), naturaliste, à Aix (Bouches-du-Rhône).
Tallon (Eugène), ancien député, à Lyon.
Verneuil, membre de l'Académie de médecine.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI FONT ÉCHANGE DE PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

---

1. Agen (Lot-et-Garonne), Société d'agriculture, sciences et arts.
2. Amiens (Somme), Académie.
3. *Id.*, Société des Antiquaires de Picardie.
4. *Id.*, Société linnéenne du Nord de la France.
5. Angers (Maine-et-Loire), Société d'agriculture, sciences et arts.
6. Arras (Pas-de-Calais), Académie.
7. Auxerre (Yonne), Société des sciences historiques et naturelles.
8. Beauvais (Oise), Société académique.
9. Besançon (Doubs), Académie.
10. Béziers (Hérault), Société archéologique, scientifique et littéraire.
11. Bordeaux (Gironde), Académie.
12. Brive (Corrèze), Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
13. Caen (Calvados), Société linnéenne de Normandie.
14. *Id.*, Académie des sciences, arts et belles-lettres.
15. Cahors (Lot), Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
16. Cambrai (Nord), Société d'émulation.
17. Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
18. Chambéry (Savoie), Académie.
19. Cherbourg (Manche), Société des sciences naturelles.
20. Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Société d'horticulture et de viticulture.
21. Dijon (Côte-d'Or), Académie.
22. Guéret (Creuse), Société des sciences naturelles et archéologiques.

23. Le Havre (Seine-Inférieure), Société havraise d'études diverses.
24. Le Puy (Haute-Loire), Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
25. *Id.,* Société agricole et scientifique.
26. Limoges (Haute-Vienne), Société archéologique et historique du Limousin.
27. Lyon (Rhône), Académie.
28. *Id.,* Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
29. *Id.,* Société littéraire, historique et archéologique.
30. Le Mans (Sarthe), Société historique et archéologique du Maine.
31. Marseille (Bouches-du-Rhône), Académie.
32. Mende (Lozère), Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
33. Montauban (Tarn-et-Garonne), Académie.
34. Montbrison (Loire), Société de La Diana.
35. Montpellier (Hérault), Société pour l'étude des langues romanes.
36. Moulins (Allier), Société d'émulation.
37. Nancy (Meurthe), Académie de Stanislas.
38. Nantes (Loire-Inférieure), Société académique.
39. *Id.,* Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France.
40. Nevers (Nièvre), Société nivernaise des sciences, lettres et arts.
41. Nîmes (Gard), Académie.
42. Orléans (Loiret), Société archéologique de l'Orléanais.
43. *Id.*, Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.
44. Paris (Seine), Société française d'archéologie, fondée par M. de Caumont.
45. *Id.* (cité Rougemont, 10), Société des Ingénieurs civils.
46. Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société agricole, scientifique et littéraire.
47. Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
48. Reims (Marne), Académie.

49. Rochechouart (Haute-Vienne), Société des Amis des sciences et arts.
50. Rodez (Aveyron), Société des lettres, sciences et arts.
51. Riom (Puy-de-Dôme), Société du Musée.
52. Rouen (Seine-Inférieure), Académie.
53. Saintes (Charente-Inférieure), Société des Archives historiques de Saintonge.
54. Saint-Etienne (Loire), Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
55. Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
56. Saint-Quentin (Aisne), Société académique.
57. Toulon (Var), Société académique du Var.
58. Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Jeux floraux.
59. *Id.*, Académie des sciences, etc..
60. *Id.*, Société d'histoire naturelle.
61. Tours (Indre-et-Loire), Société archéologique de la Touraine.
62. *Id.*, Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
63. Troyes (Aube), Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
64. Versailles (Seine-et-Oise), Société des sciences naturelles.
65. Vitry-le-Français (Marne), Société des sciences et arts.

---

66. Boston (Etats-Unis), Société d'histoire naturelle.
67. Colmar (Alsace), Société d'histoire naturelle.
68. Metz (Lorraine), Académie.
69. Mons (Belgique), Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
70. Moscou (Russie), Société impériale des Naturalistes.
71. Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institution.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire adjoint de l'Académie,

T. d'Aurelle.

TABLE DES MATIÈRES

Clermont-Ferrand, imprimerie Bellet. — 4165.

